PARIS
A. GHIO
LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL
GALERIE D'ORLÉANS, 1, 3, 5, 7

1886

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lesbourbonsdefra00cs

LES BOURBONS

DE FRANCE

attentats contre Louis-Philippe 522-524
La Brosse 525-526
Lamartine et Thiers [illegible]
Mort du Duc d'Orléans (1842) 544-546
Lamennais 439
les partis 439-442

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

LES

BOURBONS

DE FRANCE

HENRI IV, LOUIS XIII, LOUIS XIV, LOUIS XV, LOUIS XVI,

LOUIS XVIII, CHARLES X, LOUIS-PHILIPPE Ier,

LE COMTE DE PARIS

PAR

AMÉDÉE DE CESENA

PARIS
LIBRAIRIE BLÉRIOT
HENRI GAUTIER, SUCCESSEUR
55, QUAI DES GRANDS AUGUSTINS, 55

1886

Monsieur ÉDOUARD HERVÉ,
Membre de l'Académie française,
Directeur du Soleil.

Mon éminent et cher directeur,

Je vous remercie cordialement d'avoir bien voulu accepter la dédicace de ce livre, dont le titre : LES BOURBONS DE FRANCE, *dit clairement la pensée générale.*

Les Bourbons, c'est toute la France ; toute la France ancienne et toute la France moderne.

La France a connu d'autres victoires et d'autres gloires que celles de la Monarchie. Elle a connu les victoires de la République et les gloires de l'Empire.

Mais la République a dû ses premières victoires aux dernières armées de la Monarchie et les gloires de l'Empire, en s'incarnant dans la colonne de la place Vendôme et l'arc de triomphe de l'Étoile, avaient brisé la statue de la Liberté.

Après avoir fait la France grande et forte par l'épée, les Bourbons lui avaient donné la Liberté.

Le livre que je suis fier de vous dédier est né de cette conviction, qui est la mienne, comme elle est la vôtre, que la Monarchie ayant fait la France, la France ne peut vivre calme, prospère, heureuse, puissante et libre que par la Monarchie.

Ce livre était commencé depuis plusieurs mois, lorsque la loi de proscription du 22 juin 1886 lui a donné une actualité inattendue.

Souvenir du passé, qui devient l'espérance de l'avenir, l'histoire des Bourbons de France sera une voix de plus au service de la cause dont vous êtes l'éloquent apôtre, l'apôtre autorisé dans la presse parisienne. Je la termine juste au moment où finissent les réjouissances publiques du 14 juillet. Le sang de Flesselles vient d'éteindre les derniers lampions de la fête.

Votre ancien et dévoué collaborateur,
AMÉDÉE DE CESENA
Rédacteur en chef honoraire du Soleil.

Paris, 15 juillet 1886.

LES ORIGINES

Cette étude historique et nationale ne commence réellement qu'à Henri IV, aïeul de Louis XIV, souche de la branche aînée, qui s'est éteinte dans la personne du duc de Bordeaux, et de Philippe d'Orléans, souche de la branche cadette, que représente aujourd'hui le comte de Paris, petit-fils de Louis-Philippe et chef actuel de la maison de France.

Mais Henri IV avait des ancêtres, qui sont aussi les ancêtres du comte de Paris. Il est maintenant de mode d'afficher un profond dédain, qui n'est pas toujours sincère, pour les vieilles origines des anciennes familles. Tous ne partagent pas ce dédain. Les traditions et les souvenirs légendaires du passé ont encore un naturel et puissant prestige pour les esprits d'élite, qui se complaisent dans ces lointaines et attractives perspectives de l'histoire. Nous ne devons donc pas rejeter complétement dans l'ombre les prédécesseurs de Henri IV.

Si l'on en croit les savants Bénédictins qui ont écrit et publié *l'Art de vérifier les dates*, la troisième race ou race capétienne aurait un lien de commune origine avec la seconde race ou race carlovingienne.

Des historiens modernes ont contesté ce fait généalogique. Sans prétendre intervenir dans ce débat, nous devons cependant constater que d'après des preuves qu'on a le droit de juger irrécusables, il nous a paru vraisemblable.

Un jour vint où la descendance de Charlemagne était dégénérée au point que le dernier héritier du glorieux Empereur d'Occident, Charles de Lorraine, s'était déclaré le vassal d'Othon de Saxe, qui se qualifiait empereur héréditaire d'Allemagne. Cet acte d'insigne faiblesse et de trahison nationale le fit prendre en mépris par la France entière. La noblesse et le clergé, qui étaient en ce temps-là les seuls corps délibérant sur les affaires générales du royaume, prononcèrent sa déchéance. Le trône était vacant.

En 987, à la fin de mai, les Barons et les Prélats, réunis à Noyon, en une sorte de Constituante de fait, décernèrent unanimement la couronne à Hugues, surnommé *Capet :* selon les uns, à cause de la grosseur de sa tête ; selon les autres, parce qu'il portait une cape. C'était un riche et puissant seigneur, connu par sa bravoure, qui possédait le duché de France, dont dépendait le comté de Paris.

Hugues Capet avait pour bisaïeul Robert, surnommé le *Fort*, parrain historique du duc de Chartres, lorsque le second fils du duc d'Orléans prit, en 1870, la patriotique résolution de combattre, sous le voile de l'anonyme, l'ennemi qui envahissait sa patrie.

Hugues Capet prit le titre de *Roi des Français*, titre que Louis-Philippe devait adopter. Il fixa sa demeure à Paris, siège de son vaste domaine qui se composait de toutes les terres qu'arrosent la Seine,

l'Oise et la Marne, depuis Corbeil jusqu'à Pontoise, Vernon et Chartres et qui comprenait, avec l'abbaye de Saint-Denis, Étampes, Compiègne et Melun. Il y ajouta plus tard le comté d'Orléans.

C'était tout le domaine de la couronne. La royauté, à ce moment là, donnait moins de droits qu'elle n'imposait de devoirs. Sous les derniers régnes carlovingiens, le système féodal avait pris une extension considérable. Les possesseurs de fiefs, devenus indépendants, les administraient et les gouvernaient au gré de leur seule volonté. Ils s'étaient même attribué le droit de rendre la justice. Hugues Capet n'était, en réalité, qu'un chef militaire.

Après cinq règnes intermédiaires qu'il suffit de signaler, ceux de Robert I, de Henri I, de Philippe I, de Louis VI et de Louis VII, le système féodal, qui était l'annulation de la royauté et le fractionnement du royaume, eut un intelligent et vigoureux adversaire dans Philippe II, surnommé *Auguste*, parce qu'il était né dans le mois d'août.

Philippe-Auguste occupe une grande place dans l'histoire de France. Il est celui des rois de la troisième race qui a le premier, et dans de vastes proportions, accru le domaine de la couronne. A ce domaine, déjà agrandi depuis 987, du Gâtinais, du Vexin et de la vicomté de Bourges, il a successivement réuni les comtés d'Auvergne, de Meulan, d'Évreux et d'Alençon, l'Amiénois, le Vermandois, le Valois, l'Artois, la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine et le Poitou.

Philippe-Auguste avait d'autres titres à la popularité que le renom d'un vaillant soldat. Il avait aussi des qualités d'administrateur. On

lui doit les premiers travaux d'embellissement et d'assainissement de Paris qu'il entoura d'une enceinte dont on retrouve encore des vestiges. Enfin il organisa sur de larges et fortes bases une Cour des Pairs, institution politique et judiciaire qui l'aida puissamment à vaincre les obstacles que la féodalité créait, avec autant d'énergie que d'opiniâtreté, à l'action réformatrice et bienfaisante de la royauté.

Le fait capital du règne de Philippe-Auguste, c'est l'éclatante victoire qu'il remporta, en 1214, le 27 juillet, selon les uns, le 27 août, selon les autres, sur la première coalition européenne qui ait menacé la France dont les coalisés rêvaient le partage. Quelques-uns de ses vassaux révoltés, traîtres envers leur roi et leur patrie, étaient entrés dans cette coalition qu'avaient fomentée, d'un commun accord, le roi d'Angleterre, Jean II, et l'empereur d'Allemagne, Othon IV.

Le combat fut livré un dimanche, dans les plaines de Bouvines, village situé sur une petite rivière, aux environs de Lille. La déroute des coalisés fut complète. Après des alternatives diverses, Philippe-Auguste resta maître du champ de bataille. Cette journée fut décisive. Elle consolida le trône que les descendants de Hugues Capet allaient occuper pendant une longue suite de siècles; elle fortifia l'autorité royale et créa la nationalité française.

La bataille de Bouvines a sa légende. On raconte qu'avant de donner le signal du combat, Philippe-Auguste posa la couronne sur l'autel où on venait de dire la messe. Puis il s'écria d'une voix forte : « Généreux Français, voici le plus beau diadème de l'Europe. S'il est quelqu'un parmi vous plus capable que moi d'en soutenir la

gloire, nommez-le moi, et je le mets sur sa tête. Mais si vous ne m'en croyez pas indigne, songez que vous défendez en ce jour, vos biens et vos familles. »

Toute l'armée répondit par cette acclamation : « Vive Philippe! Qu'il règne sur nous tous! Nous mourrons sous ses drapeaux. »

De graves historiens démentent cette légende. On aimerait pourtant à y croire. Elle est d'ailleurs très ancienne et très vraisemblable.

Après Philippe-Auguste, mort le 14 juillet 1223, la troisième race compte encore, dans la ligne directe, qui a gouverné la France trois cent quarante et un ans, sept règnes, ceux de Louis VIII, de Louis IX, de Philippe III, de Philippe IV, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, le dernier roi de cette ligne.

Pendant ces règnes, le domaine de la Couronne continua de s'accroître. Louis IX surtout l'a beaucoup agrandi. Il lui a donné les vicomtés de Béziers et de Nîmes, les comtés de Blois et de Chartres, le Velay, l'Albigeois, le duché de Narbonne, le Gévaudan et le Perche. Philippe III y avait ajouté le comté de Toulouse, le Rouergue et le Quercy, lorsque Philippe IV y réunit encore la Champagne, la Brie, la Flandre française, l'Angoumois, la Marche et le Lyonnais.

Ce Philippe IV eut le premier l'heureuse idée de reconnaître officiellement l'existence du Tiers État, prédestiné à jouer en 1789 un rôle si considérable, en l'appelant dans les assemblées nationales de l'époque.

Mais le règne important de cette période est celui de Louis IX,

qui a été canonisé sous le pontificat de Boniface VIII, par une bulle datée du 11 août 1297. Ainsi la troisième race compte un saint dans sa généalogie.

Saint Louis ne fut pas uniquement un roi très chrétien. Ce fut encore un roi très habile. On lui doit des progrès très sérieux dans le domaine de la justice et de l'administration. Il mit dans toutes les affaires du royaume de l'ordre et de l'unité. Il raffermit les conquêtes de l'épée et il développa les institutions de paix de son aïeul Philippe-Auguste dont il adopta le système de gouvernement qu'il sut appliquer, en l'étendant, avec autant de bonheur que de sagesse, de prudence et de fermeté. L'art ne lui était pas étranger. C'est lui qui a fait construire la *Sainte Chapelle*, ce bijou d'architecture dont le temps n'a altéré ni le caractère religieux, ni la beauté mystique.

L'une des principales préoccupations de saint Louis, c'était de remplacer dans les contestations privées, le droit de la force par la force du droit. Il ne se borna pas à instituer des Parlements ou Cours où ces contestations devaient être jugées selon la loi. Il voulut prêcher d'exemple, et il lui arriva souvent, lorsqu'il était à Paris, de se rendre dans la forêt de Vincennes où, assis sous un chêne légendaire, il rendait la justice à ses vassaux avec une rigoureuse impartialité.

L'histoire a justement qualifié saint Louis de dernier héros des croisades. Il a participé à la septième et à la huitième. Il ambitionnait la gloire de rendre aux chrétiens la possession du tombeau du Christ Deux fois il s'embarqua à Aigues-Mortes dans ce but pieux et avec cette pensée grandiose. La seconde fois il partit pour ne plus revenir. Il

mourut de la peste, le 25 août 1270, sur le sol de l'Afrique, au milieu des ruines de l'ancienne Carthage.

L'extinction de la ligne directe dans la personne de Charles IV, mort en 1328, fit monter sur le trône, dans la personne de Philippe VI, fils du comte Charles de Valois, frère puiné de Philippe IV, la première branche collatérale de la troisième race qui ait régné.

Philippe VI avait pour bisaïeul saint Louis dont le fils aîné, Philippe III, était le père du comte Charles de Valois, souche de la branche de ce nom. L'héritage royal de Hugues Capet restait donc dans la descendance masculine.

Sous le règne de Philippe VI, la France acquit le Dauphiné et la seigneurie de Montpellier. Mais il fut suivi d'autres règnes, fréquemment troublés par des vents d'orage, qui soufflaient à la fois du dedans et du dehors, et qui déchaînèrent sur le royaume de violentes tempêtes au milieu desquelles la royauté faillit sombrer.

Ces règnes sont ceux de Jean II, de Charles V, qui pourtant ajouta au domaine de la couronne le Limousin, l'Aunis et la Saintonge, et de Charles VI. Mais Dieu qui protège la France veillait sur elle. Il suscita, pour la relever de ses malheurs, une héroïne, Jeanne d'Arc, qu'il suffit de nommer pour éveiller les grands souvenirs que la vierge de Domremy a laissés dans l'histoire.

Charles VII, fils et successeur de Charles VI, était monté sur un trône très ébranlé, très amoindri. La vaillante et victorieuse épée de Jeanne d'Arc, dont la gloire devait être couronnée par

un martyre, lui rendit son royaume, affranchi de la tutelle de l'Angleterre.

La branche des Valois a eu trois rameaux, qui ont successivement gouverné la France.

Le premier ne comprend, après Charles VII, que deux règnes, ceux de Louis XI et de Charles VIII.

Le second commence et finit avec Louis XII.

Le troisième commence avec François Ier et finit avec Henri III, mort le 1er août 1589, dans le palais de Saint-Cloud, assassiné par Jacques Clément.

Sans entrer dans de longs détails généalogiques inutiles, nous devons simplement constater que ces trois rameaux appartiennent, par une filiation authentique et certaine, à la descendance masculine de Hugues Capet, puisque tous trois ont eu leur racine dans la personne du comte Charles de Valois, petit-fils de saint Louis.

Pendant cette période, deux règnes seulement ont exercé une action sérieuse sur les destinées de la France. Ce sont ceux de Louis XI et de François Ier.

Louis XI, qui est mort en 1483, ne doit pas être jugé avec le cœur. Il fut très national, très tenace, dans ses luttes quotidiennes contre la féodalité qui essayait de renaître sous une forme nouvelle. S'il n'eut pas les qualités de l'homme privé, s'il mit trop souvent en pratique la fameuse maxime : *Le but justifie le moyen*, du moins il ne poursuivit que la consolidation du pouvoir royal et l'établissement de l'unité territoriale. Le domaine de la couronne lui dut l'annexion de

la Bourgogne et de la Provence, deux vastes et puissants fiefs de l'ancienne France.

François Ier, qui est mort en 1547, eut surtout un caractère chevaleresque et un grand amour des lettres, des arts et des sciences dont il favorisa la renaissance. Il eut aussi un culte trop passionné pour les femmes. On le pardonne volontiers aux princes et aux hommes d'État comme aux poètes.

Le règne de François Ier a été très accidenté. Il poursuivit longtemps la possession du Milanais. Il y battit d'abord les Suisses à Marignan. Plus tard il y perdit contre les impériaux la bataille de Pavie où il devint le prisonnier de Charles-Quint, mais où il combattit si vaillamment de sa personne qu'il put écrire à sa mère, Louise de Savoie, cette lettre restée célèbre : *Madame, tout est perdu, hors l'honneur.*

On doit à François Ier la fondation du collège de France, l'établissement de l'Imprimerie royale et la reconstruction d'un manoir féodal de Louis VII, devenu le palais de Fontainebleau. Sous son règne le domaine de la couronne s'accrut du Bourbonnais, du Forez et de la Bretagne.

De François Ier à Henri III, l'histoire enregistre trois règnes intermédiaires ; celui de Henri II qui donna à la France les cités épiscopales de Toul et de Verdun et l'importante place de Metz qu'elle a récemment reperdue ; celui de François II, qui abandonna toute la direction des affaires de l'État au duc de Guise et au cardinal de Lorraine, ou à sa femme, l'infortunée Marie Stuart ; celui de Charles IX,

qui ordonna, le 24 août 1572, le massacre des protestants, massacre qui a gardé le nom de la Saint-Barthélemy, et qu'on ne peut justifier ni par le fanatisme religieux, ni par un calcul politique.

Mais la responsabilité de ce sanglant et terrible épisode pèse surtout sur la mémoire de la veuve de Henri II, Catherine de Médicis.

Henri III a été le dernier des Valois, qui ont régné deux cent soixante-un ans.

La fin de la vie de Henri III est trop mêlée au commencement de la vie de Henri IV, pour que nous ne fermions pas ici le chapitre préliminaire des origines de la maison de France, péristyle de ce livre.

HENRI IV

NÉ EN 1553. — MORT EN 1610.

LES

BOURBONS DE FRANCE

HENRI IV

Au pied et en regard du splendide panorama de la nature qu'on appelle la chaîne des Pyrénées, on rencontre sur le chemin de fer du Midi, au centre d'une contrée pittoresque où règne, presque toute l'année, une température printanière, une ville de trente mille habitants, aujourd'hui silencieuse et somnolente, qui fut autrefois la capitale bruyante et mouvementée du Béarn.

C'est la ville de Pau.

La ville de Pau s'étend sur les deux rives de l'Hédas, petite rivière au nom harmonieux qui la divise en deux cités distinctes, la cité nouvelle et l'ancienne cité.

La cité nouvelle est sans souvenir, sans originalité. Dans l'ancienne cité, on remarque un promontoire escarpé que couronne un château historique, élevé par un comte de Foix, Gaston, surnommé Phœbus, pour sa beauté, château plusieurs fois restauré depuis sa fondation.

C'est dans ce château qu'est né, le 14 décembre 1553, celui qui devait être Henri IV, fils de Jeanne d'Albret, héritière par son père du royaume de Navarre, et d'Antoine de Bourbon, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, devenu, en 1527, à la mort du connétable Charles de Bourbon, chef de toute la maison de Bourbon.

Antoine de Bourbon avait trois frères dont le premier, François de Bourbon, comte d'Enghien, était mort sans postérité en 1545, environ un an après avoir remporté une brillante victoire sur les impériaux à Cerisoles, en Italie.

Tout ce qui se rapporte à ceux qui ont creusé dans le sol de leur pays un lumineux sillon de grandeur et de gloire a de l'intérêt : leur naissance comme leur mort, leur berceau comme leur tombe.

Du reste, les lieux où l'on a été enfant, où l'on a grandi, où l'on est devenu homme, laissent toujours dans le caractère une ineffaçable empreinte. Leur influence dure toute la vie. Il n'est donc pas inutile d'esquisser, à traits rapides, le tableau du pays d'origine de Henri IV.

La terrasse du château de Pau, château où a résidé la célèbre Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, connue par son *Heptaméron*, imité du *Décaméron* de Boccace, domine toute la vallée. De cette terrasse, on embrasse, dans le lointain, le plus merveilleux des paysages que l'imagination puisse rêver. C'est l'ensemble des grands pics, variés de couleur et d'aspect, superposés les uns aux autres, et montant, d'étage en étage, vers le ciel, comme les gradins d'un amphithéâtre de verdure, de forêts, de rochers et de glace, pour se perdre dans les nuages, que Dieu a placés entre l'Espagne et la France, moins pour séparer les populations des deux versants que pour les réunir dans le sentiment d'une commune admiration.

Comme un pareil spectacle, en effet, doit frapper l'esprit d'étonnement, comme il doit élever la pensée, comme il doit agrandir le cœur, comme il doit fortifier l'âme !

Le fils de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon s'est certainement ressenti, dans sa jeunesse, de la salutaire influence de ce spectacle grandiose.

Fille de Henri d'Albret et de Marguerite d'Angoulême, la princesse Jeanne, qui devait apporter en dot, à son mari, le petit royaume de Navarre, était elle-même une femme d'un grand cœur et d'un grand courage. En voici la preuve :

Le roi de Navarre avait une crainte, c'est que sa fille ne mît au monde un enfant morose et pleureur. Il lui promit de lui donner une chaîne d'or, qui ferait vingt-cinq fois le tour de son cou si, pendant les douleurs de l'enfantement, elle chantait une chanson béarnaise, alors populaire dans le pays, le cantique de Notre-Dame du bout du Pont, nom d'un oratoire où les femmes enceintes allaient prier pour avoir d'heureuses couches.

L'heure de la délivrance arrivée, la vaillante princesse entonna, dans l'idiome local, ce cantique qu'elle chanta tout d'une haleine.

Voici la curieuse traduction, en langue française, de ce vieux chant du Béarn :

Notre-Dame du bout du Pont.
Aidez-moi à cette heure.
Priez le Dieu du ciel qu'il veuille
Bien me délivrer au plus vite.
Que mon fruit voie le jour.
D'un fils qu'il me fasse le don.
Tout jusqu'au bout des monts l'implore.

Aussitôt après l'accouchement, Henri d'Albret mit au cou de sa fille la chaîne d'or promise, en disant : « Voilà qui est à vous, Jeanne, mais ceci est à moi, » et il prit l'enfant qu'il emporta dans sa chambre où il lui frotta les lèvres avec une gousse d'ail, en même temps qu'il lui versa dans la bouche une goutte de vin, sans qu'il se mît ni à crier, ni à pleurer.

Alors, tout joyeux, Henri d'Albret s'écria :

« *Tu seras un vrai Béarnais.* »

Henri IV, dont une poétique légende accompagnait le premier pas dans la vie, devait être mieux qu'un vrai Béarnais, il devait être un grand roi. Appelé d'abord à faire le rude apprentissage de la royauté dans la Navarre, il était prédestiné à faire ensuite du trône de France le premier trône d'Europe.

Après avoir traversé la France, pour se rendre de Belgique en Espagne, Charles-Quint avait dit qu'il n'y avait rencontré qu'un homme, le roi de Navarre. Cet éloge était mérité. L'aïeul de Henri IV avait de la fermeté dans les résolutions et de la suite dans les idées. On vient de voir comment il avait agi et parlé le jour de la naissance de son petit-fils. Il persévéra dans ce système d'éducation, et, d'après les instructions qu'il lui avait laissées, et qu'elle suivit, la princesse Jeanne, devenue la reine Jeanne, fit élever l'enfant royal au château de Coarasse où s'écoula sa jeunesse, en montagnard qui doit un jour être soldat. C'est aux dures fatigues de cette existence active et simple qu'il devait sa robuste santé, son vigoureux tempérament.

Avant d'être roi de France, même avant d'être roi de Navarre, Henri IV eut à mettre à l'épreuve la force physique et l'énergie morale qu'il devait à cette éducation virile. Il n'avait pas seize ans que, déjà mêlé aux guerres civiles et religieuses de son temps, il assistait, le 13

mars 1569, à la bataille de Jarnac où fut tué Louis I de Bourbon, prince de Condé, troisième frère du roi de Navarre, et chef de la maison de Condé, branche collatérale de la maison de Bourbon... Il y combattit à côté de son oncle, qui fut son premier maître dans l'art de la guerre, et qui commandait, dans cette journée, l'armée des protestants, contre l'armée des catholiques que le duc d'Anjou, quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, menait au combat. On sait que sa mère, Jeanne d'Albret, l'avait élevé dans la doctrine du protestantisme.

La politique d'ailleurs entrait au moins autant que la religion dans ces querelles d'ambition plutôt que de fanatisme. L'armée des catholiques était surtout l'armée de la cour des Valois. L'armée des protestants était plutôt l'armée de l'opposition des Princes. C'était, sous une autre forme, la continuation de la lutte entre la féodalité et la royauté, commencée sous Philippe-Auguste, continuée sous Louis XI et qui ne devait se dénouer définitivement que sous Louis XIV.

Deux événements, de caractère très différent, quoique d'égale importance, modifièrent en 1572 la situation personnelle du futur chef de la glorieuse dynastie des Bourbons. Le 10 juin, il perdit sa mère, qui était veuve. Le 18 août il épousa Marguerite de Valois, et devint le gendre de Catherine de Médicis, en même temps que le beau-frère de Charles IX.

Jeanne d'Albret mourut à Paris pendant les fêtes que l'on donna au Louvre, à l'occasion du prochain mariage de Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois. Son fils était donc déjà roi de Navarre, lorsqu'on célébra ce mariage tout politique auquel il dut cependant d'échapper, le jour de la Saint-Barthélemy, au massacre général des

protestants. Sa femme le sauva de la mort qui lui était reservée ce jour là, comme à l'amiral de Coligny.

La vie de Henri IV allait devenir une vie de luttes, de combats, de fatigues, d'agitations et de soucis dans la Navarre où, pendant plusieurs années, il fut forcé de guerroyer presque constamment, tantôt pour la défense de son patrimoine royal contre les Espagnols, ses agressifs, ambitieux et turbulents voisins, qui en convoitaient la possession, tantôt pour la protection des protestants, contre des seigneurs béarnais, révoltés du dedans, alliés aux ennemis du dehors.

Le gouvernement du petit royaume de Navarre fut loin d'être pour Henri IV un poste de repos. Aussi pauvre que vaillant, il vivait au jour le jour, presque comme un capitaine d'aventures, courant de château en château pour y chercher un refuge ou pour y rallier son armée. Le tableau de cette époque de sa vie n'est que secondaire dans ce livre. Il est pourtant juste de constater qu'elle le prépara merveilleusement à accomplir l'œuvre immense du relèvement extérieur et de la régénération intérieure du vieux royaume de France à laquelle il devait bientôt se dévouer, œuvre qu'il sut rapidement réaliser, en dépit des obstacles semés sur sa route, par des rebelles sans foi ni loi, qui couvraient du masque de la religion leurs détestables passions et leurs égoïstes calculs.

Les chroniques du Béarn parlent d'une aventure d'amour, sans mystère, qu'il eut, à l'âge de trente ans, avec une jeune veuve, surnommée la belle Corisande, la comtesse Diane de Guiche, duchesse de Grammont, fille de Paul d'Audouins, vicomte de Louvigny. Elle fut moins sa maîtresse que son amie et son alliée. Elle l'aidait de ses conseils et fut pour lui une véritable Égérie, comme le prouvent les

lettres qu'il lui a fréquemment adressées, lettres que le *Mercure* de 1765 a le premier publiées.

Dans ces lettres, que M. Berger de Xivrey a toutes reproduites dans son recueil des lettres missives de Henri IV, les affaires d'État tiennent habituellement plus de place que les affaires de cœur.

On peut juger du côté sérieux des relations intimes de Henri IV avec la belle Corisande par la lettre suivante, datée du 1er janvier 1589, quelques mois avant que de roi de Navarre il devînt roi de France.

« Ne vous manderay-je jamais que prises de villes et de forts? Aujourd'hui se sont rendus à moi Saint-Maixent et Maillezais, et espère avant la fin de ce mois, que vous entendrez parler de moi.

« Le roy triomphe : il a fait garotter en prison le cardinal de Guyse puis exposer sur la place, vingt quatre heures, le président de Neuilly et le prevot des marchands, pendus, et le secretaire de monseigneur de Guyse, et trois autres.

« La royne mère lui dit : « Mon fils, octroyez-moi une requeste que je « viens vous faire. — Selon que ce sera, madame. — C'est que vous me « donniez monseigneur de Nemours et le prince de Joinville. Ils sont « jeunes, ils vous feront un jour service. — Je le veux bien, madame. « Je vous donne les corps, et en retiendrai les testes. » Il a envoyé à Lyon, pour attraper le duc du Maine. L'on ne sait ce qui en est résulté. L'on se bat à Orléans, et encore plus près d'icy, à Poitiers, d'où je ne seray demain qu'à sept lieues. Si le roy le vouloit, je les mettrais bien d'accord. Je vous plains, s'il fait tel tems ou vous êtes qu'icy, car il y a dix jours qu'il ne desgèle point.

« C'est une trop longue lettre pour un homme de guerre. Aimez-moy comme vous avez sujet. C'est le premier de l'an. »

A l'occasion de cette lettre nous ferons deux observations générales ;

la première, c'est qu'écrivant pour tous, et non seulement pour les érudits, nous en avons parfois modifié l'orthographe, sans en altérer en rien le sens; la seconde c'est que les correspondances intimes de Henri IV ne portent ni adresse ni signature.

Voici en regard le fac-similé d'une lettre autographe de Henri IV à Corisande, d'une date plus rapprochée encore de son avènement au trône de France, puisqu'elle est du 18 mai 1589, et d'un caractère plus personnel.

Cette lettre, la seule de ce genre que nous reproduisions, à titre exceptionnel, est curieuse surtout par cette particularité qui lui donne une saveur exceptionnelle. La belle Corisande y a écrit dans les interlignes un commentaire de sa main qui ne manque pas d'originalité. Ainsi du mot fidélité elle fait le mot infidélité. Cette citation suffit pour indiquer l'esprit et le sens des réflexions personnelles qu'elle a ajoutées à l'original que l'on a conservé à la bibliothèque de l'Arsenal.

Il nous paraît nécessaire d'accompagner d'ailleurs, le fac-similé de cette lettre autographe du texte imprimé, afin d'en rendre la lecture plus facile et plus compréhensive. Voici ce texte :

« Mon âme, je vous écris de Blois où il y a cinq mois que l'on me condamnait hérétique et indigne de succéder à la couronne, et j'en suis à cette heure le principal pilier. Voyez les œuvres de Dieu envers ceux qui se sont toujours fiés en luy! Car y avoit-il rien qui eust toute apparence de force qu'un arrêt des Estats? Cependant j'en appelois devant Celuy qui peut tout, et crois que ce sera aux dépens de mes ennemys. Ceux qui se fient en Dieu et le servent ne sont jamais confus. Je me porte très bien, Dieu mercy, vous jurant avec vérité que je n'aime ny n'honore rien au monde comme vous, et vous

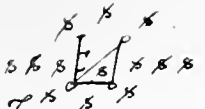

Mon ame Je vous escrys de bloys ou yl y a syne
moys que lon me condamnoyt eretyque & yndygne
de succeder a la courone, & Jan suys asteure
le pryncypal pylyer, Voyes les euures de Dieu
auers seus quy ce sont tourjours fies an luy
car y auoytyl ryen quy eut tant daparance
de force qun arrest des estats, cepandant Jan
apeloys deuant celuy quy peut tout, quy a
reueu le proces, ~~[illegible]~~ a cassé les arrets des
hommes, ma remys an mon droyt & croys que
ce cera au depans de mes enemys. ceus quy
ce fyent an Dieu & le seruent ne sont Jamays
confus, Je me porte tresbien Dieu mercy, Vous
Jurant auec veryte, que ie nayme ny honore
ryen au monde comme vous, & vous guardere
lin fidelyte Jusques au tombeau, Je manuoys a
boyfancy ou ie croys que vous oyrres bien tost
parler de moy. Je foys estat de fayre venyr
ma seur bien tost resolues vous de venyr
auec elle, le Roy ma parle de la dame dauuergne
mersis

18. Vray. celuy quy est bien auec vous dun bien yndysoluble

garderay fidélité jusques au tombeau. Je m'en vais à Beaugency, où je crois que vous entendrez bientôt parler de moi. Je fais estat de faire venir ma sœur bientôt. Résolvez-vous de venir bientôt avec elle. Le Roi m'a parlé de la Dame d'Auvergne. Ce 18 mai. Celui qui est lié avec vous d'un lien indissoluble. »

Il est à remarquer que même dans ses lettres d'amour, Henri IV fait éclater le sentiment religieux qui fut le guide constant de sa vie agitée.

Le mariage de raison de Henri IV avec Marguerite de Valois n'avait amené de réconciliation sincère et durable ni entre les catholiques et les protestants, tour à tour qualifiés d'abord de calvinistes et de huguenots, ni entre les Valois et les Bourbons.

En 1584, la mort du duc d'Anjou rapprocha du trône de France le roi de Navarre. Mais dès le lendemain, il put se convaincre que ses droits à l'héritage de Hugues Capet, que ses titres à la succession de saint Louis seraient contestés, lorsque Henri III descendrait dans la tombe.

Ces droits, ces titres étaient pourtant indiscutables, puisque dans la maison de France, la loi salique est la règle invariable qui détermine, dans la descendance masculine du fondateur de la troisième race, l'ordre de succession au trône; puisque la ligne directe était éteinte; puisque la branche collatérale des Valois allait disparaître à son tour avec Henri III; enfin puisque Henri IV était le chef de la branche collatérale des Bourbons, qui tenait ce nom d'une baronie que Charles IV avait érigée en duché au profit du prince Louis, fils de Robert, comte de Clermont, sixième fils de Louis IX.

Mais la France était alors le théâtre d'agitations violentes, de

discordes civiles et d'antagonismes religieux, aussi funestes à la paix publique qu'à l'autorité royale. Impuissant à dominer la situation, Henri III louvoyait entre tous les partis, les trahissant les uns après les autres, tantôt l'allié, tantôt l'adversaire de Henri de Bourbon, roi de Navarre, que des ambitieux de haut rang coalisés avec des fanatiques inconscients méditaient d'écarter du trône auquel l'appelait sa naissance.

Élisabeth de France, fille de Henri II, avait été mariée à Philippe II, roi d'Espagne, qui en avait une fille, Isabelle d'Autriche, née en 1566.

Philippe II eut l'audace de prétendre qu'à la mort de Henri III, la couronne de France revenait à la princesse Isabelle. Il n'oubliait que la loi salique. Lorsque le moment opportun de trancher cette question de droit monarchique arriva, le parlement de Paris lui rappela courageusement, dans un arrêt du 28 juin 1593, cette loi traditionnelle, qui régissait, depuis tant de siècles, le royaume.

Déjà deux faits analogues s'étaient produits et deux déclarations semblables avaient été faites par l'assemblée des trois Ordres de l'État, lorsque la princesse Jeanne, fille de Louis X, essaya de se faire proclamer reine de France, au préjudice de Philippe V, et quand Édouard II, roi d'Angleterre, tenta de s'emparer de la couronne des Capétiens, sous prétexte que sa femme, la princesse Isabelle, était fille de Philippe IV, dont les trois fils étaient morts sans héritier.

Dans ces deux circonstances, l'assemblée des trois Ordres de l'État déclara que la loi salique et la coutume française excluaient absolument les femmes du trône. Ce précédent n'avait pas découragé Philippe II. L'arrêt du parlement de Paris serait sans doute, bien qu'il fût la sanction légale de l'histoire et du droit, également resté sans force et sans autorité, si Henri IV, obligé de conquérir son royaume

avec son épée, avant de le régénérer par son génie, ne se fût chargé de son exécution.

Ce fut une lutte étrange et terrible, un choc violent et formidable de passions politiques et religieuses qui secoua la France du nord au midi, de l'est à l'ouest, et qui eut tous les caractères d'une convulsion sociale, pouvant se dénouer par la conquête ou le fractionnement du royaume, la ruine de l'indépendance comme de l'unité de la nation, l'anéantissement de l'œuvre de Philippe-Auguste, la reconstitution de la féodalité ou la domination de l'étranger.

Dieu veillait. Henri IV agissait. La France devait être sauvée.

Les difficultés que le chef de la dynastie des Bourbons allait rencontrer dans l'accomplissement de sa mission providentielle lui vinrent surtout d'une association de catholiques, constituée en 1576, sous l'inspiration de Henri de Lorraine, duc de Guise, surnommé le Balafré, à raison d'une cicatrice qu'il avait à la figure et dont l'origine était une blessure qu'il avait reçue en 1575 sur un champ de bataille.

C'est cette association qui prit la qualification de Sainte Ligue ou de Sainte Union et que l'on appelle communément d'un seul mot : La Ligue.

La Ligue, pour le duc de Guise, n'était qu'une arme de guerre contre Henri III d'abord, ensuite contre Henri IV. Il visait à la couronne de France et rêvait la gloire de fonder une quatrième race royale.

Il fallait pourtant un prétexte pour former ostensiblement une association qui était un État dans l'État.

On découvrit qu'on ne pouvait se fier entièrement à Henri III pour la défense énergique de la religion et le maintien rigoureux de la foi contre les doctrines et les entreprises du protestantisme, qui déjà comptait en France de nombreux disciples.

C'est ce prétexte qui servit à expliquer et à justifier l'enfantement de la Ligue. Le duc de Guise, lui-même, était d'ailleurs tenu dans une sorte de suspicion. Il était placé sous la tutelle des Seize.

Les Seize étaient ainsi nommés parce qu'ils formaient un comité de direction de la Ligue et que dans ce comité de direction chacun des seize quartiers du Paris de l'époque était représenté par un délégué.

Le conseil des Seize était redouté, puissant, obéi. Pourtant, comme tous les pouvoirs il exerça la verve satirique des Parisiens. On fit sur lui le quatrain suivant :

A chacun le sien, c'est justice;
A Paris seize quarteniers,
A Montfaucon seize piliers;
C'est à chacun son bénéfice.

Jusqu'en 1584, la Ligue fut surtout un embarras, une menace pour Henri III, qui ne pouvait se dissimuler qu'elle était une épée de Damoclès perpétuellement suspendue sur son autorité royale, épée dont le duc de Guise tenait la poignée.

Mais après la mort du duc d'Anjou, la Ligue se déclara ouvertement l'irréconciliable ennemie du roi de Navarre que Sixte V ou Sixte Quint excommunia et qu'elle déclara ne vouloir reconnaître à aucun prix, à aucune époque, ni à aucune condition pour roi de France. Elle eut dans le clergé régulier et dans le clergé séculier des adhérents d'une exaltation d'esprit et d'une véhémence de langage qu'expliquent seuls les entraînements et les troubles de l'époque.

De tout temps les haines de religion, comme les haines de parti, ont étouffé dans le cœur tout sentiment du patriotisme. A la fin de

l'année 1584, le duc de Guise avait signé, avec l'assentiment de la Ligue, à Joinville, dans le Vallage, contrée de la Champagne, un pacte d'union avec Philippe II, roi d'Espagne, qui se donnait, dans ce document, le titre insolent de protecteur de la France.

Le 31 mars 1585, docile instrument du duc de Guise qui voulait qu'après la mort de Henri III, il y eut d'abord un fantôme de roi pour lui ouvrir le chemin du trône, le cardinal Charles de Bourbon avait publié un manifeste, daté de Péronne, où il prétendait qu'en cas d'extinction de la branche des Valois, c'était à lui qu'appartiendrait la couronne de France.

Ce cardinal Charles de Bourbon était archevêque de Rouen et le second frère d'Antoine de Bourbon. Il était par conséquent oncle de Henri IV comme le prince de Condé. Son manifeste devait servir à Henri III de prétexte pour le faire enfermer à Fontenay-le-Comte où, après avoir été quelque temps Charles X, pour la Ligue, il devait mourir, prisonnier d'État.

Ce n'était là que les préliminaires d'une future guerre civile inévitable. Henri de Bourbon n'était toujours que roi de Navarre, il n'était pas encore roi de France. Son grand règne ne devait commencer que dans la nuit du 1er au 2 août 1589, à la mort de Henri III.

Quelques événements d'une grave importance, qu'il est utile de signaler, marquèrent la période intermédiaire qui commence à la mort du duc d'Anjou pour finir à la mort de Henri III.

Le 7 juillet 1585, Henri III avait conclu à Nemours, localité rapprochée de Fontainebleau, avec la Ligue, une convention qui le mettait à la remorque et à la merci de cette dangereuse et formidable association. Il révoquait les édits de tolérance existants, accordés, à l'instigation du vénérable chancelier Michel de L'Hôpital, aux

protestans contre lesquels il prescrivait des mesures très rigoureuses.

Irrités plus qu'intimidés par cette déclaration de guerre, les protestants se réunirent à la Rochelle, sous la présidence du roi de Navarre, Henri de Bourbon, en assemblée générale, et rédigèrent, en faveur de la liberté de conscience, une requête impérative adressée à Henri de Valois, roi de France.

Cette requête, qui ne pouvait avoir immédiatement de résultat, est le premier document officiel où le grand principe de la liberté de conscience a été franchement et nettement posé.

Les relations directes et personnelles de Henri de Bourbon avec Henri de Valois étaient pourtant restées courtoises et même respectueuses, comme l'indique la lettre autographe suivante, écrite le 25 mai 1586 et dont voici le fac-similé :

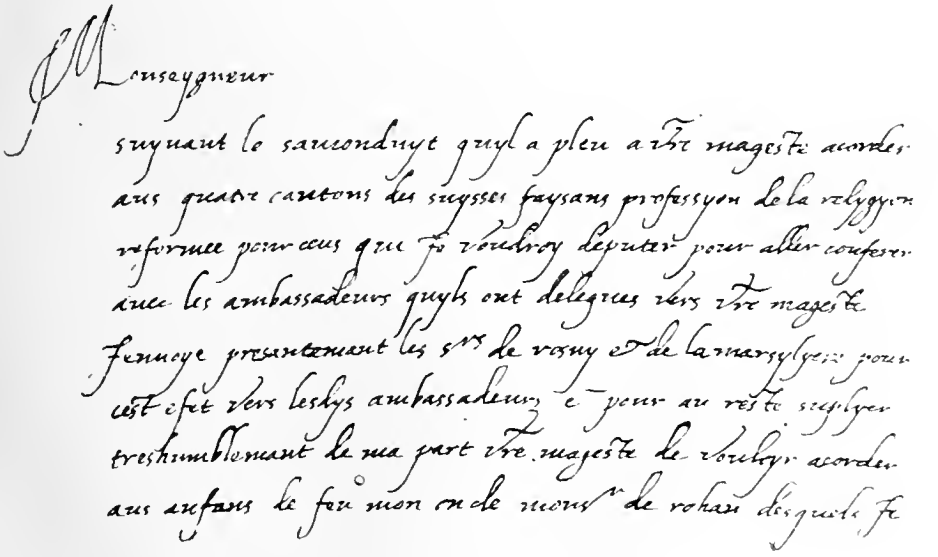

Monseygneur

suyuant le sauconduyt quyl a pleu a vre mageste acorder
aus quatre cantons des suysses faysans professyon de la relygyon
reformee pour ceus qui je voudroy deputer pour aller conferer
auec les ambassadeurs quyls ont delegues vers vre mageste
Jennoye presantemant les srs de rosny et de la marsylyere pour
cest efet vers lesdys ambassadeurs e pour au reste suplyer
treshumblemant de ma part vre mageste de vouloyr acorder
aus aufans de feu mon oncle monsr de rohan desquels je

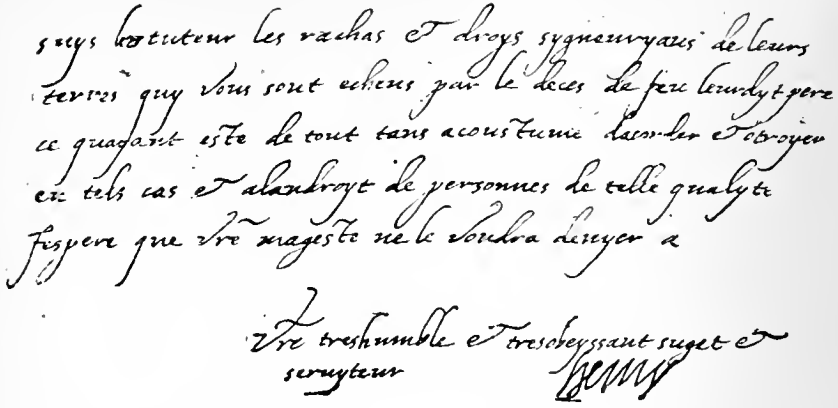

Voici le texte imprimé de cette même lettre :

« *Au Roy, mon souverain Seigneur,*

« Suivant le sauf-conduit qu'il a plu à Vostre Majesté accorder aux quatre cantons suisses, faisant profession de la religion reformée, pour ceux que je voudrais députer pour aller conférer avec les ambassadeurs qu'ils ont délégués vers Votre Majesté, j'envoie présentement les sieurs de Rosny et de la Morsilière pour cet effet vers les dits ambassadeurs, et pour au reste supplier très humblement de ma part Votre Majesté de vouloir accorder aux enfants de feu mon oncle, M. de Rohan, desquels je suis tuteur, les rachats et droits seigneuriaux de leurs terres qui vous sont échues par le décès de leur susdit père ; ce qu'ayant été de tout temps accordé et octroyé en tel cas, et, à l'endroit de personnes de telle qualité, j'espère que Votre Majesté ne le voudra desnier à votre très humble et très obéissant sujet et serviteur

« Henry. »

A cette époque Henri IV pressentait déjà qu'un jour il aurait à s'appuyer sur les classes moyennes contre les prétentions de la haute noblesse à la direction des affaires publiques et à leur indépendance politique dans leurs gouvernements respectifs. Il eut donc la prévoyance et l'habileté de se ménager, pour l'avenir, l'appui et le concours de ce qu'on appelait le Tiers État. Il écrivit à ceux qui se glorifiaient d'en être une lettre où il déclinait avec raison la responsabilité des souffrances et des misères de la guerre civile.

Voici le texte intéressant des principaux passages de cette lettre :

Montauban, 1er janvier 1586.

« *A Messieurs du Tiers État*,

« Messieurs, je n'ai pas besoin de grand langage pour vous faire entendre la justice de ma cause. Ressouvenez-vous que lorsque ces remuements sont advenus, nous vivions en paix, et de jour en jour allions en mieux. Ressouvenez-vous, nonobstant qu'ils fussent directement contre moi, que je n'ai pas bougé huit mois durant, que ma patience a passé toute borne. Souvenez-vous que j'ai vu les armes mêmes qui me devaient être plus propices, jointes à mes ennemis et acheminées contre moi.

« Et je vous jure, messieurs, que l'horreur d'une guerre civile et l'appréhension sensible des misères et des calamités qu'elle produit, me rendraient stupide et insensible à mon dommage propre, si je n'eusse aperçu que ma trop longue patience tournait en danger et en ruine à ce royaume, donnant loisir aux perturbateurs d'y faire violemment tout leur plaisir. S'il a été question de la religion, je me suis

soumis à un concile; si des plaintes concernent cet État, à une assemblée des États.

« J'ai desiré même d'attirer sur ma personne tout le péril de la France, pour la sauver de misère, m'étant égalé de mon plein gré à ceux que nature m'a rendus inférieurs, au lieu que dans leur propre intérêt, ils ont fait une calamité commune, une confusion publique, de leur querelle particulière.

« J'aurais à me plaindre de ce que mes justes offres n'ont été reçues. Je m'en plains à vous, pour vous toutefois, et non pour moi; je plains les extrémités où l'extrême injure qu'on me fait m'aura réduit de ne pouvoir me défendre, sans que le peuple innocent en souffre. Je plains ma condition, que, pour garantir ma vie, il faille que vous sentiez du mal et de la peine; vous pour le soulagement et bien desquels j'étais prêt à répandre mon sang, si mes ennemis n'eussent mieux aimé se racheter d'un combat où je les appelais, par un parricide contre cet État, par une combustion universelle.

« Mais je me console en pensant que vous saurez bien considérer que la nature des maux est telle qu'ils ne peuvent pas être guéris sans quelques maux, et que vous saurez en attribuer la cause, non pas au chirurgien qui a pour but de guérir, mais à celui qui a fait la plaie, et en cette plaie conséquent toutes les douleurs qui s'ensuivent; que dans peu de temps, au reste, Dieu me fera cette grâce, après tant de traverses, de voir cet État purgé de ceux qui le travaillent, de vous voir aussi jouir d'un repos certain et assuré, qui nous fasse en peu de temps oublier tous les travaux passés.

« Jugez, je vous prie, par les effets, des intentions des hommes. Pour vous faire applaudir à ces troubles, ces gens vous voulaient faire espérer qu'ils réformeraient les abus des finances, qu'ils diminue-

raient les tailles et subsides, qu'ils ramèneraient le temps du roi Louis XII ; et déjà, par ceux qui les voulaient croire, ils se faisaient surnommer Pères du peuple.

« Qu'est-il adevenu ? Leur guerre, après vous avoir rongés étrangement de toutes parts, s'est vue terminée par une paix, en laquelle ils n'ont pensé qu'à leur particulier, et où il ne s'est fait aucune mention de vous. Leur paix, qui pis est, s'est tout aussitôt tournée en une guerre contre ceux qui demeuraient paisibles, par laquelle le roi est contraint de doubler les impôts, le peuple exposé à être en proie aux gens de guerre, la France obligée, si Dieu n'y met tôt la main, à être meurtrière d'elle-même.

« Messieurs, je vous répète ceci : je suis né prince chrétien, j'ai cherché et proposé les voies chrétiennes pour conquérir cet État et réunir l'Église. Je suis né français ; je compatis à vos maux ; j'ai tenté tous les moyens de vous exempter des guerres civiles ; je n'épargnerai jamais ma vie pour vous les abréger. Je sais que pour la plupart vous êtes assujettis sous cette violence ; je sais que vos volontés sont serves ; je ne veux vous imputer vos actions ; j'aime mieux vous imputer vos volontés.

« Je ne vous demande à tous qui selon votre vocation êtes plus sujets à endurer le mal que non pas à le faire, que vos cœurs, et vos souhaits, et vos prières. Priez Dieu, messieurs, qu'il distingue par ses jugements ceux qui cherchent le bonheur ou le malheur de cet État, la calamité ou la prospérité publique.

« Quant à moi, je le prends à témoin que je ne désire que le bien de ce royaume et de vous tous ; je le prends pour juge si ambition ou passion particulière a poussé ou amené aucunement mes armes.

« Votre bien affectionné et assuré ami « HENRY. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici sommairement que le Tiers État, c'était la bourgeoisie qui commençait à jouer un rôle actif dans les affaires publiques et qu'en 1302, il avait figuré et siégé officiellement, à côté de l'ordre de la noblesse et de l'ordre du clergé, dans la nef de l'église métropolitaine de Notre-Dame où, sur la convocation de Philippe IV, les États Généraux s'étaient réunis.

Presque à la dernière heure du règne des Valois, survint la journée du 12 mai 1588, appelée la journée des barricades, parce que, menacés dans leur vie et dans leur liberté, les Seize, résolus à résister par la force aux troupes qui devaient, sur l'ordre de la cour, les arrêter, s'étaient barricadés dans tout Paris où était alors le duc de Guise qu'acclamait le peuple et que la Ligue secondait, Paris où Henri III, qui en sortit en fugitif, ne devait plus rentrer.

La journée des barricades fut suivie de la convocation des États Généraux qui, réunis dans le château de Blois, se prononcèrent, par l'expresse volonté et une violente pression du duc de Guise, contre le roi de Navarre, Henri de Bourbon, comme successeur éventuel de Henri de Valois, roi de France.

Le duc de Guise ne devait pas bénéficier de cette déclaration qu'il avait provoquée, dans son intérêt personnel, par ses ténébreuses manœuvres de tous genres. Attiré par trahison, dans le cabinet de Henri III où il entra sans défiance, il fut assailli, percé de coups d'épée et de coups de poignard, et tué par douze meurtriers, qui appartenaient à une compagnie des gardes, dont le capitaine s'appelait Loignac et qu'on désignait sous cette dénomination spéciale, les Quarante-Cinq.

Le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, second frère du duc Henri de Guise, fut arrêté dans la même journée, puis étranglé

dans sa prison. Henri III avait aussi fait arrêter à la même heure Anne d'Este, fille d'Hercule duc de Ferrare, qui avait épousé en premières noces François de Lorraine, duc de Guise; elle était la mère des deux princes lorrains assassinés, Henri et Louis, et de leur frère, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, mais s'était remariée en secondes noces à Jacques de Savoie, duc de Nemours, ayant de son second lit deux fils de même nom, avec le même titre: elle fut promptement mise en liberté.

Il n'en fut pas de même du duc Charles de Guise, précédemment prince de Joinville, fils aîné du duc Henri de Guise et de Catherine de Clèves, fille du duc de Nevers. Après l'assassinat de son père et de son oncle, il fut enfermé à Tours et ne s'échappa de sa prison qu'en 1591.

C'est à ce même moment que Henri III fit également enfermer le cardinal Charles de Bourbon.

La mort du duc de Guise n'avait pas relevé la fortune de Henri III. Sous l'empire d'une impérieuse nécessité, ce triste roi de France avait été amené à conclure, le 3 avril 1589, avec le vaillant roi de Navarre, un traité d'alliance d'un an.

Dans ce traité, Henri de Bourbon prit le titre de premier prince du sang et de premier pair du royaume.

C'était la reconnaissance implicite de ces mêmes droits et de ces mêmes titres que les États Généraux de Blois avaient méconnus.

Henri IV d'ailleurs n'était pas resté inactif et silencieux après la déclaration des États Généraux de Blois. Il avait protesté contre cette déclaration, dont il réfutait tous les arguments et démolissait tous les prétextes, dans une longue lettre missive que, par son ordre, son secrétaire particulier, Antoine de Loménie, avait adressée individuel-

lement à chaque membre de cette assemblée violentée par le duc de Guise et égarée par des passions de diverse nature.

Cette lettre missive n'avait pas converti les ennemis de Henri de Bourbon, qui étaient aussi les ennemis de Henri de Valois, à la cause royale. La guerre civile, toujours à la fois politique et religieuse, continua de désoler le royaume.

Seulement ce n'était plus, comme on disait en 1586, des luttes intérieures de ces temps troublés, la guerre des Trois Henri, puisque le duc de Guise, qui portait aussi ce nom, n'était plus.

C'était la guerre des Deux Henri, contre Charles de Lorraine, duc de Mayenne, fils puiné de François de Lorraine, deuxième duc de Guise, prince de Joinville, duc d'Aumale, grand maître, grand chambellan et grand veneur de France.

François de Lorraine, qui a fondé la puissance de sa maison, possédait aussi la seigneurie de Mayenne, qu'il avait transmise à son second fils, et qui fut plus tard érigée en duché-pairie.

Le 26 juillet 1589, Nicolas de Harlay, baron de Sancy, rejoignit le roi de France et le roi de Navarre, avec un corps de troupes de douze mille hommes qu'il avait levés en Suisse, à ses frais, en engageant le beau diamant qui porte son nom, diamant qui avait appartenu à Charles, surnommé le Téméraire, dernier duc indépendant de Bourgogne.

C'est alors qu'après trois mois de préparatifs, d'intermèdes et d'escarmouches militaires, Henri de Valois et Henri de Bourbon se décidèrent à assiéger ensemble la capitale. Le 31 juillet 1589, ils répartirent leur armée, qui comptait quarante mille hommes, aux alentours de Paris, moitié au sud, moitié à l'ouest.

Le roi de Navarre établit son quartier général à Meudon, le roi de

France s'installa dans le château de Saint-Cloud, bâti par Jérôme de Gondi, reconstruit depuis par Philippe d'Orléans et aujourd'hui en ruines.

C'était dans la matinée du 1er août 1589. Un jeune dominicain du couvent de l'Ordre, qui existait faubourg Saint-Jacques, aussi illettré que fanatique, du nom de Jacques Clément, fit demander une audience particulière à Henri III. Il se disait porteur de dépêches confidentielles importantes.

Introduit auprès du roi de France, Henri de Valois, Jacques Clément le voyant occupé à lire une lettre qu'il venait de lui remettre, sortit brusquement, de la manche de sa robe de moine, un couteau qu'il lui plongea très avant dans le bas-ventre.

La mort ne fut pas instantanée, mais dans la nuit qui suivit cet attentat le roi expira, victime d'un guet-apens, comme avait expiré le duc de Guise, assassiné par ses ordres.

Au moment où l'on va paraître devant Dieu, la conscience s'éveille et l'âme s'élève. Averti par la rumeur publique de la sombre catastrophe dont le château de Saint-Cloud venait d'être le lugubre théâtre, le fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret accourut de Meudon. Dès qu'il fut entré dans la chambre où son royal parent reposait sur son lit d'agonie, Henri III, le montrant aux personnages de haut rang groupés autour de son chevet, leur dit qu'il les priait comme ami et qu'il leur ordonnait comme souverain de *reconnaître pour roi son frère de Navarre,* et il les obligea de lui jurer immédiatement fidélité. Ce furent ses dernières paroles.

Une heure après, le règne de la branche des Valois venait de finir; le règne de la dynastie des Bourbons venait de commencer.

Dans quelle épouvantable situation Henri III, à sa mort, laissait

le royaume de France, très agrandi, sans doute, depuis 987, par des annexions successives ; mais il le laissait plongé dans une effroyable anarchie intérieure, en face de grands dangers extérieurs, avec la perspective enfin d'une double catastrophe, la dislocation et la conquête.

C'est dans ces déplorables et douloureuses conditions que le 2 août 1589, Henri IV prit avec les armes de Philippe III, champ d'azur aux trois fleurs de lis d'or, le titre de roi de France. A quels efforts surhumains n'allait-il pas être condamné, avant de relever la royauté, de régénérer le royaume, avant d'assurer la grandeur de son règne qui se divise en trois périodes distinctes.

La première appartient aux luttes formidables que Henri IV eut à soutenir contre la Ligue, coalisée avec l'Espagne, et aussi contre la féodalité renaissante et transformée qui s'insurgeait, quoique ralliée, contre les droits de la couronne, droits qu'il ne put exercer dans toute leur plénitude et toute leur indépendance, qu'après avoir désarmé tous ses adversaires religieux par sa conversion, qu'après avoir terrassé tous ses adversaires politiques avec son épée.

C'est la période militaire qu'on appellerait aujourd'hui la période militante.

La seconde période fut celle des réformes gouvernementales, administratives, économiques et sociales, déjà très avancées, lorsque dans la troisième période il put inaugurer avec plus de liberté d'esprit et d'action, son habile, son patriotique système de politique internationale qui tendait au relèvement extérieur de la France par l'abaissement de la maison d'Autriche, en Espagne et en Allemagne, où dominait en même temps cette oppressive et puissante maison.

Mais pour caractériser, dès son début, dans son ensemble, le règne

de Henri IV, avec toutes les indications qui en peuvent donner la clef, il n'est pas inutile de constater quelle était, le 2 août 1589, la situation intérieure et extérieure du royaume de saint Louis. Ce sera comme la préface de ce règne, l'un des plus mémorables que les annales de la France aient eu à enregistrer.

D'après M. Poirson, l'impartial et savant historien du règne de Henri IV, le XVIe siècle avait ses contradictions et ses antagonismes ; s'il fut une époque de renaissance dans les arts, les lettres et les sciences, il a fait reculer, au point de vue politique et religieux, les rapports internationaux, le droit public, la morale, les destinées enfin de l'humanité.

Ferdinand le Catholique, Charles Quint, Philippe II obéissaient à une même pensée dans leurs pratiques, dans leurs procédés de gouvernement. Le terrible tribunal de l'Inquisition qui a joué alors un rôle si redoutable et si vaste, était entre leurs mains le double instrument du despotisme politique et du despotisme religieux. Leur volonté de fer ne s'appesantissait pas que sur leurs peuples. Elle ne fut pas moins fatale aux étrangers, victimes de leur gigantesque ambition, qu'ils broyaient sous leur impitoyable et brutale domination, comme de notre temps, la locomotive qui court à toute vapeur, à toute vitesse, sur les voies ferrées, broie tout ce qu'elle rencontre sur son passage.

L'Espagne de Philippe II surtout opprimait presque férocement les Pays-Bas; elle ravissait leur indépendance aux Napolitains, aux Siciliens, aux Portugais, aux populations du nord de l'Italie et du midi de la Navarre; elle écrasait, elle exploitait cyniquement l'Amérique du Sud, devenue pour elle une mine d'or longtemps inépuisable.

L'Europe, en fait, était revenue au droit de conquête des bar-

bares, dans toute sa violence, avec un degré de plus dans la perfidie, avec l'application d'une nouvelle et monstrueuse doctrine, celle de l'assassinat, érigée en code et passée dans la pratique.

Tel était, à l'avènement de Henri IV, l'état général de l'Europe, état qui s'était surtout établi vers la fin du règne des Valois.

Voici maintenant quelle était à la même heure, en regard de cette situation générale de l'Europe, la situation particulière de la France. L'agriculture y était en détresse, l'industrie en discrédit, le commerce dans l'enfance. Pas d'encouragement donné à ces trois branches de l'activité d'un peuple, qui font sa richesse matérielle, préparent son émancipation politique, élèvent son niveau intellectuel et favorisent son éducation morale. Les efforts de François Ier pour le réveil des sciences, des lettres et des arts étaient devenus stériles. Les troubles intérieurs les avaient annulés.

Les hauts barons, les puissants seigneurs, investis du gouvernement des provinces, ne songeaient qu'à y perpétuer leur autorité personnelle, en rendant leurs charges héréditaires. C'était, en perspective, le rétablissement de la féodalité, le démembrement de la France.

Enfin les deux tiers du royaume étaient déchirés par des guerres civiles.

La minorité de la nation obéissait seule encore à l'autorité royale. Cette minorité se composait de six mille nobles sur cent mille que comptait le royaume, d'un tiers des magistrats en exercice, d'un nombre limité de villes secondaires, de quelques populations des campagnes.

Le roi de France n'avait plus qu'une ombre de pouvoir, qu'un débris d'autorité. La souveraineté nominale lui appartenait encore. La sou-

veraineté réelle était passée aux mains de la maison de Lorraine, qui n'avait pourtant pas réussi à s'emparer tout à fait du gouvernement. Elle n'avait guère eu d'influence sérieuse que pour entretenir la rébellion, que pour perpétuer l'anarchie. Elle était le mal, elle ne pouvait être le remède.

Le remède, c'était Henri IV. Mais que d'obstacles il devait briser, avant de pouvoir commencer l'œuvre de salut, qui allait renouveler la face de la France.

Quelle tâche que cette œuvre multiple! Tirer le royaume des abîmes de l'anarchie; l'arracher aux sombres fureurs de la guerre civile ; le préserver du démembrement intérieur et de la domination étrangère ; relever et perfectionner dans tous les domaines de l'administration publique l'action bienfaisante du gouvernement; prêter l'appui de la France transformée, régénérée, à tous les États d'Europe qui n'étaient ni espagnols, ni autrichiens; garantir leur indépendance; asseoir le droit public, base de la morale, du progrès, de la civilisation, sur de nouvelles et habiles assises internationales: telle était cette tâche qui a fait justement appeler Henri IV, Henri le Grand, appellation que ses contemporains lui ont décernée de son vivant et que l'histoire, après sa mort, a maintenue et consacrée.

L'immensité d'un pareil travail frappa l'imagination des chroniqueurs du temps.

Etienne Pasquier dit textuellement dans une de ses lettres :

« Quand je me remets devant les yeux tout ce qui s'est passé en France depuis le mois de mars 1585, je ne pense pas qu'entre les histoires, tant anciennes que modernes, il y en ait jamais eu une plus prodigieuse que celle-ci. »

Les rois, même les meilleurs, ont toujours des envieux et des détracteurs. Henri IV eut les siens.

Ainsi, après avoir fait un pompeux éloge du souverain ; après avoir dit que Henri IV méritait le surnom de Grand, non seulement par ses exploits militaires, mais encore par son habileté dans toutes les parties du gouvernement, les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* critiquent très vivement l'homme et lui reprochent amèrement d'avoir trop aimé les plaisirs.

Sans nier ses écarts privés, Henri IV a lui-même répondu à l'avance à cette accusation posthume dans une lettre admirable, signée de sa main, dictée à son secrétaire M. de Loménie et adressée à l'illustre Maximilien de Béthune, baron de Rosny, qu'il avait créé duc et pair, sous le nom de Sully, et qui était son surintendant des finances, son grand maître de l'artillerie, son grand voyer, son surintendant des bâtiments et fortifications, qui était gouverneur du Poitou et qui fut surtout son conseiller intime et son ministre préféré.

Cette lettre est du 8 avril 1607. Elle est un si merveilleux portrait moral de Henri IV qui s'y montre avec tant de franchise, on pourrait dire avec tant de naïveté, tel qu'il était, que nous devons la reproduire. On ne saurait mieux peindre le cœur de l'homme et l'âme du roi que dans ce document authentique dont voici le texte :

« Mon ami, le doux repos que mes labeurs, périls et travaux, à quoi de plus, vous-même, en me flattant, ajoutez mes vertus, ont acquis à ma personne et à la France, et l'affermissement que nous y avons donné par le moyen de nos ménagemens, de nos grandes provisions d'argent et d'armes, de l'universelle bienveillance de nos peuples, m'ont apporté, sans doute, de grands, voire même d'extrêmes contentemens. Cependant comme il n'y a point de félicité, ni de

béatitude parfaite en la terre, mais seulement au ciel, ils n'ont laissé d'être traversés, en divers moments, non par la vertu, ni par les vertueux, mais par les calomnies des malicieux, par les coups de langue, contre lesquels les armes de la vérité n'ont jamais été à l'épreuve. Il y en a des plus grands et des plus autorisés, auxquels j'ai fait le plus de bien et départi le plus d'honneurs, que vous connaissez bien, sans que je vous les nomme, qui ont été si malicieux de dire et de faire publier par leurs factionnaires dans les provinces, que cette grande tranquillité, produite par cette paix universelle, m'a fait négliger, voire mépriser les plus grands et les plus qualifiés personnages de mon royaume, ôté tout le soin des grandes affaires de l'État, et des entreprises glorieuses et honorables ; m'étant entièrement laissé dominer par les délices, plaisirs, passe-temps, récréations et divertissements inutiles, auxquels j'emploie et consomme autant d'argent que je l'épargne dans les gratifications qu'ils publient mériter.

« En tous lesquels discours je ne nierai pas qu'il puisse y avoir quelque chose de vrai. Mais aussi dirai-je que, ne passant pas la mesure, il me devrait plutôt être dit en louange qu'en blâme, et en tout cas me devrait excuser la licence en tels divertissemens, qui n'apportent nul dommage ni incommodité à mes peuples, par forme de compensation de tant d'amertumes que j'ai goûtées, et de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, périls et dangers, par lesquels j'ai passé depuis mon enfance jusqu'à cinquante ans.

« J'ai su que quelques-uns des dépendances de ceux qui se plaisent à me décrier, vous ayant fait tous ces beaux contes, vous les en avez grandement blâmés, et dit que ces petits défauts et peccadilles trouveraient facilement toutes leurs excuses et défenses légitimes, moyennant qu'ils ne m'ôtassent pas la souvenance d'une infinité

de beaux, hauts et magnifiques projets et desseins que vous saviez que j'avais eus de longue main ; ne me fissent pas perdre le désir de les continuer ; ne m'empêchassent pas d'avoir le souci ni de prendre le temps, les occasions et opportunités de les entamer et poursuivre jusqu'à leur perfection.

« De quels discours ayant eu avis, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre pour vous faire souvenir de ce que fort souvent je vous ai ouï dire, lorsque quelques-uns blâmaient quelques-unes de mes actions, à savoir que l'Écriture n'ordonne pas absolument de n'avoir pas de péchés, ni de défauts, d'autant que telles infirmités sont attachées à l'impétuosité et promptitude de la nature humaine, mais bien de n'en être pas dominé ni de les laisser régner sur nos volontés ; qui est ce à quoi je me suis étudié, ne pouvant faire mieux.

« Et vous savez par beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes maîtresses, qui ont été les passions que tout le monde a cru les plus puissantes sur moi, si je n'ai pas souvent maintenu vos opinions contre leurs fantaisies, jusqu'à leur avoir dit lorsqu'elles faisaient les acariâtres, que j'aimerais mieux avoir perdu dix maîtresses comme elles, plutôt qu'un serviteur comme vous, qui m'étiez nécessaire pour les choses honorables et utiles. C'est ce que vous me verriez encore faire, et je vous en donne ma foi et parole, lorsque les occasions et opportunités me seront présentées pour entamer, poursuivre, mettre à exécution quelques-uns des honorables desseins que vous savez que j'ai depuis longtemps en l'esprit, et sur lesquels vous m'avez écrit tant de lettres, et avons tant discouru ensemble.

« Car lors ferai-je voir que je quitterai plutôt maîtresses, bâtiments, et toutes autres dépenses, tous autres plaisirs et passe-temps, que de

perdre la moindre occasion et opportunité pour acquérir honneur et gloire, dont les principales après mon devoir envers Dieu, ma femme et mes enfans, sont de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de parole, et de faire des actions, sur la fin de mes jours, qui les perpétuent et couronnent de gloire et d'honneur, comme j'espère que feront les heureux succès des desseins que vous savez, auxquels vous ne devez douter que je ne pense plus souvent qu'à tous mes divertissements ci-dessus. »

Devenu par la mort de Henri de Valois, roi légitime de France, Henri de Bourbon, quoique assiégé pour de longues années encore de graves préoccupations et de durs labeurs, n'oublia pas ses fidèles serviteurs, ceux qu'il devait garder, ceux qu'il voulait raffermir dans leur dévouement, ceux qu'il voulait ramener à lui. Les deux lettres autographes suivantes témoignent hautement du prix qu'il attachait à la sympathie et à la reconnaissance des hauts et puissants seigneurs du temps.

La première en date est du 3 août 1589. Elle est adressée à la duchesse de Montmorency qu'il appelle, selon l'usage d'alors, sa cousine, à raison du rang que son mari occupait dans l'État.

Cette duchesse de Montmorency était Antoinette de La Marck, fille aînée de Robert de La Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, et de Françoise de Brezé, comtesse de Maulévrier. Elle était née en 1542, et s'était mariée en 1558 à Henri de Montmorency, alors comte de Damville, puis, en 1579, à la mort de son frère aîné, François de Montmorency, troisième duc de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc.

Voici le fac-similé de la lettre autographe du 3 août 1589.

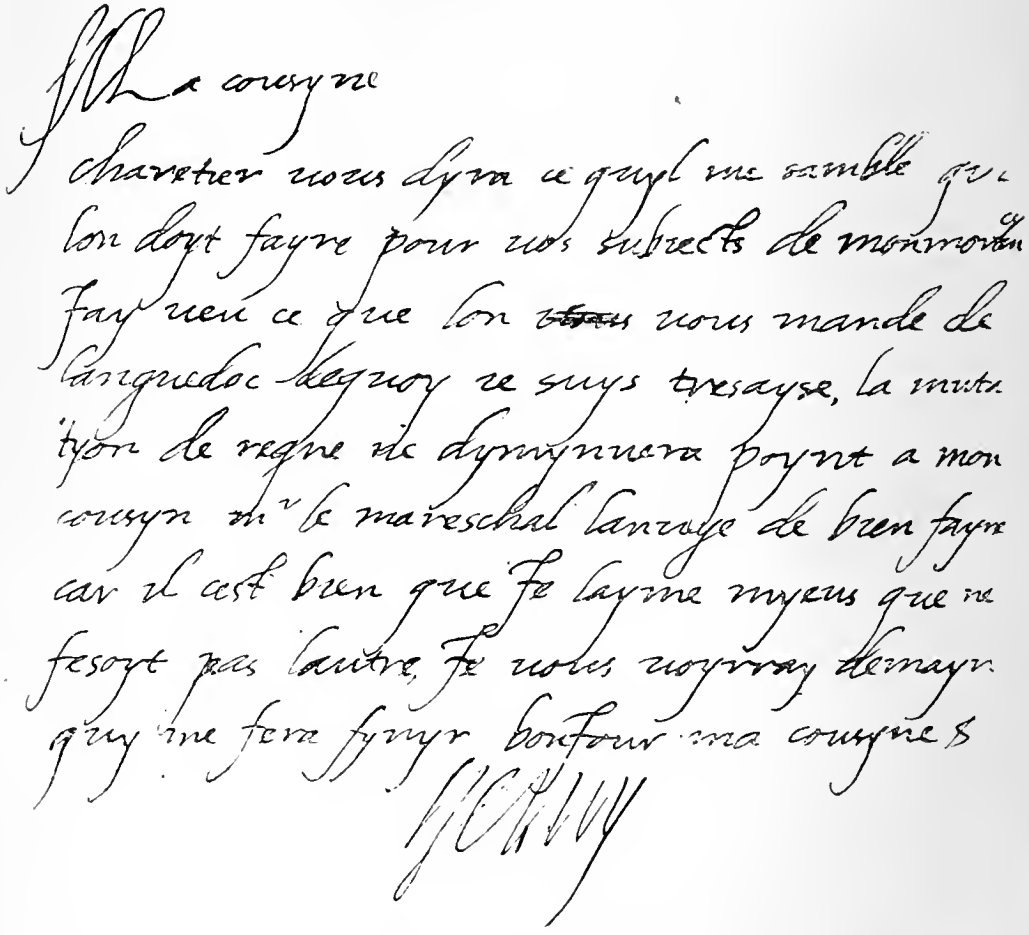

Voici le texte imprimé de cette même lettre :

« Ma cousine,

« Charretier vous dira ce qu'il me semble que l'on doit faire pour vos sujets de Montmorency. J'ai vu ce que l'on vous mande du Lan-

guedoc, de quoi je suis très aise. La mutation de règne ne diminuera point à mon cousin l'envie de bien faire, car il sait bien que je l'aime mieux que ne le faisait pas l'autre. Je vous verrai demain ; qui me fera finir. Bonjour, ma cousine.

« Henri. »

Ce nom de Montmorency évoque trop de souvenirs historiques pour qu'il ne soit pas intéressant de s'y arrêter.

Le fondateur des diverses branches de la maison de Montmorency est, comme on sait, Bouchard Ier, grand feudataire du duché de France en 950.

Bouchard Ier était sire de Montmorency. C'est de là que vient le nom qui a été celui de toute sa descendance : une légende le qualifie de premier baron chrétien.

La maison de Montmorency a compté six connétables, douze maréchaux de France et quatre amiraux.

Mathieu de Montmorency, fils de Bouchard IV, a été, sous Louis VII, le premier connétable de ce nom.

Anne, né à Chantilly en 1492, fait connétable en 1538, a été le premier duc de Montmorency. C'est Henri II qui érigea en sa faveur, en 1551, la baronie de Montmorency en duché pairie, et c'est à la femme de son petit-fils, Henri Ier, d'abord comte de Danville, puis duc de Montmorency, qu'Henri IV avait adressé sa lettre autographe du 3 août 1589.

Ce duc Henri de Montmorency devait être créé, par Henri IV, connétable, en 1595, l'année même de la naissance de son fils, Henri II, quatrième et dernier duc de Montmorency, de la ligne directe, maréchal de France, prédestiné à être décapité à Toulouse.

C'est à la ligne directe des Montmorency qu'on doit la première

construction des châteaux de Chantilly et d'Écouen, devenus historiques.

La seconde lettre est du 25 août 1590, elle est adressée au duc de Nevers que Henri IV appelle également son cousin. Ce duc de Nevers était Louis de Gonzague, troisième fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Amené jeune en France, il avait servi Henri II et Henri III, puis, en 1588, il s'était rallié à la cause de Henri IV. Il était gouverneur de la Picardie, et tenait son duché de Nevers de sa femme Henriette de Clèves, sœur des derniers ducs de Nevers de la maison de Clèves.

Voici le fac-similé de cette lettre autographe :

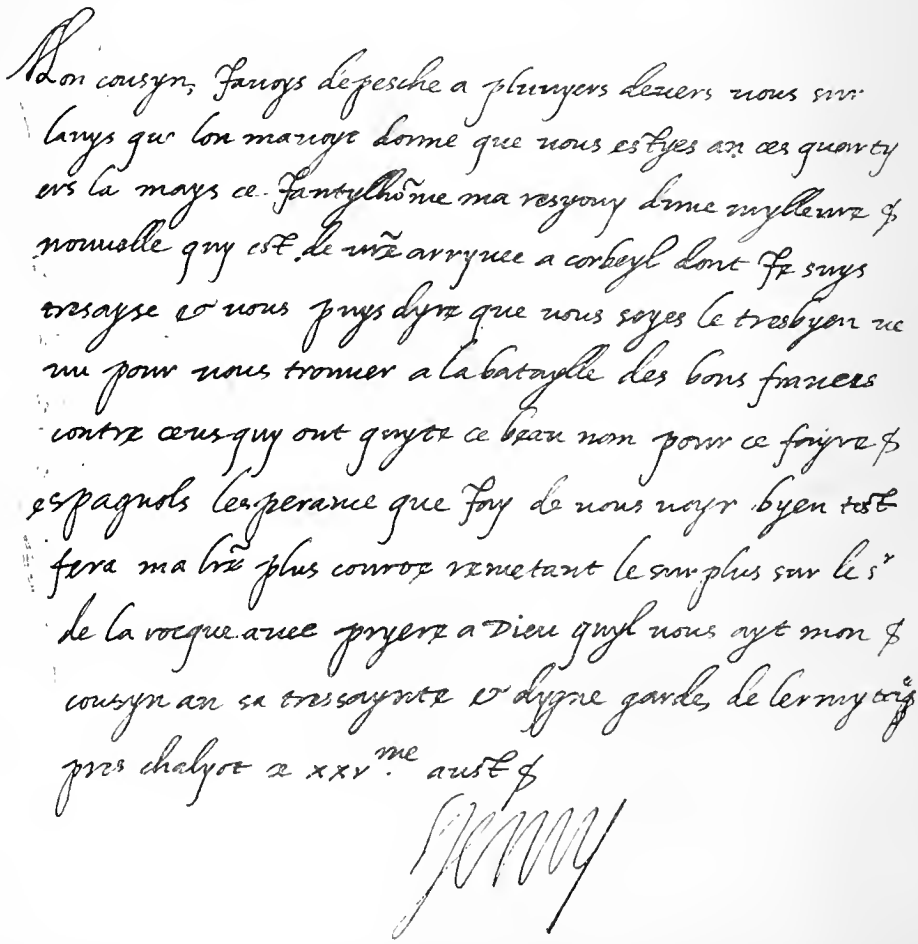

Voici le texte imprimé de cette même lettre autographe :

« A mon cousin le duc de Nevers,

« Mon cousin, j'avais dépêché à Pluviers, devers vous sur l'avis que l'on m'avait donné que vous étiez en ces quartiers là ; mais ce gentilhomme m'a réjoui d'une meilleure nouvelle, qui est de votre arrivée à Corbeil, dont je suis très aise, et vous puis dire que vous serez le très bienvenu, pour vous trouver à la bataille des bons Français contre ceux qui ont quitté ce beau nom pour se faire espagnols. L'espérance que j'ai de vous voir bientôt fera ma lettre plus courte ; me remettant du surplus sur le sieur de la Rocque, avec prière à Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très sainte et digne garde.

« De l'Hermitage, prés Chaillot.

« Henry. »

Le rapprochement définitif, intime et sincère, qui s'était produit entre Henri III, à la veille de sa mort, et Henri IV, presque à la veille de son avènement, n'avait que très légèrement modifié l'état respectif des partis.

Dès que la nouvelle de la mort de Henri III se fut répandue dans Paris, où le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, dirigeait, inspirait la Ligue, on y proclama roi de France, le cardinal Charles de Bourbon, qu'on affubla de la qualification très prématurée de Charles X.

Le duc de Mayenne appartenait à la grande famille de Lorraine qui vint s'établir en France au commencement du XVIe siècle. François Ier érigea en duchés pairies le comté de Guise et le comté d'Aumale, qui appartenaient à Claude de Lorraine, premier duc de Guise et premier duc d'Aumale.

Le fils, François de Lorraine, second duc d'Aumale, en même temps que second duc de Guise, déjà nommé, avait eu de sa femme, Anne d'Este, six fils dont Henri de Lorraine, troisième duc de Guise, Charles de Lorraine, d'abord marquis de Mayenne, puis duc de Mayenne, en vertu de lettres patentes de Charles IX, de 1575, et le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims, que nous avons déjà désignés, et une fille, Catherine de Lorraine, qui épousa Louis de Bourbon, deuxième du nom, duc de Montpensier.

Ce François de Lorraine, qui fut même quelque temps lieutenant général du royaume, sous François II, et qui fut assassiné par un gentilhomme protestant, a encore été le premier prince de Joinville.

C'est en 1552 que Henri II a érigé, au profit de François de Lorraine, la seigneurie de Joinville en principauté.

Il est à remarquer que plusieurs des titres et domaines, qui étaient la propriété de la famille de Louis Philippe Ier et même le château d'Eu aussi bien que la forêt de Guise où existent encore deux vieux chênes historiques, portant gravés, l'un le nom de François, l'autre le nom de Henri, ont appartenu à la maison de Lorraine.

On pourrait donc croire que la descendance du frère de Louis XIV, Philippe, premier duc d'Orléans, a été l'héritière directe de la maison de Lorraine, qui s'est complètement éteinte au XVIIe siècle, dans la personne de François-Joseph de Lorraine, septième et dernier duc de Guise. Il n'en est rien.

Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, dont le nom reparaîtra dans ce livre, avait épousé, en 1611, une riche héritière, la fille du second duc de Joyeuse, alors veuve de Henri de Bourbon, duc de Montpensier.

On sait que le vicomte Anne de Joyeuse était un favori de Henri III, qui érigea, à son profit, sa vicomté en duché pairie.

Ce premier duc de Joyeuse périt à la bataille de Coutras en 1587, en combattant le roi de Navarre, futur roi de France. Sa fortune et son duché passèrent à son frère, Henri, premier du nom, second duc de Joyeuse, marié à la sœur du duc d'Épernon, autre favori de Henri III. Elle mourut jeune, ne laissant qu'une fille unique à son mari, qui se fit capucin, rentra dans le monde, fut maréchal de la Ligue et redevint capucin, sous le nom de *Frère Ange*.

C'est cette fille unique du second duc de Joyeuse, veuve d'un duc de Montpensier, qui devint la quatrième duchesse de Guise.

Le duc Charles de Guise, on le verra plus loin, mourut en Italie. Il avait eu une fille, dite *mademoiselle de Guise*, qui hérita en 1675 de toute la colossale fortune de sa famille et qui mourut célibataire. A sa mort, la maison de Lorraine s'éteignit complétement dans sa descendance féminine comme dans sa descendance masculine.

Mais le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, qui jouera plus loin dans ce livre un rôle important, et que Mme de Maintenon avait en grande estime et en grande affection, était devenu, par achat, testament, ou cession, propriétaire du château d'Eu, de tout le duché d'Aumale et de la forêt de Guise.

La succession du duc du Maine, dont la descendance s'est rapidement éteinte, est échue plus tard, en partie du moins, à la princesse Louise-Marie-Adélaïde, mère de Louis-Philippe Ier et petite-fille du comte de Toulouse, frère du duc du Maine et comme lui, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan.

Le père de la princesse Louise-Marie-Adélaïde, le très aimé et très estimé duc de Penthièvre, avait réuni dans ses mains la presque totalité

de la fortune des deux princes légitimés, le duc du Maine, son oncle et le comte de Toulouse, son père.

Sans qu'il soit utile d'entrer ici dans des détails plus complets, on voit que l'origine de la plupart des titres et des propriétés de la famille d'Orléans est aussi simple que légitime. C'est une fortune purement patrimoniale.

Toutefois, l'origine des titres de duc de Nemours, de prince de Joinville et de duc de Montpensier est différente.

La terre de Nemours, érigée en duché pairie par Charles VI, en 1404, a eu plusieurs titulaires. Elle était restée de 1515 à 1666 dans la maison de Savoie. En 1689, Louis XIV la donna à son frère Philippe, duc d'Orléans. Vers la même époque la *grande Mademoiselle*, fille de Gaston d'Orléans et nièce de Louis XIII, léguait à ce même prince la terre de Joinville.

La principauté de Joinville était, comme le titre de duchesse de Montpensier, pour la *grande Mademoiselle*, une propriété de famille. La fille de Catherine de Lorraine et du duc de Montpensier avait épousé Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

La *grande Mademoiselle* était donc l'héritière directe, par sa mère, de Catherine de Lorraine et du duc de Montpensier.

La seigneurie de Montpensier a été érigée en duché pairie, en 1539, par François Ier. Elle passa, dans le XVe siècle, des maisons de Beaujeu et de Dreux, à la maison de Bourbon.

Sans surcharger ce livre de trop grands détails généalogiques, il nous paraît néanmoins utile de donner ici encore quelques détails sommaires sur les deux branches de la maison de Bourbon.

La branche aînée, qui s'est éteinte en 1527, dans la personne du duc Charles de Bourbon, le trop célèbre connétable du règne de

François Ier, commence en 1279, à Louis, premier du nom, premier duc de Bourbon, qui tenait la terre de ce nom, de sa mère, Béatrix de Bourgogne.

Pierre, deuxième du nom, septième duc de Bourbon, ne laissa qu'une fille, du nom de Suzanne.

Suzanne de Bourbon épousa son cousin, Charles, qui descendait par son père, Gilbert, des comtes de Montpensier, devenus plus tard les ducs de Montpensier, issus de Louis, troisième fils de Jean, premier du nom, quatrième duc de Bourbon.

Le connétable duc Charles de Bourbon, avait donc réuni dans ses mains les principaux et grands domaines de la branche aînée de sa maison. Ces domaines, confisqués, furent momentanément réunis au domaine de la couronne, mais ils en furent ultérieurement détachés, en partie, pour être généralement rendus aux héritiers du sang.

La branche cadette à laquelle appartient Henri IV commence à Jacques, comte de la Marche, qui était le second fils de Louis, premier du nom et premier duc de Bourbon.

Puisque nous avons ouvert une digression généalogique, nous devons, avant de la fermer, donner quelques indications utiles sur la maison de Condé.

On a vu que Louis, premier du nom, prince de Condé, frère d'Antoine de Bourbon et oncle de Henri IV, était mort en 1569, à la bataille de Jarnac. Marié deux fois, il avait trois fils, Henri, premier du nom, second prince de Condé ; François, qui tenait son titre de prince de Conti, de sa mère Éléonore de Roye, et Charles, qui fut comte de Soissons.

Le comté de Soissons et la seigneurie d'Enghien appartenaient à

la maison de Luxembourg. Louis XI avait confisqué ces deux domaines.

Marie de Luxembourg obtint de Charles VIII la restitution de ce comté et de cette seigneurie qu'elle porta dans la branche cadette de la maison de Bourbon, par son mariage avec François de Bourbon, son second mari, qui n'était que comte de Vendôme.

Henri IV vendit au comte d'Aremberg la terre d'Enghien, qui se trouvait en Belgique, mais le titre, devenu plus tard ducal, est resté dans la maison de Condé, qui l'avait, en dernier lieu, transporté à la localité de ce nom, dans la vallée de Montmorency.

Le titre de comte de Soissons, dont le premier prince de Condé avait hérité, passa, on vient de le voir, à Charles de Bourbon.

Ce Charles de Bourbon, comte de Soissons, était donc le cousin germain de Henri IV, comme Henri de Bourbon, second prince de Condé.

Un souvenir, qui se rattache à ces deux princes, mérite d'être rappelé.

Tous deux avaient assisté à la bataille de Coutras où Henri IV, encore simple roi de Navarre, on le sait déjà, avait vaincu le duc de Joyeuse. Avant le combat, il leur avait dit : « Souvenez-vous que vous êtes du sang des Bourbons ; et, vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. » Ils répartirent aussitôt : « Nous vous montrerons que vous avez de bons cadets. »

Nous avons déjà dit que le cardinal Charles de Bourbon, qui ne devait jamais être qu'un fantôme de roi, avait été enfermé, par ordre de Henri III, au château de Fontenay-le-Comte. Sa royauté éphémère, que du reste il ne prenait pas au sérieux, ne le rendit pas à la liberté. Il continua à languir dans sa prison d'où il écrivit, avant de

mourir, à Henri IV, une lettre dans laquelle il lui déclarait qu'il le reconnaissait comme légitime roi de France.

Ce grotesque épisode prouva seulement qu'il ne pouvait encore y avoir aucune transaction possible entre Henri IV et le duc de Mayenne ou la Ligue.

Dans Paris, le peuple était généralement du côté du duc de Mayenne et avec la Ligue. On lui avait fait accepter une idée absolument fausse. C'est que Henri IV tenait surtout à régner pour détruire, pour anéantir le culte catholique dans le royaume de France. Son libéralisme et sa tolérance dans son royaume de Navarre protestaient hautement contre cette supposition calomnieuse.

En effet, le 22 août 1594, Henri IV, qui avait reconquis sur la Ligue la ville de Beauvais dont il recevait les délégués, les rassura, en leur racontant ce fait caractéristique :

« J'ai eu, dit Henri IV, en mon petit royaume de Navarre, deux provinces joignantes l'une à l'autre, séparées par une petite rivière, en l'une desquelles il ne s'est jamais fait, pendant mon règne, aucun prêche et où chacun a vécu selon l'Église catholique, apostolique et romaine. Dans l'autre, ne s'y est jamais dit aucune messe, sans que pour cela les habitants de l'une ou de l'autre se soient jamais fait tort d'un sou. »

Sous une forme familière, Henri IV proclamait de nouveau la liberté de conscience dont il avait réclamé, dans son application aux protestants, le principe contenu dans la requête qu'il avait signée et que l'assemblée des Églises réformées de France, réunie sous sa présidence, à La Rochelle, avait adressée à Henri III.

C'est néanmoins l'idée très habilement répandue et trop facilement

acceptée, surtout dans Paris, et aussi en province, que Henri IV voulait la destruction du catholicisme qui, dans l'opinion de la grande majorité des catholiques, justifiait et légitimait la résistance que la Ligue opposait au droit incontestable de la dynastie des Bourbons et l'appui qu'elle prêtait aux prétentions et aux intrigues de la maison de Lorraine, ainsi qu'à l'intervention dans les affaires intérieures de la France du roi d'Espagne, Philippe II, dont la volonté était qu'il n'y eût en Europe qu'un seul roi, une seule loi, une seule foi.

En acceptant cette intervention, la grande masse des ligueurs se faisaient les complices involontaires de l'affaiblissement de la puissance nationale, comme en se donnant pour chefs des représentants des anciennes et puissantes familles princières et seigneuriales, ils se faisaient les complices inconscients de la diminution de l'autorité royale.

Mais il serait inexact de dire que la Ligue voulait et poursuivait sciemment, et de parti pris, ce double et funeste résultat, puisqu'elle croyait et prétendait être la personnification et l'armée du catholicisme.

Or, par opposition à l'esprit du protestantisme qui mène à l'individualisme, l'esprit du catholicisme est, au contraire, de tendre, par la concentration des efforts individuels, à l'établissement et au maintien de l'unité dans l'état et dans le gouvernement, comme dans la religion.

A l'origine, la Ligue avait donc pu et dû avoir, pour beaucoup de catholiques de bonne foi, au moins en apparence, sa raison d'être.

Mais les craintes imaginaires que la Ligue entretenait dans Paris

et hors Paris sur les dispositions de Henri IV à l'égard du culte catholique auraient du moins dû disparaître après ce que l'on appelle la déclaration de Saint-Cloud, déclaration dont voici la cause, le but et l'esprit.

Les princes, seigneurs et gentilshommes catholiques du camp royal avaient cédé à un premier mouvement, à un entraînement spontané, lorsqu'à la voix de leur souverain mourant ils avaient juré fidélité à Henri de Bourbon, quatrième du nom, comme roi de France.

Henri III était encore agonisant que déjà la réflexion était venue refroidir leur dévouement. Quelques-uns d'entre eux regrettaient d'avoir cédé trop facilement à ses recommandations, qui étaient alors des ordres. Ils se divisèrent en trois catégories.

La première, celle que l'on nommait le parti des Politiques, demandait que Henri de Bourbon, roi de Navarre, fût immédiatement proclamé roi de France, sous la qualification de Henri IV, sans condition. La seconde exigeait son abjuration immédiate : c'étaient les Zélés. La troisième se refusait même à cet arrangement transactionnel. Elle était composée, comme on dirait aujourd'hui, d'intransigeants, qui agissaient, qui parlaient comme la Ligue.

Les uns et les autres tinrent conseil dans le palais même où était mort Henri III. Le 3 août 1589, intervint une convention ou un traité qui constituait un acte synallagmatique entre le Roi qui le signa, le lendemain, et les hauts personnages qui l'avaient discuté, préparé et formulé. Au nombre de ces hauts personnages figuraient Charles de Valois, fils naturel de Charles IX; François de Bourbon, prince de Conti, prince du sang; François de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang; Henri d'Orléans, duc de Longueville, qui avait aussi le titre de prince du sang; le duc de Luxembourg, le duc de Rohan,

le maréchal Armand de Biron, le maréchal Jean d'Aumont, Roger de Saint-Lary et de Termes, gouverneur de Bourgogne, sous Henri IV, duc de Bellegarde sous Louis XIII; un comte de Givry, qui était un vaillant capitaine, et bien des nobles de l'Ile-de-France.

Sur ce même acte du 3 août 1589 on remarquait le nom de beaucoup d'autres seigneurs et gentilhommes, catholiques ou protestants, dont plusieurs étaient placés à la tête de gouvernements de provinces de première importance.

Dans le traité du 3 août 1589, Henri IV jurait sur son honneur de roi et sa foi de gentilhomme, de maintenir dans le royaume de France la religion catholique, apostolique et romaine, de ne rien entreprendre contre ses dogmes, sa discipline et ses biens. Enfin il y faisait, ou plutôt il y renouvelait sa promesse de se soumettre, personnellement, en ce qui concernait son culte ou sa foi, à ce qui serait décidé dans un concile libre ou national, qu'il s'engageait à convoquer, dans le délai de six mois.

Cette solennelle déclaration donnait aux catholiques toutes les garanties, toutes les sûretés qu'ils pouvaient désirer et réclamer pour le libre exercice de leur culte. La Ligue n'avait plus dès lors de raison d'être, et pourtant à l'instigation des princes de Lorraine, des ambitieux de l'aristocratie et des émissaires de l'Espagne, elle persévéra dans son hostilité systématique à la dynastie des Bourbons.

De leur côté, les princes du sang, les seigneurs et les gentilshommes catholiques dont on vient de lire les noms s'étaient engagés avec beaucoup d'autres de leurs coreligionnaires de l'armée royale, à donner leur vie et leur fortune pour défendre Henri IV contre tous les rebelles du dedans et tous ses ennemis du dehors.

C'était promettre de lutter courageusement contre le nombre, contre la force.

C'est ici que commence la première période, la période militaire ou militante du règne.

Toujours siége de la Ligue, centre de la résistance, Paris s'était livré, dans la journée du 2 août 1589, aux indécentes manifestations d'une joie bruyante. La satisfaction que la mort de Henri III y avait produite avait eu un résultat mesquin, mais significatif. On y avait remplacé l'écharpe de deuil, l'écharpe noire, par l'écharpe d'espérance, l'écharpe verte.

C'est au milieu de cette grande effervescence populaire qu'était née, le 5 août 1589, la ridicule et vaine royauté du comparse qui ne fut quelque temps Charles X, que pour garder, avec son chapeau de cardinal, le trône où le duc de Mayenne n'osait pas encore s'asseoir.

Depuis le 15 février 1589, jour de l'entrée du duc de Mayenne dans Paris, il était investi de fait du pouvoir suprême. Il avait reconstitué le gouvernement de la Ligue sur de plus vastes assises, il avait créé un grand conseil de quarante membres ou figuraient les Seize, mais où ils n'étaient pas les maîtres absolus, et ce grand conseil l'avait nommé lieutenant général de l'état royal, en lui confiant toute la direction des affaires publiques.

C'est en face de ce pouvoir aussi fort qu'irrégulier, et obéi dans beaucoup de villes et de campagnes, ainsi que de beaucoup de princes, de seigneurs et de gentilshommes catholiques, qui s'y ralliaient par calcul ou par conviction, que se trouvait Henri IV, devenu roi de France. Des départs subits de troupes diminuèrent immédiatement la force de son armée dans d'assez grandes proportions pour qu'il dût

prendre le sage parti de renoncer momentanément au siège de Paris. Il quitta donc Meudon, leva le camp de Saint-Cloud, et conduisit à Compiègne le corps de Henri III qu'il déposa dans l'abbaye de Saint-Corneille d'où il ne fut transporté qu'en 1610 à l'abbaye de Saint-Denis.

Les événements vont désormais marcher rapidement jusqu'à l'entrée solennelle, triomphale et pacifique de Henri IV dans Paris. Il cherche à se maintenir au nord de la Seine, s'empare de Meulan et de Clermont, divise son armée en trois corps, confie l'un au duc de Longueville, qui tient la campagne en Picardie, l'autre au maréchal d'Aumont, qui la tient en Champagne. Il garde sous son commandement direct le troisième, et le conduit dans la direction des côtes de Normandie.

Henri IV menaçait déjà Rouen, lorsque le duc de Mayenne accourut au secours de cette place. Mais il ordonna au duc de Longueville et au maréchal d'Aumont de le rejoindre, à quelque distance de Dieppe, sous les murs du château d'Arques. C'est là qu'il attendit les troupes de la Ligue, parmi lesquelles on remarquait des Espagnols et des Belges que le duc de Parme, Alexandre Farnèse, avait enrôlés au nom de son souverain, Philippe II, qui lui avait confié le commandement général de son armée des Pays-Bas.

Cet Alexandre Farnèse était l'un des plus grands capitaines de son temps. Il était prédestiné à mourir à Arras, au service de l'Espagne, en combattant la France, sans avoir jamais vu le duché de Parme sur lequel il régnait.

Le 27 août 1589, le duc de Mayenne avait quitté Paris annonçant qu'il ramènerait le Béarnais captif. Il prétendait le faire enfermer à la Bastille.

On assure que, confiants dans cette fanfaronnade, des fanatiques louèrent à l'avance des fenêtres dans le faubourg Saint-Antoine pour voir passer le roi de France, prisonnier du duc de Mayenne.

La journée du 21 septembre 1589 souffla sur les illusions de la Ligue. Après une lutte acharnée de plusieurs jours, lutte où le nombre était du côté du duc de Mayenne, le roi de France qui avait pour lui, avec son droit, la bravoure et l'habileté, remporta sur les rebelles une éclatante victoire. Il l'annonça à Louis de Crillon, qu'il appelait le premier capitaine du monde et qui était l'un de ses plus vaillants et plus fidèles serviteurs, en ces termes : « Pends-toi, brave Crillon, nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu. Je t'aime à tort et à travers. »

Nous devons confesser que l'authenticité de ce billet laconique, d'une rondeur toute militaire, mais dont l'original n'a pas été retrouvé dans les archives de la famille de Louis de Crillon, est contestée par plusieurs historiens modernes. Mais ne se peut-il pas qu'il ait été écrit, reçu, lu, et qu'il n'ait pas été conservé ?

Louis de Crillon, qui était un homme de guerre, peut très bien ne pas avoir eu l'idée de garder le billet de Henri IV, comme on garde une relique.

Voici une autre explication plus plausible peut-être du désaccord existant entre les historiens modernes et Voltaire, le premier qui ait parlé du billet de Henri IV à Louis de Crillon.

Le 20 septembre 1597, Henri IV écrivit du camp devant Amiens à Louis de Crillon, qu'il nomme Grillon, une lettre autographe qui commence de même. Voltaire a pu s'y tromper.

Cette lettre autographe, rapprochée du billet contesté, ne prouve

pas seulement l'estime de Henri IV pour Louis de Crillon; elle témoigne de l'amicale simplicité et de la cordiale familiarité qu'il apportait dans ses relations personnelles et privées avec les grands capitaines et les chefs illustres de son armée. C'est bien là le langage d'un soldat qui s'adresse à un soldat.

Voici le fac-similé de la lettre autographe du 20 septembre 1597 :

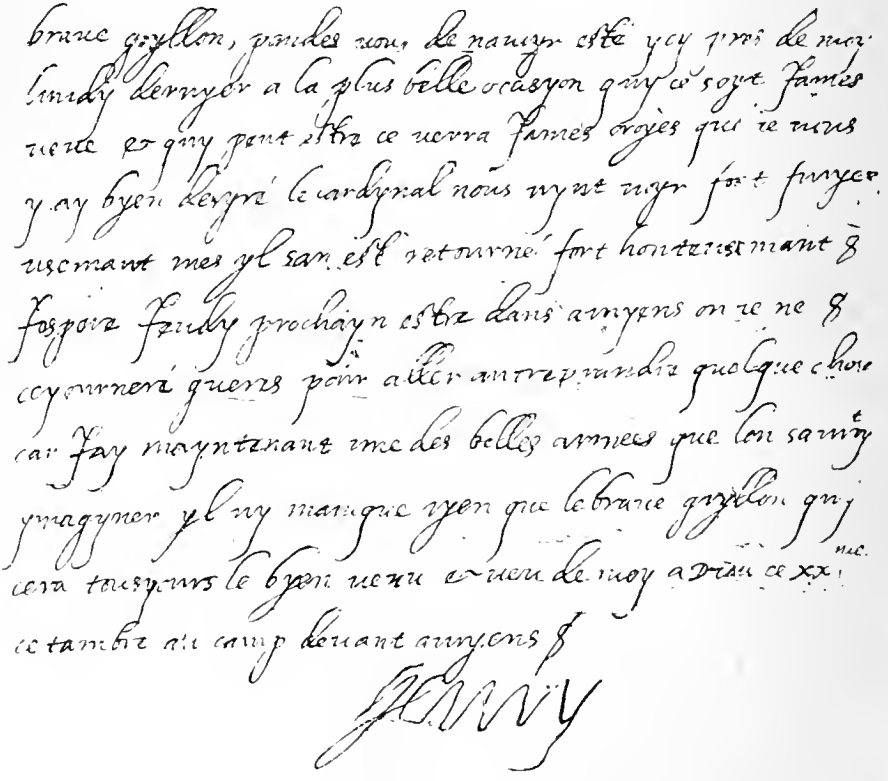

Selon la règle que nous avons adoptée, de mettre en regard des fac-similés d'autographes, les textes imprimés, nous reproduisons celui de la lettre du 20 septembre 1597 de Henri IV à Louis de Crillon. Le voici :

« A Monsieur de Grillon,

« Brave Grillon, pendez-vous de n'avoir été ici près de moi lundi dernier à la plus belle occasion qui se soit jamais vue et qui peut-être se verra jamais. Croyez que je vous y ai bien désiré. Le cardinal nous vint voir fort furieusement, mais il s'en est retourné fort honteusement. J'espère, jeudi prochain, être dans Amiens, où je ne séjournerai guère, pour aller entreprendre quelque chose, car j'ai maintenant une des belles armées que l'on saurait imaginer. Il n'y manque rien que le brave Grillon, qui sera toujours le bien venu et vu de moi.

« Henry. »

Découragé, le duc de Mayenne qui essaya de fermer au moins à Henri IV la route de Dieppe, entrepôt de la Ligue, quitta la Normandie et entra en Picardie où il espérait que le duc de Parme viendrait le rejoindre.

Henri IV, qui avait été vaillamment secondé dans cette rude campagne par Charles de Bourbon, comte de Soissons, séjourna quelque temps à Dieppe où il apprit, sans s'en émouvoir, que des parlements ligueurs, ceux de Rouen, de Toulouse et de Bordeaux, rendaient contre lui des arrêts d'ailleurs plus violents de forme que redoutables au fond. Puis, il vint passer la Seine à Meulan et, le 31 octobre 1589, il arrivait sous les murs de Paris, à la tête d'une armée d'environ vingt-quatre mille hommes, dont quatre mille Écossais, renfort que la fille de Henri VIII, la grande Elisabeth, reine d'Angleterre, lui avait envoyé, moins comme protestante que comme amie de la France et ennemie de l'Espagne.

Paris était alors enfermé dans une enceinte, qui n'était déjà plus

celle que Philippe-Auguste avait fait élever et construire, sous son règne, pour la défense de la capitale du royaume, et qui allait seulement, sur la rive gauche, de la Tournelle à la tour de Nesle, et, sur la rive droite, d'une tour située au coin du pont des Arts à une tour située près du port Saint-Paul.

Cette enceinte avait été agrandie dans sa partie septentrionale, dès le XIVe siècle, et s'étendait de la tour de Billy, près de l'Arsenal, à la tour du Bois, près des Tuileries. Elle avait quatorze portes.

Six portes du nord qui étaient : la porte Saint-Antoine, voisine de la Bastille, qui datait du règne de Charles VI, et qui la protégeait d'un côté, tandis que de l'autre côté elle était défendue par un vaste bastion ; la porte du Temple, avec son large fossé et un ouvrage extérieur : le Bastillon ; la Porte Saint-Martin, flanquée exceptionnellement de six tours rondes à sa face extérieure ; la porte Montmartre, qu'on voyait à la rencontre de la rue de ce nom avec la rue des Fossés-Montmartre et la rue Neuve-Saint-Eustache ; la porte Saint-Eustache ; la porte Saint-Honoré, située au point où la rue de Rohan débouchait dans la rue de ce nom ; la porte Neuve, à côté de la tour du Bois, tour très élevée, qui terminait à l'ouest l'enceinte septentrionale.

Huit portes du sud qui étaient : la porte de Nesle, contiguë à la tour de ce nom, là où est aujourd'hui le pavillon oriental du palais de l'Institut ; la porte de Buci ou de Bussy, qui était là où la rue Contrescarpe débouche dans la rue Saint-André-des-Arts ; la porte Saint-Germain, qui était à la place où existe maintenant une fontaine qu'on voit de la rue de l'École-de-Médecine, à l'extrémité de la rue Larrey ; la porte Saint-Michel, que remplace maintenant la belle fontaine qui décore la place du même nom ; la porte Saint-Jacques,

entre la rue Soufflot, la rue des Fossés-Saint-Jacques et la rue Saint-Hyacinthe; la porte Saint-Marcel, que l'on voyait au point où la rue Descartes débouche dans la rue des Fossés-Saint-Victor; la porte Saint-Victor qui était dans la rue de ce nom, dans le voisinage de la rue d'Arras; la porte Saint-Bernard, placée sur le quai de la Tournelle, à l'une des extrémités de la rue des Fossés-Saint-Bernard, au nord de cette rue.

Toutes ces portes étaient desservies par des ponts en pierre et des ponts-levis, et, sans exception, protégées au moins par une tour contiguë.

Mais, l'enceinte du XIVe siècle, qui était encore celle de Paris, à la mort de Henri III, laissait en dehors d'elle, avec de nombreux faubourgs, bien des villages qui en étaient voisins.

Les troupes royales furent distribuées, dès le 31 octobre 1589, pendant la soirée, dans plusieurs de ces villages situés au sud, et le lendemain, qui était la Toussaint, dès le lever du soleil, Henri IV ordonna l'attaque générale des faubourgs de la rive gauche de la Seine. Ils tombèrent promptement au pouvoir de corps d'armée commandés, sous sa direction, par le maréchal Armand de Biron, le comte de Soissons et le duc de Longueville.

L'abbaye Saint-Germain qui, à cette époque, était hors de l'enceinte de Paris, se défendit jusqu'à la nuit et ne se rendit qu'à Henri IV.

Le duc de Mayenne était accouru en toute hâte à la défense de Paris dont l'armée royale n'avait pu forcer les portes dans la journée du 1er novembre 1589. Henri IV renonça momentanément à en poursuivre le siège et, revenu en Normandie, après des succès partiels qui ne pouvaient terminer la guerre, après quelques semaines d'une infatigable activité qui aurait épuisé les forces de tout autre chef

militaire se battant comme lui, pour ainsi dire, en chef de partisans, il était, le 14 mars 1590, sur le célèbre champ de bataille d'Ivry, en face des troupes de la Ligue et du duc de Mayenne, dont l'armée comptait moins de Français que d'étrangers, Espagnols, Allemands, Belges et Suisses.

Dans les deux armées, on était croyant. Avant le combat, l'une et l'autre invoquèrent la protection du ciel, qui allait se déclarer en faveur du roi de France contre la Ligue.

Henri IV adressant ensuite à ses troupes une harangue d'une éloquente simplicité, prononça ces mémorables paroles: « Mes compagnons, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre ; je veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, et, si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez au ralliement : c'est le gain de la bataille ! vous le ferez entre ces trois arbres, là-haut, à main droite ; si vous perdez vos enseignes, cornettes ou guidons, ne perdez pas de vue mon panache blanc, vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire ! »

Ce panache de trois grandes plumes blanches était planté sur son heaume, et en même temps il montrait de la main les trois arbres qu'il avait indiqués dans sa harangue.

Nous publions une planche qui représente et reproduit exactement cette légende.

La bataille d'Ivry, terminée par une décisive victoire de Henri IV sur le duc de Mayenne, victoire qui prépara la dislocation définitive de la Ligue, a eu sur les destinées de la France une influence trop considérable pour que nous n'en fassions pas le récit, d'après les documents originaux de l'époque auxquels les historiens modernes l'ont emprunté.

HENRI IV A IVRY

(1590)

La harangue de Henri IV achevée, l'artillerie royale, aux ordres du grand maître Philibert de la Guiche, commença aussitôt à foudroyer les ennemis, qui répondirent par quelques décharges mal dirigées; puis toutes les troupes s'ébranlèrent; les chevau-légers ligueurs furent d'abord culbutés par le maréchal d'Aumont, tandis qu'une partie des Vallons et des Flamands que le comte d'Egmont avait amenés au duc de Mayenne, par ordre du duc de Parme, pénétraient un moment jusqu'à l'escadron du roi; on se heurta partout à la fois, mais ce fut au centre qu'eut lieu le choc décisif.

Le feu de l'artillerie de la Guiche et les arquebusades des tirailleurs royaux avaient déjà jeté de la confusion dans la cavalerie de la Ligue, dont les *reîtres*, repoussés par le duc de Montpensier, se rejetèrent sur l'escadron de Mayenne et l'empêchèrent de prendre du champ pour heurter le roi.

Henri IV, profitant de cet instant de désordre, chargea soudain, et sa vaillante troupe, armée d'épées et de pistolets à la manière des *reîtres*, et disposée sur cinq files de profondeur, se précipita si impétueusement sur le gros escadron ennemi qu'elle le rompit, et qu'il s'ensuivit une furieuse mêlée, main à main, où les hommes d'armes espagnols, Wallons et Flamands, ne purent se servir de leurs fortes lances.

Le combat fut terrible, mais de courte durée. Le comte d'Egmont ayant été tué sur place, et la gendarmerie étrangère étant défaite, le duc de Mayenne combattit, avec Charles Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, l'un de ses deux frères utérins, de ce nom et de ce titre, et Charles de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, frère de Claude de Lorraine, troisième duc d'Aumale, l'un et l'autre neveux du duc François de Guise

et cousins germains du duc Henri de Guise, jusqu'à ce qu'ils n'eussent plus que trente mètres autour d'eux. Ils se décidèrent enfin à prendre la fuite, en voyant que la cavalerie de la Ligue n'avait pas été plus heureuse sur les ailes qu'au centre, et que la déconfiture ou la déroute était générale.

L'infanterie de la Ligue ne résista guère. Les Suisses catholiques, qui en formaient une bonne partie, étaient demeurés immobiles; ils capitulèrent avec Henri IV, sur le champ de bataille, et passèrent dans les rangs de l'armée royale.

Les lansquenets furent massacrés. Henri IV fit épargner les ligueurs, ses compatriotes. Il s'en allait sur tous les champs de bataille, criant : « Main basse sur les étrangers, mais quartier aux Français. »

Il y a, dans les œuvres des historiens modernes, des exposés plus détaillés de la bataille d'Ivry, mais au récit suffisant qu'on vient de lire il nous a paru préférable d'ajouter le texte officiel de celui qu'en a fait Henri IV lui-même, le jour même, dans une lettre circulaire qu'il a jugé utile d'adresser à un grand nombre de personnages de son parti. Voici ce texte, qui est du 14 mars 1590 :

« Il a plu à Dieu de m'accorder ce que j'avais le plus désiré; d'avoir moyen de donner bataille à mes ennemis; ayant la ferme confiance que, en étant là, il me ferait la grâce d'en obtenir la victoire, comme il est advenu aujourd'hui. Vous avez entendu comme après la prise de la ville de Honfleur, je leur vins faire lever le siège qu'ils tenaient devant la ville de Meulan, et leur présentai la bataille, qu'il y avait apparence qu'ils dussent accepter, ayant alors en nombre deux fois autant de forces que j'en pouvais avoir. Mais pour espérer le pouvoir faire avec plus de sûreté, ils voulurent différer jusqu'à ce qu'ils

y eussent joint quinze cents lances que leur envoyait le duc de Parme, comme ils ont fait depuis quelques jours. Et, dès lors, ils publièrent partout qu'ils me forceraient au combat, en quelque lieu que je fusse, et pensaient en avoir trouvé une occasion fort avantageuse, de me venir rencontrer au siège que je faisais devant la ville de Dreux. Mais je ne leur ai pas donné la peine de venir jusque-là ; aussitôt que je fus averti qu'ils avaient passé la Seine, et qu'ils tournaient la tête devant moi, je me résolus de remettre plutôt le siège que de faillir leur venir au devant. Et ayant su qu'ils étaient à six lieues de la dite ville de Dreux, je partis lundi dernier, 11 de ce mois, et vins loger à la ville de Nonancourt, qui était à trois lieues d'eux, pour y passer la Seine. Le mardi, je vins prendre les logis qu'ils voulaient pour eux, et où étaient déjà arrivés leurs maréchaux-des-logis. Je me mis en bataille, dès le matin, en une fort belle plaine, à une lieue près de celui qu'ils avaient fait le jour précédent, où ils parurent aussitôt avec toute leur armée, mais si loin de moi, que je leur eusse donné beaucoup d'avantage de les aller chercher si avant ; et me contentai de leur faire quitter un village proche de moi, dont ils s'étaient saisis. Enfin, la nuit nous contraignit chacun de nous loger; ce que je fis aux villages les plus proches.

« Ce jourd'hui, ayant fait, de bon matin, reconnaître leur contenance, et m'ayant été rapporté qu'ils s'étaient représentés, mais encore plus loin qu'ils n'avaient fait hier, je me suis résolu de les approcher de si près que, par nécessité, il se faudrait joindre, comme il est advenu entre dix et onze heures du matin, que les étant aller chercher jusque-là où ils étaient plantés, dont ils n'ont jamais avancé que pour ce qu'ils ont fait de chemin pour venir à la charge, la bataille s'est donnée en laquelle Dieu a voulu faire connaître que sa

protection est toujours du côté de la raison. Car, en moins d'une heure, après avoir jeté toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, toute leur cavalerie a commencé à prendre parti, abandonnant leur infanterie qui était en très grand nombre. Ce que voyant, les Suisses ont eu recours à ma miséricorde, et se sont rendus, les colonels, capitaines, soldats et tous leurs drapeaux. Les lansquenets et Français n'ont point eu le loisir de prendre cette résolution, car ils ont été taillés en pièces, plus de douze cents des uns et autant des autres ; le reste prisonnier et mis en route dans les bois, à la merci des paysans. De leur cavalerie, il y en a de neuf cents à mille de tués et de quatre à cinq cents de démontés et prisonniers, sans compter ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure, qu'ils ont traversée à Ivry, pour la mettre entre eux et nous, et qui sont en grand nombre. Le reste des mieux montés s'est sauvé par la fuite, mais en très grand désordre, ayant perdu tout leur bagage. Je ne les ai point abandonnés qu'ils n'aient été près de Mantes. Leur cornette blanche m'est demeurée, et celui qui la portait a été fait prisonnier. Douze ou quinze autres cornettes de leur cavalerie, deux fois davantage de leur infanterie, toute leur artillerie, infiniment de seigneurs prisonniers, et un grand nombre de morts, même de ceux de commandements, que je ne me suis pas encore amusé de faire reconnaître, mais je sais que, entre autres, le comte d'Egmont, qui était général de toutes les forces venues de Flandres, y a été tué. Leurs prisonniers disent tous que leur armée était de quatre mille chevaux et de douze à treize mille hommes de pied, dont je crois qu'il ne s'en est pas sauvé le quart. Quant à la mienne, elle pouvait être de deux mille chevaux et de huit mille hommes de pied. Mais de cette cavalerie, il m'en arriva, depuis que je fus en

bataille, le mardi et le mercredi, plus de six cents chevaux. Même la dernière troupe de la noblesse de Picardie, qu'amenait M. d'Humières, qui était de trois cents chevaux, n'arriva que lorsqu'il y avait une demi-heure que le combat était commencé. »

Cette lettre circulaire est la confirmation des faits principaux de notre récit.

Un fait à signaler, c'est la présence sur le champ de bataille d'Ivry, dans les rangs de l'armée royale, de Charles de Valois, qui avait été l'un des premiers à se rallier, au château de Saint-Cloud, immédiatement après la mort de Henri III, à la cause de Henri IV.

Ce Charles de Valois, né en 1573, était prédestiné, on le verra plus loin, à une existence très longue est très accidentée. Il était d'abord entré dans l'ordre de Malte, et avait été nommé grand prieur de France.

Puis Charles de Valois était devenu comte d'Auvergne dans les circonstances que l'on va lire.

Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne en 1501, comme héritière du comte d'Auvergne, Jean III, son père, mort sans enfant mâle, avait donné, par testament, le comté d'Auvergne à sa nièce, Catherine de Médicis, fille de sa sœur Madeleine, mariée en 1518 à Laurent de Médicis, duc d'Urbin et neveu du pape Léon X.

Catherine de Médicis donna en pur don le comté d'Auvergne à Charles de Valois, fils naturel, on le sait déjà, de Charles IX, et qui avait pour mère Marie Touchet, fille d'un lieutenant au baillage d'Orléans, et célèbre pour son esprit et sa beauté.

Marguerite de Valois, sœur de Charles IX et femme de Henri IV, comme on sait, attaqua cette donation et se fit adjuger régulièrement

le comté d'Auvergne qu'elle céda plus tard à Louis XIII qui le réunit au domaine de la couronne.

Charles de Valois continua néanmoins à porter le titre de comte d'Auvergne jusqu'en 1619 où il l'échangea contre celui de duc d'Angoulême et, rentré dans le monde, avec une dispense pour se marier, il avait épousé, en premières noces, le 16 mai 1591, Charlotte de Montmorency, fille aînée du duc Henri de Montmorency, le futur connétable de 1595.

Charles de Valois était-il encore grand prieur de France ou était-il déjà comte d'Auvergne, lors de la déclaration de Saint-Cloud, qui suivit la mort de Henri III et que la mort de Catherine de Médicis avait précédée de plusieurs mois? C'est d'importance secondaire. Toujours est-il qu'il combattit vaillamment dans l'armée royale à Ivry, comme il l'avait déjà fait précédemment à Arques. Malheureusement on verra plus loin qu'il devait un jour trahir indignement la cause qu'il avait d'abord si fidèlement servie.

La sanglante défaite que le duc de Mayenne avait essuyée à Ivry, la déroute générale de ses troupes qui accompagna et suivit cette défaite aurait dû le décourager; elle aurait dû déconcerter la Ligue; elle aurait dû décider les Parisiens à ouvrir au légitime roi de France les portes de sa capitale. Mais, si la fin de cette guerre civile était proche, l'heure de la pacification du royaume n'avait pas encore sonné.

Le duc de Mayenne continua ses intrigues hors de Paris et dans Paris; il persista dans sa folle ambition; il resserra sa criminelle alliance avec le roi d'Espagne, qui pourtant avait des vues personnelles différentes des siennes; il ne songea qu'à se concerter avec le duc

de Parme, dans le coupable espoir de faire plus facilement échec à Henri IV.

La Ligue, quoique déjà moins dominée par le duc de Mayenne, persévéra dans sa fiévreuse rébellion.

Les Seize avaient reconquis leur fanatique autorité sur les Parisiens plus que jamais résolus, à l'instigation de Catherine de Lorraine, sœur du duc Henri de Guise, duchesse de Montpensier, à une résistance obstinée, entremêlée de saturnales scandaleuses, d'actes sanglants et de souffrances inouies.

Triste période dont il nous faut retracer à grands traits le douloureux tableau.

Henri IV avait fait de la ville de Tours une capitale provisoire de la France et y avait même institué un parlement. Mais il sentait, il comprenait qu'il ne régnerait réellement que lorsqu'il serait maître de Paris, la seule capitale possible, la seule capitale vraie du royaume. Quelque temps après la bataille d'Ivry, le 7 mai 1590, il fit donc de nouveau le siège de cette ville, qui se trouva subitement et complétement bloquée.

Déjà maîtresse de la haute Seine dont elle occupait tous les passages importants, l'armée royale s'empara de tous les ponts de la basse Seine. Elle domina ainsi le fleuve dans tout son cours, au-dessus et au-dessous de Paris dont elle coupa les communications avec les villes d'où il tirait de la province ses vivres et ses munitions.

Cette armée comptait environ quinze mille hommes campés dans les faubourgs du nord, distribués entre Saint-Cloud et Saint-Denis et dont les batteries étaient établies sur les hauteurs de Montmartre.

Le duc de Mayenne avait dissous le grand conseil que lui-même avait créé en 1589, avant la mort de Henri III et dont il jalousait l'autorité, dont il redoutait l'influence. Absent de Paris au moment où Henri IV était venu l'assiéger, il y avait laissé comme gouverneur, le duc Charles Emmanuel de Nemours, ligueur plus ardent que convaincu, mais actif et brave, qui en organisa promptement la défense intérieure et extérieure.

Lorsque le bruit des premières arquebusades, parties de l'armée royale qui attaquait les faubourgs, surprit les Parisiens, ils jurèrent de ne pas se rendre. Ils le jurèrent sur le grand autel de Notre-Dame où s'étaient rendus processionnellement, le jour de l'Ascension, le clergé régulier et le clergé séculier, suivis de nombreux laïques et précédés de toutes les reliques que possédait la capitale.

C'était le système de la Ligue de frapper les imaginations par des solennités de ce genre. Tous les chroniqueurs de l'époque ont surtout cité une procession dont la date n'est pas exactement déterminée, que les uns placent en mai, que les autres placent en juin, dont l'excentricité frise le ridicule et qui fut moins une cérémonie religieuse qu'une parade burlesque.

La procession était composée de prêtres et de moines dont les habits étaient relevés, ainsi que d'écoliers, au nombre de treize cents, ayant tous le casque en tête, la cuirasse sur la poitrine, le mousquet sur l'épaule, la pique à la main, et le sabre au côté. Un prieur et un curé ouvraient la marche.

La signification de cette scène grotesque était que, pour la défense de la foi catholique contre un roi hérétique, il était permis, il était ordonné de se servir des armes temporelles aussi bien que des armes spirituelles.

Ce n'était pas trop de ces surexcitations factices pour entretenir le fanatisme des Parisiens qui allaient être de vrais martyrs par le supplice de la faim qu'ils devaient bientôt endurer.

Les troupes de la Ligue avaient facilement repoussé les attaques de l'armée royale, mais elles n'avaient pas réussi à débloquer Paris, où bientôt une effroyable disette éprouva durement une population accoutumée aux jouissances d'une vie facile.

La situation devint affreuse. Il y eut des scènes navrantes où les affamés de la capitale rappelèrent l'histoire d'Ugolin se nourrissant dans la tour de Galand de la chair de ses enfants morts dans les tortures de la faim.

Mais, dans leur exaltation de fanatiques et de rebelles, les Parisiens du temps de la Ligue étaient comme emportés par un sentiment surhumain d'héroïsme aux dernières extrémités d'une stoïque résignation que les Parisiens de ce temps-ci ont imitée, en se dévouant au service d'une meilleure cause, au service de la patrie qu'ils tentaient de sauver de l'étranger et de préserver de la conquête.

Le siège de Paris, par l'armée royale, continuait avec ses épisodes naturels et ses péripéties forcées. Dans la nuit du 27 juillet 1590, Henri IV fit attaquer à la fois tous les faubourgs du nord et du sud et tous furent emportés d'assaut, après une terrible lutte de deux heures. L'armée royale s'y logea tout entière.

Du haut de l'abbaye de Montmartre, Henri IV avait dirigé cette formidable attaque des faubourgs, couronnée d'un entier succès.

Le duc de Sully, dans ses mémoires, dit qu'au spectacle à la fois effrayant et merveilleux de ce combat nocturne durant lequel Paris, *cette espèce de monde, semblait tantôt plongé dans de profondes ténèbres, tantôt enseveli dans une mer de feu,* le chef de la dynastie des Bourbons fut

profondément ému. C'est sans doute à ce moment-là que, remué dans ses entrailles de roi, il se dit qu'étant le père du peuple, il devait être de la religion du peuple, c'est sans doute à ce moment là, qu'au cliquetis des épées et aux grondements du canon, il prit, dans le secret de sa pensée, la résolution de se convertir au catholicisme.

Ce dénouement préliminaire des guerres religieuses du temps devait bientôt se produire.

Henri IV n'ignorait pas les souffrances, les tortures que supportaient stoïquement les Parisiens qui déjà faiblissaient, bien que l'âcre et fougueuse éloquence des prédicateurs de la Ligue essayât encore de les maintenir dans la résolution d'une résistance opiniâtre ; il recula devant le carnage qui aurait inévitablement suivi une prise d'assaut. Il ne voulait pas que Paris fût mis au pillage. Après avoir fait passer, par la main des assiégeants, des vivres aux assiégés, ayant appris d'ailleurs que le duc de Mayenne et le duc de Parme avaient réuni leurs forces et projetaient de l'enfermer, entre leurs armées et l'enceinte, dans les faubourgs, il renonça subitement à la conquête de la capitale. Ce n'était plus en conquérant, c'était en ami qu'il voulait y entrer.

Dans la nuit du 29 au 30 août 1590, Henri IV avait levé son camp et bien qu'à quelque temps de là il ait encore tenté deux fois, presque coup sur coup, de s'emparer de Paris, par surprise, il songeait sérieusement à arrêter les maux de la guerre civile, qui, depuis tant d'années, désolait la France, par des négociations plutôt que par des combats. Seulement sa bonne volonté était plutôt entravée que facilitée par la cour du Vatican. Le Saint-Siège devait lui créer de nouveaux obstacles.

Un souverain pontife, plus résolument hostile à Henri IV, plus

franchement favorable à Philippe II, plus fortement attaché aux intérêts de la Ligue que Sixte-Quint, s'était assis, le 5 décembre 1590, sur le trône de saint Pierre. C'était Grégoire XIV. Il avait adressé, le 12 février 1591, au clergé de France un bref dans lequel, exaltant le courage des Parisiens, il les invitait à élire promptement un roi catholique.

Ce bref lançait l'excommunication, fulminait l'anathème, en termes exaltés, contre Henri IV, déclaré à jamais indigne de monter sur le trône de saint Louis. Il devint l'occasion d'une importante déclaration du clergé de France, déclaration qui émanait d'une imposante assemblée de prélats, réunis dans la ville de Chartres, récemment tombée au pouvoir de l'armée royale.

Voici le texte des principaux passages de cette remarquable déclaration, qui est du 21 septembre 1591 et dont nous n'avons modifié que l'orthographe :

« Avertis que notre saint père le Pape, Grégoire XIV, mal informé de l'état du royaume, aurait été par les pratiques et artifices des ennemis de cet État, persuadé d'envoyer quelques monitions, suspensions, interdits, excommunications, tant contre les prélats et ecclésiastiques, que contre les princes, nobles et peuples de France qui ne voulaient adhérer à la faction et rébellion des Parisiens, nous avons tenu conseil au sujet de la bulle du 12 février 1591.

« Après avoir conféré et mûrement délibéré sur le fait de cette bulle, nous avons réconnu que, par l'impossibilité de l'exécution de la bulle précitée pour les inconvénients infinis qui ensuivraient au préjudice et ruine de nostre religion :

« Les dits monitoires, interdictions, suspensions et excommunications sont nuls, tant en la forme qu'en la matière, injustes et

suggérés par la malice des étrangers, ennemis de la France, et qu'ils ne peuvent obliger ni nous, ni autres Français catholiques étant en l'obéissance du roi.

« Donc, nous avons jugé être de notre devoir et charge de vous avertir comme par ces présentes, sans entendre rien diminuer de l'honneur et respect dus à notre saint Père, vous en advertissons, le signifions et déclarons, afin que les plus infimes d'entre vous ne soient circonvenus, abusés ou divertis de leur devoir envers leur roi et leurs prélats, et pour lever en cela tout scrupule de conscience aux bons catholiques et fidèles Français;

« Nous réservant de représenter et faire entendre à notre saint père le Pape la justice de notre cause et nos saintes intentions, et rendre Sa Sainteté satisfaite, de laquelle nous vous devons promettre la même réponse que fit le Pape Alexandre à l'archevesque de Ravennes : « Nous porterons patiemment quand vous n'obéirez à ce qui nous aura été, par mauvaises impressions, suggéré et persuadé. »

« Cependant nous admonestons au nom de Dieu tous ceux qui font profession d'être chrétiens, vrais catholiques et bons Français, et pareillement ceux de notre profession, de joindre leurs vœux et leurs prières aux nôtres pour impétrer de la divine bonté qu'il lui plaise illuminer le cœur de notre roi, et le réunir à son église catholique, apostolique et romaine, comme il nous en a donné espérance, dès son avènement à la couronne et promis par déclarations, et que nous soyons si heureux de voir l'Église catholique, apostolique et romaine et le royaume fleurir comme auparavant, par une bonne et sainte paix. »

Cette déclaration des prélats, qui marque une phase de l'histoire

ecclésiastique de France et qui fut pour l'époque où elle se produisit un événement et une nouveauté, fut affichée, par ordre, à la porte d'un très grand nombre d'églises.

Les intrigues se croisent et s'entrecroisent, les ambitions se choquent et s'entrechoquent. Le duc de Mayenne, toujours lieutenant-général de l'État royal, s'agite tantôt dans Paris, tantôt hors de Paris, mais il s'agite dans le vide, car les Seize qui s'agitent aussi ne songent plus à lui, comme successeur de Henri III, mais au jeune duc de Guise, fils de son frère, échappé de la prison où il avait été enfermé après le meurtre de son père.

C'est le jeune duc de Guise que la Ligue veut couronner roi de France avec l'appui de l'Espagne par son mariage avec la princesse Isabelle Claire-Eugénie, petite-fille de Henri II et fille de Philippe II.

Le duc de Mayenne fut averti de ce plan machiavélique par une lettre infâme que les Seize avaient adressée à Philippe II, lettre qu'on avait interceptée et portée à Henri IV, qui s'était empressé de la lui faire parvenir.

Des jours, des semaines, des mois, des années même vont encore s'écouler en marches et contremarches militaires, surtout en croisements de conférences, de négociations, d'échanges de lettres, de pourparlers et d'ambassades, labyrinthe dans lequel Henri IV sut se diriger avec une rare habileté, bien qu'il n'eût, pour s'y guider, d'autre fil d'Ariane que sa loyauté, doublée, il est vrai, de son génie.

Sur le désir de la Ligue et à l'instigation de l'Espagne, le duc de Mayenne convoqua, le 5 janvier 1593, dans la grande salle du Louvre, les États généraux pour l'élection d'un roi. L'heure était passée pour le succès de cette conspiration.

Il n'y avait pas de roi à élire. Henri IV était le Roi.

Deux jours après l'ouverture des États généraux, qui se fit solennellement le 26 janvier 1593, on y vit arriver un trompette royal qui apportait un manifeste que Henri IV avait publié à Chartres et dans lequel il déclarait nul tout ce qui y serait dit et fait.

Henri IV insistait dans ce manifeste sur l'irrégularité de la convocation des États généraux réunis à Paris, convocation faite au mépris de l'autorité royale. Il ordonnait aux envoyés des villes et des communautés qui s'y étaient rendus d'en sortir sous peine de forfaiture. En même temps il y disait être disposé à recevoir l'instruction religieuse.

Quelques incidents intermédiaires, qui ont leur intérêt, leur importance et leur signification et qui méritent d'être notés, avaient précédé cette insolite convocation des États généraux, qui furent ceux de la Ligue.

Avec l'assentiment de son grand Conseil royal, Henri IV, qui s'était engagé à maintenir la religion catholique avec toutes ses immunités, jugea utile et opportun de rétablir, par une déclaration solennelle, dans l'intérêt du culte protestant, les édits antérieurs à la convention de Nemours de 1585, qui les avait abolis sous Henri III, et d'assurer par cette déclaration, préface du futur édit de Nantes, la liberté religieuse, qui n'existait alors qu'à l'état de tolérance, en vertu du traité d'avril 1589, conclu à Tours.

En 1592, Henri IV avait entrepris le siège de Rouen. L'armée de la Ligue, commandée par le duc de Parme, le duc de Mayenne, le duc de Guise et le duc d'Aumale, secourut cette place.

Henri IV ne put s'emparer alors de Rouen, où son père, Antoine de Bourbon, qui s'était converti, avait été tué, en 1562, dans les rangs de l'armée catholique.

La même année, Henri IV perdit l'un de ses plus vaillants capitaines, le maréchal Armand de Biron, qui eut la tête emportée par un boulet de canon au siège d'Epernay.

Dans la même période, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, amène les secours en hommes fournis par Elisabeth, reine d'Angleterre, à Henri IV qui le fait maréchal de France et lui fait épouser Charlotte de la Mark, héritière du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan.

L'esprit de rébellion ne saurait enfanter que des discordes civiles et des crimes politiques. C'est ce qui était survenu dans Paris après la levée du siège, qui ne fut un jour de délivrance extérieure que pour devenir un jour de tyrannie intérieure.

Il s'était formé dans la capitale un conseil des Dix, pouvoir exécutif des Seize qui, sous prétexte de conspiration secrète avec les partisans de Henri IV, fit arrêter, le 8 novembre 1591, M. Brisson, premier président du Parlement, et le fit étrangler dans la prison. Deux autres magistrats subirent le même supplice.

Le duc de Mayenne, revenu dans Paris, dont il n'était absent que momentanément, désapprouva cet acte de sauvagerie, qui l'atteignait dans son autorité et dans sa personne et, usant de représailles, il fit pendre dans la salle des Suisses, au Louvre, deux membres de cet étrange comité des Dix, dont la justice souveraine rappelait trop les procédés de l'inquisition d'État de l'ancienne République de Venise.

Le duc de Mayenne cependant, s'il pouvait prononcer et exécuter de sa propre autorité des sentences de mort, n'en était pas moins à la merci de Philippe II, dont l'alliance lui était nécessaire et qui voulait, plus obstinément que jamais, la couronne de France pour sa

fille Isabelle. Mais ce n'est pas à lui qu'était réservé le droit de prononcer le mot fameux : Il n'y a plus de Pyrénées.

La guerre civile allait bientôt changer de caractère, tout en se prolongeant quelque temps encore pour le malheur de la France, avec l'aide opiniatre de Philippe II.

Les conspirateurs espagnols, lorrains et ligueurs, désorientés par la déclaration de Chartres, avaient été plus déconcertés encore pendant les illégales et impuissantes délibérations des États généraux qui avaient lieu au Louvre, par l'offre d'une conférence qui se tiendrait hors de Paris, que firent, par une dépêche adressée au duc de Mayenne, les princes, prélats et seigneurs catholiques fidèles au Roi.

Dans leur séance du 25 février 1593, les États généraux, qui devaient se séparer le 8 juillet 1593, sans avoir pu arriver à aucune solution, acceptèrent cette offre avec des restrictions de pure forme.

Cette conférence s'ouvrit le 29 avril 1593 dans le bourg de Suresnes, très voisin de Paris. La Ligue y envoya des délégués. Ce furent l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Avranches, un abbé mitré de la ville de Laon, le comte de Villars, le comte de Belin, alors gouverneur de Paris, les présidents Jeannin et Lemaître, l'avocat général du Parlement d'Aix, Dulaurens, un avocat de Dijon du nom de Bernard.

Les amis de Henri IV étaient tous des personnages de haut rang et de haute qualité. C'était l'archevêque de Bourges, un ancien ministre de Henri III, Pomponne de Bellièvre, le secrétaire d'État Revot, le comte Gaspard de Schomberg, l'historien de Thou.

L'archevêque de Bourges, s'adressant à brûle-pourpoint à l'archevêque de Lyon, lui posa, sur la fin de la conférence, cette question

directe et claire : « Monsieur, que répondez-vous sur la conversion du roi ? Ne voulez-vous pas l'aider à se faire catholique ? »

« Plût à Dieu, répondit l'archevêque de Lyon, plût à Dieu qu'il fût bien et bon catholique, et que notre saint Père en pût être satisfait ! Nous sommes enfans d'obéissance et ne demandons que la sûreté de notre religion et le repos du royaume. »

La décision de Henri IV était prise. Il ne pouvait brusquer sa conversion, mais il était très résolu à se faire catholique. Un ami fidèle, un protestant sincère, qui devait plus tard refuser le titre de connétable pour rester fidèle à ses convictions religieuses, le duc de Sully, fut le premier à encourager son roi à adopter le culte qui était celui de la très grande majorité de son peuple.

Le 17 mai 1593, l'archevêque de Bourges annonça aux délégués de la Ligue que Dieu avait exaucé leurs prières, et que, décidé à se convertir au catholicisme, Henri IV avait déjà mandé auprès de lui, pour une époque très prochaine, les docteurs, les évêques et les archevêques qui devaient achever, dans ces graves conjonctures, de l'éclairer de leurs lumières.

C'était exact. Des lettres de cachet royales étaient parties, qui convoquaient à Saint-Denis tous les pieux soutiens de l'Église pour le 15 juillet 1593.

Il y eut encore des retards involontaires. Enfin, après une controverse de quelques heures entre des prédicateurs catholiques et des prédicateurs protestants, controverse à laquelle assistait Henri IV, il se déclara prêt à se soumettre aux doctrines et aux lois de l'Église. Il écrivit confidentiellement à Gabrielle d'Estrées, fille d'Antoine d'Estrées, qui fut, après Diane de Grammont et avant Henriette d'Entragues, fille de François

d'Entragues et de Marie Touchet, sa favorite, pour lui annoncer sa conversion immédiate.

Cette passion, qu'expliquait la rupture complète de tout rapport entre Henri IV et sa femme Marguerite de Valois, depuis un grand nombre d'années aussi étrangère aux préoccupations du roi qu'aux intérêts du royaume, et qui appartient à une époque où les soucis de la couronne et les affaires de l'État semblaient suffire à remplir toutes les heures d'une vie royale aussi active et aussi occupée, est celle qui a provoqué le plus de critiques parmi les historiens, comme elle avait soulevé le plus de colères parmi les Parisiens.

Bien que Gabrielle d'Estrées fût morte en 1599 et que Henriette d'Entragues fût la favorite du jour, dans sa lettre du 8 avril 1607 au duc de Sully, Henri IV faisait certainement allusion à ces écarts du passé autant au moins qu'aux écarts du présent. Cette lettre est une sorte de demande d'absolution pour tous les entraînements illégitimes qu'il a eus pendant sa vie, car il disait la vérité lorsqu'il y affirmait qu'aucun de ces entraînements ne le détournait une seule minute de ses préoccupations de roi et de ses devoirs de soldat.

Créée successivement marquise de Monceaux et duchesse de Beaufort, si richement dotée que le luxe de sa maison égalait, s'il ne le surpassait, le luxe des maisons princières les plus opulentes, Gabrielle d'Estrées n'était pas encore satisfaite.

Comme avant elle, Diane de Grammont, qui fut du moins aussi fidèle que dévouée, aussi désintéressée qu'aimante et qui vécut jusqu'en 1620 ; comme après elle, Henriette d'Entragues, qui ne fut jamais attachée qu'au roi et non à l'homme, Gabrielle d'Estrées s'était un moment bercée de l'espoir de devenir reine de France. Mais jamais Henri IV ne songea sérieusement à en faire sa femme. Ce qui

le prouve, c'est qu'il devait bientôt négocier, en même temps que son divorce avec Marguerite de Valois, son mariage avec Marie de Médicis, de la maison ducale de Toscane, comme Catherine de Médicis.

Avant que ce divorce et que ce mariage dussent se réaliser, bien des événements allaient se passer.

Le 23 juillet 1593, Henri IV écrit de Saint-Denis à Gabrielle d'Estrées une lettre qui lui annonçait une sage détermination et qui se terminait ainsi :

« Ce sera dimanche que je ferai le sault périlleux. »

Il n'y a pas à s'effaroucher de ces expressions, *le sault périlleux*, qui se trouvent dans cette lettre ; ce n'était là qu'une saillie d'esprit comme Henri IV en eut toute sa vie.

Quelques contemporains que l'on peut croire, prétendent que Gabrielle d'Estrées excitait son royal amant à réaliser le projet de conversion au catholicisme qu'il avait depuis longtemps formé. Cet usage heureux de son influence rachèterait un peu l'irrégularité de cette liaison.

Quoi qu'il en soit, le dimanche 25 juillet 1593 doit être marqué d'une croix blanche dans l'histoire de France.

Ce fut le jour de la réconciliation générale de Henri IV avec le peuple de son royaume. Il se rendit ce jour-là, dès huit heures du matin, à la cathédrale de Saint-Denis. Il y arriva au son des trompettes, accompagné d'un splendide cortège de princes, de seigneurs et de gentilshommes, et suivi d'une foule considérable de paysans qui jetaient des fleurs sur son passage, en criant : *vive le Roi ! vive le Roi.*

Toute la cérémonie avait été réglée d'avance. Henri IV fut reçu sous le grand portail de la cathédrale de Saint-Denis par l'archevêque de Bourges, qui prononça ces paroles, en s'adressant à Henri IV :

— Qui êtes-vous ?

— Je suis le roi, répondit l'héritier de la couronne de saint Louis.

— Que demandez-vous ? reprit l'archevêque de Bourges.

— Je demande, répliqua son royal interlocuteur, à être reçu au giron de l'Église.

Puis s'agenouillant, Henri IV fit sa profession de foi, en ces termes : « Je proteste et jure, devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et de la défendre envers tous, au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes hérésies qui lui sont contraires. »

Le grand acte était accompli. Henri IV entendit la messe, et, au sortir de la cathédrale de Saint-Denis, il aurait dit, à cette occasion : « Paris vaut bien une messe. »

Ces paroles ont-elles été réellement prononcées ? Rien ne le prouve. Des chroniques sans authenticité les ont seules répétées. Ce n'est peut-être qu'une légende. Après tout quel sens auraient-elles eu dans la bouche de Henri IV ? Elles auraient simplement exprimé, dans un langage familier, cette pensée élevée que maître de Paris, conquis pacifiquement au prix de sa conversion au catholicisme, c'était la paix publique assurée, c'était la guerre civile terminée.

La Ligue cependant résista encore ; Philippe II ne renonçait pas à ses ambitieux desseins.

Dernier effort de haines et de passions devenues impuissantes.

Paris voulait son roi ; le comte Charles de Brissac, que le duc de Mayenne avait récemment nommé gouverneur de la ville, se chargea de le lui rendre.

Ce comte Charles, deuxième du nom, était le fils de Charles de

Cossé dont les ancêtres avaient figuré à la deuxième croisade, et qui fut maréchal de France.

La terre de Brissac relevait d'un magnifique château du XVIe siècle que l'on admire encore à quelques kilomètres d'Angers. Elle fut érigée en comté, en 1550, au profit du premier comte Charles et en duché-pairie, en 1611, sous Louis XIII, au profit du second comte Charles.

Longtemps, on avait conspiré dans la capitale contre Henri IV. On y conspira pour lui. Le comte de Brissac résolut de lui en ouvrir les portes. Il communiqua son dessein, dans la soirée du 21 mars 1594, aux chefs de la milice bourgeoise, réunis au domicile du prévôt des marchands : ils reçurent tous cette importante communication avec une joie manifeste. C'était enfin la délivrance.

Le lendemain, à quatre heures du matin, Henri IV pénétra dans Paris par la Porte Neuve qu'il trouva ouverte, et où il salua du titre de maréchal de France le comte de Brissac qu'il embrassa, en lui passant autour du cou son écharpe blanche. Il y pénétra à la hâte et, à la tête de la principale colonne de l'armée royale, se rendit à Notre-Dame.

Le chapître de Notre-Dame reçut solennellement Henri IV sous le porche. Il y entra, comme roi de France, il y entendit la messe, pendant que les divers corps de l'armée se répandaient dans les différents quartiers de Paris et s'emparaient de toutes les portes de l'enceinte.

Puis il alla, à travers des flots de peuple et aux acclamations de la foule, dîner au Louvre, devenu sa résidence officielle. C'est là que les clefs de sa capitale lui furent apportées et remises.

Le comte de Brissac, le prévôt des marchands, les échevins parcoururent, précédés d'un héraut d'armes accompagné de trompettes, les foyers principaux de la Ligue, en proclamant une amnistie générale.

Les troupes espagnoles, qui représentaient Philippe II dans Paris, en sortirent tambours battant, enseignes déployées, avec tous les honneurs de la guerre.

Après son dîner, Henri IV voulut assister au départ des soldats étrangers. « Messieurs, leur dit-il, avec sa fine ironie, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus. » Ils n'y revinrent plus.

La dynastie des Bourbons était installée dans Paris. Elle leur en fermait l'entrée.

On a prétendu que selon un mot de Henri IV qui certainement ne l'a pas dit, Paris fut *vendu* et non *rendu*. Il ne fut ni *rendu* ni *vendu*. Il ne fut pas rendu, puisqu'il ouvrit ses portes au roi de France, sans qu'il y ait eu combat, sans qu'il y ait eu un siège. Il ne fut pas vendu, parce que le comte de Brissac, quelque bénéfice personnel qu'il ait pu trouver à son accord secret avec son souverain, ne conclut cet accord secret que parce qu'il subissait alors la pression de l'opinion publique, l'influence de la voix populaire.

Paris ne s'est en réalité ni vendu, ni rendu. Il s'est donné à son roi légitime.

La période militaire ou militante n'était pas encore close. Le fort de la Bastille et le château de Vincennes ne se rendirent que quelques jours après, au moment où le corps de ville, épuré de ses conseillers ligueurs, jurait entre les mains du nouveau gouverneur de Paris, François, seigneur de Fresnes et de Maillebois, marquis d'O, l'un des personnages du règne, foi et loyauté au roi, renonçant à toutes rebellions, à toutes associations du passé, fruits de la malice des temps.

Les villes de province où dominait l'esprit de la Ligue furent toutes invitées à suivre cet exemple, mais toutes n'obéirent pas immédiatement à cet ordre.

Le Parlement de Paris, reconstitué par la dissolution du Parlement de Tours, signala sa réorganisation en rendant un arrêt important. Cet arrêt annulait tout ce qui avait été fait depuis le 29 décembre 1588, au préjudice de l'autorité des rois et des lois du royaume.

Dans ce même arrêt, le parlement de Paris révoquait le pouvoir donné au duc de Mayenne, avec le titre de lieutenant général de l'État royal, et ordonnait à ce prince, ainsi qu'à tous les membres de la maison de Lorraine, de rendre obéissance à Henri, quatrième du nom, roi de France.

Le parlement de Paris fit plus encore. Il cassa tous les actes, toutes les ordonnances de l'assemblée que le duc de Mayenne avait réunie dans la grande salle du Louvre en la qualifiant à tort d'États généraux. Enfin, il solennisa, à perpétuité, le 22 mars 1594, pour rendre grâces à Dieu de l'heureuse réduction de la capitale du royaume en l'obéissance du Roi.

Mais quelques parlements de province continuèrent à servir la Ligue et l'Espagne.

La Sorbonne ne se soumit enfin qu'après la publication officielle de l'arrêt du parlement de Paris. Elle déclara qu'on devait entière obéissance à Henri IV, bien que le souverain pontife ne l'eût point encore proclamé fils ainé de l'Église.

Cette déclaration avait de l'importance.

Fondée en 1253, par Robert de Sorbon, avec l'appui de la reine Blanche, approuvée en 1259 par Alexandre IV, réunion d'ecclésiastiques séculiers qui vivaient en commun et se gouvernaient eux-mêmes, célèbre par la supériorité et la réputation de son haut enseignement, la Sorbonne avait une grande autorité dans les questions de religion, de science, de foi.

La soumission de la Sorbonne à Henri IV acheva de lui rallier toute la population parisienne.

Il était temps que le Pouvoir fût replacé sur une base solide, il était temps que les deux grands partis entre lesquels, avant la conversion de Henri IV au catholicisme, se partageait l'opinion publique, fussent enfin rattachés l'un à l'autre par de puissants et patriotiques liens.

Aux causes générales et diverses de ruine et de dissolution du royaume de France que de longues années de guerre civile avaient produites, seraient venus s'ajouter des troubles de moins haute portée, mais d'un effet peut être plus désastreux encore.

Dans plusieurs provinces, surtout dans le Limousin, le Périgord et la Saintonge, des ferments de révolte s'étaient introduits dans les campagnes à la faveur des discordes politiques et religieuses des villes. Il y avait eu déjà sous Henri III les insurrections des Gautiers et des Catillonnais.

Il y eut, de 1589 à 1593, surtout les soulèvements partiels des Châteaux-Verts, qui précédèrent la grande rébellion des Tard-Venus et des Croquants. Ce fut l'embrasement rapide et menaçant d'une partie de la France, qui dura jusqu'au mois d'août 1595.

Les provinces insurgées furent alors pacifiées ; Henri IV, qui avait pour maxime que ses sujets ne pouvaient souffrir aucune ruine qui n'en fut une pour lui-même, avait trouvé le secret de comprimer, de désarmer l'anarchie, qui affaiblissait l'État et menaçait la société, sans recourir à aucun moyen violent et seulement par la persuasion.

Henri IV, que plusieurs puissances étrangères avaient déjà reconnu, allait remporter sur ses ennemis acharnés une victoire toute morale, d'une salutaire influence sur les esprits.

Le 17 septembre 1595, Clément VIII, trop longtemps circonvenu par les obsessions de l'Espagne, s'était enfin décidé à proclamer la réconciliation de Henri IV, redevenu pour la cour de Rome le roi très chrétien, avec l'Église. Il fit cette proclamation, assis sur un trône resplendissant de splendeur et d'éclat, placé sous le portique de la célèbre basilique de Saint-Pierre et environné d'un pompeux cortège de cardinaux, d'archevêques et d'évêques.

Des négociations successives avaient préparé ce grand événement. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, le duc de Nevers et divers autres personnages s'étaient rendus à Rome, à des dates différentes, pour y plaider auprès de la cour du Vatican la cause de Henri IV.

Absous de ses hérésies passées, Henri IV devint le fils aîné de l'Église. La réconciliation de la royauté et de la papauté était complète.

Du reste, Henri IV ne pouvant alors se rendre à Reims, qui était au pouvoir de la Ligue, s'était déjà fait sacrer, le 27 février 1594, dans la cathédrale de Chartres, et, dès le lendemain, il prenait le collier de l'ordre du Saint-Esprit, créé par Henri III.

Cependant, quatre années allaient encore s'écouler avant que la pacification générale intérieure fût un fait accompli, avant le dernier acte de la grande guerre civile, politique et religieuse, qui entrava pendant une longue période, la mission providentielle de Henri IV, mission qu'il ne put même achever parce que le couteau d'un Ravaillac devait l'enlever à la France en voie de régénération, à l'Europe en voie d'affranchissement.

Voici les faits caractéristiques de ces quatre années :

La guerre avait continué entre Henri IV, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne, guerre devenue tout à fait internationale.

Les Espagnols avaient en Picardie un poste avancé : La Fère. Henri IV en entreprit le siège, qui fut long, avec le concours du duc de Mayenne, qui s'était enfin décidé à se faire le sujet fidèle du souverain dont il avait follement combattu l'autorité légitime.

La soumission du duc de Mayenne avait été négociée comme on négocie un traité de paix ou d'alliance. L'acte qui l'avait consommée, avait compris d'autres chefs influents de la Ligue, et fut appelé la convention de Follembray, du nom de la localité où il fut signé, localité de l'ancienne province de Picardie.

Henri IV se rendit maître de La Fère le 16 mai 1597. Ce succès le consola des avantages que les Espagnols avaient obtenus dans les provinces limitrophes de la Belgique, provinces où ils s'étaient emparés de quelques places importantes.

L'Espagne alors était pauvre, elle était épuisée, et Philippe II, qui usait de ses dernières ressources, qui empruntait à tous les banquiers d'Europe, s'apprêtait à déshonorer son règne par une banqueroute retentissante.

Henri IV était aussi loyal qu'il était brave. Mais il était loin d'être riche. Le trésor royal était vide. On peut juger des difficultés matérielles qu'il dut avoir dans le cours de la lutte qu'il soutenait contre l'Espagne, dans des contrées qui étaient françaises, à s'y maintenir sur le pied de guerre, par une lettre qu'il écrivit du camp de La Fère, avant qu'il fût entré dans cette place, au duc de Sully dans le but de le préparer à accepter le poste de surintendant des finances. Voici cette lettre, qui porte la date du 14 avril 1595 :

« Je veux bien vous dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis tout proche des ennemis, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endos-

ser ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude, ma marmite souvent renversée, et depuis deux jours je dine et je soupe chez les uns et les autres : mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Pourtant jugez si je mérite d'être ainsi traité, et si je dois plus longtemps souffrir que les financiers et trésoriers me laissent mourir de faim, et qu'eux tiennent des tables friandes et bien servies, que ma maison soit pleine de nécessités et les leurs de richesses et d'opulence, et si vous n'êtes pas obligé de me venir assister loyalement, comme je vous en prie. »

Aucun choix ne pouvait être plus heureux, comme l'avenir devait le démontrer.

Le duc de Sully était le véritable surintendant des finances du règne, l'homme né tout exprès pour mettre de l'ordre dans une administration où régnait le désordre et qui était livrée sans contrôle à une profonde incurie, à un pillage effréné.

Le 24 octobre 1594, après la mort du marquis d'O, qui occupait cette haute situation, la surintendance des finances, jusqu'à ce moment confiée à ses mains, avait été supprimée. Un conseil spécial, qui comptait huit personnages de haut rang, mais de petite capacité et de médiocre probité, l'avait remplacée.

C'est le luxe insolent, ce sont les scandaleuses rapines, c'est la rapide fortune de ces huit conseillers des finances que Henri IV stigmatisait dans la lettre qu'il avait adressée du camp de La Fère au duc de Sully.

Le duc de Sully ne fut investi régulièrement de la charge de surintendant des finances qu'en 1599. Mais il exerça de fait cette charge, dès la clôture de l'Assemblée des notables, que Henri IV avait con-

voquée à Rouen et qu'il ouvrit le 4 novembre 1596, par une allocution qui mérite d'être textuellement citée. En voici le texte :

« Messieurs, comme j'aspire plus au titre de libérateur et de restaurateur de la France qu'à celui de grand orateur, je vous apporte aussi plus de bonne volonté que de bonnes paroles.

« Je ne vous ai point appelés ici pour vous obliger d'approuver aveuglément mes volontés, comme faisaient mes prédécesseurs. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les suivre et pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais l'amour que j'ai pour mes sujets et l'extrême désir que j'ai de servir l'État, me fait trouver tout facile et tout honorable.

« Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France, non seulement ruinée, mais presque toute perdue pour les Français.

« Par la grâce divine, par les prières et par les bons conseils de mes serviteurs, qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de laquelle je ne distingue point les princes pour être notre plus beau titre, celui de gentilhomme ; par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte. Sauvons-la à cette heure de la ruine.

« Participez, mes chers sujets, à cette seconde gloire comme vous avez fait à la première. »

Il existe un texte du discours que Henri IV a prononcé devant l'Assemblée des notables de Rouen, écrit de sa main, qui est le même au fond, bien qu'un peu différent dans la forme, et qui indique qu'il avait préparé sa harangue royale.

Les Assemblées des notables étaient l'équivalent des États géné-

raux, sans en être la copie exacte, à raison de la différence de leur composition, qui n'était pas identiquement pareille. Toutefois, le but de leur convocation était le même. Ce but, c'était le vote des taxes.

L'Assemblée des notables de Rouen accorda à Henri IV ce que l'on appelait le *sou pour livre*. Ce fut tout.

Pendant que cette Assemblée délibérait, le duc de Sully était venu mettre dans l'escarcelle du roi de France une somme de cinq cent mille écus d'or qu'il avait pu recouvrer dans le cours d'une inspection générale des livres et des comptabilités de tous ceux qui, à des titres divers, percevaient les deniers publics. C'était quelque chose.

Henri IV avait dû largement récompenser le duc de Mayenne de sa conversion politique. Il l'avait traité en vieil ami plutôt qu'en ancien ennemi. Dès le lendemain de la dispersion des forces de la Ligue, ses fidèles partisans s'étaient aussi montrés très exigeants dans leurs prétentions. Il avait dû subir leurs demandes de faveurs exceptionnelles, demandes qui diminuaient beaucoup, par le prix élevé auquel ils estimaient leurs services, le mérite de leur dévouement dans le passé. Ce dévouement, ils le faisaient payer, avec usure, en mettant à leur fidélité dans l'avenir des conditions excessives.

Il y avait toujours des rebelles à soumettre, comme Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, cousin des Guise et beau-frère de Henri III, qui prétendait détacher, à son profit, toute la Bretagne du domaine de la couronne, sous prétexte que sa femme, Marie de Luxembourg, héritière du duché de Penthièvre, que Louis XIV devait donner un jour au comte de Toulouse, avait des droits sur cette province. Il y avait enfin les dernières troupes

espagnoles à chasser définitivement des territoires et des villes qui constituaient alors le royaume de France.

Les concessions momentanées que fit Henri IV aux chefs de la noblesse française qui l'avaient secondé contre la Ligue étaient donc des concessions imposées par la force des choses, par des nécessités de circonstances. Il ne les fit qu'à regret, et avec d'autant moins d'entraînement qu'il comprenait qu'elles étaient l'indice d'un retour offensif de la féodalité, qui essayait de renaître, comme le phénix de ses cendres.

Mais Henri IV n'était pas moins prévoyant que perspicace, et s'il savait céder, lorsqu'il était sage de céder, il savait résister, lorsqu'il était utile de résister; sa fermeté égalait sa prudence. Il eut soin de satisfaire aux exigences de ceux dont il lui fallait encore l'appui, sans engager, sans compromettre l'avenir. Il leur donna des titres, des situations, des honneurs, il leur donna même des places de sureté, mais à titre transitoire; il leur donna surtout des gouvernements de provinces, mais il refusa inexorablement de les y rendre indépendants, comme quelques-uns le désiraient; il s'arrêta enfin dans les concessions qu'il leur fit, à la limite au delà de laquelle ces concessions pouvaient devenir un obstacle à l'unité du pouvoir royal, un danger pour l'unité territoriale de la France.

Henri IV n'avait pas uniquement à se préoccuper de la rébellion du duc de Mercœur et de la guerre que lui faisait Philippe II avec une opiniâtreté inexplicable, surtout en Picardie où son armée s'était emparée d'Amiens, par surprise. Il avait un troisième ennemi à vaincre : c'était Charles-Emmanuel, premier du nom, duc de Savoie, qui guerroyait dans le Dauphiné pour agrandir son petit État, aux dépens du royaume de France.

Ce duc de Savoie s'était d'ailleurs emparé du marquisat et de la ville de Saluces qui, depuis François Ier, appartenaient à la France, et cela pendant la période agitée et troublée que la mort du duc Henri de Guise avait amenée.

Ces trois grosses difficultés se dénouèrent presque simultanément à la gloire de Henri IV, à l'avantage de la France et par un nouvel agrandissement du domaine de la couronne.

Le duc de Mercœur était resté le rebelle le plus endurci et le plus audacieux, et aussi le plus redoutable. Il combinait sa résistance avec les entreprises du duc de Savoie et les hostilités du roi d'Espagne. En 1592, il avait battu, près de Craon, l'armée royale que commandait alors le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier, l'un des signataires de l'acte du 3 août 1589, que la mort emporta dans cette même année.

Enfin, le 18 février 1598, Henri IV traita avec le duc de Mercœur vaincu, et, redevenue soumise à son autorité royale, la Bretagne lui resta fidèle.

Le duc et la duchesse de Mercœur avaient une fille unique, Françoise de Lorraine. Elle fut fiancée à César, fils récemment légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qui devint duc de Vendôme.

Le mariage du duc César de Vendôme avec Françoise de Lorraine fut célébré en 1609. Ce mariage avait été l'une des conditions de l'arrangement que Henri IV avait conclu avec le duc de Mercœur, qui alla guerroyer hors de France et mourut en 1602 à Nuremberg.

On a vu que Marie de Luxembourg avait apporté à son second mari, François de Bourbon, le comté de Soissons et la seigneurie ou le comté d'Enghien. Elle lui avait également apporté la seigneurie

ou la principauté de Condé. On sait aussi qu'il était déjà, de son chef, comte de Vendôme.

Le comté de Vendôme était entré dans la maison de Bourbon, en 1367, par le mariage de son titulaire, Bouchard VII, avec Isabelle, fille de Jacques, comte de la Marche, déjà indiqué comme étant la tige de la branche cadette de cette illustre maison, devenue maison royale.

François Ier érigea le comté de Vendôme en duché-pairie en faveur de Charles de Bourbon, fils de François de Bourbon et de Marie de Luxembourg, père d'Antoine de Bourbon et aïeul de Henri IV, qui avait donc pu disposer de ce duché de Vendôme, puisqu'il faisait partie de son patrimoine de famille.

C'est après la soumission du duc de Mercœur et de la province de Bretagne que Henri IV se rendit à Nantes où il signa, le 13 avril 1598, le célèbre édit qui garde le nom de cette ville.

Cet édit avait été préparé par le président de Thou de concert avec les délégués des Églises réformées de France, réunis à Châtellerault pour y jeter les bases d'une équitable et durable conciliation entre les deux cultes chrétiens du royaume, entre les catholiques, qui étaient la majorité, et les protestants, qui étaient la minorité.

Le parlement de Paris n'enregistra l'édit de Nantes que le 25 février 1599 et il ne l'enregistra qu'après avoir adressé à Henri IV des remontrances qui provoquèrent cette réponse royale :

« J'ai reçu vos supplications et remontrances, tant de bouche que par écrit. Je recevrai toujours celles que me ferez de bonne part, comme gens affectionnés à mon service.

« Je ne suis pas réfractaire aux conseils. Lorsqu'on m'en donne de bons, je les embrasse.

« Il n'y a pas un de vous qui, lorsqu'il voudra me venir trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute raison, que je ne l'écoute volontiers.

« Il ne faut plus faire de distinction de catholiques et de huguenots. Il faut que tous soient bons Français, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie.

« Je suis roi berger, qui ne veux répandre le sang de mes brebis : mais je veux les rassembler avec douceur. »

Dans une circonstance antérieure, dans une grosse question d'argent d'où dépendait le sort de la campagne de Picardie que Henri IV allait entreprendre pour relever la fortune de la France contre l'Espagne victorieuse, il avait fait déjà, dans l'intérêt général, acte d'autorité et de virilité à l'égard du Parlement de Paris.

C'était après la douloureuse nouvelle de l'entrée des Espagnols dans Amiens.

Cette nouvelle était arrivée dans Paris la nuit du 12 mars 1597. Dès qu'elle parvint à Henri IV, il s'écria : « Il faut ravoir cette ville ou mourir. » Il dressa dès le matin un plan général de campagne et de défense en Picardie qu'il combina avec celui qu'il nommait son compère, avec le duc Henri de Montmorency, déjà cité, alors connétable et toujours gouverneur du Languedoc.

Il fallait de l'argent. Alors comme aujourd'hui, c'était le nerf de la guerre. Henri IV en obtint de trois financiers en renom à l'époque. Dans le nombre figurait le Florentin Zamet qui devait négocier son mariage avec Marie de Médicis.

Ce fut insuffisant; Henri IV décréta des emprunts de guerre que le Parlement de Paris refusa d'enregistrer à l'amiable. Alors il usa de son

droit; il tint, le 21 mars 1597 un lit de justice et ordonna que leur enregistrement se fît en sa présence.

Aussitôt après cette formalité, qui rendait légaux les emprunts de guerre, Henri IV prescrivit d'urgence toutes les mesures administratives qui étaient indispensables pour qu'on dirigeât, sans retard, sur la Picardie, des vivres, de l'artillerie, des munitions. Il déploya dans cette occasion cette incroyable activité, cette infatigable énergie qui constituent l'un de ses plus beaux titres de gloire. C'est alors qu'on pouvait admirer tout ce qu'il savait mettre d'ardeur et de volonté au service de la patrie, et combien était vaste et multiple sa haute intelligence, qui, à toute heure et avec la même pensée, savait embrasser d'un seul coup d'œil toutes les ressources et tous les besoins du royaume.

Henri IV n'était pas, comme auraient pu le faire croire ces deux actes de vigueur et d'autorité à l'égard du parlement de Paris, un homme de pouvoir absolu, de pouvoir personnel, d'autocratie césarienne, en un mot, un homme de dictature.

Henri IV voulait l'unité du pouvoir royal ou central, parce qu'il comprenait que là était la force, que là était le salut du royaume. Mais il ne visait nullement au despotisme, il ne prétendait nullement n'obéir qu'à sa fantaisie. Il constitua, à côté du Parlement de Paris, qui, sans être une institution politique, conserva le droit de remontrance, un conseil d'état et un conseil privé qu'il initiait à toutes les affaires importantes.

Puis, si Henri IV travaillait à établir une centralisation préliminaire, qui ne pouvait être complète à une époque où il n'y avait dans le gouvernement ni uniformité, ni homogénéité possible avec les pays d'état, il accomplissait une œuvre utile;

mais il ne pouvait qu'améliorer le présent et préparer l'avenir.

Dans les pays d'état, on disait au Roi : « Nous serons vos sujets, mais avec nos privilèges. »

Les grandes villes enfin se montrèrent très jalouses de leurs franchises municipales et entendaient se garder elles-mêmes. Au moins fallait-il qu'au sommet de l'État, il y eût une volonté unique et ferme.

Le duc de Sully avait consigné et gardé dans ses notes ce qu'il appelait les maximes d'État de Henri le Grand. Voici le texte de ces maximes qui certes émanent d'un prince qu'on ne peut dire et croire enclin à la tyrannie :

« Dieu seul établit les dominations, lui seul aussi en est le vrai propriétaire; tous les rois n'en sont que les usufruitiers, par conséquent ils doivent lui en rendre un compte exact.

« De même que les bons sujets rendent une prompte obéissance à la voix de leurs rois, ainsi les rois doivent obéir au grand Dieu, et régner comme lui avec équité et clémence.

« Les rois sont établis par Dieu pour être ses images. Il doivent donc le faire paraître par leur douceur et leur sagesse.

« La justice et la prudence sont les trônes des rois : qu'ils s'y assoient sans cesse, et leur empire sera agréable à Dieu.

« Ceux qui siègent sur les trônes, tiennent en main le sceptre, et portent sur le front le royal diadème; mais qu'ils sachent que les véritables piédestaux des trônes sont la bonne foi, la clémence et le respect de la loi

« Si les rois, comme Dieu, veulent régner sur des peuples soumis, qu'ils se montrent non rois, mais comme lui, vrais pères.

« La première loi des dominations légitimes est l'obéissance volontaire des sujets à leurs rois, comme aussi l'absolue déférence des rois aux statuts et lois de l'État, qu'ils ont juré d'observer, en prenant possession de ces États eux-mêmes.

« Ainsi qu'un beau soleil, par sa lumière et sa chaleur, illumine les cieux, échauffe la terre, reverdit les plantes, diapre le fleurs, mûrit les fruits, ainsi les vrais rois, par l'intelligente sagesse de leur gouvernement et leur munificence, illuminent les esprits, échauffent les courages, font renaître partout les douces espérances, assurent leurs peuples contre l'étranger, fécondent et multiplient leurs biens.

« Quels que soient l'éclat trompeur et la spécieuse apparence de certains potentats qui prétendent ravir à leurs voisins quelques-unes de leurs possessions, ils trouvent cependant toujours à la fin les haines, le blâme, les chagrins, les repentirs, si ces conquêtes doivent toujours rester litigieuses, et si, pour les entreprendre, ils ont été contraints d'aliéner leurs propres biens et leurs revenus, de charger leurs peuples d'impôts, d'anéantir le commerce et l'agriculture, d'exposer leurs sujets au pillage, à la ruine, à la mort.

« C'est une insigne folie de s'exposer à perdre ses propres biens pour satisfaire le désir d'usurper ceux d'autrui, d'autant plus que si les pays envahis continuent à être disputés les armes à la main, l'envahisseur dépensera à les garder et à les conserver trois fois plus qu'ils ne lui rapporteront de revenu annuel. »

Quelle hauteur de vues, quelle élévation de sentiments! On dirait l'écrit d'un penseur. L'âme de Henri IV respire toute entière dans cet exposé de maximes d'État d'une remarquable largeur d'esprit et d'une grande rectitude de jugement qui furent constamment la règle de sa conduite dans les affaires publiques.

Henri IV allait enfin pouvoir se donner tout entier à la réalisation de ses plans de réforme intérieure et de sécurité extérieure.

Le 2 mai 1598, Henri IV et Philippe II conclurent à Vervins, localité de l'ancienne province de Picardie, un traité de paix qui a gardé le nom de cette localité.

La principale condition du traité de Vervins fut que les deux rois se rendraient réciproquement les places qu'ils avaient pu se prendre l'un à l'autre dans le cours d'une longue guerre où la politique et la religion, le fanatisme et l'ambition, avaient joué un rôle d'égale importance.

Le duc de Savoie, souvent allié du roi d'Espagne et du duc de Mercœur, était intervenu dans ce traité. Mais une question secondaire, celle du marquisat et de la ville de Saluces, qui lui était toute personnelle, était restée en litige. Elle ne fut terminée qu'en 1601. Henri IV rendit ce marquisat et cette ville, alors en sa possession, au duc de Savoie. Mais il acquit la Bresse, le Bugey et le Valromey qu'il réunit au domaine de la couronne.

Dans sa longue lutte contre le duc de Savoie, Henri IV fut efficacement et constamment secondé par le maréchal François de Bonne de Lesdiguières qui, d'abord l'un des chefs du parti protestant, devait se convertir au catholicisme, sous Louis XIII, que Marie de Médicis devait faire duc et pair, et qui devait être élevé à la dignité de connétable, après la mort du duc de Luynes.

Le duc de Mayenne cessa d'être activement mêlé aux agitations de la politique. Il acheva sa vie dans le repos et la retraite. Il mourut en 1611.

D'autres ligueurs, aussi incorrigibles que le duc de Mercœur et, comme lui, de haut rang, eurent également une triste destinée.

Condamné à mort en 1595, par le parlement de Paris, pour crime de haute trahison, le duc d'Aumale dut se réfugier à l'étranger et mourut à Bruxelles en 1631.

En 1593, le duc de Mayenne avait fait enfermer au château de Pierre Encise, près de Lyon, le duc Charles-Emmanuel de Nemours, qui avait essayé de se créer une souveraineté indépendante dans le Midi, et qui ne s'échappa de sa prison, en 1595, que pour aller mourir obscurément au château d'Annecy.

Les anciens ligueurs de moindre importance étaient morts, comme le chevalier d'Aumale, tué devant Saint-Denis, en 1591, ou rentrés dans la vie privée, comme le duc Henri de Nemours, plus connu sous le nom de marquis de Saint-Sorlin, ou franchement ralliés, comme le duc Charles de Guise, qui contribua à faire rentrer dans l'obéissance Marseille, la dernière des villes rebelles.

De son côté, Henri IV avait encore perdu quelques-uns de ses fidèles et premiers partisans. Ainsi le duc de Longueville, l'un des principaux signataires de l'acte du 3 août 1589, était mort, par accident, devant Doullens, en 1595. Enfin le second prince de Condé, qui avait si vaillamment combattu à Coutras, était également mort à Saint-Jean-d'Angely, en 1598, laissant un fils posthume, qui devint le troisième prince de Condé et qui fut élevé dans la religion catholique.

Parmi tous les noms dont l'histoire a consacré le souvenir et qui ont marqué pendant les troubles et les guerres de la première période du règne de Henri IV, il en est un que l'on voudrait oublier et que l'on regrette de rencontrer dans les annales de ce règne, c'est celui de Charles de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France et gouverneur de la Bourgogne.

Fils du maréchal Armand de Biron, le duc de Biron débuta glorieusement dans la vie, mais il finit aussi mal qu'il avait bien commencé. Après avoir été l'un des plus vaillants champions de la cause royale, après avoir héroïquement combattu sur plus d'un champ de bataille, à côté de Henri IV qui le traitait moins en serviteur qu'en ami, et qui lui avait sauvé la vie, devant l'ennemi, il devint traître et félon.

L'orgueil et l'ambition perdirent le duc de Biron. Il s'allia secrètement contre Henri IV avec deux cours étrangères, celle d'Espagne et celle de Savoie, par un pacte monstrueux, aussi préjudiciable, dans son but, aux intérêts du royaume qu'à ceux du roi, et dont le résultat, s'il eût été réalisé, aurait été funeste à la France, menacée de démembrement par les deux alliés.

Dieu ne permit pas l'accomplissement d'un pareil dessein. Dénoncé par un obscur intermédiaire du nom de Lafin, le duc de Biron, dont le complot avait été révélé à temps, fut arrêté, conduit à la Bastille, où la sentence de mort prononcée contre lui, en séance générale, par le parlement de Paris, que présidait M. de Harlay, sur des preuves de culpabilité indéniables, fut exécutée le 31 juillet 1602.

De l'aveu de tous les historiens, la condamnation du duc de Biron et l'exécution de la sentence de mort qui l'avait frappé, ne sauraient être attribuées à des sentiments de colère et de vengeance, à des désirs de représailles, indignes du grand caractère de Henri IV. Il est démontré qu'avant d'envoyer le coupable devant des juges, il voulut en obtenir, dans le palais de Fontainebleau, l'aveu et le repentir de sa trahison, et que s'il eût réussi, il aurait pardonné. Mais son amitié se heurta à un intraitable orgueil, et le sujet le prit de si haut avec le Roi, qu'il n'y avait plus qu'à obéir à la raison d'État.

Le 31 juillet 1602, les dures nécessités de l'inflexible raison d'État s'imposaient à Henri IV avec d'autant plus de force qu'à ce moment-là sa situation personnelle et privée était changée. Un fils légitime, qui devait être Louis XIII, lui était né au palais de Fontainebleau. Il devait assurer l'avenir de l'enfant royal en le protégeant, et contre les entreprises criminelles des ennemis intérieurs de la royauté et contre les attaques armées des ennemis extérieurs de la France.

Le duc de Biron avait des complices de haut rang : le comte d'Auvergne, le duc de Bouillon et l'ambitieux intrigant qui se nommait Jean-Louis de Nogaret de la Valette, et que Henri III avait fait duc d'Épernon. Ils avaient habilement et perfidement ourdi toutes les trames de leur conspiration. Ils avaient réussi à faire accepter de leurs adhérents d'ordre inférieur des calomnies qui devaient rendre odieuse au peuple l'administration de Henri IV.

Ainsi des bruits faux, des bruits menteurs, accrédités dans quelques provinces, avaient été répandus par les chefs de cette dangereuse et triste conjuration, accusant Henri IV de se préparer à augmenter les impôts qui allaient, au contraire, être diminués, et à supprimer violemment les franchises municipales des grandes villes, franchises qu'il avait juré de maintenir, engagement que, du reste, il tenait scrupuleusement avec sa loyauté habituelle.

Henri IV avait dû accorder ou laisser aux protestants des places fortes de garantie ou de sûreté, concession forcée qui malheureusement donnait à leur accord avec les catholiques une couleur politique, alors qu'il n'aurait dû avoir qu'un caractère religieux; mais cette concession avait été, à l'heure où elle avait été faite, un mal nécessaire.

Les ducs de Biron et de Bouillon, de concert avec le comte d'Auvergne, essayèrent d'effrayer les protestants. Ils essayèrent de leur faire

croire que ces places fortes allaient leur être retirées brutalement par la force. Ces trois conjurés, qui avaient revêtu de leur signature un acte par lequel ils s'engageaient à se défendre mutuellement envers et contre tous, sans nul excepter, à se soutenir enfin réciproquement même contre le Roi, s'étaient flattés d'entraîner dans leur parti par cette manœuvre, les chefs des Églises réformées. Mais ils échouèrent auprès d'eux, dans leurs tentatives d'embauchage.

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, devenu, ainsi qu'on l'a vu, duc de Bouillon et prince de Sedan, par son mariage avec Charlotte de la Mark, ne paraît pas avoir connu, dans toute leur étendue, les desseins criminels du duc de Biron, qui aspirait à un riche mariage princier et à la souveraineté héréditaire de la Bourgogne, redevenue, à son profit, un État indépendant.

Le duc de Bouillon protesta hautement de son innocence. Il voyagea quelque temps à l'étranger, ne fut pas poursuivi, mais il dut abandonner à Henri IV sa principauté de Sedan.

Le duc d'Épernon ne fut pas inquiété, bien qu'il ne cessât de conspirer sourdement, au dedans et au dehors, contre Henri IV, qui l'avait auprès de lui, dans son carrosse, au moment où il fut assassiné.

Le comte d'Auvergne étant fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, était le frère utérin de Henriette d'Entragues, fille de cette même Marie Touchet et de Charles de Balzac d'Entragues. Il conspirait surtout pour venger de ses déceptions matrimoniales cette trop célèbre maîtresse de Henri IV, qui s'était un moment flattée, elle aussi, de devenir reine de France, rêve qui n'avait jamais dû se réaliser. Son royal amant n'avait pas plus sérieusement pensé à en faire sa femme légitime qu'il n'avait pensé réellement

à faire asseoir à côté de lui Gabrielle d'Estrées sur le trône de saint Louis.

Le comte d'Auvergne aurait partagé le sort du duc de Biron, sans l'influence que sa sœur utérine, Henriette d'Entragues, exerçait sur Henri IV. Il ne subit que quelques mois de prison, recommença quatre ans plus tard à conspirer, au dehors et au dedans, de moitié cette fois avec Charles d'Entragues.

Tous deux furent condamnés à mort par un arrêt du 1er février 1605, mais Henriette d'Entragues que Henri IV avait créée depuis longtemps marquise de Verneuil, intervint encore, auprès de son royal amant, pour les sauver. Le père, gracié, fut simplement exilé dans ses terres. Le frère, jugé plus coupable ou plus dangereux, fut enfermé dans une prison d'État, dont il ne sortit que sous le règne de Louis XIII, qui lui donna le duché d'Angoulême et le fit colonel-général de la cavalerie légère.

La troisième favorite de Henri IV, Henriette d'Entragues, est celle dont le nom méritait le moins d'être signalé. Nous n'aurions pas parlé de cette femme méprisable, sans la part qu'elle prit secrètement à la première conspiration que son père et son frère avaient ourdie ensemble contre leur souverain. Mais est-il permis à un historien de rien laisser dans l'ombre? D'ailleurs, s'il est impossible de nier que Henri IV a eu dans sa vie privée des faiblesses condamnables, le soleil lui-même n'a-t-il pas des taches?

Voici du reste une lettre qui prouve que si Henri IV subissait l'influence néfaste de Henriette d'Entragues, il ne s'aveuglait pas sur l'indignité de cette femme sans cœur.

21 avril 1600.

« Mademoiselle, l'amour, l'honneur et les bienfaits que vous avez reçus de moi eussent arrêté la plus légère âme du monde, si elle n'eut point été accompagnée de mauvais naturel comme le vôtre. Je ne vous piquerai davantage, bien que je le pusse et dusse faire, vous le savez. Je vous prie de me rendre la promesse que savez; et ne me donnez point la peine de la ravoir par autre voie. Voilà le sujet de cette lettre, à laquelle je veux avoir réponse à la nuit.

« Du vendredi matin à Fontainebleau. »

La promesse dont parle cette lettre est une promesse de mariage conditionnelle que Henri IV avait faite à Henriette d'Entragues. Il était prodigue de ces sortes d'engagements auxquels il n'attachait aucune importance.

Cette imprudente promesse ne lui fut rendue qu'en 1604 par la famille d'Entragues qui avait voulu l'exploiter dans un but que l'on qualifierait exactement en disant, selon le langage actuellement usité, dans un but de chantage.

Avant la conclusion définitive du traité, qui restituait le marquisat et la ville de Saluces au duc de Savoie et donnait à la France la Bresse, le Bugey et le Valromey; après la pacification générale intérieure du royaume, libre de tout souci, du côté des guerres civiles comme du côté des guerres internationales, Henri IV s'était sérieusement décidé à épouser une princesse qui lui donnât un héritier de la couronne. Il voulut être le chef d'une dynastie royale. Mais avant tout il était nécessaire de faire rompre régulièrement l'union qu'il avait contractée, devant Dieu et devant la France, avec Marguerite de Valois.

En 1599, un tribunal ecclésiastique, composé du cardinal de Joyeuse, de l'archevêque d'Arles et de l'évêque de Modène, avait déclaré entaché de nullité le mariage de Henri de Bourbon, alors roi de Navarre, avec Marguerite de Valois. Clément VIII avait ratifié cette sentence. Un divorce régulier avait donc dissous cette union qui ne fut jamais heureuse.

Devenu civilement et religieusement libre, Henri IV avait demandé et obtenu la main de Marie de Médicis, fille de François de Médicis, deuxième grand-duc de Toscane, née en 1574, et morte en 1642 à Cologne où elle s'était retirée.

Le véritable négociateur de ce mariage, bien qu'il n'ait été qu'un agent officieux et secret de la cour de France auprès de la cour de Florence, a été le célèbre financier florentin Zamet, qui était, on l'a vu, l'un des banquiers de Henri IV.

L'oncle de Marie de Médicis, Ferdinand de Médicis, alors troisième grand-duc de Toscane, l'avait épousée, par procuration, au nom du roi de France, Henri IV, à Florence le 5 octobre 1600.

Un mois après, la nouvelle reine de France débarquait à Marseille ; elle mit plus d'un mois avant d'arriver à Lyon, où Henri IV accourut de Genève, qu'il avait accidentellement visité, pour la recevoir.

Le voyage de Marie de Médicis, de Marseille à Lyon, n'avait été qu'une longue et chaleureuse ovation, qu'une fête brillante et ininterrompue. La cérémonie officielle du mariage qui se fit le 17 décembre 1600, eut beaucoup d'éclat, et fut accompagnée de réjouissances publiques qui mêlèrent le peuple au bonheur de Henri de Bourbon et de Marie de Médicis.

Le mariage royal eut, en effet, comme l'ont tous les ménages, les plus humbles aussi bien que les plus aristocratiques, sa lune de miel.

Henri IV se montra très empressé, disons le mot, très amoureux auprès de sa belle et jeune femme.

Il y avait eu, avant le départ de Marie de Médicis pour la France, un échange préliminaire de lettres entre les futurs époux. Henri IV avait adressé à sa fiancée une lettre dont l'original autographe, resté dans les archives des affaires étrangères de Florence, a été copié par M. Mignet.

Voici le texte imprimé de cette lettre.

A madame la princesse de Toscane,

24 mai 1600

« Les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde avaient, il y a déjà longtemps, allumé en moi un désir de vous honorer et servir comme vous le méritez; mais ce que m'en a rapporté Halincourt l'a fait croître, et, ne vous pouvant moi-même représenter mon inviolable affection, j'ai voulu, en attendant ce contentement, qui sera bientôt, si le ciel favorise mes vœux, faire élection, Madame, de ce mien fidèle serviteur, Frontenac, pour faire cet office en mon nom, assuré qu'il s'en acquittera fidèlement comme celui que j'ai nourri et qui, mieux que tout autre, a connaissance de mes intentions. Il vous découvrira mon cœur, que vous trouverez non moins accompagné d'une passionnée volonté de vous chérir et aimer toute ma vie comme maîtresse de mes affections, mais de ployer dorénavant sous le joug de vos

commandements celui de mon obéissance comme dame de mes volontés, ce que j'espère de vous pouvoir témoigner un jour, et vous confirmer en personne le gage qu'il vous porte de ma foi, si vous ajoutez pareille foi à lui que à moi-même ; de quoi je vous prie, et de lui permettre après vous avoir saluée et baisé les mains de ma part, qu'il vous présente le service d'un prince que le Ciel vous a dédié et fait naître pour vous seule, comme pour moi il a fait votre mérite. »

Marie de Médicis répondit à cette lettre de Henri IV en italien. Sa réponse autographe est dans le cinquième volume du recueil de M. Berger de Xivrey ; en voici le fac-similé :

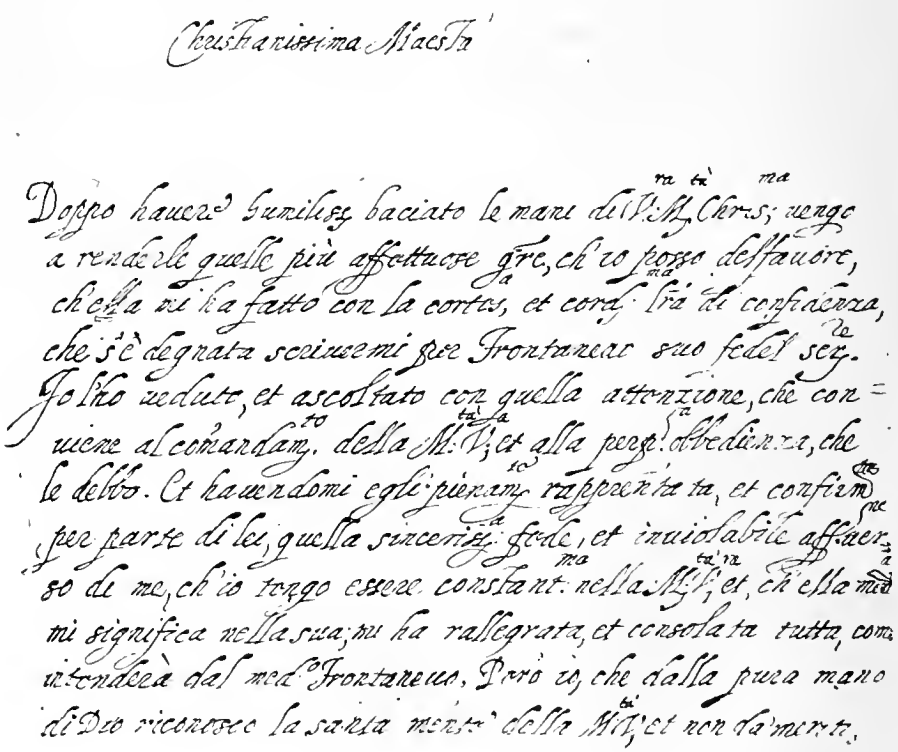

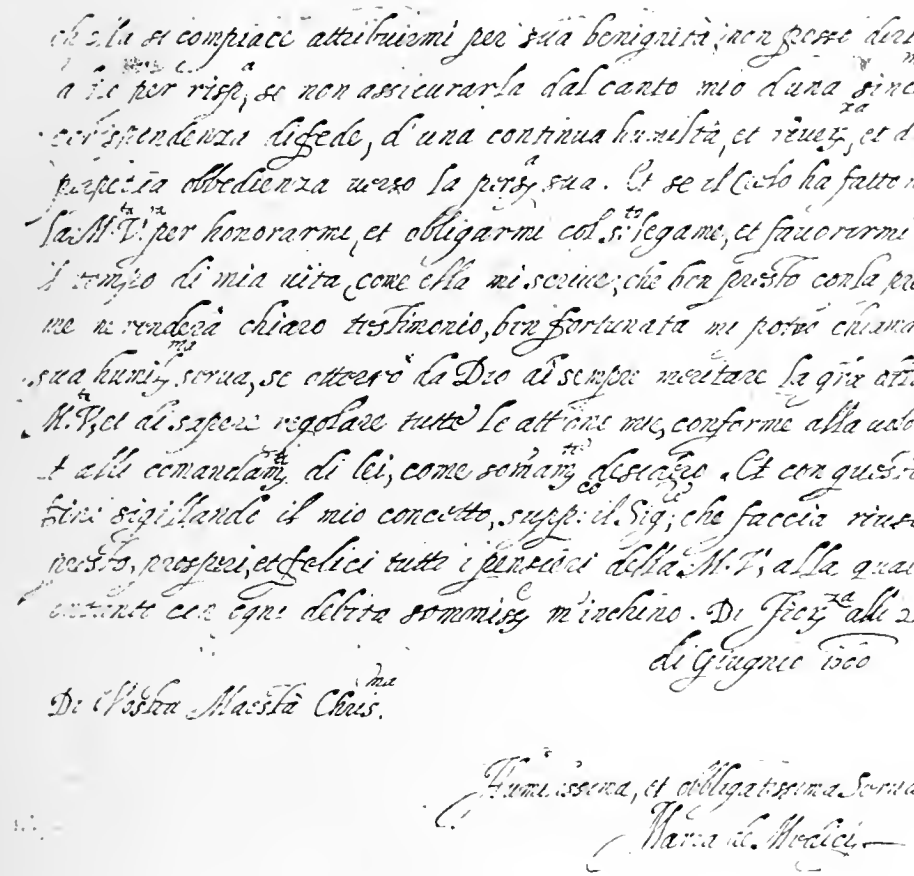

Voici la traduction en français de cette lettre autographe :

« Majesté très chrétienne,

« Après avoir baisé très humblement les mains de V. M., je viens la remercier le plus affectueusement qu'il m'est possible, de la lettre confidentielle si courtoise et si cordiale qu'Elle a daigné m'écrire. Votre fidèle secrétaire Frontenac qui me l'a remise a été accueilli et

écouté par votre servante avec l'attention que méritent vos ordres et la parfaite obéissance que je dois à V. M. L'assurance qu'il m'a donnée de votre part de la foi sincère et de l'inaltérable affection dont vous me parlez dans votre lettre et que je compte bien trouver toujours dans votre cœur m'a, comme il vous le rapportera, remplie de joie et de consolation. Toutefois, attribuant uniquement à la main de Dieu et non aux mérites que votre bienveillance daigne me supposer, la résolution de V. M., je ne saurais lui répondre autrement que par la promesse d'une foi sincère en retour de la sienne, d'une humilité respectueuse et d'une constante obéissance. Puisque c'est la volonté du ciel que V. M. me fasse l'honneur de m'unir à Elle par le saint lien de mariage et qu'elle me promet de m'entourer, pendant toute ma vie, de faveurs, dont Elle m'écrit que sa présence me donnera bientôt la preuve, je serai heureuse de me dire, Sire, votre très humble servante, si Dieu m'accorde de mériter toujours votre grâce et de conformer, comme j'en ai le plus vif désir, tous mes actes à la volonté et aux ordres de V. M. En terminant cette lettre, je prie le Seigneur de faire réussir promptement et pleinement tous les desseins de V. M. devant laquelle je me prosterne avec la soumission que je lui dois.

« Florence, le 25 juin 1600,

« De Votre Majesté très chrétienne,
la très humble et très obligée servante,

« Marie de Médicis. »

Au moment de son départ pour la France, Marie de Médicis avait reçu de Henri IV, avec une lettre très courtoise et très affectueuse, pour présent de noces, un riche collier qui était de la valeur de cent

cinquante mille écus ou de quatre cent cinquante mille francs, qui sont l'équivalent de plus d'un million d'aujourd'hui. Lorsqu'elle quitta Florence, elle reçut également de la République de Venise, à l'occasion de son mariage, un cadeau qu'on peut voir dans la galerie d'Apollon au Louvre : un miroir d'une beauté exceptionnelle et un flambeau enrichi d'ornements précieux, d'incrustations rares et orné de son portrait et du portrait de son mari, portraits miniatures.

Marie de Médicis avait eu la malheureuse idée d'emmener avec elle à la cour de France sa sœur de lait, Léonora Dori, surnommée la Galigaï, qui exerça constamment sur elle une funeste influence, et contribua beaucoup, par ses mauvais conseils et ses fréquents espionnages, à semer et à entretenir entre le reine et le roi une perpétuelle mésintelligence.

Aussi il y eut bien des nuages, bien des querelles entre Henri IV et Marie de Médicis dont la Galigaï entretenait, excitait l'humeur naturellement acariâtre et violente. Elle ne lui en a pas moins donné six enfants : trois fils et trois filles. Ses filles épousèrent : l'aînée, Élisabeth, le roi d'Espagne, Philippe IV; la seconde, Christine, le duc de Savoie, Victor-Amédée, premier du nom; la troisième, Henriette, l'infortuné roi d'Angleterre, Charles Ier. L'aîné des trois fils, qu'on nomma Louis, devait succéder à son père sur le trône de France. Le dernier, qu'on appela Gaston, eut le titre de duc d'Orléans. Le second était mort jeune.

S'il y eut des ciels orageux, il y eut aussi des ciel bleus, à la cour de France, dans le ménage royal, ainsi que l'attestent les deux lettres suivantes de Henri IV à Marie de Médicis, lettres que nous choisissons entre un grand nombre, à raison des circonstances au milieu desquelles il les a écrites.

La première est du 3 septembre 1601. Elle est de l'époque où il se battait en Dauphiné contre le duc de Savoie pour l'amener à régler leur querelle à coups d'épée, puisqu'il ne voulait pas terminer les négociations amiables engagées sur la question de la ville et du marquisat de Saluces. Nous citons :

« J'ai reçu une lettre de vous du 25 août, par laquelle vous êtes en peine pour avoir été quelque temps sans avoir de mes nouvelles. Vous en aurez été en bref délai délivrée, car bientôt après vous en aurez reçu et souvent depuis, n'ayant laissé passer une seule occasion sans vous écrire.....

« Depuis ma dernière dépêche, j'ai pris Conflans, ville importante pour fermer le passage de la Tarentaise, et assez forte par la difficulté d'y mener de l'artillerie. Il y avait mille soixante hommes, bien armés mais peu courageux.

« Je tiens un fort assiégé qui est bien bon et très garni, mais j'espère, avec l'aide de Dieu, en être le maître cette semaine. Il ferme la vallée de la Maurienne. Cela fait, toute la Savoie et la Bresse sont à moi, les trois citadelles de Bourg, de Montmeillan et Sainte-Catherine, que j'assiégerai tout à mon aise et à ma commodité.

« Cependant je fais nouvelles levées tant de Suisses que de Français, pour rendre mon armée composée, à la fin de ce mois, de vingt mille hommes de pied et de cinq cents chevaux. C'est pour battre tout ce qui me pourrait venir sur les bras.

« Laissons la guerre, pour parler de vous, ma maîtresse. Hâtez votre voyage le plus que vous pourrez, et pour ce faire, croyez et suivez surtout les conseils de M. de Sillery. S'il était bienséant de dire qu'on est amoureux de sa femme, je vous dirais que je le suis extrê-

mement de vous ; mais j'aime mieux vous le témoigner en lieu où il n'y aura de témoins que vous et moi.

« Bonjour, ma maîtresse, je finis baisant cent mille fois vos belles mains. »

La seconde, qui est du 6 septembre 1601, ne précéda que de quelques jours la naissance de Louis XIII.

« Mon cœur, M. de Rosny vient d'arriver, qui fait bien ce que vous lui avez commandé, de me presser fort de retourner; mais il a trouvé que j'en avais assez envie, et fais tout ce que je puis pour hâter mes affaires, et ne craignez point, je serai une de vos sages-femmes. Si j'avais vu des gens que j'attends d'heure à autre, je partirais soudain. Les affaires du siège se refroidissent du côté de l'archiduc. Quand je vous verrai, vous connaîtrez que mon voyage ici n'a pas été inutile. Je loue Dieu de votre bon portement, et le supplie tous les jours pour vous, que j'aime comme mon cœur, et que je baise cent mille fois. »

Depuis quelque temps déjà, le règne de Henri IV était d'ailleurs entré dans sa seconde période, celle de la régénération intérieure de la France, régénération que le duc de Sully l'aida puissamment à accélérer et qui embrassa toutes les parties du gouvernement de l'État et de l'administration du royaume.

La sollicitude de Henri IV, dès le lendemain du rétablissement de la paix civile et de la paix religieuse, dès le jour enfin où il fut réellement le maître de la situation, se porta d'abord sur Paris, qu'il adopta pour siège du gouvernement et pour résidence de la cour. Il s'occupa immédiatement et activement d'y réparer les maux que la

rébellion de la Ligue y avait engendrés, d'en faire disparaître les ruines que cette rébellion y avait faites et laissées, d'améliorer enfin l'état matériel de la cité, en même temps qu'il s'étudiait à relever les conditions intellectuelles et morales du peuple et à lui rendre la sécurité publique et privée, qu'il avait depuis longtemps perdue.

Si l'on en croit Pierre de l'Estoile, qui a laissé un journal des règnes de Henri III et de Henri IV, il y avait dans Paris, avant sa soumission, tant d'adultères, de débauches, d'empoisonnements, de vols, de meurtres, de duels, qu'on ne parlait plus d'autre chose, à la cour et à la ville, comme au palais de justice.

C'était inévitable. Les vagabonds, les aventuriers et les pillards de tous pays avaient crû et multiplié dans la capitale de la France où la Ligue les avait attirés, comme l'ivraie croît et multiplie dans un champ inculte, aride et sauvage.

Le jour de l'entrée de Henri IV dans Paris, il y avait rencontré sur sa route un grand nombre de maisons en ruines, inhabitées; il n'y avait vu que des voies mal pavées, qui n'étaient pas éclairées la nuit, que l'herbe recouvrait à demi, cloaques immondes et dangereux, vrais coupe-gorges où il était impossible de s'aventurer, même en plein jour, sans s'exposer aux audacieuses et criminelles entreprises de bandits que la certitude de l'impunité rendait d'une incroyable hardiesse et qui presque toujours échappaient par la fuite, à travers des rues étroites et tortueuses, à la poursuite des soldats du guet, agents de police ou sergents de ville de l'époque.

Les duels étaient aussi sans nombre comme sans répression. Il y en avait derrière le mur de Saint-Marcel, au célèbre Pré-aux-Clercs, derrière les murs des Chartreux, loyales rencontres privées, mais rencontres meurtrières qui coûtèrent en quelques années la vie à

environ quatre mille gentilshommes. Cette fureur de duels était le résultat trop logique et trop naturel des longues guerres civiles et religieuses qui avaient entretenu dans les rangs de la noblesse d'épée, une farouche humeur batailleuse que les édits royaux ne réussirent que lentement et tardivement à calmer.

Avant tout il fallait réorganiser l'administration municipale. Henri IV eut la main aussi heureuse pour cette réforme spéciale que pour une réforme plus générale avec Sully. François Miron devint prévôt des marchands, et contribua efficacement à faire de Paris, alors placé sous le gouvernement direct et personnel du Roi, une ville nouvelle, une ville transformée, comme par une baguette de fée. Il fut purifié, assaini, embelli dans toute la mesure de ce qui, à ce moment-là, était possible.

On doit à Henri IV l'achèvement de la galerie du Louvre qui rejoignit bientôt le palais des Tuileries auquel il fit faire quelques constructions nouvelles et où il devait expirer. On lui doit encore la belle façade de l'Hôtel de Ville, qui fit si longtemps l'admiration des touristes d'Europe et de France et dont la destruction, œuvre impie de la Commune de 1871, laissera d'éternels regrets dans le monde des arts.

Sous la haute impulsion de Henri IV, avec l'énergique concours du duc de Sully, François Miron reconstitua la police urbaine qui, de moitié avec la police royale, protégea la fortune et la vie des Parisiens comme elles ne l'avaient pas été depuis bien des années.

Ensuite ce fut un rajeunissement général, un renouvellement universel qui comprit dans son travail d'ensemble le relèvement des maisons en ruines, la restauration de l'enceinte fortement endommagée pendant le siège, la réparation de plusieurs des portes anciennes

de la ville, dont le nombre fut augmenté d'une nouvelle porte, la porte Dauphine, voisine de la rue et de la place de ce nom; l'édification de la place Royale, d'une architecture uniforme et centre d'une ceinture de beaux édifices ; l'ouverture de nouvelles voies de communication ; l'élargissement de beaucoup de rues existantes; la construction de ponts, de quais, de fontaines ; la création de nombreuses promenades.

Enfin c'est de cette période que date la pompe connue sous le nom populaire de la Samaritaine, pompe qui fut élevée sur la Seine où elle devint un but de curiosité, comme toute nouveauté. C'était le commencement du perfectionnement d'un grand service public d'une utilité indiscutable, celui qui consiste à donner aux habitants d'une grande cité de l'eau potable, en quantité suffisante.

On peut dire, sans flatterie, que Henri IV et François Miron ont préparé le Paris de nos jours, dont le plan actuel, en cours d'achévement, a son origine dans celui que l'on appelait, pendant la Révolution, le plan des artistes, copié lui-même sur celui de Louis XIV.

Henri IV eut une idée grandiose devenue maintenant irréalisable. Il avait rêvé une immense place qu'on aurait appelée la Place de France et vers laquelle auraient rayonné trente-deux voies aérées et spacieuses dont chacune eût porté le nom de l'une des grandes provinces. Il y a un peu de cette idée dans la place de l'Étoile au centre de laquelle s'élève, dans sa majestueuse beauté, cette magnifique œuvre d'art qu'on appelle l'Arc de Triomphe.

Voici, d'après Sauval, quelques détails sur ce gigantesque projet. C'est Henri IV qui en avait fait le dessin. Le duc de Sully avait remis ce dessin à deux ingénieurs, Alleaume et Chatillon,

qui dressèrent le plan de la place de France, d'après les indications royales.

La place de France devait former un demi-cercle se terminant à l'enceinte, vers la place du Calvaire, au point de jonction de la rue Vieille-du-Temple et de la rue Saint-Louis.

Dans l'enceinte on aurait établi la porte de France, qui aurait eu vue sur la place de France entre deux grands corps de logis de briques et de pierres couvrant, dans les angles, des halles et marchés.

Huit rues très larges, bordées de constructions uniformes, auraient débouché sur la place de France entourée de sept pavillons doubles, à trois étages, aussi de briques et de pierres, avec un portique au rez-de-chaussée.

A l'époque surtout où elle avait été conçue, l'idée de la place de France était une grandiose idée de voirie et d'architecture. La mort de Henri IV en arrêta la réalisation. Cette mort devait avoir un résultat plus funeste.

Le couteau de Ravaillac allait bientôt détruire en germe, la principale idée de Henri IV, idée qui était la plus vaste et la plus féconde conception de politique internationale et d'équilibre européen qu'eût jamais enfantée une pensée royale.

Les établissements hospitaliers ne furent pas oubliés. On vit s'élever successivement l'hôpital Saint-Louis, l'hospice Sainte-Anne, la maison de Picpus et l'hôpital de la Charité.

L'enseignement appela spécialement l'attention de Henri IV, qui se préoccupa vite des moyens d'élever le niveau des arts, des lettres et des sciences dont le progrès s'était arrêté sous les derniers rois de la dynastie des Valois.

Il y avait alors ce que l'on appelait l'Université de Paris, dont on

fait remonter la création à Charlemagne et dont il paraît plus certain que l'organisation première et l'existence officielle ne datent que du régne de Philippe-Auguste.

L'Université de Paris faisait corps avec la Sorbonne, déjà nommée, ainsi qu'avec le Collège de France que François Ier avait établi, et où l'on ouvrit successivement de nombreuses chaires dans tous les genres et dans toutes les langues. Elle était cependant distincte de ces deux établissements qui se heurtèrent même quelquefois à son opposition et à sa rivalité. Elle eut aussi le tort de sortir de son rôle scolaire pour exercer une action politique et religieuse. Henri IV la rappela à sa spécialité et en réforma les abus, en lui imposant, le 18 septembre 1600, un nouveau réglement qu'une réunion de magistrats et d'érudits avait élaboré. Dans cet ordre de faits et d'idées, il fit bientôt un acte d'une plus grande importance.

La célèbre société de Jésus dont le fondateur, Ignace de Loyola, était espagnol et dont les généraux ou supérieurs n'avaient jamais appartenu à la France, était pourtant née au portes de Paris, dans l'église de l'abbaye de Montmartre. L'Université et le parlement luttèrent d'abord avantageusement contre cette savante milice, qui fut l'une des plus éclatantes lumières de l'Église et que sa puissante organisation rendait redoutable.

Créée pour la lutte, pour le combat, la société de Jésus triompha de cette opposition. En 1562, elle fut autorisée à ouvrir des colléges. L'enseignement était son ambition ; c'était pour elle une grande victoire, mais cette victoire ne fut pas de longue durée. Trente-deux ans plus tard elle était bannie de France. Voici à quelle occasion on prit contre elle cette rigoureuse mesure.

Le 27 décembre 1594, Henri IV qui revenait de Picardie, entra,

d'après le duc de Sully, dans son appartement du Louvre, encore tout botté et éperonné. Un jeune homme d'environ vingt ans, qui avait réussi à se glisser parmi les soldats de l'escorte et les seigneurs de la suite, courut à lui et essaya de le frapper à la gorge avec un couteau; la lèvre supérieure seule fut entamée.

Cet abominable précurseur de Ravaillac se nommait Jean Châtel. Il était fils d'un drapier de Paris. Il avait commencé son éducation au collège de Clermont, qui était l'un des établissements scolaires de la société de Jésus et qui était situé au faubourg Saint-Jacques.

Deux jours après, Jean Châtel subit, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris, le supplice des régicides, supplice aussi nécessaire que mérité, car Henri IV se savait menacé dans sa vie, à la fois par des ligueurs endurcis et par des bandits espagnols, soudoyés les uns et les autres par les ennemis de la France, dont l'étranger voyait avec terreur renaître la puissance, la force et la prospérité.

Le parlement de Paris, qui n'avait vu qu'à regret l'établissement en France de la société de Jésus, était servi à merveille par la qualité d'élève de cette société que Jean Châtel avait avouée, avec un cynisme révoltant, en affichant les doctrines d'un fanatisme de sectaire qu'il prétendait avoir puisées au collège de Clermont et qui étaient aussi dangereuses que détestables. Il rendit donc immédiatement un second arrêt qui ordonnait à cette société de sortir du royaume. Elle y rentrait en 1603, rappelée par la volonté formelle de Henri IV, et au grand déplaisir de l'Université de ce temps-là, qui voyait surtout en elle une rivale scolaire.

La pensée de Henri IV, en créant cette puissante rivalité à l'Université de Paris, était toute simple. Il s'était dit qu'elle serait un stimulant pour les collèges laïques et ce qu'il voyait surtout dans cette affaire

spéciale, ce sont les heureux effets que l'esprit d'émulation devait produire entre ces collèges laïques trop attachés aux vieilles méthodes, et les collèges congréganistes, plus enclins aux méthodes nouvelles.

Henri IV croyait à la science de la société de Jésus au moins autant qu'au mérite de l'Université de Paris, et, en les mettant en face l'une de l'autre, il n'avait eu qu'un seul but, celui d'imprimer à l'enseignement de la jeunesse le plus de rapidité possible dans sa marche ascendante et progressive. Là comme partout, comme toujours, il ne songeait qu'au bien de ses sujets. Il allait s'occuper de les enrichir. Il avait aussi voulu les éclairer.

Le célèbre parlementaire et historien, M. de Thou, eut la direction supérieure de la bibliothèque royale, déjà riche de tant de trésors littéraires et scientifiques. Les lettrés, les savants furent pensionnés, afin d'être dégagés des soucis de la vie matérielle et de pouvoir se livrer, en toute sécurité, à leurs études et à leurs travaux. On créa un Conservatoire des arts et métiers dans l'intérêt de l'industrie, un musée géographique et hydrographique, qui devenait d'une grande utilité pratique au moment où l'on se disposait à développer le commerce extérieur et maritime, et à la veille du jour où l'on allait tenter dans les Indes orientales, et commencer dans l'Amérique septentrionale, des essais de colonisation lointaine, corollaire ou complément du nouveau système d'organisation ou d'équilibre de l'Europe que Henri IV méditait dans son esprit enclin aux vastes et généreuses conceptions. Mais la réforme des finances fut la première préoccupation de Henri IV.

L'ordre dans les finances, c'est toute la sécurité des souverains, c'est toute la prospérité des peuples. Cette tâche fut principalement celle du duc de Sully. On peut juger du soin scrupuleux qu'il mit à l'ac-

complir par la lettre autographe qu'il écrivit au commencement de mars 1607 au duc de Montmorency. Cette lettre, qui se trouve dans le septième volume du recueil de Berger de Xivrey, atteste le zèle et l'exactitude qu'il apportait dans l'exercice des hautes fonctions que Henri IV lui avait confiées. On y voit qu'aucun détail d'administration n'échappait à sa clairvoyance et à sa sollicitude. La voici :

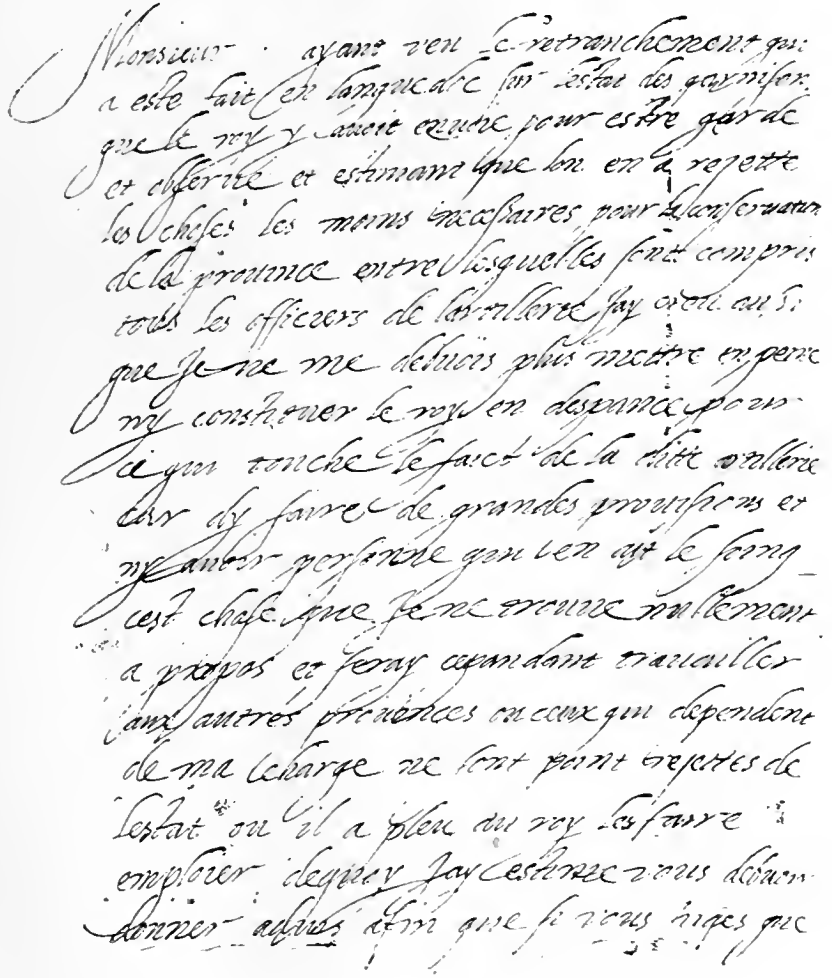

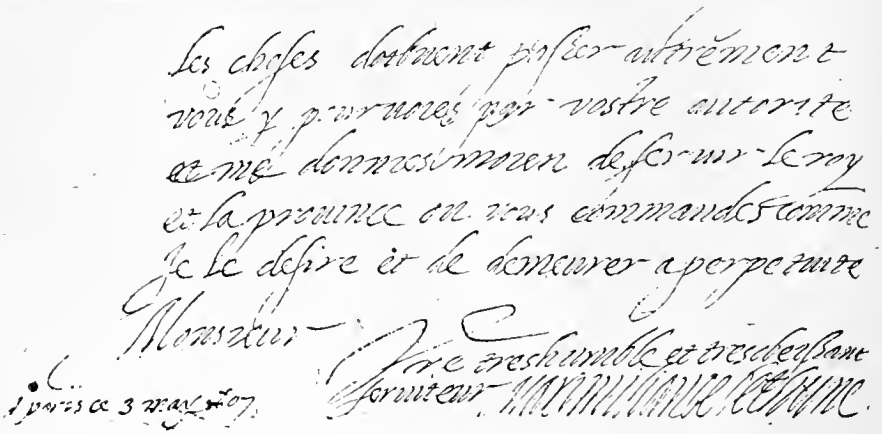

Voici le texte imprimé de cette même lettre autographe :

« Monsieur le duc de Montmorency, pair et connétable de France.

« Monsieur, ayant vu le retranchement qui a été fait en Languedoc sur l'état des garnisons que le roi y avait envoyées pour être gardé et observé, et estimant que l'on a rejeté les choses les moins nécessaires pour la conservation de la province, entre lesquels sont compris tous les officiers d'artillerie, j'ai cru que je ne devais plus me mettre en peine d'y constituer le roy en dépense pour ce qui touche le fait de la dite artillerie. Car d'y faire de grandes provisions, et n'y avoir personne qui en ait le soin, c'est chose que je ne trouve nullement à propos; et je feray cependant travailler aux autres provinces, où ceux qui dépendent de ma charge ne sont point rejetés de l'État, où il a plu au roi de les faire employer. De quoi j'ai estimé vous devoir donner avis, afin que, si vous jugez que les choses doivent se passer autrement, vous y pourvoyiez par votre autorité et me donniez moyen de servir le roi et la province où vous commandez comme je désire et d'y demeurer à perpétuité, monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Maximilien de Béthune. »

Lorsque dans le cours de son inspection générale de 1596, le duc de Sully avait pu recouvrer sur les financiers, les comptables, les trésoriers, les receveurs, les traitants dont il vérifiait les comptes, cinq cent mille écus d'or, il avait dû facilement découvrir les vices profonds qui régnaient dans le système en vigueur pour le maniement des fonds publics et les nombreuses fissures par lesquelles s'échappait une partie des recettes de l'État.

Vices et fissures, le duc de Sully fit tout disparaître, autant du moins que le permettaient des abus qui étaient de longue date et que facilitait la diversité des taxes levées sur les contribuables, d'après les règles variables selon les lieux et les temps. Il parvint cependant, à forces d'études préliminaires et de travaux préparatoires, à centraliser le service général des finances et à hiérarchiser le personnel attaché à ce service. Le résultat répondit à son attente.

En 1597, la recette du trésor royal fut élevée de onze millions de livres à vingt-trois millions de livres et fut portée ensuite à trente-deux millions de livres. On ne créa ponrtant pas de taxes nouvelles. On diminua même les anciennes taxes. Enfin, sans emprunt, on acquitta cent milions de livres de dettes, on racheta les domaines engagés pour trente-cinq millions de livres et on put réaliser une épargne de trente-cinq millions de livres qui fut mise en sûreté dans les caves de la Bastille.

C'est le duc de Sully qui a dit que le labourage et le pâturage étaient les deux mamelles de la France. Aussi il favorisa personnellement l'agriculture beaucoup plus que le commerce et l'industrie. Il permit l'exportation des grains, qui était encore interdite, il encouragea l'élevage des bestiaux et protégea toujours les gens de la

campagne contre la violence des gens de guerre. Il fit enfin de la monarchie de Henri IV la vraie monarchie des paysans.

On put prendre alors ce mot à la lettre. La liberté que, d'après le désir de Henri IV et le sentiment du duc de Sully, on avait accordée au commerce des grains amena bientôt une grande abondance d'argent en France par la vente avantageuse qu'elle fit aux nations voisines de ses denrées agricoles.

Les campagnes, qui avaient été si pauvres sous Henri III, devinrent donc riches sous Henri IV, en même temps que la prospérité renaissait dans les villes manufacturières.

C'était le retour du malade à la santé.

Le duc de Sully s'occupa moins de commerce et d'industrie. Ce fut Olivier de Serres qui eut pour mission de travailler à l'enrichissement de la France, en développant ces deux importantes branches de l'activité nationale.

On créa dans Paris une assemblée ou conseil de commerce, ce qui était une innovation, une nouveauté. Sous l'impulsion supérieure de Henri IV, cette assemblée ou ce conseil rechercha consciencieusement, avec Olivier de Serres, les moyens les plus propres à ramener la prospérité dans toutes les villes et dans toutes les industries où le travail avait été ralenti. Ces efforts furent généralement couronnés de succès.

On ranima, on développa l'industrie si productive de la soie.

C'est de cette époque que date la Savonnerie, grande manufacture de tapis, d'abord installée au Louvre, qui rivalisa bientôt avec ses concurrentes du dehors et qui prospéra à côté de celle des Gobelins, ainsi appelée du nom de son fondateur, Jehan Gobelin. On établit des verreries et des fabriques de faïences ; on releva enfin les

fabriques de draps, les fabriques de toiles et généralement toute l'industrie du vêtement qui était tombée dans un complet dépérissement.

Le duc de Sully porta ses vues plus loin et plus haut dans le domaine des progrés matériels. Il créa une administration centrale qui fut chargée de présider au desséchement des marais, au creusement des canaux, à la conservation des forêts, à l'établissement des routes et à l'exploitation des mines. Il fut donc l'inventeur de ce que l'on appelle le ministère des travaux publics. C'est à cette administration centrale qu'on doit le canal de Briare, qui va de la Loire à la Seine. Elle prépara un plan plus vaste, qui consistait à unir l'Océan, la Manche et la Méditerranée par tout un ensemble de canaux intérieurs reliés à divers fleuves et à diverses rivières.

Puis le sort des soldats fut amélioré, la discipline fut rétablie dans l'armée, le matériel de guerre fut augmenté, la marine de l'État fut relevée de la décadence où elle était tombée et des fortifications assurèrent la défense des places fortes des frontières les plus exposées aux attaques extérieures.

Ces dernières réformes, ces dernières améliorations, ces derniers travaux se rattachaient directement à ce que l'on appelle, à juste titre, le grand dessein de Henri IV, à son système de politique internationale et d'équilibre européen qui devait être le patriotique et glorieux couronnement de son règne.

L'antagonisme des croyances et des religions produisait en ce temps-là dans l'Europe presque entière des luttes sanglantes et de longues calamités dont le spectacle douloureux avait frappé, avait ému Henri IV, né pour les vastes conceptions utiles à l'humanité. Il avait conçu tout un système d'équilibre des forces des divers

États voisins de la France, conforme aux conditions d'existence, dans ces divers États, des deux cultes chrétiens, alors en guerre ouverte, et à l'état de propagande armée, l'un contre l'autre : le catholicisme et le protestantisme.

Ce système était dirigé contre la maison d'Autriche, dont la branche royale espagnole dominait en Italie, en Franche-Comté, en Suisse, en Lorraine, dans les Pays-Bas, en Hollande, et dont la branche impériale allemande dominait en Bohême, en Hongrie, dans les pays slaves du nord comme dans les pays slaves du sud, en Alsace, en Silésie.

Henri IV ne songeait pas à anéantir la maison d'Autriche, mais il voulait renfermer son écrasante, despotique et colossale puissance, qui était un danger constant pour la France, dans des limites assez étroites pour qu'elle cessât d'être une perpétuelle menace pour l'indépendance nationale et la liberté religieuse des petits États de l'Europe moderne.

Cette grande idée avait préoccupé Henri IV, dès 1596; il en avait lentement, habilement préparé la réalisation, et lorsqu'il jugea l'heure venue de l'exécuter, il put grouper presque instantanément autour de la France une formidable, une puissante confédération d'ennemis des deux branches de la maison d'Autriche, confédération dont il était l'âme.

Cette confédération comprenait : le pape, le grand-duc de Toscane, la république de Venise, le duc de Savoie qui s'était rallié à la France contre l'Espagne, le duc de Mantoue; la Lorraine, les Suisses, les Grisons, Genève, les habitants du Roussillon et de la Navarre, les Morisques d'Aragon et de Valence, ligués contre la branche espagnole, la Suède, le Danemarck, dix princes allemands qui avaient

déjà contracté entre eux ce que l'on appelait l'Union offensive et défensive de Hull, les protestants de la Bohême, de la Hongrie, de l'Autriche, de la Moravie, de la Lusace et de la Silésie, ligués contre la branche allemande.

Enfin la Hollande et l'Angleterre, hostiles à la fois à la branche espagnole et à la branche allemande de la maison d'Autriche, s'étaient unies à la France. Ces deux dernières puissances avaient déjà contracté au mois d'août 1593, avec Henri IV, une ligue offensive et défensive. C'était pendant sa longue lutte contre l'Espagne et la Ligue.

Mais l'Angleterre, dont la Hollande suivait les variations politiques internationales, avait paru, à diverses époques postérieures, disposée à séparer ses intérêts des intérêts de la France. Enfin, avec la fille de Henri VIII, l'amie de Henri IV, la célèbre Elisabeth, morte en 1603, finissait la branche des Tudor. Un fils protestant de la catholique Marie Stuart, Jacques Ier, était monté sur le trône d'Angleterre.

Il était important de maintenir les relations cordiales de l'Angleterre avec la France. Henri IV envoya auprès de Jacques Ier, dès le 30 juillet 1603, en mission confidentielle, le duc de Sully avec le titre d'ambassadeur extraordinaire.

C'est alors que fut conclu avec ce prince le traité qui le fit entrer dans le grand dessein de Henri IV.

L'Union de Hull était une union évangélique des princes réformés d'Allemagne, qui étaient princes de l'empire. Cette Union avait été signée à Heidelberg, le 4 mai 1608. C'est le 11 février 1610 qu'elle avait adhéré au traité d'alliance offensive et défensive avec Henri IV.

La confédération que Henri IV avait nouée, organisée, par de

longues et patientes négociations, s'appellerait, dans la langue des théâtres, une immense machine. Mais cette immense machine avait un triple but d'un caractère essentiellement philosophique, élevé, humanitaire. Elle était nationale, puisqu'elle devait protéger la sécurité extérieure de la France, en facilitant son expansion et son influence en Europe; elle était libérale, puisqu'elle tendait à fonder partout la tolérance religieuse, à assurer partout la liberté de conscience; elle était généreuse, puisqu'elle visait à la paix universelle assise sur un équitable et normal équilibre des forces respectives des États chrétiens.

Malheureusement, comme toujours, une guerre universelle devait préparer cette paix universelle. Henri IV avait tout disposé, avec le concours du duc de Sully, pour cette lutte sanglante, pour cette lutte armée qui devait tout au moins placer sa patrie au premier rang des nations civilisées et amener ce résultat que, selon un mot célèbre, aucun coup de canon n'aurait pu être ensuite tiré en Europe, sans la permission de la France.

Cependant, il n'est pas de guerre, si juste et si utile qu'elle soit, qui n'ait un point de départ ou si l'on veut un prétexte. Le 25 mars 1609, mourait, sans enfant, un duc de Clèves et de Julliers, Guillaume III, dont Henri IV a dit qu'il laissait tout le monde son héritier. Ce tout le monde, en réalité, c'était surtout le roi de France, l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne.

C'est la position géographique du duché de Clèves et de Julliers qui seule fixait son importance politique. L'empereur d'Allemagne voulut le placer sous son sequestre. Mais un marquis de Brandebourg et un palatin de Neubourg, qui prétendaient à la succession de Guillaume III, s'étaient associés pour se partager ce duché à l'amiable. Ils

s'étaient rendus maîtres d'une partie du territoire contesté. Henri IV les prit sous sa protection. Il fit marcher vers la frontière de Champagne trente mille hommes d'infanterie, six mille chevaux, un immense équipage d'artillerie, six mille suisses, enrôlés à son service, et il fit savoir à tous qu'il allait prendre en personne le commandement de cette armée.

Évidemment, le petit litige qui concernait la succession ouverte par la mort de Guillaume III du duché de Clèves et de Julliers, n'était que l'occasion que Henri IV saisissait pour exécuter son plan général d'équilibre européen. Personne ne s'y trompa, mais personne ne savait exactement le mot de l'énigme.

Aussi à ce grand cliquetis d'armes qui venait de la France, l'Europe toute entière devint anxieuse et resta attentive. Le premier des Bourbons, Henri IV, avait déjà amené, par sa rare vaillance, par sa phénoménale activité, par sa haute intelligence, par son prestige personnel, toutes les cours, tous les peuples à compter avec lui. On s'attendait à quelque gigantesque entreprise, à quelque grande guerre.

On ne se trompait pas; mais ces prévisions allaient s'évanouir d'elles-mêmes. Marie de Médicis, qui devait être investie de la Régence, avec l'assistance d'un grand conseil privé, le jour même où Henri IV partirait pour aller prendre le commandement de l'armée de Champagne, voulut être sacrée, avant ce départ. Cette solennité se fit le jeudi 13 mai 1610, dans la basilique de Saint-Denis, au-dessus des caveaux où reposaient, du dernier sommeil, les rois de France, dont la liste était longue, de la troisième race.

Marie de Médicis devait faire dans Paris, le dimanche 16 mai 1610, une entrée officielle, en grande pompe. Le mercredi suivant, Henri IV

devait monter à cheval, et devait se rendre en Champagne. Le vendredi, qui était le lendemain de la cérémonie du sacre, il était assassiné, en se rendant à l'Arsenal, pour conférer une dernière fois, avant son départ, avec le duc de Sully, indisposé.

Ce n'était pas seulement un grand roi qui disparaissait de la scène du monde. C'était un grand dessein qui disparaissait avec le seul homme qui pouvait alors l'accomplir, et qui s'en allait en poussière, sans même qu'il ait été possible d'en recueillir, à ce moment-là, une parcelle.

Le vendredi 14 mai 1610, Henri IV s'était éveillé à une heure matinale, avait prié dans son lit, s'était occupé des affaires de l'État dans son cabinet, avait fait une courte promenade aux Tuileries, avait entendu la messe à l'église des Feuillants, était revenu dîner au Louvre. Puis, il se montra sur le perron de la chambre de la reine et demanda son carrosse. Il était environ quatre heures du soir.

On sait ce qui advint. Voici le récit qu'a laissé de la catastrophe inattendue qui allait consterner tout Paris, le poète François de Malherbe, gentilhomme de la chambre, attaché à la personne et au service de Henri IV, au Louvre.

« Le roi sortit peu après pour s'en aller à l'Arsenal. Il délibéra longtemps s'il sortirait, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma mie, irai-je ou n'irai-je pas? » Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup, retourna et disait à la reine : « Ma mie, irai-je encore ? » et faisait de nouveau doute d'aller ou de demeurer. Enfin il se résolut d'y aller, et ayant plusieurs fois baisé la reine lui dit adieu, et entre autres choses que l'on a remarquées, il lui dit : « Je ne ferai qu'aller et venir, et serai ici tout à cette heure même. » Comme il fut en bas de la montée où son carrosse l'attendait, M. de Praslin, son capitaine

des gardes, le voulant suivre, il lui dit : « Allez-vous en, je ne veux personne; allez faire vos affaires. »

« Ainsi, n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond, et fit mettre M. d'Espernon à la main droite. Auprès de lui, à la portière, étaient M. de Montbazon, M. de La Force; à la portière, du côté de M. d'Espernon, étaient le maréchal de Lavardin, M. de Créqui; au devant M. le marquis de Mirabeau et M. de Liancourt. Comme il fut à la Croix-du-Tiroir, on lui demanda où il voulait aller; il commanda qu'on allât vers Saint-Innocent. Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, qui est à la fin de celle Saint-Honoré, pour aller à celle de Saint-Denis, devant la Salamandre, il se rencontra une charrette qui obligea le carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincailliers qui sont du côté de Saint-Innocent, et même d'aller un peu plus lentement, sans s'arrêter toutefois, bien que plus d'un qui s'est haté d'en faire imprimer le discours, l'ait écrit de cette façon. Ce fut là qu'un abominable assassin, qui s'était rangé contre la prochaine boutique, qui est celle du *Cœur couronné percé d'une flèche*, se jeta sur le roi et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche; l'un prenant entre l'aisselle et le tetin, va en montant, sans faire autre chose que glisser; l'autre prend entre la cinquième et la sixième côte, et, en descendant en bas, coupe une grosse artère, de celles qu'ils appellent *veineuses*. Le roi, par malheur, et comme pour tenter davantage ce monstre, avait la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon et de l'autre s'appuyait sur M. d'Espernon auquel il parlait. Il jeta quelque petit cri et fit quelque mouvement. M. de Montbazon lui ayant demandé : Qu'est-ce, Sire? Il lui répondit : Ce n'est rien, par deux fois, mais la

dernière il le dit si bas qu'on ne put entendre. Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé.

« Tout aussitôt le carrosse tourna vers le Louvre. Comme il fut au pied de la montée où il était monté en carrosse, qui est celle de la chambre de la reine, on lui donna du vin. Pensez que quelqu'un était déjà couru devant porter cette nouvelle. Le sieur de Cerisy, lieutenant de la compagnie de M. de Praslin, lui ayant soulevé la tête, il fit quelques mouvements des yeux, et puis les referma pour ne plus les rouvrir. Il fut porté en haut par M. de Montbazon, le comte de Curson en Querry, et mis sur le lit de son cabinet, et, sur les deux heures, porté sur le lit de sa chambre où il fut tout le lendemain et le dimanche; un chacun allait lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs de la reine; cela se doit imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion. »

L'assassin aurait pu fuir. Il se laissa volontairement arrêter. Il se nommait François Ravaillac, né à Angoulême, âgé de trente-deux ans, célibataire, de grande taille et de forte corpulence, barbe rouge, cheveux noirs et yeux enfoncés, narines ouvertes. Gardé dans un hôtel de la rue de la Ferronnerie, par des archers royaux, il fut conduit deux jours après à la Conciergerie et enfermé dans la tour de Montgommery. Son procès fut instruit par une commission où figurait le premier président M. de Harlay. Il fut reconnu que son père et sa mère, qui n'habitaient pas ensemble, ne vivaient que d'aumônes, et que lui-même n'avait eu dans sa jeunesse que des situations infimes. Il était entré dans un couvent de Feuillants de Paris, mais en avait été presque immédiatement renvoyé, comme ayant l'esprit hanté de visions diaboliques.

François Ravaillac, retourné à Angoulême, en était reparti pour venir à Paris dans les commencements de mai 1610. Il s'était rendu dans la capitale à pied, avait mis une semaine à faire le voyage, s'était présenté dans une hôtellerie voisine du Louvre pour s'y loger, n'y avait pas trouvé de chambre, s'était emparé, en s'en allant, d'un couteau à manche de corne de cerf laissé sur la table. C'est avec ce couteau qu'il devait frapper Henri IV. C'est dans la rue Saint-Honoré, aux environs de l'église Saint-Roch, qu'il alla enfin coucher. Le vendredi, il resta caché toute la matinée, entre les deux portes du Louvre; il en avait vu sortir le carrosse royal et l'avait suivi pour choisir le moment où il pourrait exécuter son exécrable dessein.

On fit beaucoup de conjonctures, il courut beaucoup de bruits, on crut longtemps à des suggestions de l'Espagne, à des vengeances de femme, à des complots d'ambition. Mais rien, absolument rien ne vint confirmer ces différents soupçons. On eut beau interroger, torturer François Ravaillac, il ne fit aucune révélation, ne se donna aucun complice et il fut à peu près démontré qu'on n'était qu'en présence d'une brute, affolée de fanatisme, qui se demandait sincèrement s'il n'avait pas été tenté par le diable, dans les moments où il doutait d'avoir obéi à Dieu, en assassinant Henri IV; qui avait toute sa raison, mais d'une nature perverse et d'une faible intelligence. C'était le grain de sable qui fait chavirer le char. A quoi tiennent pourtant les destinées d'un royaume!

Le procès ne fut pas, ne pouvait être long. Le 27 mai 1610, treize jours après le crime, sur les conclusions du procureur général, le Parlement de Paris rendit un arrêt dont le texte déclarait François Ravaillac atteint et convaincu du crime de Lèse-Majesté divine et humaine au premier chef, pour le très méchant, très abominable et très détes-

table parricide commis sur la personne du feu roi Henri IV, de très bonne et très louable mémoire; pour réparation duquel il le condamnait à être tenaillé aux mamelles, bras, cuisses et gras de jambes; sa main droite, duquel il avait commis le parricide, brûlée par le soufre, et, sur les endroits où il avait été tenaillé, jeté du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la poix résine brûlante, de la cire et du soufre fondus ensemble; cela fait, son corps tiré à quatre chevaux, ses membres consumés au feu, et les cendres jetées au vent : déclarait ses biens acquis et confisqués au roi, ordonnait que la maison où il était né serait démolie, le propriétaire d'icelle préalablement indemnisé, sans que sur la place il pût être fait à l'avenir autre bâtiment, et que, dans quinzaine, son père et sa mère videraient le royaume avec défense d'y revenir jamais, sous peine d'être pendus et étranglés, sans autre forme ni figure de procès; défendait à ses frères et sœurs, oncles et autres, de porter ci-après le nom de Ravaillac, et leur enjoignait de le changer en un autre.

L'arrêt du parlement de Paris fut exécuté le jour même dans son intégralité. On conduisit François Ravaillac dans un tombereau au parvis de Notre-Dame où il fit amende honorable, et ensuite sur la place de Grève où le peuple l'accueillit avec des imprécations qui prouvaient à quel degré étaient arrivées la colère, l'indignation et la douleur publiques. Jamais criminel ne vit une foule aussi hostile assister avec autant de joie à son supplice. On dit que tous les officiers de la couronne, tous les seigneurs de la cour, tous les grands de l'État, que tous les princes de l'époque assistèrent, des fenêtres de l'Hôtel de ville, à cet horrible spectacle. Tous ces spectateurs de haut rang n'éprouvèrent peut-être pas des impressions pareilles; si la majorité était plongée dans une profonde et réelle

affliction, quelques-uns, comme le duc d'Epernon, se préoccupaient déjà, se préoccupaient surtout de leur rôle et de leur influence auprès de Marie de Médicis, régente du royaume.

La grande inconsolable, si elle avait connu dans toute sa grandeur le plan fatalement avorté par la mort soudaine de Henri IV, c'eût été la France. L'ordre y était rétabli, la prospérité y était revenue; elle avait retrouvé le calme et la sécurité au dedans. Mais en perdant le plus populaire de ses rois, elle perdait la haute influence et la situation prépondérante qu'elle était à la veille d'acquérir dans le monde. La régence de Marie de Médicis et la minorité de Louis XIII ne pouvaient lui donner immédiatement ni cette influence, ni cette situation.

Aussi ce fut la France en larmes qui conduisit le deuil; d'abord le 29 juin lorsque le corps de Henri IV fut transporté de la salle basse du Louvre, où il était exposé, dans la nef de Notre-Dame, à travers des rues tendues de noir et décorées des armes de la maison de France; ensuite le 30 juin, lorsqu'il fut conduit à Saint-Denis pour y être inhumé dans la basilique royale. Chaque fois le cortège funèbre fut nombreux et brillant; cette double cérémonie se fit en grande pompe.

Cette solennité funèbre ne devait plus se renouveler, avec le même cérémonial et le même éclat, qu'une seule et dernière fois, pour Louis XVIII.

Il a déjà été dit que Henri IV avait donné à la France le Bugey, la Breste et le Valromey. Il lui avait également donné, à la même époque, le pays de Gex. Enfin, il la laissa son héritière légitime pour la province de Béarn, le royaume de Navarre et le comté de Foix.

Mais les regrets et les pleurs de tout un peuple en deuil ne pouvaient ressusciter Henri IV. Le règne du grand roi était fini.

La statue équestre actuelle de Henri IV, qui décore le môle carré du Pont-Neuf dont on lui doit la première construction, est l'œuvre du baron François Frédéric Lemot, qui l'a élevée en 1817.

LOUIS XIII

Né au palais de Fontainebleau, le 21 septembre 1601, Louis XIII, que l'on a surnommé le Juste, parce qu'il était venu au monde sous le signe de la Balance, était mineur, à la mort de son père. On passa du règne de Henri IV à la régence de Marie de Médicis dont la nature hautaine, ambitieuse, remuante devait, sous la fatale influence de la Galigaï, qui s'était mariée à un Florentin du nom de Concini, se manifester même au delà de l'expiration de son mandat, par d'incessantes intrigues.

C'était bien une Italienne, mieux encore, une Florentine, comme Catherine de Médicis, mère des derniers Valois, qui ne se montra faible et bienveillante que pour le ménage Concini, dont la fortune fut aussi scandaleuse que soudaine et inattendue.

Toutefois, le mari de la Galigaï, premier gentilhomme de la chambre, puis gouverneur d'Amiens, maréchal de France, avec le titre de marquis d'Ancre, n'eut aucune influence directe ou indirecte sur la marche des affaires d'État.

Du reste, on verra bientôt que cet indigne favori de Marie de Médicis était prédestiné, ainsi que sa femme, à une fin terrible, de nature différente, mais que tous deux avaient également trop méritée.

Marie de Médicis avait des aspirations ou des sentiments plus funestes dans le domaine de la politique. Elle avait des dispositions et des tendances absolument contraires à celles de Henri IV dans la question extérieure. Elle penchait vers une alliance avec la maison d'Autriche.

On trouve la preuve de ces dispositions et de ces tendances dans une lettre du 16 novembre 1610 qu'elle écrivit de sa main à Philippe III, roi d'Espagne.

Voici le fac-similé de cette lettre autographe, écrite en français.

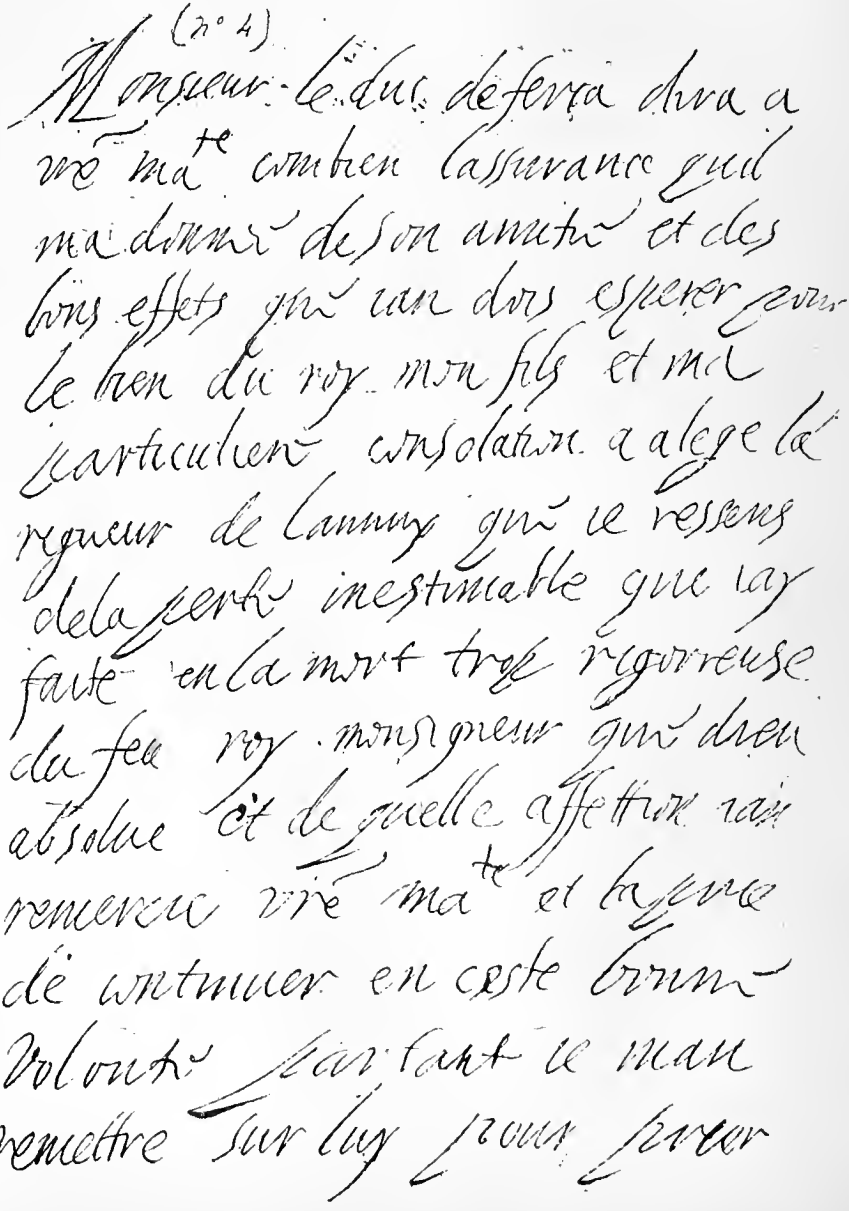

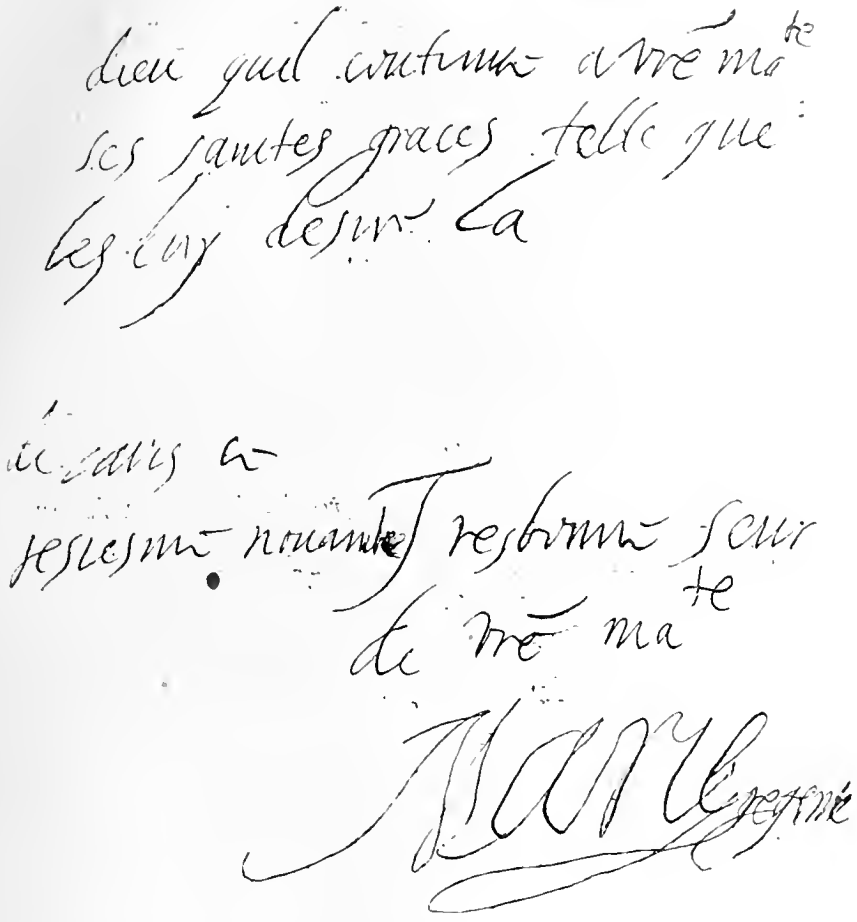

Voici maintenant le texte imprimé de cette même lettre autographe :

« *Au roy catholique des Espagnes.*

« Monsieur mon frère,

« M. le duc de Feria dira à Votre Majesté combien l'assurance qu'il m'a donnée de son amitié et des bons effets que j'en dois

espérer, pour le bien du Roy mon fils et ma particulière consolation, a allégé l'ennui que je ressens de la perte inestimable que j'ai faite en la mort trop rigoureuse du feu roy mon seigneur, que Dieu absolve, et de quelle affection j'en remercie Votre Majesté et la prie de me continuer cette bonne volonté. Partant, je m'en remettrai sur lui pour prier Dieu qu'il continue à Votre Majesté ses saintes grâces, telles que les lui désire la très bonne sœur de Votre Majesté,

« Marie, régente. »

Cette lettre préparait le double mariage qui devait se conclure quelques années après entre Louis XIII, roi de France, et Anne d'Autriche, fille de Philippe III, et entre la princesse Elisabeth de Bourbon et le prince des Asturies, appelé à être un jour Philippe IV, fils de ce même Philippe III.

Ce double mariage fut précédé de longues négociations dans lesquelles Marie de Médicis intervint encore personnellement par une correspondance sans trait distinctif, sans intérêt particulier.

En apprenant la mort de Henri IV, presque tous les souverains d'Europe envoyèrent des ambassadeurs extraordinaires à Louis XIII, mineur, et à sa mère Marie de Médicis, régente. Ils leur apportaient les compliments de condoléance d'usage.

Ce fut Lorenzo Suarez de Figueroa, duc de Feria, autrefois l'un des soutiens passionnés de la Ligue, qui, dans cette circonstance spéciale, représenta Philippe III, roi d'Espagne. Il emporta la lettre qu'on vient de lire, lettre qui démontre avec quelle soudaineté la veuve de Henri IV abandonnait la politique extérieure de son mari et se faisait l'amie et l'alliée de la maison d'Autriche.

Seulement la dynastie des Bourbons occupait alors le trône de France. Toutes les menées de Marie de Médicis, pour dominer dans le royaume de saint Louis, allaient se heurter à de puissants obstacles et, si elles devaient entraver la marche régulière et calme du règne de Louis XIII, elles ne devaient pas faire échouer les deux grands desseins de ce règne dont voici les lignes principales : Concentration de plus en plus forte, dans les mains du roi, du pouvoir, et abaissement de la maison d'Autriche : deux idées de Henri IV, d'abord abandonnées, mais reprises ensuite par le cardinal duc de Richelieu, Armand-Jean Du Plessis, né le 9 septembre 1585, à Paris, où il est mort en 1642, filleul de Biron, d'abord évêque de Luçon, puis ministre dirigeant ou plutôt ministre unique, ministre tout-puissant d'un roi qui eut la sagesse de comprendre son patriotisme, de reconnaître sa capacité, et la volonté de lui laisser, envers et contre tous, la direction générale des affaires de l'État.

Entre Henri IV, le grand roi enlevé trop tôt à l'amour et à l'admiration de la France, par un crime abominable qui fut aussi un crime inconscient, et Louis XIV, le grand règne de la dynastie des Bourbons, avant la Révolution, avant la Terreur, avant la Convention, se place donc Louis XIII, dont l'enfance n'offre aucune particularité remarquable. Il était intelligent, éclairé, et quoique faible de caractère et timide de sa nature, il sut faire respecter dans sa personne les droits de l'autorité royale.

L'opinion de Marguerite de Valois sur Louis XIII est curieuse à citer. A l'époque où il atteignait l'âge de la majorité, elle écrivait à un seigneur de la cour de France en parlant du jeune roi : « Il est incroyable combien il a cru de corps et d'esprit dans ce voyage ; il entend à cette heure toutes ses affaires, et est prince qui se voudra

rendre fort absolu et promet de se faire bien obéir. Il ne fera pas bon de se jouer à lui dorénavant. »

Le voyage auquel Marguerite de Valois fait allusion dans ce billet est celui que Louis XIII venait de faire en Bretagne où il avait accompagné sa mère, encore régente, appelée à Nantes par des agitations locales.

C'était après ce que l'on appelle le traité de Sainte-Menehould, signé le 15 mai 1614, dans cette localité de l'ancienne province de Champagne, voisine de la frontière. Ce traité était simplement une série de conditions imposées à Marie de Médicis par Henri de Bourbon, troisième prince de Condé, chef alors d'une ligue de princes du sang et de seigneurs de la cour que la faveur grandissante de Concici avait humiliés et irrités et qui se posaient en défenseurs de la liberté de conscience. La plus importante de ces conditions était la convocation des états généraux qui devaient être assemblés à Sens, mais qui se réunirent à Paris.

Ce prince de Condé, déjà désigné, était ce fils posthume du second prince de Condé, que Henri IV avait fait élever dans la religion catholique.

Cependant des troubles s'étaient encore produits en Bretagne. C'est alors que Marie de Médicis s'y était rendue, était allée jusqu'à Nantes et que tout s'était momentanément calmé dans la région, grâce à la présence du roi qui fut acclamé par les populations des villes qu'il eut à traverser.

Le prince Henri de Condé qui avait fait, dicté, imposé le traité de Sainte-Menehould et qui était appelé à jouer un rôle politique intermittent sous Louis XIII, était premier prince du sang. Il avait pour oncles consanguins ou utérins trois autres princes du sang, François,

prince de Conti, Charles, comte de Soissons, tous deux souvent nommés, et le cardinal de Vendôme.

Le cardinal de Vendôme était mort en 1594. Le prince de Conti fut peu mêlé aux intrigues de cour et aux actes d'insubordination du régne de Louis XIII.

Le comte de Soissons mourut en 1612, laissant un fils, du nom de Louis, qui fut de toutes les cabales de l'époque.

Le prince Henri de Condé que son rang, son nom, sa situation semblaient appeler de droit à la tête du gouvernement ou de fait à la tête de l'opposition, fut alternativement dans les deux camps. D'une nature impressionnable, d'un caractère changeant, mobile dans ses résolutions politiques, il passa la première partie de sa vie à combattre et à servir tour à tour Louis XIII.

Le lendemain de son sacre, Louis XIII, qui disposait du collier de l'ordre du Saint-Esprit dont il devenait le grand maître, ne fit qu'au prince de Condé l'honneur de le lui conférer; ce qu'il ne put lui donner, ce fut le sentiment de la gratitude et de la fidélité.

Le prince Henri de Condé avait épousé en 1609 Charlotte de Montmorency, fille du connétable, duc de Montmorency, et sœur du duc de Montmorency, qui devait mériter le sort du duc de Biron.

Le prince Henri de Condé eut la bonne fortune d'être le père du grand Condé dont la gloire est impérissable. Il hérita, plus tard, du chef de sa femme, des biens immenses de son beau-frère, qui mourut sans enfants. Il avait pourtant vécu pendant plusieurs années en mésintelligence avec elle, l'avait confinée, loin de la cour de France, tantôt à Bruxelles, tantôt à Milan, pour la soustraire, d'après les chroniques du temps, aux sollicitations trop ardentes de Henri IV dont la mort le ramena au Louvre qu'il remplit souvent de ses exigences impéra-

tives et où il prit fréquemment le ton d'un maître qui commande plutôt que d'un sujet qui obéit; parfois rebelle au point qu'arrêté en 1617, dans des circonstances exceptionnellement curieuses, dans le Louvre même, il fut enfermé, pour crime de conspiration à l'intérieur, dans le fort de Vincennes. Il n'en sortit qu'en 1620. A dater de ce jour, réconcilié d'ailleurs avec sa femme, Charlotte de Montmorency, il servit fidèlement son roi qui lui confia le gouvernement de Bourgogne.

A côté, au-dessous ou au-dessus du prince Henri de Condé, les agitateurs de l'époque comptèrent dans leurs rangs : d'abord le duc Gaston d'Orléans, frère du roi, troisième fils de Henri IV et de Marie de Médicis, qui avait porté à sa naissance le titre de duc d'Anjou ; le duc d'Épernon dont la passion de l'or et l'amour de la domination possédaient en entier le cœur, l'esprit et l'imagination, mais qui était sans énergie comme sans élévation, ce qui en faisait le digne rival du marquis d'Ancre, dont il fut tour à tour l'adversaire et l'ami ; enfin le duc de Bouillon, déjà mêlé, on l'a vu, sous le règne de Henri IV, à des tentatives de rébellion ouverte et qui avait si bien le tempérament d'un conspirateur que l'état de révolte semblait être sa vie.

Quelques personnages qui avaient déjà une grande notoriété et qui firent de l'agitation sous le règne de Louis XIII doivent être également signalés à cette place.

Ainsi, Charles de Gonzague, fils de ce duc de Nevers, auquel Henri IV avait écrit sa lettre autographe du 25 août 1590, qui était mort en 1595 et dont on voit dans la cathédrale du chef-lieu du département de la Nièvre le magnifique mausolée que sa veuve, Henriette de Clèves, y fit élever.

Charles de Gonzague était devenu duc de Nevers, en 1601, à la

mort de sa mère et il devait, en 1627, hériter du duché de Mantoue.

Puis Henri de Rohan appelé à jouer une rôle important sous le règne de Louis XIII. Ce nom était porté par le gendre du duc de Sully.

Sous le règne de Henri IV, par une faveur royale exceptionnelle, Henri de Rohan avait été gratifié d'un duché-pairie. Il devait rester fidèle au parti protestant qui le reconnut pour son chef dans ses dernières luttes plus politiques que religieuses contre l'autorité royale.

Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, dont la baronnie de Fontenay a été érigée en duché-pairie en 1626, était le frère du duc Henri de Rohan. Protestant passionné, à l'époque du siège de la Rochelle il s'unit à l'Angleterre contre Louis XIII et s'enfuit à Londres après la prise de cette ville par le cardinal de Richelieu.

Les deux Rohan moururent hors de France, Henri en Allemagne, Benjamin en Angleterre.

Un autre agitateur, sous le règne de Louis XIII, c'est le duc César de Vendôme, déjà nommé, qui, tantôt en prison, tantôt en fuite, passa sa vie à conspirer contre Marie de Médicis et contre le cardinal de Richelieu.

C'était une famille prédestinée aux intrigues politiques.

Pourtant, dans les premières années de son règne, Louis XIII avait témoigné au duc César de Vendôme une affection fraternelle. Voici un fait qui le prouve :

On sait que la seconde fille de Henri IV et de Marie de Médicis, la princesse Christine de Bourbon, a épousé Victor-Amédée, alors prince de Piémont, fils du duc de Savoie et son héritier présomptif. Le mariage avait eu lieu, par procuration, en février 1619. La prin-

cesse Christine de Bourbon devait aller retrouver son mari trois mois après. Louis XIII voulut confier à la duchesse de Vendôme le soin d'accompagner sa sœur légitime jusqu'à la frontière de France. Il écrivit à ce sujet au duc de Vendôme, pour lui demander son agrément, deux lettres autographes, la première datée d'Étampes, la seconde datée d'Orléans.

Cette seconde lettre autographe est curieuse à raison de la qualification qui y est donnée au duc de Vendôme.

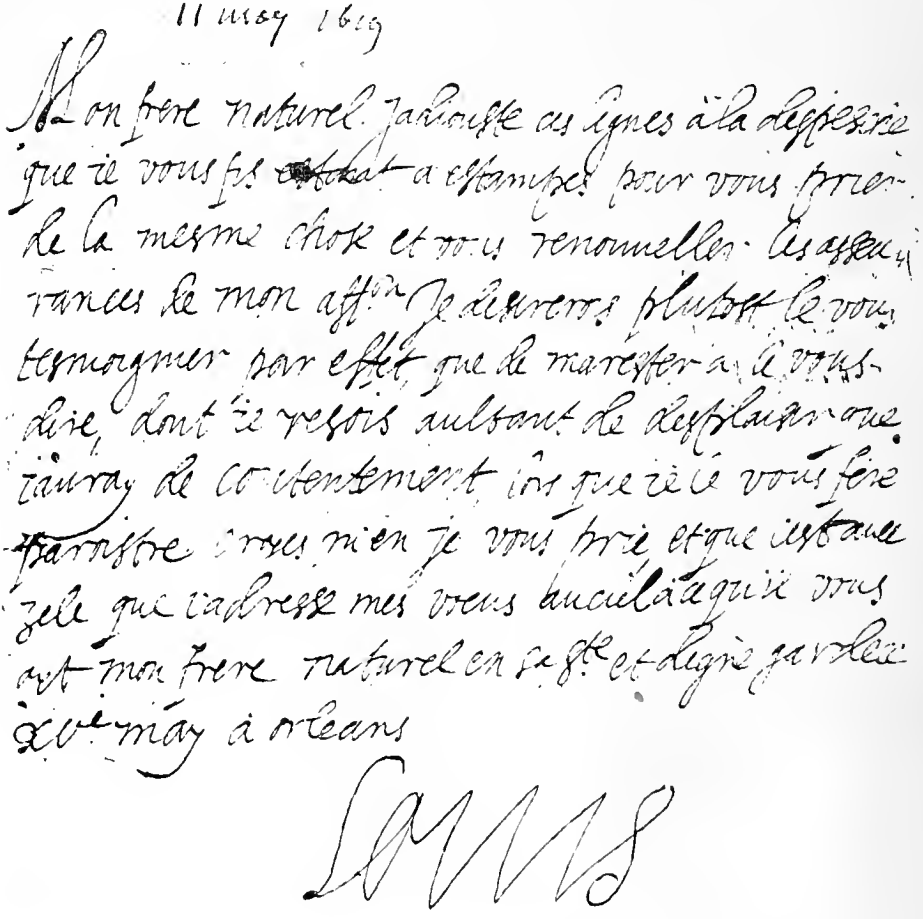

11 may 1619

Mon frere naturel. Jadiouste ces lignes à la despesche
que ie vous fis ~~estant~~ a estampes pour vous prier
de la mesme chose et vous renouveller les asseu-
rances de mon affon. Je desirerois plutost le vous
tesmoigner par effet que de marester a le vous
dire, dont ie resois aultant de desplaisir que
iauray de contentement lors que ie le vous fere
paroistre crayes m'en je vous prie et que cest avec
zele que iadresse mes voeus auciel à ce qu'il vous
ayt mon frere naturel en sa ste et digne garde ce
xve may à orleans

Louis

Voici maintenant le texte imprimé de cette même lettre autographe :

« Orléans, 11 mai 1619.

« *A mon frère naturel, le duc de Vendôme,*

« Mon frère naturel, j'ajoute ces lignes à la dépêche que je vous fis étant à Étampes, pour vous prier de la même chose, et vous renouveler les assurances de mon affection. Je désirerais plutôt le vous témoigner par effet que de m'arrêter à vous le dire, dont je reçois autant de déplaisir que j'aurais de contentement lorsque je vous le ferai paraître. Croyez m'en, je vous prie, et que c'est avec zèle que j'adresse mes vœux au ciel à ce qu'il vous ait, mon frère naturel, en sa sainte et digne garde. »

Le duc César de Vendôme ne mérita pas longtemps l'amitié de Louis XIII dont il lassa si bien la patience qu'il dut, dans les derniers temps, se réfugier en Hollande.

A la mort de Louis XIII, le duc César de Vendôme ne quitta la Hollande que pour organiser avec son second fils, le duc François de Beaufort, la cabale des Importants, la plaie des commencements de la régence d'Anne d'Autriche.

Le fils persista plus longtemps que le père, dans sa turbulence et, avec la qualification de roi des Halles qu'il dut à sa popularité, il devait être activement mêlé aux troubles de la Fronde.

Un nom de femme, apparaît sous Louis XIII, qui mérite de figurer dans cette liste, c'est celui de Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, de la branche des Rohan Montbazon, née en 1600, mariée en 1617

au connétable duc de Luynes, veuve en 1621, remariée au duc Claude de Chevreuse. Célèbre par son esprit et sa beauté, elle fut l'ennemie acharnée du cardinal de Richelieu et du cardinal de Mazarin.

La duchesse de Chevreuse avait eu, du vivant de Louis XIII, une si funeste influence sur Anne d'Autriche qu'on avait dû lui interdire le séjour de la France. Dès qu'elle apprit sa mort, elle quitta Londres où elle avait cherché un refuge, se hâta de revenir à Paris et recommença les intrigues qui étaient son élément.

Lorsque ces personnages seront en scène sous la régence de Marie de Médicis, sous le ministère du cardinal de Richelieu et sous la régence d'Anne d'Autriche, maintenant qu'ils sont connus, il n'y aura plus qu'à enregistrer leurs actes.

Le plus actif et le plus intrigant des seigneurs de la cour qui se trouvaient au Louvre, le lendemain de la mort de Henri IV, le duc d'Épernon, s'empara du pouvoir, au nom de Marie de Médicis, du consentement de son rival de la veille, le duc Charles de Guise, devenu instantanément son associé. Tous deux s'étaient rencontrés dans la soirée du 14 mai 1610 étant chacun à la tête d'une nombreuse escorte. C'est là un fait singulier de l'époque. Les chefs de la noblesse ne marchaient que suivis de beaucoup de gentilshommes, comme autrefois dans Rome les chefs du patriciat toujours accompagnés d'une foule de clients. Est-ce qu'il pouvait y avoir de véritable autorité royale avec de pareilles coutumes? Henri IV avait commencé, Louis XIV devait achever d'en finir avec ces abus du passé.

Immédiatement après la mort de Henri IV, la première question qui se posa fut celle de la régence. Les trois princes du sang qui

pouvaient la disputer à Marie de Médicis étaient le prince de Condé, le prince de Conti et le comte de Soissons. Tous trois étaient absents de Paris.

Dès le 14 mai 1610, à six heures du soir, le parlement de Paris, qui siégeait au couvent des Augustins, déclarait, par un arrêt rendu à la hâte, que le duc d'Épernon et le duc de Guise avaient presque dicté l'épée au côté, Marie de Médicis régente de France. Le lendemain cet arrêt fut confirmé avec plus de régularité dans les formes.

Le parlement de Paris se trouva en séance, dès le matin, dans le couvent des Augustins, toutes chambres assemblées, sous la présidence de M. de Harlay, son chef suprême. Tous les présidents, tous les conseillers avaient leurs robes écarlates. On allait tenir un lit de justice pour affirmer la régence de Marie de Médicis.

Là se trouvèrent les princes du sang présents à Paris, les titulaires des duchés-pairies du royaume, les maréchaux de France, des cardinaux, des archevêques, des prélats accourus du siége de leurs diocèses, le jeune roi assis sur son trône, ayant auprès de lui à sa droite sa mère que plusieurs dames de la cour avaient accompagnée.

Marie de Médicis prit la première la parole ; elle prononça un discours, qui fut plusieurs fois interrompu par ses larmes. Le voici :

« Ayant plu à Dieu, par un si misérable accident, retirer à soi notre bon roi, mon seigneur, je vous ai amené mon fils, pour vous prier tous d'en avoir le soin que vous êtes obligés par ce que vous devez à la mémoire du père, à vous-même et à votre pays. Je désire qu'en la conduite de ses affaires il suive vos bons conseils, et je vous prie de les lui donner tels qu'aviserez en vos consciences pour le mieux. »

Cette séance se termina par un arrêt plus solennel que celui de la

veille qu'il confirmait, et où il était dit que le roi, séant en son lit de justice, déclarait la reine sa mère régente en France, pour avoir soin de l'éducation et nourriture de sa personne, et l'administration des affaires pendant son bas âge.

Les autres parlements de France suivirent l'exemple du parlement de Paris et, sans contestation, la régence de Marie de Médicis se trouva partout constituée en moins d'une semaine.

C'est alors que les difficultés surgirent. Il fallut d'abord acheter à prix d'argent la soumission du comte de Soissons. Les exigences de cette nature se succédèrent et se multiplièrent vite. Le duc d'Épernon et le marquis d'Ancre furent des premiers les plus âpres à la curée. Ravaillac n'était pas encore exécuté, Henri IV n'était pas encore inhumé, que déjà la Régente ne savait plus auquel entendre.

La prodigalité remplaça vite l'ordre que le duc de Sully avait rétabli dans les finances de l'État. Du reste, il dut bientôt se démettre successivement de toutes ses grandes charges pour aller vivre dans la retraite, tantôt à Sully, tantôt à Villebon, tantôt à Rosny où il menait une grande existence, toujours fidèle à la mémoire de Henri IV. C'est à ce moment là qu'il écrivit des mémoires que l'on consulte encore avec utilité. La mort le surprit en 1641 avant qu'il les eût tous publiés.

La tradition d'ordre financier que Henri IV avait laissée ne fut pas la seule que l'on abandonna. On ne comprit pas ou l'on n'accepta pas sa grande pensée d'équilibre européen et de pacification religieuse. On suspendit l'exécution de son plan général de guerre que l'on réduisit d'abord à des proportions minuscules et que l'on abandonna ensuite.

On fit plus ; on renoua avec l'Espagne des relations amicales, qui

sans tendre à la suprématie de la maison d'Autriche, ne s'accordaient plus avec la politique contraire que Henri IV avait conçue et qu'heureusement Louis XIII, avec l'aide du cardinal de Richelieu, devait reprendre, que Louis XIV, avec l'aide du cardinal Mazarin devait réaliser.

L'esprit d'intolérance, sinon de fanatisme, régnait de nouveau au Louvre. Cependant on jugea qu'il était sage et prudent de ne pas aggraver encore une situation que les prétentions renaissantes et les rivalités personnelles des princes du sang et des grands du royaume rendaient très difficile, en fournissant un prétexte pour une nouvelle guerre religieuse. On voulut rassurer les protestants.

Le 22 mai 1610, on renouvela ou on confirma l'édit de Nantes par une déclaration, qui était le premier acte public du règne de Louis XIII et dont il suffira de donner un extrait pour en indiquer la pensée. Voici cet extrait :

« L'expérience ayant appris à nos prédécesseurs rois que la fureur et la violence des armes n'avaient pas seulement été inutiles pour faire retourner à l'Église catholique leurs sujets qui s'en étaient séparés, mais plutôt dommageables, ils eurent recours, par un conseil plus heureux, à la douceur, et leur union dans l'exercice de la religion prétendue réformée, à l'imitation desquels le défunt roi notre père aurait fait l'édit de Nantes pour réconcilier tous ses sujets ensemble, ce qui avait duré depuis sans interruption. Et comme bien que cet édit soit perpétuel et irrévocable, et par ce moyen n'ait pas besoin d'être confirmé, néanmoins, afin que nos sujets soient assurés de notre bienveillance, nous avons voulu leur faire connaître davantage notre intention et volonté de garder inviolablement ledit édit, pour le bien et repos de tous nos sujets. »

Cinq jours après paraissait une autre déclaration d'un caractère tout différent qui prouvait bien que l'esprit d'indépendance n'était pas encore éteint dans les rangs élevés de la noblesse de cour et d'épée. Quelques seigneurs avaient pris spontanément les armes, par mesure préventive, afin d'être prêts à tout événement; d'autres avec le même but et dans la même pensée s'étaient emparés des places fortes qui se trouvaient à leur convenance et à leur portée. Louis XIII se borna à les inviter au respect de ses droits. Tous s'exécutèrent sans résistance. Mais cette soumission générale ne devait pas être de longue durée.

Le litige secondaire des duchés de Clèves et de Julliers auquel la France était mêlée, dans lequel son honneur était engagé, avait été promptement et facilement réglé. La paix au dehors comme au dedans était la maxime du jour. Il y avait bien dans Paris des querelles religieuses de plume et de parole, surtout à propos de deux livres publiés, l'un par Jean de Mariana, qui était l'apologie de régicide, l'autre, par le cardinal Robert Bellarmini, où était proclamée la suprématie de la papauté sur tous les rois de la terre.

Ces querelles laissaient le public indifférent. Aussi, Marie de Médicis choisit cette heure de calme intérieur et de sécurité extérieure pour faire sacrer, selon la vieille tradition de la monarchie française, son fils Louis XIII, dans la cathédrale de Reims. La date de cette imposante cérémonie fut fixée au 17 octobre 1610.

Cette grande solennité du sacre d'un roi de France était un souvenir presque oublié, presque une nouveauté attrayante. Elle excita une vive curiosité. Ce que l'on appellerait aujourd'hui le Tout-Paris, ce que l'on appelait alors le Tout-Pays s'y rendit avec la surexcitation

que l'on met de notre temps à assister à une grande première théâtrale ou parlementaire.

Marie de Médicis partit pour Reims trois jours avant celui où devait se faire l'imposante cérémonie à laquelle toute la France aristocratique était conviée. Elle y fit son entrée solennelle avec le roi, accompagnée du prince de Condé, du prince de Conti, du comte de Soissons, du duc Charles de Nevers, d'un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes d'une situation moins importante, quoique de haute lignée, et de sept compagnies de chevau-légers qui étaient l'escorte de ce brillant cortège.

Par un calcul de pure politique, la veille même de la cérémonie du sacre, qui était essentiellement une consécration catholique de la royauté, on expédia de Reims, des lettres ou brevets qui étaient adressés aux chefs officiels des protestants et qui les autorisaient à se réunir au mois de mai 1611 en assemblée électorale. C'est dans cette assemblée qu'ils devaient désigner les nouveaux délégués qui devraient résider auprès du roi, afin d'y faire leurs affaires spéciales. Ces nouveaux délégués étaient destinés à remplacer leurs mandataires en fonction dont les pouvoirs, après trois ans d'exercice, allaient expirer.

Après l'expédition de ces lettres ou brevets, Louis XIII reçut la confirmation des mains du cardinal François de Joyeuse, qui avait déjà sacré Marie de Médicis, comme reine de France, qui avait travaillé à la réconciliation de Henri IV avec Clément VIII, et qui était l'un des trois fils du vicomte Guillaume de Joyeuse, tige de cette famille et mort maréchal de France. Il était le frère des deux ducs de Joyeuse, qui avaient combattu Henri IV, au temps de la Ligue, mais ne s'était, à aucun moment de sa vie, montré hostile à ce prince.

Une bizarre particularité de cet acte purement religieux et tout personnel, c'est que la présentation de Louis XIII au cardinal de Joyeuse se fit par la reine Marguerite de Valois, première femme et femme divorcée de son père.

Le cardinal François de Joyeuse, qui présida toute la cérémonie, remplaçait l'archevêque de Reims que sa trop grande jeunesse priva de cet honneur. Ils fut assisté de cinq évêques, de princes du sang, de titulaires des duchés-pairies, de beaucoup de seigneurs et de gentilshommes.

Avant l'onction, Louis XIII fit le serment d'usage. En voici les termes : « Je promets au nom de Jésus-Christ, aux chrétiens mes sujets, d'avoir soin que le peuple chrétien vive paisiblement avec l'Église de Dieu ; de faire qu'en toutes vaccations cessent rapines et iniquités ; d'ordonner qu'en tous jugements l'équité et miséricorde aient lieu, à cette fin que Dieu clément et miséricordieux fasse miséricorde à moi et à tous ; de faire tout mon possible en bonne foi pour chasser de ma juridiction et terres de ma sujétion tous hérétiques dénoncés par l'Église : Ainsi me soient en aide Dieu et les saints évangiles. »

On comprend qu'à la veille d'un pareil serment royal, plus curieux par la forme qu'intéressant par le fond, la Régente eut jugé nécessaire, habile et opportun de rassurer les protestants par un acte qui démontrait qu'elle persistait dans les principes de liberté religieuse de Henri IV.

Le 30 octobre 1610, la cour rentrait dans Paris, et elle y rentrait dans un grand trouble. Il y avait eu à Reims des querelles de préséance, qui déguisaient des rivalités d'ambition. Mais l'épargne péniblement amassée, sous le règne de Henri IV, par le duc de Sully,

dans les caves de la Bastille, était là. C'est encore elle qui servit à apaiser les rivalités et les querelles.

Le moyen était efficace. Mais les ressources qui alimentaient les prodigalités forcées de Marie de Médicis n'étaient pas inépuisables. Il fallait y ajouter d'autres faveurs, il fallait y ajouter le partage des charges nombreuses que le duc de Sully remplissait sous le règne de Henri IV. C'est lui qui acheva de payer les frais de l'accord ou de la réconciliation qui se fit entre le duc d'Epernon, le comte de Soissons et le marquis d'Ancre, les principaux héritiers de sa situation officielle. C'est vers cette époque environ qu'il se décida à rentrer tout à fait dans la vie privée. Depuis quelque temps déjà, il s'était démis de son gouvernement du Poitou en faveur de son gendre, Henri de Rohan, déjà colonel général des Suisses.

Toutes ces compétitions révélaient une pensée persistante qui continuait à inspirer la conduite de tous ces hauts intrigants que l'on voyait se disputer ainsi, comme leur appartenant de droit, les grandes situations, les opulentes sinécures. Cette pensée qui renaissait toujours, c'est que la Royauté était moins la maîtresse que la sujette de l'aristocratie de race et d'épée et qu'elle avait le devoir de gouverner pour et par les vieilles familles dont les gouvernements de province, les charges de la cour, les dignités de l'État étaient l'apanage exclusif et légitime. C'est là le trait caractéristique de tous les événements intérieurs qui remplirent la régence de Marie de Médicis, régence que signala surtout la renaissance des discordes religieuses, éteintes à la fin du règne de Henri IV.

Les passions religieuses étaient presque toujours à cette époque le masque d'ambitions politiques. On le vit bien à l'assemblée électorale, que les lettres ou brevets de la veille du sacre avaient autorisé

les protestants à tenir et qui s'ouvrit le 27 mai 1611 à Saumur, ville de l'ancienne province d'Anjou.

D'après Philippe de Mornay, communément appelé du Plessis-Mornay, que l'on qualifiait de pape des Huguenots et qui fut gouverneur de Saumur, de 1589 à 1620, voici la situation de ce que l'on appelait encore l'Église réformée : En conséquence de ces lettres ou brevets, les Français faisant profession de la religion protestante, au nombre de cinq cents églises, composant quinze provinces, sans compter le Béarn, se rassemblèrent dans les différents lieux désignés par eux comme le centre de leurs synodes partiels, et nommèrent soixante-dix députés, savoir trente gentilshommes, vingt pasteurs, seize membres du tiers-état, qui s'appelaient dans leur organisation « anciens, » et quatre du gouvernement de La Rochelle, pour se rendre à l'assemblée générale.

Les réformés, dans leur police intérieure, avaient conservé la distribution du royaume en trois ordres, et la ville de La Rochelle ne se confondait dans aucune province, mais formait comme une principauté à part, ayant son rang, sa voix et ses représentants.

Cette constitution du parti, qui semblait respirer l'indépendance, n'empêchait pas qu'il ne reconnût la supériorité de quelques grandes existences seigneuriales, et qu'il recherchât leur appui. Il voulait que ses chefs militaires et féodaux figurassent dans l'assemblée, et, comme ceux-ci se tenaient bien au-dessus d'une élection, il fut convenu qu'ils se feraient supplier par les provinces de se rendre à la réunion des députés, « pour le bien des églises, attendu la conjoncture du temps et l'importance des affaires. » Des lettres à cet effet, « écrites de bonne encre, » devaient être adressées au duc de Bouil-

lon, au duc de la Trémoille, aux deux frères ducs de Rohan et de Soubise.

Du Plessis-Mornay, qui donnait ce conseil, ajoutait naïvement : « Je me sentirai obligé de recevoir pareille semonce, et y obéirai volontiers. » Pour le duc de Sully il y avait doute, et ce doute montre assez en quelle estime il était auprès des siens.

« Ces gens-là, dit du Plessis-Mornay, ne pensent à nous que quand ils n'en peuvent plus, et cependant ils auront tout fait et voudront y régner. » Néanmoins il en fut prié comme les autres. On fit agréer toutes ces adjonctions à la reine, par ce motif « que les grands ont les grandes considérations, que ceux qui font partie de l'État ont soin de l'État, et que ceux qui approchent le plus prés du prince peuvent mieux répondre de ses intentions. »

Tous ces rassemblements de réformés dans les provinces, et la marche de ces députés vers le lieu de leur réunion, n'avaient pu se faire publiquement, avec bruit et apparat, envoi de lettres, voyages d'agents accrédités, conférences et rédaction de cahiers, sans offenser les catholiques, soumis partout aux lois et aux formes ordinaires de l'État, pour qui l'exercice de ce droit exceptionnel, pratiqué librement devant eux et au milieu d'eux, était une espèce de bravade. En plusieurs lieux, comme à Poitiers, ils s'étaient mis sous les armes. Il y avait eu des violences commises, sur quelques points de la Gascogne, entre gentilshommes de religion différente. Des ordres furent envoyés de la cour aux gouverneurs des villes, pour qu'ils eussent à permettre et à diriger eux-mêmes la surveillance que les habitants voudraient organiser.

Au jour fixé pour l'assemblée des réformés, et dans la ville de Saumur, arrivèrent les députés des quinze provinces au nombre de

soixante-dix, plus ceux du Béarn qui furent provisoirement admis. Les grands seigneurs invités s'y rendirent exactement, sauf le duc de Bouillon qui se fit attendre un jour. La position de celui-ci avait été fort habilement ménagée; il s'était fait attribuer parmi les réformés le mérite de la convocation; il avait contribué à répandre dans les provinces de grandes espérances sur le profit à tirer de cette assemblée, si on y apportait des résolutions vigoureuses; il s'était rapproché avec soin de du Plessy-Mornay, l'homme le plus zélé du parti : puis, lorsqu'il vit les choses montées de façon à effrayer la Régente, il se laissa engager à ramener le calme là où il avait excité l'ardeur; il mit à la disposition du gouvernement le crédit qu'il avait gagné parmi les réformés; il promit de faire aboutir à néant toutes les prétentions auxquelles il les avait poussés, et stipula le prix qu'il exigeait pour ce service. On lui donna de l'argent, les uns disent trois cent, les autres quatre cent mille livres, pour payer son influence et son autorité supposées sur les membres de l'assemblée générale, et il se fit fort d'en être nommé président, encore bien qu'il eût conseillé lui-même de ne pas porter à la présidence un des seigneurs invités, mais bien un député, produit de l'élection.

Dans le même temps où le duc de Bouillon se rapprochait de la cour, le duc de Sully et le duc de Rohan son gendre s'étaient rapprochés des députés. La défiance où l'on se tenait envers l'ancien surintendant s'était un peu relâchée. Aussi, arrivé le dernier à Saumur, le duc de Bouillon trouva les esprits moins disposés qu'il ne croyait à se laisser diriger par lui.

L'assemblée générale s'ouvrit le lendemain par la prédication et la prière; puis on procéda à l'élection du président ou « modérateur, » les députés du Béarn étant reçus, malgré quelque opposi-

tion, à donner leurs voix. Les suffrages de dix provinces sur treize portèrent à cet honneur Philippe du Plessis-Mornay.

Le duc de Bouillon se montra fort mécontent, menaça de quitter Saumur, et il fallut songer d'abord à calmer sa colère.

On choisit ensuite quelques députés pour examiner ou compiler les cahiers des provinces. Les députés généraux, dont la résidence auprès du roi venait de cesser, rendirent compte de leur charge.

C'est à l'assemblée générale de Saumur que le duc Henri de Rohan, âgé seulement de trente-deux ans, se révéla comme homme d'État autant que comme homme de guerre. Dans un discours dont le langage était celui des affaires, il insista vivement sur la nécessité de réclamer avec fermeté l'admission des protestants à toutes les charges et dignités du royaume, ce qui prouve que le fait n'avait pas encore sanctionné le droit.

Le 7 juin 1611, deux commissaires royaux, les conseillers d'état de Boissise et de Bullion, se présentèrent, selon l'usage, à l'assemblée générale.

Il y eut beaucoup de tiraillements, qui démontrèrent que le gouvernement de la Régente entendait autrement que la réunion de Saumur ses pouvoirs. Enfin on se sépara, sur un ordre royal formel, le 15 septembre 1611, sans avoir abouti à autre chose qu'à former une liste de six candidats sur laquelle furent choisis au Louvre les deux délégués, qualifiés de députés généraux, investis, pour une nouvelle période de trois ans, du soin de suivre les affaires des protestants à la cour de France. Il était déjà facile d'entrevoir que bientôt une nouvelle guerre civile sortirait des débats de Saumur.

Mais avant l'heure des discordes civiles, sonna l'heure des fêtes, l'heure des unions royales. Le 25 mars 1612, dans le palais du Louvre,

on proclama solennellement, officiellement, les prochains mariages de Louis XIII, avec Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, et de la princesse Elisabeth de Bourbon avec celui qui devait être Philippe IV.

Le mariage d'Anne d'Autriche, née en 1602, morte en 1666, après avoir été Régente, sous la minorité de son fils, Louis XIV, ne fut célébré que le 25 décembre 1615. Celui de la princesse Elisabeth de Bourbon avec le prince Philippe d'Autriche ne fut également célébré que vers la même époque.

Mais Marie de Médicis avait hâte de faire solenniser par des fêtes publiques et populaires la proclamation de ces deux projets d'alliances princières entre la France et l'Espagne. Voici, d'après des extraits textuels des chroniques du temps, le curieux programme de ces fêtes dont la place Royale, récemment construite par Henri IV, fut le centre ou le théâtre.

La reine régente avait commandé au duc de Guise, récemment et richement marié, au duc de Nevers et au comte de Bassompierre, « d'être les tenants » d'un divertissement en forme de carrousel ou tournoi, mais seulement pour courir la quintaine et la bague, sans combat d'homme à homme, dont la lice serait dans la place Royale « s'en rapportant, à ces trois seigneurs pour surpasser tout ce que pourraient faire à Madrid les Espagnols. »

Les trois tenants désignés dressèrent ainsi le plan de leur spectacle : Ils s'intitulaient chevaliers de la Gloire, gardant le temple de la Félicité, et prêts au combat contre quiconque se présenterait pour y pénétrer. Leur défi était signé « Almidor, Léontide, Alphée, Lysandre, Argant; » le lieu indiqué « à la place Royale de l'abrégé du monde, » et le jour « au 25 du mois portant le nom du dieu qui les

inspirait ». Alors tout ce qu'il y avait à Paris de seigneurs alertes, galants, riches, ayant crédit chez les marchands ou bonheur au jeu, se disposèrent à paraître dans cette joyeuse solennité. La place où devait se tenir le camp fut aplanie ; on y dressa des barrières, et on y bâtit le palais allégorique avec figures et devises de gentille invention.

La mort du duc Vincent de Mantoue, survenue en ce temps, faillit tout arrêter ; mais la reine, belle-sœur du défunt, et le duc de Nevers, son cousin, issu de germain, firent violence à leur douleur, et la fête ne fut retardée que de quelques jours.

Au centre de la place, dans un enclos de barrières toutes bordées de soldats, étaient le camp et le palais. Autour et à quelque distance des barrières, s'élevaient des échafauds qui montaient jusqu'au premier étage. Quatre échafauds, touchant à l'enceinte, avaient été réservés pour le roi et ses sœurs, pour la reine sa mère, pour la reine Marguerite, et pour les juges du camp, qui étaient le connétable et quatre maréchaux de France. Les fenêtres des maisons, les entablements des combles, et les échafauds des quatre faces, étaient garnis de spectateurs, sans compter le peuple entassé sur le pavé derrière les gardes. Il ne fallut pas moins des deux journées des 5 et 6 avril pour que tous ceux qui avaient à paraître pussent prendre leur tour et jouer leur rôle dans ce spectacle, que nous n'avons du reste nulle intention de décrire tout au long. La seule entrée des tenants présentait un équipage d'environ cinq cents hommes, archers, trompettes, hérauts, estafiers, musiciens, pages, esclaves, écuyers ; de deux cents chevaux, avec un chariot d'armes monté de machines et personnages, un rocher roulant chargé de musique, et un char triomphal d'où plusieurs divinités débitaient des vers.

Après eux s'avancèrent : d'abord les chevaliers du Soleil, conduits

par le prince de Conti sous le nom d'Aristée, et se faisant annoncer en langue espagnole; puis les chevaliers du Lys, enrôlés avec le duc de Vendôme; les deux Amadis, représentés par le comte d'Ayen et le baron d'Uxelles; Henri de Montmorency, fils du connétable, seul et s'appelant le Persée français; les chevaliers de la Fidélité, ayant à leur tête le duc de Retz; le duc de Longueville, seul aussi et s'annonçant chevalier du Phénix; les quatre Vents réduits à trois, parce que l'un d'eux, le sieur de Balagny, venait d'être tué en duel; ensuite sous le nom et l'habit des nymphes de Diane, quatre seigneurs qui furent depuis maréchaux de France et le marquis de Rosny; deux chevaliers de l'Univers, et enfin neuf illustres Romains.

Toutes ces troupes, où l'on comptait les descendants des plus illustres familles, des chefs militaires, des hommes ayant charge et emploi dans l'État, revêtus de costumes richement bizarres, déployaient chacune à leur tour, comme la première, un cortége de travestissements analogues à leur caractère, et trainaient avec elles des théâtres mobiles où se groupaient de nombreux acteurs. Chacune avait aussi sa provision de poésie, qu'elle écoulait par le chemin en diverses places où se faisaient les stations. L'ordre était, à chaque entrée, de parcourir tout le tour de l'enceinte, après quoi l'on se rangeait en travers, et chaque assaillant s'accouplait avec un des tenants, pour courir contre lui la quintaine et disputer un prix. On estimait à quatre-vingt mille le nombre de personnes réunies sur la place Royale, à deux mille celui des figurants dans les diverses troupes, à mille celui des chevaux. On avait vu passer plus de vingt grandes machines mouvantes tirées à roues, sans compter les géants, les éléphants, les rhinocéros, et un monstre marin. Quarante-sept assail-

lants, chevaliers de toute espèce, vents, nymphes et romains s'étaient mesurés avec les cinq tenants, à qui briserait le mieux une lance sur le poteau placé au bout de la lice; et un pareil nombre de prix, dont quelques-uns étaient évalués à quatre cents pistoles, avaient été remportés par les vainqueurs de chaque course.

Le soir du second jour, un grand feu d'artifice s'échappa du palais de la Félicité, et deux cents pièces de canon l'accompagnèrent de leurs salves.

Le troisième jour, (7 avril), était destiné à la course de la bague. Les cinquante-deux chevaliers s'y trouvèrent en même appareil, sauf que deux de ceux qui avaient été confondus parmi les suivants du Lys, eurent ambition de faire cortège et dépense à part : c'était le marquis de la Valette, fils du duc d'Épernon, et le sieur Zamet, fils du riche Sébastien. Après trois épreuves, cinq chevaliers se trouvèrent égaux, et aucun d'eux ne pouvant l'emporter, la partie fut remise à une autre fois. Le soir, comme on avait fait la veille, la cavalcade tout entière, avec son long attirail, parcourut la ville à la lueur de mille lanternes, sans qu'il en résultât d'autre accident que deux incendies. Le détail de ces joyeuses journées, « qui n'eurent pas à proprement parler de nuits entre elles, » est soigneusement consigné dans un volume in-quarto qu'a publié Honoré Laugier, sieur de Porcheres. En tête du livre étaient gravés sur un double feuillet, vis-à-vis l'un de l'autre, le portrait du roi Louis XIII et celui d'Anne d'Autriche, sa future femme, de sorte qu'en le pliant, on faisait toucher les deux figures.

Le 29 septembre 1614, Louis XIII était âgé de treize ans, époque à laquelle une ordonnance de Charles V avait fixé la majorité des rois. C'était le vrai commencement de son règne, c'était la fin légale

de la régence. Mais pour quelque temps ce ne fut encore là qu'une fiction. Marie de Médicis essaya de retenir en fait le pouvoir qui lui échappait en droit.

Louis XIII eut une libérale inspiration au début de sa majorité. Son premier acte fut de confirmer à nouveau l'édit de Nantes. Il se rendit ensuite au Parlement de Paris qui le reçut en son lit de justice. Cette solennité, qui était d'usage, ne fut signalée que par des paroles de courtoisie échangées entre la Régente, qui se dit heureuse d'abandonner à son fils le gouvernement des affaires de l'État, et le Roi qui pria sa mère de lui continuer ses conseils.

Depuis la solennité du sacre de Louis XIII, la mort avait emporté dans la tombe plusieurs hauts personnages, qui étaient à Reims, et que l'on ne retrouvait plus à la proclamation de sa majorité.

Deux noms sont à citer, celui du connétable, duc Henri de Montmorency, et celui de l'ancien ligueur, Charles de Lorraine, duc de Mayenne, disparu de la scène politique dans cette même année 1614, avant le 29 septembre.

On sait déjà que Charles de Bourbon, comte de Soissons, oncle du prince de Condé, mourut en 1612. L'année 1614 vit également mourir son frère, François de Bourbon, prince de Conti, autre oncle de ce même prince de Condé.

Ce François de Bourbon, prince de Conti, avait épousé, en 1605, Louise de Lorraine, fille unique du duc Henri de Guise, qu'il laissa veuve après neuf ans de mariage, pendant lesquels il ne vécut que d'une vie languissante. On assure qu'elle se remaria secrètement avec le maréchal de France, comte François de Bassompierre, que le cardinal de Richelieu devait faire enfermer à la Bastille, en 1631, et

que, retirée dans le château d'Eu, alors sa propriété, elle y mourut de chagrin.

Après la mort de François de Bourbon, qui n'a pas laissé de trace profonde dans l'histoire, son titre de prince de Conti resta dans la maison de Condé, dont une branche collatérale, qui ne s'est éteinte qu'en 1814, devait le porter pendant une longue période.

Le chef de cette branche collatérale de la maison de Condé a été Armand de Condé, fils puîné du troisième prince de Condé et, par conséquent, frère du grand Condé et filleul du cardinal de Richelieu.

Ce prince de Conti fut enfermé à Vincennes, par ordre de Mazarin, contre lequel il avait fait de l'agitation. Un de ses descendants avait été désigné par Louis XIV pour être l'un des membres du conseil de régence. Un autre de ses descendants avait épousé, en 1732, Diane d'Orléans, l'une des fillles du Régent. Grand prieur du Temple, il passa les dernières années de sa vie dans cette résidence.

Le dernier prince de Conti, resté en France pendant la première république, fut exilé au 18 fructidor, et alla mourir à Barcelone, en Espagne.

Après la mort de son oncle, Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui avait partagé avec son neveu l'autorité qui s'attachait alors à la qualité de prince du sang, le troisième prince de Condé posséda à lui seul toute cette autorité.

Le fils de Charles de Bourbon, Louis, héritier du titre de son père, était encore trop jeune pour contrebalancer, dans l'État, l'influence de son cousin germain.

Il y avait bien un autre prince du sang, Henri d'Orléans, deuxième du nom, fillleul de Henri IV, fils et héritier du duc de Longueville, qui

avait signé l'acte du 3 août 1559, mais il secondait le prince de Condé, dont il ne devait pas tarder à épouser, en secondes noces, la sœur, Anne-Geneviève de Bourbon. Devenu son beau-frère, en même temps que le beau-frère du prince Armand de Conti, il ne put être pour cette coterie ou cette cabale, selon le langage du temps, qu'un allié et non un rival ou un adversaire.

Le prince de Condé eut donc pendant quelques années une de ces situations personnelles exceptionnellement prépondérantes, qui commencèrent à s'amoindrir sous Louis XIII, qui devaient s'effondrer sous Louis XIV, devant la puissante suprématie et dans la salutaire unité du pouvoir Royal.

Le premier coup qui fut porté à cette haute situation de la maison de Condé date du règne de Louis XIV.

Le grand Condé n'avait qu'un fils unique, du nom de Henri-Jules, qui avait épousé Anne de Bavière, princesse palatine du Rhin, et que l'on appelait simplement *M. le Prince*. Louis XIV interdit cette appellation à son fils, Louis, duc de Bourbon, troisième du nom, sixième prince de Condé, qui reçut ordre de ne plus se faire appeler que : *M. le Duc*.

Le Régent avait fait du duc de Bourbon, septième prince de Condé, le chef du conseil de Régence. C'est son fils qui a fait reconstruire à ses frais, au prix de douze millions, le Palais Bourbon actuel. On sait que son petit-fils, Louis-Henri-Joseph, père de l'infortuné duc d'Enghien, est mort d'une mort tragique, le 27 août 1830, dans son château de Saint-Leu, triste événement trop connu pour qu'il soit utile d'en rappeler les détails et les circonstances.

La descendance de Louis de Bourbon, premier prince de Condé

s'est éteinte dans la personne de ce Louis-Henri-Joseph, neuvième prince de Condé.

L'événement du jour, c'était l'assemblée des états généraux qui se réunit, après quelques tiraillements et quelques retards, le 14 octobre 1614, au couvent des Augustins de Paris. D'après le traité de Sainte-Menehould elle aurait dû, on le sait, se réunir à Sens, dès le 25 août, sous la régence. Mais, divers incidents sans importance avaient retardé et empêché l'exécution littérale de cette clause, et, deux jours après la déclaration de sa majorité, Louis XIII changea le lieu de ses délibérations.

Les règles alors en usage furent scrupuleusement observées. Les députés des trois ordres, qui ne se confondaient pas, se réunirent, d'abord ensemble au couvent des Augustins de Paris. Puis, les délégués du clergé continuèrent leurs discussions dans ce même couvent des Augustins, ceux de la noblesse se retirèrent au couvent des Cordeliers et ceux du tiers état, qui n'y figuraient officiellement que depuis Philippe IV, à l'hôtel de ville.

C'était la préparation à l'ouverture royale des états généraux. La veille, il y eut une procession où figura, du couvent des Augustins à l'église épiscopale de Notre-Dame, chaque député, un cierge blanc à la main. Le tiers état était vêtu de noir. Il marchait le premier. Il était suivi de la noblesse en riches habits et l'épée au côté. Le clergé venait ensuite. Il comptait dans ses rangs deux Cardinaux, trois archevêques, et trente-deux évêques.

C'est l'évêque de Paris, l'un des députés du clergé, qui portait le Saint-Sacrement, suivi de Louis XIII, de Marie de Médicis, du Parlement de Paris, de la cour des comptes et de la cour des aides.

La cérémonie royale, fixée au lendemain, avait attiré, à l'avance, à l'hôtel de Bourbon, où devait se rendre Louis XIII, une foule de dames et de gentilshommes qui ne voyaient là qu'un spectacle.

Enfin les députés s'étant placés, le Roi se mit sur le trône, entouré de sa mère, des membres de la famille royale, du prince de Condé, du comte de Soissons, des cardinaux, des titulaires des duchés pairies, et des maréchaux de France. Devant lui on voyait le chancelier avec les secrétaires d'État. Lorsque le silence se fit, il prononça ce petit discours :

« Messieurs, j'ai désiré de vous cette grande et notable assemblée, au commencement de ma majorité, pour vous faire entendre l'état de mes affaires, et pour établir du bon ordre par le moyen duquel soutenu et honoré, mon pauvre peuple soulagé, et chacun maintenu et contenté en ce qui lui appartient sous ma protection et autorité. Je vous prie et conjure de vous employer comme vous devez à une si bonne œuvre, vous promettant saintement de faire exécuter tout ce qui sera résolu et avisé en cette assemblée. »

Il n'y eut rien d'inattendu à exécuter. Après quatre mois de discussions stériles, le 23 février 1615, les États généraux furent admis à présenter à Louis XIII leurs cahiers. On y demandait la réunion définitive et officielle, au domaine de la couronne, de tout ce que Henri IV avait possédé, comme roi de Navarre. Ce n'était plus qu'une formalité qui fut remplie seulement en 1620.

Un fait caractéristique de la présentation à Louis XIII des cahiers des États généraux, c'est que ce jour-là celui qui allait devenir le cardinal de Richelieu fit, dans cette occasion, son entrée sur la scène du monde. Il y prit la parole au nom de l'ordre du clergé.

Les États généraux de France de 1514 à 1515 se séparèrent comme

ceux de la Ligue l'avaient fait, sans laisser derrière eux de décision et de résolution d'un caractère pratique. Ce furent les derniers de la monarchie avant ceux de 1789.

Il y eut cependant de 1626 à 1627 une assemblée de Notables que présida le duc Gaston d'Orléans, qui se réunit dans la grande salle du palais des Tuileries, qui dura deux mois environ et qui n'eut qu'un caractère platonique.

Le rôle des assemblées de Notables comme le rôle des États généraux allait passer tout entier au parlement de Paris où Louis XIII devait tenir, dans le cours de son régne, d'assez fréquents lits de justice.

Le prince de Condé avait réclamé la convocation des États généraux parce qu'il avait cru qu'il pourrait s'appuyer sur eux contre l'autorité royale. Il fut déçu dans cette attente. Ils s'occupèrent à peine de sa personne.

Les événements allaient marcher dans une autre direction, dans une autre voie, sous la puissante, sous l'habile, sous la vigoureuse et prochaine impulsion du jeune évêque de Luçon; ils allaient conduire la France des Bourbons à l'unité du pouvoir, à l'éclat éblouissant de la royauté, à l'agrandisssement territorial du royaume et à l'apogée de la grandeur extérieure de la monarchie que Hugues Capet avait fondée et que Philippe Auguste avait consolidée.

Avant l'entrée du cardinal de Richelieu aux affaires, une année allait s'écouler qui fut remplie par des discordes intérieures et par deux événements privés.

Le prince de Condé fut l'âme de nouvelles cabales. Il fit, comme chef de parti, comme chef de l'opposition des princes et des grands, un manifeste qui indiquait qu'il croyait traiter avec le roi Louis XIII

de puissance à puissance. Enfin les protestants reprirent les armes sous le commandement du duc Henri de Rohan.

Ces agitations intérieures se prolongèrent jusqu'au traité de Loudun, de 1616, traité qui fut imposé à Marie de Médicis, comme lui avait été imposé le traité de Sainte-Menehould de 1614. Il n'amena que momentanément la pacification générale du royaume.

En effet, c'est quelque temps après le traité de Loudun que, s'étant rendu au Louvre, sans défiance, le prince de Condé y fut arrêté par le maréchal de Thémines, sur l'ordre du Roi et à l'instigation de Marie de Médicis.

Louis XIII n'en poursuivit pas moins la conclusion de son mariage avec Anne d'Autriche et celui de sa sœur Élisabeth de Bourbon avec Philippe d'Autriche.

Le 28 septembre 1615, Louis XIII partit pour Bordeaux où il arriva quelques jours après, presque suivi d'une armée comme s'il était parti en guerre.

Six semaines se passèrent ainsi en attente agitée. Enfin, le 16 novembre 1615, Anne d'Autriche, en Espagne, la princesse Élisabeth de Bourbon, en France, s'étaient mises simultanément en route, la première pour Saint-Jean-de-Luz, la seconde pour Fontarabie, d'où l'une et l'autre devaient s'avancer vers la rivière de la Bidassoa, qui séparait les deux Etats.

On dressa un pavillon de repos sur chacune des deux rives. On en éleva un autre au milieu de la Bidassoa. C'est là que se fit, trois jours après, l'échange des deux princesses.

Les deux cortèges qui accompagnaient ces deux princesses descendirent chacun de l'un des côtés des montagnes opposées.

LOUIS XIII

NÉ EN 1601. — MORT EN 1643.

Lorsqu'ils s'aperçurent, ils mesurèrent constamment leur marche de façon à ne pas s'approcher plus vite l'un que l'autre de leur pavillon respectif où ils arrivèrent ensemble.

On observa les mêmes règles d'étiquette pour l'entrée des deux princesses dans le bac qui les conduisit au pavillon du milieu de la Bidassoa. Elles y avaient été précédées des deux secrétaires d'Etat, l'un Espagnol, l'autre Français, qui se communiquèrent les contrats de mariage dressés à cette occasion. Les seigneurs des deux nations les saluèrent, elles s'embrassèrent et se séparèrent pour aller prendre terre, l'une en Espagne, l'autre en France.

Ces détails pourraient paraître puérils, bien que curieux, s'il ne s'agissait pas d'une alliance politique entre deux grands pays, l'Espagne et la France, d'Anne d'Autriche appelée à jouer un rôle personnel sous Louis XIII et sous Louis XIV, et enfin si ce double mariage n'avait pas servi de prétexte aux troubles intérieurs qu'avait suscités le prince de Condé qui, après l'avoir désiré, en avait, avant la préparation, blâmé l'exécution.

La reine Anne d'Autriche, que Louis XIII était allé voir à Castres, mystérieusement, et qu'il avait aperçue dans la rue, sans en être connu, fit son entrée solennelle dans la ville de Bordeaux, dans la soirée du 21 novembre 1615, aux flambeaux.

Quatre jours après, l'évêque de Saintes donnait au ménage royal la bénédiction religieuse.

Le Roi ne devait pas avoir, comme son père, une action aussi prépondérante qu'active sur les grands faits de l'Europe. C'est le moment de parler de l'homme.

La chasteté de Louis XIII est restée proverbiale. Deux jeunes femmes occupèrent cependant son imagination, Marie de Hautefort,

duchesse de Schomberg, tantôt en faveur, tantôt en disgrâce auprès d'Anne d'Autriche, et Louise de la Fayette, que l'on dit avoir inspiré le vœu dont on célébrait le souvenir le 15 août de chaque année, à la fête de l'Assomption.

Née en 1616 et morte en 1691, mariée en 1646 et veuve en 1656, Marie de Hautefort mourut retirée de la Cour dans une maison qu'elle avait fait construire.

Née également en 1616, Louise de la Fayette est morte en 1665, supérieure des visitandines, dans un couvent des filles de la Visitation de Sainte-Marie où elle s'était retirée en 1637, pour échapper à la fois aux outrages de Marie de Hautefort, du cardinal de Richelieu et d'Anne d'Autriche qui redoutaient son influence sur l'esprit du roi.

Il est établi, il est avéré que toutes les relations personnelles de Louis XIII avec ces deux jeunes filles ne furent que de simples causeries amicales où il se plaisait, parce qu'elles étaient instruites, de bon conseil, d'un caractère enjoué, qu'elles avaient l'imagination vive et l'esprit cultivé.

Louis XIII regretta surtout l'absence de Louise de La Fayette qui avait quitté la première le séjour du Louvre. Il est certain que dans le mois de juillet qui suivit son départ il alla la voir dans son couvent de la rue Saint-Antoine. On l'y appelait la Mère Angélique. Il s'entretint avec elle pendant trois heures à travers la grille du parloir. C'est pendant cette conversation qu'elle le décida à consacrer le royaume de France à la vierge Marie.

Voici le texte complet des lettres-patentes du 10 février 1638 qui ont consacré officiellement et publiquement le vœu de Louis XIII :

« Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre

pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre État, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne, sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté, que d'accidents qui nous pouvaient perdre. Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité; mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions, non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur que de justice. La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'État, qui n'avait autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs États, dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins, pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet État, sa bonté les conserve et sa puissance le défend. Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix, qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits

aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine que nous adorons en trois personnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre rédemption par la vie et la mort du fils de Dieu en notre chair, de nous consacrer à la grandeur de Dieu par son fils rabaissé jusqu'à nous, et à ce fils par sa mère élevée jusqu'à lui; en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la sainte Trinité par son intercession, et de toute la cour céleste par son autorité et exemple. Nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables, et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celle de la gloire. Et, afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras

celle de son précieux fils descendu de la croix, et où nous serons représenté, aux pieds du fils et de la mère, comme leur offrant notre couronne et notre sceptre. Nous admonestons le sieur archevêque de Paris, et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour il soit fait une procession en ladite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises, tant paroissiales que celles des monastères de ladite ville et faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris. Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons, de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses, entendant qu'à ladite cérémonie les cours de parlement et autres compagnies souveraines, et les principaux officiers des villes y soient présents; et, d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont pas dédiées à la Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle desdites églises, pour y être faite ladite cérémonie, et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre, et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révéré si saintement, que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la

dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés : car tel est notre plaisir. »

La première procession qui se fit dans Paris en exécution de ces lettres-patentes est de la même année.

Louis XIII n'eut pas, comme Henri IV, à sacrifier ses maîtresses à l'intérêt supérieur de l'État. Mais il lui sacrifia ses favoris, parce qu'il plaçait au-dessus de tout le salut et l'honneur de la France.

Le premier en date, cependant, eut l'heureuse chance de mourir opportunément, à la veille d'une complète disgrâce, qui était déjà dans l'air, et qui aurait pu être une catastrophe. C'est le connétable Charles d'Albert, duc de Luynes, qui avait étayé son insolente fortune sur les ruines, sur les cadavres de Concini et de la Galigaï.

L'arrestation du prince de Condé fut l'occasion ou le prétexte, si ce n'est le motif, d'une entente entre tous les ennemis du maréchal marquis d'Ancre, que détestait la population parisienne. Il ne s'agissait de rien moins que de le tuer par surprise. Il logeait près du Louvre, mais hors du Louvre.

Dans la matinée du 24 avril 1617, le maréchal marquis d'Ancre reçut cinq coups de pistolet, sur un pont tournant qui joignait un pont-levis menant à la basse cour du Louvre, dont on lui avait laissé franchir à dessein la grande porte. C'est un baron de Vitry qui avait présidé à cet assassinat, sous l'inspiration du duc de Luynes.

La maréchale marquise d'Ancre ou la Galigaï fut arrêtée, emprisonnée, jugée, condamnée et exécutée dans les premiers jours de juillet de cette année.

La reine mère reçut l'ordre de se retirer à Blois.

Charles, marquis d'Albert, fut ensuite créé duc de Luynes. Il devint connétable et fut comblé de faveurs de toutes sortes. Mais

après avoir joui d'un crédit illimité auprès du roi, il allait tomber en disgrâce, parce qu'il avait trop abusé de son influence au détriment de l'intérêt public, lorsqu'une mort, presque subite, vint lui épargner cet affront et ce chagrin.

L'extrême faiblesse de Louis XIII pour le duc de Luynes avait été si grande qu'il y eut une heure où, après la mort du marquis d'Ancre, il avait non seulement écarté de son chemin l'influence affaiblie de Marie de Médicis, mais aussi balancé le crédit du cardinal de Richelieu, encore simple évêque de Luçon, qui s'était éloigné de Paris avec elle.

Marie de Médicis, très surveillée, froissée des procédés qu'on employa envers elle, se plaignit à son fils, Louis XIII, qui lui répondit la lettre suivante, écrite de sa main et datée de Paris, 21 mars 1618.

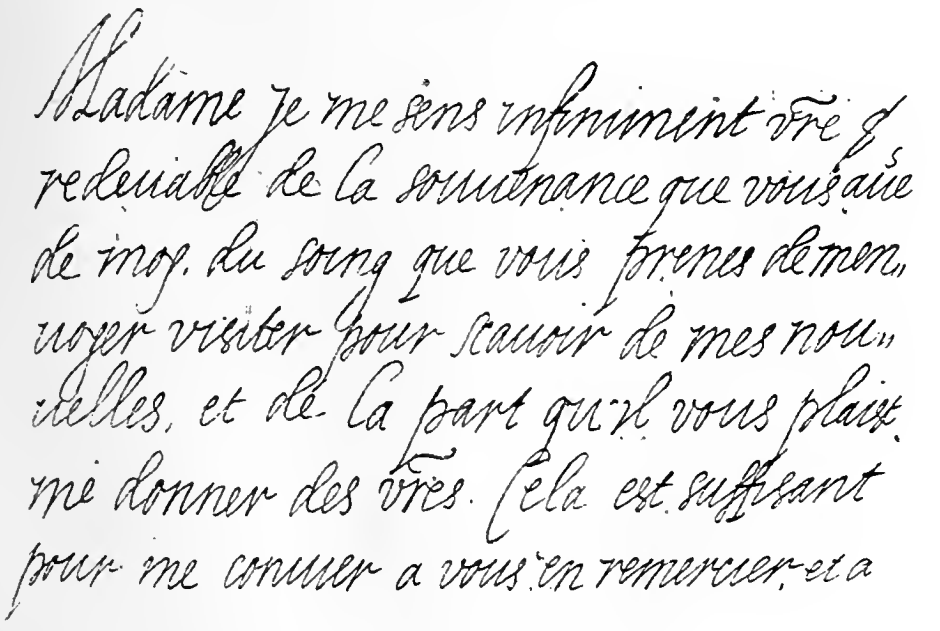
Madame je me sens infiniment vre &
redeuable de la souuenance que vous aue
de moy. du soing que vous prenes de men
uoyer visiter pour scauoir de mes nou
uelles, et de la part qu'il vous plaist
me donner des vres. Cela est suffisant
pour me conuier a vous en remercier et a

me resiouir pour en auoir appris par
mesme moyen de la personne du monde
que ihonore et cheris le plus. Il m'est
impossible de vous en tesmoignier la joye
que i'en resens non plus que la veritable
aff.on que ie vous porte. C'est tout ce que
ie vous puis mander pour responce de
celle que ma rendue le s.r de villiers, re-
mettant a vous faire entendre par le s.r
de roissy ce qui est de mes intentions sur
le surplus contenu en icelle, et sur ~~plus~~ ~~s~~
~~aultres choses dont ie desire~~ qu'il vous es-
~~clairsise~~. Ce sera ~~au premier~~ jour qu'il
vous rendera conte de ce que desus et en
tout temps et en toutes occasions que ie
vous feray paroistre que ie suis

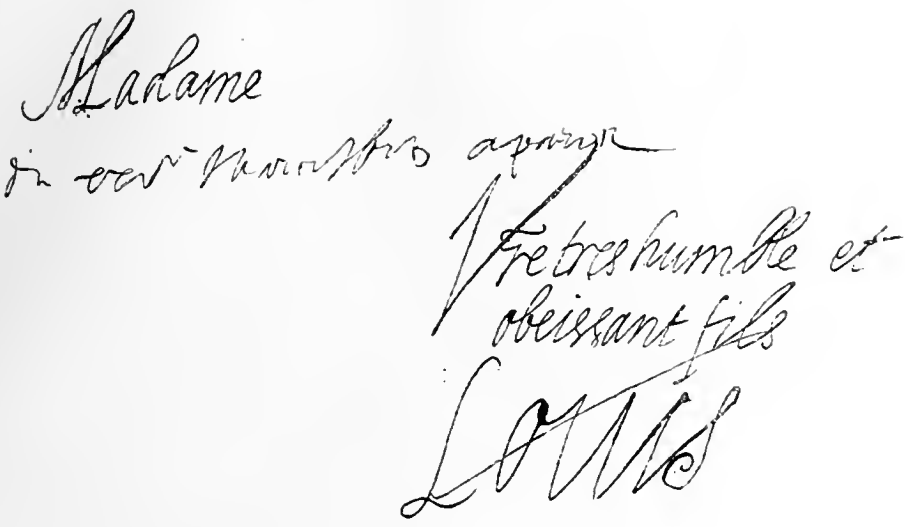

Voici le texte imprimé de cette même lettre autographe :

« Madame, je me sens infiniment votre redevable de la souvenance que vous avez de moi, du soin qui vous prend de m'envoyer visiter pour avoir de mes nouvelles, et de la part qu'il vous plaît de me donner des vôtres.

« Cela est suffisant pour me convier à vous en remercier et à me réjouir pour en avoir appris par le même moyen de la personne du monde que j'honore et je chéris le plus. Il m'est impossible de vous en témoigner la joie que j'en ressens, non plus que la véritable affection que je vous porte.

« C'est tout ce que je puis vous mander pour réponse à la lettre que m'a rendue le sieur de Villiers, remettant à vous faire entendre par le sieur de Roissy ce qui est de mes intentions sur le surplus de ce qui est contenu dans celle-ci et sur plusieurs autres choses dont je désire qu'il vous éclaircisse. Ce sera au premier jour qu'il

vous rendra compte de ce que dessus, et en tout temps et en toutes occasions que je vous ferai paraître que je suis, Madame, votre très humble et très obéissant fils. »

Cette lettre ne fut pas expédiée à Blois, absolument comme elle avait été écrite et comme elle vient d'être donnée; elle fut modifiée, à la dernière heure.

On voit que dans la lettre autographe conservée aux Archives nationales, on a biffé cette phrase : *il m'est impossible de vous entremarquer la joie que j'en ressens non plus que la véritable affection que je vous porte.*

Enfin, on y avait remplacé ces mots : « sur plusieurs autres choses dont je désire qu'il vous éclaircisse, » par ceux-ci : *sur ce qui se passe* maintenant à ma cour.

Le premier que Louis XIII ait réellement sacrifié à son devoir de roi et à l'intérêt de l'État, c'est Henri de Talleyrand, comte de Chalais qui a payé de sa vie un acte de haute trahison. Il avait préparé une rébellion armée contre l'autorité royale. Cette conspiration à laquelle le duc d'Orléans était également mêlé, selon sa triste habitude, découverte à temps, fut déjouée avant son exécution.

Le cardinal de Richelieu était alors à Nantes avec Louis XIII. Le comte de Chalais, dénoncé par un de ses complices secondaires, fut arrêté, le 8 juillet 1626, jugé par le Parlement de Rennes, condamné sur son propre aveu et exécuté, quoiqu'il eût sollicité sa grâce qui lui fut impitoyablement refusée.

Puis ce fut le tour de Michel de Marillac, qui avait les sceaux et qui se compromit dans l'une des intrigues de cour que Marie de Médicis avait dirigées contre le cardinal de Richelieu. Il fut arrêté en 1630 et mourut dans une prison d'État.

Michel de Marillac avait un frère, Louis de Marillac, maréchal de France, qui se trouva mêlé à cette même intrigue. Il était à l'armée d'Italie lorsqu'il fut également arrêté, puis jugé, condamné et décapité.

Les deux Marillac n'étaient que des favoris de passage. Il y en eut un autre qui fut plus coupable, plus haut placé à la cour de Louis XIII et dont la fin fut toute une sanglante tragédie : c'est le brillant Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, nommé grand écuyer de France, en 1639, alors qu'il n'avait pas encore vingt ans, et qui eut un sort plus tragique. Le cardinal de Richelieu l'avait placé près du roi; oublieux et ingrat, il aspirait à remplacer son protecteur et conspira contre lui avec le duc d'Orléans, Louis de Bourbon, second comte de Soissons, de la maison de Condé et Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, deuxième duc de Bouillon de cette famille.

Le comte Louis de Soissons avait déjà payé de sa vie toutes ses rébellions, compliquées d'intelligences criminelles avec l'étranger, surtout avec les Espagnols. En 1641, au combat de la Marfée, quoique victorieux de l'armée royale, il périt d'une mort mystérieuse, restée inexpliquée. Il n'avait pas de postérité.

On se rappelle que le comté de Soissons était entré dans la maison de Bourbon par le mariage de Marie de Luxembourg avec François de Bourbon, comte de Vendôme. Leur fils, Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, en avait hérité. Il le légua à un de ses fils du nom de Jean, qui vécut sans notoriété et mourut sans enfants. C'est alors qu'il passa à Louis de Bourbon, premier prince de Condé, frère de Jean et dernier fils de Charles.

Le premier prince de Condé possédait donc de son chef, comme faisant partie de son patrimoine de famille, le comté de Soissons,

qu'il laissa à son fils Charles et qui entra, à la mort de son petit-fils Louis, dans la maison de Savoie, par le mariage de sa petite-fille, Marie de Bourbon, avec François Thomas de Savoie, prince de Carignan.

On se rappelle également que Henri IV avait provoqué le mariage de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, héritière du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan; elle ne lui donna pas d'enfant, mais elle l'institua, à sa mort, par testament, héritier de ce duché et de cette principauté.

Ce premier duc de Bouillon, prince de Sedan, épousa en secondes noces Isabelle de Nassau dont il eut deux enfants. L'aîné, Frédéric-Maurice, hérita en 1623, à la mort de son père, de ses deux titres et de son tempérament de conspirateur. Le puîné devint le célèbre maréchal de Turenne.

Le second duc de Bouillon, prince de Sedan, dénoncé par le duc d'Orléans, qui acheta son pardon, en livrant au cardinal de Richelieu les noms de ses complices et les preuves de la conspiration, dite de Cinq-Mars, fut arrêté, en 1642, à Casal, à la tête d'un corps d'armée qu'il commandait en Italie. Il racheta sa liberté en cédant à Louis XIII sa ville de Sedan, que son père avait autrefois abandonnée à Henri IV, ainsi que nous l'avons dit, mais qui lui avait ensuite été rendue.

Cette fois la cession de Sedan au domaine de la couronne fut définitive. C'est le cardinal de Mazarin, déjà entré en scène, qui en prit possession, au nom du Roi, par ordre du cardinal de Richelieu.

Le marquis de Cinq-Mars ne s'était pas borné à nouer avec le duc d'Orléans, le comte de Soissons et le duc de Bouillon une simple intrigue de cour, un simple complot d'ambition contre le cardinal de

Richelieu. Après le combat de la Marfée, où l'un de ses trois complices, comme on vient de le voir, avait perdu la vie, il s'était allié secrètement avec la cour d'Espagne, dans la pensée de la délivrer par un assassinat de l'hostilité du cardinal de Richelieu, qui était le plus redoutable ennemi de la maison d'Autriche.

Averti de cette conspiration qui constituait le marquis de Cinq-Mars en état d'intelligence avec l'étranger contre son pays, le cardinal de Richelieu le fit arrêter à Narbonne, avec son ami et complice François-Auguste de Thou. Tous deux furent enfermés à Montpellier, puis conduits à Lyon où ils furent jugés par une commission que présidait le chancelier Séguier, condamnés et exécutés le 12 septembre 1642.

A aucun titre, le marquis de Cinq-Mars n'était intéressant. L'amitié que lui portait Louis XIII était plutôt de la faiblesse, de la bonté, comme le prouve la lettre suivante qu'il écrivit au cardinal de Richelieu pour se plaindre de ce favori qui passait auprès de la célèbre Marion de Lorme, dans les environs de la place Royale, le temps qu'il devait consacrer à son service.

Voici le texte de la lettre qui porte sa signature :

« Je suis bien marri de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Ruel, il m'a baillé le paquet que vous lui avez donné. Je l'ai ouvert et l'ai lu. Je lui ai dit : Monsieur le cardinal me mande que vous lui avez témoigné avoir grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est sur votre paresse. — Il m'a répondu que vous lui en aviez parlé, mais que, pour ce chapitre-là, il ne pouvait se changer, et qu'il

ne ferait pas mieux que ce qu'il avait fait. — Ce discours m'a fâché. Je lui ai dit qu'un homme de sa condition devait songer à se rendre digne de commander les armées, comme il m'en avait témoigné le dessein, et que la paresse y était du tout contraire. — Il m'a répondu brusquement qu'il n'avait jamais eu cette pensée et n'y avait pas prétendu. — Je lui ai répondu que si, et n'ai pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez bien ce qui en est. — J'ai repris ensuite le discours sur la paresse, lui disant que ce vice rendait un homme incapable de toutes bonnes choses, et qu'il n'était bon qu'à ceux du Marais où il avait été nourri, qui étaient du tout adonnés à leurs plaisirs, et que, s'il voulait continuer cette vie, il fallait qu'il y retournât. — Il m'a répondu arrogamment qu'il était tout prêt. — Je lui ai répondu : si je n'étais plus sage que vous, je sais bien ce que j'aurais à répondre là-dessus. — Ensuite de cela je lui ai dit que, m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devait pas me parler de la façon. — Il m'a répondu son discours ordinaire, qu'il n'avait que faire de mon bien, qu'il s'en passerait fort, et serait aussi content d'être Cinq-Mars que M. le Grand, et que, pour changer de façon et de vivre, il ne le pouvait. — Et ensuite est venu, toujours me picotant et moi lui, jusque dans la cour du château où je lui ai dit qu'étant en l'humeur où il était, il me ferait plaisir de ne me point voir. — Il m'a témoigné qu'il le ferait volontiers. Je ne l'ai pas vu depuis. Tout ce que dessus a été dit en la présence de Gordes. »

Il y avait alors dix ans que le supplice du duc Henry de Montmorency, qui rappelait le supplice du duc Charles de Biron, avait profondément ému la noblesse et le peuple de France. Voici quel concours de circonstances avait amené ce terrible et douloureux événement.

Nous avons dit qu'après la double catastrophe qui avait emporté le ménage Concini, impuissante à lutter au Louvre contre l'influence grandissante du duc de Luynes, la reine Marie de Médicis avait quitté la cour et s'était retirée à Blois, en disgrâce et en exil. De 1617 à 1631, sa vie avait été très agitée et très accidentée.

Pendant cette longue période, fomentant tantôt des intrigues souterraines, tantôt des rebellions ouvertes, parfois reconciliée momentanément avec le Roi, mais fréquemment en guerre ouverte avec le cardinal de Richelieu qui, dans l'intervalle, avait été investi d'un duché-pairie, la reine Marie de Médicis n'avait pas toujours séjourné à Blois, elle avait eu successivement plusieurs autres résidences volontaires ou forcées. Enfin en 1631, reléguée ou internée à Compiègne, elle quitta la France et alla se réfugier en Flandre.

De son côté, le duc Gaston d'Orléans, qui avait perdu sa première femme, mademoiselle de Montpensier, qu'il avait épousée en 1626, et dont il n'avait qu'une fille, qui a été *la grande Mademoiselle*, passait sa vie à conspirer contre le Roi son frère et à se faire pardonner ses révoltes, en acceptant d'humiliantes conditions de soumission. En 1631, la fantaisie lui prit de se retirer en Lorraine, où il devint très épris de la sœur du duc régnant, en hostilité constante contre la France. Il l'épousa secrètement et alla rejoindre sa mère, en Flandre. Tous deux étaient à Bruxelles, en terre ennemie.

Bruxelles, en effet, était à ce moment là, l'une des villes les plus importantes de ce que l'on appelait les Pays-Bas espagnols, que gouvernait la veuve de l'archiduc Albert, Isabelle-Claire-Eugénie d'Autriche, dont le père, Philippe II, avait naguère voulu faire une reine de France en la mariant au jeune duc Charles de Guise.

La reine Marie de Médicis et le duc Gaston d'Orléans, qu'une

déclaration de Louis XIII, enregistrée par le Parlement de Paris, venait de frapper d'indignité, organisèrent, dans leur refuge de Bruxelles, une invasion armée de la France.

Cette invasion était combinée avec des concours étrangers, ce qui la rendait plus criminelle. Ces concours étrangers, sollicités et promis, paraissent n'avoir pas répondu à l'attente du duc Gaston d'Orléans. Il n'en poursuivit pas moins son plan d'attaque. Il entra en France en armes. Sans rencontrer ni encouragement, ni appui sur sa route, il se rendit en Languedoc, où le duc Henri de Montmorency, conquis à sa cause, d'accord et de complicité avec lui, leva le drapeau de la rebellion. Mais ni la population, ni les villes, ni les campagnes, ni l'armée ne se soulevèrent à leur appel. Ils restèrent isolés, n'ayant pu réunir que de faibles forces.

Enfin l'armée royale et l'armée rebelle se rencontrèrent aux environs de Castelnaudary. Dès le commencement de l'affaire, le cheval du duc Henri de Montmorency jetait à terre, en s'abattant, son cavalier, criblé de blessures. Ce fut la fin de la bataille.

Des gardes du roi s'emparèrent du duc Henri de Montmorency, qu'ils portèrent à Castelnaudary, où il se trouvait au pouvoir du cardinal de Richelieu. On le conduisit au château de Lectoure, et le Parlement de Toulouse reçut mission de le juger. Le 30 octobre 1632, il était déclaré, d'après ses propres aveux, coupable de crimes de haute trahison et de lèse-majesté, et condamné à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé place de Salin.

Louis XIII fit au duc Henri de Montmorency la même grâce que Henri IV avait faite au duc Charles de Biron. L'intérieur de l'hôtel de ville fut substitué à la place de Salin. C'est donc dans la cour, dite la cour des Capitouls, que le bourreau remplit son lugubre office.

Comme toujours, le duc Gaston d'Orléans, qui ne devait pas tarder à quitter de nouveau la France, acheta son pardon en confessant sa faute avec une humilité plus qu'évangélique. L'histoire dit pourtant qu'il demanda très sincèrement à son frère de faire au moins grâce de la vie au duc Henri de Montmorency. Tous les hauts personnages qui se trouvaient à Toulouse sollicitèrent, les larmes aux yeux, de Louis XIII, le pardon de ce chevaleresque et vaillant seigneur, qui excitait d'universelles, d'ardentes sympathies. Il resta inflexible.

Derrière Louis XIII, il y avait naturellement le cardinal de Richelieu. On avait cru qu'il n'oserait pas toucher à la plus puissante famille du royaume. On se trompait. Il jugea que plus la tête était haute, plus il était nécessaire, dans l'intérêt de l'État, qu'elle tombât, pour que cet exemple servît d'enseignement.

Ces terribles et sanglantes tragédies étaient commandées, comme la mort du duc de Biron, comme la mort du duc de Montmorency, par l'inflexible, par l'inexorable raison d'État. Il faut se reporter, pour les juger, à l'époque où elles se passèrent. Ce n'est pas seulement la royauté, c'est la France que menaçaient toutes les rébellions armées, toutes les conspirations souterraines, toutes les intrigues de cette époque où, comme le serpent, dont chaque morceau vit encore, lorsque le tronc est séparé de la tête, la féodalité s'agitait, sous des prétextes et des noms divers, avec des formes et dans des conditions nouvelles, mais était toujours la féodalité essayant de se reconstituer, souvent même avec l'aide de l'étranger.

Que serait devenue la royauté, que serait devenue la France si une main de fer ne s'était pas appesantie sur ces hauts conspirateurs, qui trouvaient des appuis jusque dans la famille royale, jusque parmi

les princes du sang, d'abord jusque dans Marie de Médicis, ensuite dans Anne d'Autriche ?

Le duc Henri de Montmorency n'était pas un ami particulier, un favori privilégié de Louis XIII, qui n'avait eu qu'à laisser la justice suivre son cours à son égard comme avec tout autre prévenu, accusé de haute trahison et de rébellion à main armée. Né au château de Chantilly, il avait, comme le duc de Biron, noblement débuté dans la vie. Créé maréchal de France, pour la bravoure qu'il avait montrée dans plusieurs affaires, il voulut avoir le titre de connétable qu'avait eu son père, titre qui était devenu vacant, en 1626, par la mort du duc de Lesdiguières. Il ne l'obtint pas et c'est cette déception qui fit que, d'accord avec Marie de Médicis, surtout avec le duc d'Orléans, il leva publiquement l'étendard de la révolte dans le Languedoc.

C'était le plus grand seigneur de France dont la tête tombait sous la hache du bourreau. Avec lui mourut toute la haute seigneurie. C'est ce que voulait et devait vouloir le cardinal de Richelieu qui, en fermant son âme à la clémence, réalisait sa pensée de tout soumettre, les puissants comme les humbles, à l'autorité royale.

Le cardinal de Richelieu a lui-même expliqué dans ses mémoires cette pensée d'ordre supérieur. Voici en quels termes :

« Croire que pour être fils ou frère du roi ou prince de son sang, on puisse inopinément troubler le royaume, c'est se tromper. Il est bien plus raisonnable d'assurer le royaume que d'avoir égard à leurs qualités. Les fils, frères et autres parents des rois, sont sujets aux lois comme les autres, principalement quand il est question du crime de lèse majesté. »

La décapitation du duc Henri de Montmorency eut un douloureux

retentissement dans la noblesse, dans le clergé, dans le peuple. Mais elle fut une leçon salutaire pour tous les grands de l'État qui avaient été si longtemps un obstacle à l'établissement de l'ordre et de l'unité dans le royaume.

En 1632, à l'heure où la tête du duc Henri de Montmorency tombait dans la cour des Capitouls, à Toulouse, sous la hache du bourreau, la situation intérieure s'était améliorée, le personnel des agitateurs s'était modifié, le nombre des rebelles avait diminué, d'anciens adversaires du pouvoir royal étaient devenus de fidèles et dévoués serviteurs du Roi.

Ainsi, dès 1616, la reine Marie de Médicis était allée chercher à La Bastille où ses cheveux avaient blanchi, le comte d'Auvergne pour en faire un chef de corps d'armée dévoué à la couronne et à la Régence.

Depuis, Charles de Valois, d'abord sous cet ancien titre de comte d'Auvergne, ensuite sous celui de duc d'Angoulême, avait vaillamment consacré, dans diverses occasions, son épée au service de Louis XIII.

En 1620, le prince de Condé, que le maréchal de Thémines avait conduit du Louvre à la Bastille avec une escorte de cinq cents chevaux, qui avait ensuite été transféré, sur sa demande, au fort de Vincennes, sortait de sa prison où le duc de Luynes allait le chercher, également avec une escorte de cinq cents chevaux, afin de l'amener au château de Chantilly, où l'attendait le Roi pour lui pardonner.

La réconciliation fut complète, sincère et durable. Sans jeter un grand éclat sur un nom que son fils aîné devait immortaliser, le troisième prince de Condé fut l'un des plus fermes appuis de la politique royale. Il devint même l'ami du cardinal de Richelieu, dont la

nièce, Claire-Clémence de Maillé-Brézé, devait un jour entrer dans sa famille.

Enfin, Charles de Gonzague, fréquemment mêlé, comme duc de Nevers, aux troubles qui avaient précédé, accompagné et suivi les traités de Sainte-Menehould et de Loudun, était alors le protégé de la France. Lorsqu'il devint, par des morts successives, l'héritier du duché de Mantoue, vieux fief de l'Empire, les armes de Louis XIII, après quatre années d'une résistance opiniâtre, contraignirent l'empereur régnant à lui donner l'investiture de ce duché. Ce n'était plus un agitateur du royaume, c'était un allié du roi.

A cette même date de 1632, un an après l'apparition de la *Gazette de France*, le premier journal qui ait paru en France, Armand-Jean du Plessis était arrivé, non pas brusquement, comme on pourrait le croire, mais progressivement, d'échelon en échelon, au plus haut sommet de la puissance ministérielle.

La reine Marie de Médicis, dont il était alors l'aumônier, avait fait entrer, en 1616, l'évêque de Luçon dans l'administration du royaume, comme secrétaire d'État pour la guerre et l'intérieur. En 1622, elle lui avait fait obtenir le chapeau de cardinal. En 1624, elle décida Louis XIII à l'admettre dans le ministère où il ne tarda pas à conquérir par son patriotisme et son génie la première place. Mais ce fut Louis XIII qui eut, en 1631, l'idée d'ériger la terre de Richelieu en duché pairie.

On voit qu'avant de devenir son irréconciliable, son intransigeante ennemie, la reine Marie de Médicis avait été sa protectrice. Du reste, il avait parfois travaillé avec succès à la réconcilier avec Louis XIII, et plus tard, le fils avait tenté, mais vainement, surtout à Compiègne, de mettre d'accord sa mère et son ministre.

La lutte du cardinal de Richelieu contre l'influence néfaste que la reine Marie de Médicis pouvait exercer sur l'esprit de Louis XIII ne provenait nullement d'un motif d'animosité personnelle. Il ne la combattit, après lui avoir été attaché, que parce qu'elle avait une politique autrichienne absolument contraire à sa politique française.

Il y eut cependant une heure où Marie de Médicis, alors en réconciliation avec Louis XIII et en mésintelligence avec le cardinal de Richelieu, ministre absolu sur le terrain ministériel enfin balayé de toutes les compétitions et de toutes les influences parasites qui l'avaient longtemps obstrué, crut ressaisir son entier empire. Ce fut du 9 au 11 novembre 1630.

L'ancienne Régente avait reçu, le 9, à titre de Reine-mère, devant Louis XIII, une visite courtoise du cardinal de Richelieu, qu'elle avait accablé d'injures. Le lendemain 10, elle fit signer à son fils une dépêche qui était en contradiction avec les volontés, en opposition avec les idées du premier ministre. Celui-ci était sérieusement inquiet. On annonçait sa chute.

Les antichambres du palais du Luxembourg, alors résidence de la Reine mère, étaient encombrées de courtisans.

La reine Anne d'Autriche, elle-même, entrait dans les vues et les espérances de Marie de Médicis. Louis XIII, pour leur échapper, s'était rendu à son pavillon de chasse de Versailles, qui est encore debout et qui est attenant au palais de Louis XIV. C'est là que le 11 le cardinal de Richelieu, qu'on croyait parti pour le Havre, alla retrouver, dans la soirée, son souverain dont il reconquit facilement toute la confiance.

Le lendemain de cette journée qu'on appelle dans l'histoire la journée des Dupes, Marie de Médicis au palais du Luxembourg et

Anne d'Autriche au palais du Louvre apprirent avec stupéfaction que le cardinal de Richelieu était plus maître qu'il ne l'avait encore été de la direction supérieure des affaires de l'État. Toute la cour dut plier sous son influence. Mais aussi tous, grands et petits, durent plier sous l'autorité du roi. Ce but, il ne cessa de le poursuivre et c'est pour l'atteindre qu'il lui fallut, à diverses reprises, frapper les têtes les plus hautes.

Une question de politique intérieure, greffée sur une question de guerre religieuse, venait d'être terminée par la prise de la Rochelle dont le cardinal de Richelieu avait lui-même dirigé le siège, et qui avait été forcée de se rendre après quatorze mois d'une résistance désespérée.

La Rochelle était la véritable place de guerre des protestants. C'était comme la capitale officielle et fortifiée de leur gouvernement ou de leur parti. C'était leur droit, c'était leur devoir d'exiger des sûretés, des garanties pour le libre exercice de leur culte et de maintenir la liberté de conscience dans toute sa plénitude. Mais ils avaient conservé des anciennes guerres civiles, semi-politiques, semi-religieuses, du temps des derniers Valois, qui s'étaient prolongées sous le règne de Henri IV, une attitude militante, inadmissible sous Louis XIII.

Le cardinal de Richelieu ne songeait nullement à opprimer les protestants dans leur foi religieuse. Mais il n'admettait pas qu'ils restassent organisés comme un état dans l'État, il n'admettait pas qu'ils continuassent à être un parti politique, s'alliant contre l'autorité royale, avec les princes du sang et les grands du royaume, qui, sous prétexte de religion, se servaient d'eux dans leur rébellion, et s'en faisaient des instruments d'ambition, en ayant l'air de les aider, de les seconder.

Le siége de la Rochelle avait donc été le dénouement forcé d'allées et de venues des protestants, des démarches qu'ils avaient faites, des mouvements qu'ils s'étaient donnés, des réunions qu'ils avaient tenues, en un mot, de leurs agitations souvent combinées d'abord avec celles du prince de Condé, puis avec celles du duc d'Orléans, et des autres puissants personnages de la cour et du royaume, que l'on voyait constamment mêlés à toutes les résistances du temps contre l'autorité royale, la seule légitime, la seule qui fût la protectrice intelligente des progrès, la base solide de la stabilité, la source enfin durable de la prospérité intérieure et de la grandeur extérieure de la France.

Les défenseurs protestants de la Rochelle, qui avaient refusé à Louis XIII l'entrée de la ville, avaient aggravé leurs torts en réclamant l'appui du roi d'Angleterre, Charles Ier, marié à la princesse Henriette de Bourbon, sœur du roi de France, la troisième fille de Henri IV et de Marie de Médicis.

C'est Jacques Ier qui avait demandé pour son fils Charles, alors prince de Galles, la main de la princesse Henriette de Bourbon.

Le cardinal de Richelieu en négociant, dès 1624, ce mariage, accompli en 1625, avait stipulé expressément que la princesse Henriette de Bourbon serait entièrement libre de pratiquer le culte catholique à la cour que Henri VIII avait convertie au protestantisme. Il avait eu également une pensée politique, celle de resserrer des liens d'amitié alors un peu relâchés entre les deux cours de France et d'Angleterre. Cet espoir fut déçu.

Charles Ier accorda aux protestants de la Rochelle l'appui qu'ils lui avaient demandé, et il le leur accorda sur le conseil du duc de Buckingham qui avait eu pourtant la mission de conduire la princesse Henriette de Bourbon à Londres et qui maintenant amenait une

flotte de secours à ces rebelles entêtés pour les soutenir contre Louis XIII, leur roi et frère de sa souveraine. Il échoua d'ailleurs dans cette expédition qui ne dépassa pas l'île de Rhé, et qui ne précéda que de quelques mois sa fin tragique.

Après un siège de quatorze mois, la ville révoltée de la Rochelle, obligée de se rendre, réclama l'indulgence de Louis XIII dans une requête conçue dans les termes suivants :

« Les habitants de La Rochelle reconnaissant l'extrême faute qu'ils avaient commise, non seulement en résistant aux justes volontés du Roi et en refusant de lui ouvrir leur ville, mais encore en adhérant aux étrangers qui avaient pris les armes contre l'État, le suppliant avec toute humilité de leur pardonner ce crime et de recevoir pour satisfaction, l'obéissance présente qu'ils désiraient lui rendre, lui ouvrant les portes de leur ville qu'ils remettraient dès à présent entre ses mains, pour en disposer ainsi qu'il lui plairait et leur prescrire telle façon de vivre, qu'il jugerait à propos pour l'avenir, sans autres conditions que celles qu'ils espéraient de sa bonté. »

Cette requête des Rochelois fut accueillie avec les clauses suivantes :

« Ayant égard à leur repentance, le Roi leur promettait le pardon de leur faute et l'exercice de leur religion dans l'intérieur de leur ville; la restitution de tous leurs biens saisis et confisqués, sauf les fruits perçus sans fraude; même grâce pour les gens de guerre, sujets du royaume mais étrangers à la ville, qui s'y trouvaient renfermés, lesquels en sortiraient, savoir les officiers et gentilshommes l'épée au côté, et les

soldats un bâton blanc à la main ; amnistie pour toutes hostilités et négociations, sous la réserve des cas exécrables exceptés par les édits, aussi bien que pour toutes fontes de canon, fabrication de monnaies, saisies de deniers, levée de contributions et contraintes ; décharge de tous jugements rendus contre eux à l'occasion de leur rébellion, comme de tous recours à raison de ceux qu'ils auraient obtenus de leurs juridictions. »

Louis XIII fit une entrée solennelle dans la ville de La Rochelle au milieu des démonstrations de joie de la population, qui avait plutôt l'air d'être délivrée que conquise. Le maire, qui se nommait Guitton, reçut du cardinal de Richelieu, l'autorisation de se retirer à Londres auprès du roi d'Angleterre. Il lui fit, d'après une chronique du temps, cette belle réponse : « J'aime mieux être sujet du roi, qui a pris La Rochelle, que de celui qui n'a pas su la sauver. »

La prise de La Rochelle n'abattit pas tout à fait le parti protestant, comme parti politique. Le duc de Rohan persista dans son attitude militante. Il y eut des soulèvements, des rebellions dans quelques contrées du Midi où un édit avait ordonné de démanteler toutes les fortifications des places de guerre inutiles à la sécurité intérieure du royaume.

La ville de Montauban se soumit la dernière à cet édit ; elle dut céder à la force. Elle fut occupée militairement par l'armée royale, et le cardinal de Richelieu, qui n'y séjourna que quelques heures, fit commencer sous ses yeux son démantèlement.

C'était la fin du parti de la Réforme. Il ne lui restait même plus une ombre de puissance. Son chef, le duc de Rohan, découragé, alla guerroyer en Italie, où vivait déjà, depuis 1622, dans la retraite et

l'oubli, le duc Charles de Guise, sorti des agitations de la politique et qui devait mourir en 1640, hors de France, volontairement expatrié.

Louis XIII était ici complètement d'accord, de sentiment et de volonté, avec le cardinal de Richelieu. Il voulait aussi ardemment que son ministre la fin du parti politique dit de la Réforme. Il l'avait prouvé, dès 1620, dans le Béarn où, de son propre mouvemeut et de sa seule initiative, il avait entièrement rétabli, par son énergie, l'exercice du culte catholique et remis le clergé de cette province en possession des églises que Jeanne d'Albret lui avait enlevées et des biens ecclésiastiques ainsi que des situations officielles dont elle l'avait dépouillé.

Louis XIII fut obligé d'employer la force des armes pour contraindre les États du Béarn à laisser se reconstituer l'ancien ordre de choses. Il dut même entrer dans la ville de Pau en vainqueur autant qu'en souverain.

C'est dans cette ville que le fils de Henri IV, que le père de Louis XIV déclara le Béarn définitivement réuni à la couronne de France. Aussi, bien que cette déclaration ne fût plus, en réalité, qu'une formalité qui comprenait aussi la Navarre, elle eut du moins ce caractère d'être la consécration d'une victoire du catholicisme dont le mérite revenait tout entier au Roi.

Entre la prise de la Rochelle et la reddition de Montauban, Louis XIII avait fait dans la Haute Italie une heureuse et rapide expédition militaire, dans laquelle il avait réussi à régler un différend survenu entre le nouveau duc de Mantoue, Charles de Gonzague, et le duc de Savoie, Charles Emmanuel Ier, dont le fils, son héritier présomptif, avait épousé, on le sait, la princesse Christine de Bourbon.

La branche directe de la maison de Gonzague s'étant éteinte, la possession de son duché de Mantoue, qui comprenait tout le Montferrat, dont relevait la ville de Casal, était l'objet d'un litige entre les deux branches collatérales, celle de Guastalla et celle de Nevers.

On sait déjà que la branche de Nevers était la protégée de la France, peut-être parce que la branche de Guastalla était la protégée de l'Allemagne.

Le duc de Savoie était intervenu dans cette querelle dans un but d'ambition personnelle. Il s'était allié à l'Espagne, contre Charles de Gonzague et prétendait que le Montferrat lui revenait du chef de sa femme.

L'honneur et l'intérêt de la France, qui voulait avoir une porte ouverte sur l'Italie, étaient intéressés dans la question. C'est ce qui explique cette expédition militaire de Louis XIII, dont les deux traités de Suze, l'un avec le duc de Savoie, l'autre avec le roi d'Angleterre, avaient été le couronnement.

Le traité signé à Suze, le 24 avril 1629, avec le roi d'Angleterre, après d'habiles et secrètes négociations du cardinal de Richelieu, était un traité de paix et de réconciliation entre Louis XIII et Charles Ier.

Arrêté en 1626 pour crime de rébellion, forcé d'abandonner son gouvernement de Bretagne, remis en liberté vers 1630, le duc de Vendôme s'était établi en Hollande où il cessait d'être dangereux.

La véritable instigatrice de la conspiration du comte de Chalais, l'ancienne duchesse de Luynes, devenue la duchesse de Chevreuse, et par conséquent alliée par son second mari à la famille des Guise, était à Londres où elle continuait de loin ses intrigues, mais où elle n'était plus redoutable.

On vient de voir que le duc de Rohan avait renoncé à la lutte, moitié politique, moitié religieuse, qu'il avait longtemps soutenue, comme chef du parti protestant. Il était à Venise, en accord plus qu'en desaccord avec le cardinal de Richelieu; son frère, le duc de Soubise, avait cherché à Londres un asile où il pouvait conserver son indépendance, mais où il était sans force et sans autorité.

Pendant quelques années, le duc d'Orléans, le comte de Soissons et le duc de Bouillon restèrent les seuls artisans actifs et élevés, mais impuissants, de trouble et d'agitation qui pouvaient encore se jeter, quoique sans succès, à travers la marche vigoureuse et patriotique du gouvernement de Louis XIII.

Le cardinal de Richelieu, surtout après la fameuse journée des Dupes, était donc devenu tout à fait libre d'action, d'esprit et de mouvement dans le domaine élevé des questions extérieures.

Ici la scène change. Ce ne sont plus de stériles menées intérieures, sans grandeur, ce sont des négociations diplomatiques et des opérations militaires qui ont pour but de placer à la tête de l'Europe chrétienne la dynastie des Bourbons, en faisant descendre, de ce faîte, la maison d'Autriche. C'est un magnifique tableau à peindre à grands traits, tableau qui a pour encadrement l'extension du domaine de la couronne, le relèvement des arts, des sciences et des lettres, et l'embellissement de Paris. C'est, du reste, dans le cours de cette nouvelle période du règne de Louis XIII, qu'après plus de vingt ans de stérilité, Anne d'Autriche le rendit deux fois père, en 1638, de celui qui fut Louis XIV, en 1640, de celui qui fut la tige de la branche d'Orléans.

Cette double naissance, c'était la couronne de France assurée pour un long avenir à la descendance masculine de Henri IV et la ruine

des secrètes espérances du duc Gaston d'Orléans, qui aurait hérité de cette couronne, si Louis XIII n'avait pas eu de fils.

Du reste, ce prince turbulent, marié deux fois, comme on l'a vu, ne devait laisser de ces deux unions que des filles.

Si nous voulions suivre pas à pas la vie du duc Gaston d'Orléans, nous remplirions cent pages sans intérêt des agitations sans but et sans résultat, qui furent son occupation favorite, aliment nécessaire sans doute d'un esprit inquiet et mobile.

Le début sérieux du cardinal de Richelieu dans le domaine des questions extérieures a été le réglement de celle de la Valteline, qui durait depuis plusieurs années sans solution. C'est une vallée de l'Italie, située aux environs du lac du Côme, qui séparait les possessions espagnoles du Milanais, des positions espagnoles du Tyrol. La cour de Madrid, n'osant s'en emparer, en avait confié la garde au Pape, sous prétexte d'en soustraire les habitants, qui étaient catholiques, au joug des Grisons qui étaient protestants et dont ils dépendaient.

Plus tard des forteresses occupées par des garnisons espagnoles avaient été élevées dans la Valteline.

Le cardinal de Richelieu y envoya le marquis de Cœuvres, qui s'en empara, fit raser ces forteresses et rendit la Valteline aux Grisons, peuplade du massif des Alpes helvétiques.

Anne d'Autriche était intervenue personnellement dans l'affaire de la Valteline. Le 11 février 1625, elle avait écrit la lettre autographe qui suit, en espagnol au premier ministre de Philippe IV son frère, don Gaspar de Guzman, comte d'Olivarès, duc de San Lucar de Barrameda. Cette lettre autographe lui était inspirée par le désir qu'elle avait de maintenir des relations amicales entre les cours de France et d'Espagne, qui étaient à la veille d'une rupture.

Conde he dilatado el responder a
vra carta por poderos dezir algo
con fundamento en lo q me dezis
del disgusto q os causa los q os
parezen se van formando entre
estas dos coronas de q puedo asegu
raros q el Rey no intenta nada
sino es forzado y obligado por su
reputacion en cuya consideracion
haze lo q le ha parezido conveniente
y siendo solo el negozio de la valtel
na el prinzipal estropiezo y piedra
de escandalo os puedo asegurar
q si de esa parte se haze alguna
hazertura lo qual os ruego quan
encarezidamente puedo abaxeis
los medios de dulzura y mode
racion para conservar la amistad
y correspondenzia reciproca y
nezesaria a los dos estados se
hallara sienpre para ello el animo
del Rey y de sus ministros dispuestos

creo se podran prometer effectos que
resultarian al bien comun de la chris
tiandad al contento de los dos Reyes
y descanso y quietud de sus vasallos
tras esto no quiero callaros que se quejan
aqui de q las cortesias y respetos que
aqui se an usado contra su paziencia no
an servido de otra cosa q de entretener
y dar occasion a intentar cosas nuevas
y el exceso dellas ha forzado al Rey
a tomar resoluciones q ha juzgado
nezesarias al bien de sus negocios
y pareze q el Rey mi hermano y sus minis
tros han tenido poca memoria y volun
tad de conservar entre los dos Reyes la
amistad y buena correspondencia la
qual el Rey mi padre q Dios tiene por
su testamento y ultima voluntad avia
por justas consideraciones encargado muy
estrechamente se conservase assi lo desseo
yo y espero q por vros medios y vro
buen celo se dispondran a toda satisfacion

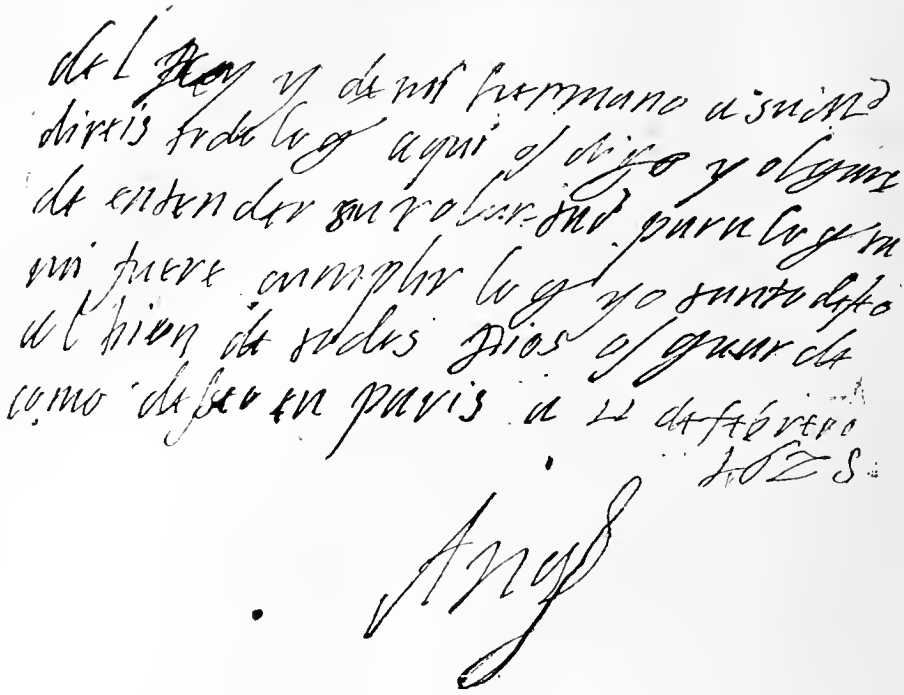

Voici maintenant la traduction en français de cette lettre :

« Comte, j'ai tardé de répondre à votre lettre pour pouvoir vous dire avec certitude quelque chose au sujet de ce que vous me dites des déplaisirs que vous causent les désaccords qui paraissent prendre consistance entre les deux couronnes. A ce sujet, je puis vous assurer que le Roi ne projette rien autre chose que ce à quoi il est forcé et obligé pour le maintien de sa réputation.

« En cette considération faites ce qui vous paraîtra possible et puisque l'affaire de la Valteline est la principale pierre d'achoppement et de scandale, je puis vous assurer que si de ce côté il se présente quelque aventure et par ainsi que je vous prie aussi affectueusement

que possible, vous employez les moyens de douceur et de modération pour conserver l'amitié et bons rapports réciproques nécessaires aux deux États, vous trouverez toujours l'esprit du Roi et de ses ministres dans les mêmes bonnes dispositions, et d'où résulteront, je vous le promets, des effets avantageux pour le bien commun de la chrétienté, la satisfaction des deux rois, le repos et la quiétude de leurs sujets.

« Il m'est en outre impossible de vous cacher que l'on se plaint ici que les courtoisies et respects qui ont exercé ici votre patience n'ont servi qu'à donner ou entretenir l'occasion d'insinuer de nouveaux bruits dont l'exagération a forcé le Roi à prendre les résolutions qu'il a jugées nécessaires au bien de ses affaires, et il parait que le Roi mon frère ainsi que ses ministres ont fait preuve de peu de mémoire ou de bonne volonté pour conserver entre les deux rois l'amitié et les bons rapports que le Roi mon père, que Dieu garde, par son testament et sa dernière volonté, avait, pour de justes considérations, étroitement recommandé de conserver. Tel est aussi mon désir et j'espère que par votre moyen et grâce à votre zèle, toutes choses s'arrangeront à l'entière satisfaction du Roi et de mon frère. Vous direz à Sa Majesté tout ce que je vous dis. Tâchez de connaître sa volonté à ce sujet pour accomplir ce que je disais tout à l'heure de la Valteline.

» Dieu vous garde comme je le désire.

« A Paris, ce 11 de février 1625. »

Dans le cours de sa brillante campagne dans la haute Italie, Louis XIII avait séjourné six semaines à Suze, ville importante alors par sa position géographique, parce qu'elle est située au débouché des

routes du mont Cenis et du mont Genèvre. Là, on l'a vu plus haut, il ne se borna pas à signer avec le duc de Savoie un traité que cet allié de vocation de la cour d'Espagne ne devait pas tarder à rompre. Il en conclut un plus important avec l'Angleterre, que d'autres États, ennemis de la maison d'Autriche, s'efforçaient de réconcilier avec la France dont elle s'était récemment séparée.

C'était le commencement de la résurrection du grand dessein de Henri IV, trop longtemps abandonné. Le cardinal de Richelieu avait indiqué récemment à Louis XIII le programme analogue de sa politique extérieure. Arrêter les progrès de l'Espagne, s'ouvrir des portes pour entrer dans les États voisins; fermer ses frontières; se rendre puissant sur mer; s'étendre, s'il était possible, jusqu'à Strasbourg, pour avoir pied dans l'Allemagne: faire une citadelle à Versoy ou Versoix, sur le lac Léman ou lac de Genève; tâcher d'acquérir Neufchâtel pour tenir la Suisse sous la main; enfin s'assurer une ouverture en Italie par le marquisat de Saluces, cédé au duc de Savoie par Henri IV, à titre d'échange et de compensation : tel était ce programme, œuvre d'une haute intelligence et d'un cœur patriotique, conception d'un véritable homme d'État.

En 1631, le cadre des événements extérieurs allait, en se déplaçant, s'élargir et s'étendre. Mais auparavant une seconde et nouvelle expédition allait appeler les armes de Louis XIII dans la haute Italie qu'on dirait née pour être un éternel champ de bataille entre la France et l'Espagne.

L'empereur d'Allemagne avait fait envahir le pays des Grisons. Le roi d'Espagne avait fait envahir le duché de Mantoue. Le duc de Savoie, violant le traité de Suze, était aussi entré dans le Montferrat.

Le 9 décembre 1629, le cardinal de Richelieu alla se mettre en

personne à la tête d'une armée de quarante mille hommes, ayant sous ses ordres trois maréchaux de France, Schomberg, la Force et Créquy. C'était un vrai généralissime. Il avait reçu de Louis XIII la qualification de lieutenant-général représentant la personne du Roi, pour tous les faits de la guerre, avec pleins pouvoirs pour traiter de paix, de trêve ou d'alliance avec tous rois, princes ou républiques.

Cette expédition militaire fut de longue durée, elle fut même traversée par une grave inquiétude sur la santé de Louis XIII qui tomba sérieusement malade à Lyon où il s'était rendu, à diverses reprises, pendant des entractes du drame qui continuait à se jouer sur le théâtre de la guerre.

Cette inquiétude fut heureusement et promptement dissipée. Après quelques jours de souffrance, de la fin de septembre au commencement d'octobre 1630, Louis XIII quitta Lyon, et rentra dans Paris, où le succès de ses armes couronna heureusement une entreprise qui blessait en même temps dans leur intérêt et dans leur orgueil l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne.

Des traités solennels, préparés à la diète de Ratisbonne, modifiés en Italie, furent conclus qui comprenaient la France, l'empereur d'Allemagne, à raison de ses droits d'investiture du duché de Mantoue, le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Un incident curieux des négociations qui les précédèrent, c'est que les premières propositions d'arrangement que firent les généraux ennemis et alliés furent apportés au cardinal de Richelieu par son futur successeur et continuateur dans le poste de ministre dirigeant, par Jules Mazarin, alors Giulio Mazarini, qui était attaché à la cour de Rome.

Ces traités furent exécutés à leur jour et à leur heure. Charles de Gonzague fut remis, comme nous l'avons dit, en pleine possession de

ses États dont il avait dû s'éloigner. La ville de Casal que les Espagnols avaient occupée, lui rouvrit ses portes, et Victor-Amédée Ier qui, de prince de Piémont, était devenu duc de Savoie, par la mort de son père, Charles-Emmanuel Ier, survenue dans l'intervalle, laissa aux mains de la France la place de Pignerol que le cardinal de Richelieu avait exigée à titre de garantie.

La maladie de Louis XIII l'avait empêché d'aller combattre dans le Piémont. Mais il avait vaillamment guerroyé dans la Savoie.

C'est immédiatement après le retour du cardinal de Richelieu à Paris que survint la journée des Dupes, dont il a été parlé plus haut et qui précéda et amena l'épisode des deux Marillac. Il y eut encore, on le sait, après cette journée, qui tourna à la confusion des ennemis de ce grand ministre, bien des intrigues de cour et des complots d'assassinat, contre son pouvoir, contre sa vie, et aussi bien des rébellions contre les droits de la royauté, bien des conspirations contre la sûreté de l'État, enfin bien des crimes de haute trahison. On connaît déjà les noms des principaux personnages qui y furent mêlés.

Il n'y a pas à revenir sur tous ces faits dont nous avons groupé le tableau, uniformes dans le but et dans le dénouement et dont le récit détaillé serait aussi fastidieux que monotone. Il n'y a à retracer dans leur ensemble que les actes de politique extérieure, diplomatiques ou militaires, qui allaient terminer la glorieuse carrière ministérielle du cardinal de Richelieu.

Ces actes et ces négociations allaient sortir de l'étroite limite où le cardinal de Richelieu avait dû jusqu'ici se renfermer par prudence. L'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, petit-fils du frère de Charles-Quint, était arrivé à l'apogée de sa fortune. Son joug pesait lour-

dement sur les catholiques aussi bien que sur les protestants. Tous ses adversaires avaient dû céder à la puissance de ses armes. Un seul était debout, le roi de Suède, Gustave-Adolphe, dont voici le portrait peint par la plume du cardinal de Richelieu au moment où il entrait en scène.

Nous citons :

« Ce prince est un nouveau soleil levant qui, ayant eu guerre avec tous ses voisins, avait emporté sur eux plusieurs provinces; il est jeune, mais de peu de réputation; il s'est accru de plusieurs conquêtes faites sur les Moscovites, les Polonais et les Danois, et se montre déjà offensé contre l'empereur, non pour injures réelles qu'il ait reçues de lui, que parce que les États de la maison d'Autriche, mieux que les siens, lui offraient de quoi se contenter. »

Le cardinal de Richelieu savait que la France n'était pas encore en état de lutter contre la maison d'Autriche avec de grands généraux et de fortes armées comme Louis XIV put le faire, sous son glorieux, grand et long règne; aussi eut-il l'habileté de commencer ce grand duel, qui allait remplir l'Europe de bruit et de mouvement, pendant un demi-siècle, par de secrètes négociations dont le but était de grouper clandestinement d'abord, ouvertement ensuite, un solide faisceau d'alliances.

Le Danemarck, que sa situation devait rendre prudent, puisqu'il avait été vaincu dans une guerre prématurée contre l'empereur d'Allemagne, ne pouvait être un allié utile. L'Angleterre, que des troubles intérieurs condamnaient à l'impuissance, ne pouvait pas davantage offrir à la France un concours efficace.

Ce fut la Suède que le cardinal de Richelieu fit réconcilier avec la Pologne par de secrètes influences diplomatiques, afin de lui rendre

sa complète liberté d'action, contre l'empereur d'Allemagne, qui fut le premier point d'appui de la dynastie des Bourbons contre la maison d'Autriche.

Le système du cardinal de Richelieu consistait surtout alors à susciter à la maison d'Autriche, en Italie, dans ses possessions allemandes, sur le Rhin, des ennemis acharnés et puissants, et à entretenir une situation belliqueuse entre tous les acteurs de ce que l'on appelle la guerre de Trente ans, longue guerre qui ne devait se terminer qu'en 1648, après la mort du cardinal de Richelieu et de Louis XIII, par le célèbre traité de Westphalie, qu'ils avaient, pour ainsi dire, préparé en commun et qui devait se faire au grand avantage de la France et à la gloire de la dynastie des Bourbons.

Cette œuvre d'une si haute portée ne pouvait être l'œuvre d'un jour, et la guerre de Trente ans, par sa durée même, devait être entremêlée de revers et de succès alternatifs pour la maison d'Autriche et pour le royaume de France. Cette guerre qui a rempli l'Europe du bruit des armes pendant une période historiquement remarquable, devait être également incidentée de faits importants plus personnels que généraux.

Ainsi Gustave-Adolphe avait été tué, en 1631, sur le champ de bataille de Lutzen, où il avait pour adversaire le plus illustre des généraux de l'armée impériale, Albert Wenceslas, comte de Wallenstein, duc de Mecklembourg, de Friedland et de Sagan.

Cependant l'armée suédoise resta maîtresse du champ de bataille de Lutzen et Wallenstein fut obligé de battre en retraite, échec qui précéda seulement de deux années sa disgrâce, couronnée par un assassinat, que l'empereur d'Allemagne avait autorisé.

La mort glorieuse du roi de Suède et la fin tragique du comte de

Wallenstein n'arrêtèrent pas les hostilités. La guerre de Trente ans était loin d'être terminée par ces deux graves événements.

La Suède continua sa lutte contre la maison d'Autriche. Elle devint le centre d'une coalition armée, qui eut bientôt l'argent avoué de la France, coalition à laquelle accédèrent à leur tour, dans une assemblée qu'ils tinrent à Heilbronn, la grande majorité des princes et des États des anciens quatre grands cercles impériaux, devenus, d'après une division datant du commencement du XVIe siècle, les dix principaux cercles de l'Allemagne.

Un ambassadeur de France parla dans cette assemblée au nom de Louis XIII. C'était la preuve incontestable de la force qu'avait acquise, du prestige qu'avait conquis en Europe, dès cette époque, la dynastie des Bourbons.

Enfin, on pouvait compter dans les rangs de la coalition hostile à la maison d'Autriche, toujours de cœur, souvent d'action, la Hollande dont les États généraux avaient, le 12 août 1632, appelé la nation entière aux armes.

Le nom de Hollande était le nom définitif des sept Provinces-Unies, constituées en confédération d'États depuis 1579, sous le gouvernement d'un stathouder, sorte de président de république fédérative, qui était alors Frédéric Henri de Nassau, prince d'Orange, aïeul du futur roi d'Angleterre, Guillaume III.

La Hollande n'avait que l'ombre de l'indépendance, puisqu'elle était encore sous la domination de la branche espagnole de la maison d'Autriche. Elle en voulait la réalité. Elle ne devait l'obtenir qu'en 1648, par la protection de la France dont elle était, dans cette situation expectante, l'alliée naturelle et permanente.

Louis XIII n'était pas, dans toute l'acception du terme, ce que l'on

appelle un foudre de guerre, mais il était d'une bravoure qui en faisait le digne fils de Henri IV. On avait déjà vu son calme, sa franche résolution, son intrépidité au siège de la Rochelle, dans l'expédition de Suze et en Savoie. Il donna de son courage de nouvelles preuves dans deux graves circonstances.

La France avait d'interminables démêlés avec le duc Charles de Lorraine, d'un caractère assez semblable à celui de son beau-père, le duc Gaston d'Orléans. Comme lui il ne se révoltait que pour se soumettre, et il ne se soumettait que pour se révolter. Las de ses tergiversations, Louis XIII fit personnellement diverses expéditions dans ses États et après des essais de reconciliation qui n'avaient amené que de nouveaux actes d'hostilité, il se décida à occuper Nancy avec les deux duchés de Bar et de Lorraine.

Les deux duchés de Bar et de Lorraine ne devaient être définitivement réunis au domaine de la couronne que sous Louis XV par son mariage avec Marie Leckzinska, qui en était héritière à cette époque.

Sous le règne de Louis XIII, il y avait des ducs de Bar et de Lorraine qui relevaient du roi de France pour le duché de Bar, et de l'empereur d'Allemagne pour la Lorraine, et qui descendaient des anciens ducs d'Alsace.

La France devait conserver les duchés de Bar et de Lorraine avec Nancy capitale des États du duc Charles de Lorraine, que Louis XIII avait occupés, jusqu'au traité de paix de Ryswick, qui les rendit momentanément aux descendants des anciens ducs d'Alsace.

Nous avons déjà dit que dans toute guerre de longue durée, il y a des alternatives de revers et de succès. Dans celle que la France soutenait contre la maison d'Autriche, elle eut le déplaisir d'éprouver

une défaite sur son propre territoire. Des troupes espagnoles pénétrèrent en Picardie et s'emparèrent de la place de Corbie.

La prise de Corbie surprit Paris, alarma le gouvernement, répandit l'inquiétude dans tous les cœurs, excepté dans celui de Louis XIII, qui chassa presque immédiatement les troupes espagnoles de cette place de guerre où ils avaient pénétré par la négligence de son commandant.

Louis XIII eut également, vers la fin de son règne, une vaillante, une fière attitude au siège de Perpignan où l'on vit bien que le sang de Henri IV coulait dans ses veines, siège qui devait donner pour toujours le Roussillon à la France et qui fut l'un des plus brillants et des plus heureux épisodes de la grande épopée militaire de l'époque, épopée dont le dénouement était encore éloigné, que le cardinal de Richelieu ne devait pas voir, que Louis XIII ne devait qu'entrevoir, mais que tous deux ont beaucoup aidé à amener, le premier par sa haute intelligence, le second par sa valeur personnelle.

La lutte était heureusement conduite, habilement engagée, sur plusieurs points, contre la maison d'Autriche, par le cardinal de Richelieu; la situation intérieure et extérieure de la France était florissante. C'était l'opinion générale.

L'heure était favorable pour retracer le tableau de cette situation à une haute assemblée. Le Parlement de Paris fut convoqué en séance royale. Le roi vint y tenir son lit de justice, le 18 janvier 1634. Il avait quitté pour se rendre à Paris le château de Saint-Germain, devenu sa demeure habituelle et favorite.

Le cardinal de Richelieu montra les factions dissipées, l'État affermi contre l'étranger, les alliés protégés et secourus, les Alpes

traversées, Pignerol conquis, Nancy occupé. Ce tableau incomplet était exact, il était vrai.

Pendant cette réunion du Parlement de Paris, dont Louis XIII restreignit bientôt les attributions politiques, le mariage clandestin du duc Gaston d'Orléans avec la princesse Marguerite de Lorraine fut déclaré nul, sur l'injonction de Louis XIII.

Cette déclaration, qui resta sans effet et sur laquelle Louis XIII revint plus tard, alla trouver le duc Gaston d'Orléans à Bruxelles, où il s'était retiré, avait alors un motif que la naissanee de Louis XIV, en 1638, fit bientôt disparaître.

En 1634, le duc Gaston d'Orléans était l'héritier présomptif de la couronne. Son mariage avec la sœur d'un ennemi de la France avait de graves inconvénients. En 1638, cette question perdit beaucoup de son importance.

Des faits moins heureux ou d'un tout autre ordre d'idées ou simplement curieux appartiennent à cette longue période. En même temps que Laffemas, d'Argenson, Machault, parcouraient les provinces surtout pour veiller à la démolition des forteresses condamnées à être rasées, on instruisait à Loudun le procès du célèbre Urbain Grandier. On l'instruisait sous le contrôle de Laubardemont, conseiller d'Etat et intendant de justice, dont l'histoire a gardé le nom.

Urbain Grandier fut accusé du crime de magie, maléfice et possession, condamné au bûcher le 18 août 1633. La sentence fut exécutée le jour même. Il est à supposer que ce crime imaginaire cachait un fait coupable qui ne devait pas être révélé.

En 1634, Axel Oxenstierna, le Richelieu de la Suède, vint à Paris pour y fortifier l'alliance de son pays avec la France contre la maison d'Autriche. Le savant Hugues ou Hugo de Groot (Grotius)

l'accompagna dans ce voyage, et lui servit d'interprète dans une entrevue qu'il eut avec Louis XIII même.

Enfin, le personnage que l'on appelle encore le Père Joseph mourut le 16 décembre 1638, dans la maison que le cardinal de Richelieu, dont il fut l'ami et le confident, possédait à Rueil, dans les environs de Saint-Germain. Il joua un rôle très actif dans les affaires de l'État, et il le joua sans caractère officiel, en agent secret, plutôt qu'en agent avoué.

C'était du moins un collaborateur très intelligent, très dévoué et très utile que perdait le cardinal de Richelieu qui ne devait pas longtemps lui survivre. De son vrai nom de famille, il s'appelait François Leclerc du Tremblay, et descendait d'une ancienne famille. C'est son humble costume de religieux qui le fit surnommer le Père Joseph.

Un fait considérable d'une haute portée pour le gouvernement intérieur de la France, qui eut une action directe sur le règne de Louis XIV, en lui aplanissant les chemins où il devait marcher en maître, c'est la déclaration royale de 1641 qui fixait l'autorité du parlement de Paris. En voici le préambule :

« Il n'y a rien, disait-elle, qui conserve et qui maintienne davantage les empires que la puissance du souverain également reconnue par tous les sujets. Mais, comme cette puissance porte les États au plus haut point de leur gloire, aussi, lorsqu'elle se trouve affaiblie, on les voit en peu de temps déchoir de leur dignité. Ainsi était-il arrivé en France pendant les désordres de la Ligue, qui doivent être ensevelis dans un éternel oubli, où le mépris de l'autoriré royale, ébranlée par les entreprises injustes de ceux qui devaient la révérer, avait failli faire passer le sceptre aux mains d'un usurpateur. Henri le Grand lui

avait rendu son éclat ; mais après sa mort, et dans le bas âge du roi, elle avait reçu de dangereuses atteintes. Le parlement, quoique porté d'un bon mouvement, entreprit d'abord, par une action qui n'a pas d'exemple et qui blesse les lois fondamentales de la monarchie, d'ordonner du gouvernement du royaume et de la personne du roi. Depuis cette première infraction, que les circonstances du temps obligèrent de dissimuler, cette compagnie se crut autorisée à conserver l'administration de l'État et à demander compte du maniement des affaires publiques. Ensuite les factions s'étaient formées, et elles n'avaient été dissipées que depuis que l'autorité royale avait repris cette force et cette majesté qui conviennent à un État monarchique, où il ne saurait être permis de mettre la main au sceptre du souverain. C'était cette heureuse réintégration du royaume, par l'affermissement du pouvoir, qu'il fallait désormais consolider, afin d'assurer un règne prospère à la lignée dont Dieu avait honoré la couche du roi. Pour cela il importait de régler tous les ordres de l'État dans leurs fonctions, de manière à ce qu'ils agissent dans une parfaite dépendance de la puissance souveraine : et l'administration de la justice en étant la première partie, c'était par le parlement qu'on devait commencer, en déterminant l'usage légitime de l'autorité que les rois de France lui avaient déposée. »

C'était la constitution du pouvoir royal dans ses rapports avec le pouvoir parlementaire.

L'expédition du Roussillon et la prise de Perpignan par Louis XIII, qui suivirent de près cette déclaration royale, furent précédées de graves événements. De grandes difficultés assaillirent la maison d'Autriche en Espagne. Elle régnait sur le Portugal, elle commandait dans la Catalogne.

En 1640 et 1641 la Catalogne se souleva, réclama la protection de la France, voulut se séparer de ce que les Catalans appelaient toujours la couronne de Castille. Cette tentative n'eut qu'un succès momentané.

Mais le Portugal, qui relevait de l'Espagne, réussit à recouvrer à la même époque sa complète indépendance. Une révolution victorieuse appela à la tête de ce pays, qui était l'ancienne Lusitanie, Jean IV, fondateur de la maison de Bragance, qui devint un allié pour Louis XIII. Un roi de Portugal de la branche régnante, issue du mariage de la reine Dona Maria avec le prince Ferdinand ou Fernand de Saxe-Cobourg-Gotha, en 1835, devait contracter en 1886, ainsi qu'on le verra plus loin, une alliance matrimoniale avec le chef actuel de la maison de France.

Ce furent là les circonstances inattendues qui justifièrent l'intervention de la France dans ces régions méridionales.

C'est vers la même époque que Louis d'Avezac, vicomte de Fontrailles, rapportait de Madrid le traité que le marquis de Cinq-Mars avait fait avec le duc d'Olivarez, traité dont le cardinal de Richelieu découvrit l'existence et qui ne justifia que trop l'arrestation, le jugement, la condamnation, la mort du triste personnage qui l'avait signé.

Un Espagnol, un Allemand, un ennemi de naissance acharné n'aurait pas fait une convention plus hostile, convention par laquelle le marquis de Cinq-Mars s'engageait à chasser la France de partout où elle s'était établie dans les dernières années et d'y restaurer la domination de ses rivaux. Pourquoi faut-il que le duc Gaston d'Orléans fût mêlé à cette misérable machination, d'autant plus criminelle que son pays, encore troublé par de mesquines luttes civiles dans le

Nord, était en guerre avec l'étranger, en Allemagne et en Italie, en même temps que sur les confins de l'Espagne.

Là, tout semblait avoir été combiné pour un grand spectacle. Pendant que Louis XIII s'occupait du siège de Perpignan, où le marquis de Cinq-Mars l'avait accompagné, le cardinal de Richelieu se mourait à Narbonne où, le 23 mars 1642, quatre jours avant de quitter cette ville pour Tarascon, il dictait à un notaire de la localité son testament, très longuement et très minutieusement rédigé, et qu'il ne pouvait ni écrire, ni signer, à cause de son état de maladie.

Il y avait sept témoins dont faisait partie Jules Mazarin, alors passé du service de la cour de Rome au service de la cour de France et qui avait déjà reçu le chapeau de cardinal.

C'est à Narbonne, où Louis XIII s'était rendu, que le cardinal de Richelieu reçut la copie du traité fait avec le duc d'Olivarez par le marquis de Cinq-Mars, pour le duc d'Orléans qui acheta, on le sait déjà, sa grâce par une humiliante confession de ses fautes et le duc de Bouillon, qui céda, nous l'avons dit, la principauté de Sedan en échange de la vie et de la liberté.

Cette copie était conforme à l'original ; le cardinal de Richelieu en avait la certitude. On ne sut jamais exactement par quelle voie elle lui était parvenue. On croit que le duc d'Olivarez lui-même la lui avait fait remettre par un calcul quelconque resté ignoré.

Louis XIII ne tarda pas à retourner à Paris par Lyon où le cardinal de Richelieu se fit également conduire de Tarascon où il s'était arrêté, après son départ de Narbonne, et où il s'embarqua sur le Rhône, suivi de ses deux prisonniers dont on sait la lugubre destinée.

Lorsque Louis XIII s'était éloigné de Perpignan, la conquête de cette ville était certaine. En effet, le 29 septembre 1642, elle ouvrait

ses portes à l'armée assiégeante. Une brillante victoire couronnait cette expédition royale, et le Roussillon tout entier était pour toujours réuni au domaine de la couronne.

Les tristesses de la vie en suivent de près les joies. Le 2 décembre de cette même année 1642, Louis XIII, quittant son château de Saint-Germain, accourait au Palais-Cardinal, œuvre récente de Lemercier auprès de son ministre dont la dernière heure était proche, et dont il alla attendre la fin imminente dans son palais du Louvre.

Deux jours après, vers midi, celui qui avait été le tout-puissant cardinal de Richelieu n'était plus.

L'année 1642 devait être marquée de plusieurs croix noires. Le 13 janvier, le duc d'Épernon était mort, presque en disgrâce, chargé d'années et d'intrigues, dans sa résidence de Loches. Enfin, le 3 juillet, la Reine Marie de Médicis terminait son existence vagabonde, dans les dernières années, et la terminait dans l'isolement et le dénuement, ayant refusé avec obstination de se retirer à Florence où Louis XIII offrait à sa mère une situation en rapport avec le rang qu'elle avait eu et le rôle qu'elle avait joué.

Le cardinal de Richelieu devait se survivre à lui-même dans le gouvernement. Le 3 décembre 1642, il avait remis à Louis XIII, de sa main mourante, une déclaration royale.

Il était dit dans cette déclaration que le duc Gaston d'Orléans ne pourrait jamais avoir, à l'avenir, aucune part à l'administration du royaume, ni être régent pendant la minorité des enfants de France, dans le cas où Louis XIII viendrait à décéder avant leur majorité.

Six jours après, comme cédant à une volonté que lui transmettait une voix de la tombe, Louis XIII fit vérifier par le parlement de Paris cette déclaration qui rappelait tous les complots, toutes les agi-

tations du duc Gaston d'Orléans. Est-ce l'esprit de prévoyance ou l'esprit de vengeance qui l'avait inspirée au cardinal de Richelieu ? Ce fut du moins son dernier acte politique.

Rien ne fut changé dans le gouvernement, rien, si ce n'est le nom du ministre dirigeant, du premier ministre, qui au lieu de s'appeler Richelieu allait s'appeler Mazarin.

Dès le lendemain de la mort de son *alter ego*, Louis XIII dicta de Paris, avant de retourner au château de Saint-Germain, une lettre adressée à tous les parlements et à tous les gouverneurs, par laquelle il leur annonçait « que Dieu ayant voulu retirer à lui le cardinal de Richelieu, lorsqu'après une longue maladie, on avait plutôt lieu d'espérer sa guérison, il était résolu de conserver et d'entretenir tous les établissements ordonnés durant son ministère, de suivre tous les projets arrêtés avec lui pour les affaires du dehors et de l'intérieur, en sorte qu'il n'y aurait aucun changement; et que, continuant dans ses conseils les mêmes personnes qui l'y servaient si dignement, il y avait appelé le cardinal Mazarin, duquel il avait éprouvé la capacité et l'affection à son service dans les divers emplois qu'il lui avait donnés, et dont il n'était pas moins assuré que s'il fût né parmi ses sujets. »

Louis XIII eut cette fortune inespérée d'avoir pu confier successivement la direction des affaires publiques à deux grands ministres, qui furent deux véritables hommes d'État.

Le cardinal de Richelieu eut naturellement de magnifiques funérailles. Il laissait une fortune colossale, un héritage de deux duchés-pairies et de onze terres titrées. Il laissait enfin sa création, le Palais-Cardinal, aujourd'hui le Palais-Royal, dont il faisait don au Roi avec une somme d'argent de quinze cent mille livres. Il fut conduit en grande pompe à la Sorbonne et inhumé, par son expresse

volonté, dans l'église de ce célèbre collège, qu'il avait fait agrandir et dont il était proviseur.

Les docteurs composant ce que l'on appelait *la Maison et Société du collège de Sorbonne*, élisaient eux-mêmes leur proviseur, qui était toujours un prélat. A la mort du cardinal Henri de Gondi, deuxième évêque de Paris de ce nom et de cette famille, et dont le successeur, du même nom et de la même famille, Jean-François, eut, en 1623, le premier, le titre d'archevêque, ils choisirent, pour le remplacer, le cardinal de Richelieu, qui n'était encore à ce moment là qu'évêque de Luçon.

A l'occasion de cette élection, qui fut confirmée par l'Université, dans une séance solennelle, le 2 novembre 1622, le cardinal de Richelieu écrivait de sa main aux docteurs de la Maison et de la Société du collège de la Sorbonne, une lettre de remerciements en latin. C'est peut-être le seul autographe authentique intéressant qu'on ait de lui. Son secrétaire, Charpentier, imitait merveilleusement son écriture et jusqu'à sa signature. C'est à lui qu'il dictait ses dépêches diplomatiques.

On nous saura gré de donner la traduction en français de cette lettre en latin, en y joignant le fac-similé des dernières lignes suivies de sa signature.

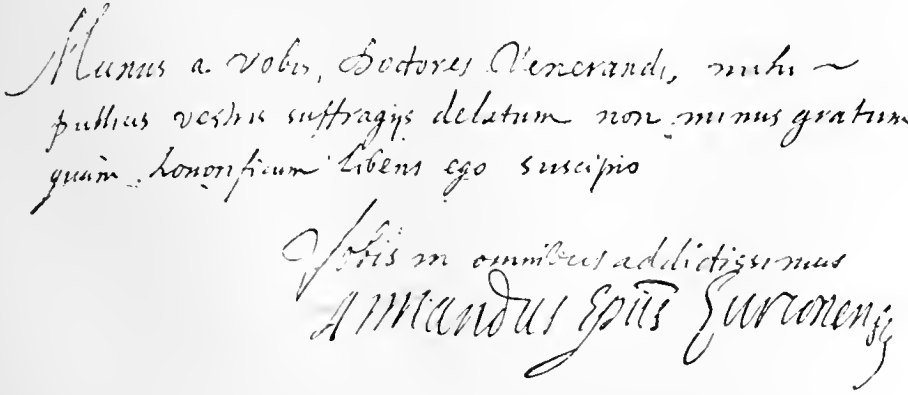

15

Voici maintenant le texte français de cette lettre autographe dont on vient de lire en fac-similé les dernières lignes en latin.

« C'est avec joie, illustres docteurs, que j'accepte l'honneur aussi agréable que précieux pour moi, que viennent de me décerner vos suffrages. Je ne l'attribue pas seulement à ma bonne fortune, mais surtout à la protection divine : n'est-ce point elle, en effet, qui s'est entremise près de votre société si ancienne, si respectée, si connue dans le monde chrétien grâce à ses remarquables travaux, pour lui faire jeter les yeux sur moi, si peu digne d'elle, et pour me conférer un honneur qui était si loin de ma pensée. Voilà pourquoi je vous rends grâces, en vous exprimant toute la gratitude de mon cœur. Soyez assurés que je me montrerai reconnaissant de cette haute faveur, en travaillant, de tout mon pouvoir, au développement et à l'illustration de votre compagnie, ainsi qu'à l'ardente passion de tous les avantages qu'elle mérite par sa vertu et son savoir. Telle est mon intention, illustres docteurs, et j'ose espérer que, pour la réaliser, l'assistance du ciel ne me fera pas défaut.

« Je vous salue, docteurs vénérés, et je vous prie de me croire, en toutes choses, votre très affectionné et très dévoué. »

Dans cet ordre de faits et d'idées, le plus beau titre de gloire du cardinal de Richelieu, c'est la création de l'Académie française, dont l'idée lui fut inspirée par deux membres d'une société littéraire qui siégeait rue Saint-Denis, dans la maison de Valentin Conrard, conseiller et secrétaire du roi.

Sur un rapport du cardinal de Richelieu, en 1635, Louis XIII donna des lettres patentes dans lesquelles il était dit qu'il serait formé à

Paris, sous le nom d'Académie française, une société de gens de lettres, au nombre de quarante, chargée de travailler au progrès et de veiller à la pureté de la langue française.

On a souvent médit de l'Académie française. On a fait sur elle des épigrammes en vers et en prose. Elle n'en est pas moins restée la plus grande, la plus illustre des institutions littéraires de l'Europe, et cette institution, qui a toujours été une réunion d'esprits d'élite, de poètes et de prosateurs éminents, où l'histoire et le théâtre ont eu constamment des représentants d'un mérite supérieur, a eu la rare sagesse de garder, à travers bien des révolutions et des orages politiques, son caractère primitif, son caractère exclusivement littéraire.

On ne doit pas oublier enfin que l'Académie française, par la date de son origine, appartient à la France des Bourbons.

Corneille était né à la gloire, à la poésie, au théâtre. Malherbe, qui avait débuté dans le monde des lettres sous Henri IV, avec Pierre de Ronsard, et qui était le contemporain du satirique Mathurin Regnier et du caricaturiste Callot, était, sous Louis XIII, dans tout l'éclat de son talent et de sa renommée. Blaise Pascal n'avait pas encore publié ses *Lettres provinciales* contre ou sur les jésuites. Il ne s'occupait encore ostensiblement que de science. Mais il préparait déjà la publication de ces fameuses *Lettres* qui eurent un retentissement immense. Enfin, René Descartes et Pierre Gassendi élevèrent les premiers monuments français de la philosophie moderne.

Pendant le ministère du cardinal de Richelieu et le règne de Louis XIII, les arts et les sciences reçurent, comme les lettres, une impulsion nouvelle. C'est à cette époque qu'on vit s'élever, par les soins de la Reine Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti de Florence, le palais du Luxembourg, œuvre de Jacques Desbrosses :

que fut créé le Jardin des Plantes ; que fut définitivement fondée l'Imprimerie nationale, dont la création n'avait été qu'ébauchée sous François Ier, et dont la première installation se fit, comme la Savonnerie, au Louvre.

Pierre Puget, architecte, peintre et sculpteur, commençait à entrer dans la carrière des arts, où il devait, sous Louis XIV, conquérir la renommée ; Nicolas Poussin fut chargé par le cardinal de Richelieu de décorer la grande galerie du Louvre, et bientôt surgirent à côté de ce maître Eustache Lesueur et Claude Lorrain. L'école française avait trouvé ses créateurs.

Sous Louis XIII, qui allait suivre de près le cardinal de Richelieu dans la tombe, comme sous Henri IV, de grands travaux d'élargissement de l'enceinte, d'assainissement de l'intérieur furent exécutés. On vit s'élever de brillants et nombreux hôtels particuliers, s'ouvrir de nouvelles voies de circulation qui continuèrent à modifier à son avantage l'aspect de Paris. On y construisit des ponts et des quais, on y éleva des fontaines, on y planta des arbres, on y fit des jardins et des promenades.

Sous Louis XIII comme sous Henri IV, le nombre des institutions de charité, des maisons de piété, des hôpitaux, des couvents s'était considérablement augmenté.

C'est l'honneur de la dynastie des Bourbons d'avoir constamment doté, favorisé la création de tous les asiles consacrés à la souffrance, à la prière, recueillant, ceux-ci les malades, les indigents, ceux-là les désabusés, les désillusionnés de la vie mondaine, d'autres les pieux travailleurs qui se consacraient au fond de leurs cloîtres silencieux, dans leurs calmes solitudes, à d'utiles et savantes recherches historiques. Le tableau de ces établisse-

ments de nature différente n'entre pas dans le cadre restreint de ce livre.

Il est cependant impossible de ne pas constater que sous le règne de Louis XIII, Marie-Angélique de Sainte-Madeleine sœur du théologien Antoine Arnauld, transféra, en 1626, son abbaye de bénédictines, de la vallée de Chevreuse dans une maison du faubourg Saint-Jacques, voisine de la retraite où quelques solitaires s'étaient groupés autour de Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, disciple et ami de Corneille Jansen ou Janssen, communément appelé Jansénius.

Ce fut là l'origine de ce Port-Royal, célèbre citadelle philosophique du jansénisme, qui devait jouer un rôle sérieux surtout sous Louis XIV.

C'est également au règne de Louis XIII qu'appartient le vénérable saint Vincent de Paul ou Depaul, qu'il suffit de nommer pour évoquer le pieux souvenir des œuvres et des institutions charitables dont il fut le père.

Dans un domaine tout différent, le cardinal de Richelieu a rendu à son roi et à son pays d'inappréciables services. Il a organisé l'armée dans de meilleures conditions de force et de permanence; il a créé une marine, œuvre que le duc de Sully n'avait pu qu'ébaucher sous Henri IV; il a enfin formé tout un corps de généraux expérimentés, tout un personnel d'habiles administrateurs, et les diplomates qui devaient négocier et conclure la paix générale de 1648.

Le cardinal Mazarin, d'origine italienne, né en 1602, à Piscina dans les Abruzzes, continua le cardinal de Richelieu, avec plus de jeunesse, avec moins de difficultés intérieures à dénouer, avec des espérances de paix générale naissante. Louis XIII ne devait pas être

le signataire royal des conditions glorieuses pour la France de cette paix générale. Il régla la question de la future régence, dont l'état inquiétant de sa santé faisait entrevoir la prochaine éventualité.

Le lundi 20 avril 1643, dans la chambre de Louis XIII, on voyait la reine Anne d'Autriche, avec le jeune Louis et le jeune Philippe, ses enfants ; son beau-frère, le duc Gaston d'Orléans, relevé de fait de l'interdiction générale qui l'avait précédemment frappé ; le prince Henri de Condé ; des titulaires de duchés-pairies ; des maréchaux de France ; des officiers de la couronne ; les ministres, le cardinal Mazarin en tête.

Après quelques paroles que prononça Louis XIII, il fit lire par le secrétaire d'État, de La Vrillière, sa déclaration pour la constitution de la régence et l'administration du royaume, lorsque Dieu l'aurait rappelé à lui.

Anne d'Autriche était constituée Régente avec l'assistance d'un conseil qui se composait principalement du prince Henri de Condé, du cardinal Mazarin, puis, ultérieurement, du duc Henri de Longueville.

Devenu veuf en 1640 de Louise de Bourbon, le duc de Longueville s'était remarié en 1642, on le sait déjà, avec Anne-Geneviève de Bourbon, fille, et non pas sœur, comme on nous l'a fait dire plus haut, du prince Henri de Condé dont il était devenu le gendre et non le beau-frère.

Le duc Gaston d'Orléans, tout à fait pardonné, tout à fait réconcilié avec son frère, tout à fait amnistié, devait occuper le poste de lieutenant-général du royaume sous l'autorité de la Régente.

Louis XIII signa la déclaration où ces dispositions étaient consignées, en y ajoutant, écrits de sa main, ces mots : « Ce que dessus

est ma très expresse et dernière volonté que je veux être exécutée. » Il la fit signer par sa femme et par son frère et leur fit prêter serment d'y conformer leur conduite. Il s'y trouvait d'ailleurs quelques restrictions au pouvoir de la Régente, surtout pour les nominations aux charges importantes.

Le dauphin, le futur Louis XIV, fut enfin présenté au baptême, sur l'ordre de Louis XIII, par le cardinal Mazarin et la princesse de Condé. Ce fut le dernier acte du règne. Le 14 mai 1643, trente-trois ans, jour pour jour, après la mort de Henri IV, le fils sortait de la vie.

Cinq jours après on apprenait à Paris, en province et à la cour, que le duc d'Enghien, qu'on appelait le duc d'Anguien, et qui annonçait le grand Condé, venait de remporter devant Rocroy, sur les Espagnols, une éclatante victoire. On y vit la bénédiction du ciel pour le nouveau règne.

Les chroniques de l'époque racontent que, dans la nuit même du jour de sa mort, Louis XIII avait eu la vision de cette victoire.

Le duc d'Enghien, qui avait reçu de Louis XIII, ou plutôt du cardinal Mazarin, le commandement en chef de l'armée de Flandre, dut s'estimer heureux de n'être alors ni au château de Saint-Germain, où des querelles de préséance éclatèrent dès le premier jour, ni au palais du Louvre, où son père le prince Henri de Condé eut à relever l'insolence du jeune et beau duc de Beaufort, qui se croyait déjà maître de l'esprit, peut-être du cœur d'Anne d'Autriche, ni au Palais-Cardinal, où fille, veuve et mère de roi, cette fière princesse, de sang espagnol, devait bientôt installer la Régence.

Quatre jours après la mort de son père, Louis XIV, encore enfant, alla solennellement, selon la règle, tenir au parlement de Paris un lit

de justice pour l'enregistrement, pour la régularisation de la déclaration qui avait constitué la Régence, déclaration théoriquement modifiée, mais pratiquement maintenue dans ses dispositions principales.

Après on songea aux funérailles de Louis XIII, dont le corps inanimé était au château de Saint-Germain, devenu désert, dès le lendemain de sa mort, abandonné même par sa femme qui s'était hâtée d'emmener ses deux fils à Paris, où elle résida d'abord au Louvre avant d'aller habiter le Palais-Cardinal, déjà devenu de fait le Palais-Royal.

Le cœur de Louis XIII fut remis à la Société de Jésus, ses entrailles furent portées à Notre-Dame de Paris, et son cercueil, accompagné seulement des serviteurs qui avaient composé sa maison, fut conduit sans pompe à Saint-Denis et déposé dans la basilique, où il n'y eut de cérémonie officielle pour les obsèques qu'après une attente, qu'après un retard de plusieurs semaines.

Louis XIII fut vite oublié. Cependant la France avait acquis sous son règne le Roussillon, qu'elle ne devait plus reperdre, l'armée avait été plus fortement organisée, l'administration plus savamment constituée, et il laissait en germe, par les généraux et les diplomates formés sous son règne, les gloires et les grandeurs du règne de Louis XIV.

La statue équestre de Louis XIII, œuvre de Cortot, érigée sous le règne de Charles X, s'élève au centre de la place Royale de Henri IV, qu'on appelle maintenant la place des Vosges et qui a été construite sur l'emplacement de l'ancien palais des Tournelles.

LOUIS XIV

Les commencements de régence sont comme les commencements de règne, ils sont semblables. Ils se ressemblent surtout par la clémence.

Même avant la mort de Louis XIII, le cardinal Mazarin, que nous appellerons désormais par anticipation, le cardinal de Mazarin, bien que le Rhételois n'ait été érigé en duché-pairie, sous ce nom, que plus tard avait fait incliner l'autorité royale vers les actes de pardon. Des exilés étaient rentrés en France, des rebelles étaient sortis de prison, des disgraciés avaient repris leur ancienne situation officielle. La duchesse de Chevreuse, vieille intime amie de la régente, avait été exceptée de l'absolution générale des fautes et des insubordinations du passé. Cependant elle était soudainement revenue la première au Louvre.

Ici se place un singulier épisode privé, d'apparence politique en réalité, et, au moins par ses résultats, curieux à divers points de vue que nous devons signaler.

La conduite des affaires de l'Etat était restée aux mains du cardinal de Mazarin, assisté de collègues qui constituaient avec lui le ministère, collègues dont le plus important était un de ses amis et de ses protégés, Michel Le Tellier, chargé spécialement des questions militaires. Le fils de l'ancien secrétaire de Henri IV, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, eut la direction des questions extérieures. Les questions financières étaient particulièrement réser-

vées à Nicolas le Bailleul, qui occupa, sans éclat, le poste de surintendant que le duc de Sully avait illustré.

C'était, avec le chancelier Pierre Séguier et l'évêque de Beauvais, qui avait le titre de ministre d'État, tout le conseil officiel. Mais auprès de ce conseil officiel, il y avait le conseil privé, il y avait l'intimité, il y avait la cour, il y avait surtout le duc de Beaufort qui se croyait appelé aux plus hautes destinées.

C'était un présomptueux et un audacieux comme le duc de Luynes, premier mari de la duchesse de Chevreuse, comme le marquis de Cinq-Mars, comme le marquis d'Ancre. Il rêva de renverser et de remplacer le cardinal de Mazarin. Il organisa une cabale.

François, sixième du nom, duc de Larochefoucauld, prince de Marsillac, auteur des *Maximes* et fils de François, cinquième du nom, dont Louis XIII avait érigé, en 1622, la terre en duché-pairie, refusa prudemment de s'allier à cette cabale. Jean-François-Paul de Gondy, célèbre sous le nom de cardinal de Retz, récemment nommé coadjuteur de son oncle Jean François de Gondy, archevêque de Paris, eut également la sagesse de se tenir à l'écart de cette intrigue.

Le duc François de Beaufort, d'après M. Bazin, historien aussi consciencieux qu'érudit, était l'amant déclaré de la duchesse de Rohan-Montbazon, jeune belle-mère de la duchesse de Chevreuse, fille de son mari.

Le duc de Beaufort, qui se disait un grand machinateur de complots en même temps qu'un grand conquérant de cœurs, projeta avec ses adhérens et ses confidents de faire assassiner le cardinal de Mazarin. Maintenant nous laissons la parole à M. Bazin :

« Comme l'exécution devait consister en un coup de main où il fallait que le duc de Beaufort fût présent, elle dépendait entièrement

de l'occasion que les circonstances pouvaient faire plus ou moins favorables. On en avait déjà manqué plusieurs, quand un des incidents les plus minces qui puissent survenir dans le monde élégant, fournit au cardinal Mazarin un prétexte de surveillance et de rigueur.

« La duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, déjà nommée, sœur du grand Condé et du prince Armand de Conti, tenait le premier rang parmi les beautés de la cour.

« Fille très remuante du prince Henri de Condé, elle appartenait par son père, par ses deux frères, par son mari, à ceux qui ne voulaient que continuer le règne précédent. Sa mère était en intelligence étroite avec la régente, et c'était elle surtout qui servait à tenir éloigné le marquis de Châteauneuf, pour la part qu'il avait eue dans la condamnation du duc de Montmorency son frère. Cet intérêt aurait suffi sans doute pour rendre la jeune duchesse odieuse aux deux dames de la cour qui gouvernaient le duc de Beaufort ; mais elle comptait à peine vingt-quatre ans ; la duchesse de Rohan Montbazon en avait plus de trente ; l'une était proclamée aujourd'hui ce que l'autre avait été longtemps : il y avait donc entre elles toutes les conditions d'une haine mortelle. Or il arriva que, dans la chambre de la duchesse de Rohan-Montbazon, se trouvèrent tombées par terre deux lettres « passionnées, bien écrites, et d'un beau caractère de femme ».

« De cette chambre était sorti tout à l'heure le comte de Coligny, fils aîné du maréchal de Châtillon. On supposa que les deux lettres s'étaient échappées de sa poche, et on voulut y reconnaître la main de la duchesse de Longueville, en ce moment enceinte, et qui avait alors, après un an de mariage, une grande réputation de sagesse et de vertu. Ni l'un ni l'autre n'était vrai, ces lettres avaient été perdues

par un autre amoureux, et elles compromettaient une autre dame.

« Le prince de Marsillac, en qui la personne intéressée se confia, et qui ne la nomme pas, fit toutes les démarches convenables pour justifier la duchesse de Longueville, sans perdre celle dont il avait le secret; les lettres furent montrées avec la discrétion qu'il fallait, et brûlées ensuite devant la Reine. Cependant des copies en avaient circulé, avec la même attribution que la malignité leur conservait toujours; les propos moqueurs de la duchesse de Rohan-Montbazon demeuraient sans rétractation et sans excuse. Il y avait des épées au côté des amis de la duchesse de Longueville ; il y en avait une surtout, celle de son frère, que l'ennemi de la France voyait maintenant briller, et qui bientôt peut-être demanderait réparation de l'affront fait à sa sœur.

« La duchesse de Rohan-Montbazon avait aussi ses champions, et il se fit à l'hôtel de Chevreuse une assemblée « de quatorze princes, » que les maisons de Vendôme, de Savoie, de Lorraine, de Rohan et de la Rochefoucauld offraient d'armer pour sa cause. Les deux moitiés de la cour étaient ainsi en présence, et si cette attitude de défi pouvait couvrir d'un côté les projets d'assassinat contre le cardinal de Mazarin, il lui était possible aussi de s'en servir pour se protéger. On essaya d'abord une réconciliation entre les dames. A un jour fixé, devant des personnes choisies, des paroles concertées furent adressées par la duchesse de Rohan-Montbazon à la princesse de Condé, qui lui fit une réponse convenue. C'était là en effet une espèce d'accommodement.

« Mais quelques jours après, la princesse et la duchesse se rencontrèrent par hasard en même lieu, le soir, dans un jardin public situé à l'extrémité des Tuileries, où la reine avait accepté de la duchesse de Chevreuse une collation. Comme cette fois rien n'était réglé pour

leur approche, elles ne purent s'aborder même froidement. La princesse exigeait que la duchesse de Rohan-Montbazon se retirât, celle-ci n'en voulait rien faire; il y eut un long débat entre les amis de l'une et de l'autre, après lequel la partie de plaisir fut rompue, et l'on se sépara sans avoir rien mangé.

« La duchesse de Rohan-Montbazon reçut aussitôt l'injonction de se rendre dans une de ses maisons. Cette peine, infligée à une femme pour un manque de bienséance, ne semblait pas atteindre le duc de Beaufort. Il voulut qu'elle devînt une affaire d'État; il affecta de se montrer à la régente avec la mine d'un homme irrité, de lui répondre brusquement, d'afficher en un mot, l'impertinente familiarité de la mauvaise humeur.

« Les rendez-vous avec les affidés du complot n'en continuaient pas moins. Le projet d'assassinat commençait à s'ébruiter, soit par des confidences imprudemment placées, soit par les indiscrétions de ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à se taire. Ce fut encore une collation qui amena le dénouement. La Reine en avait accepté une chez le comte de Chavigny, au bois de Vincennes.

« Le duc de Beaufort voulut troubler ce divertissement en y portant son air chagrin; la reine le reçut assez mal; il revint à Paris, et trouvant le cardinal de Mazarin au Louvre, il lui fit ou des questions, ou des menaces, dont le résultat fut que le ministre ne crut pas pouvoir rentrer chez lui sans une grosse escorte.

« Le soir du jour suivant, comme le duc de Beaufort s'était rendu seul au Louvre, sans s'inquiéter de la peur qu'il avait faite et pour témoigner qu'il n'en avait aucune, il fut arrêté par le capitaine des gardes de la Reine, et on le conduisit le lendemain au donjon de Vincennes. »

L'arrestation et l'emprisonnement du duc de Beaufort consolida la situation du cardinal de Mazarin comme l'arrestation et l'emprisonnement du duc de Vendôme avaient autrefois consolidé la situation du cardinal de Richelieu. Étrange analogie! le fils après le père! Lamartine a pourtant dit que l'histoire ne se répète pas. Non, elle ne se répète pas dans les faits et les détails matériels, mais elle se répète par leur similitude politique et leur portée morale.

Le duc d'Enghien reparut au Louvre presque le lendemain de ces événements intérieurs dont la mesquinerie contrastait d'ailleurs avec la grandeur des événements extérieurs que la brillante affaire de Rocroy avait replacés au premier rang des questions du jour et des affaires d'État.

Dès le 19 mai 1643, Louis de Bourbon, duc d'Enghien, plus tard prince de Condé, avait adressé au cardinal de Mazarin un billet autographe qui témoigne de sa grande modestie, billet autographe dans lequel il s'efface devant son lieutenant, M. de Gassion, et lui attribue presque le succès de la bataille de Rocroi. En voici le texte entier :

« *A Monsieur*

« *Monsieur le cardinal de Mazarin.*

« Monsieur, j'ai envoyé M. de la Moussoye à la cour pour porter la nouvelle au Roy du gain de cette bataille. Je sais que vous prenez tant de part en ce qui me touche pour en être bien aise. Aussi je m'adresse à vous pour vous supplier de vouloir bien reconnaître les services que M. de Gassion a rendus en cette occasion, d'une charge de maréchal de France. Je vous puis assurer que le principal

honneur de ce combat lui est dû. Vous m'obligerez sensiblement de le servir en cette rencontre, et me croire, monsieur, votre très humble serviteur.

« Louis de Bourbon. »

On nous saura gré de donner le fac-similé, où se trouve également la signature du grand Condé, du vainqueur de Rocroy, des premières lignes de ce billet autographe.

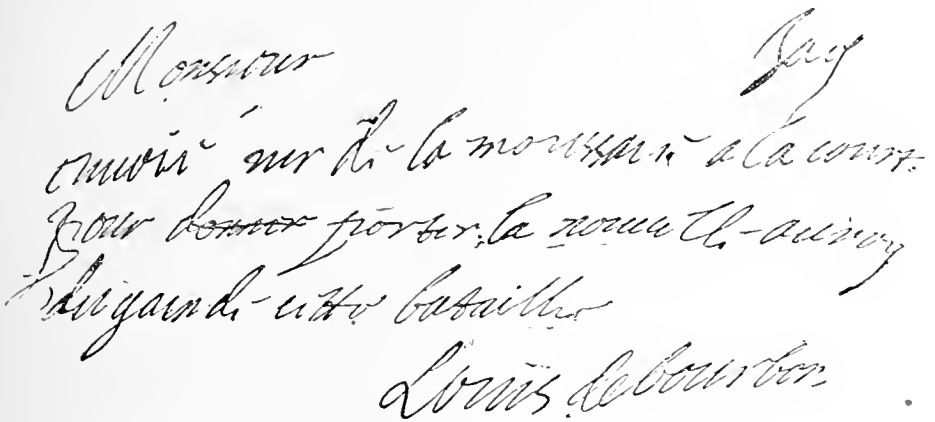

La bataille, la victoire de Rocroy commence l'auréole de gloire du grand Condé. Elle donnait enfin un nouvel éclat au prestige militaire de la France. A ce double titre, elle mérite qu'on s'y arrête.

Louis XIII venait de descendre dans la tombe. Le roi d'Espagne compta sur les troubles que la mort du roi de France pouvait amener dans le royaume de saint Louis, sur les difficultés auxquelles la régence d'Anne d'Autriche pouvait se heurter. Il se décida subitement à tenter de nouveau d'envahir ce royaume que la prise de Corbie avait failli naguère lui livrer.

L'armée espagnole entra en Champagne et assiégea Rocroy. Le

duc d'Enghien commandait l'armée de Flandre. Il reçut l'ordre de tenir tête à l'ennemi. Le cardinal de Retz qui ne l'aimait pas, a pourtant rendu justice à sa vaillance. « C'eût été un blasphème, disait-il, que de prétendre qu'il y eût au monde un homme plus grave. »

Le duc d'Enghien n'était pas beau, mais ses yeux étaient bleus et vifs, et son regard fier. Sa bouche trop grande et ses dents trop saillantes lui donnaient un aspect disgracieux. Mais il y avait dans toute sa physionomie quelque chose de grand rappelant la ressemblance de l'aigle. Tel est le portrait qu'en a tracé à la plume Françoise Bertaut de Motteville, qui était de l'intimité d'Anne d'Autriche.

Le duc d'Enghien était l'intrépidité incarnée, et c'est par là qu'il enlevait toute une armée. Il avait avec lui ou à côté de lui le maréchal de Lhopital et le général de Gassion, comme conseillers. Ce fut lui qui leur fit accepter son avis qu'il fallait combattre et attaquer l'armée espagnole qui occupait Rocroy. La victoire lui donna raison. Le nombre était contre lui et il avait affaire à un général habile, Francisco de Mello et au comte de Fuentès, d'une froide énergie, qui se faisait porter dans une chaise sur le champ de bataille.

L'infanterie espagnole était alors redoutable. Enfin le valeureux baron Jean de Berk était accouru sur ce même champ de bataille avec sa cavalerie toute fraîche. « Rien ne put tenir contre la fougue du duc d'Enghien, rien, dit M. le duc d'Aumale dans sa remarquable histoire de la maison de Condé, ne peut rendre la surprise, l'émotion de tous, l'effet produit sur les soldats par l'apparition soudaine du duc d'Enghien sortant de cette mêlée furieuse, les cheveux épars, les yeux pleins d'éclairs, l'épée à la main. Ce n'est plus le jeune homme à l'aspect un peu délicat qui passait le veille devant le front des troupes;

il est transformé ; l'action l'a grandi, son visage irrégulier est devenu superbe, c'est le général obéi de tous, c'est le premier soldat de l'armée, c'est le dieu Mars. »

On avait continué la guerre en négociant pour la paix.

Du vivant de Louis XIII, des préliminaires de paix avaient été arrêtés en 1641, et ratifiés en 1642, à Hambourg, et il avait été arrêté qu'une double conférence s'ouvrirait à Munster et à Osnabruck. Mais, comme d'habitude, bien des incidents retardèrent ce double congrès où devait se préparer la pacification générale de l'Europe.

La guerre avait donc été poursuivie sur tous les points, et le duc d'Enghien avait ajouté à la victoire de Rocroy la prise de Thionville. C'est entre ces deux succès qu'il s'était montré à la cour d'Anne d'Autriche où il n'avait trouvé ni le duc de Beaufort, enfermé à Vincennes, ni la duchesse de Chevreuse, internée à Tours, ni le duc de Vendôme exilé à Anet. Dans l'intervalle, sa femme, Anne-Clémence de Maillé, nièce du cardinal de Richelieu, lui avait donné un fils.

L'année 1643 qui voyait l'aurore du grand règne de Louis XIV, avait été une année heureuse. Le duc d'Enghien avait vaincu à Rocroy, il avait pris Thionville et l'illustre Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, récemment nommé maréchal de France, entrait en scène avec éclat. Il recevait le commandement en chef de l'armée d'Allemagne.

Sans avoir le même rayonnement que l'étoile du cardinal de Richelieu, l'étoile du cardinal de Mazarin se levait radieuse à l'horizon politique. Il y eut bien quelques incidents de cour, au dedans, quelques mésaventures de guerre au dehors, mais l'ensemble de la situation était resté au beau fixe.

La Régente Anne d'Autriche s'était établie, on l'a déjà vu, au Palais-Cardinal ou Palais-Royal, avec ses deux fils, Louis et Philippe, et le cardinal de Mazarin, qui n'avait pas encore fait construire le palais qui a porté son nom et où est aujourd'hui installée la Bibliothèque nationale, y vint aussi demeurer auprès de sa souveraine.

La Cour, qui était revenue du château de Saint-Germain au Louvre, le lendemain de la mort de Louis XIII, ne devait plus s'y montrer qu'accidentellement dans des circonstances exceptionnelles.

Le palais actuel du Louvre date de François Ier, qui le fit commencer par Pierre Lescot. Jean Goujon y travailla sous Henri II. André Ducerceau le continua sous Charles IX. Sa grande galerie fut achevée sous Henri IV et sous Louis XIII. Sa magnifique colonnade, œuvre de Claude Perrault, date seulement du règne de Louis XIV.

Aujourd'hui musée national où se trouvent réunies des galeries de tableaux, des collections spéciales et des salles de sculpture d'une valeur inappréciable et d'un prix inestimable, le palais du Louvre que Napoléon III avait relié au palais des Tuileries, perdit beaucoup de son importance officielle, dès le règne de Louis XIII.

Le château de Saint-Germain de Charles V, où naquit Henri II, où est mort Louis XIII, où naquit Louis XIV, et qui n'est plus qu'un musée d'antiquités gallo-romaines était devenu, dès le temps du cardinal de Richelieu, la résidence habituelle et favorite de la Cour, qui ne résidait que momentanément au palais de Fontainebleau de François Ier et, plus rarement encore, au château de Compiègne de saint Louis.

L'année 1644 eut d'heureux débuts. En se rendant aux conférences de paix, les diplomates que le cardinal de Mazarin y avait envoyés

renouvelèrent les traités d'alliance offensive et défensive de la France avec la Hollande.

On allait délibérer, et délibérer lentement, dans les conférences de paix, mais la France guerroyait sur les bords du Rhin, dans les pays qui forment aujourd'hui le grand-duché de Bade, et elle y guerroyait avec autant de bonheur que de vaillance et d'habileté.

Les Bavarois, ou les impériaux, ainsi qu'on désignait alternativement les corps d'armée qui combattaient pour la maison d'Autriche en Allemagne, occupaient Fribourg. Le maréchal de Turenne et le duc d'Enghien, ayant réuni les forces dont ils disposaient, leur livrèrent bataille, remportèrent une brillante victoire, s'emparèrent ensuite de Philisbourg et de Mayence et y mirent des garnisons françaises.

Ce fut pour le moment la fin des opérations militaires en Allemagne. Le duc d'Enghien revint à Paris et le maréchal de Turenne établit ses quartiers d'hiver à Spire.

Dans cette même année 1644, le duc Gaston d'Orléans voulut se réhabiliter dans l'opinion. Il avait pris le commandement de l'armée de Flandre, que le duc d'Enghien avait quitté, avait assiégé et pris Gravelines. C'était l'exécution de l'un des articles du traité d'alliance offensive et défensive récemment renouvelé entre la France et la Hollande.

Les armées françaises furent moins heureuses en Espagne où elles se battaient dans la Catalogne, ayant à porter le deuil de la femme de Philippe IV, Elisabeth de Bourbon, fille de Henri IV, qui mourut à cette époque. On guerroyait aussi, mais mollement, en Italie.

C'est également dans cette même année 1644 que la princesse Henriette de Bourbon, autre fille de Henri IV, reine d'Angleterre,

et femme de l'infortuné Charles Ier, dont le martyre royal devait précéder le martyre royal de Louis XVI, fut obligée de chercher un refuge en France.

Les négociations pour la paix marchaient avec la lenteur que la diplomatie imprime habituellement à ses travaux. Le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne, ne songeant qu'à enlever des alliés à la France, manœuvraient souterrainement pour lui faire perdre l'appui de la Hollande.

Le cardinal de Mazarin était instruit de toutes ces menées et, sans s'en émouvoir, préparait une nouvelle campagne, afin d'obliger l'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne à subir les conditions qu'il entendait insérer dans le traité de paix générale, en préparation, depuis deux ans. C'est dans le cours de cette campagne que le duc d'Enghien et le maréchal de Turenne remportèrent à Nordlingen, le 3 août 1645, une nouvelle et grande victoire sur les Bavarois, ou les Impériaux. Le duc Gaston d'Orléans eut, de son côté, de brillants succès à la tête de l'armée française de Flandre qu'il continuait à commander, et qu'il commanda en 1646, sous les yeux de Louis XIV, alors âgé de huit ans.

Le plan de la campagne de Flandre de 1646 avait été arrêté dans un conseil que le cardinal de Mazarin, le duc Gaston d'Orléans, le secrétaire d'État Michel Le Tellier et le maréchal de Gassion avaient tenu le 10 avril à Liancourt, à quelques lieues de Paris.

L'armée de Flandre compta bientôt trente-trois mille combattants, placés sous les ordres du duc Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV et lieutenant-général du royaume, en vertu de la déclaration de Louis XIII pour la constitution de la Régence. Dans cette même armée, il y avait le duc d'Enghien, second prince du sang, et quatre

maréchaux de France. Il s'agissait d'assiéger la place de Courtray, que vint défendre le duc de Lorraine, à la tête d'une armée espagnole.

La cour s'était établie à Amiens. La place de Courtray se rendit à l'armée française après quinze jours de résistance. Revenus à Paris, Louis XIV, Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin assistèrent, le 8 juillet 1646, à un Te Deum qui fut chanté à Notre-Dame pour célébrer ce succès que le duc d'Enghien compléta bientôt par la prise de Dunkerque dont il eut seul l'initiative et la gloire.

En cette même année 1646, on eut à enregistrer la mort du prince Henri de Condé et celle de deux autres personnages qui ont joué dans ce livre un rôle important : la mort du duc de Bellegarde et la mort du maréchal de Bassompierre.

Le premier, qui avait signé, on le sait, l'acte du 3 août 1589, avait vu la ville de Seurre érigée en duché-pairie, en 1620, sous son nouveau nom de duc de Bellegarde.

Le second laissait une grande réputation de galanterie, d'humour, de faste et de vaillance.

Devenu quatrième prince de Condé, en 1646, par la mort de son père, le vainqueur de Rocroy se rendit, en 1647, en Catalogne où il lui fallut abandonner le siége de Lérida. Mais, en 1648, il remporta sur les troupes espagnoles, à la tête de l'armée de Flandre dont il avait, sans partage, le commandement en chef, la magnifique victoire de Lens, qui allait amener enfin la signature du traité de Westphalie, traité avantageux pour la France et qui, sans aboutir encore à la pacification générale, terminait du moins la guerre de Trente ans.

Cette affaire de Lens, qui eut des résultats aussi importants qu'heureux, mérite d'être expliquée.

Le prince de Condé avait conduit devant Ypres le principal corps de son armée de Flandre, corps composé de troupes qu'il avait tirées de ses quartiers de Picardie et d'Artois.

Il y eut alors un mélange de succès et de revers. Le prince de Condé s'empara d'Ypres après seize jours de siége, mais les troupes espagnoles entrèrent sans combat dans Courtray où il n'y avait plus ni garnison, ni gouverneur, puis occupèrent successivement Furnes dans le voisinage de la mer, Estaires, sur la Lys, assiégèrent et prirent Lens.

Le prince de Condé résolut alors de livrer bataille aux troupes espagnoles, déjà maîtresses de Lens, où elles occupaient des positions qui leur étaient favorables. Le 10 août 1648, pendant qu'il opérait un mouvement tournant du côté de Béthune pour y chercher un autre terrain de combat, le général baron de Beck lança ses cavaliers sur l'arrière-garde de l'armée française et la mit en déroute.

L'armée espagnole s'ébranla aussitôt pour profiter du désordre apparent de l'armée française.

Le prince de Condé n'avait plus la faculté de choisir ni son champ de bataille, ni son heure de combat. Il accepta une lutte inégale. La victoire récompensa son audace, sa bravoure et sa science. Il paya, comme toujours, de sa personne, mais là peut-être plus qu'ailleurs il se montra grand capitaine. « Tout ce qu'il y avait à faire, dit le maréchal de Gassion, qui était sous ses ordres, se présentait à lui dans l'instant. »

L'armée espagnole, qui reperdit immédiatement Furnes, laissa sur le champ de bataille un grand nombre de morts, cinq mille prisonniers, trente-huit canons et tous ses bagages.

En même temps, le maréchal de Turenne faisait des progrès en Bavière.

Pendant que l'épée de la France parcourait victorieuse la Flandre, l'Allemagne, même l'Italie, où elle se montrait à Crémone, même en Espagne, où elle se montrait à Tortose, l'esprit de rebellion s'était réveillé dans Paris, redevenu le théâtre de discordes civiles.

Mais avant d'esquisser rapidement le triste tableau de ces nouveaux troubles intérieurs, nous devons indiquer le caractère du traité de Westphalie dont Louis XIV, âgé de dix ans, apprenait aux Parisiens, en revenant au Palais-Royal, le 31 octobre 1648, l'heureuse conclusion.

Le roi d'Espagne avait réussi à détacher de la France la Hollande. Il l'avait amenée à conclure avec lui un traité particulier qui la désintéressait dans les négociations de paix de Munster.

Le comte Abel Servien était le seul plénipotentiaire français qui fût encore à son poste. Après la défection de la Hollande qui allait rendre le roi d'Espagne plus exigeant, il ne pouvait songer à reprendre les négociations engagées avec la cour de Madrid. Il résolut de terminer au moins les questions qui regardaient spécialement le royaume de France et l'empire d'Allemagne.

Il quitta Munster où rien ne s'achevait, où rien ne se faisait, et se rendit à Osnabruk où tout allait se décider en dehors du pays qu'il représentait. Il eut l'habileté de déjouer cette intrigue.

La France n'intervint qu'accessoirement dans les arrangements de la Suède avec les États d'Allemagne. Mais elle obtint que l'on retournerait d'Osnabruk à Munster pour y régler avec elle les deux questions qui la préoccupaient, celle du duché de Lorraine et celle de la comté de Bourgogne.

L'Espagne continua de rester à l'écart des négociations de paix; elle voulut se maintenir en état de guerre avec la France qu'elle savait occupée de difficultés intérieures. Mais enfin, le 24 octobre 1648, le double traité connu sous le nom de traité de Westphalie et qui avait été délibéré pendant cinq années à Munster et à Osnabruk, reçut les signatures de tous les intéressés.

En voici les clauses principales :

Outre les attributions de territoire qui étaient faites à la France, elle avait encore, sur tous les objets compris dans le traité, ce droit incontestable de surveillance, de protection, qui appartenait nécessairement aux puissances contractantes pour l'exécution des choses convenues et moyennant lesquelles la paix avait été consentie. La première de ces conditions en ce qui concernait l'Empire, était une amnistie réelle et générale pour tous les princes et États engagés dans le conflit, avec restitution à chacun de ce qu'il possédait avant la guerre. Une amnistie moindre et limitée était accordée aux sujets des pays héréditaires de l'Empereur. La participation des États de l'Empire aux délibérations des affaires générales, et leur indépendance dans le gouvernement intérieur comme dans les alliances qu'ils voudraient contracter; la convocation des diètes, l'admission des villes libres à ces assemblées, la formation des votes, la composition des députations ordinaires et extraordinaires; la réformation de la chambre impériale de justice et du conseil aulique; l'élection du roi des Romains, successeur désigné de l'empereur régnant ; la rédaction des capitulations impériales ; le rétablissement de chaque État dans le cercle auquel il appartenait; le règlement des griefs religieux, c'est-à-dire le partage de l'empire allemand entre les religions catholique, luthérienne et réformée, suivant la possession existante à une époque

fixée; l'égalité des droits entre ces religions diverses là où elles étaient souveraines, et la tolérance qu'elles devaient aux dissidents; toutes ces dispositions d'un intérêt purement germanique, et renfermées pour leur application dans les limites de l'Empire, n'en étaient pas moins stipulées en présence, avec l'agrément et bien évidemment sous la garantie des puissances belligérantes.

La satisfaction accordée à celles-ci se trouvait ainsi fixée : à la Suède, une portion de la Poméranie, l'expectative de tout le duché à l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg, l'île de Rugen, la seigneurie de Wismar, l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden, comme fiefs perpétuels et immédiats de l'Empire avec séance et triple voix à la diète; à la France, la cession des droits de l'Empire sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun qu'elle possédait déjà depuis un siècle, et sur la ville de Pignerol qu'elle avait acquise en 1632; la ville de Brisach, la haute et basse Alsace avec le Sundgau, moyennant une indemnité de trois millions à l'archiduc du Tyrol qui en était héritier; enfin la garde de Philisbourg, dont la propriété demeurait à l'évêque de Spire.

Les princes dépossédés pour former la part de la Suède recevaient d'amples dédommagements en biens ecclésiastiques. La maison de Hesse-Cassel, cette fidèle alliée des deux couronnes, gagnait aussi des terres et obtenait de l'argent pour ses soldats. Les cantons suisses étaient reconnus entièrement indépendants de la couronne impériale : l'Empereur et l'Empire promettaient de n'aider en aucune façon les ennemis avec lesquels le roi très chrétien restait en état de guerre, pas même pour ce qui regardait la comté de Bourgogne, qui rentrerait sous les lois du corps impérial, quand la querelle particulière de la France et de l'Espagne serait réglée.

Le différend de la France avec le duc de Lorraine était renvoyé, ou à des arbitres, ou au traité que cette puissance ferait un jour avec l'Espagne.

L'Empereur confirmait en faveur du duc de Savoie le traité de Chierasco fait en 1631, et laissait ce prince, ainsi que le duc de Modène, en toute liberté de continuer leur alliance avec la France contre les Espagnols du Milanais. De tout cela il résultait que la guerre allait cesser dans toute l'étendue du territoire impérial, sauf la comté de Bourgogne et la Lorraine; que l'Empereur et les États de l'Empire n'avaient plus d'hostilités entre eux, ni avec personne; que la Suède, comme avait déjà fait la Hollande, déposait les armes; et qu'enfin la France seule, aidée des ducs de Savoie et de Modène et assistant les Portugais, allait donner suite à sa querelle contre la seule Espagne, servie par le duc de Lorraine.

Une confédération, appelée Ligue du Rhin, fut ensuite formée sous les auspices du cardinal de Mazarin ou plutôt de Louis XIV pour maintenir les conditions du traité de westphalie contre les entreprises nouvelles de la maison d'Autriche.

Cette ligue, qui comprenait des électeurs ecclésiastiques et de petits princes, comptait aussi dans ses rangs le duc de Brunswick, le duc de Bavière et le duc de Wurtemberg. Elle promettait, dans le cas où de nouvelles guerres obligeraient Louis XIV à reparaître en Allemagne à la tête de ses armées, son concours et son aide à la France.

Ce n'était pas sans doute la pacification ou la paix générale, mais c'était, avec un accroissement de territoire, la paix avec l'Allemagne, c'était surtout la liberté d'action, la libre disposition des forces de la France contre le roi d'Espagne et le duc de Lorraine. Cependant

Paris, où l'on avait fomenté de nouvelles cabales, de nouvelles intrigues, de nouvelles rébellions, accueillit presque avec indifférence la grande nouvelle du traité de Westphalie. Il était tout entier aux épisodes, aux agitations de la première Fronde, de la Fronde des magistrats.

La Fronde des magistrats ou la Fronde parlementaire avait commencé en 1644, à l'occasion d'un *édit du Toisé*, édit qui était l'interdiction de construire au delà des limites indiquées par l'administration.

Cet édit datait de Henri II. Tombé en désuétude, il était remis en vigueur.

Depuis très longtemps, ce que l'on appelle la zone militaire est acceptée de tous sans difficulté. Elle ressemble beaucoup à l'édit du Toisé et le rappelle. Mais en 1644 le droit de l'autorité n'était pas beaucoup plus fixé sur ce point que sur beaucoup d'autres. Il fallut que Louis XIV brisât toutes les résistances opiniâtres contraires au bien général, au bien public, pour que ce droit fût réglé, obéi, respecté.

Victorieuse en Flandre et en Allemagne, la Régente dut plier devant l'opposition du Parlement de Paris, qui blâma la résurrection de l'édit du Toisé. Il fut retiré.

Cette concession, comme toutes les concessions que l'on arrache à la faiblesse du gouvernement, allait amener d'autres exigences.

En 1646, il y eut l'édit du Tarif qui créait ce que l'on appelle aujourd'hui les droits d'octroi.

La Cour des Aides enregistra cet édit de finances. Le Parlement de Paris s'insurgea contre ce qu'il qualifiait d'empiètement sur ses attributions. Ce n'était que le prélude de la première Fronde ou Fronde

parlementaire à laquelle se mêlèrent bientôt la question du jansénisme et les personnalités du duc de Luynes et du cardinal de Retz.

Ce duc de Luynes, né du premier mariage de la duchesse de Chevreuse, n'avait certainement jamais lu l'indigeste livre de Jansénius l'*Augustinus*, ou étude développée de sa doctrine. Mais il avait fréquenté les solitaires et les religieux de Port-Royal-des-Champs et il était un partisan convaincu de cette doctrine. Il fit de la Fronde pour faire du jansénisme.

Le cardinal de Retz était un ambitieux, un turbulent et un corrompu, porté par son tempérament à l'intrigue, né pour être un meneur plus habile que consciencieux de rébellions plus ou moins franches et avouées, plus ou moins déguisées et secrètes.

Le Parlement de Paris que Henri IV avait renfermé dans ses attributions judiciaires, que Louis XIII avait habitué aux lits de justice où s'imposait la volonté royale, crut que sous la régence d'Anne d'Autriche et le ministère du cardinal de Mazarin il pourrait redevenir le véritable pilote de l'État.

La première Fronde ou fronde parlementaire s'était enfin tout à fait organisée en 1648, elle était prête à l'action à l'heure même où par un *Te Deum* solennel on célébrait à Notre-Dame la victoire de Lens. Elle fut ce que sont toutes ces agitations qui ont pour prétexte le bien public et pour motif l'intérêt particulier.

Il y eut des tumultes, il y eut même des barricades, il y eut des conciliabules, des négociations entre le Parlement de Paris que présidait alors Mathieu Molé dont l'attitude fut celle d'un opposant plutôt que celle d'un dévoué à la Régente.

Ce n'était plus la *Ligue*, comme sous Henri IV, ce n'était plus la féodalité princière et seigneuriale comme sous Louis XIII essayant de

dominer la royauté, c'était un mélange de jansénisme, qui en était l'élément accessoire, et d'ambitions personnelles, coalisées avec des prétentions orgueilleuses, les unes voulant exploiter l'État à leur profit, les autres voulant le régenter de haut.

Ce nouvel et dernier effort contre la royauté devait échouer devant la volonté de Louis XIV, qui acheva, qui compléta l'œuvre de Henri IV et de Louis XIII, en personnifiant, dans sa personne, la Nation, ce qui lui permit de faire monter la France au plus haut degré de gloire et de grandeur que jamais peuple ait atteint.

La Fronde eut deux périodes : celle où le Parlement de Paris joua le principal rôle, celle où fut trop mêlé le grand nom de Condé.

Le prince de Condé, qui n'eut pas la sagesse et le patriotisme de persévérer dans sa première attitude, fut l'adversaire de la première Fronde ou Fronde parlementaire. Il défendit l'autorité royale, représentée par Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin.

Le cardinal de Mazarin avait décidé le prince de Condé à prendre le parti de la cour contre le Parlement de Paris et le cardinal de Retz, en s'engageant à le consulter sur toutes les mesures d'État importantes qu'il y aurait à prendre.

C'est ce que démontre une lettre que le cardinal de Mazarin écrivit au prince de Condé, lettre dont voici le texte :

« La Reyne songeant incessamment à tout ce qui peut le plus contribuer au service du Roy pendant sa régence, et croyant pour beaucoup de raisons que rien n'y peut être plus propre que l'établissement d'une parfaite intelligence entre Monsieur le Prince et moi, sadite Majesté a trouvé bon que je promette qu'il ne sera pourvu à aucuns gouvernements généraux ou particuliers, aux charges de la

couronne, aux charges principales de la maison du Roy et de la guerre, ni aux ambassades, qu'on n'éloignera personne de la cour en qu'on ne prendra point de résolution sur aucune affaire importante de l'Etat, sans avoir, au préalable, l'avis de Monsieur le Prince, et outre, je lui promets entièrement mon amitié, et de le servir dans tous les intérêts de l'Etat, et les siens en particulier, envers tous et contre tous. Et pour commencer à lui en donner des marques, je promets à Monsieur le Prince de ne marier mon neveu, ni aucune de mes nièces qui sont ici, sans m'être, au préalable, concerté avec luy. En foi de quoi, j'ai signé la présente à Paris, le 20 octobre 1649.

« Le Cardinal MAZARINI. »

Nous nous bornons ici à donner le fac-similé des dernières lignes de cette lettre, fac-similé où se trouve la signature.

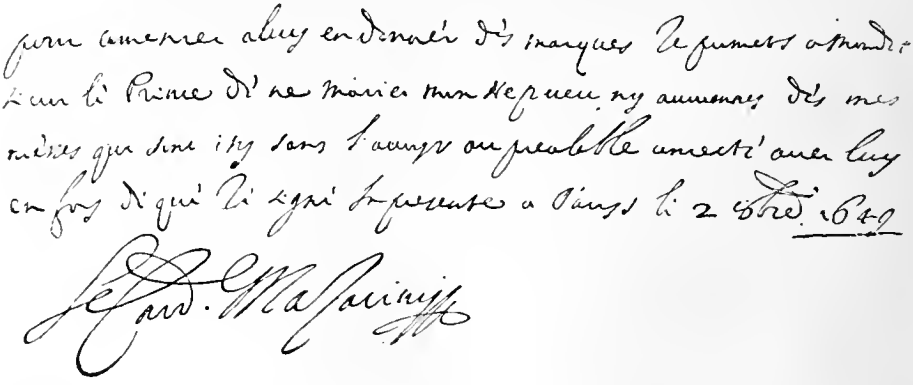

C'était l'ingérence du prince de Condé dans le gouvernement de l'État. On retrouve là l'éternelle prétention des princes et des seigneurs de soumettre la royauté à leur tutelle.

Le frère du prince de Condé, le prince Armand de Conti prit au contraire le parti du Parlement de Paris qui s'arrogea, de son autorité privée, tous les pouvoirs comme toutes les responsabilités. Il se constitua en une sorte de gouvernement illégal, irrégulier, disons le mot vrai, en gouvernement révolutionnaire. Il avait avec lui la populace qui prit les armes pour le soutenir et le défendre.

Échappé de la garnison de Vincennes, le duc de Beaufort, incapable, mais populaire, surtout dans le quartier des Halles, était accouru à Paris où il s'unit au cardinal de Retz, le vrai meneur de l'insurrection qui recruta bientôt dans ses rangs tous les mécontents de haute naissance ou de grande chevalerie. Nous avons le regret de constater que parmi ces mécontents, on comptait le maréchal de Turenne qui eut la coupable pensée de venir combattre à la tête de son corps d'armée d'Allemagne, le gouvernement de la Régente, moins en haine du cardinal de Mazarin que par amour pour la duchesse de Longueville qui fut des deux Frondes.

Plus sages que leur général en chef, les soldats du maréchal de Turenne refusèrent de le suivre. Il se retira précipitamment en Hollande. Le prince de Condé qui battit et dispersa les insurgés dans un combat qu'il leur livra près de Paris dans cette même localité de Charenton, où existe aujourd'hui une célèbre maison d'aliénés, obtint sa grâce.

La défection inaccomplie, mais projetée du maréchal de Turenne et la fin tragique de Charles Ier, dont la tête venait de tomber sous la hache du bourreau devant son palais de White-Hall, firent incliner, par les réflexions qu'elles amenèrent, vers un accord, Anne d'Autriche et le cardinal de Mazarin.

Cet accord que l'on appela la paix de Rueil, fut conclu dans la résí-

dence de campagne que le cardinal de Richelieu avait fait construire dans cette localité. Cet accord date du 1er avril 1649.

La première Fronde, la Fronde des magistrats était à peine dissipée que l'on vit renaître la guerre civile compliquée cette fois d'une menace d'invasion espagnole, avec la seconde Fronde, la Fronde des seigneurs.

Il est douloureux de constater ici que le prince de Condé fut l'âme de cette seconde Fronde. Ce serait un souvenir à rejeter dans l'ombre. Mais il a laissé trop de traces dans l'histoire pour qu'il soit possible de le passer entièrement sous silence.

Le 18 janvier 1650, en état de conspiration et de rébellion ouvertes, le prince de Condé fut arrêté au Palais-Royal, par surprise, comme son père l'avait été au Louvre, et comme lui conduit à Vincennes où son frère, le prince Armand de Conti, et son beau-frère, le duc Henri de Longueville, compromis dans la même intrigue, partagèrent d'ailleurs sa captivité.

Résidence royale sous Philippe-Auguste et sous saint Louis, sous Philippe VI qui éleva le donjon, sous Henri II qui éleva la chapelle, le château de Vincennes n'était plus guère qu'une prison d'État.

Il y eut alors le parti des princes, ou plutôt le parti de Condé, transféré de Vincennes à Marcousis, de Marcousis au Havre, toujours prisonnier, dont les adhérents s'allièrent à l'Espagne, toujours en état de guerre avec la France.

Il y eut la victoire de Réthel que le cardinal de Mazarin, secondé par un maréchal de France du nom de du Plessis, remporta sur les Espagnols, mais qui ne le maintint à la tête du gouvernement que jusqu'au 16 février 1651. Ce jour-là il céda volontairement la place au duc Gaston d'Orléans, lieutenant général du royaume, donna sa

démission de membre du conseil de régence et se rendit au Havre, où il apporta un ordre de la Régente pour la mise en liberté du prince de Condé, puis il se retira à Bruel, petite localité voisine de Cologne.

Ce n'était qu'un entr'acte. La Fronde princière ou des seigneurs devait durer quelque temps encore. Elle était loin d'être terminée, lorsque arriva le 7 septembre 1651, jour où Louis XIV devenait majeur, où de droit cessait la Régence, où de droit commençait son règne. Il y eut à cette occasion un lit de justice du Parlement de Paris où le prince de Condé refusa de se rendre, et des réjouissances publiques.

La Fronde princière ou des seigneurs, persista encore avec des incidents divers, avec l'arrestation du cardinal de Retz, des épisodes de discordes civiles mêlés à des épisodes de guerres internationales, une nouvelle union du prince de Condé avec le roi d'Espagne contre le roi de France, le retour du cardinal de Mazarin avec sa rentrée dans les conseils de la Couronne.

L'année 1653 vit la défaite et la fin de cette nouvelle, de cette seconde Fronde, qui mit en face l'un de l'autre deux grands hommes de guerre : le maréchal de Turenne, redevenu fidèle sujet du roi, et le prince de Condé qui fut vaincu devant Étampes, puis écrasé au faubourg Saint-Antoine par son rival de vaillance et de gloire.

Louis XIV, roi de fait comme de droit, mais qui n'avait pas encore atteint sa quinzième année, tint avec beaucoup de résolution, en cette même année 1653, alors que la Fronde princière ou des seigneurs, était abattue, alors que son autorité était aussi incontestée qu'incontestable, un lit de justice, où, sur son ordre et par sa volonté, le Parlement de Paris jugea et condamna, par défaut, à

mort, pour crime de félonie, à raison de son alliance avec l'Espagne, le prince de Condé, en ce moment-là réfugié en Belgique.

Il était certain que cette sentence ne serait pas exécutée. Mais elle était un avertissement salutaire pour tous ceux qui seraient tentés à l'avenir de s'insurger contre l'autorité du Roi et de s'allier avec l'étranger contre la France.

L'arrêt de mort qui atteignait le premier prince du sang, pour un crime de haute trahison, portait encore plus haut que celui qui avait frappé le duc de Biron sous Henri IV et le duc de Montmorency sous Louis XIII. Mais il était d'autant plus justifié par la raison d'Etat et l'intérêt de la France indissolublement lié à l'intérêt de la royauté, que la rébellion armée de ce premier prince du sang allait se prolonger encore cinq années dans les mêmes conditions d'alliance avec l'Espagne.

Le 7 juin de cette même année 1653, Louis XIV se fit sacrer à Reims, avec le cérémonial accoutumé, bien qu'il ne fût accompagné d'aucun prince et d'aucune princesse de sa famille. Il ne s'y trouvait que son frère Philippe, qui reçut le lendemain l'ordre du Saint-Esprit.

Dix jours après, Louis XIV quittait Reims pour se rapprocher de son armée de Flandre.

Ici, bien que le cardinal de Mazarin conserve la direction des affaires d'Etat, s'ouvre réellement, et s'ouvre avec éclat, le règne personnel de Louis XIV, dont on peut dire que la capacité gouvernementale n'attendit pas le nombre des années.

Le cardinal de Retz s'échappe de prison et se rend à Rome, début, non le terme de ses nombreuses pérégrinations à l'étranger.

Archevêque de Corinthe *in partibus*, coadjuteur de son oncle,

l'archevêque de Paris, on le sait, nommé cardinal en 1651, mais frondeur obstiné, était enfermé au donjon de Vincennes en 1654, lorsque la mort du titulaire du siège archiépiscopal qu'il était appelé à occuper rendit ce siège vacant. Louis XIV exigea qu'il se démît de cette haute situation ecclésiastique, ce qu'il fit en 1662. Il reçut en dédommagement la riche abbaye de Saint-Denis.

Cromwell meurt. L'Angleterre, alors réconciliée avec la France, reste son alliée contre l'Espagne; Christine, reine de Suède, vient en France; Léopold Ier devient empereur d'Allemagne par la mort de Ferdinand III.

Tous ces incidents, d'autres petits événements de moindre importance encore, n'agissent qu'accessoirement sur la situation intérieure de la France. Louis XIV est victorieux sur tous les points où la guerre continue. Le 14 juin 1658, le maréchal de Turenne remporte, entre Dunkerque et Nieuport, sur les Espagnols, que commandait Don Juan d'Autriche, la victoire des Dunes, qui amena le traité des Pyrénées comme la victoire de Lens avait amené le traité de Westphalie.

La défaite militaire du roi d'Espagne fut aussi la défaite politique du prince de Condé dont la paix des Pyrénées décida la soumission qui, cette fois, fut complète et définitive.

Le traité des Pyrénées, c'était la pacification générale, la paix générale, c'était aussi le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, roi d'Espagne.

Il y eut de longs préliminaires avant que le cardinal de Mazarin, négociateur pour la France et Louis de Haro, négociateur pour l'Espagne, logés, l'un à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à Saint-Sébastien, pussent se joindre dans l'île des Faisans, qui était une île de la

Bidassoa. Enfin, le 7 novembre 1658, fut signé le traité des Pyrénées, dont la clause principale était le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse.

Ce traité contenait cent vingt-quatre articles. Il était fait entre les deux rois, sans autre intervention ni médiation de qui que ce fût, par la seule entremise de leurs ministres.

La France gardait, de ses conquêtes, du côté des Pays-Bas, d'abord Arras, Hesdin, Bapaume, Béthune, Lilliers, Lens, le comté de Saint-Pol, Térouane, Pas, c'est-à-dire tout l'Artois, moins Aire et Saint-Omer; en Flandre, Gravelines avec ses forts, Bourbourg et Saint-Venant; en Hainault, Landrecies et le Quesnoy; dans le Luxembourg, Thionville, Montmédy, Damvilliers, Yvoy, Chavancy et Marville. Pour Bergues et la Bassée, qui lui avaient été précédemment délaissés et qu'elle consentait à échanger, on lui donnait Mariembourg et Philippeville situés entre la Sambre et la Meuse. Dans le même pays et par d'autres considérations, elle acquérait Avesnes. Du côté de l'Espagne, on lui abandonnait le Roussillon, le Conflans, et ce qui pourrait se trouver de la Cerdagne en deçà des Pyrénées, C'était là ce que le royaume très chrétien avait gagné par la guerre. Les restitutions auxquelles il s'obligeait pouvaient encore lui faire honneur. Il remettait au roi catholique : dans les Pays-Bas, Ypres Oudenarde, Dixmude, Furnes, Merville, Menin, Comines, Bergues et la Bassée; en Italie, Valence et Mortara; dans le comté de Bourgogne, Saint-Amour, Bleterans et Joux; en Espagne, Roses, la Trinité, Cadagues, la Seu-d'Urgel, Toxen, la Bastide, Baga, Ripol et le comté de Cerdagne. Pour ce qu'on lui avait pris, il le recouvrait en entier, et fort heureusement l'énumération n'en était pas longue; c'était Rocroy, le Catelet et Linchamp. Le Roi recevait

ces places, non pas du prince qui les occupait, mais du roi d'Espagne.

Le roi très chrétien, à la prière du roi catholique, recevait en sa bonne grâce le duc de Lorraine et promettait de lui rendre son duché, après toutefois que les fortifications de Nancy auraient été démolies pour ne plus être refaites; mais il gardait Moyenvic, tout le duché de Bar, le comté de Clermont, Stenay, Dun et Jamets, et il se réservait le passage par la Lorraine pour les troupes qu'il aurait occasion d'envoyer en Alsace, à Brisach et à Philisbourg. Le prince de Condé ayant témoigné sa douleur de la conduite qu'il avait tenue depuis quelques années et promis de réparer le passé par une entière obéissance à tous les commandements du roi, il était convenu entre les deux rois que ce prince désarmerait au plus tard dans huit semaines, en licenciant réellement ses troupes, sans pouvoir les céder à qui que ce fût; qu'il enverrait au roi de France un acte signé de lui, portant sa soumission à tout ce qui était réglé pour ses intérêts et renonciation à toutes ligues, intelligences et traités qu'il avait pu faire; ensuite de quoi, il pourrait rentrer en France et même à la cour, et y reprendre ses biens, honneurs, dignités et privilèges.

Louis de Bourbon, deuxième du nom, quatrième prince de Condé, recouvra donc alors, avec ses autres domaines, le duché de Bourbon que Louis XIV avait détaché, le 26 février 1651, du domaine de la Couronne pour le lui attribuer, en vertu d'un contrat d'échange, principalement avec le duché d'Albret, destiné au second duc de Bouillon, de la maison de la Tour-d'Auvergne, récemment réconcilié avec la Cour, et qui, né calviniste, en 1605, mourut catholique, en 1652, sans avoir eu le temps de jouir des bénéfices de cette réconciliation.

Louis XIV, stipulant pour le duc de Savoie, lui faisait restituer

Verceil et Cencio. Le duché de Mantoue restait acquis à la maison de Gonzague et Pignerol restait acquis à la France.

Le 2 février 1659, ce traité des Pyrénées, si glorieux pour Louis XIV, si avantageux pour la France, était ratifié par les deux cours du Louvre et de l'Escurial. Le même jour, le duc Gaston d'Orléans mourait à Blois et laissait vacant son titre qui allait devenir celui de Monsieur, Philippe, alors duc d'Anjou, frère du roi et tige, on l'a dit, de la branche cadette de la dynastie des Bourbons.

Le 3 juin de cette même année, le mariage par procuration entre Louis XIV et Marie-Thérèse d'Autriche se fit dans l'église de Fontarabie. L'étiquette le voulait ainsi. Le lendemain, Anne d'Autriche, son frère Philippe IV, qu'elle n'avait pas revu depuis quarante-cinq ans et la jeune reine de France, se rendirent dans l'île des Faisans, aussi appelée île de la Conférence.

Le traité des Pyrénées, le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Autriche, qui fut béni le 9 juin 1660, à Saint-Jean-de-Luz par l'évêque de Bayonne, ne sont pas les derniers actes politiques du cardinal de Mazarin. Il signa aussi avec le duc Charles de Lorraine, un accord qui ne devait pas être le dernier fait par ce remuant personnage avec le roi de France. Ce fut son testament d'homme d'État. Le 9 mars 1661, il disparaissait de la scène du monde, comme son prédécesseur, le cardinal de Richelieu, presque au même âge, comme lui, après dix-huit ans de pouvoir ministériel.

Le cardinal de Mazarin a eu le mérite de maintenir la politique monarchique et patriotique du cardinal de Richelieu, politique à laquelle la France a dû son unité territoriale, que l'affermissement de l'autorité royale pouvait seul lui donner.

L'Espagne abaissée, la prépondérance de l'Autriche en Allemagne amoindrie, la France au premier rang en Europe : telle était l'œuvre extérieure du cardinal de Mazarin.

Le cardinal de Mazarin laissait, comme son prédécesseur, une fortune immense qui pouvait, qui devait prêter à la critique. Mais il l'offrit tout entière à Louis XIV, dont il disait la tenir, et Louis XIV lui en rendit la libre disposition. C'est à ses libéralités que l'on doit la création du Collège des Quatre-Nations, aujourd'hui le Palais de l'Institut, et le commencement de la riche bibliothèque que ce palais renferme.

Il est difficile, il est même impossible de négliger les diverses discussions qu'a motivées la persistance opiniâtre de la protection, on peut dire de l'amitié, qu'Anne d'Autriche a constamment et énergiquement accordée au cardinal de Mazarin.

On sait que le cardinal de Mazarin n'était nullement prêtre, il était ce que l'on appelle cardinal laïque. Rien ne s'opposait donc à son mariage. Il pourrait avoir été le mari morganatique d'Anne d'Autriche, comme Mme de Maintenon devait être plus tard la femme morganatique de Louis XIV. C'est ce que prétendent les chroniques de l'époque.

Il y a ici deux explications. Dans les maisons royales, le mariage morganatique est religieusement très régulier, seulement il ne donne pas aux enfants qui en pourraient naître le droit d'hérédité à la Couronne. Mais il est très légitime et suffit parfaitement pour les consciences catholiques.

D'après ces mêmes chroniques, Louis XIV connaissait le secret du mariage morganatique de sa mère, Anne d'Autriche, avec le cardinal de Mazarin; et c'est ainsi qu'elles expliquent l'attitude

affectueuse qu'il a eue pendant la maladie et à la mort de son premier ministre, qu'il est allé visiter aux dernières heures au château de Vincennes, où il s'était fait transporter.

Cependant cette version est absolument inacceptable, inadmissible. A sa dernière heure, le cardinal de Mazarin faisait toujours partie du sacré collège, puisqu'il est mort avec la pourpre.

Or, la situation d'époux était incompatible avec celle de cardinal.

Lorsqu'un cardinal laïque ou diacre rentrait dans le monde et se mariait, avec l'autorisation préalable du Pape, il sortait d'abord du sacré collège et renonçait à la pourpre.

Le cardinal de Mazarin a pu posséder le cœur d'Anne d'Autriche, qui, peut-être, en lui aimait l'homme autant qu'elle appréciait le ministre, mais leur prétendu mariage morganatique secret doit être relégué au rang des fables.

Le nom de Richelieu a été continué avec quelque éclat par Louis-François-Armand du Plessis, qui était, par les femmes, arrière-petit-neveu du grand ministre de Louis XIII et qui fut, sous Louis XV, maréchal de France.

Il est difficile d'oublier que le cardinal de Mazarin a fait venir en France cinq nièces, célèbres à divers titres, filles de sa sœur, mariée à un patricien de Rome, du nom de Laurent Mancini.

L'aînée, Laure Mancini, épousa, en 1651, le duc de Mercœur, frère du duc de Beaufort et fils aîné du duc César de Vendôme, qui ne mourut qu'en 1665.

La quatrième, Hortense Mancini, la préférée de son oncle, avait épousé Charles de la Porte, marquis de la Meilleraye. Le cardinal de Mazarin leur légua, par son testament, le duché-pairie érigé sous son nom.

La seconde, Olympe Mancini, épousa Eugène-Maurice de Savoie, fils puîné du prince de Carignan et de Marie de Bourbon, qui était comte de Soissons, du chef de sa mère. Elle eut une existence vagabonde et agitée, et, devenue veuve, mourut à Bruxelles.

La troisième, Marie Mancini, dont Louis XIV s'était occupé, mariée au connétable Colonna qui l'emmena bientôt à Naples, n'eut également qu'une vie agitée, accidentée, et mourut tout à fait oubliée.

La cinquième, Anne Mancini, devint, après son mariage avec Godefroi, duc de Bouillon, la protectrice de La Fontaine. C'est son meilleur titre aux yeux de l'histoire et de la postérité.

Un neveu du cardinal de Mazarin, du nom de Mancini, devint duc de Nivernais, titre que sa descendance a conservé jusqu'en 1789, époque à laquelle cette famille en a été dépossédée.

Le jour où mourut le cardinal de Mazarin, Louis XIV n'avait pas encore accompli sa vingt-troisième année. Mais il avait la science du gouvernement à un degré rare.

Il pouvait être lui-même son premier ministre. Le lendemain, il assembla matinalement au Louvre un conseil où vinrent siéger le chancelier Séguier, le surintendant des finances Fouquet, Hugues de Lionne, que Mazarin avait formé et qui devait occuper plus tard, avec une grande distinction, la secrétairerie d'État des affaires étrangères, Le Tellier, du Plessis-Guénégaud, de Brienne et de la Vrillière.

« Messieurs, leur dit-il, je vous ai fait assembler pour vous dire que, jusqu'à présent, j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le cardinal, mais que dorénavant j'entends les gouverner moi-même; vous m'aiderez de vos conseils quand je vous les demanderai. »

Ces fières paroles royales étaient un acte.

Le même jour, le président de l'assemblée du clergé, Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, se préoccupant de la distribution des faveurs et des grâces dont la feuille des bénéfices était la source, distribution que le cardinal de Mazarin avait faite, sans partage et sans contrôle, jusque-là, vint trouver Louis XIV et lui demanda à qui désormais il devait s'adresser pour les affaires de ce genre. « A moi, monsieur l'archevêque, » répondit sèchement le Roi. Il n'est pas exact pourtant qu'il ait jamais dit : « L'État, c'est moi. » Ce mot, qu'on lui a prêté à tort, est une fausse légende.

Mais sa réponse à l'archevêque de Rouen est vraie.

La feuille des bénéfices!

Il y a dans ces quatre mots tout un système politique, religieux et national qui s'adaptait admirablement à la doctrine de Louis XIV.

Ce système n'était pas nouveau. Il n'était nouveau ni dans ses causes, ni dans ses effets, car il remontait au règne de François Ier. Il était l'œuvre réfléchie de l'École de Toulouse, fille de l'Université et du Parlement de cette ville, école de légistes, autoritaire et centraliste, s'inspirant des tendances à la fois monarchiques et catholiques de la nation.

L'illustre chef de cette École avait été, à l'origine, Antoine Duprat, d'abord premier président du parlement de Paris, ensuite chancelier de France. Devenu veuf, il entra dans les ordres, fut nommé archevêque de Sens, puis promu au cardinalat.

Chef du ministère, comme on dirait à notre époque, Antoine Duprat négocia le concordat de 1516, qui fut conclu entre Léon X et François Ier, dans les circonstances suivantes, qu'il n'est pas inutile de rappeler, parce qu'elles expliquent pourquoi les événements reli-

gieux ont marché en France en sens inverse du cours qu'ils ont suivi en Allemagne, dans le nord de l'Europe et en Angleterre.

En 1438, sous Charles VII, une pragmatique sanction, publiée à Bourges, avait réglé les rapports du pouvoir spirituel ou pontifical et du pouvoir temporel ou royal, dans des conditions provisoires qui ne furent ni complètement acceptées au Vatican, ni rigoureusement exécutées en France.

Antoine Duprat abandonna la pragmatique sanction de 1438, lors de l'entrevue qu'eurent, à Bologne, Léon X et François Ier, entrevue d'où sortit le concordat de 1516 entre la cour de Rome et la cour de France.

Les préoccupations qui ont présidé à ce concordat étaient moins d'ordre politique et religieux que d'ordre spécialement économique.

Avant, même après Charles VII, le souverain pontife tenait en France ce que l'on a depuis appelé la feuille des bénéfices.

Léon X remit, en fait, par le concordat de 1516, aux mains de François Ier cette feuille des bénéfices, en lui reconnaissant le droit qu'il abandonnait de choisir le bénéficiaire, évêque, abbé ou prieur, ce qui était lui concéder la libre et réelle disposition des biens ecclésiastiques.

La question économique se liait ici étroitement à la question politique. Dans ce que nous devons continuer d'appeler la feuille des bénéfices, la Royauté avait un puissant moyen d'influence sur la haute et moyenne noblesse, à laquelle étaient généralement réservés les biens ecclésiastiques, puisque le Roi nommait aux évêchés, aux abbayes et aux prieurés. C'est ce qu'Antoine Duprat avait compris et voulu.

Il n'y avait pas là, d'ailleurs, qu'un levier de gouvernement. La

question économique se trouvant résolue à l'amiable par le concordat de 1516, ni l'Église, ni l'État n'eurent aucun intérêt de verser dans le protestantisme et la France resta catholique à l'heure où la Suisse, où l'Allemagne, où l'Angleterre, où la Suède passaient, en grande partie, à la Réforme naissante, dont le gouvernement de François Ier fut l'adversaire déterminé.

Ce n'est pas seulement le Roi qui voulait cette politique. C'était la France qui l'imposait, la France qui, toute imprégnée du sentiment le plus élevé de l'unité nationale, demandait, avec la même énergie, la même opiniâtreté que la Royauté dominât tout les pouvoirs et que le catholicisme régnât sur toutes les consciences.

On retrouve à la même époque le germe de la politique extérieure qui devait, de Henri IV à Louis XIV, poursuivre avec ténacité l'abaissement de la maison d'Autriche dont Charles-Quint tenait alors la puissante épée.

Ainsi, à tous les points de vue, c'était l'âme de la France qui était passée tout entière dans l'âme des Bourbons.

Des indices du caractère de Louis XIV, qui eut de très bonne heure le sentiment élevé de sa dignité et de son droit, s'étaient déjà produits à diverses époques. Le jour de son baptême officiel, Louis XIII mourant lui ayant demandé, au retour de cette cérémonie religieuse, comment il s'appelait : « Louis XIV, répondit-il. — Pas encore, reprit en souriant Louis XIII. »

On connaît l'acte historique par lequel Louis XIV, qui était majeur, mais qui n'avait pas encore seize ans, annonça que lorsqu'il avait pris une résolution et donné un ordre, il entendait être obéi.

C'était au milieu des agitations de la Fronde. Il fallait de l'argent pour l'armée. On porta des édits fiscaux au parlement de Paris qui

voulut, avant de les enregistrer, en délibérer en assemblée générale.

Averti de ce commencement de résistance à sa volonté, Louis XIV se rendit du château de Vincennes, où il avait alors sa résidence, au parlement de Paris, en habit de chasse, des éperons à ses bottes, un fouet à la main, s'assit au fauteuil du premier président et s'exprima en ces termes :

« Messieurs, chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du parlement; je veux les prévenir et j'ordonne que l'on cesse celles qui sont commencées sur les édits que j'ai apportés, lesquels je veux être exécutés. Monsieur le président, je vous défends de souffrir aucune assemblée, et à aucun de vous de les demander. »

D'après le père Paulin, c'est Louis XIV, à peine majeur, qui, en 1652, avait personnellement dirigé l'arrestation du cardinal de Retz, avec autant d'énergie que d'habileté. Il fallait cette précocité d'intelligence et de fermeté pour détruire au dedans ce qui restait encore d'esprit de faction, dernier obstacle à l'établissement de l'ordre et de l'unité.

Le cardinal de Mazarin rendit à Louis XIV le même service que le cardinal de Richelieu avait rendu, en le lui recommandant, à Louis XIII; il appela son attention sur Jean-Baptiste Colbert, qui fut créé marquis de Seignelay et qui exerça dans le gouvernement une heureuse influence, une action utile. Mais il ne fut que l'un des ressorts de l'administration et n'eut pas à décharger le Roi du fardeau des affaires.

Louis XIV apporta dans l'étude des questions pratiques la même ténacité que dans le réglement des questions politiques. On lui a reproché d'être fastueux. Il fut encore plus laborieux que fastueux. Il voyait, il appréciait, il décidait tout par lui-même. Au conseil, il

prêtait une attention soutenue au langage des hommes compétents. On en cite une preuve manifeste.

Le premier président du parlement de Paris étant mort, sa situation était vacante. Il s'agissait de choisir pour l'occuper, le plus digne, le plus honnête, le plus capable.

Le choix de Louis XIV s'arrêta sur Guillaume de Lamoignon qu n'était que maître des requêtes, et il justifia ce choix en disant : « Je ne comprends que les affaires qu'il rapporte. »

C'est une grande qualité que de savoir reconnaître la valeur des hommes. Louis XIV avait cette qualité au suprême degré. Il aimait le faste, la représentation. Cela prouve qu'il était dans le mouvement de la civilisation et du progrès ; cela prouve aussi qu'il avait la passion des grandes et belles choses, dans les arts, les lettres et les sciences; cela prouve encore qu'il avait ce que nous appelons l'orgueil du patriotisme et qu'il voulait pour son pays toutes les grandeurs et toutes les gloires, celles du génie aussi bien que celles des armes. Aussi son règne, s'il fut l'apogée de la royauté, fut aussi l'apogée de la France.

D'ailleurs Louis XIV s'est peint lui-même dans ses *Mémoires* et dans ses *Notes*. Nous ne saurions mieux faire que d'y chercher son portrait moral et royal.

D'après ces *Mémoires* et ces *Notes*, Louis XIV avait médité de très bonne heure sur les conditions de la royauté, dont il reconnaissait les devoirs en même temps qu'il en maintenait les droits. S'il rapporte tout à lui, c'est qu'il doit pourvoir à tout.

Voici, d'après M. Casimir Guallardin, historien dont l'Académie française a couronné le travail, les traits principaux de la théorie du pouvoir telle que Louis XIV l'avait comprise.

« Il ne faut qu'un maître dans l'État, parce que la multiplicité des pouvoirs produit toujours de grands malheurs. Dans ce partage de l'autorité, un gouverneur s'attribue des droits injustes; les troupes vivent dans la dissolution; le gentilhomme tyrannise le paysan; tout receveur, tout élu, tout sergent, exerce une insolence d'autant plus criminelle qu'elle s'appuie sur l'autorité du roi. Ces crimes divers ont une seule victime, le peuple. »

Ainsi pensait Louis XIV en 1661. Depuis, plus de deux siècles se sont écoulés, et nous ne voyons pas ce que la sagesse et l'expérience humaines y ont ajouté.

Fidèle à ces maximes, Louis XIV distribua ses heures de travail, ses heures de récréation ou de repos, ses heures d'audience : sa vie officielle était réglée comme une montre. Il recevait tous les visiteurs, tous les placets, il écoutait toutes les plaintes avec une patience admirable. Voici, du reste, comment il s'exprime sur ce point :

« C'est par le travail, dit-il, que l'on règne, c'est pour cela qu'on règne; il y a de l'ingratitude à l'égard de Dieu, de l'injustice et de la tyrannie à l'égard des hommes, de vouloir l'un sans l'autre. Je ne puis vous dire quel fruit je recueillis aussitôt après cette résolution. Je me sentis comme élever l'esprit et le courage, je me trouvai tout autre, je découvris en moi ce que je n'y connaissais pas, et je me reprochai avec joie de l'avoir si longtemps ignoré. Cette première timidité que le jugement donne, et qui me faisait peine, surtout quand il fallait parler un peu longtemps et en public, se dissipa en moins de rien. Il me sembla alors que j'étais roi et né pour l'être. »

A la surprise générale, Louis XIV persévéra dans ce système et

dans ce labeur. Il s'instruisit de toutes les affaires du dehors et du dedans, il pourvut et répondit à tout, afin de concentrer en lui-même toute l'autorité royale. Il gouverna donc par lui-même, il fut le maître, et le seul maître, secondé par des capacités dévouées, mais d'une situation personnelle secondaire. Il ne pouvait, avec ces résolutions, admettre ni les princes du sang, ni les grands du royaume pour collaborateurs, convaincu qu'ils auraient bientôt aspiré à lui imposer leur volonté au lieu de servir la sienne. Il n'admit même pas Monsieur, Philippe, duc d'Orléans, son frère, à l'égalité d'honneur avec lui. C'est dans les questions de politique extérieure surtout qu'il se réserva le premier rôle. Ses ministres des affaires étrangères n'étaient en réalité que ses secrétaires. Il eut toujours la direction absolue de la diplomatie, comme l'avait eue, du reste, Henri IV.

Ce fut un bonheur pour la France, car deux pensées ont dominé et illustré son règne par les merveilleux résultats qu'elles ont produit : l'organiser au dedans sous l'autorité royale; lui donner au dehors le premier rang. Ce double but, il devait l'atteindre.

Aussi Boileau put-il publier, dans sa première œuvre sérieuse, ces vers qui étaient plus d'un enthousiaste que d'un courtisan :

> Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse
> N'est pas le fruit tardif d'une lente vieillesse,
> Et qui *seul, sans ministre*, à l'exemple des dieux,
> Soutiens tout par toi-même et *vois tout par tes yeux*.

Louis XIV eut, comme Henri IV, de passagers attachements de cœur, dont le plus sincère et le plus profond est celui que lui inspira Louise de La Baume Le Blanc, qu'il créa duchesse de La Vallière, qui

LOUIS XIV

NÉ EN 1638. — MORT EN 1715.

resta, quoique aimée d'un roi dont la puissance égalait la séduction, simple et modeste, et qui mourut avec le voile de carmélite, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde.

La duchesse de La Vallière vivait tout à fait retirée du monde depuis déjà trente-trois ans, dans le couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, lorsque, dans l'intérêt de ses compagnes en religion, elle écrivit au contrôleur général des finances, une lettre dont voici le texte :

« Comme vous avez la bonté, monsieur, que l'on s'adresse directement à vous pour ce qui regarde les bancs et lanternes, nous vous supplions d'ordonner que l'on reçoive au bureau, en paiement de ce qui reste dû, partie en argent, partie en billets.

« L'on est, je vous assure, monsieur, dans une telle peine pour trouver de l'argent, que l'on ne sait que faire pour avoir ce qui est absolument nécessaire pour vivre, y ayant bien des choses pour lesquelles il en faut et dont on ne peut se passer.

« Nous attendons cette grâce de vous, et que vous nous ferez l'honneur de nous croire très véritablement votre très humble et très obéissante servante,

« Sœur Louise de la Miséricorde. »

Nous ne publions que le fac-similé de la phrase principale et de la signature.

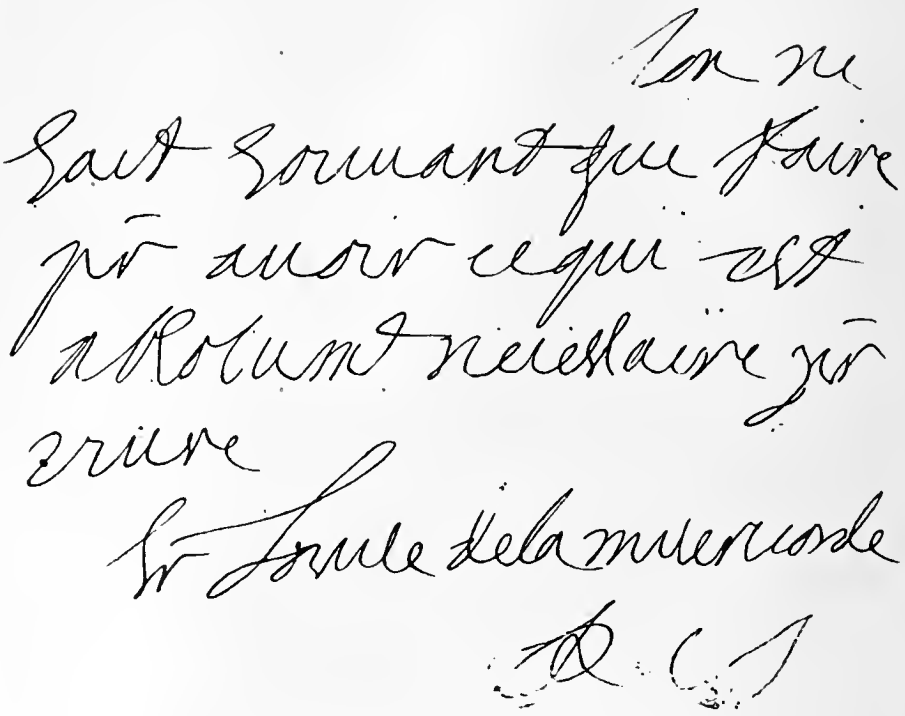

Bien que l'assimilation serait ici contraire à l'histoire et à la vérité, après la duchesse de La Vallière, il est nécessaire de faire intervenir le nom de Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, veuve du grotesque poète Scarron, avant de devenir la gouvernante des enfants, plus tard légitimés, que Louis XIV avait eus de Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, marquise de Montespan, seconde favorite, et, comme Gabrielle d'Estrées, plus ambitieuse qu'aimante, mais sans relief d'aucun genre.

Mme de Maintenon, d'après les témoignages les plus irrécusables de ses contemporains, eut toujours une vie digne, une attitude réser-

vée. Mariée morganatiquement avec Louis XIV, traitée en Reine par la famille royale, elle montra dans cette situation, qui n'était un secret que pour le public, infiniment de tact; elle n'eut pas maison dans le palais de Versailles où elle n'afficha ni luxe, ni domination et où elle garda toutes les apparences d'une modeste sujette.

Il devint donc évident pour tous qu'en faisant consacrer religieusement et secrètement ses relations intimes avec Louis XIV dont elle fut la compagne dévouée, pendant les dernières années du Règne, la marquise de Maintenon n'avait voulu que rassurer sa conscience de chrétienne. Elle eut surtout à la Cour une influence de réformatrice austère, et s'occupa beaucoup moins que ses détracteurs l'ont prétendu des affaires de l'État. Elle se consacra presque uniquement à sa belle création de la maison royale de Saint-Cyr, création qu'autorisa un édit du roi du 30 juin 1686.

Le but de Mme de Maintenon était louable. Elle avait voulu soustraire les jeunes filles pauvres de la noblesse au danger des tentations du luxe et des conseils de la misère. C'est pour atteindre ce but, dans la mesure du possible, qu'elle établit dans le village de Saint-Cyr, non loin du palais de Versailles, une communauté de dames professes et converses qui reçut la mission d'élever, chacune en vertu d'un brevet personnel, signé du Roi, deux cent cinquante jeunes filles.

Nous avons donné une lettre de sollicitation adressée par la duchesse de La Vallière au contrôleur général des finances.

Voici le pendant de ce billet. C'est une courte lettre de recommandation d'un style très simple, d'un ton très modeste, que la marquise de Maintenon adresse à M. Desmaretz, alors élevé à ce poste. Il est supposé avoir été écrit de Versailles vers le 8 octobre 1714.

« *A Monsieur,*

« *Monsieur Desmaretz,*

« Oserais-je, Monsieur, vous prier d'être favorable à M. l'évêque de Poitiers, dans la demande qu'il fait d'une somme de deux mille livres de la coupe de quelques balivaux pour mettre sa maison en sûreté. Je sais que les règles sont contre lui, mais je sais aussi que le Roy en sort quelquefois et que cet évêque ne le demande que par le besoin qu'il en a. Je me sers avec plaisir de cette occasion pour vous assurer, monsieur, que je suis bien véritablement votre très humble et très obéissante servante. »

Nous ne détachons également de cette lettre autographe que la phrase la plus caractéristique et la signature.

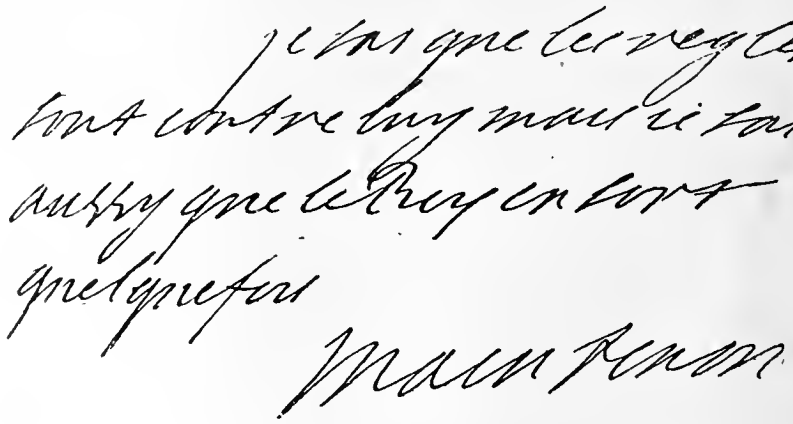

Les entraînements de cœur de Louis XIV ne furent pas ceux d'un corrompu, d'un dépravé, d'un vicieux, car lui-même condamna sévè-

rement, en principe, les relâchements de mœurs dans des réflexions morales qu'il destina à l'éducation de son fils. Ces réflexions prouvent que ses attachements illégitimes n'ont jamais étouffé ses sentiments chrétiens.

Voici, d'après les mémoires mêmes de Louis XIV, sa pensée intime sur la question des mœurs d'un roi :

« Je vous dirai premièrement que, comme le prince devrait être un parfait modèle de vertu, il serait bon qu'il se garantît des faiblesses communes au reste des hommes, d'autant qu'il est assuré qu'elles ne sauraient demeurer cachées. Et néanmoins s'il arrive que nous tombions malgré nous dans quelqu'un de ces égarements, il faut du moins, pour en diminuer la conséquence, observer deux précautions que j'ai toujours pratiquées : la première, que le temps que nous donnons à notre amour ne soit jamais au préjudice de nos affaires : la seconde, qui est la plus délicate et la plus difficile à pratiquer, c'est qu'en abandonnant notre cœur il faut demeurer maître absolu de notre esprit, que la beauté qui fait nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler de nos affaires ni des gens qui nous y servent. Ces précautions satisferont en quelque façon à votre état comme prince, mais pour rendre à Dieu ce que vous lui devez comme chrétien, il est bon de s'abstenir de tous ces commerces illicites qui *ne sont presque jamais innocents*. Et dans ce dernier moment où nous arriverons peut-être plus tôt que nous ne pensons, Dieu ne nous demandera pas si nous avons vécu en honnête homme, mais si nous avons gardé ses commandements. »

Louis XIV, bien que les apparences aient pu quelquefois faire

supposer le contraire, a toujours parlé de sa femme, Marie-Thérèse d'Autriche, avec beaucoup d'affection, ainsi que le prouve la lettre autographe suivante, écrite au roi d'Espagne Charles II, à l'occasion de la mort de cette princesse, décédée à Versailles le 30 juillet 1683, ayant auprès d'elle son mari, son beau-frère, Philippe, duc d'Orléans, et son fils le Dauphin.

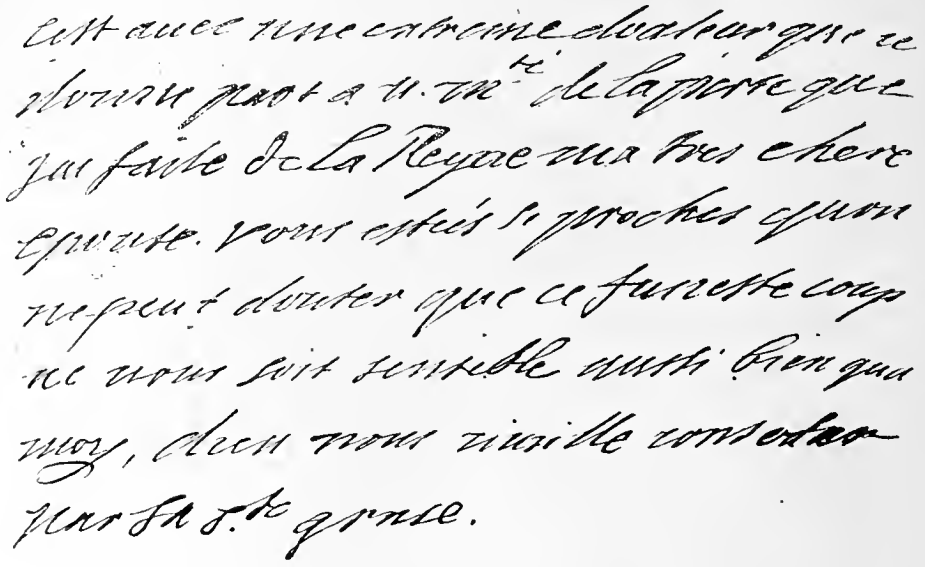

Voici le texte imprimé de cette même lettre autographe :

Saint-Cloud, 1er août 1683.

Au roi d'Espagne.

« Monsieur mon frère, beau-frère et neveu, c'est avec une extrême douleur que je donne part à Votre Majesté de la perte que j'ai faite de la Reyne, ma très chère épouse. Vous étiez si proches qu'on ne peut

douter, que ce funeste coup ne vous soit sensible aussi bien qu'à moi. Dieu nous veuille consoler par sa sainte grâce, et, au surplus, conserver Votre Majesté comme je désire. »

On a de Marie-Thérèse d'Autriche une lettre autographe en espagnol écrite à sa belle-mère, Marie-Anne d'Autriche, alors régente d'Espagne, pendant la minorité de Charles II.

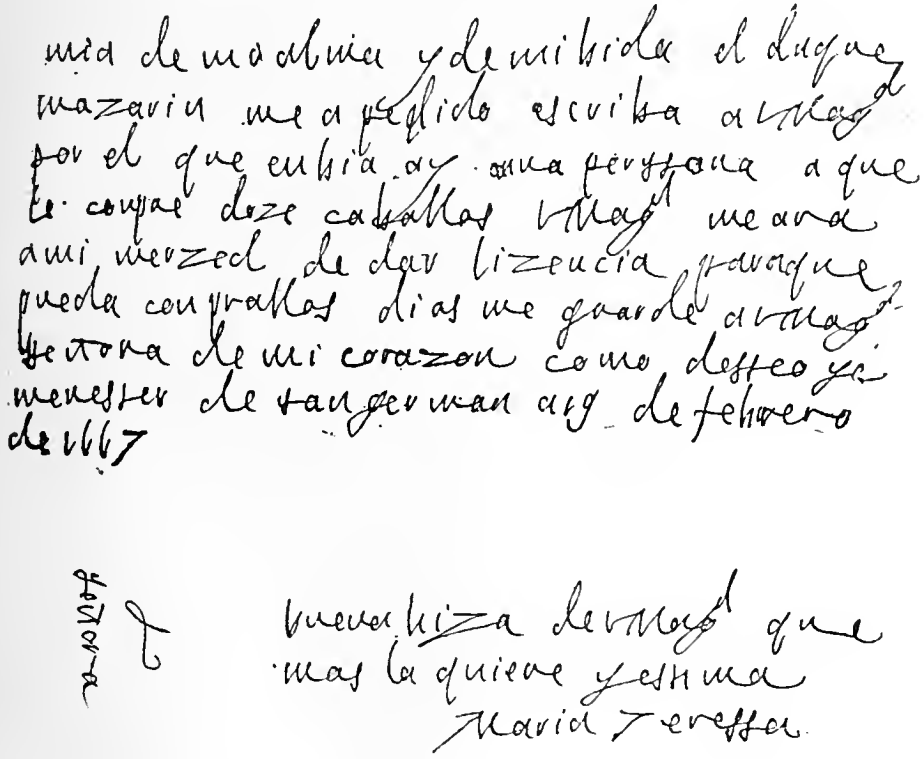

Voici la traduction en français de cette lettre :

« Chérie de mon âme et de ma vie, le duc de Mazarin m'a demandé d'écrire à V. M. parce qu'il envoie aujourd'hui une personne

pour acheter douze chevaux. V. M. me fera la grâce d'accorder permission pour qu'il puisse les acheter. Dieu me garde à V. M. señora de mon cœur comme je le désire.

« De Saint-Germain, ce 19 de février 1661.

« La bonne fille de V. M. qui plus la chérit et l'estime

« MARIE-THÉRÈSE. »

Si Louis XIV avait le tort de trop aimer les plaisirs, il avait le mérite de haïr beaucoup les dilapidateurs des deniers publics, pour dire le vrai mot enfin, les pillards de l'administration des finances. Il établit une chambre de justice qui jugea et condamna un assez grand nombre de personnes accusées de malversations. Le plus célèbre des procès de ce genre fut celui de Nicolas Fouquet, qui mérita son sort, et dont l'arrestation et la détention n'eurent d'autre cause que les monstrueuses concussions à l'aide desquelles il affichait le faste insolent d'un parvenu.

Ce procès fut préparé, avec dissimulation, par Louis XIV, avec la collaboration de Colbert qui l'avait éclairé sur cet orgueilleux et cupide surintendant des finances, mettant le trésor public au pillage à son profit personnel, éblouissant le tout Paris de son temps par son luxe et qui crut fasciner la Cour en donnant à son souverain, le 17 août 1661, dans sa terre et sa résidence de Vaux, une fête qui fut une merveille de magnificence.

Cette résidence, bâtie sur les bords de la Seine, à quelques lieues de Paris, avait coûté huit millions, ce qui équivaut à quarante millions d'aujourd'hui. Scudéry en avait décrit l'année précédente les splendeurs

dans sa *Clélie*, et Louis XIV put constater que cette description était exacte. C'était partout, dans les décorations, dans les allégories, Fouquet gouvernant le monde par son génie et sa munificence.

Sur un théâtre dressé dans un jardin, dont les décors étaient au naturel, on joua les *Fâcheux*, comédie que Molière avait faite sur commande du maître de la maison. On servit le festin sur des tables où l'on vit trente-six douzaines d'assiettes en or massif. Enfin, on tira sur la grande pelouse un feu d'artifice dont le bouquet éclaira la marche de Louis XIV rentrant dans le château avec sa mère Anne d'Autriche.

Louis XIV se rendit à Nantes, où Fouquet eut ordre de le suivre. C'est là que, sortant de travailler dans la matinée avec son souverain, il fut jeté, par le capitaine des mousquetaires, dans une voiture. Étonné, il s'écria : « Est-ce que vous m'arrêtez? — Oui, monsieur, répondit d'Artagnan, par ordre du Roi. »

Fouquet, dont le procès fut long, dont les juges siégeaient à l'Arsenal, sous la présidence de Pierre Séguier, fut sauvé de la peine de mort, mais il fut condamné à une détention perpétuelle qu'il subit pendant quinze ans dans la forteresse de Pignerol, ce qui a donné naissance à la légende du Masque de fer, frère jumeau supposé de Louis XIV, fable aussi fausse qu'invraisemblable.

Le procès des financiers devant la chambre de justice fut suivi des *Grands Jours* qui furent le procès des puissants et des riches appartenant au corps de la noblesse et qu'une longue impunité avait enhardis et encouragés dans leur tyrannie, souvent accompagnée de violences, de spoliations et de crimes à l'égard du peuple et même de la bourgeoisie.

Louis XIV entendait que la justice royale atteignît les nobles aussi

bien que les financiers. Il décréta la tenue des Grands Jours à Clermont, au centre de l'Auvergne. La terreur fut générale dans l'aristocratie de province; la joie fut immense dans le peuple des campagnes. Les coupables furent jugés, condamnés et punis.

L'égalité devant la loi ou devant le Roi était entrée dans le domaine de la justice.

L'heure des grandes guerres du glorieux règne de Louis XIV allait venir, mais n'était pas encore venue. Après l'arrestation, la condamnation et la réclusion de Fouquet, il y eut à s'occuper de la réorganisation des finances. Ici Colbert fut le Sully de Louis XIV, bien qu'avec moins d'initiative personnelle. Il ne resta étranger qu'à la diplomatie et à la guerre. Il administra le commerce, l'industrie, l'agriculture, les lettres, les arts, les sciences, comme la police, les fortifications des ports et les voies de communication. Il fut le grand administrateur du règne.

Spécialement contrôleur général des finances, diminutif officiel du titre de surintendant, qui était supprimé, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, eut sous sa direction les bâtiments et les manufactures.

François-Michel Le Tellier, qui devint marquis de Louvois, qui était le fils d'un collègue obscur de Colbert, et qui fut avec lui l'un des principaux collaborateurs de Louis XIV dans le gouvernement, administra le département de la guerre.

Louvois était jaloux de Colbert; mais il a su distinguer Vauban et Catinat sans s'offusquer de leur renommée. Il a organisé la victoire dans les jours prospères et organisé la défense dans les jours défavorables. C'était un Carnot monarchique, autrement capable, autrement fort que le Carnot républicain qui n'eut que la peine d'utiliser

les ressources militaires admirables que le gouvernement de Louis XVI lui avait léguées.

La soumission des parlements, la résurrection de la marine alors amoindrie, la réorganisation de l'armée, déjà forte, la réforme des finances et d'autres améliorations, d'autres progrès à l'intérieur, remplirent principalement les cinq premières années du règne de Louis XIV, après la mort du cardinal de Mazarin. Les ports de Toulon, de Rochefort et de Brest, datent de cette époque. Il fallut rivaliser avec la Hollande et l'Angleterre qui avaient de nombreuses et puissantes flottes, protectrices de leur commerce. On y travailla avec ardeur, avec activité.

Un incident subit démontra la nécessité de songer sérieusement à fortifier la marine. Voici le récit curieux de cet incident, qui n'est pas sans analogie avec l'expédition d'Alger, faite aux derniers jours du règne de Charles X.

Les provocations des Barbaresques réclamaient, de la part de toutes les nations commerçantes, des représailles et des mesures préventives contre ces corsaires avides d'esclaves chrétiens et de richesses européennes. Cette nécessité avait inspiré tout d'abord à Louis XIV la pensée de fonder un établissement en Afrique : « Ce que je désirerais le plus, écrivait-il au duc de Beaufort, le 19 mars 1662, ce serait que vous pussiez prendre quelque poste fixe en Afrique, soit qu'il fût fortifié, soit qu'il fût dans une assiette à le pouvoir être facilement. »

Le duc de Beaufort n'avait pas obtenu du premier coup, et avec les ressources du début, des avantages assez marqués pour satisfaire l'ardeur de Colbert. Mais, en 1663, il eut le bonheur de contenir la flotte d'Alger et de la refouler dans ses ports. Afin de

continuer cette première victoire, le Roi décida une expédition composée de vaisseaux, de galères et de six mille hommes d'infanterie.

Le duc de Beaufort, devenu soumis, commandant en chef, Louis-Victor de Rochechouart qui devint duc de Mortemart, qui était duc de Vivonne, frère de Mme de Montespan, capitaine-général des galères, Gadagne, chef des troupes de débarquement, étaient chargés d'accomplir enfin la conquête désirée.

Sur d'autres points, les menaces des Turcs tenaient la chrétienté en grand péril. L'alarme en retentissait jusque dans la chaire par la voix de Bossuet. Les Infidèles diminuaient « tous les jours la chrétienté par des armes fortunées. »

En 1663, un général ottoman, du nom d'Achmet Kuprugli, s'emparait de Neuhausel, ville de la Hongrie.

L'hiver seul arrêta le vainqueur et sauva Vienne. Devant une telle évidence, l'empereur d'Allemagne, réduit à accepter la lutte, demanda des secours à la diète germanique; il en obtint, mais à la condition humiliante que les troupes des Cercles auraient leur général particulier. Il s'engageait en outre à faire des levées dans ses États héréditaires; mais, craignant de n'y pouvoir suffire, il recourut au roi de France, qui lui accorda sans hésiter, six mille auxiliaires. Louis XIV entrait ainsi en Allemagne pour le salut de l'Empire, à la sollicitation de son chef.

L'expédition de Barbarie et la guerre de Hongrie, sont simultanées et connexes. Commencées dans le même mois, elles atteignent leur but principal à huit jours de distance l'une de l'autre. Le roi de France en suit tous les mouvements avec une égale vigilance, semaine par semaine, recueille avec empressement les rapports favorables, et

les communique de ceux-ci à ceux-là, comme autant d'encouragements. Des deux côtés, il s'occupe d'aguerrir ses troupes, et de révéler par elles son importance à ses amis et à ses ennemis; en même temps il expérimente sur les officiers et les soldats ses principes de rigoureuse discipline et d'organisation militaire. Ce sont, en un mot, deux applications de sa politique au dehors et au dedans.

L'expédition de Barbarie a quelques jours de priorité. Louis XIV commença par montrer qu'il en était le véritable chef. Ne pouvant ôter le commandement au duc de Beaufort, qui avait conservé, par les dernières transactions de la Fronde, le titre d'amiral, il le mit du moins sous la garde de Vivonne et de Gadagne. Enfin la flotte sortit de Toulon le 2 juillet, et quelques jours après l'armée débarquait à Gigeri, près d'Alger.

Malgré la résistance des Barbares, Gigeri fut prise le 23 juillet.

Louis XIV en éprouva d'autant plus de joie, que cette victoire dissipait le préjugé de terreur qui protégeait encore les Turcs. Immédiatement il s'occupa d'en assurer les conséquences. Il commanda des travaux de fortifications, et la création d'un bon port à Gigeri.

La guerre de Hongrie, avec plus de difficultés, rapporta presque le même jour une gloire bien plus retentissante. Ici encore Louis XIV avait fait comprendre par le choix du commandant qu'il n'entendait pas se mettre à la merci des grandes illustrations. Il n'appela ni Turenne, ni Condé à la tête de ses troupes. Il y plaça Jean de Coligny, comte de Saligny, en lui adjoignant Lafeuillade et Podwitz, qui eurent le titre de maréchaux de camp.

L'armée française, partie de Metz, et arrivée au Rhin le 31 mai,

s'avançait à travers les États de Bade et de Wurtemberg. Malgré les ménagements dont elle usait envers eux, les princes allemands trouvèrent son passage onéreux, et insistèrent pour qu'elle s'embarquât sur le Danube et payât 60,000 livres pour ce transport : « Je m'étonne, écrivait Louis XIV, de la répugnance qu'on a de souffrir leur passage, puisqu'elles payent partout ; » mais, quoique le prix lui parût excessif, il envoya les 60,000 livres.

Ce qui entretenait la persévérance de Louis XIV, c'était surtout, comme on le voit par ses mémoires, la pensée des services qu'il allait rendre à la chrétienté. L'événement lui donna raison. Ce fut l'armée française, sous les ordres de Coligny, qui amena la déroute complète des Turcs à la bataille de Saint-Gothard que, sans elle, le Margrave de Bade, général en chef de l'armée dite des Cercles et le comte de Montecuculli, général en chef des troupes dites impériales, auraient certainement perdue.

Louis XIV avait atteint son but. Il avait sauvé la chrétienté.

Il en avait encore atteint un autre. Il était sûr de l'héroïsme de ses soldats. Il avait une armée sur laquelle il pouvait compter et avec laquelle l'Europe aurait à compter.

Un échec, promptement réparé, du côté des États barbaresques, fournit à Louis XIV l'occasion de témoigner de son intelligente et vive sollicitude pour les marins et les soldats. Il préludait à la fondation de l'Hôtel des Invalides. Secondé par Colbert, il donna, on va le voir, un grand essor à la marine marchande et à la puissance coloniale de la France, ainsi qu'à la facilité des communications intérieures. On construisit le canal du Midi ou du Languedoc, entreprise dont François Ier avait eu l'idée, que Henri IV avait voulu réaliser, que le cardinal de Richelieu n'avait pu accomplir et dont

l'exécution fut confiée à Pierre-Paul Riquet, baron de Bon-Repos, simplement homme de gabelles, tige de la famille de Caraman, devenue ducale sous la Restauration, et héritière de la principauté belge de Chimay.

Le canal du Languedoc, ou du Midi, devait joindre la Méditerranée à l'Océan. Telle était du moins la pensée de Colbert que l'on vient de reprendre avec plus de largeur et d'étendue, dans le projet d'établissement d'un canal de jonction de ces deux mers.

En 1663, on rétablit les haras, afin de remonter la cavalerie française sans être dans la nécessité de faire au dehors des achats de chevaux considérables.

Dès 1662, on s'était occupé du commerce pour le rendre prospère, de l'industrie pour la rendre florissante. Il y eut bientôt des manufactures, des fabriques, des usines, des exploitations de toutes sortes, et, le Roi donnant l'exemple, il fut ordonné aux riches habitants des villes de ne porter que des étoffes françaises, de n'acheter que des produits français.

C'est alors que Louis XIV acquit de la famille de Jehan Gobelin l'établissement, déjà célèbre, qui devint la merveilleuse manufacture de tapis qu'on appelle encore les Gobelins. L'illustre peintre Lebrun en eut la direction.

Les Gobelins absorbèrent bientôt la Savonnerie, autre manufacture de tapis dont il a été parlé dans ce livre, créée sous Henri IV, et d'abord installée au Louvre. Enfin, en 1664, on établissait à Beauvais, où elle existe toujours, une manufacture spéciale de tapisseries dont on sait le rare mérite et la grande réputation.

Dans le même temps, on ouvrait à Alençon une fabrique de

dentelles qui rivalisèrent bientôt de perfection et de beauté avec les dentelles de Bruxelles et de Venise.

Sous l'empire d'une législation énergiquement protectrice, l'industrie française prit très vite un développement considérable. Cependant on concluait à la même époque des traités de commerce et d'échange avec la Suède, le Danemark et la Hollande.

Il n'y avait pas là de contradiction. Le système de la protection doit être pratiqué là où il est utile. Le système de l'échange doit être adopté là où il est nécessaire. C'est l'absurdité de l'absurdité que de vouloir régir ces matières d'après des principes absolus invariables, au lieu de les réglementer selon les temps et les circonstances.

On a vu que, sous Henri IV, Sully avait enrichi les campagnes en autorisant l'exportation des produits agricoles; en 1662, il y eut en France une famine qui faisait beaucoup de victimes. Colbert acheta alors, par ordre de Louis XIV, des blés étrangers.

Louis XIV et Colbert avaient raison, comme avaient eu raison Henri IV et Sully. Lorsqu'il y a surabondance de produits agricoles, c'est l'heure de la libre exportation. Lorsqu'il y a, au contraire, insuffisance de céréales ou de bestiaux, c'est l'heure de la libre importation.

La seule loi dans cet ordre de faits et d'idées, c'est, selon le mot de Louis XIV, le salut du peuple.

C'est dans cette même période que Louis XIV développa ou plutôt créa la France coloniale. En 1664, on reconstitua la Compagnie des Indes occidentales et on fonda la Compagnie des Indes orientales. On attribua à la première le commerce exclusif de l'Atlantique entre les côtes d'Afrique et les côtes d'Amérique, ce qui lui assignait le Canada, les Antilles, la Guyane. On accorda à la seconde de grands

avantages, et on lui assigna l'île de Madagascar, destinée à devenir le point de départ des établissements qu'on devait fonder dans l'Inde.

Enfin on donna une puissante impulsion à l'architecture. On restaura le château de Fontainebleau, on modifia le château de Saint-Germain, on éleva la magnifique colonnade de Perrault du côté de la façade du Louvre qui fait face à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, on commença à s'occuper du palais de Versailles.

En 1662, à l'occasion de la naissance du Dauphin, qui reçut le prénom de Louis, qui fut ensuite appelé le grand Dauphin et qui devait mourir avant son père, il y eut, devant le palais des Tuileries, un splendide carrousel, qui servit de baptême à cette place que depuis on désigna sous ce nom.

Enfin, au mois de mars 1664, Louis XIV donnait, au palais de Versailles, la fête qui est restée historique sous le nom, approprié à la circonstance : *Plaisirs de l'île enchantée.*

La cour de Louis XIV surpassa la cour de Bourgogne qui s'était signalée au XVe siècle par la richesse et l'éclat d'une fête également restée historique.

La fête du XVIIe siècle dura huit jours. Voici un fragment de la description officielle.

« Tout y parut merveille, dès la première entrée. Aux trompettes des habits de satin et des soleils d'or à leurs banderoles, aux chevaliers des habits de toile d'argent, et des broderies d'or et de jais, au roi une cuirasse de lames d'argent et des broderies d'or et de diamants. Au défilé qui précéda la course de bagues, un char de dix-huit pieds de haut, de vingt-quatre de long, de quinze de large, éclatant d'or et de diverses couleurs; Apollon assis au plus haut du char avec les quatre Ages à ses pieds, sur les côtés les douze Heures et les douze

Signes du Zodiaque. Au ballet du soir, le Printemps sur un cheval d'Espagne, l'Été sur un éléphant, l'Automne sur un chameau, l'Hiver sur un ours; derrière eux quatre groupes de jardiniers, de moissonneurs, de vendangeurs, de vieillards gelés sous leurs fourrures, représentant par ses attributs chaque saison; enfin Pan et Diane sur une montagne ombragée d'arbres qui se soutenait en l'air et s'avançait toute seule. Au banquet des dames, un nombre infini de chandeliers, peints d'argent et de vert, de vingt-quatre bougies chacun, et deux cents autres flambeaux de cire blanche tenus par autant de personnes vêtues en masques, pendant que les chevaliers, avec leurs casques couverts de plumes de différentes couleurs et leurs habits de la course, étaient appuyés sur la barrière. Le ravissement était général. Le roi, pour sa part, en ressentait le plaisir cherché de proclamer et de faire reconnaître par tous le rétablissement de l'autorité souveraine. Sa propre devise : un soleil en pierreries avec les mots *Nec cesso, nec erro,* signifiait que sa vigilance ne se lassait pas, que sa sagesse ne s'égarait jamais. »

Louis XIV raisonnait tous ses actes. Il avait sa théorie des divertissements comme celle des devoirs de la royauté. « Ils sont, disait-il, utiles à tous les hommes pour délasser du travail, fournir de nouvelles forces, servir à la santé, calmer les troubles de l'âme et l'inquiétude des passions, inspirer l'humanité, polir l'esprit, ôter à la vertu une trempe trop aigre qui la rend quelquefois moins sociable et moins utile. »

Cette explication du goût de Louis XIV pour les divertissements est d'autant plus admissible que ce goût a été de tous les temps et dans toutes les cours. Au surplus, il en eut d'autres plus graves, sur-

tout celui des longues guerres qui allaient remplir la plus grande part de sa vie et de son règne.

De toutes les questions intérieures qui ont laissé une trace profonde dans le siècle, dans le règne de Louis XIV, la plus intéressante est peut-être la question religieuse.

Avant d'entrer en plein, pour n'en plus sortir, dans le vaste domaine militaire et diplomatique de ce siècle et de ce règne dont le rayonnement radieux des arts, des lettres et des sciences, de la poésie et de l'éloquence, des mœurs, des salons et des élégances sera le couronnement, nous allons résumer dans un tableau d'ensemble cette question religieuse, la plus haute à toutes les époques, puisqu'elle touche aux fibres les plus délicates de l'âme.

La question religieuse qui embrasse, dans ses diverses phases, une grande partie du règne de Louis XIV, comprend quatre affaires principales distinctes : le quiétisme, le jansénisme, la déclaration du clergé de 1682, charte gallicane de l'église de France, la révocation de l'édit de Nantes, qui était le palladium du protestantisme.

Le quiétisme, venu tardivement, ne fit qu'une courte apparition en France, et si nous en parlons, c'est qu'il mit en conflit religieux deux hautes célébrités chrétiennes de l'époque, Bossuet et Fénelon.

François de Salignac de la Mothe Fénelon, qui mourut archevêque de Cambrai, fut chargé de faire l'éducation du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, et publia, pour l'instruction de son élève, son *Télémaque* qui le fit entrer, en 1696, à l'Académie française.

Jacques-Benigne Bossuet, qui fut successivement évêque de Condom et évêque de Meaux, et qui joua un grand rôle dans le monde religieux, sous Louis XIV, avait été chargé de faire l'éducation du Dauphin, père du duc de Bourgogne, et publia son *Discours sur*

l'histoire universelle, qui le fit entrer, en 1671, à l'Académie française.

Bossuet a donc historiquement devancé Fénelon.

Le quiétisme était une doctrine mystique inventée par un prêtre espagnol du nom de Molinos. Elle fut introduite en France par Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, mariée à Jacques Guyon, fils de l'entrepreneur du canal de Briare.

Fénelon protégea cette doctrine que combattit Bossuet. Innocent XI l'avait condamnée en 1685. Innocent censura, en 1699, l'archevêque de Cambrai qui se soumit. Ce fut la fin du quiétisme.

C'est le moment opportun de faire connaître, avec le fac-similé de sa signature, quelques lignes autographes de l'illustre auteur de *Télémaque*, lignes d'un caractère privé.

Lettre privée de Fénelon à Marie-Célestine-Philippine-Josèphe de Mérode, marquise de Trelon, duchesse de Holstein :

« Cambrai, 21 décembre 1703.

Je vous souhaitte tous les agrements, et tout le bonheur que vous meritez. mes souhaits seront inutiles, car je demande souvent a Dieu qu'il vous comble de ses benedictions, et qu'il vous donne avec les prosperitez temporelles l'esprit de foi, et de pieté solide pour les mépriser.

Fr Arch. Duc de Cambray

Il y a une lettre de Bossuet, d'un caractère également privé, écrite au comte de Pontchartrain, contrôleur général des finances.

C'est une simple recommandation adressée au nom du Roy, en faveur d'Antoine Girard, docteur en Sorbonne, abbé de Pontlevoy, précepteur du comte de Toulouse, au sujet d'une pension de mille écus qui lui était accordée.

Nous nous bornons à donner le fac-similé de la signature.

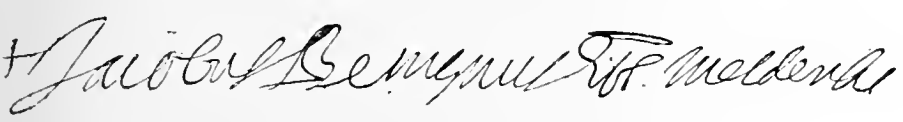

L'histoire du jansénisme, c'est l'histoire de Port-Royal-des-Champs.

Quelque admiration littéraire que l'on ait pour les *Provinciales* de Blaise Pascal, plus ennemi encore de la Société de Jésus qu'ami de la doctrine de Jansénius, Port-Royal-des-Champs, c'était la ligue à rebours, c'était l'une des citadelles de l'opposition à la royauté, opposition qui sait revêtir tant de formes diverses, c'était une place de guerre de la rebellion de l'époque.

Louis XIV ne s'y trompa pas. Il brisa Port-Royal-des-Champs, ou plutôt la fronde janséniste, comme il avait brisé la fronde parlementaire, comme il avait brisé la fronde princière, et il fit bien, car un État où il y a plusieurs volontés d'égale puissance qui se heurtent est un État perdu.

Les agitations du jansénisme se prolongèrent jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. C'est en 1709 seulement que Port-Royal-des-Champs fut rasé, et ce n'est qu'en 1713 que Clément XI, intervenu avec son autorité de souverain-pontife dans ces débats religieux, publia la bulle *Unigenitus* qui était la condamnation d'un livre de

l'oratorien Quesnel, paru en 1671, et favorable aux doctrines de Jansénius qu'Antoine Arnault, dont il reçut le dernier soupir à Bruxelles, en 1694, avait embrassées avec enthousiasme et défendues avec passion.

La déclaration de l'assemblée du clergé de 1682 est généralement attribuée à l'initiative, à l'influence et à l'autorité du grand orateur chrétien de l'époque, à Bossuet, qui s'était déjà immortalisé, à cette date, par sa magnifique oraison funèbre de la première femme de Monsieur, Henriette d'Angleterre, morte presque subitement à Saint-Cloud, oraison dont chacun sait de mémoire l'émouvant début : « Madame se meurt, Madame est morte ! »

Eh bien ! c'est de l'histoire, mais de l'histoire falsifiée, c'est de la légende ; Bossuet n'a pas été l'âme, encore moins le dominateur de cette assemblée du clergé, assemblée dont la convocation lui parut même dangereuse, et dont il a été plutôt le modérateur que l'inspirateur. Il paraît très démontré que la fameuse déclaration dont on lui a fait souvent un mérite n'est pas son œuvre personnelle.

Une affaire d'argent, et non de foi, avait soulevé un conflit entre le roi Louis XIV et le pape Innocent XI. Ce fut là l'origine de la convocation de l'assemblée du clergé, convocation qui est de 1681.

Louis XIV ne souffrait guère la contradiction. Innocent XI lui avait donné tort dans l'affaire de ce que l'on appelait la Régale, prélèvement royal sur le temporel épiscopal.

Le Roi chercha un point d'appui contre le pape dans le clergé de France. Il fit intimer à l'assemblée qu'il avait provoquée d'examiner l'étendue de la puissance des successeurs de saint Pierre et d'en fixer les limites.

Telle a été l'origine, tel a été le but de la déclaration de 1682,

adoptée le 19 mars avec les quatre articles établissant que le pape n'a aucune autorité sur le temporel des rois, que la plénitude de puissance du siège apostolique sur les choses spirituelles devait être réglée d'après les canons du concile de Constance, que l'exercice de l'autorité pontificale doit être conforme à ces canons, que les décisions du pape en matière de foi ne sont irréformables qu'après avoir été confirmées par le consentement de l'Église.

Aujourd'hui que l'infaillibilité du pape dans le domaine spirituel est incontestée, proclamée, reconnue, ces quatre articles ne sont plus que de l'histoire. Ils ne furent d'ailleurs qu'une satisfaction platonique donnée à Louis XIV dans son différend avec Innocent XI, car bien qu'il se soit empressé d'en rendre, par un édit royal, l'enseignement obligatoire, à la demande de l'archevêque de Cambrai, l'assemblée du clergé qui les avait votés admit qu'ils n'étaient que la constatation d'une opinion et non un article de foi.

Louis XIV eut de longs démêlés avec le Saint-Siège. Il y eut comme conséquence de la déclaration du clergé de 1682, le refus du souverain pontife de consacrer par des bulles, selon l'usage, les nominations à des évêchés de France des prélats qui avaient participé à cette déclaration.

Il y eut entre le pape et le Roi d'autres difficultés et d'autres froissements de différente nature et d'importance secondaire, puis, sous le pontificat d'Innocent XII, en 1693, il y eut une heureuse réconciliation entre Louis XIV, redevenu sincèrement le fils aîné de l'Église, et le Saint-Siège.

Le passé fut oublié, effacé. La soumission du Roi très chrétien au chef spirituel de la catholicité fut complète.

La révocation de l'édit de Nantes, qui est du 15 octobre 1685,

et qui a été signée au palais de Fontainebleau, a eu de regrettables résultats dans le domaine industriel et commercial. Mais pour apprécier cet acte, il faut se reporter à l'époque où cette mesure fut prise. Dans toute l'Europe protestante, l'intolérance était à l'ordre du jour contre les catholiques. Ils y étaient persécutés à outrance; ils y étaient exclus de tous les emplois civils. Louis XIV, dans cette circonstance, usa de représailles que des incidents imprévus rendirent parfois sanglantes, mais qui ne tardèrent pas à se transformer en une lutte surtout politique. Le sentiment public était d'ailleurs, en France, à ce moment-là, pour l'uniformité de croyance, pour l'unité de la foi.

En révoquant l'édit de Nantes, Louis XIV obéissait donc au sentiment public. Un fait le prouve. Le sculpteur Girardon envoyait à Troyes, sa ville natale, un médaillon du Roi consacré au pieux triomphateur qui avait éteint l'hérésie. Il fut reçu avec acclamation par les habitants. Le peuple, la bourgeoisie, la noblesse, toute la France applaudissait.

Innocent XI seul resta silencieux. Il voulait la conversion des hérétiques, mais il ne la voulait que par la persuasion. Louis XIV qui trouvait en eux des rebelles à son autorité royale, autant que des révoltés contre le Saint-Siège, se vit contraint d'user de la force. Chacun d'eux était dans son rôle.

Le protestantisme, en lutte avec la royauté, expira en 1674 dans les Cévennes où il avait son dernier refuge et sa dernière armée.

Les protestants des Cévennes étaient appelés les Camisards parce qu'ils mettaient sur leurs vêtements des chemises de toile blanche. Leur chef le plus célèbre se nommait Jean Cavalier. Il se soumit le premier.

C'est à cette époque qu'apparaissent dans les Cévennes les dragons du maréchal de France Charles-Louis-Hector, duc de Villars, qui triompha de cette rebellion autant par la douceur que par la force.

Mme de Sévigné a raillé les dragons de Villars transformés en missionnaires. Elle oubliait que Cromwell avait promené la dévastation, la ruine et la mort, par le fer et par le feu, dans l'Irlande catholique, qui était encore religieusement asservie et persécutée par l'Angleterre protestante au commencement de ce siècle.

Nous ne saurions mieux terminer cette échappée sur la question religieuse que par un fait de conversion qui eut, en 1668, un retentissement considérable et qui se produisit avec un éclat extraordinaire.

Né protestant, Turenne eut le bonheur et la gloire de se convertir, à la parole éloquente de Bossuet, au catholicisme. C'est ce qu'avait déjà fait Lesdiguières.

Ainsi les deux plus grands hommes de guerre, après le grand Condé, qui était né catholique par la conversion de son père, imitèrent Henri IV et, abjurant le protestantisme, se rangèrent spontanément, librement, sous les lois de l'Église.

Deux ans après Turenne, Henri-Charles de la Tremoille, duc de Thouars, prince de Tarente, abjurait aussi le protestantisme.

La terre de Thouars avait été érigée en duché pairie, en 1595, en faveur de son aïeul, Claude de la Trémoille.

Nous allons entrer dans une longue période glorieuse, bien que des revers momentanés en aient parfois obscurci l'éclat, comme des éclipses passagères cachent momentanément les clartés, les rayons du soleil à la terre.

Mais, pour éclairer cette période, qui comprend des négociations,

des guerres et des traités et dans laquelle se trouve comprise la grosse affaire du testament de Charles II en faveur du duc d'Anjou, second fils du Dauphin et l'un des trois petits-fils de Louis XIV, il est nécessaire de constater que le traité des Pyrénées n'avait pas entièrement effacé les sentiments de rivalité qui avaient longtemps existé entre la cour de France et la cour d'Espagne.

Philippe IV paraît s'être plaint à Louis XIV de machinations souterraines qu'il accusait la France de fomenter en Portugal contre la couronne d'Espagne.

C'est ce que démontre la lettre suivante de Louis XIV à Philippe IV.

« Paris, 30 juillet 1663.

« Monsieur mon frère, oncle et beau-père, j'ai chargé l'archevêque d'Embrun, mon ambassadeur, de présenter à Votre Majesté la réponse à tous les articles du mémoire que le marquis de la Fuente remit, il y a quelques jours, par votre ordre, entre les mains de la Reyne, madame ma mère.

« J'avoue franchement à Votre Majesté que rien ne m'a jamais plus surpris que tout le contenu en cet écrit, et je désire si fort qu'il n'en reste aucune impression dans l'esprit de Votre Majesté que le mien n'en sera point satisfait que je n'aie appris par elle-même qu'elle n'y ajoute plus aucune foi.

« Peut-être pourrais-je prétendre avec justice quelque chose au-delà, et qu'elle voudrait bien donner des marques de son indignation à ceux qui travaillent de cette sorte, par tant d'artifices et de calomnies, à partager des cœurs que le sang unit si étroitement. Mais je m'en remets à ce qu'elle estimera plus à propos, et malgré eux ne cesserai point d'être bon frère, neveu et gendre de Votre Majesté.

« Louis »

Monsieur mon frere oncle et beaupere j'ai chargé
l'arch.e d'embrun mon amb.r de presenter
a V. M. la reponse a tous les articles
du memoire que le marquis de la fuente
remit il y a quelques jours par l'ordre
de V. M. entre les mains de la Reyne
madame ma mere. j'adjoute franchement
a V. M. que jamais rien ne m'a plus surpris
que tout le contenu en cet escrit et je
desire si fort qu'il n'en reste aucune
impression dans l'esprit de V. M. que
ce mien ne sera point satisfait que je
n'aye apris par elle mesme qu'elle n'y
adjoute plus aucune foi. peut estre

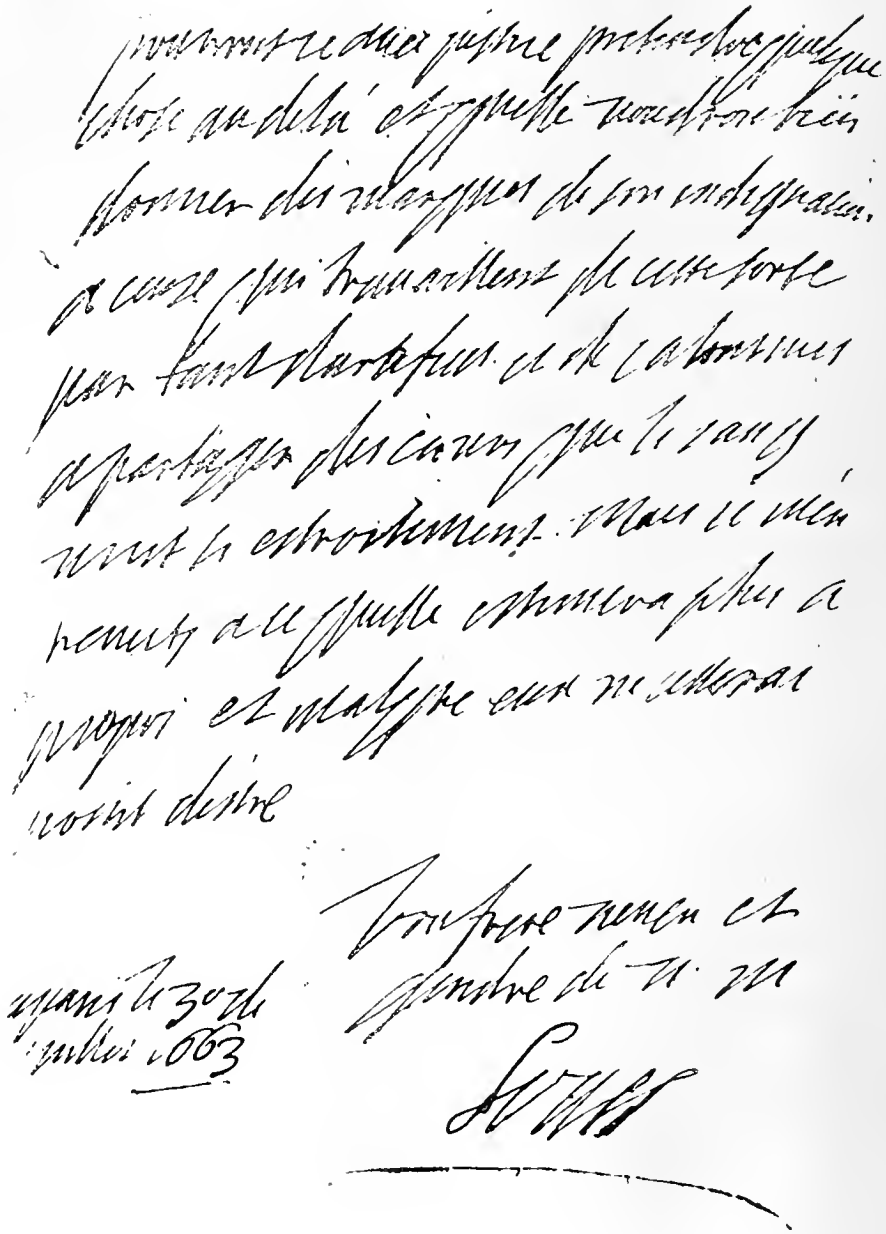

Les rapports de la cour de France et de la cour d'Espagne se détendirent ensuite, comme l'indique cette autre lettre autographe de Louis XIV, écrite huit ans après à Marie-Anne d'Autriche, mère de Charles II, encore mineur, lettre autographe dont voici le fac-similé.

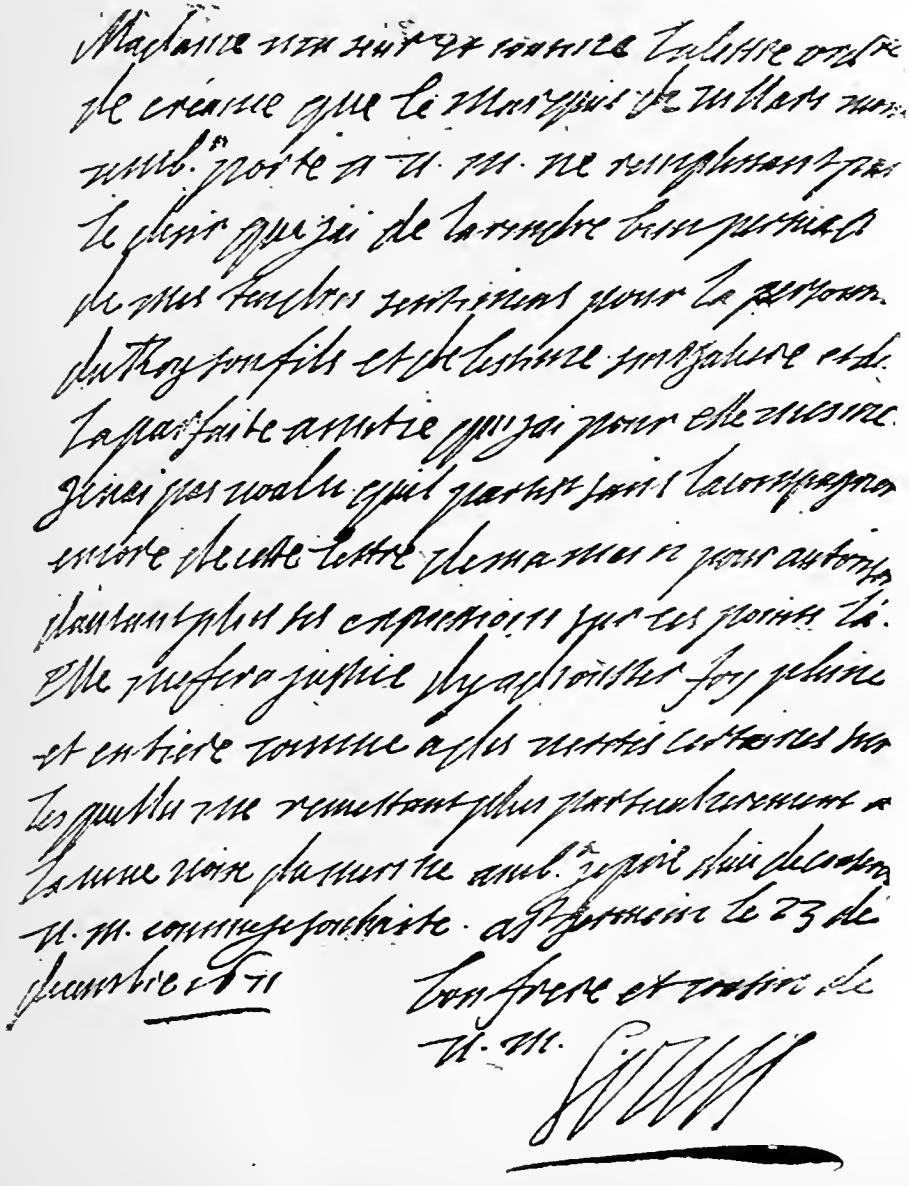

Madame mon seur et cousine la lettre ordre
de créance que le Marquis de Villars mon
amb.r porte a V. M. ne remplissant pas
le desir que j'ai de la rendre bien persuadée
de mes tendres sentiments pour la personne
du Roy son fils et de l'estime singuliere et de
la parfaite amitie que j'ai pour elle mesme
je n'ai pas voulu qu'il partist sans la compagnon
encore de cette lettre de ma main pour autoriser
d'autant plus ses expressions sur ces points là.
Elle me fera justice d'y adjouster foy pleine
et entiere comme a des verités certaines sur
lesquelles me remettant plus particulierement a
la mesme voix du merite amb.r je prie dieu de conserver
V. M. comme je souhaite. a St Germain le 23 de
decembre 1671

bon frere et cousin de
V. M.

[illegible]

Voici maintenant l'imprimé de cette lettre autographe :

« Saint-Germain-en-Laye, 23 décembre 1671.

« *A la Reine régente d'Espagne, madame ma sœur et cousine,*

« Madame ma sœur et cousine, la lettre ordinaire de créance que le marquis de Villars, mon ambassadeur, porte à Votre Majesté, ne remplissant pas le désir que j'ai de la rendre bien persuadée de mes tendres sentiments pour la personne du Roi son fils, et de l'estime singulière et de la parfaite amitié que j'ai pour elle-même, je n'ai pas voulu qu'il partît sans l'accompagner encore de cette lettre de ma main pour autoriser d'autant plus ses expressions sur ces points là. Elle me fera justice d'y ajouter foi pleine et entière, comme à des vérités certaines, sur lesquelles me remettant plus particulièrement à la vive voix du même ambassadeur, je prie Dieu de conserver Votre Majesté comme je souhaite.

« Louis. »

Dans l'intervalle de ces deux lettres, Louis XIV avait adressé à cette même princesse une lettre d'un caractère privé, également autographe, lettre dont voici intégralement l'imprimé.

« Saint-Germain-en-Laye, 19 septembre 1668.

« *Louis XIV à Marie-Anne d'Autriche, régente d'Espagne,*

« Madame ma sœur et cousine, l'occasion du baptême de mon fils, le duc d'Anjou, est trop avantageuse au désir que j'ai de serrer de plus en plus les nœuds de notre amitié pour ne m'en prévaloir pas. Je demande à Votre Majesté de vouloir bien le présenter à ce premier sacrement en qualité de sa maraine et de le recevoir pour filleul

conjointement avec l'empereur. Sans parler des autres actes qui m'engagent à ce choix, la vertu de Votre Majesté lui est un gage infaillible des bénédictions qu'il doit attendre de cette nouvelle alliance, attendant laquelle je prie Dieu de la conserver comme je désire.

« Bon frère et cousin de Votre Majesté,

« Louis. »

Voici maintenant le fac-similé des premières lignes de cette même lettre autographe.

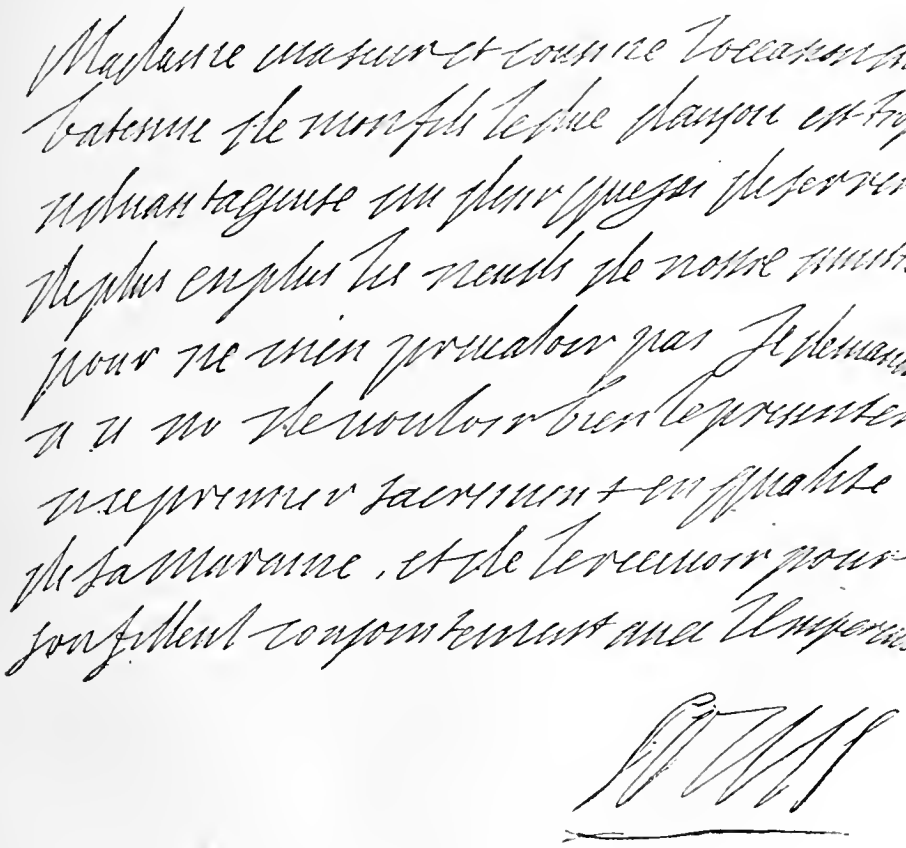

Le duc d'Anjou reçut le nom de Philippe. Il fut baptisé le 24 mars 1669 dans la chapelle des Tuileries par l'archevêque de Reims. Il eut pour parrain Léopold Ier, empereur d'Allemagne. Il était le second fils du Dauphin.

Louis XIV avait un double orgueil très légitime et très élevé, il voulait que la royauté fût maîtresse à l'intérieur, afin que la France fût prépondérante à l'extérieur. On ne peut qu'applaudir à ce double orgueil, d'un caractère patriotique et d'un personnalisme intelligent, auquel on doit de si grandes choses.

Nous avons esquissé le tableau de la politique intérieure dont on a vu les résultats heureux dans la question religieuse et dans la question administrative, dans la réforme des finances et des parlements, dans les améliorations d'ordre matériel, comme d'ordre militaire et maritime.

Il est temps de peindre à traits larges et rapides le tableau de la politique extérieure.

A cette occasion, nous ferons la même réflexion que pour ce qu'on décore du nom d'économie politique. C'est l'absurdité des absurdités que de baser uniquement et uniformément son système d'alliances internationales sur la similitude des institutions et des croyances, au lieu de l'asseoir sur la concordance des intérêts du jour.

Le 2 novembre 1655, un traité d'alliance offensive et défensive avait été conclu à Westminster entre la France et l'Angleterre, l'une catholique et monarchique, l'autre protestante et républicaine. D'un côté Louis XIV, petit-fils de Henri IV, descendant de saint Louis; de l'autre, Olivier Cromwell, le régicide.

Le cardinal de Mazarin fit bien de signer ce traité au nom du roi de France, puisqu'il s'agissait de s'assurer l'appui de l'Angleterre contre la maison d'Autriche, contre la cour d'Espagne.

Louis XIV eut d'abord à se préoccuper, dans des circonstances différentes et meilleures, de la situation de l'Angleterre, qui pouvait être un auxiliaire ou un obstacle. Le 5 août 1661, il écrivait à son ambassadeur à Londres : « Je suis bien aise d'apprendre que le roi d'Angleterre, Charles II, n'est pas en si bon état qu'on le croit, qu'il sera toujours en arrière de deux millions tous les ans, ce qui lui fera considérer davantage ses amis et lui ôtera le moyen d'entreprendre de grandes choses comme il pourrait en être tenté par la possession d'une flotte de cent-soixante vaisseaux qu'il doit à ses malheurs, puisqu'elle est l'œuvre de Cromwell. »

On reconnaît dans ces quelques lignes la hauteur de vues de tous les véritables hommes d'État, qui n'ont jamais vu, dans la diplomatie, qu'un instrument de ce que l'on appelle la politique des intérêts nationaux, indépendants des doctrines religieuses et des institutions gouvernementales. Mais cette politique exige une grande suite dans les idées. Elle n'est possible qu'avec une royauté héréditaire.

Depuis le traité de Westphalie, depuis la constitution de la Ligue du Rhin, l'empereur d'Allemagne était sans prestige comme sans autorité. Il était menacé par les Turcs, alors en possession de Bude depuis un siècle, futurs assiégeants de Vienne.

Depuis le traité des Pyrénées, le roi d'Espagne avait gardé une attitude fière, mais il était sans force.

C'était autant d'excitations qui poussaient Louis XIV à des guerres de conquêtes d'où devaient sortir la gloire de son règne et la grandeur de la France.

La Hollande, la plus importante des sept Provinces-Unies, était dans une situation meilleure : sa marine était puissante, son com-

merce extérieur très étendu, sa prospérité immense. Ses mœurs étaient simples, mais elles étaient d'une excessive intolérance à l'égard des catholiques.

Depuis l'abolition du stathoudérat, qui datait de 1650, la Hollande était divisée. Les républicains, maîtres du gouvernement, avaient placé à sa tête Jean de Witt, avec la qualification de grand Pensionnaire. Les orangistes soutenaient Guillaume de Nassau, troisième du nom, comme prince d'Orange, de la famille des anciens stathouders, et qui avait l'appui du roi d'Angleterre, Charles II, dont il était le neveu. Son père avait épousé une fille de Charles Ier. Lui-même épousa sa cousine Marie, fille de Jacques Stuart, d'abord duc d'Yorck, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II. Le trône des Stuarts était relevé depuis 1660.

Guillaume de Nassau devait, à son tour, échanger son titre de prince d'Orange contre celui de roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre, Charles II, sollicita le concours de Louis XIV, roi de France, pour que le stathoudérat de la Hollande fût rendu à la maison d'Orange, dans la personne de Guillaume de Nassau.

Louis XIV ne jugea pas opportun d'entrer dans les vues de Charles II. Il projetait la conquête des Pays-Bas espagnols et il comptait que la Hollande le seconderait dans cette entreprise. Or, Jean de Witt exerçait alors une action considérable dans l'assemblée des états généraux de la Hollande.

On disait la Hollande, bien qu'elle ne fût qu'une des sept Provinces-Unies. Mais c'est chez elle que se tenaient les états généraux de la confédération; c'est à La Haye que résidaient les ambassadeurs étrangers; c'était là que se traitaient les affaires intérieures de

l'Union, et que se faisaient les négociations avec les puissances extérieures.

Enfin, la Hollande contribuait à elle seule aux dépenses communes plus que la moitié des six autres provinces.

L'espoir de compter la Hollande parmi ses alliés fut une courte illusion de Louis XIV. Il avait fait d'abord de la tolérance religieuse pour attirer à lui les États et les princes protestants. Il reconnut bientôt qu'ils ne voulaient de liberté que pour eux et qu'ils seraient ses plus dangereux ennemis. C'est ce qui le décida plus tard à n'être pas plus tolérant que ces faux partisans de la tolérance.

Louis XIV pourtant poursuivit avec opiniâtreté un nouvel amoindrissement de la couronne d'Espagne, contre laquelle il soutenait secrètement la maison de Bragance en Portugal et l'isolement de l'empereur d'Allemagne au delà du Rhin. Déjà, pour rapprocher la France des Pays-Bas espagnols, il avait acquis, à prix d'argent, de Charles II, le 12 octobre 1662, la ville de Dunkerque.

Mais si Louis XIV avait eu raison de la pauvreté de Charles II, il échoua devant l'incorruptibilité de Jean de Witt et en arriva à cette conclusion logique : en 1648, à l'époque des négociations de Munster, les Hollandais, se séparant de la France, ont jugé utile de ne songer qu'à eux. Désormais la France ne songera qu'à elle et se séparera des Hollandais dans les débats qu'ils pourraient avoir avec d'autres puissances.

C'est de ce froissement que devait sortir la guerre de 1672.

En 1664, il y eut une rupture éclatante entre l'Angleterre et la Hollande, deux nations maritimes rivales qui aspiraient, chacune, à l'empire exclusif des mers.

Ce ne fut qu'un intermède, dans lequel la France ne joua guère que le rôle d'arbitre et qui se termina par la paix de Bréda.

La paix de Bréda fut conclue en trois actes séparés, à la date du 31 juillet 1667 : l'un concernant la France et l'Angleterre, l'autre concernant l'Angleterre et la Hollande, le dernier concernant le Danemark et l'Angleterre.

La paix de Bréda n'avait qu'une importance secondaire pour la France. Il en fut tout autrement du traité d'Aix-la-Chapelle, dénouement de la question de dévolution.

Le roi d'Espagne, Philippe IV, était mort. Il laissait un enfant débile, né de son second mariage avec Marie-Anne, sœur de Léopold Ier, empereur d'Allemagne. Cet événement soulevait la question de dévolution. La théorie des peuples géographiques ou des frontières naturelles, qui était celle de Henri IV et de Richelieu, bien supérieure à celle des nationalités, qui n'a ni commencement ni fin, était en vigueur.

Une coutume civile du Brabant, appelée le droit de dévolution, disait que lorsqu'un veuf se remariait, la propriété de ses biens était dévolue à ses enfants du premier lit.

Or, la reine de France, Marie-Thérèse d'Autriche, issue du premier mariage de Philippe IV, avait été investie de la souveraineté du Brabant par le seul fait du second mariage de son père avec Marie-Anne d'Autriche. Louis XIV réclama cette province comme étant dévolue à la France.

Louis XIV agit dans cette circonstance avec l'habileté d'un diplomate consommé. Le 8 mai 1667, il fit publier un traité des droits de la Reine très chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne, traité qui était, sous forme de manifeste, une déclaration de guerre.

Ce traité des droits fut expédié à toutes les cours d'Europe : à la cour d'Espagne, à la cour d'Allemagne, à tous les princes et États souverains, comme s'ils avaient été pris pour arbitres.

Ce qui était une préparation plus sérieuse à la guerre, c'est que le maréchal de Turenne reçut l'ordre de tout disposer, de tout préparer pour une expédition sur le Rhin. Ce grand homme de guerre fit trois parts de ses troupes : lui, au milieu, entre la Lys et la Meuse; Aumont, à gauche, entre la mer et la Lys; Créqui, à droite, dans les Trois-Évêchés, pour surveiller les Allemands.

Enfin, Louis XIV alla joindre l'armée du maréchal de Turenne, afin d'apprendre, sous cet illustre maître, l'art militaire. Cette détermination produisit en France une explosion d'enthousiasme et d'admiration.

Il y eut d'abord le siége de Lille, qui capitula le 27 août 1667, et dont Louis XIV partagea personnellement tous les dangers et toutes les fatigues.

Le maréchal de Turenne mena cette campagne avec une rapidité foudroyante, avec un succès merveilleux. Louis XIV était rentré à Paris, d'où il dirigeait une autre campagne non moins difficile et non moins admirable, la campagne diplomatique. Ici nous devons citer le nom de Jacques Bretel de Grémonville qui fit des miracles d'habileté pour forcer l'empereur d'Allemagne, Léopold Ier, à l'inaction, à la neutralité.

La diplomatie française, qui était au fond la diplomatie royale, était alors la première diplomatie de l'Europe.

Il y eut des incidents qui compliquèrent la situation et qui déterminèrent Louis XIV à s'emparer de la Franche-Comté. A cette détermination se rattache un fait intéressant. Depuis plusieurs années, le

vainqueur de Rocroy et de Lens, le grand Condé, presque tombé en disgrâce, était tenu à l'écart des affaires.

Tout à coup, Louis XIV rappelle de Chantilly l'émule du maréchal de Turenne, qui ne pouvait guerroyer partout à la fois, et lui confie le commandement d'une armée d'Alsace de vingt-cinq mille hommes. Le 3 février 1668, il déclara la guerre aux populations franc-comtoises au nom du Roi de France.

Louis XIV, là aussi, se rendit, de sa personne, sur le théâtre de la guerre. Elle fut rapide. L'irrésistible prince de Condé en abrégea la durée par l'impétuosité de ses attaques, par l'importance de ses succès.

La guerre de dévolution se dénoua le 2 mai 1668 par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle, dans lequel, quoique partout victorieux, sur le Rhin et en Alsace, Louis XIV fit preuve d'une rare modération.

Louis XIV explique lui-même les motifs de cette modération dans ses *Mémoires* qui s'arrêtent à cette date. Voici son langage :

« Il s'agissait de savoir lequel m'était le plus avantageux et le plus honnête ou de consentir à la paix aux conditions que j'avais moi-même réglées, ou de continuer la guerre contre les Espagnols et contre ceux qui prendraient leur parti. Dans les grands accroissements que ma fortune pouvait recevoir, rien ne me semblait plus nécessaire que de m'établir, chez mes plus petits voisins, dans une estime de modération et de probité qui pût adoucir en eux ces mouvements de frayeur que chacun conçoit naturellement à l'aspect d'une trop grande puissance. Et je considérais que je ne pouvais faire paraître ces vertus avec plus d'éclat qu'en me faisant voir, les armes à la main, céder pourtant à l'intercession de mes alliés, et me contenter d'un dédommagement médiocre... Ce dédommagement était néan-

moins plus important qu'il ne semblait, parce que m'étant cédé par un traité volontaire, il portait un certain abandonnement des renonciations pour lesquelles seules les Espagnols prétendaient exclure la reine de toutes les successions de sa race... Si je m'opiniâtrais maintenant à la guerre, la ligue qui s'allait former pour la soutenir demeurerait ensuite pour toujours comme une barrière opposée à mes plus légitimes prétentions...; en m'accommodant promptement, je la dissipais dès sa naissance... Je ne manquerais pas d'occasions de rompre, quand je voudrais, avec l'Espagne... La Franche-Comté que je rendais se pouvait réduire en tel état que j'en serais le maître à toute heure, et mes nouvelles conquêtes bien affermies m'ouvriraient une entrée plus sûre dans le reste des Pays-Bas; la paix me donnerait le loisir de me fortifier chaque jour de finances, de vaisseaux et d'intelligences, et de tout ce que peuvent ménager les soins d'un prince appliqué dans un État puissant et riche... »

Le traité d'Aix-la-Chapelle fut donc signé par Louis XIV, que le prince de Condé, le maréchal de Turenne et le marquis de Louvois excitaient à continuer la guerre, et il le signa par les considérations qu'on vient de lire. En vertu de ce traité, la France rendit la Franche-Comté et garda Charleroi, Binche, Ath, Douai, le fort de Scarpe, Tournai, Oudenarde, Lille, Armentières, Courtray, Bergues, Furnes, et toute l'étendue de leurs bailliages, châtellenies, territoires, gouvernances, prévôtés, appartenances, dépendances et annexes de quelque nom qu'elles pussent être appelées. Le traité des Pyrénées était confirmé.

Il y avait restitution de conquêtes récentes. Mais il y avait aussi agrandissement du territoire. Quelques mois après le traité d'Aix-la-Chapelle, on célébrait dans le palais de Versailles la fin de la guerre

et le retour de la paix par une fête dont la magnificence dépassa celle qui l'avait précédée.

Après la paix et le traité d'Aix-la-Chapelle, de l'avis unanime, dans toute l'Europe, il fut reconnu que Louis XIV avait placé la France au premier rang, au-dessus de toutes les autres nations de la chrétienté.

« La puissance de la France, disait le grand Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt à Simon Arnaud, marquis de Pomponne, ambassadeur de Louis XIV, est telle *qu'elle n'a jamais eu de semblable en Europe.* » L'ambassadeur de l'Angleterre à La Haye, sir William Temple, écrivait, le 25 janvier 1669, à son gouvernement, une lettre caractéristique dont voici le texte :

« Je crois que les Français en viendront, avec le temps, à l'imitation de cet ambassadeur romain, à décrire un cercle autour des princes avec lesquels ils auront à traiter, et à leur commander de répondre positivement avant que d'en sortir. Ce sont de grands desseins pour les entreprendre tout d'un coup, que d'avoir cent vaisseaux de guerre avec tous les canons de fonte, d'établir le commerce dans les Indes, de faire valoir ses manufactures en interdisant toutes les autres, de reprendre tous les domaines qui ont autrefois appartenu à la couronne, de supprimer tous les priviléges de ceux de la religion, d'entreprendre la conquête de la Flandre, et de vouloir être le seul arbitre de tous les différends qui arrivent entre ses voisins. Pour venir à bout de tous ces desseins, il faut bien du temps et bien du bonheur, et que les autres princes et États aient bien de la négligence et de l'imprudence. »

Ce tableau de la situation militaire, maritime et diplomatique de la France, était le plus flatteur éloge que l'on pût faire du règne de Louis XIV, puisqu'il était tracé par une plume hostile et jalouse.

C'était de l'admiration, c'était aussi de la crainte. Cette crainte, la Hollande et la Suède la partageaient avec l'Angleterre. Ces trois puissances avaient formé entre elles une sorte de ligue défensive qui avait précédé la paix et le traité d'Aix-la-Chapelle, et avait survécu à cette paix et à ce traité.

Louis XIV connaissait cette triple alliance, qui pouvait devenir pour lui un danger, qui lui était déjà un obstacle, et il travailla à la rompre. Le marquis de Pomponne lui en avait exactement défini le caractère dans la dépêche suivante du mois de mars 1669 : « Je ne vois ici qu'une application continuelle à faire un tel ralliement dans l'Europe qu'il serve de barrière à Votre Majesté, toutes les fois qu'elle pourrait entreprendre quelque chose dans les Pays-Bas. »

Les Pays-Bas, restés espagnols, étaient, en effet, un sujet de préoccupation générale à cette époque. Louis XIV voulait y conquérir les frontières géographiques ou naturelles de la France, de ce côté-là. L'Espagne voulait les conserver. La Hollande y redoutait le voisinage de la France.

C'est la Hollande surtout qui s'agitait, tour à tour sourdement ou ouvertement, pour que rien ne fût changé dans la situation extérieure et intérieure des Pays-Bas espagnols. Elle avait été, dans ce but tout personnel, l'âme de la triple alliance qu'elle s'efforçait de maintenir et d'étendre.

La diplomatie de Louis XIV fut plus habile. Elle détacha successivement la Suède et l'Angleterre de la triple alliance. Dès ce moment, on put s'attendre à une grande guerre entre la France et la Hollande.

Après une expédition sans résultat que Louis XIV fit à la demande du Saint-Siége et de la république vénitienne pour secourir l'île de

Candie ou de Crète, menacée par les Turcs, qui la conquirent en 1669, et qui la possèdent encore en 1886, et au milieu de longues querelles de tarifs commerciaux, il déclara officiellement, le 6 avril 1672, la guerre à la Hollande.

Cette guerre peut s'appeler la guerre de sept ans. Elle ne fut terminée définitivement qu'à la paix de Nimègue, ville des Provinces-Unies ou de la Hollande, où la France signa, on va le voir, quatre traités avec les diverses puissances intéressées dans cette longue, dans cette formidable et sanglante lutte dont voici les faits principaux.

L'armée française, la première des armées européennes, comptait cent vingt mille hommes, bien armés, bien équipés, très instruits, très disciplinés. Vingt mille Suisses et douze mille étrangers de tous pays, des régiments anglais, officiellement fournis par Charles II, les troupes des électorats de Cologne et de Munster complétaient les effectifs de cette nombreuse armée qui avait pour chefs : le prince de Condé, dont on savait la fougue, le vicomte de Turenne, dont on connaissait la science et alors honoré du titre de maréchal général, substitué à celui de connétable ; François-Henri de Montmorency-Bouteville, duc de Luxembourg, du chef de sa mère, qui s'illustra dans cette campagne.

Louis XIV s'était réservé le commandement en chef, et, pour éviter que des conflits de vanité surgissent entre tous ces grands hommes de guerre, il avait décidé qu'il donnerait le mot à Monsieur, présent à l'armée, que Monsieur le donnerait au prince de Condé, premier prince du sang, qui le donnerait au vicomte de Turenne. Le maréchal général devait le communiquer à tous les autres maréchaux de France qui étaient placés sous ses ordres.

LOUIS XIV

AU PASSAGE DU RHIN

(1672)

Monsieur, c'était Philippe, duc d'Orléans, qui était doué d'un grand courage. Il le montra surtout à Cassel où il devait battre Guillaume de Nassau, prince d'Orange, qu'il avait pour adversaire.

Il y eut d'abord à résoudre une double difficulté militaire et diplomatique. La Hollande ne confinait par aucune province au territoire français et on ne pouvait entrer chez elle par les Pays-Bas espagnols qui devaient, au début de la campagne, rester étrangers à cette guerre.

Cette double difficulté fut habilement tranchée. On décida que l'on entrerait en Hollande par la Meuse, dans l'évêché de Liège, qui n'appartenait pas à l'Espagne, et par le Rhin, dans l'électorat de Cologne, qui ne touchait pas à la France.

L'électeur de Cologne ouvrit à l'armée française ces deux routes qui la conduisirent dans le duché de Clèves jusqu'aux villes occupées par des garnisons hollandaises.

Louis XIV avait caché ses projets et ses plans à ses sujets pour les cacher à ses ennemis. Le secret le plus impénétrable fut gardé sur les opérations militaires. Les premiers succès furent rapides.

On domina le cours de la Meuse, on manœuvra sur les deux rives du Rhin, on prit, sous les yeux de Louis XIV, quatre villes en quatre jours. Le prince d'Orange, que les États généraux de Hollande avaient fait généralissime de leurs forces de terre, avec le titre de capitaine général, fut battu presque sans combattre.

Enfin, l'armée française, commandée par Louis XIV, franchit le Rhin à Tolhuys avec une hardiesse et un éclat qui firent l'admiration même de l'étranger.

Le passage du Rhin est un épisode que l'histoire a consacré, que Paris a célébré par des réjouissances du peuple, par les arcs de triomphe des portes Saint-Denis et Saint-Martin, dont la construction

ne s'acheva qu'après la conquête de la Franche-Comté, par les fêtes de la cour, et qui dans toute l'Europe fit comparer Louis XIV à César, en même temps qu'il inspirait à Boileau l'une de ses plus belles pièces de vers.

Le prince de Condé avait été blessé au passage du Rhin. Louis XIV confia le commandement de son armée au maréchal de Turenne.

La guerre continua entre la Hollande et la France avec des incidents comme il s'en produit dans toute lutte sérieuse qui se prolonge.

Ruyter, amiral-général hollandais, fut plus heureux sur mer que le capitaine-général, prince d'Orange, sur terre. Il remporta à Southwold Bay un avantage important sur les flottes réunies de France et d'Angleterre.

L'armée française rendait cet avantage inutile. Elle s'emparait de trois des Provinces-Unies, de celles d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Gueldre. La province de Hollande était elle-même menacée.

On rompit les écluses et on inonda les environs d'Amsterdam, ainsi que toute la contrée hollandaise. Puis il y eut une révolution en Hollande.

Jean de Witt était assassiné. Le prince d'Orange, ennemi acharné de Louis XIV, devenait maître de la situation. Il était nommé stathouder de toutes les Provinces-Unies. Protestant d'une intolérance calculée contre les catholiques, par l'ambition qu'il nourrissait déjà de devenir roi d'Angleterre, froissé doublement dans son orgueil et son ambition de n'être pas, en Europe, l'égal de Louis XIV, arrière-petit-fils de Guillaume le Taciturne, il n'avait qu'une qualité, il était brave, bien qu'on ait pu dire de lui, sans hyperbole, que *jamais général n'a levé tant de sièges ni perdu tant de batailles.*

En 1674, il y eut en Europe une première coalition contre Louis XIV, dont les succès croissants effrayèrent le monde chrétien, qui se voyait déjà soumis à sa domination, comme le monde romain à celle d'Auguste.

L'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne, plus tard le roi d'Angleterre, le roi de Danemark, les princes et les États de l'Empire entrèrent dans cette coalition dont Louis XIV triompha sur terre et sur mer avec le concours du prince de Condé, du vicomte de Turenne, du duc de Luxembourg et du célèbre marin Abraham Duquesne, qui acheva devant Palerme la ruine des flottes espagnoles et hollandaises.

Un épisode militaire à citer, c'est celui de la délivrance de l'Alsace par le vicomte de Turenne.

Les troupes allemandes avaient réussi à prendre leurs quartiers d'hiver de 1674 en Alsace.

Turenne arrêta son plan d'attaque pour chasser l'ennemi de cette province en disant à un de ses lieutenants : « Il ne faut pas qu'il y ait un homme de guerre en repos en France tant qu'il y aura un Allemand en deçà du Rhin en Alsace. »

Patriotiques et fières paroles, qui, malheureusement, ne seraient plus en situation à l'époque douloureuse et troublée où nous sommes.

L'Alsace fut délivrée. Turenne parut ensuite à la cour de Versailles, et repartit pour l'armée d'Allemagne où il fut tué, en 1675, d'un boulet de canon, à Salzbach.

Turenne avait été inhumé à Saint-Denis, par ordre de Louis XIV. En 1800, son tombeau a été transporté dans les caveaux de l'église Saint-Louis des Invalides, où il est encore.

Louis XIV, qui pleurait Turenne, déclara que dans son royaume un seul homme de guerre pouvait le remplacer. C'était le prince de Condé, qui fut appelé au commandement en chef de l'armée d'Allemagne.

La guerre de la France contre la Hollande, devenue la lutte de Louis XIV contre l'Europe, se continua jusqu'à la paix de Nimègue, à travers des péripéties et des complications diverses dont le détail n'entre pas dans le plan de ce livre, où on s'attache surtout aux grands résultats et aux grandes lignes.

Après des négociations souvent interrompues et toujours reprises, dans la nuit du 10 au 11 août 1678, la paix fut signée entre la France et la Hollande, puis elle fut signée entre la France et le roi d'Espagne, enfin entre la France et l'empereur d'Allemagne, entre la France et l'électeur de Brandebourg, l'un des intéressés.

Les différents traités de Nimègue assurèrent à la France la Franche-Comté et sa frontière du Nord, et firent une impression d'autant plus profonde sur l'Europe que Louis XIV, qui rendait Gand au roi d'Espagne et Nancy au duc de Lorraine, y avait montré dans la victoire une modération dont les vaincus devaient lui savoir gré.

Louis XIV avait encore réussi à étendre les bornes du royaume de France aux dépens des ennemis de sa puissance. C'est alors que la ville de Paris lui décerna la qualification de Grand, qui avait déjà été donnée à Henri IV.

C'était la seconde fois qu'un successeur de Hugues Capet obtenait cet honneur, réservé à des rois de la dynastie des Bourbons.

Louis XIV était monté à un tel sommet de gloire et de grandeur qu'il en eut comme un vertige et que, convaincu qu'il n'en pouvait plus descendre, qu'il s'élèverait plus haut encore, il exagéra son

autorité. C'est dans cette nouvelle période qu'il eut avec le Saint-Siège les différends que nous avons indiqués et sur lesquels nous n'avons pas à revenir, différends qui se terminèrent par sa soumission au chef spirituel de la catholicité.

Louis XIV eut sur l'interprétation des traités de Nimègue des prétentions d'une nature toute temporelle avec ses cosignataires, difficultés qui allaient amener la rupture de la paix et la ligue d'Augsbourg.

Le dauphin, qui est mort avant Louis XIV et qui n'a pas laissé de trace dans l'histoire de France, épousa, en 1679, la princesse Marie-Christine, fille de l'électeur de Bavière, le seul prince allemand qui ne fût pas entré dans la coalition européenne fomentée par la Hollande contre la France. A peu près vers la même époque, Charles II, le dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche, épousa, en premières noces, la princesse Louise de Bourbon, fille du duc Philippe d'Orléans et de sa première femme, Henriette d'Angleterre.

Ce double mariage fut, à Madrid et à Paris, l'occasion de fêtes qui furent de simples intermèdes de paix entre deux grandes guerres. Louis XIV, qui imposait ses volontés à la princesse Jeanne, régente du duché de Savoie, pendant la minorité de son fils Victor-Amédée, deuxième du nom, eut également des projets dans la haute Italie où il voulait rétablir la suprématie de la France, avec l'appui du duc de Mantoue, voisin de Milan, qui appartenait au roi d'Espagne.

Enfin, il y eut avec l'Espagne des différends sérieux sur l'interprétation des traités de Westphalie et de Nimègue dans leur application territoriale aux Pays-Bas espagnols.

C'est à ce débat que se rapporte la création de ce que l'on appelle

diplomatiquement les Chambres de réunion, qui eurent à trancher ces différends.

Ces chambres de réunion, au nombre de trois, siégèrent à Metz, à Besançon et à Brisach. Louis XIV gagna à ce procès la possession de Strasbourg, de Montbéliard et de plusieurs autres villes de moindre importance. Il eut au même moment la pensée, d'une réalisation difficile, mais d'un patriotisme intelligent, celle de faire de la Méditerranée un lac français.

La fortune de la France et de Louis XIV continuait à monter. Tant de prospérité allait exciter la jalousie, la crainte, la défiance de l'Europe. La ligue d'Augsbourg était proche.

La ligue d'Augsbourg, c'était le prélude d'une seconde coalition de toute l'Europe contre la France, plus formidable, plus étendue que la première qui avait amené les traités et la paix de Nimègue.

Le 1er septembre 1683, Louis XIV fit irruption dans les territoires des Pays-Bas espagnols que l'arrêt des chambres de réunion lui avait attribués, et prit soudainement possession de ces territoires avant que le roi d'Espagne eût reconnu la validité de cet arrêt.

Le dernier jour de ce même mois, l'armée française occupait d'autorité Strasbourg, capitale de la province d'Alsace, et Casal, ville du duché de Mantoue, ce qui fit dire au duc Louis-François de Boufflers, dans une lettre qu'il écrivait à Louvois : « Quel jour pour toute l'Europe que le 30 septembre, et quel jour de gloire dans l'éternité pour le Roi et pour vous ! »

La double occupation de Strasbourg et de Casal était dirigée contre l'Espagne, menacée par la France à la fois sur le Rhin et sur le Pô.

Le roi d'Espagne, pour Strasbourg, et le duc de Mantoue, pour Casal, protestèrent, mais sans résultat.

La Hollande et l'Espagne s'unirent pour résister aux volontés de Louis XIV qui prit la formidable place de Luxembourg. C'est alors qu'on vit apparaître le nom resté célèbre de Sébastien Le Prestre de Vauban qui entoura la France entière de fortifications longtemps réputées inexpugnables. Il fut maréchal de France.

A la même heure, Duquesne bombardait Gênes dont le doge avait fourni des secours aux Barbaresques, coupables d'avoir attaqué et capturé un vaisseau français sur les côtes de Provence, et qui furent vaincus par l'amiral Anne-Hilarion de Contentin, comte de Tourville. Ces deux incidents amenèrent une trêve de courte durée, bientôt suivie d'une longue et nouvelle guerre qui dura dix ans et qui ne devait se terminer que par la paix et le traité de Ryswick.

Dans le cours de cette période, Louis XIV, qui avait déjà perdu Turenne, perdit Colbert en 1684, et vit l'avènement au trône d'Angleterre de son ennemi le plus irréconciliable, du prince d'Orange, que la Révolution de 1688 fit monter sur le trône de son beau-père, Jacques II, obligé d'abandonner sa couronne et son royaume pour les laisser à son gendre.

C'est vers la même époque que Nicolas de Catinat de la Fauconnerie se révéla comme grand homme de guerre, et sans faire oublier Turenne, mérita du moins, par sa science militaire, de recevoir le bâton de maréchal de France.

La ligue d'Augsbourg était déjà formée. Elle datait du 16 juillet 1686 et comprenait l'empereur d'Allemagne, le roi d'Espagne pour le cercle de Bourgogne ; la Suède pour les États allemands ; l'électeur de Bavière, le cercle de Franconie, toute la maison de Saxe, des princes et des États voisins de l'une et de l'autre rive du Rhin.

Quelques semaines plus tard, deux autres princes allemands adhé-

raient à cette ligue dont Louis XIV avait surpris le secret, pendant que François d'Aubusson, duc de La Feuillade, faisait construire, d'après les plans de Mansart, sur l'emplacement de son hôtel, la place des Victoires.

C'est sur cette place que s'éleva la statue équestre de Louis XIV, statue qui fut inaugurée le 28 mars 1686 et que remplace aujourd'hui une autre statue, également équestre, qui est l'œuvre de François-Joseph Bosio.

La ligue d'Augsbourg n'eut d'abord qu'un caractère et qu'un but défensifs. Mais elle ne pouvait tarder à devenir le point de départ d'une vaste coalition européenne contre Louis XIV, coalition qui cette fois ne devait pas tarder à compter dans ses rangs avec la Hollande, l'Angleterre, où le prince d'Orange n'avait été accepté comme roi, sous le nom de Guillaume III, que nous lui donnerons désormais, que parce qu'il consentait à servir les intérêts protestants contre les intérêts catholiques que Jacques II avait protégés.

Deux incidents précipitèrent la crise. Louis XIV réclama, au nom de la seconde femme de son frère, Charlotte-Elisabeth de Bavière, la remise du Palatinat du haut Rhin. Il voulut aussi imposer son choix pour l'électorat ecclésiastique vacant de Cologne, dont une bulle d'Innocent XI investit un prince de Bavière qui n'entrait pas dans les vues de la France.

Le 24 septembre 1688, le roi de France déclara la guerre à l'empereur d'Allemagne. Toutes les grandes guerres du règne de Louis XIV se ressemblent par le commencement et la fin. Ce sont toujours au début des marches soudaines, impétueuses, rapides, de l'armée française sur le territoire ennemi où elle fait des sièges de villes et des conquêtes de territoires qui plus tard, après des alter-

natives diverses, après de longues luttes, se changent en traités de paix avantageux.

En 1671, Louis XIV avait envahi avec impétuosité, avec succès, la Hollande où il s'était ensuite heurté à Guillaume, élu stathouder. En 1688, il envahit, avec la même fougue et le même succès, le Palatinat, où il se heurta à ce même Guillaume, devenu roi.

Dans le Palatinat, le dauphin montra incidemment de véritables aptitudes d'homme de guerre. Secondé par Vauban, il prit Philipsbourg, affrontant le danger avec l'aplomb d'un vieux soldat et se signalant par une bravoure, par une témérité qui servait d'exemple à toute l'armée. Les soldats le surnommèrent *le Hardi*. Il avait pris Heidelberg avant, il prit Freguental après, et retourna en France.

Un gros nuage, signe d'une grande tempête, se formait à l'horizon extérieur.

A l'instigation et sur l'insistance de Guillaume III, l'Angleterre devenait l'âme des jalousies et des haines de l'Europe contre la France. Louis XIV allait être forcé d'abandonner le Palatinat. C'est la phase des désastres qu'effaceront bientôt de nouveaux triomphes.

Dans cette phase, Louis XIV donna un grand exemple. Il fallait de l'argent pour soutenir contre l'Europe presque entière une lutte qui devenait gigantesque. Il fut le premier à faire de très larges sacrifices pour subvenir aux frais de cette lutte. Il envoya à la Monnaie, pour les convertir en espèces, des meubles qui étaient une merveille d'art et de richesse, et dont l'énumération se trouve dans un inventaire des meubles de la couronne.

C'étaient des cabinets, tables, guéridons, fauteuils, bancelles à dossier, balustrades d'alcôve, torchères, girandoles, chandeliers, cuvettes, salières, pots à fleurs, caisses d'orangers, brancards, sceaux,

cages, crachoirs, des centaines d'objets en filigranes d'argent du poids total de 2,167 marcs, des figurines et bas-reliefs ciselés, entre lesquels une image de Louis XIV à cheval.

Cette patriotique abnégation eut de nombreux admirateurs dans tous les rangs de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie.

Il y eut surtout à rétablir les forces militaires. L'insuffisance des généraux en chef du moment avait été démontrée à Mayence, que l'armée française avait abandonnée. Le grand Condé n'était plus. Il avait suivi Turenne et Colbert dans la tombe.

Du reste, la campagne d'Alsace avait été la dernière campagne du grand Condé. Il s'était ensuite retiré dans sa magnifique résidence de Chantilly où il avait donné à Louis XIV, en avril 1671, une fête royale, un moment troublée par le suicide de Vatel, désespéré du retard de la marée. Il était sorti depuis environ dix ans de la vie active, lorsqu'il mourut dans le palais de Fontainebleau, couronnant une carrière héroïque par une fin chrétienne.

A cette heure grave, il restait cependant Luxembourg, Tourville, Catinat. On leur partagea la tâche sur terre et sur mer.

La campagne de 1690 allait s'ouvrir. La France opposait à la coalition européenne cinq armées : Luxembourg en Flandre ; sur la Moselle, Louis-François, duc de Boufflers, maréchal de France, qui avait eu pour maître dans l'art de la guerre François de Créqui, aussi maréchal de France ; le maréchal Alphonse de Durfort de Duras, duc de Lorges, du côté de l'Allemagne ; Catinat en Dauphiné ; en Catalogne, le maréchal Anne-Jules, duc de Noailles, d'une ancienne, d'une illustre famille du Limousin qui possédait, avec la terre de ce nom, le comté d'Ayen érigé en duché-pairie en 1663.

Le 1er juillet, Luxembourg gagna une grande bataille entre Charleroi et Namur, à quelque distance de Fleurus.

L'ennemi laissait sur le champ de bataille sept mille huit cents prisonniers, huit mille morts, cent six drapeaux, quarante-neuf canons, cinq pontons et deux cents caissons d'artillerie.

Il y avait dans l'armée vaincue, que commandait le prince de Waldeck, et qui était la plus forte des armées de la coalition, des Hollandais, des Espagnols, des Liégeois, des Anglais, des Suédois, des Hessois, des Hanovriens, des contingents de Brunswick et de Brandebourg.

Cette victoire sur terre, dont l'effet moral fut immense, était bientôt suivie d'une victoire sur mer non moins importante. Le 10 juillet, Tourville battait devant Beachy-Head, sur la Manche, les flottes combinées de l'Angleterre et de la Hollande. Il y eut en France une explosion d'enthousiasme et de joie. On fut consterné à Londres.

Enfin, le 18 août, Catinat battait à Staffarde, village voisin de Saluces et du Pô, une armée composée de Piémontais, d'Espagnols et d'Impériaux, commandée par le célèbre homme de guerre communément et simplement appelé le prince Eugène que le duc de Savoie, Victor-Amédée II, lui avait opposée, en se séparant de la France, son ancienne alliée, sa vieille protectrice, qu'il avait cru perdue.

Le prince François-Eugène de Savoie était fils du comte de Soissons qui avait épousé Olympe Mancini. Entré au service de l'empereur d'Allemagne, Léopold Ier, qu'il représentait à Staffarde, il couvrit la retraite de Victor-Amédée II, qui laissait sur le champ de bataille quatre mille morts, quinze cents prisonniers, onze canons, cinq drapeaux, ses bagages et ses munitions. Sa défection ne lui avait pas porté bonheur.

Louis XIV avait fait une expédition en Angleterre pour y soutenir Jacques II contre Guillaume III, les catholiques irlandais contre les protestants anglais. Ses armes y avaient été moins heureuses. Le prestige du drapeau de la France s'y était pourtant maintenu.

Une diversion favorisait Louis XIV du côté de l'Allemagne, où les Turcs contenaient l'Autriche. Mais le 1er janvier 1691, Guillaume III provoqua et présida à la Haye, où il n'avait pas reparu depuis deux ans, un congrès qui était une nouvelle menace pour la France. Elle y répondit par la conquête du comté de Nice en Italie, et de la ville de Mons, dans le Hainaut.

La conquête du comté de Nice par Catinat, surtout la prise de Mons, où Louis XIV se rendit à la fin du siège, et qui était aux portes de la Haye où siégeait le congrès des coalisés, y semèrent l'étonnement et la confusion.

La préparation du siège de Mons est peut-être le chef-d'œuvre d'organisation militaire de Louvois, dont ce fut le testament ministériel, puisqu'il devait, avant la fin de l'année, aller rejoindre dans l'éternité Turenne, Colbert et Condé. Il avait médité ce siège depuis longtemps. Il y voyait l'occasion de frapper un grand coup sur les esprits en Europe. Il avait entassé des approvisionnements immenses dans les magasins de Flandre et d'Artois. A la fin de l'hiver, il avait distribué les troupes dans leurs cantonnements, disposés pour faciliter le groupement des différents corps d'une puissante armée dans le voisinage des Pays-Bas espagnols.

D'après l'*Histoire de Louis XIV*, de M. Casimir Gaillardin, à la fin de février toutes les compagnies d'infanterie étaient au complet, toutes les instructions à donner aux généraux appelés à agir dans cette circonstance étaient parties.

Le 13 mars Louvois quitta Versailles sans dire le but extérieur de son voyage. Le 15 mars Mons était investi. Le 21 mars Louis XIV arrivait à l'armée assiégeante. Quoique souffrant de la goutte, il était à la tranchée comme un simple soldat, couvert de terre par les boulets qui tuaient ses voisins, « *s'exposant*, dit le duc du Maine dans une lettre à Mme de Maintenon, *comme un jeune fou qui aurait sa réputation à établir.* »

Après avoir assez résisté pour sauver l'honneur militaire, Mons capitula le 8 avril. Le siège n'avait pas duré un mois. Luxembourg et Vauban contribuèrent à amener sa reddition.

Mme de Maintenon avait regretté le départ de Louis XIV. Elle avait confié ses doléances à son confesseur, son seul confident intime, l'abbé Gobelin. Le 18 mars, pendant le siège, il écrivait à son illustre pénitente en ces termes :

« Qu'est-ce que cette absence que vous pleurez, sinon la plus haute entreprise et la plus glorieuse expédition, que jamais monarque ait formée, qui épouvante toute l'Europe, et ne fait pas pâlir seulement le prince d'Orange, le marquis de Brandebourg, le duc de Bavière, mais jusqu'au roi d'Espagne, jusqu'à l'empereur. Le soleil a-t-il jamais vu quelque chose de plus fier et de plus hardi que ce siège de Mons, tandis que tant de puissants ennemis, assemblés à La Haye, conspirent par une vaine jalousie contre une domination vraiment chrétienne, qui ne tend qu'à leur paix et à leur repos. »

« Un roi de France, écrivait à son tour Mme de Sévigné, victorieux partout, aimé du ciel, confond et dissipe d'une manière charmante tous ces grands politiques assemblés à La Haye autour de ce

faux roi d'Angleterre. C'était pour saper, pour détruire cette grande puissance qu'ils étaient tous ensemble, et par l'événement ç'a été pour voir prendre de plus près la belle et importante ville de Mons. »

L'histoire métallique, dans la médaille consacrée à cette conquête, ne disait cette fois que la vérité sans exagération par cette légende : *Tota Europa spectante et adversante.*

La guerre continuait partout en Italie, en Catalogne, en Hollande. Tout à coup survint une nouvelle lugubre. Louvois, sortant de travailler avec Louis XIV à Versailles, avait traversé la grande galerie, était rentré chez lui et quelques instants après était frappé de mort subite.

En ce temps-là on ne croyait pas aux morts subites naturelles des hauts personnages ; celle de Louvois parut mystérieuse. On fit beaucoup de suppositions plus fausses et plus invraisemblables les unes que les autres. Il n'était plus. Il n'y eut que cela de vrai, et Louis XIV dut se condamner à être lui-même son ministre unique.

La tâche était lourde. Il n'y avait pas seulement la guerre contre l'Europe, il y avait de grandes difficultés et il y eut de grandes misères au dedans. Il fallait de l'argent pour combattre, et le trésor était devenu pauvre. Pour surcroît d'embarras, de 1692 à 1693, il y eut une seconde famine.

C'est alors que Louis XIV montra combien est forte, combien est puissante l'idée de la royauté. Il comprit tout ce que ses droits lui imposaient de devoirs et il se dit que seul maître, il était responsable devant la France, devant l'histoire, devant Dieu. Il s'éleva aussitôt à la hauteur de son rôle. Il prit toute la conduite de la guerre et de la diplomatie, sans négliger aucune affaire d'administration intérieure.

L'année 1691 finit heureusement pour les armes de la France. Catinat, le 21 décembre, entra victorieux dans le château de Montmélian. La conquête de la Savoie était complète.

La campagne de 1692 fut marquée au début par un revers. Tourville eut la flotte qu'il commandait, flotte qui menaçait l'Angleterre, détruite le 29 mai dans la Manche, au fort de la Hogue. Il avait attaqué, par ordre, au large de Barfleur, quarante-quatre contre quatre-vingt-dix. Il fit des prodiges de courage et d'habileté. Il mérita l'admiration de l'ennemi, mais il devait succomber à la force du nombre.

La tristesse de ce désastre s'évanouit bientôt dans la joie de la prise de Namur, capitale de la province de ce nom, située au confluent de la Sambre et de la Meuse, qui ouvrait aux armées françaises le chemin du pays de Liège, des Provinces-Unies et de la basse Allemagne. Cette place se rendit le 30 juin. Louis XIV avait assisté au siège.

Après le siège de Namur, vint la bataille de Steinkerke, sur la Senne, que Luxembourg gagna, le 4 août, contre Guillaume III. C'est à l'occasion de cette bataille que l'on reconnut en France la supériorité du fusil sur le mousquet.

Une irruption passagère de Victor-Amédée dans la province du Dauphiné, termina, sans que la situation respective de la France et de la coalition fût sérieusement modifiée, la campagne et l'année 1692.

La campagne de 1693 allait s'ouvrir. On fit de grandes levées en France, où l'on organisa, à l'imitation de l'Autriche, des régiments de hussards, et où l'on créa l'ordre de Saint-Louis, réservé au seul mérite militaire. Le nombre des chevaliers était indéterminé, mais il ne comptait que huit grand'croix et vingt-quatre commandeurs. Le Roi en était naturellement le grand maître.

On forma six armées : celle de Flandre sous les ordres du duc de Luxembourg, celle de la Moselle sous les ordres du maréchal de Boufflers ; celle d'Allemagne sous les ordres du maréchal de Lorges ; celle d'Italie sous les ordres de Catinat ; celle de Roussillon sous les ordres du duc de Noailles ; celle des côtes sous les ordres du duc Philippe d'Orléans. Cette sixième armée était répartie de Dunkerque à Bayonne.

On redoutait une descente de Guillaume III sur les côtes de France. « Je ne doute pas, dit Louis XIV à son frère, que s'il tente quelque entreprise, vous ne le battiez comme vous avez fait à Cassel. »

On a de ce prince une lettre datée de Vitré, 11 juin 1693, qu'il écrivit à cette occasion à M. de Pontchartrain, ministre de la marine, en même temps que contrôleur général des finances. En voici le texte :

« Je suis fort content de mon voyage et de la situation où j'ai trouvé tout le monde de ce pays-là, qui ne craignent point les ennemis. Il faut pourtant convenir qu'on ne pouvait pas les empêcher de venir bombarder la ville de Saint-Malo, s'ils l'avaient bien entrepris. Mais le profit qu'ils en tireraient n'approche pas de la dépense nécessaire à une pareille entreprise, ni des inconvénients qu'ils auraient à essuyer. Je n'ai eu ces jours-ci aucune de leurs nouvelles ; continuez à me donner des vôtres et me croyez votre meilleur ami. »

Il y avait à cette lettre un postscriptum qui est seul, avec la signature, de sa main.

Nous publions, comme autographe d'un ancêtre direct du prince

de Joinville qui, lui aussi, devait occuper une haute situation dans la marine française, un fac-similé de la signature et du postcriptum.

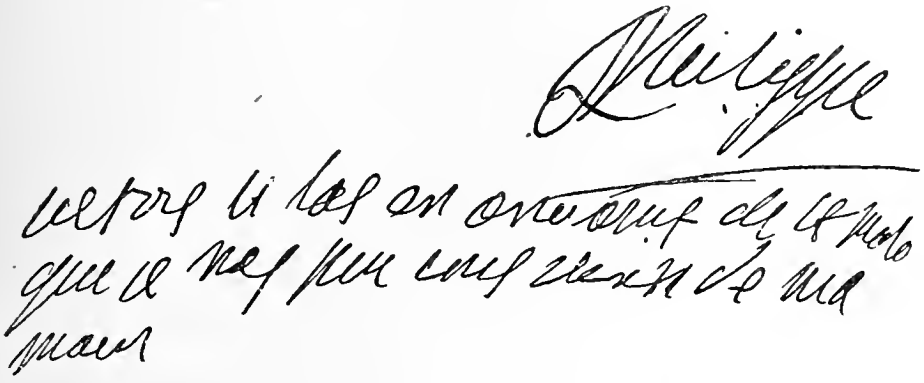

Louis XIV allait entreprendre sa dernière campagne. Il annonça qu'il commanderait lui-même son armée du côté du nord, où l'on avait réuni cent cinquante mille hommes. Il y eut des retards forcés dans la marche de cette armée. Il dut renoncer au siège de Liège qu'il avait projeté. Guillaume III l'avait devancé. Il en avait renforcé la garnison. D'autres dispositions furent prises. On décida de porter l'effort décisif en Allemagne où le maréchal de Lorges avait repris Heidelberg.

Louis XIV quitta l'armée où on ne le revit plus et retourna à Versailles, où il ne tarda pas à recevoir d'heureuses nouvelles.

L'armée française de Catalogne s'empara de Rosas. Tourville dispersa, le 27 juin, la fameuse flotte appelée flotte de Smyrne, qui devait escorter le grand convoi d'Orient, semi-anglais, semi-hollandais, de quatre cents vaisseaux chargés de marchandises. Enfin le 29 juillet Luxembourg remporta, dans la province de Liège, contre

Guillaume III, la victoire de Neerwinden qui, du reste, fut vivement disputée. Le 11 octobre, il faisait capituler Charleroi dans la province du Hainaut.

Depuis quelques jours déjà Catinat avait rencontré l'armée de Victor-Amédée II à Marsaille, et y avait remporté sur cette armée où il y avait, comme d'habitude, des Piémontais, des Espagnols et des Impériaux, une victoire décisive.

Les Anglais avaient imaginé de faire sauter Saint-Malo avec une machine infernale d'une puissance extraordinaire; elle éclata au milieu de leurs vaisseaux, et leur tentative avorta. Ils en furent pour la honte de l'invention de cet odieux moyen de destruction.

C'est dans cette année 1693 que mourut obscurément, dans le palais du Luxembourg, Anne-Marie d'Orléans qui avait eu tant de célébrité, soit sous son titre de duchesse de Montpensier, soit sous son surnom de *la Grande Mademoiselle*.

Deux autres célébrités féminines de même caractère avaient depuis quelque temps déjà disparu de la scène politique : la duchesse de Longueville et la duchesse de Chevreuse.

En 1672, la duchesse de Longueville avait perdu un fils adoré. Depuis elle vécut dans la solitude et la prière.

Deux fois veuve, la fille du duc Hercule de Rohan ne laissait pour héritier des deux duchés-pairies de Luynes et de Chevreuse que le fils qu'elle avait eu de son premier mari, Louis-Charles d'Albert.

Depuis, on porte alternativement dans la descendance du puissant favori de Louis XIII, les deux titres de duc de Luynes et de duc de Chevreuse.

Devenu chef de la famille, Charles-Honoré d'Albert, épousa, par ordre, la fille ainée du grand Colbert.

La campagne et l'année 1694 eurent moins d'éclat. La France, qui avait toujours pris partout l'offensive, se tenait alors partout sur la défensive.

Le duc de Noailles remporta quelques avantages en Espagne. Mais Guillaume III allait reprendre Namur. Auparavant les Anglais avaient eu la tentation de renouveler leur vaine entreprise de Saint-Malo et de pénétrer sur le territoire de la France, en opérant sur ses côtes une descente favorisée par un bombardement d'un caractère sauvage, par la destruction barbare de ses ports. Cette fois encore, ils échouèrent dans leur odieux dessein.

L'argent était toujours rare, mais Louis XIV allait du moins préserver ses sujets des horreurs de la famine. Il fit acheter en Pologne des quantités considérables de blés. Ces blés devaient arriver en France sur des vaisseaux danois et suédois chargés dans la Baltique.

Ces vaisseaux de commerce furent capturés par trois navires de guerre qui les conduisaient avec leur cargaison en Hollande. Sorti du port de Dunkerque pour aller à leur rencontre afin de les protéger, l'illustre corsaire et marin français Jean Bart, dont nous prononçons pour la première fois le nom très connu, attaque avec son intrépidité accoutumée la flotte ennemie, essuie son feu sans y répondre, monte à l'abordage et s'en rend maître après une lutte furieuse et meurtrière.

Son héroïsme donna aux populations françaises le pain que Louis XIV, dans sa sollicitude, leur avait procuré et que la coalition avait projeté de leur enlever.

La coalition aspirait enfin au désarmement. La France, elle aussi, aspirait à la paix. En 1695, elle reperdait Casal, elle reperdait Namur. Mais à la tête de l'armée des Pays-Bas espagnols dont il avait le véritable commandement, le duc de Luxembourg, par sa merveilleuse

énergie, par sa grande activité, par sa bravoure personnelle neutralisa les forces supérieures de Guillaume III, le plus implacable ennemi de Louis XIV, de la France et du catholicisme, et dont le cœur était rempli de fiel, d'orgueil, de haine et d'ambition.

Ce fut la dernière campagne du duc de Luxembourg ; lui aussi allait descendre dans la tombe. Il mourut dans cette même année 1695. Ainsi disparaissaient les uns après les autres tous les grands hommes d'État et tous les grands hommes de guerre qui avaient contribué à la grandeur, à l'éclat, à la gloire du règne de Louis XIV.

Toute la chrétienté demandait la paix générale afin d'être libre de tourner tout l'effort de ses armes contre les Turcs qui redevenaient inquiétants et menaçants pour elle. Alexandre VIII, qui succéda à Innocent XI et qui précéda Innocent XII sur le trône de Saint-Pierre, exhortait par ses conseils officieux les princes et les États engagés dans la guerre à se réconcilier. C'était son rôle.

Quoique victorieux, Louis XIV avait d'ailleurs fait le premier des propositions d'arrangements pacifiques par l'intermédiaire du roi de Suède. Il avait reçu de Fénelon, sous le voile de l'anonyme, une lettre où se trouvait surtout la pensée de la pacification générale. C'était aller au devant de son vœu secret. Mme de Maintenon affirme dans sa correspondance qu'il la désirait avec sincérité.

Victor-Amédée II facilita le dénouement pacifique d'une guerre qui avait troublé, ensanglanté, ruiné toute l'Europe ; il se détacha de la coalition et traita séparément avec Louis XIV, qui lui rendit Pignerol par un traité signé dans cette ville, et s'en fit un allié.

Ce traité reposait surtout sur la neutralité de l'Italie et sur un projet d'alliance de famille. En effet, le duc de Bourgogne, fils aîné

du Dauphin, épousa une fille du duc de Savoie, la princesse Marie-Adélaïde.

La défection du duc de Savoie déconcerta la coalition. Après de nouveaux débats, de nouveaux retards, à la veille même du jour où le grand duc de Vendôme, petit-fils du duc César, fils du duc Louis et de Laure Mancini, prenait possession de Barcelone, le 4 février 1697, les ennemis acharnés de Louis XIV, l'Espagne, l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre acceptèrent enfin la médiation du roi de Suède, qui leur avait offert sans succès ses services depuis plusieurs années.

C'était la préparation à la paix, ce n'en était pas la conclusion. On arrêta que le congrès qui devait la décider se tiendrait dans le château de Ryswick, propriété de la maison d'Orange. Les plénipotentiaires, le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne élevèrent des exigences immodérées, dans ce congrès où les conférences ne furent régulièrement ouvertes que le 22 juin 1697.

La même année, le 1er septembre, lorsque les coalisés savaient déjà que la France avait pris Barcelone et qu'elle était maîtresse de toute la Catalogne, Louis XIV déclara son ultimatum. Il avait indiqué ses propositions; on n'y avait pas encore répondu. Il donnait à ses ennemis jusqu'au 22 septembre pour les accepter ou les refuser. L'acceptation c'était la paix, le refus c'était la guerre.

On ne s'embrassa qu'à la dernière heure. Le 20 septembre, l'Espagne, la Hollande et l'Angleterre signèrent leur paix particulière. L'Allemagne ne signa la sienne que le 30. Elle mit sa vanité à être la dernière.

Le traité de Ryswick fut moins brillant que les traités de Westphalie, des Pyrénées et de Nimègue. Louis XIV restitua tous les territoires

conquis, toutes les villes prises depuis la dernière paix. Il ne conserva que Strasbourg et dut abandonner la cause du catholique Jacques II. Il reconnut le protestant Guillaume III. La maison d'Orange dépossédait définitivement la famille des Stuart, destinée à s'éteindre obscurément dans la personne du cardinal d'Yorck, qui mourut à Rome, seulement en 1807.

La France occupait, depuis 1632, en fait, tout le duché de Lorraine. Mais le fait n'avait jamais été accepté par les possesseurs de ce duché. Le traité de Ryswick le leur rendait dans la personne de Léopold Ier, petit-fils de Charles III que Louis XIII en avait dépossédé, à titre provisoire. En revanche, par les termes de ce traité, l'Alsace restait tout entière province française.

Le traité de Ryswick était à peine signé, à peine exécuté, qu'une nouvelle préoccupation domina en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, dans toute l'Europe, celle de l'éventualité de la succession d'Espagne. Charles II n'avait pas eu d'enfant de sa première femme, la princesse Louise, fille du duc Philippe d'Orléans et de Henriette d'Angleterre.

La reine Louise d'Orléans, princesse de la dynastie de Bourbon, était morte brusquement en 1669, comme sa mère, probablement par le même mal.

On prétendit, comme on l'avait prétendu pour la mère, que la reine Louise avait été empoisonnée. Ces deux versions étaient également fausses.

Toutefois, devenu veuf, Charles II dont toute l'Europe escompta la mort pendant un quart de siècle, se remaria avec Marie de Neubourg, belle-sœur de Léopold Ier. Elle ne lui donna pas d'héritier. Il fit alors en faveur du duc Philippe d'Anjou son testament que Louis XIV

accepta et qui fit naître une nouvelle et dernière lutte, celle que l'on a appelée la guerre de succession.

Entre le traité de Ryswick et la guerre de succession, il y eut quelques années de repos. Pendant quatre années, Louis XV ne s'occupa que de réparations et de réformes intérieures. L'état de guerre, lorsqu'il se prolonge, a toujours été ruineux. Il exige le recours à des expédients qui froissent les intérêts privés subordonnés à l'intérêt public ou général.

Le premier souci de Louis XV, après la paix et le traité de Ryswick, fut de remettre de l'ordre dans les finances, tout en allégeant les charges de ses sujets. C'est le moment de retracer le tableau sommaire des splendeurs morales et des améliorations matérielles de son règne, dans les autres domaines que ceux de la politique, de la guerre et de la diplomatie.

Nous avons déjà résumé la question religieuse qui ne fut complètement réglée et terminée dans tous ses détails que dans cette dernière période. Nous n'avons plus à y revenir, si ce n'est pour constater que, vers cette époque, Bossuet s'était déjà retiré de la scène du monde catholique; sa dernière oraison funèbre est celle du grand Condé, qui fut prononcée à Notre-Dame de Paris. Après, il ne sortit plus de son diocèse de Meaux, où il donna, selon ses propres expressions, à ses ouailles, le reste d'une voix qui tombait et d'une ardeur qui s'éteignait. Mais alors apparaissait, sur cette même scène du monde catholique, celui que l'on appela le Cygne de Cambrai, le doux et charitable Fénelon. Tous deux contribuèrent également à l'éclat du grand règne de Louis XIV. Comme écrivains et comme prédicateurs célèbres, ils eurent, à côté d'eux, Bourdaloue, Massillon et surtout Fléchier, évêque de Nîmes, qui fut aussi membre de

l'Académie française et qui avait prononcé, en 1678, une oraison funèbre de Turenne, considérée comme un chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne.

Dans les jardins de Versailles, sur cet immense tapis de gazon qu'on nomme encore le tapis vert, entre des bosquets, des parterres, des bassins merveilleux, des allées somptueuses, des statues et des décorations variées, en face des splendides lignes architecturales du Palais, se figure-t-on, par un naturel effort d'imagination, Bossuet et Fénelon, se mêlant, à tour de rôle, à des groupes d'hommes de guerre comme Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Vendôme, Villars, Vauban, Berwick; s'entretenant avec des marins illustres comme Duguay-Trouin, Duquesne, Tourville, Château-Renaud; discourant de poésie, de théâtre et d'art avec Racine, Molière, Boileau, La Fontaine, La Bruyère, Lulli, Perrault, Mansart, Puget, Girardon, le Poussin, Lesueur, Lebrun, Le Nôtre; se renseignant sur les secrets de la haute administration avec Colbert, Louvois, Lionne et Torcy; parlant des règles de la justice avec Seguier, d'Aguesseau et Lamoignon.

Quel éblouissant cortège, où Corneille seul manquait, de génies resplendissants, qui étaient comme les rayons éclatants de ce soleil que l'on appelait la France, et qu'il était bien nommé ce Louis XIV dont on disait qu'il était le Roi-soleil!

Y a-t-il eu jamais dans le monde moderne deux Versailles, deux Louis XIV et deux assemblages de pareilles supériorités dans tous les genres. Le règne d'Auguste était dépassé, surpassé.

Le palais de Versailles a coûté sans doute, pour le temps où il a été construit, des sommes considérables, mais combien a-t-il rapporté à la France par les visites productives qu'il a reçues des voyageurs des

LES GRANDS HOMMES

DU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

deux mondes, surtout depuis que Louis-Philippe a eu l'heureuse idée de l'approprier à nos mœurs actuelles.

On dira tout ce qu'on voudra. Mais il fallait aux mains du Roi la concentration de tous les pouvoirs pour que la France fit oublier à ce point Athènes et Rome, Athènes qui n'a été Athènes que parce que Périclès y dominait la démocratie; Rome qui n'a été Rome que parce qu'Auguste y gouvernait la plèbe.

Du reste, Louis XIV usa de son autorité pour le bien du peuple et dans l'intérêt de Paris où l'on régularisa, par la création d'une lieutenance générale de police, le service de la sûreté publique, où le prévôt des marchands, qui recevait alors l'investiture du Roi, améliora considérablement la voirie et l'hygiène.

On brisa la ceinture de murailles, devenue trop étroite, qui embastillonnait, qui emprisonnait Paris et on commença, on activa la création de la magnifique ligne des boulevards, dits les grands boulevards, qui vont de la place de la Bastille à la Madeleine. C'est sur leur tracé que l'on construisit, en forme d'arcs de triomphe, les deux belles portes de Saint-Denis et de Saint-Martin, déjà citées.

En 1665, la cour et le Roi avaient définitivement renoncé au séjour de Paris comme séjour fixe. Louis XIV s'était d'abord établi au château de Saint-Germain qu'il abandonna ensuite pour le palais de Versailles. Il faisait des voyages à Fontainebleau et dans d'autres résidences royales, Compiègne, Chambord, et surtout à celles de Meudon et de Marly dont on lui doit la création. Mais il n'en fit pas moins achever le palais des Tuileries, en même temps qu'il faisait travailler au palais du Louvre, où, sous la direction de l'architecte Levrault, nous l'avons dit, Claude Perrault éleva la colonnade qui porte son nom.

Puisque nous parlons du palais des Tuileries, il nous paraît opportun de rappeler que la construction de ce palais témoin de tant de vicissitudes royales, théâtre de tant de drames révolutionnaires, et aujourd'hui disparu, fut commencée par Catherine de Médicis, avec le concours de Philibert Delorme, l'architecte du pavillon central dit de l'Horloge.

Nous avons dit que Napoléon III avait réuni le palais des Tuileries au palais du Louvre. C'est exact. C'est seulement sous son règne que ces deux palais n'en formèrent pour ainsi dire plus qu'un, au moyen de communications intérieures et de constructions extérieures nouvelles.

Mais, comme nous l'avons dit également, c'est à Henri IV que l'on doit attribuer la continuation de la grande galerie du Louvre rejoignant, du côté de la Seine, le palais des Tuileries, bien que sous Louis XIII, cité à cette occasion, on y ait encore travaillé.

De même, bien qu'à diverses époques postérieures, il ait été fait au palais des Tuileries différents travaux d'aménagement et d'appropriation, il n'en est pas moins juste d'en attribuer l'achèvement à Louis XIV.

C'est donc le palais de Louis XIV que les pétroleurs de 1871 ont détruit. Le reconstruira-t-on? Redeviendra-t-il la demeure des Rois? Qui sait. On n'ose rien élever sur son emplacement vide. Serait-ce par une intuition secrète de l'avenir?

On porta le nombre des Académies à quatre par la création de celle des sciences et des inscriptions et belles-lettres, et de deux sections de peinture et de sculpture, qui réunies à celle de musique forment l'Académie des beaux-arts. En 1672, on créa l'Académie de musique et de danse. C'est l'Opéra. En 1680, le Théâtre-Français existait, à

son tour, avec son caractère d'institution royale, sous son appellation première de Comédie française.

La charité et la piété, qui toutes deux sont filles de la religion, eurent une grande part dans ce mouvement ascensionnel. Les Missions étrangères de la rue du Bac furent créées vers cette époque. La malheureuse reine Henriette d'Angleterre institua la maison des Visitandines de Chaillot. On doit à la reine Anne d'Autriche le monastère de l'Adoration perpétuelle. Nous arrêtons là cette énumération qui relève plutôt d'une histoire spéciale de Paris.

En 1698, il y eut échange d'ambassadeurs entre toutes les nations de l'Europe et la France, et tous ces ambassadeurs firent assaut de magnificence. Il s'agissait déjà de la succession d'Espagne.

Il y eut successivement deux traités prématurés de partage qui ne furent l'un et l'autre que des préliminaires trop hâtifs d'un héritage que Charles II donna définitivement, on vient de le voir, au duc Philippe d'Anjou, second fils du grand dauphin et petit-fils de Louis XIV, que son testament fit son légataire universel.

Charles II voulait que rien ne fût changé à la situation de la monarchie espagnole. Il entendait que toutes les possessions de cette monarchie, où qu'elles fussent situées, restassent réunies sous une seule et même main. Cette pensée lui inspira son testament qui allait tomber sur l'Europe comme un nouveau brandon de discorde et de guerre.

La question cependant était claire, même avant le testament de Charles II en faveur du duc Philippe d'Anjou, testament que Louis XIV accepta, sans hésiter, très résolu à le défendre par des négociations et par les armes. On va en juger.

Deux fois, dans le siècle, une double alliance matrimoniale avait

été conclue entre l'Espagne d'une part, la France et l'empereur d'Allemagne de l'autre. Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, avait épousé Louis XIII; Marie-Anne, fille cadette de Philippe III, avait épousé l'empereur Ferdinand III. Plus tard, Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, avait épousé Louis XIV; Marguerite-Marie, fille cadette de Philippe IV, avait épousé l'empereur Léopold I. Louis XIV et Léopold Ier étaient donc fils de deux sœurs, maris de deux sœurs, cousins-germains et beaux-frères. Dans les deux cas, la fille aînée du roi d'Espagne ayant épousé le roi de France, les princes français issus de ces mariages semblaient exclure par la primogéniture les princes autrichiens.

En second lieu, le mariage de Léopold Ier avec la seconde fille de Philippe IV n'avait donné qu'une fille, seule héritière des droits de sa mère. Cette fille, mariée à l'électeur de Bavière, était morte, laissant un fils; mais ce fils prenait à son tour la place de son aïeule et excluait les princes autrichiens. Léopold Ier, marié en secondes noces à une princesse palatine, et ses deux fils, Joseph et Charles, nés de ce second mariage, étaient exclus par le petit-fils de l'espagnole Marguerite-Marie.

Léopold Ier n'hésita pas cependant à nier tous les droits de ses deux compétiteurs et à réclamer, du chef de sa mère, tout l'héritage qu'il défendait au prince de Bavière de recueillir du chef de la sienne.

Louis XIV était plus modéré, plus sage. Il comprit que s'il réclamait toute la monarchie d'Espagne pour le Dauphin, appelé à monter un jour sur le trône de France, toute l'Europe, où l'équilibre serait rompu, se soulèverait contre une pareille éventualité. Il voulait un partage à trois.

Mais le système qui prévalut fut l'acceptation de l'héritage royal de

Charles II par le duc Philippe d'Anjou renonçant à tous ses droits dans la succession de Henri IV, ce qui écartait pour l'Europe le danger de la réunion dans une même main de deux grands États aussi puissants, aussi vastes, que l'Espagne et la France. L'idée de cet arrangement vint de Madrid.

Les Espagnols influents redoutaient le partage de la monarchie de Charles-Quint et de Philippe II, et ils préféraient la France à l'Autriche. Ils agirent dans les conseils de la Couronne, où la reine Marie de Neubourg intriguait contre le duc Philippe d'Anjou, avec tant de fermeté qu'ils déterminèrent Charles II à faire son testament en faveur d'un petit-fils de Louis XIV.

Ce testament qui allait devenir l'occasion d'une nouvelle, d'une longue, d'une sanglante guerre dont l'heureux dénouement devait faire dire ce mot célèbre : *Il n'y a plus de Pyrénées*, fut signé le 2 octobre 1700.

Charles II mourut le 1er novembre. Le 16 novembre Louis XIV était dans son cabinet de travail et d'audience avec son petit-fils. Il fit entrer l'ambassadeur d'Espagne et lui montrant le jeune prince : « Vous pouvez, dit-il, le saluer comme votre Roi. »

C'était l'acceptation officielle du testament de Charles II.

Ce testament, ouvert par le Conseil d'État, devant les grands d'Espagne de présence à Madrid, apprit aux Espagnols que leur monarchie ne devait pas être démembrée, à la France que toute cette monarchie passait à l'un de ses princes. L'article 14 répétait que les *actes faits au contraire* du testament, ne pouvaient prévaloir contre l'élévation du duc d'Anjou au trône de Castille, d'Aragon, de Navarre et de tous les pays que le testateur *possédait dedans et dehors l'Espagne.*

Si le duc d'Anjou mourait sans enfants, la succession espagnole passerait à son frère cadet, le duc de Berry, et à sa postérité. Si à son tour le duc de Berry mourait sans enfants ou était appelé au trône de France, l'Autriche venant à son rang de seconde ligne collatérale par les femmes, l'archiduc Charles, second fils de l'empereur, serait alors roi d'Espagne; le second était choisi parce que l'aîné devait hériter de la succession autrichienne en Allemagne, et qu'il ne convenait pas de réunir sur la même tête deux royautés. Enfin à défaut de cet archiduc, le duc de Savoie recueillerait l'héritage auquel l'appelait en troisième ligne sa descendance à la troisième génération d'une fille de Philippe II.

On voit que tout était prévu dans le testament de Charles II que Louis XIV n'hésita pas un seul jour à accepter et qui reposait sur cette idée, qui devait se traduire par le traité d'Utrecht, que les deux couronnes de France et d'Espagne devaient rester séparées, toujours distinctes l'une de l'autre et ne pourraient jamais être réunies sur la même tête.

Mais quel chemin à parcourir avant d'arriver à ce traité d'Utrecht!

L'Europe entière reconnut d'abord le second petit-fils de Louis XIV comme roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V. Toute l'Europe! Non. L'empereur d'Allemagne, Léopold Ier, se préparait à la guerre contre la France et, en 1702, avant de mourir, le roi d'Angleterre, Guillaume III, jetait les bases de la *Grande Ligue*.

La grande Ligue, c'était le clairon sonnant l'heure des batailles, c'était aussi la foudre annonçant la période des désastres. Avant que cette période s'ouvrît, la cour de Versailles, toute à la joie, toute à l'espérance, avait vu partir le duc Philippe d'Anjou qui allait prendre possession de son trône en se rendant en Espagne où l'attendait

partout une réception enthousiaste. Il était à peine arrivé à Madrid, à peine installé à l'Escurial, qu'il y recevait du Roi son aïeul des instructions admirables dont voici le texte officiel, d'après les œuvres de Louis XIV :

« Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout envers Dieu.

« Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu contre le vice.

« N'ayez jamais d'attachement pour personne.

« Aimez votre femme, vivez bien avec elle. Aimez les Espagnols et tous vos sujets. Ne préférez pas ceux qui vous flatteront le plus estimez ceux qui pour le bien hasarderont de vous déplaire ; ce sont là vos véritables amis.

« Vivez dans une grande union avec la France, rien n'étant si bon pour nos deux puissances que cette union à laquelle rien ne pourra résister.

« Si vous êtes contraint de faire la guerre, mettez-vous à la tête de vos armées.

« Ne quittez jamais vos affaires pour le plaisir, mais faites-vous une règle qui vous donne des temps de liberté et de divertissement. Il n'y en a guère de plus innocent que la chasse, et le goût de quelque maison de campagne, pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépense.

« Donnez une grande attention aux affaires ; quand on vous parle, écoutez beaucoup dans les commencements, sans rien décider.

« Quand vous aurez plus de connaissance, souvenez-vous que c'est à vous à décider.

« Tenez tous les Français dans l'ordre. Traitez bien vos domestiques. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront sages, renvoyez-les à la

moindre faute qu'ils feront, et ne les soutenez jamais contre les Espagnols.

« Ne paraissez pas choqué des figures extraordinaires que vous trouverez, ne vous en moquez pas. Chaque pays a ses manières particulières, et vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus surprenant.

« Ayez une cassette pour mettre ce que vous aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

« Je finis par un des plus importants avis que je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouverner, n'ayez jamais de favori ni de premier ministre. Écoutez, consultez votre conseil, mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous donnera toutes les lumières nécessaires, tant que vous aurez de bonnes intentions. »

Les sommets trop élevés donnent le vertige. Une trop haute fortune donne des éblouissements. Louis XIV éprouva cet effet inévitable de la grande situation qu'il occupait en Europe, gouvernant à la fois, de son cabinet du palais de Versailles, comme la France, en véritable maître, de son autorité de fait, sinon de droit, l'Espagne, et pouvant dire comme Philippe II, en modifiant la phrase, que le soleil ne se couchait jamais dans les États soumis à son influence ou à sa volonté.

A ce moment-là, l'Espagne s'étendait de la Sicile aux Alpes, des Pays-Bas en Amérique. Louis XIV eut l'idée d'un coup hardi qui allait amener la guerre générale. Il donna au maréchal de Boufflers, qui était alors à Lille, l'ordre d'occuper les Pays-Bas espagnols, pour les soustraire à la tutelle de la Hollande.

La Hollande et l'Angleterre se montrèrent sincèrement ou hypo-

critement affligées de cette occupation. L'empereur d'Allemagne, qui était resté dans l'expectative, envoya des troupes en Italie. C'était son Rubicon. Il le passait. Louis XIV dut se préparer à la guerre.

Le duc Philippe d'Orléans mourut au commencement de cette période, en 1701, laissant de sa seconde femme, Charlotte-Élisabeth de Bavière, un fils unique, qui devait être le Régent du royaume pendant la minorité de Louis XV.

Guillaume III meurt l'année suivante, en 1702, après avoir groupé les éléments de ce qui allait être la grande Ligue ou la troisième coalition. Il n'avait pas d'enfant de sa femme déjà décédée. Il laissait le trône d'Angleterre à la seconde fille de Jacques II, sa belle-sœur, Anne Stuart, qui s'était faite protestante.

Guillaume III léguait son implacable haine contre la France au prince Eugène, à lord Churchill, duc de Malborough, chef du parti de la guerre, sous la reine Anne, et à Heinsius, grand pensionnaire de Hollande.

La France allait être éprouvée par une série de revers, qui fut la série noire, succédant à de nombreuses séries blanches où les victoires avaient succédé, presque sans relâche, aux victoires.

Il y eut les défaites de Hochstedt, de Ramillies, de Turin, d'Oudenarde. Il y eut au dedans un hiver rigoureux, des souffrances et des misères. C'était à briser les plus indomptables courages, à faire plier les plus fermes caractères, à abattre les plus fermes volontés.

Louis XIV était de la race des Bourbons. Il était le petit-fils de Henri IV. La longue durée de son règne lui faisait enfin connaître le malheur, mais il se montra à la hauteur des circonstances douloureuses qui atteignaient sa situation, sans affaiblir son courage. Plus fier encore dans l'adversité que dans la prospérité, son caractère lui

mérita le respect du monde, lui valut l'éloge de l'histoire, enfin l'admiration de la France. Peut-être sa grandeur morale n'a-t-elle jamais autant éclaté que dans ces terribles épreuves.

Un fils naturel de Jacques II et d'Arabelle Churchill, sœur du duc de Malborough, Charles de Fitz-James, créé duc de Berwick, passé au service de la France, après la chute définitive des Stuarts, et qui eut le bâton de maréchal de France, obtint de sérieux succès militaires contre les ennemis de Louis XIV et de Philippe V. La série noire allait bientôt faire place à une nouvelle série blanche.

Cette série noire, qui avait duré plusieurs années et plusieurs campagnes, cessa tout à coup. Le duc de Vendôme avait remporté, le 10 décembre 1710, une brillante victoire sur les ennemis du roi de France et du roi d'Espagne, à Villaviciosa, en Catalogne.

L'année suivante, Duguay-Trouin forçait, à la tête d'une escadre dont il avait le commandement, l'entrée du port de Rio-Janeiro et relevait en Amérique le prestige de notre marine.

Villars, de son côté, aidait à rétablir le prestige de nos armées.

Le 18 février 1712 avait été un jour de deuil pour le royaume et le Roi de France. Ce jour-là, le duc de Bourgogne suivait dans la tombe la duchesse de Bourgogne, qui ne l'y avait précédé que de six jours, dans la tombe où son fils aîné, le duc de Bretagne, devait le rejoindre quelques jours après, succombant au même mal. C'était une grande tristesse jetée au milieu des négociations entamées pour la paix générale, déjà avancées, quoique la guerre continuât toujours avec la Hollande et avec l'Allemagne.

Il fallait cependant arrêter d'urgence un plan de campagne. Le 12 avril 1712, Louis XIV fit appeler le duc de Villars à Marly.

Voici, d'après les mémoires de cet homme de guerre, le langage du Roi.

« Vous voyez mon état, il y a peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde dans la même semaine son petit-fils, sa petite-belle-fille et leur fils, tous de très grande espérance et très tendrement aimés. Dieu me punit, je l'ai bien mérité; j'en souffrirai moins dans l'autre monde. Mais voyons ce qui peut se faire pour prévenir les malheurs du royaume. Ma confiance en vous est bien marquée, puisque je vous remets les forces et le salut de l'État; je connais votre zèle et la valeur de mes troupes; mais enfin la fortune peut vous être contraire. S'il arrivait ce malheur à l'armée que vous commandez, quel serait votre sentiment sur le parti que j'aurais à prendre pour ma personne? »

Villars, effrayé de la responsabilité qu'il pouvait encourir, n'osait exprimer un avis.

« Eh bien! reprit le Roi, je vais vous dire toute ma pensée. Les courtisans veulent presque tous que je me retire à Blois, et que je n'attende pas que l'ennemi s'approche de Paris, ce qui lui serait possible si mon armée était battue. Pour moi, je sais que des armées aussi considérables ne sont jamais assez défaites pour qu'aucune partie de la mienne ne pût se retirer sur la Somme. Je connais cette rivière, elle est très difficile à passer; il y a des places qu'on peut rendre bonnes. Je compterais aller à Péronne ou à Saint-Quentin, y ramasser tout ce que j'aurais de troupes, faire un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'État. »

Le duc de Villars avait approuvé cette résolution héroïque,

espérant la rendre inutile. En effet, le 24 juillet 1712, il livre et gagne, sur les Hollandais, qui avaient avec eux le prince Eugène, la célèbre bataille de Denain, puis il complète cette grande victoire en se jetant sur la Flandre dont il fait rapidement la conquête.

Vers cette époque, mourait à Vinaroz, Louis-Joseph, d'abord duc de Penthièvre, puis troisième et dernier duc de Vendôme, qui avait combattu, on l'a vu, avec tant d'éclat et de succès, en Espagne, les ennemis de Philippe V.

Depuis quelque temps déjà, il y avait eu des espérances de pacification générale. Léopold Ier était mort, laissant la couronne impériale d'Allemagne à son fils aîné, Joseph Ier, qui ne vécut que jusqu'en 1711.

Cette couronne passa alors au second fils de Léopold Ier, à Charles VI, celui-là même qui s'était considéré comme injustement dépossédé par le testament de Charles II des droits qu'il prétendait avoir à la couronne d'Espagne. Le duc de Malborough avait perdu la confiance de la reine Anne, qui avait appelé à la tête du ministère, à l'instigation de Henri John, vicomte de Bolingbrok, Robert Harley, comte d'Oxford, chef du parti de la paix dans le parlement de Londres. L'Angleterre se détacha la première de la grande Ligue.

Un neveu de Colbert, Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, était depuis quelque temps mêlé aux affaires diplomatiques les plus importantes. Il était pour quelque chose dans le testament de Charles II en faveur du duc Philippe d'Anjou. Il fut pour beaucoup dans la préparation des traités d'Utrecht et de Rastadt.

Le 21 avril 1712, on avait signé à Fontainebleau une suspension d'armes, négociée en France entre Bolingbrock et Torcy, suspension

d'armes qui fut le prélude du traité d'Utrecht, bientôt suivi du traité de Rastadt.

La Hollande avait refusé de traiter, avait refusé de suivre l'exemple de l'Angleterre et de désarmer comme elle, même après sa défaite de Denain. Après la belle et victorieuse campagne de Villars dans la Flandre, elle aussi se résigna enfin à accepter les conditions que Louis XIV et Philippe V offraient à l'Europe, avide de repos, lasse de la guerre.

Abandonné par l'Angleterre et par la Hollande, bientôt par tous les autres États, tous les autres princes qui avaient adhéré à la Grande Ligue, l'empereur d'Allemagne, resté seul avec son intraitable prétention de s'imposer à l'Espagne, allait bientôt subir à son tour les lois de la guerre et signer le traité de Rastadt qui devait compléter le traité d'Utrecht.

On parle beaucoup de ce traité d'Utrecht qui réglait les conditions de la paix entre plusieurs puissances européennes, grandes ou petites. En voici l'analyse qui montrera quelle y fut la part des alliés, sans que la France eût rien à y perdre.

Angleterre. — Louis XIV reconnaît la royauté de la reine Anne, l'ordre de succession établi en Angleterre en faveur de la maison de Hanovre, et s'engage à ne plus donner asile au prétendant. L'Angleterre reconnaît Philippe V pour roi d'Espagne et des Indes, à la condition que les renonciations des princes français au trône d'Espagne, de Philippe V au trône de France, demeurent une loi inviolable et toujours observée. Le roi de France consent à démolir les fortifications de Dunkerque, à en combler le port et ruiner les écluses, mais il garde la ville et son territoire. Il cède à l'Angleterre, sur la baie et le détroit d'Hudson, les terres occupées par la Compa-

gnie française de Québec, la moitié française de l'île de Saint-Christophe, l'Acadie entière et l'île de Terre-Neuve. Il se réserve le droit d'aborder à Terre-Neuve pour la pêche et d'y sécher le poisson sur une ligne de côtes déterminées. Il garde la propriété de l'île du Cap-Breton et de toutes les autres situées dans l'embouchure et le golfe du Saint-Laurent, avec la faculté d'y fortifier des places. L'Espagne abandonne à l'Angleterre, qui le garde encore, Gibraltar, dont l'amiral Rooke s'était emparé en 1704 par surprise, et l'île de Minorque, à la condition que la religion catholique y soit libre et qu'il soit interdit aux juifs et aux maures d'y habiter ou de s'y réfugier. Pour le commerce, la France consent à la liberté réciproque, à l'égalité de traitement dans les deux pays, pour les marchands de l'un et de l'autre. « Les sujets de part et d'autre paieront les douanes, impôts et droits d'entrée et de sortie accoutumés dans tous les États et provinces de part et d'autre. » Ils jouiront respectivement dans les deux pays des mêmes privilèges, libertés et immunités sans aucune exception. L'Espagne transporte, de la Compagnie française de Guinée à l'Angleterre, l'*assiento*, ou le privilège d'introduire les esclaves nègres dans les colonies espagnoles. La Compagnie française n'avait obtenu ce droit que pour dix années. L'Angleterre se le fait adjuger pour trente ans.

Hollande. — Les États généraux se font remettre les Pays-Bas espagnols pour les restituer à la maison d'Autriche; mais pour dédommager l'Électeur de Bavière à qui Philippe V avait cédé ces provinces, ils accordent que cet électeur garde provisoirement la souveraineté et les revenus du Luxembourg, du comté de Namur et de la ville de Charleroi, jusqu'à ce qu'il ait été rétabli dans ses États et investi du royaume de Sardaigne. Ils conservent de la haute Gueldre,

province espagnole, ce que le roi de Prusse n'y occupe pas, c'est-à-dire Venloo et Ruremonde. C'est aussi comme propriété de la maison d'Autriche qu'ils reçoivent Ypres, Menin, Tournay et les autres villes qui doivent former leur barrière. Ils auront le droit d'y mettre garnison, et des gouverneurs et des commandants, mais sans préjudice des droits et privilèges ecclésiastiques et politiques de l'Empereur. Ils rendent à la France Lille avec toute sa châtellenie, Aire, Béthune et Saint-Venant, reformant ainsi la chaîne de fer qu'ils croyaient avoir brisée. La liberté de commerce est rétablie entre la France et la Hollande. Ils ne peuvent obtenir de Philippe V aucun avantage du côté des colonies espagnoles.

Portugal. — Ici les intérêts ne sont pas longs à démêler. Tout se borne pour le roi de Portugal à la souveraineté des deux bords du fleuve des Amazones, et à un règlement de commerce qui interdit aux Français d'aller négocier dans la rivière des Amazones, aux Portugais d'aller négocier à Cayenne.

Prusse. — Le roi de Prusse n'obtient de l'Espagne qu'une partie de la haute Gueldre, c'est-à-dire la ville de Gueldre et ses dépendances, le pays de Kessel et le bailliage de Krickenbeck, qui renforcent son duché de Clèves. Il s'établit hors de France, avec le consentement de Louis XIV, dans la principauté de Neuchâtel et de Valengin. Il n'obtient rien au détriment de la France. C'est lui, au contraire, qui abandonne à Louis XIV l'héritage patrimonial de Guillaume III, la principauté d'Orange et les seigneuries de Chalon et de Châtelbelin en Franche-Comté. Son plus grand avantage est dans l'article séparé par lequel Louis XIV et Philippe V s'engagent à lui accorder tous les honneurs attachés à la dignité royale, à lui donner le titre de Majesté, à rendre à ses ministres du premier et du second ordre les honneurs

anciens ou nouveaux qu'on rend aux ministres des têtes couronnées. Les Hohenzollern sont enfin sûrs d'être rois.

Duc de Savoie. — Favori particulier de l'Angleterre, le duc de Savoie est évidemment le mieux traité. Il recouvre la Savoie et le comté de Nice dans toute leur intégrité. Il renonce à Briançon et au fort Barraux qu'il convoitait si fort, mais il obtient pour limites, du côté de la France, les sommités des Alpes. A ce titre, il garde aves les forts d'Exilles et de Fenestrelles, la vallée de Pragelas, les vallées d'Oulx, de Sezanne, de Bardonache, « et tout ce qui est à l'eau pendante des Alpes du côté du Piémont ; » mais, par le même principe, il est obligé de céder à la France la vallée de Barcelonnette avec ses douze communautés. Il se fait donner par la France contre l'Empereur la garantie des cessions de territoire que Joseph Ier lui avait accordées dans le Montferrat et le Milanais, et la liberté d'élever telles fortifications que bon lui semblera dans tous les lieux qui lui ont été cédés par les traités. En cas d'extinction de la dynastie de Philippe V, sa famille est appelée à la succession d'Espagne en vertu de sa descendance d'une fille de Philippe II. Il est lui-même immédiatement investi de la royauté de Sicile.

La maison de Savoie devient, comme la maison de Hohenzollern, maison royale. Le roi de France et l'empereur d'Allemagne restèrent seuls engagés dans cette guerre de succession qui avait tenu l'Europe en armes pendant douze années. Mais Charles VI ne tarda pas à reconnaître que, seul, il n'était pas de force à lutter contre Louis XIV

Le prince Eugène prit le commandement de la dernière armée impériale. Il allait se mesurer de nouveau avec Villars qui s'empara de Fribourg-en-Brisgau. L'honneur du dernier succès de la guerre de succession lui resta.

Le prince Eugène et le duc de Villars qui avaient été les derniers combattants, furent aussi les premiers négociateurs de la paix de Rastadt où, le 26 novembre 1713, ils eurent une première entrevue. Le traité qui porte le nom de cette ville ne fut cependant signé que le 6 mars 1714. En voici les clauses principales.

L'empereur d'Allemagne se contente des provinces de la domination espagnole qu'il a entre les mains : le royaume de Naples, les présides de Toscane, le duché de Milan, les Pays-Bas.

L'affaire des électeurs de Bavière et de Cologne est terminée à leur avantage et à l'honneur de Louis XIV. Les deux électeurs sont rétablis dans tous leurs États, biens, honneurs et dignités, ainsi que tous leurs officiers et domestiques. L'électeur de Bavière reprend son rang et garde le haut Palatinat.

La Sardaigne est abandonnée à l'empereur d'Allemagne. Du côté du Rhin, rien n'est changé à la paix de Ryswick.

Louis XIV, conformément à sa promesse, rend Kehl à l'Empire, le Vieux-Brisach et Fribourg à la maison d'Autriche, il démolit les fortifications françaises établies sur la rive droite du fleuve et reconnaît les nouveaux titres princiers de quelques maisons allemandes ; mais il garde toute l'Alsace, y compris Strasbourg, au sens de Ryswick et non au sens de Munster, et Landau, sa récente conquête, avec ses fortifications. Pour la seconde fois, l'Allemagne reconnaît l'Alsace pour une province française.

Villars devint, comme Turenne, maréchal général.

Les députés de l'Empire ratifièrent le traité d'Utrecht, pour la forme, comme parties intéressées à ce traité, à Bade, en Argonne, où ils se réunirent sur une convocation spéciale.

La capitulation de Barcelone qui ouvrit ses portes au duc de

Berwick, le 13 septembre 1714, et la soumission de l'île de Majorque que le chevalier d'Asfeld força de reconnaître la royauté de Philippe V, furent les dernières scènes de ce vaste et long drame.

Le 4 mai de cette même année, le duc de Berry était mort sans postérité. L'héritier présomptif de la couronne de France était un enfant, le seul fils survivant du duc de Bourgogne, qui s'appelait Louis, comme son bisaïeul, son aïeul et son père, et qui avait le titre de Dauphin.

Le dimanche 1er septembre 1715, Louis XIV, qui avait survécu à son fils, mort, en 1711, au château de Meudon, où il vivait dans l'isolement, et à deux de ses petits-fils, entrait aussi dans le sommeil de l'éternité. Voici quelques détails intéressants empruntés aux chroniqueurs contemporains de sa mort et de ses derniers jours.

« Le 10 août 1715, Louis XIV rentrant de Marly à Versailles était si abattu et si faible, qu'il eut peine à aller de son cabinet à son prie-Dieu. Deux jours après, Dangeau, assistant à son coucher, crut, dit-il, « voir un homme mort, » tant ce corps vigoureux avait dépéri et maigri en si peu de temps. Il se résigna à prendre quelques précautions, à garder le lit chaque jour pendant quelques heures, à se faire porter chez Mme de Maintenon pour entendre la musique et jouer avec les dames. Mais les affaires n'en souffrirent pas ; il tenait dans son lit, à leurs jour et heure, le conseil des finances ou le conseil d'État, ou travaillait avec chaque ministre en particulier. On n'avait encore aucune inquiétude de mort prochaine, quand, le 24, les médecins jugèrent, à des taches noires, que la gangrène pourrait bien être à sa jambe. Lui-même, frappé d'une grande faiblesse qui lui prit après le souper, fit venir son confesseur. Mais ayant un peu dormi, et le lendemain étant la Saint-Louis, jour de sa fête, il crut

pouvoir ne rien changer aux usages de cette solennité. Il laissa les tambours lui donner les aubades accoutumées, et, pour les mieux entendre, il les fit avancer jusque sous son balcon. Il voulut encore permettre au public d'entrer à son dîner, pendant lequel les vingt-quatre violons et les hautbois ne cessèrent de jouer dans son antichambre. Mais dans la seconde partie de la journée il survint une crise décisive. Après un court sommeil, il se réveilla avec une absence d'esprit qui effraya les médecins. Ils déclarèrent qu'il était temps de lui administrer le viatique ; lui-même, revenu à la raison, le demanda dans la persuasion qu'il ne lui restait que peu d'heures à vivre.

« La gravité, la majesté, avaient toujours, dit Saint-Simon, accompagné tous les actes de sa vie. Il avait toujours paru grand dans le malheur comme dans la gloire. Il lui fut donné de le paraître encore davantage dans la mort, et d'une grandeur plus solide que celle que les hommes envient. A partir de l'heure où il reçut les derniers sacrements, on vit constamment en lui la fermeté du chrétien, l'élévation des sentiments du Roi et de l'homme, un détachement sans regret des biens qu'il fallait quitter, une noble fidélité à ses attachements. La mort n'avait pas d'effroi pour lui ; il disait que ce passage si redouté ne lui paraissait pas difficile, maintenant qu'il y touchait. Deux garçons de sa chambre pleuraient au pied de son lit ; il les en reprit par ces paroles : « Pourquoi pleurez-vous, est-ce que vous m'avez cru immortel ? » Il donna l'ordre de porter son cœur à la maison professe des Jésuites de Paris, « avec la même tranquillité qu'il ordonnait, en santé, une fontaine pour Versailles ou pour Marly ». Son point fixe était l'éternité ; son confesseur lui demandant s'il souffrait beaucoup, il répondit : « Non, et c'est ce qui me fâche ; je voudrais souffrir davantage pour l'expiation de mes péchés. »

Dès le premier jour, Louis XIV avait fait entrer dans sa chambre, outre les ministres, son neveu, le duc d'Orléans, le duc du Maine, le comte de Toulouse, le duc de Bourbon avec le comte de Charolais son frère et le prince de Conti, tous trois de la maison de Condé, pour leur adresser ses adieux.

Le lendemain, 26 août, Louis XIV se fit apporter le petit Dauphin, le prit sur son lit, l'embrassa et lui dit : « Mignon, vous allez être un grand roi, mais tout votre bonheur dépendra d'être soumis à Dieu et du soin que vous aurez de soulager vos peuples. Il faut pour cela que vous évitiez autant que vous le pourrez de faire la guerre; c'est la ruine des peuples. Ne suivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné sur cela; j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement, et je l'ai soutenue par vanité. Ne m'imitez pas, mais soyez un prince pacifique, et que votre principale occupation soit de soulager vos sujets. » On avait retiré l'enfant de dessus le lit, le Roi le redemanda, l'embrassa de nouveau, et, levant les yeux au ciel, lui donna sa bénédiction. Ce spectacle fut extrêmement touchant, dit Saint-Simon; celui qui succéda fut empreint d'une solennité qui provoqua à la fois l'admiration et les larmes. Il fit approcher de son lit et de son balustre tout ce qu'il y avait de ses officiers dans sa chambre; il leur dit : « Messieurs, je suis content de vos services, vous m'avez fidèlement servi et avec envie de me plaire. Je suis fâché de ne vous avoir pas mieux récompensés que j'ai fait; les derniers temps ne l'ont pas permis. Je vous quitte avec regret. Servez le Dauphin avec la même affection que vous m'avez servi; c'est un enfant de cinq ans qui peut essuyer bien des traverses; car je me souviens d'en avoir beaucoup essuyé pendant mon jeune âge. Je m'en vais, mais l'État demeurera toujours. Soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit

un pour tous mes sujets. Soyez tous unis et d'accord ; c'est l'union et la force d'un État. Suivez les ordres que mon neveu vous donnera. Il va gouverner le royaume, j'espère qu'il le fera bien. J'espère aussi que vous ferez votre devoir et que vous vous souviendrez quelquefois de moi. »

« A ces dernières paroles, dit un témoin oculaire, nous sommes tous fondus en larmes, et rien ne peut exprimer les sanglots, l'affliction et le désespoir de tous. »

Le mal avait été rapide et foudroyant, incurable. Il venait d'une gangrène intérieure qu'on n'avait pu combattre, parce qu'on ne l'avait pas devinée.

Il est faux que Mme de Maintenon ait quitté Louis XIV quatre jours avant sa mort. Le 28, elle partit dans la soirée pour Saint-Cyr, afin d'y faire ses dévotions; le lendemain matin, le 29, elle était revenue d'elle-même et de très bonne heure. Le 30, l'intelligence et le sentiment n'apparaissaient plus qu'à de rares intervalles.

Toute la journée du 31 se passa dans l'attente de la mort certaine. On commença le soir, à dix heures, les prières des agonisants. Le lendemain, à huit heures du matin, Louis XIV s'était éteint sans souffrance, comme une lampe où l'huile manque. C'était la fin d'un grand chrétien et d'un grand Roi, la fin d'un grand règne.

Aujourd'hui encore, on dit après Voltaire, le siècle de Louis XIV, tant le XVIIe siècle, incarné dans sa personne, a laissé des traces profondes dans l'histoire de France, dans l'histoire de l'Europe.

Un fait particulier qui prouve ce que Louis XIV occupait de place dans le monde, c'est que Charles VI, instruit le premier dans Vienne de sa mort, entrant tout à coup dans la salle où étaient déjà réunis

ses ministres, leur dit simplement ces mots : « Messieurs, le Roi est mort. »

Il ne vint à l'esprit d'aucun d'eux de demander quel roi était mort. Tous comprirent que c'était Louis XIV.

Le moraliste peut et doit reprocher à Louis XIV ses attachements de cœur illégitimes, mais l'histoire qui voit et juge de plus haut, sait qu'il n'a eu qu'une seule et véritable maîtresse qu'il n'a jamais trahie, jamais abandonnée, qu'il a constamment et passionnément aimée, c'est la France.

Il y avait un testament. Louis XIV l'avait remis lui-même au premier président et au procureur général. Un édit en confiait la garde au parlement de Paris. Il fut déposé dans une muraille d'une tour du palais où l'on creusa une niche et sous une porte et une grille de fer dont le greffier en chef eut une clef.

Deux autres clefs étaient aux mains, l'une du premier président, l'autre du procureur général. Que contenait ce testament? En voici la substance.

Louis XIV établit un conseil de régence, dont le duc d'Orléans, son neveu, est le chef, et composé de quatre princes du sang, de cinq maréchaux, des quatre secrétaires d'État et du contrôleur général des finances.

Toutes les grandes affaires qui doivent être décidées par l'autorité du Roi, toutes les nominations, ecclésiastiques, civiles, judiciaires, militaires, seront délibérées en conseil de régence, sans que le duc d'Orléans, chef du conseil, puisse seul et par son autorité particulière, rien déterminer, statuer et faire expédier ; en cas de partage des voix, son avis prévaudra. Il ne peut être fait de changement dans le conseil que par la mort, ni être pourvu aux vacances que par le choix du conseil.

« Je suis encore plus Français que Roi, » avait dit Louis XIV à Villars, après la victoire de Friedlingen. Toute sa vie justifie ce mot. Ce qu'il poursuivait par la guerre, c'était moins l'agrandissement de sa puissance que l'agrandissement de la France qui lui doit cinq provinces : la Flandre, l'Artois, la Franche-Comté, le Roussillon et l'Alsace. L'Alsace aujourd'hui reperdue ! Qui nous la rendra ?

Militairement, nous l'avons constaté, c'est Louis XIII qui a fait la conquête du Roussillon. Mais, diplomatiquement, c'est Louis XIV qui a obligé l'Espagne de signer la cession définitive de cette province à la France.

A l'heure où s'ouvrait le règne de Louis XV, avec la régence du duc d'Orléans, la situation générale de l'Europe n'était plus ce qu'elle était à l'heure où s'ouvrait le règne de Louis XIII, avec la régence de Marie de Médicis. De 1610 à 1715, cette situation s'était profondément modifiée.

La France s'était considérablement agrandie. L'Espagne, au contraire, s'était beaucoup amoindrie. Mais la maison de Bourbon y avait remplacé la maison d'Autriche. Un petit-fils de Louis XIV occupait le trône de Philippe II, l'éternel ennemi de Henri IV, et régnait à Madrid.

Devenu, le 14 janvier 1714, veuf de la princesse Gabrielle de Savoie, fille de Victor-Amédée II, Philippe V s'était remarié, la même année, avec la princesse Élisabeth, nièce de François Farnèse, duc de Parme.

D'un caractère ambitieux et remuant, la reine Élisabeth que conseillait le cardinal Jules Alberoni, son compatriote, devait exercer une action, souvent décisive, dans le gouvernement de l'Espagne : action, plus fréquemment défavorable que favorable à la France.

En cette même année 1714, à la mort de la reine Anne, décédée, comme Guillaume III, sans laisser d'héritier, la couronne d'Angleterre était entrée dans la maison de Hanovre, qui la possède encore, par l'avènement au trône des Tudors et des Stuarts, de Georges Ier, arrière-petit-fils, par sa mère, de Jacques Ier.

Enfin, pendant la guerre de succession, s'étaient produits deux faits qui devaient avoir un jour de graves conséquences.

En 1700, l'empereur Léopold Ier avait accordé le titre de roi de Prusse à l'électeur de Brandebourg, Frédéric de Hohenzollern, premier du nom, sous ce titre que le traité d'Utrech avait définitivement reconnu à son fils, Frédéric-Guillaume Ier.

Qui pouvait prévoir, à ce moment-là, qu'un descendant de ce Frédéric-Guillaume serait couronné empereur d'Allemagne dans le palais de Versailles, et reprendrait à la France, avec Strasbourg, conquête de Louis XIV, Metz, acquisition de Henri II?

Dans la même période, Victor-Amédée II, duc de Savoie, devenait roi de Sicile, titre qu'il devait échanger plus tard contre celui de roi de Sardaigne.

Qui pouvait également supposer alors qu'un descendant de ce Victor-Amédée deviendrait roi d'Italie et transférerait sa capitale de Turin à Rome, où le Quirinal se dresse, menaçant, en face du Vatican?

LOUIS XV

Il y avait eu trois règnes successifs, grands à des titres divers, glorieux dans des conditions différentes, mais grands et glorieux, ceux de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. Seulement la France était montée si haut que, selon les lois de l'histoire et de l'humanité, que, selon la règle habituelle des nations et des empires, elle était fatalement condamnée à s'arrêter dans cette marche ascendante.

Le règne de Louis XV n'a donc eu ni l'éclat, ni le prestige des trois règnes qui l'avaient précédé.

Ce règne n'a pas eu cependant que des revers, il a eu aussi des succès, et s'il a vu s'amoindrir la France coloniale, il a vu s'agrandir la France continentale, il a vu la réunion très importante de la Lorraine au domaine de la Couronne, domaine que la conquête de l'île de Corse a augmenté et complété, dans la même période.

Comme Louis XIII, comme Louis XIV, Louis XV était mineur, n'était qu'un enfant, lors de son avènement au trône de France.

Comme sous Louis XIII, comme sous Louis XIV, il y eut une régence. Seulement ce n'est pas sa mère, déjà descendue dans la tombe, qui fut Régente. Le Régent fut Philippe de Bourbon, duc d'Orléans, né à Saint-Cloud, en 1674, alors âgé de plus de quarante ans.

Surpris par une mort tragique, Henri IV n'avait pas fait de testament et Marie de Médicis, sa veuve, mère de Louis XIII, était devenue Régente sans discussion, sans difficulté, par la décision du parlement de Paris.

Louis XIII avait fait un testament que ce même parlement de Paris avait pour ainsi dire cassé, mais qui avait été plutôt modifié en principe qu'annulé en fait, puisque ses dispositions principales, la régence d'Anne d'Autriche, la lieutenance générale du duc Gaston d'Orléans et la prédominance ministérielle du cardinal de Mazarin avaient été réalisées.

Le testament de Louis XIV fut encore moins respecté. Dans ce testament, il n'enlevait pas la régence au duc Philippe d'Orléans, qui, ayant épousé mademoiselle de Blois, sa fille légitimée, était à la fois son gendre et son neveu, mais il confiait la garde et l'éducation de Louis XV au duc du Maine, Louis-Auguste de Bourbon, assimilé aux princes du sang, avec le comte de Toulouse, par actes de 1714 et de 1715 et frère de la duchesse d'Orléans, fille comme lui de la marquise de Montespan,

Le 2 septembre 1715, le parlement de Paris décidait que la régence appartiendrait sans conditions et sans restrictions au duc d'Orléans. Le duc du Maine, qui perdit bientôt après sa qualification de prince du sang, n'eut même pas le commandement de la maison militaire et civile de Louis XV, commandement que Louis XIV lui avait attribué.

Les premières années du règne du Louis XV sont donc les années de la régence du duc d'Orléans. Ce prince, qui s'était brillamment distingué à la guerre, sous Louis XIV, était doué de grandes qualités personnelles; son tort, ou plutôt son malheur, a été d'avoir eu pour

précepteur le trop célèbre Guillaume Dubois, qui fut plus tard son premier ministre.

Instruit et intelligent, mais sans scrupule, sans conscience, ni comme homme public, ni comme homme d'Église, ni comme homme privé, Dubois, qui fut honoré du cardinalat qu'il n'honorait pas, a devant l'histoire et la postérité la véritable responsabilité des scandales de la Régence.

Le duc d'Orléans était le portrait vivant de Henri IV, ressemblance que le duc de Nemours, l'un des fils de Louis-Philippe Ier, a également au même degré. Il ramena la Cour du palais de Versailles au palais des Tuileries où Louis XV fut installé, le 30 décembre 1715. On lui en sut gré dans Paris où il fut aussitôt populaire, dans Paris qui déplorait l'absence systématique du Roi depuis que les troubles des deux Frondes en avaient éloigné Louis XIV.

La situation extérieure était très simplifiée. Elle vient d'être indiquée.

Des descendants de Jacques II essayèrent bien encore de reprendre possession de la couronne d'Angleterre, si enviable. Mais ils échouèrent dans toutes leurs tentatives. L'un d'eux, Jacques III, s'efforça d'obtenir le concours de la France. Le duc d'Orléans, qui voulait surtout qu'une paix durable lui permit d'améliorer la situation financière du royaume dont il avait la régence, tourna habilement et sagement cet écueil. Il lui donna ses sympathies, mais il ne lui accorda aucun concours ostensible, qui eût été la violation de l'une des clauses importantes du traité d'Utrecht.

L'administration du royaume avait été divisée par le duc d'Orléans en six conseils, celui des affaires ecclésiastiques, celui de la guerre,

celui de la marine, celui de l'intérieur, celui des affaires étrangères, et enfin celui des finances.

Ce dernier conseil était présidé par le maréchal de France Adrien-Maurice, duc de Noailles, qui avait épousé Françoise d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon. C'est ce mariage qui a fait entrer le beau château de ce nom dans cette illustre famille.

Le duc de Noailles fit de grands, de louables et consciencieux efforts pour fonder le crédit public, que les dépenses forcées d'un long état de guerre avaient compromis, et ranimer le commerce et l'industrie dont ce même état de guerre avait ralenti l'activité.

Ces efforts n'aboutirent, malgré quelques réformes utiles, quelques améliorations heureuses, qu'à des résultats incomplets et partiels. C'est alors qu'apparaît Jean Law de Lauriston, fils d'un riche orfèvre d'Édimbourg, esprit inventif et hardi, mais aventureux. Il s'offrit au duc d'Orléans, qui aimait les nouveautés, comme un sauveur, lui fit accepter ses plans financiers et créa d'abord une banque privée d'escompte et de circulation, ensuite la Compagnie d'Occident dont l'action rayonnait des lacs du Canada aux bouches du Mississipi, compagnie qui fut créée par lettres-patentes du mois d'août 1717, et qui devint bientôt la Compagnie des Indes.

Le succès de cette Compagnie fut phénoménal. Il y eut de la folie dans l'accaparement de ses actions; c'est alors que l'agiotage dont la rue Quincampoix a été le premier théâtre, s'introduisit dans Paris où il a toujours son temple.

Ce ne fut pourtant qu'une grande aventure financière de plusieurs années. Après l'affolement de la confiance vint l'affolement de la défiance. Aux bénéfices immenses succédèrent les immenses ruines. Un jour, le peuple de Paris voulut lapider jusque dans

le Palais-Royal, Law, qui avait eu un instant le poste de contrôleur général des finances, qui s'enfuit de France tout à fait discrédité, et qui mourut, en 1729, dans la pauvreté, à Venise, où il s'était retiré.

Il ne restait pas que des ruines de toute cette féerie dont nous avons indiqué, dans un seul et même tableau, le commencement, le milieu et la fin, pour ne plus avoir à nous occuper de ce triste épisode; elle avait eu pour résultat final la liquidation des dettes qui grevaient l'agriculture, un élan nouveau donné à l'esprit de colonisation, en même temps qu'elle avait rendu plus d'élasticité au crédit et plus d'activité au commerce.

Des questions d'ordre intérieur de nature diverse, moins importantes que la question financière, appelèrent bientôt l'attention du duc d'Orléans. On le sollicita de convoquer les États généraux pour les examiner, les discuter et les résoudre. Il s'y refusa absolument, bien résolu qu'il était de transmettre intact à Louis XV le pouvoir royal dont il avait reçu le dépôt de Louis XIV.

Le duc d'Orléans sentait très bien que cette demande de convocation des États généraux masquait une pensée d'opposition, et qu'elle cachait l'espoir d'arriver à un amoindrissement de la puissance royale. Il régla donc d'autorité le seul débat d'ordre intérieur qui lui parut appeler une solution immédiate; débat que les princes de la maison de Condé avaient soulevé. Il cassa par une loi du 8 juillet 1717, les déclarations de Louis XIV qui assimilaient les légitimés aux princes du sang, ce qui leur avait créé un droit éventuel à la couronne de France, droit contraire aux lois traditionnelles de la monarchie.

Les princes de la maison de Condé, ayant alors une situation

importante dans l'État, étaient au nombre de trois : Louis Henri, duc de Bourbon ; Charles, comte de Charolais ; Louis Armand, prince de Conti.

Tous trois furent membres du conseil de Régence.

La réclamation des princes du sang, demandant le maintien de leurs privilèges et de leurs droits, à l'exclusion des légitimés, était juste : elle en fit naître une autre qui était au moins inopportune, intempestive.

Les princes du sang venaient naturellement dans la hiérarchie, après le Roi. Dans l'ancienne monarchie, la qualification et le titre de prince n'appartenaient qu'à eux. Ce titre et cette qualification n'existaient pas, si ce n'est à de rares exceptions, et par l'effet de circonstances spéciales, même dans la haute noblesse où le titre et la qualification de duc primaient toutes les autres qualifications et tous les autres titres.

Les membres des grandes familles qui portaient régulièrement le titre et la qualification de princes, les tenaient, non de lettres patentes royales, mais généralement du saint empire romain germanique. Ce titre et cette qualification étaient donc d'origine étrangère.

La haute noblesse se divisait en familles historiques, comme celle de Montmorency, et en familles illustrées, comme celle de Noailles. Elles étaient généralement les unes et les autres, en possession d'un duché pairie. Il était rare qu'il y en eut deux dans la même maison.

Les titulaires des duchés pairies venaient immédiatement, dans la hiérarchie, après les princes du sang.

A l'instigation du duc de Saint-Simon, qui eut de l'originalité et de l'influence à la cour, sans y occuper une grande situation officielle, les titulaires des duchés pairies prétendirent

aussi recouvrer leurs vieux privilèges, leurs vieux droits, depuis longtemps oubliés, et ramener la France à une sorte de féodalité nouvelle.

Le duché-pairie dont le duc de Saint-Simon était titulaire, ne datait que de 1635. C'est Louis XIII qui avait créé ce duché-pairie en faveur de Claude de Rouvroi, père de l'historien.

L'heure était singulièrement choisie pour ouvrir un pareil débat et entreprendre une pareille croisade; déjà la révolution de 1789 frappait à la porte du palais de Versailles et du palais des Tuileries, déjà la soirée du 4 août était marquée au cadran du siècle.

Des préoccupations plus graves appelèrent l'attention du duc d'Orléans sur la situation extérieure. La France n'avait pas d'allié. L'Espagne elle-même lui était plus hostile que favorable.

Devenu tout à fait espagnol, Philippe V oubliant qu'il avait été duc d'Anjou, rêva de déchirer le traité d'Utrecht, au profit de l'Espagne. C'était la rupture de la paix de l'Europe.

Le duc d'Orléans, qui redoutait les maux de la guerre, essaya de détourner Philippe V de ses ambitieux desseins. Il n'y réussit pas. C'est alors que, sur l'avis de Dubois, qui n'était encore que son conseiller officieux et intime, il rechercha l'alliance de deux autres puissances, l'Angleterre et la Hollande. Il y eut la triple alliance, qui devint bientôt la quadruple alliance par l'accession de l'Allemagne ou de l'Autriche à cette ligue formée contre l'Espagne.

Avant que la quadruple alliance pût agir, il y eut quelques incidents qui sont à signaler.

C'est sous la régence du duc d'Orléans qu'un souverain, qui devait devenir un grand empereur et qui était déjà un grand

prince, le czar Pierre Ier, vint en France où il ne fit qu'une rapide apparition.

L'année suivante, en 1718, Antoine Giudice, duc de Giovenuzzo, prince de Cellamare, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne à Paris, fut convaincu de s'être mêlé à un complot formé contre le duc d'Orléans. Il fut reconduit à la frontière. L'âme de ce complot était la duchesse du Maine. On l'arrêta ainsi que son mari. Mais on rendit bientôt la liberté à l'un et à l'autre, car il fut démontré que dans toute cette affaire, le côté ridicule l'avait emporté sur le côté dangereux.

Depuis, la duchesse du Maine, Bénédicte de Bourbon, tint à Sceaux une sorte de cour, semi-politique, semi-littéraire, qui devint le centre de réunion des mécontents.

Le duc d'Orléans, comme Louis XIV, comme Louis XIII, comme Henri IV, eut à soutenir des démêlés avec le parlement de Paris.

Un édit du 11 mai 1718 avait ordonné la refonte des monnaies. Le parlement de Paris qui jamais n'avait renoncé sincèrement à exercer un pouvoir politique, s'immisça dans cette affaire.

Mais le duc d'Orléans n'entendait pas céder. On prépara au palais des Tuileries pour le 26 août 1718, un lit de justice qui avait été précédé d'un conseil de régence.

Le parlement de Paris, introduit en présence de Louis XV, encore mineur, n'obtint même pas le droit de remontrance. Il dut se soumettre. Bientôt après on supprima les conseils établis au commencement de la régence, on les remplaça par des secrétaires d'État.

Dubois n'était encore qu'abbé; il n'en fut pas moins le personnage

le plus considérable du gouvernement dans cette nouvelle organisation du pouvoir.

La quadruple alliance porta ses fruits prévus. Le 9 janvier 1719, la France déclarait, après l'Angleterre, la guerre à l'Espagne dont la défaite amena la disgrâce du cardinal Alberoni.

Philippe V accepta, le 26 janvier 1620, les conditions de paix que lui offrait la quadruple alliance.

C'est après la déroute militaire de l'Espagne que se produisit la déroute financière de Law.

Puis, Law oublié, on reparla de la bulle *Unigenitus* contre laquelle avait constamment protesté le cardinal Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, et on en reparla si bien que pour faire cesser l'agitation dont cette discussion était la source dans le clergé, dans l'Université, à la Sorbonne, dans le parlement et dans le peuple, il ne fallut rien moins qu'une ordonnance royale du 4 août 1720, qui en prescrivit l'acceptation à tous les princes de l'Église.

Cependant le cardinal de Noailles persista dans sa résistance et la paix de l'Eglise ne fut définitivement rétablie qu'en 1728, lorsqu'il se résigna à accepter, à son tour, sans réserve, la bulle *Unigenitus*, qui fut enregistrée, le 3 avril 1730, comme loi de l'Etat, dans un lit de justice que tint Louis XV.

L'ordonnance royale du 4 août 1720 avait déjà été un triomphe pour le Saint-Siège. L'édit du 3 avril 1730 compléta ce triomphe.

Dubois avait contribué à ce résultat, qui assurait la paix de l'Église. Il se fit donner d'abord l'archevêché de Cambrai par le duc d'Orléans, puis le chapeau de cardinal par Innocent XIII, la situation officielle de premier ministre, la présidence de l'assemblée du clergé et un

fauteuil à l'Académie française, fortune qui égalait celle du cardinal de Richelieu et du cardinal de Mazarin.

Dubois n'avait certes ni les talents, ni les vertus de ces deux grands ministres. Son élévation n'était pas justifiée par ses services, et bien qu'il pût se glorifier d'avoir travaillé avec habileté, avec succès, au rétablissement de la paix en Europe, à la restauration de la paix dans l'Eglise de France, on s'étonna, on s'indigna de cette élévation aussi extraordinaire que rapide. Seulement, comme toujours, la médisance dépassa la vérité et devint de la calomnie.

Devenu premier ministre, Dubois se hâta de réinstaller Louis XV dans le palais de Versailles, afin de l'éloigner des agitations de Paris. La régence du duc d'Orléans allait cesser.

Le 19 février 1723, Louis XV fut déclaré majeur. Il avait déjà été sacré à Reims, le 25 octobre 1722. A cette occasion, le duc d'Orléans à Saint-Cloud, le duc de Bourbon à Chantilly, donnèrent des fêtes somptueuses. C'était leur devoir de premiers princes du sang.

Le duc d'Orléans mourut d'apoplexie foudroyante, le 2 décembre 1723. Son mauvais génie, Dubois l'avait précédé dans la tombe, le 23 août 1723. La situation devenait ainsi tout à fait nouvelle. La régence, qui disparaissait en droit, disparaissait aussi en fait, par ces deux morts se suivant à si peu d'intervalle.

Louis XV, dans les premières années de son règne de fait, montra plus de bonté de cœur, plus de loyauté de caractère que de virilité d'esprit. Il se fit aimer par ses qualités privées plus qu'il ne se fit admirer par ses actes publics. Il n'oublia jamais les services rendus à la royauté par les familles déchues de leur splendeur passée, comme le prouve la lettre autographe suivante qu'il adressa de Versailles, le 13 décembre 1760, à Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne,

grand écuyer de France, et que nous donnons prématurément à cette place pour indiquer, sans plus tarder, combien son cœur était affectueux.

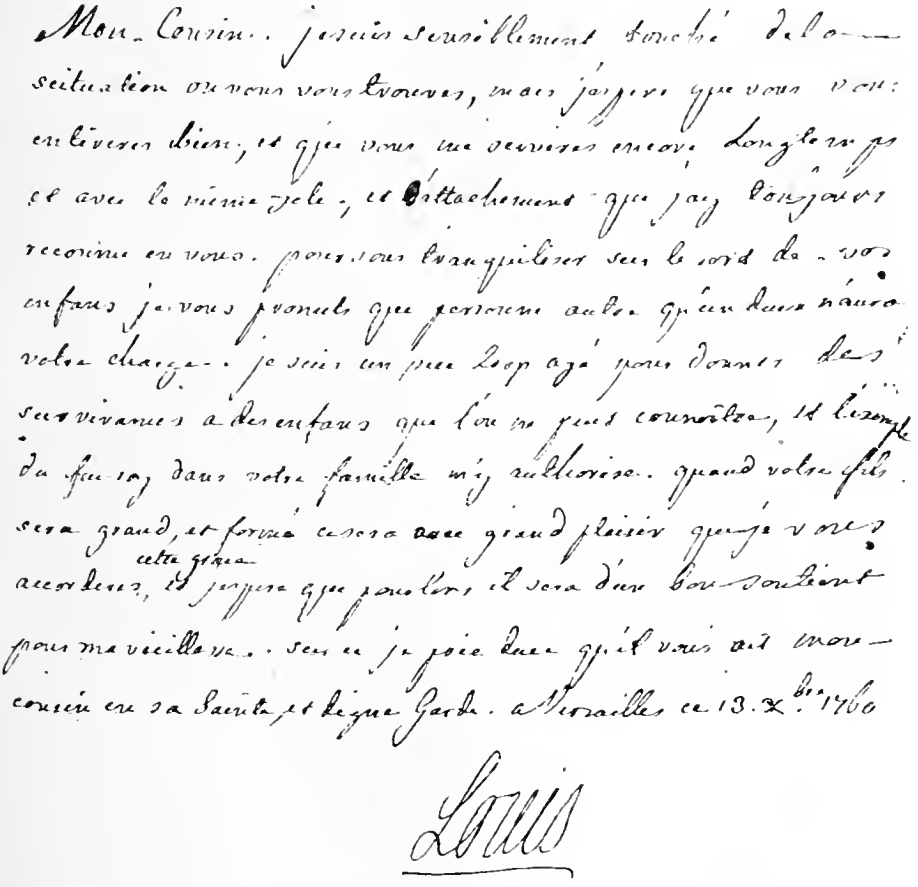

Mon Cousin. je suis sensiblement touché de la
situation où vous vous trouvez, mais j'espère que vous vous
en tirerez bien, et que vous me servirez encore longtemps
et avec le même zèle, et l'attachement que j'ay toujours
reconnu en vous. pour vous tranquiliser sur le sort de vos
enfans je vous promets que personne autre qu'un deux n'aura
votre charge. je suis un peu trop agé pour donner des
survivances a des enfans que l'on ne peut connoître, et l'exemple
du feu roy dans votre famille m'y authorise. quand votre fils
sera grand, et formé ce sera avec grand plaisir que je vous
accorderez cette grace, et j'espère que pour lors il sera d'un bon soutient
pour ma vieillesse. sur ce je prie Dieu qu'il vous ait mon
cousin en sa Sainte et digne Garde. a Versailles ce 13. Xbre 1760

Louis

Louis XV réalisa sa promesse. La charge de grand écuyer de France fut donnée en 1761, à l'un des fils du comte de Brionne, à Charles de Lorraine d'Elbœuf, qui devint prince de Lambesc, émigra à la révolution, et mourut en 1825 en Autriche.

Après la mort du duc d'Orléans, qu'avait devancée la mort de Dubois, le pouvoir ministériel passa, en apparence, au duc de Bourbon, qui devint officiellement premier ministre, et, en réalité, au cardinal de Fleury, ancien précepteur de Louis XV, qui eut dans ses attributions spéciales le département des affaires étrangères.

Du reste, le duc de Bourbon dut bientôt se retirer, par ordre de Louis XV, dans son château de Chantilly. Cette révolution de palais s'était accomplie le 11 juin 1726. Le cardinal de Fleury restait seul maître de la situation. Ce n'était pas un homme de génie, mais c'était un sincère ami du Roi et de la France. Ces deux sentiments suffirent à le guider, dans le gouvernement des affaires de l'État, toujours avec prudence, quelquefois avec bonheur.

Avant cet incident, Louis XV, quoique fiancé à une infante d'Espagne, fille aînée de Philippe V, qui était à Paris et qui fut renvoyée à Madrid, avait épousé, en 1725, la princesse de Pologne, Marie Leczinska, dont le père n'avait plus ni couronne, ni fortune.

Louis XV n'avait que quinze ans, la fille de Stanislas Leczinski en avait vingt-deux. Ce mariage sans éclat devait avoir un résultat inattendu, inespéré. Il devait donner un jour la Lorraine à la France.

L'Espagne se montra très froissée de la rupture inopinée du projet de mariage de Louis XV avec l'Infante dont la main avait été demandée et accordée sous la régence du duc d'Orléans. La paix de 1720 n'avait pas réglé toutes les questions en suspens entre l'Espagne, l'Autriche et l'Angleterre. La solution de ces questions avait été réservée à un congrès qui devait se réunir à Cambrai, dans le palais des archevêques. Ce congrès ne s'était pas encore assemblé le 1er janvier 1724.

Lorsque ce congrès commença à délibérer, le décor était changé

sur le théâtre de l'Europe. Philippe V et Charles VI s'étaient entendus ensemble. La quadruple alliance était rompue.

Il se forma deux ligues. Dans l'une d'elles, la France se trouvait associée à l'Angleterre, à la Hollande, au Danemark, à la Suède et à la Prusse qui commençait à entrer sérieusement en scène. Dans l'autre figurait la Russie, à côté de l'Espagne et de l'Autriche. Le tableau était véritablement nouveau.

On fit alors en France une levée extraordinaire de soixante mille hommes dans laquelle on peut voir la première conscription. L'édit de Louis XV qui l'avait décrétée, est du 26 février 1726. C'était le prologue d'une nouvelle et grande guerre générale. Elle fut évitée à la satisfaction de toute l'Europe.

Le cardinal de Fleury eut l'habileté de décider les puissances entrées dans l'une ou l'autre ligue, à signer à Paris, le 31 mai 1727, des préliminaires de paix. L'Europe devait ainsi son repos menacé à la sagesse et à l'activité de la France. Le congrès de Cambrai dissous, sans avoir rien réglé, rien décidé, devait être remplacé par un congrès de Soissons.

Il n'y eut finalement qu'un traité de Séville, du 29 novembre 1729, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne.

Ce repos ne fut pas de longue durée. Bien des négociations se croisèrent et s'entrecroisèrent, qui toutes pouvaient amener la rupture de la paix. L'Espagne avait ses exigences. L'Autriche, qui était restée en dehors du traité de Séville, et dont le nom était substitué à celui d'Allemagne, bien que ce fût encore l'Empire, demandait surtout qu'on adhérât à la pragmatique sanction que la diète de Ratisbonne avait acceptée et garantie, le 11 janvier 1732.

Ce qu'on nommait ainsi, c'était une ordonnance de Charles VI sur

les affaires. Cette ordonnance décidait que lorsqu'il mourrait sa fille Marie-Thérèse hériterait de tous les États de l'Empire, à l'exclusion des filles de son frère Joseph.

Marie-Thérèse, qui avait épousé, en 1736, le duc François de Lorraine, devait, en effet, succéder à son père comme impératrice d'Allemagne, reine de Hongrie et reine de Bohême, titres qu'allait lui reconnaître, en 1648, le second traité d'Aix-la-Chapelle. Ce traité dénoua, à son jour et à son heure, la guerre dite guerre de la succession d'Autriche, guerre à laquelle allait être mêlée la France, et dans laquelle allait intervenir toute l'Europe.

Mais avant la guerre de la succession d'Autriche, il y eut la guerre de Pologne.

Le point de départ de cette nouvelle mêlée était en Pologne. Le 1er février 1733, mourut Auguste II, qui avait remplacé Stanislas Leczinski, depuis retiré en France, au château de Chambord.

Stanislas Leczinski partit aussitôt pour Varsovie où il reçut un accueil enthousiaste. Il ne devait cependant pas réussir à recouvrer son trône de Pologne. Une ligue du Nord s'était formée, à la mort d'Auguste II, entre l'Autriche, la Russie, le Danemark, la Prusse et la Saxe. La France, pour combattre cette ligue, envoya deux armées, l'une sur le Rhin, l'autre sur les Alpes.

Il y avait eu des luttes en Italie et en Allemagne, mais pas de résultats décisifs. Le cardinal de Fleury eut l'heureuse idée d'entamer secrètement des négociations particulières avec l'Autriche. Ces négociations, qui devinrent officielles, amenèrent la signature du traité de Vienne, du 18 novembre 1738.

Ce traité, qui terminait la guerre de Pologne, assurait à la France

la possession du duché de Lorraine qu'elle avait souvent conquis, longtemps occupé, mais qui ne lui était jamais resté.

On faisait abandon de ce duché à Stanislas Leczinski, en compensation de sa renonciation au trône de Pologne. Il était stipulé qu'à sa mort sa fille, Marie Leczinska en hériterait, et qu'il serait alors réuni au domaine de la couronne. C'est ce qui devait être réalisé en 1766. Ce résultat était considérable et compensait bien des sacrifices. Il y avait un siècle que la France le poursuivait et il suffirait à lui seul à illustrer le règne de Louis XV.

La guerre de Pologne était à peine terminée que la France se vit à la veille d'être mêlée à une guerre maritime et coloniale qui intéressait, surtout à l'origine, l'Espagne et l'Angleterre. Cette tempête fut momentanément détournée par un autre orage. La mort de Charles VI, survenue le 20 octobre 1740, fit éclater la guerre continentale de la succession d'Autriche. Dans cette guerre, la Prusse allait jouer l'un des premiers rôles avec Frédéric II, que l'histoire appelle Frédéric le Grand, et qui a compté parmi ses flatteurs Voltaire, l'un des personnages de l'époque.

La France aurait pu rester étrangère à cette sanglante mêlée, puisqu'elle avait adhéré, par le traité de Vienne de 1738, à la pragmatique sanction. Mais un petit-fils de Fouquet, Charles-Louis-Auguste Fouquet, duc de Belle-Ile et maréchal de France, entraîna Louis XV et le cardinal de Fleury à soutenir les droits contestables du duc Charles de Bavière contre les droits incontestables de Marie-Thérèse.

Le duc de Bavière, qui mit la Prusse avec la France et l'Espagne dans ses intérêts, prit même, sous le nom de Charles VII, le titre d'empereur d'Allemagne. L'Angleterre, où régnait alors Georges II,

fils et successeur de Georges Ier, se mit du côté de Marie-Thérèse qui ne tarda pas à avoir d'autres puissants alliés.

Le cardinal de Fleury ne vit pas le dénouement de la guerre de la succession d'Autriche. Il mourut le 29 janvier 1743, lorsqu'elle était dans toute sa gravité, mélangée de succès et de revers, de plus de revers que de succès pour la France, qui allait être envahie du côté de l'Alsace et du côté de la Lorraine, lorsque Louis XV, se souvenant du chef de sa dynastie, Henri IV, de son bisaïeul Louis XIV, se rappelant que Louis XIII lui-même, qui n'était pas un homme de guerre, avait participé à des sièges et à des campagnes, prit la mâle résolution de se montrer à l'armée. Il se rendit d'abord au camp de Lille, puis il conduisit un corps d'armée en Alsace, laissant en Flandre le comte Hermann Maurice de Saxe, qui était entré, sous la régence du duc d'Orléans, au service de la France où il obtint, en récompense de services militaires, le maréchalat.

Louis XV arriva à Metz le 4 août 1745; quatre jours après il y tomba dangereusement malade. Cette nouvelle, bientôt répandue dans Paris, causa une désolation générale.

Le peuple était d'autant plus inquiet qu'il voyait partir, pour aller retrouver à Metz Louis XV que l'on disait mourant, la reine, le dauphin, alors âgé de seize ans, les princes du sang.

On exigea que l'on affichât d'heure en heure, et dans tous les quartiers de Paris, le bulletin de santé du Roi. Il y eut des prières dans toutes les églises pour son rétablissement.

C'est alors que le poète des Halles, Vadé, donna à Louis XV le surnom de Bien-Aimé, qui fut répété par le peuple et qui lui est resté dans l'histoire.

La dernière heure de Louis XV n'était pas venue. Il était sauvé,

LOUIS XV

NÉ EN 1710. — MORT EN 1774.

lorsque la Reine arriva à Metz avec le Dauphin. La joie fut grande dans toute la France, lorsqu'on y apprit son rétablissement.

Pendant sa convalescence, Louis XV quitta Metz et alla achever sa guérison à Strasbourg. Il put assister au siége et à la prise de Fribourg, puis il rentra dans Paris où on lui offrit un splendide banquet à l'Hôtel de Ville.

Charles VII, ou plutôt le duc de Bavière qui avait porté ce titre, mourut subitement à Munich, le 20 janvier 1745. Cette mort n'arrêta pas la guerre. Elle continua.

C'est dans cette phase nouvelle, et pendant la campagne de Flandre, que dirigeait le maréchal de Saxe, que se livra la bataille de Fontenoy, où Louis XV, s'il n'avait été le Roi, aurait conquis par son courage la première dignité de l'armée.

Le 1er mai 1745, le maréchal de Saxe assiégeait la ville de Tournay que défendait une garnison hollandaise de neuf mille hommes. Le duc de Cumberland accourut au secours de cette place avec des troupes anglaises.

La bataille de Fontenoy fut livrée, le 11 mai 1745, par l'armée française, le Roi présent, le Dauphin présent, contre des troupes hollandaises et des troupes anglaises réunies.

C'est pendant cette bataille qu'une colonne anglaise arrivant en face du régiment des gardes françaises, dit ces mots connus, mais souvent mal répétés : « Messieurs des gardes françaises, tirez les premiers. » Mais du côté des gardes françaises on eut la même courtoisie et on dit : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers. »

Louis XV s'était placé au milieu des troupes, mais sans donner d'ordres, afin de ne pas contrecarrer les instructions du maréchal de Saxe, malade, qui se faisait porter dans une voiture d'osier.

D'après M. Dareste, la fameuse colonne anglaise de Fontenoy fut prise en face par le canon, en flanc par plusieurs régiments français qui se précipitaient sur elle en même temps, l'infanterie à la baïonnette, la cavalerie le sabre à la main, ayant l'ordre de toucher l'ennemi du poitrail des chevaux. Elle recula lentement, laissant le terrain jonché de morts, mais gardant ses rangs et n'abandonnant ni drapeaux, ni prisonniers.

Cette colonne anglaise de Fontenoy, marchant six heures pour franchir un ravin et enlever des redoutes, puis venant s'abîmer sous une grêle de feux et des charges effroyables, a laissé un grand souvenir dans les fastes militaires de l'Angleterre. Mais son héroïsme n'a fait qu'ajouter à l'éclat de la victoire que les troupes françaises ont remportée sur elle.

Huit mille Anglais environ restèrent sur le champ de bataille. La maison du roi, dont la présence de Louis XV excitait l'ardeur, fut magnifique d'audace, et dans le danger, de mépris de la mort. Le drapeau de la France avait reconquis tout son prestige, la supériorité de notre armée redevenait incontestable. Louis XV, assistant à une bataille, rappelait Henri IV.

La guerre avait changé de caractère, à diverses reprises. Marie-Thérèse elle-même avait changé d'attitude. Elle avait naguère contesté la validité de l'élection de Charles de Bavière, comme empereur d'Allemagne. Après sa mort elle modifia son plan.

Le titre d'empereur d'Allemagne étant redevenu vacant, de fait comme de droit, elle ne s'occupa plus que d'assurer des voix à son mari, François de Lorraine. Elle réussit sans difficulté.

Le duc de Lorraine fut élu empereur d'Allemagne à Francfort, le 13 septembre 1745, sous le nom de François Ier, victoire pacifique

que Marie-Thérèse célébra par des revues militaires et des réjouissances publiques.

On n'en continua pas moins à guerroyer, presque sans but, pendant trois années encore avant de déposer les armes. Enfin on décida entre le duc de Cumberland et le maréchal de Saxe, qu'il y aurait un congrès à Aix-la-Chapelle pour le rétablissement de la paix en Europe. On y signa des préliminaires de paix seulement le 30 avril 1748, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Ces trois puissances arrêtèrent entre elles les bases d'un traité définitif, bases qu'elles firent accepter aux autres belligérants, à l'Autriche, à l'Espagne, à la Sardaigne.

La paix d'Aix-la-Chapelle donnait la Silésie à la Prusse, Parme avec Plaisance et Guastalla à Philippe de Bourbon, qui était l'un des fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse.

Cette paix ne modifia en rien la situation de l'Europe. Chacun garda ou reprit ce qu'il avait avant la guerre. La France n'en retira aucun bénéfice, mais on peut dire qu'elle avait dirigé les négociations, et que le traité d'Aix-la-Chapelle était en grande partie son ouvrage.

Après la guerre de Pologne, après la guerre de la succession d'Autriche, après le traité d'Aix-la-Chapelle, il y eut en France un regrettable relâchement de mœurs, qui était dans le courant de l'époque et auquel se rattache le nom méprisable et méprisé de Jeanne-Antoinette Poisson, mariée à M. Lenormand d'Étiolles, plus connue sous le nom de marquise de Pompadour, titre que Louis XV eut la faiblesse de lui accorder.

Il y eut aussi de perpétuelles discussions, de continuelles agitations, qui vinrent, en partie des luttes du parlement de Paris avec l'autorité royale, en partie des controverses et des discordes reli-

gieuses auxquelles il fut mêlé, tantôt contre le clergé de France, tantôt contre la société de Jésus. Il y eut enfin une très grande liberté de langage, une sorte de débauche d'esprit dans le monde savant et lettré, et, à côté de quelques œuvres mûrement méditées, longuement préparées, comme l'*Esprit des lois* de Montesquieu, beaucoup d'écrits dont le but était de saper les fondements de la société, dans ses deux principales assises; la religion et la royauté.

Le parlement de Paris qui travaillait sciemment ou inconsciemment à amener une tempête révolutionnaire dans laquelle il devait disparaître où il devait sombrer, imagina qu'il était à la fois le représentant de l'État et l'organe de la nation. Il n'était qu'un élément de trouble, et même lorsqu'il était dans son droit et dans le vrai, il gâtait sa cause par la turbulence de son caractère et la hauteur de son attitude. C'est ce qui décida René-Charles-Nicolas-Augustin de Maupeou, alors chancelier de France, à en modifier l'organisation. C'était presque un coup d'État au petit pied qui devait avoir sa contre-partie sous le règne de Louis XVI.

Il n'y a aucun intérêt, aucune utilité à s'appesantir sur les teintes variées, toutes attristantes, de ce tableau que de dramatiques et vastes événements ne devaient pas tarder à rejeter dans l'ombre.

Nous devons aborder maintenant une question plus haute et plus intéressante, la question maritime et coloniale qui réservait à la France de douloureuses surprises.

Le début de la guerre maritime et coloniale fut heureuse. Un personnage d'une physionomie étrangement légendaire, Louis-François Armand du Plessis, duc de Richelieu, avait en 1756 le commandement supérieur des côtes de la Méditerrannée. Les Anglais occupaient Port-Mahon, capitale de l'île Minorque.

Le 10 août, la flotte de Toulon prenait la mer. Elle transportait des troupes de débarquement destinées à faire le siége de cette place qui passait pour être imprenable et que le duc de Richelieu faisait capituler le 27 juin.

Auparavant il y avait eu sur mer un combat entre l'escadre française et l'escadre anglaise que commandait l'amiral John Byng, qui paya sa défaite de sa vie. Arrêté, emprisonné, jugé, condamné, il fut fusillé.

Malheureusement la fin ne devait pas répondre au commencement.

Le dénouement final pour la France fut la perte du Canada qui fut bientôt suivi de la perte de l'Inde. La guerre maritime devait se prolonger jusqu'en 1762, se combinant avec une guerre continentale, dans laquelle la Prusse et la France étaient belligérantes et ennemies.

C'est dans le cours de cette guerre continentale que fut livrée la bataille de Rosbach, où Frédéric II, dont la situation était désespérée, remporta, le 5 novembre 1757, une grande et décisive, mais facile victoire qui sauva et releva la Prusse, alors menacée d'un complet écrasement.

L'adversaire du roi de Prusse à Rosbach était Charles de Rohan, prince de Soubise, médiocre général, quoiqu'il fût maréchal de France.

Enfin la guerre maritime et la guerre continentale aboutirent à la paix par deux traités séparés. Le premier fut signé le 3 novembre 1765, à Fontainebleau, entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Le second ne fut signé que le 15 février 1763, dans la Saxe, au château de Habertsbourg, entre l'Autriche et la Prusse.

La France ne céda rien sur le continent, mais elle perdit toutes ses plus belles colonies. C'était la paix. On la fêta à Paris où on

inaugura, le 20 juin 1763, la statue équestre de Louis XV, œuvre de Bouchardon, érigée sur la place qui est aujourd'hui la place de la Concorde; cette statue a été renversée le 10 août 1792. Elle n'a été ni replacée, ni remplacée.

Le tableau européen avait encore changé.

Le roi d'Angleterre était alors Georges III, troisième du nom, de la maison de Hanovre. Le roi d'Espagne était Charles III, qui succéda à son frère consanguin, Ferdinand VI, fils aîné de Philippe V et de sa première femme. Il était lui-même le fils aîné de ce même Philippe V et de sa seconde femme.

Enfin William Pitt, devenu lord Chatam, achevait à la chambre des pairs d'Angleterre sa longue carrière ministérielle et Étienne François, titulaire du duché pairie de Choiseul, avait la direction des affaires de l'État.

Catherine II était impératrice de Russie. Marie-Thérèse était impératrice d'Autriche.

Un prince de la maison des Bourbons d'Espagne, fils de Charles III, et petit-fils de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, était roi de Naples où il fondait une dynastie.

Un prince de la maison d'Autriche, Hapsbourg-Lorraine, était grand duc de Toscane où il fondait également une dynastie.

Un prince de la maison d'Este était rentré en possession du duché de Modène, héritage de famille.

Charles-Emmanuel III, de l'illustre et vieille maison de Savoie, fils de Victor-Amédée II, était roi de Sardaigne, bien que Turin fût sa résidence.

Le duc de Choiseul avait eu un grand succès diplomatique. Il avait signé le 15 août 1759, le pacte de famille qui stipulait une

étroite alliance offensive et défensive entre les quatre souverains de la maison de Bourbon, Louis XV, roi de France, Charles III, roi d'Espagne, Ferdinand IV, roi de Naples et Philippe Ier, duc de Parme.

Le meilleur des pactes de famille eut été une armée nombreuse, aguerrie, disciplinée, et surtout commandée par d'autres généraux que ceux du choix de la marquise de Pompadour.

Le nom de la marquise de Pompadour se rattache directement à la grosse affaire de la société de Jésus. Un ministre de Joseph Ier, roi de Portugal, Carvalho, marquis de Pombal, expulsa les membres de la société de Jésus de ce royaume.

Cet incident eut du retentissement en France où les derniers Jansénistes rappelèrent que la société de Jésus avait peut-être armé la main de Robert-François Damiens, qui avait tenté d'assassiner Louis XV, bien qu'il eût été démontré que ce Damiens, voleur avant d'être assassin, n'était pas un fanatique religieux, mais plutôt un précurseur des régicides de 1793.

La société de Jésus était hostile à la marquise de Pompadour et avait essayé d'amener sa disgrâce. Elle résolut de se venger par l'expulsion de cette société, qui avait contre elle l'Université, sa rivale dans l'enseignement.

Le 6 août 1762, un arrêt du parlement de Paris condamna la société de Jésus à disparaître du sol de la France, sous prétexte qu'elle formait un corps politique indépendant, en un mot, un État dans l'État. Son plus grand adversaire, La Chalotais, rédigea alors le plan d'une nouvelle éducation nationale et revendiqua, à cette époque, le droit pour l'État d'instrire la jeunesse. C'était un précurseur.

D'autres États prirent des résolutions analogues. Clément XIV leur accorda, le 20 juillet 1773, un bref d'abolition de la société de Jésus

dont Paul III avait approuvé, le 27 septembre 1540, la fondation, qui remontait à 1534.

Clément XIV accusait la société de Jésus d'avoir été un élément de trouble et de discussion dans l'Église. La marquise de Pompadour, la puissante ennemie des Jésuites, était morte depuis le 15 avril 1764. Elle n'eut pas la joie impie d'assister à leur désastre.

Le duc de Choiseul, délivré de la complicité, de l'ingérence et de la solidarité de la marquise de Pompadour, racheta l'alliance qu'il avait contractée avec elle et s'occupa de la réforme de l'armée et de la reconstitution de la marine. Puis il compensa la perte des colonies par l'acquisition de l'île de Corse, qui fut définitivement et régulièrement réunie au domaine de la couronne, le 15 mai 1768, sous son ministère.

Cette réunion était le testament politique du duc de Choiseul, qui fut disgracié et qui alla mourir dans son château de Chanteloup. D'abord comte de Stainville, il devait à Louis XV son duché-pairie.

Sous le duc de Choiseul, comme sous le cardinal de Fleury, comme au temps de Dubois, le ministre des affaires étrangères était doublé par un homme d'État que Louis XV chargea, pendant un très grand nombre d'années, de la direction de ce qu'on a appelé la correspondance secrète du Roi.

Ce ministre occulte des affaires étrangères était le comte Jean François de Broglie, de l'illustre famille de ce nom, originaire du Piémont, et titulaire, depuis 1742, d'un duché-pairie.

La fin de Louis XV fut une expiation. Elle suivit de près la disgrâce du duc de Choiseul. Il expira le 10 mai 1774, deux ans après le premier partage de la Pologne qu'il ne put empêcher, mais dont il ne fut ni le complice, ni le bénéficiaire.

Avant de rendre le dernier soupir, Louis XV s'était réconcilié avec l'Eglise. Il avait voulu que le premier aumônier de France fît en son nom amende honorable.

Sous le règne de Louis XV, on voit apparaître dans le monde des lettres, des noms dont la renommée plus ou moins retentissante a survécu à ce long règne.

Ce fut comme une seconde période, moins éclatante et moins respectable que celle du règne de Louis XIV, et cependant influente et adulée. A la tête, figuraient François-Marie-Arouet de Voltaire, qui a fait plus de mal que de bien; Jean-Jacques Rousseau que son *Contrat social* et son *Vicaire savoyard*, œuvres d'un sectaire, classent dans le parti des destructeurs de la religion et de la société; Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, déjà cité, que son livre, l'*Esprit des lois,* traduit dans toutes les langues, a immortalisé; Jean-Antoine de Caritat, marquis de Condorcet, savant qui devait être mêlé au mouvement révolutionaire et qui serait monté sur l'échafaud de la place de la Révolution, s'il n'avait échappé au supplice par le poison; le grand naturaliste Jean-Louis Leclerc, comte de Buffon; le philosophe Etienne Bonnot de Condillac; le géomètre Pierre Simon, marquis de Laplace; Réaumur; puis d'Alembert, Diderot, Helvetius, Fontenelle, Regnard, Crébillon, Beaumarchais, Marivaux; et dans un autre domaine, Anne-Bernard-Jacques Turgot, l'économiste; Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, qui devait être l'un des défenseurs de Louis XVI.

C'est sous le règne de Louis XV que Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, indiqué comme ayant été le dernier prince de Condé, épousa Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans.

On remarque parmi les signatures qui existent au bas du contrat

de mariage, qui est du 23 avril 1770, et qui fut signé au palais de Versailles, sous celle du roi Louis XV, celle du Dauphin, qui fut Louis XVI, celle du comte de Provence, qui est devenu Louis XVIII, celle du comte d'Artois, qui est devenu Charles X. Il nous a paru curieux de reproduire ces signatures dont nous donnons le fac-similé

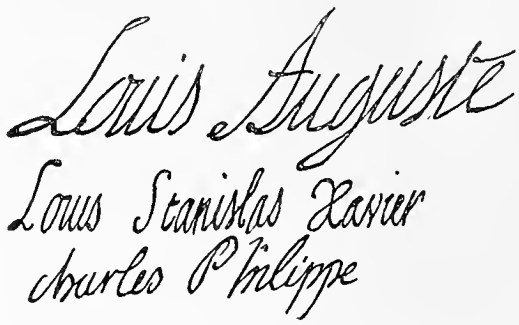

Le règne de Louis XV, à raison de sa durée, avait été assombri de deuils nombreux. Il avait perdu, en 1759, sa fille, infante de Parme; en 1761, son petit-fils, le duc de Bourgogne; en 1765, son fils le dauphin Louis; en 1766, son beau-père, Stanislas Leczinski; en 1767, sa belle-fille, la dauphine; en 1768, sa femme, Marie Leczinska. Il laissa, à sa mort, la couronne de France à son petit-fils, le second fils du dauphin, Louis-Auguste.

Les funérailles de Louis XV se firent comme celle de Louis XIII et de Louis XIV, sans pompe. Son cercueil fut transporté du palais de Versailles à la basilique de Saint-Denis.

C'était plus que la fin d'un règne. C'était la fin de l'ancienne monarchie, car l'histoire du règne de Louis XVI allait être, en effet, l'histoire de la révolution naissante.

LOUIS XVI

NÉ EN 1754. — MORT EN 1793.

LOUIS XVI

Lorsque Louis XVI, le plus honnête homme de son temps, devint roi de France, le vent des révolutions, longtemps déguisé sous le masque de l'esprit de réformes, soufflait sur tout le royaume, entraînant la cour, la ville, la noblesse et le peuple dans une danse macabre sociale, politique et religieuse, surtout sociale. Sans doute il n'avait pas l'énergie que réclamaient les circonstances. Mais quelle force humaine résiste à la violence des ouragans, lorsqu'ils sont déchaînés?

Louis XVI avait le désir et la volonté des améliorations et des modifications que la marche de la civilisation et du temps avaient rendues opportunes. S'il fût monté sur le trône de saint Louis dans une époque de calme, on aurait vu se réaliser, sous son règne, les progrès réellement désirables, les réformes réellement utiles. On aurait vu l'alliance, encore irréalisée, de l'ordre et de la liberté, qui ne devait exister dans toute sa sincérité, sous le règne de Louis-Philippe Ier, que pour disparaître dans la tourmente du 24 février 1848.

Si Louis XVI n'eut pas la force de dominer les passions, dont le débordement allait amener le règne de la Terreur, les crimes de la Convention et la démoralisation du Directoire, il fit cependant deux actes dont ses bourreaux ont bénéficié : il constitua fortement l'armée et il reconstitua la marine. C'est à lui qu'on doit l'indépendance des États-Unis d'Amérique et la formation des régiments qui ont repoussé les invasions de 1792 et de 1793.

La cour de Versailles revint vite avec Louis XVI, aux convenances trop oubliées par Louis XV, mais il fallut aussi reconstituer le gouvernement ou le ministère. Cette mission échut à Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas, qui rappela et rétablit le parlement de Paris dans l'ancienne organisation que Maupeou avait modifiée. Il eut une idée plus heureuse, celle d'appeler à collaborer avec lui Malesherbes, qui devint plus tard ministre de la maison du roi, et Turgot, qui fut contrôleur général des finances.

L'effort réuni de ces trois hommes de bonne volonté ne put suppléer à la faiblesse de l'autorité royale, que le parlement de Paris, à peine reconstitué, se mit à battre en brèche.

Le 11 juin 1775, on sacra dans la cathédrale de Reims Louis XVI, avec le cérémonial accoutumé. Qui prévoyait alors le 21 janvier 1793?

Triste récit à faire, à grands traits, que celui des dix-huit années qui ont séparé le sacre et le martyre.

La question financière était la question grave. Elle faisait oublier les résistances du parlement de Paris et les démêlés du clergé de France, qui ressuscitaient, comme, à chaque période nouvelle, sans utilité et sans résultat, à un moment où toutes les forces monarchiques et religieuses auraient dû se grouper avec un dévouement absolu autour de la royauté, vraie sauve-garde de la justice comme de la religion.

C'est alors qu'apparut un autre Law, plus désintéressé, plus pratique, mais également présomptueux, surtout amoureux de popularité, Jacques Necker, banquier et protestant, né à Genève. Son grand mérite est d'avoir été le père d'une femme célèbre, à juste titre, Mme de Staël, d'un très grand mérite littéraire.

Deux fois démissionnaire, deux fois disgracié, deux fois rappelé, Necker alla mourir, sur les bords du lac Léman, dans sa résidence de Coppet, en septembre 1790, n'ayant pu surmonter des difficultés qui, d'ailleurs, étaient peut-être insurmontables, mais du moins estimable et estimé, malgré son impuissance financière.

Le contrôle général des finances que Necker occupa trois fois, sous divers titres, fut souvent confié à des mains plus incapables et plus insuffisantes, qui devaient faire regretter son départ et son absence. Ainsi, Charles-Alexandre de Calonne ne traversa ce poste important que pour y laisser des souvenirs détestables de prodigalités folles, dissimulées par des expédients ruineux. Il eut l'aplomb de convoquer en 1787 les Notables pour leur demander de voter ces expédients. Ils refusèrent et il fut exilé.

C'est vers cette époque que la cour et la ville firent un succès extravagant au *Mariage de Figaro* de Beaumarchais, qui fut joué malgré Louis XVI, qui eut un grand nombre de représentations et qu'une société aveugle venait applaudir à outrance, sans s'apercevoir que c'était la sanglante satire de ses travers et de ses vices.

La diplomatie était plus habilement dirigée par Charles Gravier, comte de Vergennes, héritier de l'idée de Henri IV, de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIII, poursuivie par Louis XIV ; il eut le talent de grouper sous la protection de la France une union des États secondaires. Les deux ministres de la guerre et de la marine étaient alors, le premier, Philippe Henri, marquis de Ségur, le second, Charles-Eugène de Lacroix, marquis de Castries. Ils préparèrent avec beaucoup de célérité la campagne de 1781, qu'avait précédée, dès 1774, une guerre maritime, bientôt suivie de la guerre continentale de 1779.

En 1763, la France ne possédait plus au delà de l'Atlantique que les pêcheries de Terre-Neuve et les îles à sucre des Antilles.

Plus tard l'Angleterre eut dans l'Amérique du Nord des différends, inévitable conséquence des victoires qui lui avaient donné dans ces contrées une extension de puissance excessive. Les États-Unis cherchaient des alliés contre elle. Leur délégué Franklin vint en France, en 1776.

L'année suivante, Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert du Motier, marquis de Lafayette, gendre du duc d'Ayen, fils aîné du duc de Noailles, et alors en garnison à Metz, eut, selon ses expressions, *son cœur enrôlé* pour la cause des États-Unis insurgés contre l'Angleterre. Il se rendit en Amérique sur un bâtiment équipé à ses frais.

Ce n'était là qu'un acte d'initiative privée. Il fut bientôt suivi de deux traités secrets que Franklin signa avec la France, au palais de Versailles, le 6 février 1778, l'un d'alliance commerciale, l'autre d'alliance offensive. L'Espagne était appelée à y adhérer.

Ces deux traités, quoique secrets, furent connus à Londres. On y vit une déclaration de guerre. La lutte fut immédiatement engagée, au moment même où Joseph II entama, à la mort inopinée de l'électeur de Bavière, une guerre de succession qui se termina à sa confusion et dans laquelle il avait essayé d'entraîner Louis XVI, que Vergennes détourna de cette aventure.

Vergennes était tout entier à la guerre maritime, qui s'étendait en 1778 à toutes les mers et dans laquelle l'Espagne était enfin entrée.

On était ainsi arrivé, sans résultat décisif, à 1781. C'est alors que les marquis de Ségur et de Castries, entrés dans les conseils du gouvernement, après la première retraite de Necker, activèrent les

opérations de la campagne. La Hollande venait de s'allier à l'Espagne et à la France contre l'Angleterre, qui avait eu des succès, mais qui était à bout de ressources.

La guerre de l'indépendance des États-Unis coûtait à cette puissance deux milliards cinq cent millions de francs. Sous l'impulsion de James Fox, troisième fils de lord Holland, chef de l'opposition wigh, dans le parlement de ondres, la paix fut décidée et réalisée, en 1782 et en 1783, par des traités séparés, selon l'usage.

La grande république de l'Amérique du Nord était fondée.

Joseph II essaya encore de troubler la paix du continent. Vergennes sut la maintenir. Il conclut des traités de commerce avec la Hollande, avec l'Angleterre, avec la Russie, traités tous avantageux, qui étendaient au dehors les relations commerciales de la France.

C'est dans cette même période de paix que l'on commença le port de Cherbourg, et que la Pérouse entreprit son exploration dans les mers du Nord, où il disparut au milieu des glaces.

Le flot des embarras intérieurs montait toujours. Après avoir essayé de tous les sauveurs et de tous les expédients, on s'arrêta enfin à l'idée de convoquer à Versailles les États généraux, et en même temps il fut décidé que le nombre des députés du Tiers serait double du nombre des députés de la Noblesse et des députés du Clergé.

Le 5 mai 1789 était le jour fixé pour la Réunion des États généraux qui allaient devenir l'Assemblée nationale constituante. Les députés des trois ordres se rendirent en corps dans l'église Saint-Louis. Puis ils se réunirent dans la salle des *Menus*, où se tint la séance d'ouverture.

« Le Roi, dit Marmontel, dans tout l'appareil de sa majesté, accom-

pagné de la reine et des deux princes ses frères, des princes de son sang, des pairs de son royaume, des officiers de la couronne, de son garde des sceaux, et du ministre des finances, se rendit à la salle des États assemblés. Il parut avec une dignité simple, sans orgueil, sans timidité, et ayant sur le visage le caractère de bonté qu'il avait dans le cœur. »

Le deuil devait bientôt entrer dans la famille royale. Louis XVI et Marie-Antoinette perdirent, le 4 juin 1789, leur fils aîné qu'ils allèrent pleurer à Marly, dans la retraite.

Le savant Jean-Sylvain Bailly avait demandé à présenter à Louis XVI une députation du Tiers dont il avait été nommé le doyen. La maladie soudaine du Dauphin ne permettait pas de satisfaire à cette requête :

C'est à cette occasion que Louis XVI écrivit, le 3 juin 1789, au garde des sceaux, le billet autographe suivant que nous reproduisons en fac-similé.

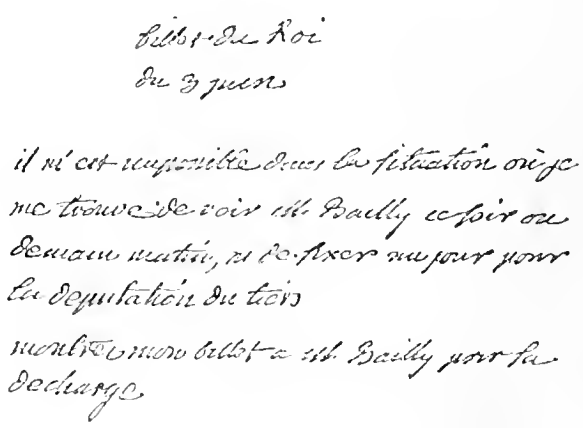
Billet du Roi
du 3 juin

il m'est impossible dans la situation où je
me trouve de voir M. Bailly ce soir ou
demain matin, ni de fixer un jour pour
la députation du tiers

mandez mon billet à M. Bailly pour sa
décharge

Mais il nous faut rentrer dans l'exposé des faits politiques qui allaient se succéder avec une rapidité effrayante.

Il y eut de longues discussions sur l'importante question, restée indéterminée, qui consistait à savoir si les trois Ordres délibéreraient séparément, comme le désirait la Noblesse, ou ensemble, comme l'exigeait le Tiers, dont le Clergé partageait l'opinion.

Le 17 juin 1789, sur la proposition de Siéyès, qui fut un fabricant de constitutions, le Tiers se déclara Assemblée nationale constituante. La salle des États fut alors fermée.

Les députés du Tiers se réunirent, trois jours après, à la salle du jeu de Paume, où ils firent le serment, resté célèbre, de ne pas se séparer, sans avoir doté la France d'une constitution.

Le 23 juin 1789, il y eut une séance royale. Les trois Ordres reçurent l'injonction de délibérer, séparément, le lendemain. Louis XVI se retira suivi d'une fraction des députés de la Noblesse et du Clergé. Le Tiers resta en séance.

C'est alors que se produisit cet incident connu du langage de Mirabeau disant au marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, qui venait renouveler aux députés du Tiers, l'ordre de se retirer: « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Il n'y avait qu'une réponse à faire à cette rébellion. Il fallait dissoudre et disperser par la force les États généraux. On ne l'osa pas. La Révolution était faite.

Le 14 juillet 1789, date qui est aujourd'hui celle d'une fête qualifiée de fête nationale, prouva qu'en effet la révolution était faite. On prit la Bastille, ce qui n'était pas un malheur. Le gouvernement aurait dû la démolir lui-même; elle ne répondait plus ni aux mœurs, ni aux idées, ni aux nécessités de l'époque.

Ce qui fut un mal, c'est que cette prise de la Bastille fut accompagnée d'assassinats, c'est qu'elle fut un acte de violence, c'est qu'il y eut deux victimes innocentes : Jacques de Flesselles et Bernard de Launay, massacrés par une foule affolée, sans même que leur mort fût nécessaire, fût utile au facile triomphe de l'émeute.

Les événements devaient désormais marcher vite vers le lugubre dénouement du 21 janvier 1793. Il y eut cependant bien des entr'actes qui prouvèrent qu'il n'eût pas été impossible de réformer législativement la France, toujours attachée à l'ordre autant qu'à la liberté, à la royauté comme à la religion.

Ainsi, le lendemain de la prise de la Bastille, Louis XVI se rendit à la Constituante qui siégeait en permanence. On y avait résolu à l'avance de l'accueillir avec froideur et en silence; et cependant, dès qu'il parut, le cri de: *Vive le Roi*, sortit spontanément de toutes les bouches. Il retourna après au palais. Tous les députés l'escortèrent. La population de Versailles se joignit à eux, et on se rendit en foule à la chapelle où un *Te Deum* fut chanté.

C'était un rayon de soleil perçant des nuages où s'amassaient la foudre, les éclairs, l'ouragan. On s'agitait toujours à Paris où on chantait le *Ça ira*, dans les rues, en même temps qu'on s'y occupait des élections municipales, élections d'où sortit la trop célèbre commune de Paris, de si triste mémoire. Le doyen du Tiers fut élu maire par acclamation; on fit de La Fayette le commandant de la milice, qui devint la garde nationale, et qui prit la cocarde tricolore au lieu de la cocarde blanche.

Le 1er août 1789, la Constituante ouvrit la discussion sur la déclaration des droits, qui devait servir de préambule à la constitution,

préambule qui consacrait onze principes fondamentaux indiqués dans tous les cahiers. Les voici :

« Le gouvernement français est un gouvernement monarchique;
« La personne du Roi est inviolable et sacrée;
« La couronne est héréditaire de mâle en mâle;
« Le Roi est dépositaire du pouvoir exécutif;
« Les agents de l'autorité sont responsables;
« La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois;
« La nation fait la loi avec la sanction royale;
« Le consentement est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt;
« L'impôt ne peut être accordé que d'une séance d'États généraux à l'autre;
« La propriété sera sacrée;
« La liberté individuelle sera sacrée. »

La Constituante allait se signaler par un grand acte, qui devait laisser un grand souvenir. Dans la séance du soir du 4 août 1789, les députés de la Noblesse, les députés du Clergé et les députés du Tiers, dans un général et merveilleux élan spontané d'abnégation proposèrent et votèrent successivement les résolutions suivantes : « répartition des charges publiques entre tous les citoyens également déclarés admissibles à tous les emplois; abandon de tous les privilèges, quelle qu'en fût l'origine, quel qu'en fût le caractère, sans en excepter les dîmes et les bénéfices ecclésiastiques, à la seule condition qu'il serait pourvu autrement au service du culte; enfin, tous coupables, quel que fût leur rang, soumis aux mêmes peines. »

C'était l'égalité civile dans toute son étendue, l'égalité devant la loi,

devant l'impôt, devant la justice. Ah! si la Révolution n'était pas sortie des sentiments qui ont inspiré les résolutions de la nuit du 4 août, on n'aurait qu'à se souvenir avec gratitude des hommes et des débats de la Constituante, on n'aurait pas à maudire les égarements de la Législative et les crimes de la Convention.

Tous les travaux et tous les débats de la Constituante n'ont pas été heureux. Mais elle a laissé une profonde empreinte dans les institutions de la France moderne. On ne peut nier, d'ailleurs, qu'elle ne brille encore dans l'histoire des Assemblées, par l'éclat qu'elle doit aux grands orateurs et aux esprits supérieurs qu'elle a comptés. De ce nombre furent le cardinal Jean Siffrein Maury, défenseur éloquent de la religion et de la royauté; Antoine-Joseph-Marie Barnave, qui essaya vainement de fondre le parti monarchique et le parti révolutionnaire, en un seul parti constitutionnel libéral; Jacques-Antoine-Marie de Cazalès, qui donna sa démission de député, avant l'achèvement de la Constitution, et qui fut, tant qu'il siégea, l'un des plus ardents défenseurs de l'autorité royale; Jean-Joseph Mounier, qui proposa le serment du Jeu de Paume, mais que les journées d'octobre détournèrent de la politique, et qui, ayant échoué dans son projet d'établissement de deux Chambres, d'origine diverse, comme en Angleterre, se retira en Suisse; Pierre Victorien Vergniaud, qui avait le don de la parole, mais qui versa dans la Révolution avec emportement, qui vota pour la mort dans le procès de Louis XVI, et qui montant à son tour sur l'échafaud, le 31 mai 1793, après la défaite parlementaire du parti des Girondins à la Convention, paya ce vote de sa tête.

La Constituante a établi la doctrine de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, doctrine salutaire qu'il serait sage de maintenir dans toute sa plénitude et toute sa vérité.

Un épisode très secondaire hâta le déchaînement des tempêtes populaires. Pendant qu'une disette sérieuse régnait dans Paris où l'on en rendait la cour et le ministère et même la Constituante responsables, Louis XVI fit venir à Versailles un régiment de Flandres dont les gardes du corps fêtèrent, selon l'usage, les officiers, le 1er octobre 1789, dans la salle de spectacle du palais où on leur donna un banquet.

Louis XVI et Marie-Antoinette se montrèrent innocemment à cette fête toute militaire et toute fraternelle. Les Parisiens voulurent y voir une provocation, une menace.

Surexcitée par les écrits et les discours incendiaires d'orateurs et de libellistes de bas étage qui ne méritent même pas d'être nommés, une bande d'énergumènes parmi lesquels se trouvaient des femmes, se portèrent de Paris au palais de Versailles, où ces bandits, lie de la populace, menacèrent les jours de Marie-Antoinette, et d'où ils arrachèrent, par leurs violences, pour la ramener de force au palais des Tuileries, toute la famille royale, otage au pouvoir des démagogues.

La Constituante, également partie de Versailles, vint s'installer à Paris, où elle dut continuer à siéger, aussi prisonnière que la famille royale, et comme elle, à la merci des événements, des clubs et des émeutes.

Le 4 février 1790, on put croire à l'union générale, à la conciliation universelle. Quelques démonstrations sympathiques pour la famille royale s'étaient produites à l'Hôtel de Ville et surtout à la Constituante.

Louis XVI voulut répondre personnellement à ces démonstrations par un acte public. Il se rendit à la Constituante sans y être annoncé. Il y tint, sur les questions du jour, un langage qui enthousiasma les

députés. Tous se levèrent et prêtèrent un serment de fidélité à la nation, à la loi et au Roi.

Le duc d'Orléans était alors à Londres, en mission. Il adressa de cette ville, neuf jours après, au président de la Constituante, la lettre suivante, écrite de sa main :

« Je vous prie de supplier l'Assemblée de vouloir bien recevoir mon adhésion formelle au serment que ses membres ont prêté le 4 de ce mois, et de trouver bon que comme eux, je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

Nous reproduisons le fac-similé des dernières lignes avec la signature :

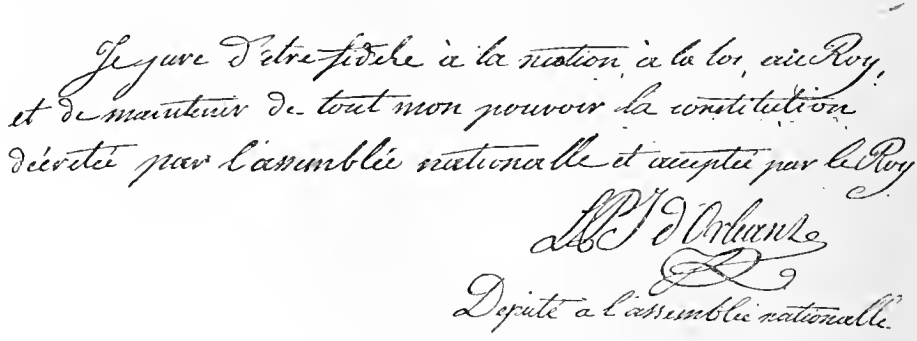

Mirabeau dominait la Constituante par la fougue de son éloquence et la supériorité de son esprit. Il avait un rival au club des Jacobins, où François-Joseph-Maximilien-Isidore de Robespierre élevait tribune contre tribune et dont il avait fait un pouvoir public, irrégulier dans

son origine, puissant par son influence dans Paris. Il devait bientôt rester seul.

Le 2 avril 1791, Honoré-Gabriel Riquetti, comte de Mirabeau, mourut d'épuisement et de fatigue, avec le remords et la douleur d'avoir poussé, aux vibrations tonnantes de sa parole enflammée, la monarchie dans l'abîme des révolutions, sentant enfin qu'il y avait jeté avec elle la France elle-même.

La Constituante avait perdu son maître, le club des Jacobins conservait le sien.

La mort de Mirabeau consterna la Constituante où elle laissait un vide qui ne devait pas être rempli. Deux jours après, une foule immense accompagnait son cercueil que l'on conduisit, en grande pompe, à Sainte-Geneviève, devenue ce jour-là le Panthéon, en vertu d'un décret qui fit de cette église, œuvre de Soufflot, consacrée en 1761, sous Louis XV, au culte spécial de la patronne de Paris, une nécropole.

C'est donc le Démosthène de la France qui a inauguré cette nécropole.

La Constituante continuait à élever, pierre par pierre, l'édifice de sa constitution dont elle faisait sanctionner séparément par Louis XVI chaque partie, ce qui ne lui permettait pas d'en apprécier et d'en juger l'ensemble. Sa sécurité personnelle était d'ailleurs menacée en même temps que sa situation royale devenait intenable. Il résolut de sortir, sous un déguisement et par la fuite, du palais des Tuileries, avec la Reine, archiduchesse d'Autriche, qu'il avait épousée en 1770, et qui était fille de François Ier et de Marie-Thérèse ; avec son fils, le dauphin Louis-Charles, et sa fille, Marie-Thérèse-Charlotte, future duchesse d'Angoulême.

Partie le 20 juin 1791, la famille royale avait réussi à atteindre Varenne en Argonne, à quelques kilomètres de Verdun, en Lorraine. Là, elle fut arrêtée deux jours après son départ, sur la dénonciation d'un nommé Drouet, fils du maître de poste de Sainte-Menehould, qui avait reconnu Louis XVI dans cette localité. Elle fut ramenée à Paris et réintégrée dans le Palais des Tuileries, ou pour mieux dire, dans sa prison préventive.

La Fayette a été le principal instrument de cette réinstallation, qu'il a déploré plus tard d'avoir provoquée. C'est lui qui, au lieu de laisser échapper la famille royale, comme il pouvait le faire, envoya sur toutes les routes des officiers porteurs de l'ordre de l'arrêter et de la ramener au siège du gouvernement.

Le voyage ou la fuite de Varennes suscita un orageux débat à la Constituante où un rapport fut fait par une commission élue en séance, sur cet incident. Le rapport concluait à un vote d'absolution.

Ces conclusions furent votées à une majorité très considérable. Robespierre seul les combattit dans un langage violent et passionné. La situation n'était donc pas encore tout à fait perdue.

Cette décision fut rendue le 15 juillet 1791, le lendemain de la fête de la fédération, qui fut célébrée au Champ de Mars et à laquelle assistait une foule immense. La province y était largement représentée par de nombreux délégués. Louis XVI siégeait sur un trône placé dans un pavillon de l'École militaire.

Au centre du Champ de Mars s'élevait un autel dit l'autel de la Patrie. Sur cet autel, on dit la messe. L'officiant était Charles-Maurice de Talleyrand Périgord, que Napoléon Ier devait faire prince de Bénévent, alors évêque d'Autun, et un des personnages les plus

discutables et les plus discutés de la période qui a vu plusieurs régimes, à raison des rôles variés qu'il y a joués.

La messe terminée, La Fayette monta à l'autel où il prêta le premier le serment de la fédération. Ce serment fut répété par le président de la Constituante. Louis XVI suivit leur exemple. La foule l'acclama. Les délégués de la province étaient dans l'enthousiasme. Ils adoraient tous la famille royale et lui témoignaient, partout où ils se trouvaient en sa présence, beaucoup d'amour et de respect.

Le surlendemain, on déposait au Champ de Mars, sur l'autel de la Patrie, une pétition où l'on demandait la déchéance de Louis XVI.

Le dimanche qui suivit, le Champ de Mars était envahi par une bande de forcenés qui égorgèrent deux invalides. A la demande du président de la Constituante, la municipalité de Paris fit arborer le drapeau rouge à l'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, en même temps qu'on proclamait la loi martiale.

Le drapeau rouge, qui est maintenant l'étendard séditieux de la Commune, était alors le signe de l'autorité. Il signifiait résistance à l'émeute et non appel à l'insurrection.

La municipalité, ayant à sa tête le maire, qui était Bailly, se rendit au Champ de Mars avec des troupes régulières. La Fayette vint l'y rejoindre avec des gardes nationales, et comme la foule leur lançait des pierres, il commanda le feu. Le terrain fut bientôt déblayé, mais il y avait des morts et surtout des blessés.

Singulier peuple, étrange pays! Vague mobile et changeante! Aujourd'hui la popularité, demain l'impopularité; aujourd'hui la haine, demain l'amour.

Le 14 août 1791, Louis XVI se rendit à la Constituante, lui déclara qu'il acceptait la Constitution qu'elle avait achevée et prêta serment

à cette Constitution que lui seul devait observer, bien qu'elle ne fût pas toute conforme à ses sentiments et à ses principes.

Un mois après, jour pour jour, un dernier décret incorporait au domaine de la couronne, au domaine de la France, tout le Comtat Venaissin avec sa capitale, la ville d'Avignon. Ainsi jusqu'à la dernière heure, la France s'est agrandie et complétée sous la dynastie des Bourbons.

C'est à Louis XVI que revenait le droit et le devoir de promulguer la Constitution de 1791. Voici en quels termes il remplit cette mission, le 28 septembre :

« J'ai accepté la Constitution ; j'emploierai tous mes efforts à la faire exécuter. Le terme de la Révolution est arrivé : il est temps que le rétablissement de l'ordre vienne donner à cette Constitution l'appui qui lui est maintenant le plus nécessaire ; il est temps de fixer l'opinion de l'Europe sur les destinées de la France, et de démontrer que les Français sont dignes d'être libres. »

Le 30 septembre 1791, Louis XVI retourna à la Constituante pour en clore les travaux et les débats. Le soir elle n'était plus. Le lendemain, la Législative lui succédait.

Avec la Constituante, c'était déjà moins la France des Bourbons ; avec la Législative, ce fut bientôt la France des révolutionnaires. Nous pourrions fermer là l'histoire du règne de Louis XVI, mais nous devons aller jusqu'à son martyre, ne fut-ce que pour montrer à quel degré de sauvagerie on peut descendre, quand on a brisé tous les freins de l'humanité, l'esprit de la légalité, le respect de l'autorité, l'amour de la religion, lorsqu'on n'a plus pour guide, que des haines politiques, des rêveries socialistes, des convoitises effrénées et des doctrines malsaines, car il y a eu de tout cela de 1792 à 1799, où il

fallait qu'une main de fer s'appesantît sur la société pour faire rentrer dans son lit le torrent de la destruction qui l'avait, en débordant sur elle, entièrement submergée.

La Législative s'était réunie avec l'intention d'avance arrêtée, de prononcer l'abolition de la royauté, ce qui était la violation préméditée de la Constitution de 1791, dont elle était la gardienne. Du reste, elle ne tarda pas à être débordée par la pression extérieure des clubs, des émeutes populaires, et surtout par la Commune de Paris, qui se rendit bientôt maîtresse de la situation et sur laquelle s'appuyaient tous les ennemis déclarés de l'autorité royale, tous ceux qui voulaient détruire ensemble la monarchie et la religion, qu'on ne saurait séparer l'une de l'autre, sans affaiblir l'une et l'autre.

Avant les journées du 20 juin et du 10 août 1791, qui furent un grand attentat du parti révolutionnaire, le tableau était changé. La Fayette avait donné sa démission de commandant en chef de la garde nationale de la Seine. Le maire de Paris n'était plus Bailly. Il se nommait Jérôme Pétion. Georges-Jacques Danton était entré en scène en même temps que Joseph-Antoine Santerre.

Le 20 juin était l'anniversaire du serment du Jeu de Paume. Ce fut là le prétexte, l'occasion d'une insurrection à laquelle Santerre était mêlé, et que Pétion ne voulut pas prévenir. Le palais des Tuileries fut envahi; ce fut une scène odieuse. Marie-Antoinette ayant près d'elle son fils et sa fille, fut grossièrement insultée, pendant deux heures. Pétion arriva tard au palais des Tuileries qu'il fit évacuer, après que Louis XVI eut bu jusqu'à la lie la coupe des humiliations. Un certain Louis Legendre, ancien boucher, mêlé à toutes les émeutes de l'époque, le força d'écouter un langage insolent. On l'obligea à se coiffer du bonnet rouge et à

boire un verre de vin qu'on lui présentait pour qu'il fraternisât avec le peuple.

Le crime de Louis XVI était un acte de fermeté qu'on ne peut qu'approuver. Il avait refusé de sanctionner un décret de la Législative qui menaçait la liberté et la vie des prêtres assez courageux pour se refuser à accepter ce qu'on appelait la constitution civile du clergé.

C'est la Constituante qui avait décrété, le 12 juillet 1790, cette constitution civile du clergé à laquelle tous les prêtres, évêques, curés et desservants devaient prêter serment.

Pie VI condamna cette innovation qui changeait toute l'organisation de l'Eglise en France, il interdit le serment à tous les ecclésiastiques; les uns obéirent au souverain pontife, les autres se soumirent au pouvoir parlementaire. Il y eut alors, à côté des prêtres constituants ou assermentés, les prêtres insermentés ou réfractaires.

Ce sont ceux-ci que la Législative avait voulu contraindre par la force à l'obéissance.

Le 22 juillet 1792, on promulgua le décret qui déclarait la patrie en danger et ordonnait, sans le concours du pouvoir exécutif, des levées extraordinaires, décret que la Législative avait voté après un violent discours de Vergniaud.

On conseillait à Louis XVI de quitter Paris. Mais il aurait paru aller au devant des troupes autrichiennes en marche vers les frontières de France. Il préféra tout à ce soupçon. S'il n'avait pas l'énergie de la lutte, il avait la résignation du chrétien. Il y avait eu une seconde et dernière fête de la fédération où il s'était rendu avec Marie-Antoinette, et qui s'acheva sans accident.

On s'agitait partout, partout on pétitionnait pour demander à la

Législative de prononcer la déchéance de Louis XVI. Le manifeste du duc de Brunswick, daté de Coblentz, 25 juillet 1792, vint jeter de l'huile sur le feu. L'invasion étrangère était annoncée.

Tout semblait se réunir pour amener, dans la journée du 10 août, qui suivit la publication de ce manifeste auquel Louis XVI était étranger, une nouvelle invasion du palais des Tuileries. Cette invasion se fit aux sons du tocsin et au chant de la *Marseillaise*, et força la famille royale de se réfugier à la Législative, qui siégeait dans ce qu'on appelait la salle du Manège des feuillants, située dans le jardin, salle où, dès le 9 novembre 1789, la Constituante s'était installée.

Les Suisses qui seuls la défendirent, furent massacrés. On dévasta, on pilla le palais des Tuileries.

Louis XVI fut suspendu de ses fonctions de Roi par la Législative, qui avait déjà supprimé les mots de sire et de majesté. On le conduisit au palais du Luxembourg, sa seconde prison. Il en sortit bientôt pour être envoyé par Pétion et Santerre au Temple, sa troisième prison. Celle-là, il ne devait la quitter que pour monter à l'échafaud.

La Législative n'avait ni eu l'idée, ni pris l'initiative de cette translation. C'est la Commune de Paris qui l'avait exigée, sous prétexte qu'ayant la responsabilité de la garde de la famille royale, il fallait qu'elle pût la surveiller et en prévenir l'évasion, et que le Temple étant une propriété de la ville, c'est là seulement qu'elle pouvait remplir cette mission. Elle la remplit en effet, en geolière dont la brutale grossièreté venait s'ajouter à d'indignes et barbares traitements. Louis XVI y était enfermé avec la reine Marie-Antoinette, avec son fils, sa fille et sa sœur, la princesse Elisabeth.

C'est alors que Louis XVI se montra grand par sa résignation de chrétien. Sa conscience d'homme ne lui reprochait rien. Il pouvait attendre avec le calme du juste, la mort qui ne devait pas tarder à arriver.

Quelques faits généraux de l'histoire de l'époque qui n'appartiennent pas au règne de Louis XVI, dont la déchéance avait précédé l'abolition de la royauté, et qui, du reste, était prisonnier au Temple, mais qui se rattachent à la marche torrentielle et précipitée des événements, sont à indiquer.

La Constitution de 1791 avait été emportée avec la royauté de Louis XVI, dans la journée du 10 août 1762. La Législative avait également disparu. La Convention l'avait remplacée le 21 septembre de cette même année. Elle avait, dès le jour de l'ouverture, proclamé la République.

A l'instigation de Danton, alors ministre de la justice, on avait auparavant égorgé dans les prisons de Paris, des prêtres, des vieillards, des femmes qui attendaient là les arrêts ou les condamnations du tribunal révolutionnaire. C'est ici que se placent les deux incidents historiques de Mlle de Sombreuil qui racheta la vie de son père en buvant un verre de sang, et de la princesse de Lamballe qui refusa de jurer haine à la reine, et dont on promena la tête au bout d'une pique, sous les fenêtres du Temple.

Il y eut d'autres massacres en province, et surtout à Orléans. C'est dans ce nuage de sang que la Législative s'était éclipsée, transmettant un pouvoir dont elle avait si mal usé à une légion de tigres à face humaine.

C'est dans les rangs de cette légion que le hideux Marat se fit une horrible renommée.

L'armée française était à ce moment là le seul débris de l'ancien régime. Elle montra sur le champ de bataille de Valmy que sa puissante organisation avait résisté aux assauts de la Révolution. Dumouriez battit sur ce champ de bataille les troupes prussiennes que le duc de Brunswick commandait avec la croyance qu'il ne rencontrerait devant lui que des bandes indisciplinées et sans expérience. Il se trompait.

Les généraux avaient émigré, mais les officiers supérieurs étaient restés.

Quelque temps après, Dumouriez acheva de s'illustrer, comme homme de guerre, sur le champ de bataille de Jemmapes où il remporta sur les Autrichiens une victoire qui lui livra l'entrée de la Belgique et à laquelle concourut le maréchal de camp duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, puis Roi des Français.

Charles-François Duperrier Dumouriez était un maréchal de camp du règne de Louis XVI. Il est donc juste de mettre à l'actif de la dynastie des Bourbons les deux premières victoires de la première République.

On a dit qu'en ce temps là l'honneur s'était réfugié à l'armée. Elle avait laissé la folie et le crime en France.

On se demandait, en décembre 1792, à la Convention ce qu'on allait décider sur le sort de Louis XVI. Robespierre voulait qu'elle le condamnât sans procès, sans phrases, sans jugement. Pétion fit décider qu'elle s'érigerait en tribunal et qu'il comparaîtrait devant elle comme accusé.

Maintenant il nous faut aller vite, car on ne sort plus du sang que pour tomber dans la boue. C'est à qui aura le plus de scélératesse, le plus de lâcheté.

Le 11 décembre, la Convention ordonna que Louis XVI serait cité à sa barre le jour même. Il y fut conduit avec une escorte, précédée et suivie de canons. Il eut une attitude dont la dignité frappa même ses juges, prêts à devenir ses bourreaux.

Le futur rédacteur du Code civil, Jean-Baptiste Treilhard, qui devait voter pour la mort avec sursis, obtint de la Convention que Louis XVI désignerait lui-même ses défenseurs. Il choisit Jean-Baptiste Target qui refusa, et François-Denis Tronchet qui accepta. Malesherbes s'offrit et fut agréé.

André-Marie de Chénier, le futur auteur de la *Jeune Captive*, déclara qu'il s'asseoirait à côté de Malesherbes. Il devait être une des victimes du tribunal révolutionnaire.

Le 26 décembre 1792, Louis XVI reparut devant la Convention, assisté cette fois de Malesherbes et de Tronchet. Ils s'étaient adjoint le comte Raymond de Sèze, qui prononça un plaidoyer dont l'effet fut considérable. Mais que pouvaient l'éloquence, la vérité, là où il était résolu qu'il n'y aurait pas de justice?

La discussion générale fut aussi courte qu'orageuse. Elle était fermée le 7 janvier 1793. Les passions du dehors s'alliaient aux passions du dedans pour hâter le vote de la Convention et précipiter le dénouement.

Il avait été arrêté que le 16 janvier 1793 les questions seraient posées. Le 14, Vergniaud occupait le fauteuil. On discuta sur l'ordre dans lequel elles seraient soumises à la Convention.

« Louis est-il coupable?

« Le jugement sera-t-il soumis à la ratification du peuple?

« Quelle peine sera infligée à Louis? »

Le 15, on avait déclaré que Louis était coupable.

La seconde question avait été écartée par un vote négatif, le 16. Le 17 on vota sur la troisième question.

Cette séance fut longue et dramatique, elle fut émouvante et lugubre. Nous empruntons à l'*Art de vérifier les dates*, le récit qui en fut publié, d'après un témoin oculaire et auriculaire. Le voici :

Les Jacobins profitèrent de la nuit précédente pour concerter toutes les mesures de menaces et de terreurs qu'ils voulaient ajouter aux menaces et aux terreurs précédentes. A leur voix tous les hommes du 2 septembre accourent armés de sabres et de bâtons. Ils assiègent de bonne heure toutes les avenues de la salle; ils attendent les députés au passage. Ils les applaudissent ou les insultent, suivant les intentions qu'ils croient lire dans leurs regards.

Le 17 janvier est arrivé. L'appel nominal se fait avec une extrême lenteur. Les voix se balancent entre la mort, le bannissement à la paix, et un sursis demandé avec différentes conditions. Les Girondins se divisent; Brissot vote le bannissement à la paix, Vergniaud vote la mort. L'appel nominal se continue toute la nuit. Les ténèbres ajoutent encore au sinistre appareil de cette délibération.

On ne peut, sans frémir, rapporter plusieurs des votes émis du haut de la Montagne. Legendre profère ce vote affreux : *que le cadavre de Louis soit déchiré et distribué entre tous les départements.*

Barrère, pour expliquer son vote, se sert de ces expressions : *L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois.*

Le nombre des votants est de 721, la majorité absolue est de 361. La première déclaration du bureau annonce que 366 voix sont pour la mort sans condition, 226 pour la détention ou le bannissement à la paix et le reste des voix pour la mort avec sursis, suivant différentes conditions.

Ces deux derniers votes, quoi qu'on ait pu dire depuis, étaient des votes hostiles.

Le 17 janvier, Vergniaud, président de l'assemblée, déclare au nom de la Convention que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la peine de mort.

A la demande des défenseurs, Tronchet, de Sèze et de Malesherbes, un sursis est sollicité. Les Girondins appuient cette requête. Robespierre les apostrophe avec violence, leur reprochant de vouloir arracher Louis à la Convention.

Le sursis est mis aux voix, il est rejeté par 380 voix contre 310.

Nous avons la douleur de constater que sur la liste des membres qui avaient voté la mort se trouvait le nom du duc d'Orléans. Il devait expier cet égarement en mourant à son tour sur l'échafaud, la même année que Louis XVI, le 6 novembre.

Le 21 janvier de cette année funèbre, qui vit tomber sous la main du bourreau tant de hautes têtes, avait été fixé pour l'exécution de l'arrêt de mort que la Convention avait prononcé dans une nuit de démence.

Louis XVI entendit de la bouche du ministre de la justice du moment, le nommé Garat, la lecture de cet arrêt. Il accueillit cette lecture avec la fermeté d'âme que les premiers chrétiens devaient avoir lorsque les proconsuls les envoyaient au supplice. Il appela son confesseur Edgeworth, entendit la messe, fit à toute sa famille ses derniers adieux et remit à l'un des membres de la municipalité son testament dont Mme de Staël a dit que chaque mot est une vertu.

Ce testament, qui fut d'abord porté à la Convention, est aujourd'hui très connu, et n'a plus qu'un intérêt historique.

On craignait un soulèvement du peuple. On l'intimida par un

déploiement de forces extraordinaires. Les boutiques étaient fermées, on ne voyait partout que des canons placés sur la route que le funèbre cortège devait suivre. A travers les rues silencieuses, on vit s'avancer une voiture militairement escortée. Sur cette voiture il y avait un homme qui lisait les prières des mourants dans son livre, n'entendant même pas, dans le silence universel de la rue, le bruit de cette marche funèbre. C'était Louis XVI. Il était dix heures du matin lorsqu'il monta sur l'échafaud, d'où s'adressant à la foule, il dit : « Je pardonne à mes ennemis... » Mais on avait résolu de ne pas le laisser parler. Santerre, qui assistait l'exécuteur, ordonna un roulement de tambour, et c'est au bruit sinistre de ce roulement de tambour qu'un bourreau masqué fit rouler la tête dans le tombereau de la guillotine, dressée sur la place Louis XV, devenue la place de la Révolution.

Sur cette même place, Marie-Antoinette et la princesse Elisabeth subirent le même supplice, la première, le 16 octobre 1793, la seconde le 10 mai 1794. Il ne restait de la famille royale qu'un enfant qui devait être Louis XVII, et dont le sort a été plus navrant encore que celui de son père, de sa mère et de sa tante. La mort, qui pour lui fut une délivrance, vint l'arracher dans sa prison du Temple où la Commune de Paris le soumettait aux plus odieux, aux plus barbares traitements, qui seront une honte éternelle pour ses bourreaux, à une vie misérable. Sa sœur fut échangée contre des commissaires de la Convention, prisonniers de l'Autriche. Elle put aller rejoindre sa famille maternelle à Vienne.

Louis XVI n'a pas eu l'énergie de la résistance et le tempérament de la lutte, qu'exigeait l'époque. Mais il était éclairé, instruit, intelligent, et il avait des idées saines, des notions justes et des sentiments honnêtes sur beaucoup de matières d'ordre administratif

et financier. Nous en trouvons la preuve dans un recueil de ses lettres que l'éditeur de ce livre, M. Henri Gautier, vient de publier dans sa *Nouvelle Bibliothèque populaire.*

Le règne de la terreur continua avec la Convention, puis la République tomba aux mains énervées du Directoire; le Consulat et l'Empire donnèrent à la France la gloire sans la liberté. Après de grandes guerres, de brillantes victoires, Napoléon Ier, qui était le génie de la guerre fait homme, disparut, après deux invasions, comme un éclatant météore subitement éteint, laissant la France envahie, menacée de partage, comme la Pologne. Mais la monarchie qui l'avait faite, devait la conserver.

Nous allons retrouver la dynastie des Bourbons sur le trône de saint Louis, d'abord avec l'ancien comte de Provence, ensuite avec l'ancien comte d'Artois, frères de Louis XVI, réfugiés à l'étranger depuis quelque temps déjà, et que la mort de Louis XVII avait faits légitimes héritiers de la couronne de France.

Les deux princesses, filles de Louis XV et de Marie Leczinska et tantes de Louis XVI, avaient librement émigré les premières, se rendant à Rome.

Le comte d'Artois avait ensuite émigré subrepticement, se rendant à Turin.

Enfin, le 20 juin 1791, la nuit même où la famille royale quittait secrètement le palais des Tuileries, le comte de Provence se rendait en poste à Bruxelles.

LOUIS XVIII

Les armées coalisées de l'Europe, soulevées contre l'empereur et l'empire plus que contre la France elle-même, entrèrent sur son territoire pendant l'hiver de 1814. Napoléon Ier voulut encore dicter la paix, il ne voulut pas la subir et l'on voyait en perspective de nouveaux appels à l'impôt et à la conscription.

On était las de la guerre, on était las d'avoir sacrifié tant d'or et versé tant de sang pour le héros des champs de bataille qui ne savait pas, qui ne voulait pas transiger avec l'Europe, offrant de laisser à la France ses frontières de 1792, celles que la dynastie des Bourbons lui avait données, et qui demandait à reprendre les conquêtes de la Convention, du Directoire, du Consulat et de l'Empire.

Les armées de la coalition devant lesquelles fuyait Marie-Louise d'Autriche que son mari Napoléon Ier avait mise à la tête d'une régence, arrivèrent le 30 mars 1814 aux portes de Paris qui capitulait dans la soirée. Les maréchaux Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph Mortier, duc de Trévise, et Auguste-Frédéric-Louis Wiesse de Marmont, duc de Raguse, signèrent cette capitulation. Ils cédèrent à la force.

Le lendemain l'empereur de Russie, Alexandre Ier et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, firent leur entrée dans la capitale de la France. Ils déclaraient ne pas vouloir traiter avec Napoléon Ier.

Il se manifestait dans les conseils de l'Europe où l'Autriche était impuissante, où la Prusse ne dissimulait pas ses sentiments de haine et de vengeance, où l'Angleterre était neutre, des idées de partage ou

tout au moins de mutilation qui allaient au delà d'un recul jusqu'aux frontières de 1792.

Il n'y avait de salut que dans la restauration de la dynastie des Bourbons dont le rétablissement avait été déjà proclamé à Bordeaux, avant-garde des provinces de l'est, de l'ouest et du midi.

C'est alors que sous l'influence de Talleyrand, qui se fit pardonner par son habileté patriotique ses erreurs passées, Alexandre Ier adopta ce projet de dénouement de la situation avec enthousiasme. Il était descendu à l'hôtel de la rue Saint-Florentin, qui appartenait à ce Nestor de la diplomatie. Cette heureuse circonstance eut un résultat, un effet utile.

Alexandre Ier Paulovitch était fils de Paul Ier, dont on sait la mort tragique. Le père était un despote barbare, le fils était un libéral éclairé. Il fut dans ses vastes États, un réformateur et un civilisateur. En 1801, il montait sur le trône des czars et signait avec Napoléon Ier un traité d'amitié. Mais il rompit avec lui avec éclat, après l'arrestation et la mort du duc d'Enghien.

Après la campagne de Russie, qui commença le déclin de la fortune de Napoléon Ier, Alexandre Ier se posa en pacificateur de l'Europe. Il y avait alors dans le langage de ses manifestes une sorte de mysticisme religieux. C'est de cette disposition d'esprit qu'est sortie l'idée de la sainte alliance dont il fut le promoteur et l'inspirateur, sorte de contrat d'union des gouvernements européens, contre les révolutions passées, présentes et futures, qui exerça une grande action diplomatique jusqu'à la fin du règne de Louis XVIII.

Alexandre Ier était le véritable chef de la coalition européenne qui remporta sur Napoléon Ier la victoire de Leipzig. Cette victoire qui

LOUIS XVIII

NÉ EN 1755. — MORT EN 1824.

ouvrit les portes de la France aux armées alliées, fut aussi celle qui les amena dans Paris, forcé, comme on vient de le voir, de capituler.

On doit rendre à Alexandre Ier cette justice qu'entré avec ses armées, en vainqueur, dans la capitale de la France, il y contint énergiquement l'insolence de la soldatesque étrangère et préserva la population parisienne de bien des violences. Il s'y comporta en sauveur plutôt qu'en vainqueur et y devint presque populaire. Il y fut surtout le partisan résolu du rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône de Henri IV et de Louis XIV.

Le Sénat conservateur de l'Empire, qui n'avait su conserver ni la liberté, ni la justice, ne sut pas davantage conserver le pouvoir de son maître. Il vota, à l'instigation du prince de Telleyrand, la déchéance de Napoléon Ier, et appela au trône de France Louis XVIII, chef de la branche aînée de la dynastie des Bourbons. Le comte d'Artois fut nommé lieutenant général du royaume.

C'est le prince de Talleyrand qui le reçut, en même temps qu'il négociait l'armistice du 23 avril 1814. Cet armistice avait été précédé de l'acte signé par Napoléon Ier, dans le palais de Fontainebleau, acte qui était son abdication pure et simple, qui portait la date du 14 avril 1814.

L'impulsion était donnée. L'élan fut général. Napoléon Ier se rendit à l'île d'Elbe dont on lui accordait la souveraineté, seulement accompagné de quelques amis fidèles. Toute la phalange de ses courtisans avait déserté sa cause. Il faut dire, pour leur justification, qu'ils étaient entraînés par l'irrésistible courant de l'opinion. La France se tournait avec confiance vers la dynastie des Bourbons.

Elle était ainsi composée :

Le dauphin de France, fils de Louis XV, avait laissé trois fils :

Louis-Auguste qui devint Louis XVI, mort sur l'échafaud; Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, et Charles-Philippe, comte d'Artois, qui tous deux avaient émigré et mené à l'étranger une vie errante.

Le comte de Provence était veuf d'une princesse de Savoie, Marie-Joséphine-Louise, fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne, morte en 1810. Il n'avait pas de postérité.

Le comte d'Artois, marié à une autre princesse de Savoie, Marie-Thérèse, fille également de ce même Victor-Amédée III, avait deux fils : Louis-Antoine, duc d'Angoulême, marié à sa cousine germaine, Marie-Thérèse-Charlotte, fille de Louis XVI, l'ancienne prisonnière du Temple, et Charles Ferdinand, duc de Berry, qui devait épouser, le 17 juillet 1816, Marie-Caroline-Thérèse, princesse des Deux-Siciles, union qui fut consacrée à Notre-Dame.

C'était la branche aînée. La branche cadette avait pour chef, le premier prince du sang, Louis-Philippe, seul fils survivant du duc d'Orléans, qui avait été décapité sur la place de la Révolution. Sa sœur, la princesse Louise-Marie-Adélaïde-Eugénie, avait également survécu à ses deux autres frères, le comte de Montpensier et le duc de Beaujolais.

Enfin il y avait deux autres princes du sang, le duc Louis-Joseph de Bourbon, et le duc Louis-Henri-Joseph de Bourbon, tous deux déjà nommés, l'un aïeul, l'autre père du malheureux duc d'Enghien, qui avait été fusillé, comme on sait, en 1804, dans un fossé du château de Vincennes.

Le 12 mars 1814, le comte d'Artois entra dans Paris, par la porte de Bondy, à cheval, à la tête d'un cortège qui se grossit tout le long de la route, alla prendre, au nom de Louis XVIII, avec le titre de

chef du gouvernement provisoire pour les uns, comme lieutenant général pour les autres, possession du palais des Tuileries. C'est lui qui dut signer, le 23 avril 1814, la convention préliminaire négociée par le prince de Talleyrand, pour la cessation immédiate des hostilités, triste nécessité qu'il subissait, sans l'avoir créée et à laquelle aucune puissance humaine, n'aurait pu soustraire la dynastie des Bourbons. Tout autrement conduite eût été la guerre, tout autre eût été le partage.

L'accusation qu'on a portée contre la Restauration, d'avoir été la protégée de l'étranger, est une fausse accusation.

La dynastie des Bourbons n'est pas revenue en France, comme on l'a dit, dans les fourgons de l'étranger, elle est venue se jeter entre l'étranger et la France, pour que la France fût sauvée, pour que l'étranger ne lui fît pas subir le sort de la Pologne.

Hote de Talleyrand, Alexandre Ier n'avait pas dit: « Je raméne la dynastie des Bourbons et je veux lui rendre le trône de saint Louis. » Il s'était borné à promettre que la France serait libre de se donner le gouvernement de son choix, pourvu que ce ne fût pas la continuation de l'Empire.

C'est la France, fatiguée de l'Empire, malgré les éblouissements de l'auréole de gloire dont resplendissait le front de Napoléon Ier, qui a rappelé, de son propre mouvement, la dynastie des Bourbons, et qui a, du reste, accueilli son retour avec des manifestations de joie, publiques et indéniables.

Cependant Louis XVIII attendait les événements en Angleterre, au château d'Hartwel. C'est là qu'il reçut des messagers et des conseils venus de Paris. Les uns et les autres adoptaient le principe de la royauté légitime, dont il était le représentant. Il ne les accueillit qu'avec

réserve. Son esprit libéral et conciliant était disposé à l'oubli du passé, prêt aux concessions que commandait la situation nouvelle qu'il allait retrouver en France. Mais il est un point sur lequel il n'entendait pas transiger, c'est qu'il était le Roi, parce qu'il était le Roi.

Louis XVIII quitta le château d'Hartwel, s'embarqua à Douvres, descendit à Calais, et le 2 mai 1814, il s'installait provisoirement à la porte de Paris, au château de Saint-Ouen, d'où il datait la fameuse déclaration dans laquelle il annonçait en termes généraux la Charte de 1814, déclaration qui fut affichée pendant la nuit sur les murs de Paris.

Le lendemain, Louis XVIII fit son entrée dans Paris dans une voiture à huit chevaux, ayant à ses côtés sa nièce, la duchesse d'Angoulême. Sur le devant de cette même voiture se trouvaient les deux princes de la maison de Condé, aïeul et père du duc d'Enghien.

Le 3 juin 1814, les souverains alliés quittaient Paris. Le lendemain, il y avait séance royale au Palais-Bourbon. C'est dans cette séance royale que la charte reçut sa consécration officielle. Elle donnait la liberté de la presse, la liberté individuelle et la liberté de conscience, bien qu'elle déclarât que la religion catholique était la religion de l'État; elle reconnaissait l'égalité de tous les citoyens devant la loi, la justice et l'impôt, établissait une Chambre héréditaire, celle des pairs, une Chambre élective, celle des députés, qui devait voter les lois de finances.

Le traité de paix définitif que le prince de Talleyrand avait également négocié, était daté du 30 mai 1814. La France rentrait dans ses frontières de 1792, mais sans en rien perdre. On y ajoutait même

Mulhouse et Montbéliard qu'elle garda, Chambéry et Annecy qu'elle devait bientôt rendre.

Le premier ministère de la première Restauration fut promptement organisé. Le portefeuille des affaires étrangères échut naturellement au prince de Talleyrand qui d'ailleurs devait se rendre à Vienne où l'Europe allait se constituer en Congrès pour régler les questions de détail laissées en dehors de la convention du 30 mai 1814.

Il y avait, dans ce cabinet, comme ministre de la maison du Roi, Pierre-Louis-Jean-Casimir, duc de Blacas, fidèle serviteur de la royauté et ardent ami de Louis XVIII qu'il avait connu dans l'exil, pendant l'émigration, ministre dépaysé dans la France nouvelle.

On raconte à ce sujet une anecdote curieuse. Le duc de Blacas, ministre de la maison du Roi, et admis dans l'intimité de Louis XVIII, ne comprenait rien au mécanisme de la charte. Il eut un jour l'idée de prier son souverain de lui expliquer ce mécanisme.

Louis XVIII fit à cette question une réponse très spirituelle, dans la forme, et, au fond, très vraie. Voici son explication : « Tu vois, dit-il au duc de Blacas, le Président du conseil venir me trouver tous les matins, à l'heure de mon déjeûner, pour m'exposer la situation politique et parlementaire du moment. Je lui demande s'il a la majorité. S'il me répond oui, je vais me promener; s'il me répond non, c'est lui que j'envoie promener. »

Louis XVIII eut immédiatement à se débattre au milieu de grosses difficultés intérieures que lui créaient à la fois ses ardents amis de l'extrême droite, qui n'avaient pas tous la sagesse de comprendre ce qu'il y avait d'habile, de prudent et de sensé dans son attitude conciliante et libérale, et la coterie des Jacobins, qui n'avaient pas davantage la sagacité de comprendre que le descendant de Henri IV et de

Louis XIV ne pouvait pas être un Robespierre couronné et que la dynastie des Bourbons n'était pas la Convention sur le trône.

C'est dans cette courte période que l'anniversaire du 21 janvier 1793 fut l'occasion d'une réparation sacrée.

La Convention avait fait enterrer les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans un cimetière voisin de la place de la Révolution. Louis XVIII avait fait élever, sur l'emplacement de ce cimetière, le monument expiatoire de la rue d'Anjou.

Le 21 janvier 1815, Louis XVIII fit transporter ces restes de la chapelle expiatoire dans les caveaux de la basilique de Saint-Denis, réservée aux sépultures royales.

Napoléon Ier avait laissé en France des amis ardents. Il y avait surtout des partisans dans l'armée qui regrettait le drapeau tricolore que le drapeau blanc avait remplacé. Il partit inopinément et secrètement de l'île d'Elbe par une marche rapide que le maréchal de France, Michel Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskova, devait arrêter à Besançon, et qu'il favorisa en donnant son corps d'armée à celui qu'il avait promis à Louis XVIII d'amener à Paris dans une cage de fer.

Le 20 mars 1815, Napoléon Ier se réinstallait dans le palais des Tuileries que Louis XVIII avait quitté la veille pour aller attendre à Gand la fin de cette aventure.

Ce ne fut qu'une trombe qui vint fondre sur le congrès de Vienne, ouvert depuis quelque temps déjà et qui s'occupait de la rédaction des traités de paix, rédaction encore inachevée, ce qui fit qu'au lieu de s'appeler les traités de 1814, ils se sont appelés les traités de 1815.

A peine rentré dans le palais des Tuileries, Napoléon Ier eut à soutenir, avec des forces numériquement inférieures, une lutte nouvelle

et terrible, une lutte sanglante, qui fut la dernière, contre toutes les forces de l'Europe coalisée, encore en armes. Son étoile, déjà pâlie, s'obscurcit tout à fait sur le champ de bataille de Waterloo, en Belgique, aux environs de Bruxelles, champ de bataille où il jouait une partie désespérée qu'il perdit, malgré la science militaire et l'habileté stratégique dont il fit preuve.

Rentré à Paris après le désastre de Waterloo, Napoléon Ier s'établit d'abord à l'Elysée, puis dut s'en aller à la Malmaison. La grande épopée qu'il venait de tracer dans l'histoire avec la pointe de son épée était ouverte à la dernière page. Le 30 juillet 1815, il quitta la Malmaison, arriva à Rochefort et se rendit avec confiance à bord du navire anglais le *Bellerophon*, qui stationnait dans la rade de l'île d'Aix. Mais, le 7 août, en vertu d'une convention des Puissances Alliées, qui avaient décidé de le déporter dans une île de l'Océan, il monta sur le *Northumberland*, qui le conduisit à Sainte-Hélène, où il mourut le 5 mai 1821, et où l'un des fils de Louis-Philippe Ier, le prince de Joinville, devait aller chercher ses cendres pour les ramener à Paris, où elles reposent sous le dôme des Invalides.

Louis XVIII s'était retiré à Gand pendant l'interrègne des Cent-Jours. Avant de rentrer dans Paris, il s'arrêta quelques jours à Cambrai, où le prince de Talleyrand alla le retrouver. Là, il rédigea, signa et publia une proclamation d'une haute sagesse.

« J'accours, disait le Roi, pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'ai voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les Français et les mêmes Alliés, dans l'espérance que les égards dont je pourrai être l'objet, tourneront au salut du pays.

« C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre.

Je n'ai point permis qu'aucun prince de ma famille parut dans les rangs de l'étranger. »

Le 9 juillet 1815, Louis XVIII rentrait dans le palais des Tuileries où, la veille, le drapeau blanc était arboré. Le préfet de la Seine l'avait reçu à la barrière. Là, un échange de paroles graves s'était fait entre le souverain et le sujet, échange dont le sens était celui-ci : c'est que les intérêts de la France et les malheurs du peuple ramenaient la dynastie des Bourbons dans la demeure des rois, parce que seule elle avait dans son passé, dans son droit, la force nécessaire pour remédier à ces malheurs, pour raviver ces intérêts. C'était la vérité.

Ici se place un incident qui démontre ce qu'est l'âme d'un Bourbon sur le trône de France et à quelle grandeur de patriotisme il peut atteindre, à quelle hauteur de courage il peut s'élever.

Parmi les Alliés revenus à Paris, la Prusse s'était toujours montrée la plus haineuse, la plus vindicative. Parmi ses généraux, Blucher se signalait par ses exigences brutales, par ses insatiables avidités, par ses ordres impitoyables. Il prétendait faire sauter le pont d'Iéna, qui lui rappelait une défaite nationale.

Louis XVIII s'opposa à cet acte de vandalisme et déclara que si Blucher persistait dans sa résolution, il se ferait porter au milieu du pont d'Iéna et qu'on ne ferait sauter le pont qu'en faisant sauter le Roi.

Le pont d'Iéna fut sauvé.

La France politique et parlementaire allait être très agitée, très mouvementée pendant cette heure de restauration, sous le règne interrompu et recommencé de Louis XVIII. A sa rentrée en France, à sa réinstallation dans Paris, il avait dû, par des considérations acci-

dentelles, confier de nouveau au prince de Talleyrand le portefeuille des affaires étrangères.

Malheureusement, le ministère de la police fut donné, par les mêmes motifs ou les mêmes nécessités, à Joseph Fouché, que Napoléon Ier avait fait duc d'Otrante, et qui occupait pour la quatrième fois ce poste auquel les circonstances donnaient une grande importance. En cette qualité, il dressa contre les auteurs de la conspiration du 20 mars, une ordonnance de proscription, datée du 24 juillet 1815, ordonnance qui comptait à l'origine cent noms.

A cette occasion, Talleyrand eut un mot superbe. « Il faut rendre justice à Fouché, disait-il. Il n'a oublié aucun de ses amis. Ils sont tous sur la liste. »

Tous deux allaient disparaître, l'un pour longtemps, l'autre pour toujours de la vie publique. Le prince de Talleyrand qui était un homme de valeur et de renom échangea son portefeuille de ministre des affaires étrangères contre le titre de grand chambellan.

Bientôt atteint par la loi du 12 janvier 1816, qui bannissait de France les régicides, le duc d'Otrante se retira en Autriche, où il est mort, en 1820, laissant une fortune de quatorze millions.

Dans ce ministère, à côté du prince de Talleyrand et du duc d'Otrante, on remarquait un nom destiné à une grande notoriété, celui du baron Étienne Pasquier, qui avait été préfet de police sous Napoléon Ier, qui devait présider un jour la Chambre des pairs et qui devait obtenir, sous Louis-Philippe Ier, le titre de duc, aujourd'hui noblement porté par son neveu, le duc d'Audiffrey-Pasquier, l'une des hautes notabilités actuelles du parti royaliste.

C'était une idée malheureuse que de confier le portefeuille du ministère de la police générale au duc d'Otrante, homme d'intrigue,

d'une conscience aussi élastique que son esprit était mobile, ressemblant à une girouette qui tourne à tous les vents de la fortune.

Ce fut, au contraire, une heureuse idée que d'appeler à la préfecture de police Elie Decazes, qui eut immédiatement le courage, la bonne fortune et l'intelligence de faire rayer beaucoup de noms de la liste de proscription que Fouché avait dressée.

Elie Decazes, qui allait être appelé à un rôle prépondérant sous Louis XVIII, était veuf de sa première femme, la seconde fille de Muraire, premier président de la cour de cassation. Il épousait en 1816, en secondes noces, Mlle de Saint-Aulaire, petite-fille d'un prince de Nassau-Sarrebruck. A cette occasion, Louis XVIII le nomma pair de France et lui donna le titre de comte. Deux ans après, il recevait du roi de Danemarck, celui de duc de Glücksberg. Le 24 septembre 1815, il avait pris le portefeuille de ministre de la police générale, dans le premier ministère Richelieu.

Après la retraite forcée du prince de Talleyrand, Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu, déjà pair de France, en possession de l'amitié de l'empereur Alexandre Ier, parut tout désigné pour prendre, avec la Présidence du conseil, le portefeuille des affaires étrangères. Seulement, il acceptait avec tristesse cette situation, car il allait avoir la douloureuse mission de signer une convention qui fait partie des traités de 1815, mais qui était spéciale à la France et lui imposait de durs sacrifices. Il s'exécutait, la mort dans l'âme, le 20 octobre.

« Tout est consommé, écrivait-il le lendemain. J'ai apposé, plus mort que vif, mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au Roi. Ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner, et, dès ce moment, je n'ai plus

hésité. J'ai la confiance de croire que sur ce point personne n'eut fait mieux que moi, et la France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait impérieusement une prompte délivrance. »

Personne, en effet, n'eut mieux fait que le duc de Richelieu qui, secondé par l'empereur Alexandre Ier, fit réduire de huit cent millions à sept cent millions la contribution de guerre et retrancher deux ans de la durée de l'occupation, fixée d'abord à sept ans et qu'il eut le bonheur de faire cesser à l'expiration de la troisième année, du consentement des puissances européennes, réunies en 1818, en conférence, à Aix-la-Chapelle. La Chambre des pairs et la Chambre des députés lui votèrent spontanément, à titre de récompense nationale, une rente annuelle de cinquante mille francs, rente dont il fit, quoiqu'il n'eut pas de fortune, l'abandon complet aux hospices de Bordeaux.

Triste héritage légué par l'Empire à la Monarchie, ces traités de 1815, qui donnaient Gênes au roi de Sardaigne, qui rendaient la Vénétie et la Lombardie à l'Autriche, et qui réunissaient de force la Belgique et la Hollande, pour en faire les Pays-Bas; ont eu du moins cette compensation, non d'empêcher des guerres partielles, des commotions locales, mais de donner à l'Europe trente-trois ans de paix générale.

La mission du duc de Richelieu était surtout de traiter avec l'Europe. Celle du duc Decazes était principalement de naviguer, habile pilote, sur les mers orageuses de la politique. Il le fit avec une rare sagacité et un merveilleux succès, de 1816 à 1820. On peut dire qu'énergiquement soutenu par Louis XVIII, qui l'approuvait et l'aimait, il fut, pendant ces quatre années, les plus heureuses et les plus calmes du règne, l'âme du gouvernement. En 1818, il avait le porte-

feuille de ministre de l'intérieur; en 1819, il eut, avec ce portefeuille, la Présidence du conseil et fut l'homme de la situation. Il devait son influence et son importance à sa supériorité.

De 1815 à 1820, il y eut fatalement des orages politiques et des représailles violentes inévitables. La lutte des partis ne pouvait cesser tout à coup comme par enchantement.

Il y eut le jugement, la condamnation à mort et l'exécution de Ney, qui fut fusillé, le 7 décembre 1815, dans l'allée de l'Observatoire. C'était dur, mais juste. Il avait fait défection sous les drapeaux. Il devait être frappé. Son excuse était dans la fascination que la vue de Napoléon Ier avait exercée sur lui. Mais, ni la loi militaire, ni la loi politique ne sauraient admettre de pareilles excuses.

Il y eut aussi dans cette brillante période des actes heureux qui tendaient, selon la pensée de Louis XVIII et le mot du duc Decazes, à « royaliser la nation et à nationaliser le royalisme ». Ce fut le but constant de leurs efforts qu'un épouvantable forfait devait bientôt stériliser.

C'est sur les conseils très chaleureux du duc Decazes que Louis XVIII rendit, le 5 septembre 1816, l'ordonnance dans laquelle il était déclaré qu'aucun article de la charte de 1814 ne serait révisé. Il y eut en même temps une dissolution de la Chambre des députés, qui garde dans l'histoire parlementaire de l'époque la qualification de *Chambre introuvable*, parce qu'elle tendait à ramener la France en arrière de 1789, ce qui n'était ni désirable, ni possible.

Le vicomte Henri-Joseph-Joachim Lainé était ministre de l'intérieur dans le cabinet Richelieu-Decazes. Il présenta une nouvelle loi électorale, empreinte de l'esprit de conciliation qui animait ce cabinet; elle fut votée.

On voit apparaître au premier rang, dans cette même période de cinq ans, deux noms qui n'étaient pas, du reste, nouveaux pour l'opinion publique.

La loi de recrutement de l'armée de 1818 est peut-être l'œuvre qui fut la plus considérable et la plus durable du règne de Louis XVIII. On la doit au maréchal de France, Laurent Gouvion, marquis de Saint-Cyr, du nom de sa mère. Il avait alors le portefeuille de ministre de la guerre. Il était pair de France. Cette loi fut son testament politique et militaire. En 1819, il se retira de la vie publique.

Cette année-là, Pierre-François-Hercule, comte de Serre, qui avait pris le portefeuille de ministre de la justice, lorsque le duc Decazes avait succédé au duc de Richelieu, démissionnaire, à la Présidence du conseil, présenta aux Chambres une loi d'organisation, de liberté et de réglementation de la Presse.

Cette loi, qui était un progrès à l'heure où elle fut discutée et votée, avait été proposée par MM. de Broglie, Guizot, Royer-Collard, Cuvier et de Barante.

Il ne pouvait sortir de cette collaboration qu'une œuvre de législation spéciale, sans doute perfectible, mais profondément combinée pour donner des garanties et des gages en même temps au principe d'ordre et au principe de liberté. Elle était de son époque. C'est le plus grand éloge qu'on puisse faire d'une loi.

M. de Serre, comme on voit, qui était lui-même un grand orateur, s'était associé deux princes de la parole, deux hommes d'État, que nous retrouverons sous le glorieux règne de Louis-Philippe Ier, où tous deux devaient occuper une place considérable.

Georges-Chrétien-Léopold-Dagobert, baron Cuvier, appartient surtout au monde de la science.

Aimable-Guillaume-Prosper Brugière, baron de Barante, qui fut membre de l'Académie française et ambassadeur de France en Russie, est principalement connu par son *Histoire des ducs de Bourgogne.*

Pierre-Paul Royer-Collard a brillé sous la Restauration, de 1815 à 1830, par son éloquence, par son active participation aux grandes luttes politiques et parlementaires de cette période de quinze ans. Il était dans les premières Chambres de l'époque, le chef reconnu des royalistes modérés et constitutionnels, communément appelés les doctrinaires, qui passèrent, en 1820, à l'opposition, après la chute du duc Decazes.

Royer-Collard joua encore un rôle actif sous les ministères Villèle et Polignac. C'est lui qui a présenté à Charles X la fameuse adresse des 221, origine des ordonnances de juillet. Sous Louis-Philippe Ier, il n'eut qu'une action presque passive.

La grande difficulté était toujours d'amener l'extrême droite à la modération, afin de réduire l'extrême gauche à l'impuissance, en l'isolant tout à fait de l'opinion publique. Le but du duc Decazes, entré résolument dans la pensée intime de Louis XVIII, était de fondre en un seul grand parti monarchique par la conciliation, par la fusion de toutes les fractions royalistes, tous ceux qui voulaient rasseoir la société ébranlée par tant de secousses sur ses deux assises séculaires et traditionnelles : la religion et la royauté.

Le duc Decazes aurait probablement réussi, à la grande joie de Louis XVIII, à réaliser son plan, sans un exécrable scélérat, du nom de Louvel.

Le duc d'Angoulême n'avait pas d'enfant. Le duc de Berry n'avait qu'une fille. Louvel, qui paraît n'avoir été, comme Ravaillac, qu'une abominable brute, sans complice, eut une infernale idée.

Ce misérable se dit que la mort du duc de Berry frapperait de stérilité la dynastie des Bourbons qui s'éteindrait alors dans sa personne. Il oubliait que le duc d'Orléans, rentré en France en 1816, installé au Palais-Royal et chef de la branche cadette, était déjà père d'une nombreuse famille.

Le 13 février 1820, le duc et la duchesse de Berry étaient à l'Opéra, place Louvois; Louvel les suivit. Il alla se placer à la porte du théâtre.

La duchesse de Berry partit la première. Le duc de Berry lui offrit le bras jusqu'à leur voiture, qui devait revenir le chercher. Louvel s'avança et le frappa d'un coup de poignard, comme Ravaillac avait frappé Henri IV, en pleine poitrine.

« Je suis assassiné, s'écria aussitôt le duc de Berry. » On s'empressa, on le conduisit dans le cabinet de l'administrateur, entouré de sa femme qui sanglotait, de sa fille qui était tout en larmes. Louis XVIII accourut à cinq heures du matin. L'entrevue fut courte.

C'est dans cette entrevue qu'avant d'expirer, le duc de Berry apprit au chef de la famille royale, que la duchesse de Berry était enceinte. Le 29 septembre de la même année, en effet, elle accouchait d'un fils, qui reçut les noms de Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, avec le titre de duc de Bordeaux. Nous retrouverons dans l'exil ce prince, qui semblait appelé aux plus hautes destinées, que l'on qualifia d'enfant du miracle, d'enfant de l'Europe, et qui ne devait pas régner.

Le forfait du 13 février 1820 fut l'éclair déchirant la nue des illusions du parti royaliste, constitutionnel et modéré. Il jeta un grand trouble dans tous les esprits, une grande épouvante dans l'opinion publique, une grande agitation dans les Chambres. On y vit le réveil

des anarchiques et dangereuses passions de 1793. Il y eut dans le gouvernement une réaction contre la politique libérale et conciliante que Louis XVIII avait inaugurée, que le duc Decazes avait pratiquée.

Le duc Decazes fut sacrifié, au grand désespoir de son royal protecteur et ami, qui ne s'en sépara qu'à regret. A dater de ce jour, la direction des affaires publiques échappa pour ainsi dire des mains de Louis XVIII, attristé, découragé, infirme et débordé.

Il y eut un second ministère Richelieu d'une courte durée, qui tomba devant une monstrueuse coalition de l'extrême droite et de l'extrême gauche.

Puis la direction des affaires de l'État resta tout entière à ce que l'on appelait *l'entresol*, où dominait le comte d'Artois, installé à l'entresol du palais des Tuileries ou, pour être plus exact, à l'extrême droite, dans la personne de Jean-Baptiste-Séraphin-Joseph, comte de Villèle, qui fut surtout l'homme d'affaires du parti royaliste pur, dont il était peut-être moins le chef que l'instrument.

Le comte de Villèle, d'abord ministre des finances en 1821, avait, en 1822, la Présidence du conseil, et se donna pour collègues, au ministère de la justice, Charles-Ignace, comte de Peyronnet, et au ministère de l'intérieur, Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre, comte de Corbière. C'était une trilogie homogène de serviteurs dévoués à la royauté et à la religion, dont les intentions furent toujours honorables, mais dont les actes furent parfois impolitiques.

Dans ce cabinet, le portefeuille de ministre de la guerre fut donné à Claude-Victor Perrin, maréchal de France, duc de Bellune, qui devait préparer l'expédition d'Espagne. Il était déjà pair de France et major général de la garde royale.

Le portefeuille des affaires étrangères fut d'abord confié à ce même Mathieu-Jean-Félicité, duc de Montmorency-Laval, qui avait proposé, dans la nuit du 4 août 1789, l'abolition des droits féodaux. Il ne tarda pas à être remplacé dans ce poste, qui lui valut l'honneur d'être le premier plénipotentiaire de la France au Congrès de Vérone de 1822.

François-René, vicomte de Châteaubriand, auteur d'un livre, *Le génie du Christianisme*, qui rend son nom impérissable, eut ensuite dans le cabinet Villèle, Corbière, Peyronnet, ce même portefeuille de ministre des affaires étrangères. Il avait représenté la France au Congrès de Vérone, comme second plénipotentiaire. D'accord avec Louis XVIII, qui voulait rester fidèle au pacte de famille de 1761, il fit accepter, dans ce Congrès, le principe de l'intervention du gouvernement du Roi en Espagne.

L'expédition d'Espagne, que commandait le duc d'Angoulême, fut l'œuvre ministérielle de Châteaubriand. Mais elle fut surtout l'œuvre royale de Louis XVIII, qui la fit malgré l'Angleterre. On sait qu'elle s'est terminée en 1823, devant Cadix, par la prise et la victoire du Trocadéro et la restauration du gouvernement de Ferdinand VII.

L'opportunité de cette expédition que le comte de Villèle désapprouvait, a été très discutée. Mais ce qui est indiscutable, c'est que Louis XVIII, en sollicitant et en obtenant du Congrès de Vérone, la mission de rétablir Ferdinand VII sur le trône d'Espagne, en l'imposant à l'Angleterre, sept ans à peine après les défaites de l'Empire, prouva que le rétablissement de la dynastie des Bourbons avait aussi rétabli le prestige, l'influence et l'autorité de la France en Europe.

Cette expédition eut encore un autre résultat. Elle apprit à l'Europe que la France avait une armée avec laquelle il faudrait compter.

Le 4 décembre 1823, le duc d'Angoulême faisait, aux acclamations du peuple, une entrée solennelle dans Paris, où on proposa d'élever un monument en souvenir de la victoire du Trocadéro, sur l'emplacement même où Napoléon Ier voulait construire le palais du roi de Rome, emplacement qui a gardé ce nom de Trocadéro.

Quelque temps après, le 16 septembre 1824, Louis XVIII mourut dans le palais des Tuileries, d'où son cercueil fut conduit, le 25 octobre, en grande pompe, selon le cérémonial traditionnel, dans la basilique de Saint-Denis, où il est encore. La couronne de France passait à son frère, le comte d'Artois.

Plus nous avançons dans ce livre, moins il y a d'intérêt et moins nous avons l'occasion de donner des autographes des rois de la dynastie des Bourbons, autographes qui, du reste, deviennent de plus en plus rares. On a souvent leur signature, mais rarement leur écriture.

Ainsi ce que l'on appelle le dernier ordre de Louis XVI, dont l'original a été récemment déposé au musée municipal de l'hôtel Carnavalet, porte sa signature qu'il a donnée contraint et forcé par le Président de la Législative. Mais on le lui a présenté tout écrit, tout rédigé, on ne sait même pas exactement par qui.

C'était l'ordre intimé, le 10 août 1792, à la garde suisse de cesser le feu. Depuis, Louis XVI, en effet, n'en a plus donné, n'en a plus signé.

Mais, peut-on qualifier de dernier ordre, cet ordre imposé par la Législative effrayée au Roi, presque à la minute où il allait être

dépouillé de son titre, déchu de sa fonction, privé de son autorité.

Toutefois, il existe aux Archives nationales un autographe authentique de Louis XVIII, écrit tout entier de sa main et qui est signé de ses initiales et de celles de son frère, Charles X.

C'est un billet portant au Roi, en juillet 1791, l'assurance du dévouement absolu de ses deux frères, Louis-Stanislas-Xavier, alors comte de Provence, et Charles-Philippe, alors comte d'Artois, tous deux émigrés. Ce billet annonçait à Louis XVI un prochain appui général. C'était sans doute une allusion à l'armée de Condé qui était en formation, et aux pourparlers de l'empereur régnant d'Autriche, Léopold Ier, frère de Marie-Antoinette, avec le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, pourparlers qui n'aboutirent, au congrès de Pilnitz, qu'à une déclaration du 27 août 1791, déclaration de guerre à la Constituante, près de disparaître, restée platonique.

Les deux frères de Louis XVI, on l'a vu, avaient émigré séparément, l'un allant à Turin, l'autre allant à Bruxelles. Comme le billet autographe de juillet 1791 est signé des initiales du comte d'Artois aussi bien que des initiales du comte de Provence, qui l'a écrit, on en doit conclure que tous deux étaient réunis à ce moment-là.

Quoi qu'il en soit, ce billet est l'une des pièces qui furent communiquées à Louis XVI par Valazé dans la séance de la Convention du 11 décembre 1792, séance où il avait entendu la lecture de l'abominable acte d'accusation dressé contre lui et l'avait entendue avec le calme de l'innocent, avec la sérénité du juste.

En voici le fac-similé.

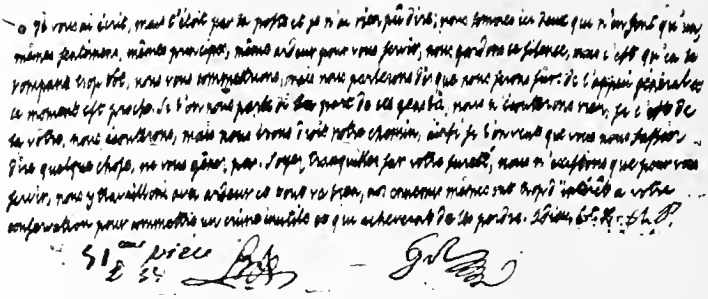

CHARLES X

NÉ EN 1757 — MORT EN 1836.

CHARLES X

A l'avénement de Charles X au trône de France, rien ne fut changé dans l'organisation du gouvernement. Le ministère Villèle, Corbière, Peyronnet était un ministère d'affection. Le Roi le garda.

Le vicomte de Chateaubriand était sorti du cabinet, disgracié, par l'influence du comte de Villèle, qui ne lui pardonnait pas sa supériorité personnelle. Il en était sorti par un simple billet, qui lui annonçait brutalement que le Président du conseil, ministre des finances, allait remplir l'intérim du ministère des affaires étrangères. Son ami, Bertin l'aîné, lui ouvrit la porte du *Journal des Débats*, où il fit à la royauté une opposition vigoureuse et fatale.

Le règne de Charles X est un chapelet de drames politiques et parlementaires, chapelet dont chaque grain est un épisode émouvant, qui a perdu tout son intérêt rétrospectif et qui n'est plus qu'un souvenir lointain, écho affaibli de luttes et de passions oubliées.

Il y eut sur plusieurs points du territoire des conspirations réelles que fomentait le carbonarisme ou la charbonnerie, dont Louis Blanc a lui-même avoué, dans son *Histoire de dix ans*, le but révolutionnaire et décrit la puissante organisation. Il y eut les funérailles du général Foy, suivies d'une souscription retentissante, qui était un acte de flagrante hostilité. Puis il y eut celles de l'avocat Jacques-Antoine Manuel, violemment, mais justement, expulsé de la Chambre de 1823, où il avait eu le cynisme de faire l'éloge du régicide.

Ce furent autant d'occasions de manifestations populaires au milieu desquelles soufflait le vent des révolutions et où semblaient renaître les âmes des conventionnels.

Le ministère Villèle, Corbière, Peyronnet se dressait en face comme une contrepartie plus courageuse qu'habile et prudente.

Il y eut la loi du sacrilège, dont on attribua la pensée à ce que l'on appelait la *Congrégation*, mot vague, dont on faisait le pendant de la *Ligue*, mot de guerre comme les partis ont toujours su en trouver pour ameuter le peuple, pour aviver l'opinion contre les gouvernements qui ne veulent pas séparer la religion de l'ordre et de la liberté.

Il y eut la loi qui accordait aux émigrés dont les biens avaient été confisqués et vendus, une juste et légitime indemnité d'un milliard, restitution et réparation équitables, mais contraires au sentiment public du moment. Il y eut aussi un projet de loi de rétablissement du droit d'aînesse, qui avait pour but la création d'une aristocratie territoriale nouvelle, ce qui eût été une chose juste, si cette aristocratie nouvelle avait été rendue accessible aux classes moyennes, arrivées à la fortune par le travail et l'intelligence.

Enfin, le comte de Peyronnet, en sa qualité de ministre de la justice, eut la malheureuse idée de présenter, en 1827, une loi sur la police des journaux, loi très restrictive de la liberté de la presse. L'opposition que cette loi rencontra à la Chambre des pairs le força de la retirer, bien que la Chambre des députés l'eût votée.

C'est dans la discussion de cette loi que Royer-Collard prononça ce mot si connu : « La démocratie déborde. — C'est justemenr parce qu'elle déborde, répliqua instantanément Peyronnet, qu'il lui faut une digue. »

Y avait-il une digue efficace qu'on pût élever alors légalement contre la démocratie révolutionnaire ? Charles X voulait la construire. Il n'était pas entouré d'hommes qui fussent de taille à l'aider dans cette laborieuse et difficile entreprise.

Cependant Charles X avait été sacré, le 29 mars 1825, dans la cathédrale de Reims, d'après l'antique usage de la monarchie. Le clergé l'avait encensé selon l'usage. Deux grands poètes, qui ont varié ensuite dans leurs opinions politiques, Lamartine et Hugo, chantèrent cette solennité religieuse en vers magnifiques. Le parfum de cette poésie s'était dissipé, en 1830, comme la fumée de l'encens.

A son avènement, Charles X avait eu un peu de popularité.

C'était la première fois que l'ordre de succession n'était pas troublé. Charles X succédait régulièrement à Louis XVIII. Il fit, à cette occasion, une entrée solennelle dans Paris, alla entendre un *Te Deum* à Notre-Dame, supprima la censure établie sur les journaux et, le soir, les Parisiens illuminèrent et crièrent : Vive le roi !

La sérénité du règne n'avait pas été de longue durée. Les orages étaient venus très vite. L'un de ces orages fut suscité par François-Dominique de Reynaud, comte de Montlosier, qui se mit en tête de faire sortir de France quelques jésuites, rentrés individuellement, sous le patronage de quelques évêques.

Le 7 août 1814, Pie VII avait autorisé, par sa bulle *Sollicitudo omnium ecclesarium*, la société de Jésus à se reconstituer dans son ancienne organisation et avec sa mission primitive. C'était l'annulation du bref d'abolition de Clément XIV.[1]

Seulement, la société de Jésus restait, légalement, en France, sous le coup de l'arrêt d'expulsion de 1762.

C'est en s'appuyant sur cet arrêt que le comte de Montlosier adressa

à la chambre des pairs, contre les jésuites domiciliés en France, une pétition qui fut renvoyée au ministre de la justice et au ministre de l'intérieur.

Dans la discussion, le comte de Villèle avait pourtant tenu un langage qui aurait dû modifier les sentiments hostiles de la Chambre des pairs : « Oui, dit-il à ses contradicteurs, oui, les jésuites existent, mais ils ne veulent pas plus que vous le rétablissement de cette corporation en France. Mais pas plus que vous, quand vous aurez le pouvoir, nous ne croyons devoir user de celui qui nous est confié pour persécuter des individus, sous prétexte d'opinions religieuses. »

De nouvelles tempêtes étaient proches. La loi sur la police de la presse retirée, on illumina dans plusieurs quartiers de Paris. On cria : *Vive le roi !* mais on cria aussi : A bas Villèle ! On cria : Vivent les pairs ! et A bas les ministres !

C'était le commencement de la fin. Le 29 avril 1827, Charles X passait au Champ-de-Mars une revue projetée et annoncée précédemment de la garde nationale. Elle cria à son tour, quoique sous les armes, en même temps que : Vive le roi, vive la charte, à bas Villèle !

Un grenadier sortit même des rangs pour crier plus près du Roi qui alors poussa son cheval contre lui et dit : « Je suis venu ici pour recevoir des hommages et non des leçons. »

Les voitures de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Berry stationnaient devant l'École militaire. On poussa autour d'elles les mêmes cris. Le lendemain, une ordonnance royale, publiée par le *Moniteur*, prononçait la dissolution de la garde nationale. Quelques semaines après, les journaux étaient de nouveau soumis à la censure.

La Chambre des députés était dissoute. Les élections nouvelles étaient défavorables au cabinet Villèle, Corbière, Peyronnet. Tous trois échangeaient leur portefeuille de ministre contre la dignité de pair de France.

C'est alors que fut formé le ministère de conciliation, que présida Jean-Baptiste-Silvère Gaye, vicomte de Martignac. De ce ministère, on peut dire, ce que Mardochée, dans *Esther*, de Racine, disait d'Aman :

Je n'ai fait que passer. Il n'était déjà plus.

Le ministère Martignac tomba devant un vote parlementaire. Le ministère des ordonnances de juillet devait le remplacer.

Pendant que le gouvernement du Roi se débattait à l'intérieur contre des hostilités et des difficultés de diverses natures et d'origines différentes, le prestige de la France grandissait en Europe. La dynastie des Bourbons y était aimée et respectée. Elle était représentée à la bataille navale de Navarin. Elle fit seule l'expédition de Morée. Elle devait enfin purger la Méditerranée des pirates qui recommençaient à l'infester.

La Grèce, tyrannisée par les sultans, plus encore par les pachas qui les représentaient dans l'ancienne patrie de Léonidas et de Thémistocle, s'était révoltée contre la domination ottomane. L'Europe, ou tout au moins la France, d'accord avec la Russie et l'Angleterre, était intervenue pour arrêter l'effusion du sang dans ces contrées historiques. La Turquie n'avait même pas daigné répondre à leurs propositions conciliantes. On décida d'envoyer trois escadres, qui combinèrent leurs efforts, croiser devant Navarin où elles trou-

vèrent, le 22 octobre 1827, une nombreuse flotte de vaisseaux turcs et de vaisseaux égyptiens rangée en ligne de bataille. Elles lui livrèrent bataille. Le soir, il ne restait plus un seul navire turc, un seul navire égyptien. Tous avaient été détruits après un long et sanglant combat de plusieurs heures.

L'escadre française était commandée dans cette mémorable journée par le comte Henri-Gautier de Rigny, alors contre-amiral, qui fut immédiatement nommé vice-amiral.

La guerre de l'indépendance n'était pas terminée. La victoire de Navarin n'avait pas suffi à désarmer la Turquie. Elle continua à opprimer par la violence et la force l'ancien Péloponèse, qui s'appelait alors la Morée.

Dans l'été de 1828, Charles X, agissant au nom de l'Europe, envoya le général Maison, à la tête d'un corps d'armée, au secours de la Morée, avec mission de la délivrer de la domination ottomane.

Cette expédition fut couronnée par un plein succès. Le général Maison chassa de la Morée les soldats du croissant. Rentré victorieux en France, il y reçut le bâton de maréchal.

La France, qui avait aidé, sous Louis XVI, les États-Unis à secouer le joug pesant de l'Angleterre, venait d'aider, sous Charles X, la Grèce à secouer la longue tyrannie de la Turquie. Enfin, l'expédition d'Alger était en préparation.

Le Dey, qui était alors Hussein-Pacha, avait insulté le gouvernement du Roi dans la personne du consul de France. Un plénipotentiaire lui fut envoyé ensuite comme parlementaire. Il ne voulut même pas écouter la demande en réparation qu'il était chargé de lui présenter.

Le plénipotentiaire ainsi éconduit, quittait le port d'Alger pour

revenir en France. Hussein-Pacha fit tirer sur le vaisseau qui le ramenait à Toulon. C'était une grave insulte au pavillon français. L'expédition d'Alger fut immédiatement décidée.

Le ministre de la marine était alors le baron Lemercier d'Haussez, qui mit une grande vigueur et une rare activité à combiner cette expédition, le dernier souvenir de gloire de la branche aînée de la dynastie des Bourbons, et qui avait d'autant plus de mérite à donner tout son esprit à cette affaire nationale, que les orages politiques et parlementaires qui grondaient autour de lui auraient pu en détourner et absorber sa pensée.

Le prince Auguste-Jules-Armand-Marie de Polignac était président du conseil et ministre des affaires étrangères. Le baron d'Haussez était resté dans ce cabinet et gardait le portefeuille de ministre de la marine, qu'il avait déjà dans le précédent ministère, uniquement pour réaliser et diriger l'expédition d'Alger en préparation.

Le comte de Peyronnet rentra dans les conseils du gouvernement pour recevoir le portefeuille de ministre de l'intérieur. Celui de ministre de la guerre était confié au général Louis-Auguste-Victor comte de Ghaisne de Bourmont, qui était pair de France. Il se réserva le commandement en chef des troupes de débarquement et laissa au prince de Polignac l'intérim du ministère de la guerre. Le commandement en chef de la flotte qui devait transporter les troupes à Alger et seconder les opérations militaires, fut donné au vice-amiral Victor Guy Duperré.

L'Angleterre s'opposait à l'expédition d'Alger. Elle alla même jusqu'à intimer à Charles X l'ordre d'y renoncer. Elle aurait dû se rappeler qu'il était de la dynastie des Bourbons. Il ne daigna même pas répondre à cette insolente injonction.

L'ambassadeur anglais lord Stuart de Rothsay eut à cette occasion de violentes altercations avec le baron d'Haussez.

A sa dernière visite, il déclara au ministre de la marine que si la flotte française appareillait à Toulon, elle rencontrerait la flotte anglaise qui lui barrerait le passage.

Le baron d'Haussez rédigea aussitôt une dépêche au vice-amiral Duperré. C'était l'ordre de prendre la mer, et la montrant à lord Stuart de Rothsay : « Voici, dit-il, ma réponse à votre menace. »

Au dehors, on allait à une victoire. Au dedans, on marchait à une catastrophe. Les esprits étaient très agités. La cour royale de Paris avait acquitté le *Journal des Débats*, poursuivi à raison d'un article que le procureur général avait jugé offensant pour la personne du Roi. Aux réceptions du 1er janvier 1830, le pair de France, baron Jean-Antoine-Mathieu Séguier, qui en était le premier président, la présenta à Charles X et à la duchesse d'Angoulême. Elle fut reçue avec une froideur glaciale.

Le 6, une ordonnance du Roi convoquait les chambres pour le 13 mars. Le discours de la couronne n'avait certes pas une allure provocante. L'Adresse de la chambre des députés en réponse à ce discours était, au contraire, un véritable cartel au roi.

Le 18, entouré des grands officiers de la couronne, Charles X reçoit le Président de la chambre des députés, M. Royer-Collard, qui lui présente, comme on le sait, l'Adresse, votée la veille, par 221 voix contre 181, respectueuse dans la forme, révolutionnaire au fond.

« J'avais droit, dit Charles X, de compter sur le concours des deux chambres pour accomplir tout le bien que je méditais ; mon cœur

s'afflige de voir que les députés des départements déclarent que, de leur part, ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes intentions dans mon discours d'ouverture de la session. Ces résolutions sont immuables. L'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. »

A dater de ce moment, les évènements, comme les morts de la ballade allemande, vont vite.

Le 1er avril, les chambres sont prorogées. Le 16 mai, celle des députés est dissoute.

Le 9 juillet, on avait appris à Paris qu'Alger était au pouvoir de l'armée française. Le 11, on avait célébré cette conquête à Notre-Dame, où on avait chanté le *Te Deum*.

Le lieutenant-général de Bourmont recevait le bâton de maréchal. Duperré entrait à la chambre des pairs et devenait amiral. Mais le bruit des cent un coups de canon que l'on avait tirés pour annoncer à la cour et à la ville la prise d'Alger, où flottait le drapeau de la France, se perdait bientôt dans le tumulte des agitations politiques.

Les 221 sont réélus. Il y a 270 opposants contre 144 ministériels.

C'est alors qu'ayant relu la charte de 1814, qu'il ne voulait pas déchirer, Charles X s'arrêtait à l'article 14, qui pouvait s'interpréter dans le sens du droit de l'autorité royale. Cet article lui ouvrit une voie où il entra résolument, et où il fallait vaincre ou tomber. Le 25 juillet 1830, il fit les quatre célèbres ordonnances dont il serait sans but de discuter l'opportunité et la légalité, à cette place où nous devons nous borner à constater qu'autant elles démontraient de la virilité dans la résolution, autant elles prouvèrent de l'imprévoyance, de l'impéritie et de la légèreté dans l'exécution.

Le prince de Polignac trompa son roi, trompa ses collègues, trompa la cour en affirmant que tout était prêt pour combattre l'insurrection, si une insurrection éclatait, alors qu'il ne pouvait disposer que de sept mille hommes! Il est vrai que dans son ignorance de la situation, il croyait à peine à une émeute.

Si l'on eut attendu le retour du maréchal de Bourmont, ramenant à Paris des troupes victorieuses, si une armée de trente à quarante mille hommes eut été concentrée sur le théâtre de la lutte probable, avant de rendre et de publier les ordonnances du 25 juillet 1830, le dénouement de cette lutte eut peut-être été tout autre. Mais cette question à laquelle il est facile et permis à chacun de répondre selon son sentiment personnel, est sans objet, puisque l'événement a prononcé, puisque le fait est accompli.

Il y eut plus qu'une émeute, il y eut une insurrection qui fut une révolution. Cependant, la bataille des trois journées qui renversa le trône de Charles X, s'était mollement engagée. Il fallut y pousser le peuple. Le drapeau tricolore reparut dans le cours de cette sanglante mêlée, de ce combat meurtrier où le duc de Raguse commandait l'armée de la défense et de la résistance, à regret, d'après d'irrécusables témoignages. Ce drapeau entraina dans la rue les classes ouvrières qui, en le voyant, commencèrent à élever des barricades.

Pendant que l'on se battait dans Paris où le sang coulait, Charles X était au château de Saint-Cloud avec toute la famille royale, entretenu, jusqu'à la dernière heure, dans un funeste optimisme par le prince de Polignac, qui avait moins l'attitude d'un ministre que celle d'un illuminé, aventureux dans le conseil, incapable dans l'action.

Il y eut bien des projets différents, bien des avis contraires sur la

direction qu'il convenait d'imprimer au mouvement insurrectionnel qui, décidément, tournait à la révolution, dont on a dit que le quartier général était à l'hôtel du banquier Jacques Laffitte, où se trouvait le célèbre chansonnier Béranger, son conseiller officieux et intime.

Quel continuel échange de vues opposées entre l'hôtel de ville où trônait Lafayette, redevenu commandant en chef de la garde nationale de la Seine, et l'hôtel Laffitte où Casimir Périer, le futur grand ministre de la monarchie de 1830, déjà en enfantement, jouait le rôle de modérateur, au nom de l'ordre social menacé. Que de négociations entamées et rompues qui tendirent à une transaction impossible, parce qu'elle eut été tardive! Que de personnages, animés de sentiments contradictoires, couraient de Paris à Saint-Cloud et de Saint-Cloud à Paris, sans aboutir à aucun résultat, à aucune solution.

Ce sont là des détails qui appartiennent plutôt aux préliminaires de l'avènement du chef de la branche cadette de la dynastie des Bourbons au trône de France de Louis-Philippe Ier; nous devons donc les réserver.

Éclairé enfin, mais trop tard, sur la situation que le prince de Polignac lui avait cachée, Charles X retira d'abord les ordonnances du 25 juillet, puis abdiqua avec le duc d'Angoulême, en faveur du duc de Bordeaux, par une lettre autographe, adressée de Rambouillet, le 2 août 1830, au duc d'Orléans qualifié, sur la suscription, de lieutenant général du royaume.

C'est le premier paragraphe de cette lettre que tous deux avaient signée, qui constitue le double acte d'abdication de Charles X et du duc d'Angoulême.

Voici le fac-similé de ce paragraphe.

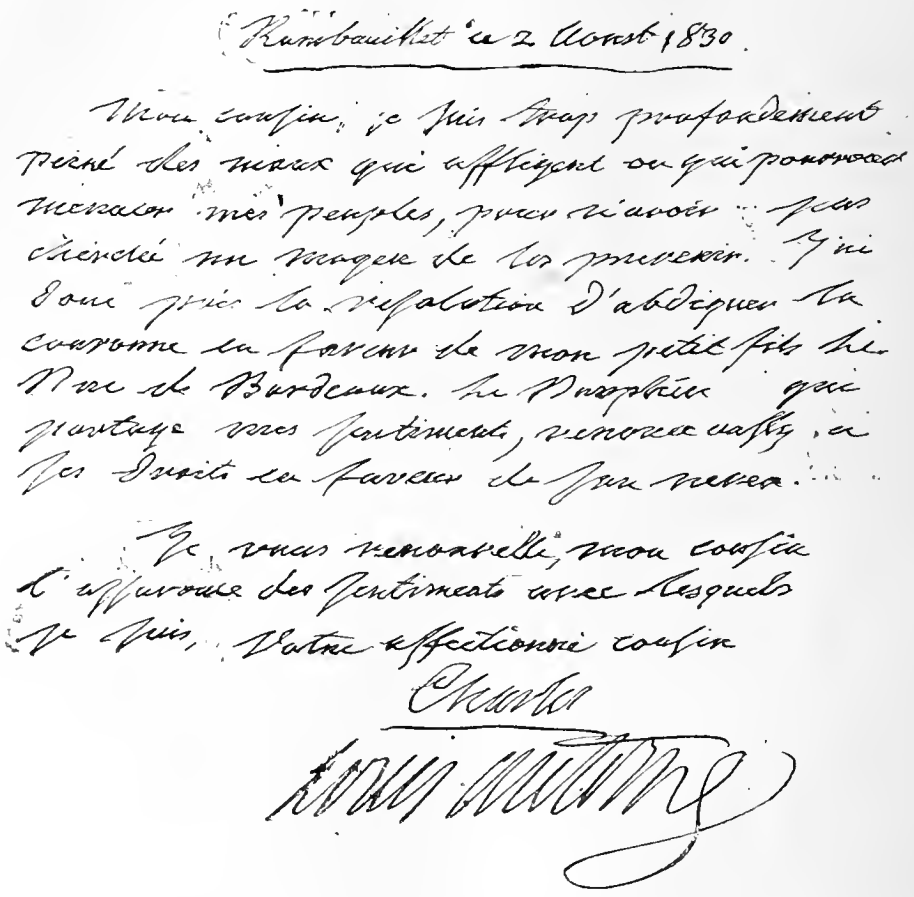

Il n'était plus temps. La branche aînée de la dynastie des Bourbons était irrémédiablement condamnée. Charles X tomba, mais il tomba sur une conquête, sur une victoire, et le drapeau blanc qu'il devait emporter pour toujours dans l'exil, flottait encore sur la terre d'Afrique, le jour où il s'embarquait à Cherbourg pour l'Angleterre avec le duc et la duchesse d'Angoulême, la duchesse de Berry, *Mademoiselle* et le duc de Bordeaux.

Charles X s'était déjà retiré du château de Saint-Cloud où commençait à régner l'épouvante, du château de Saint-Cloud vers lequel pouvaient marcher inopinément des bandes d'insurgés, au château de Rambouillet. C'est de là qu'après une nouvelle alerte, après une halte nocturne au château de Maintenon où il reçut l'hospitalité du duc Paul de Noailles, il dut partir pour Cherbourg, accompagné d'une escorte militaire que commandait le maréchal Maison.

Singulier jeu des hasards de la politique! Ce maréchal Maison qui allait donner la main à Charles X pour l'aider à descendre du port de Cherbourg sur le vaisseau destiné à l'emmener hors de France, en Angleterre, son premier asile, était le général Maison qui, dans le port de Calais, avait donné la main à Louis XVIII pour l'aider à descendre du navire qui le ramenait d'Angleterre, son dernier séjour, en France.

Le drapeau tricolore était redevenu le drapeau de la France.

Nous ne devons pas fermer le règne de Charles X, sans rappeler l'éclat qui a rejailli sur la Restauration du radieux mouvement littéraire dont Chateaubriand avait été le précurseur, sous Napoléon Ier. Mais nous devons nous borner ici à l'indiquer sommairement, car son rayonnement qu'a complété l'avènement d'une brillante pléiade artistique, s'est étendu jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, où nous le retrouverons dans tout son resplendissement, dans toute sa gloire.

Après s'être arrêté au château d'Holyrood, en Angleterre, Charles X est allé mourir en Autriche, au château de Goritz, qui semble être devenu, à l'étranger, le Saint-Denis de la branche aînée des Bourbons. Là reposent, en effet, avec ses cendres, celles de son fils le duc d'Angoulême, de sa nièce la duchesse d'Angoulême, du duc de Bordeaux, mort, comme sa tante, au château de Frosdhorff,

qu'il habitait sous le nom de comte de Chambord, le 24 août 1883, sans laisser de postérité. La descendance directe de Louis XIV s'est donc éteinte ce jour-là dans sa personne, et ses droits héréditaires à la succession royale de Hugues Capet, de saint Louis et de Henri IV sont passés à la minute même où son âme s'envolait au ciel, au comte de Paris, chef actuel de la maison de France.

LOUIS-PHILIPPE

Nous allons maintenant achever ce livre, l'impartiale histoire à la main, mais aussi avec nos propres souvenirs et nos impressions personnelles, car il nous a été donné de traverser, modeste spectateur perdu dans la foule, les dix-huit années d'un règne qui, pendant cette longue période, a fait de la France le pays le plus heureux, le plus prospère et le plus libre de l'Europe, et qui a su lui donner, sans troubler la paix générale, par des guerres de conquêtes, la puissance maritime et la gloire militaire.

Au début même de la monarchie de 1830, une question a été posée et discutée dans les journaux, dans les salons et jusque dans les Chambres. C'est celle-ci.

Le duc d'Orléans a-t-il été élu roi des Français quoique Bourbon ou parce que Bourbon? Ce n'était là un débat ni oiseux, ni puéril.

Deux grands partis se dessinaient déjà dans cette controverse, qui allaient bientôt imprimer une direction différente aux luttes parlementaires et politiques, et s'efforcer l'un et l'autre d'entraîner la royauté nouvelle dans la voie de ses préférences.

Le duc d'Orléans a été élu roi des Français parce qu'il était de la dynastie des Bourbons, cela ne fait l'ombre d'aucun doute. On va en juger.

Mais pour caractériser la nature du mandat que le duc d'Orléans

a reçu de la France en 1830, il nous faut revenir en arrière sur les incidents qui ont précédé et accompagné le laborieux enfantement de la royauté sortie des barricades et des journées de juillet.

Il nous faut aussi démontrer que l'accusation qu'on a quelquefois portée contre le duc d'Orléans d'avoir préparé, par des voies souterraines, son avènement au trône de Henri IV et de Louis XIV, est absolument injuste, absolument fausse. Rien ne la justifie, tout la dément.

D'abord, s'il n'y avait pas communauté complète de vues sur la marche qu'il convenait d'imprimer au gouvernement du Roi, les relations personnelles entre Charles X et le duc d'Orléans ont été très courtoises, très amicales, jusqu'à la dernière heure.

Louis XVIII avait rendu au duc d'Orléans ses biens apanagers, ce qui était naturel. Mais il ne les lui avait rendus que par une simple ordonnance qui pouvait un jour être révoquée par une autre ordonnance. Charles X lui en assura la possession par une loi et lui donna en même temps le titre d'Altesse Royale.

Ce n'était pas, ce ne pouvait être une lettre de change tirée sur les opinions politiques du duc d'Orléans, mais c'était une lettre de change tirée sur ses sentiments d'affection et, à celle-là, il a toujours fait honneur.

Charles X rendait, sous ce rapport, pleine et entière justice au duc d'Orléans et c'est à titre d'amicale réciprocité de courtoisie entre les deux branches de la dynastie des Bourbons qu'à la prière de son cousin, il assista, avec la famille royale, au grand bal qui fut donné, le 31 mai 1830, au Palais-Royal.

On sait que Louis-Philippe, né à Paris le 6 octobre 1773, a été élevé virilement par Mme de Genlis. On sait qu'après s'être distingué,

en 1792, comme officier-général, sur les champs de bataille de Valmy et de Jemmapes, qu'après avoir encore combattu, en 1793, sous les ordres de Dumouriez, il dut se retirer en Suisse où, pendant plusieurs mois, il donna des leçons de géographie, de mathématiques et d'histoire dans une école du pays des Grisons. Il avait avec lui sa sœur, la princesse Adelaïde, qu'il mit dans une maison religieuse catholique. On sait enfin qu'après différents voyages à Hambourg, au cap Nord, en Amérique, en Angleterre, il se rendit, en 1808, à Parlerme, où il épousait, en 1809, la fille du roi de Sicile, Ferdinand Ier, qui devint roi de Naples, la princesse Marie-Amélie, dont le prince de Talleyrand a dit qu'elle était la plus grande dame de l'Europe. Il aurait pu ajouter qu'elle en était aussi la plus charitable. Le pape Grégoire XVI l'appelait la *Sainte femme.*

Le 31 mai 1830, le roi et la reine de Naples étaient de passage à Paris. C'est à cette occasion que leur gendre et leur fille donnèrent, au Palais-Royal, une fête splendide à laquelle le peuple lui-même fut convié. Les jardins avaient été ouverts à la foule. Il s'y produisit quelque tumulte, ce qui était inévitable. Un mot connu fut alors prononcé, qui est resté historique. Ce mot, le voici : « C'est une vraie fête napolitaine, nous dansons sur un volcan. »

On a vu, dans ce mot, une allusion malveillante et accusatrice pour le duc d'Orléans, recevant la famille royale dans le somptueux palais où il accueillait fréquemment les hautes notabilités de l'opposition de l'époque. On prêtait là au comte Narcisse-Achille de Salvandy, qui a, en effet, prononcé cette phrase, une intention qu'il n'avait pas, qu'il ne pouvait pas avoir, lui que Louis-Philippe devait faire ministre de l'instruction publique, ambassadeur en Espagne et grand-croix de la Légion-d'honneur.

Lorsqu'il a dit : *Nous dansons sur un volcan*, le comte de Salvandy était dans le vrai. Mais ce mot ne s'appliquait dans sa pensée qu'à la situation générale très troublée où se trouvait alors la France. C'est de lui que nous tenons cette explication.

Le duc d'Orléans recevait au Palais-Royal les hautes notabilités de l'opposition. Mais ces hautes notabilités étaient des princes de la finance et de l'industrie, des princes de la parole et de la science, c'étaient des écrivains et des artistes éminents. Qui donc leur aurait fait, s'il ne se fût donné cette mission, qui était un devoir, les honneurs de cette France enthousiaste de tous les génies, hospitalière à toutes les gloires ?

Ce rôle n'entrait ni dans les goûts, ni dans les habitudes de Charles X et du duc d'Angoulême, et le cercle de la duchesse de Berry était un cercle fermé. Si le duc d'Orléans l'avait accaparé, c'est parce que la Cour le lui avait volontairement abandonné.

Dans tout cela, du reste, où est la conspiration, où est le conspirateur?

Le duc d'Orléans conspirait si peu pour saisir sur la tête du duc de Bordeaux la couronne de France, que, pendant qu'on débattait dans Paris, à l'heure même où Charles X jouait tranquillement au whist dans le palais de Saint-Cloud, le sort de la France, il se recueillait dans sa résidence du Raincy, aux environs de Paris, ne se doutant même pas que le combat engagé entre la royauté et le peuple pouvait devenir une révolution, pouvait créer la vacance du trône et aboutir à un changement de règne.

Il y avait, le 26 juillet 1830, jour où parurent les ordonnances, quatre courants.

L'un de ces quatre courants était celui de l'émigration qui voulait

remonter le cours des siècles. C'était celui qui entraînait Charles X, qui entraînait le prince de Polignac et qui comptait trois hommes funestes : le comte François-Regis de la Bourdonnais, Hugues-Félicité-Robert de La Mennais et Eugène-François-Auguste d'Arnaud, baron de Vitrolles.

Le comte de la Bourdonnais n'avait fait que traverser le ministère Polignac. Il y entra pour y prendre le portefeuille de ministre de l'intérieur, porté par les souvenirs qu'il avait laissés comme membre de la Chambre qualifiée d'introuvable, où il s'était signalé par la fougue et la violence de son opposition à la charte de Louis XVIII, et ses catégories de proscrits, qui atteignaient les modérés aussi bien que les exaltés du libéralisme; mais il en sortit dès qu'il apprit que le prince de Polignac aurait la présidence du conseil qu'il avait ambitionnée. Il en sortit en disant que lorsqu'il jouait sa tête, il voulait tenir les cartes. Il savait donc déjà que les ordonnances du 25 juillet étaient projetées.

La Mennais rêvait ce qu'avait rêvé Grégoire VII, la suprématie, non seulement spirituelle, ce qui était de droit, du souverain pontife, sur le monde catholique, mais encore, mais surtout son omnipotence temporelle sur tous les rois et dans tous les États de la terre. Il avait une plume éloquente, un style ardent qu'il mettait au service et consacrait à la défense de cette thèse théocratique d'un autre âge. Plus tard, il devait retourner contre la royauté et contre la religion ce même style enflammé et cette même plume enfiévrée. Mais, sous Charles X, ses écrits, d'une forme admirable, donnaient un corps aux accusations dirigées contre le gouvernement du Roi, qu'on accusait de vouloir subordonner l'État à l'Église.

Le baron de Vitrolles était l'un des confidents dévoués de Charles X.

Il s'était activement mêlé aux divers incidents qui avaient précédé, accompagné et suivi la première Restauration. Mais bien qu'il se soit vanté d'avoir inspiré à Louis XVIII la déclaration de Saint-Ouen, il était le conseiller passionné des actes et des mesures qui étaient la répudiation de la charte de 1814. Cependant, à la dernière heure, il devait entrer dans les voies de la conciliation. Alors, il ne fut plus écouté.

Un autre courant, qui n'entraînait que quelques adeptes, était le courant bonapartiste. Les gloires de l'empire ne pouvaient être effacées de tous les esprits, de toutes les mémoires. Napoléon Ier était mort sur le rocher de Sainte-Hélène, mais il avait un fils qui vivait prisonnier de l'Autriche, dans le palais de Schœnbrunn. C'était le roi de Rome que le prince de Metternich avait affublé du titre de duc de Reichstadt. C'était un souvenir. Ce ne pouvait être un parti sérieux, puisque son chef était hors de France et qu'il était certain que la cour de Vienne ne lui enverrait pas son idole. C'était comme un corps sans âme.

Les deux autres courants étaient le courant constitutionnel, avec ses variétés de nuances, toutes monarchiques, et le courant révolutionnaire, avec ses variétés de couleurs, toutes républicaines.

La presse, que les ordonnances du 25 juillet 1830 avaient violemment supprimée, avait résisté, avait protesté, et dans les bureaux du *National*, qui n'avait que quelques mois d'existence, beaucoup de journalistes avaient signé une déclaration de résistance, mais tous ne l'avaient pas signée avec les mêmes sentiments intimes. Les uns restaient dans le courant constitutionnel, les autres allaient au courant révolutionnaire.

Le premier courant s'abîmait sous les barricades de juillet, le second

courant se perdait dans les sables de l'utopie : il en restait deux en présence: la république terroriste qui déjà siégeait à l'hôtel de ville, malgré Lafayette, et la monarchie constitutionnelle, qui naissait dans le salon de Jacques Laffitte, député de Paris depuis 1816, l'un des rois de la haute banque.

C'est de ce salon qu'est sortie l'idée de sauver la France de la république terroriste en donnant la couronne au duc d'Orléans, ce qui était rompre avec la loi traditionnelle de l'hérédité royale, mais ce qui était maintenir la monarchie et la maintenir dans la dynastie des Bourbons.

Transaction, sans doute, mais transaction heureuse, parce que l'heure était critique, le danger imminent, et que ne pouvant plus relever le trône de Charles X, écroulé sous les coups formidables d'une insurrection victorieuse, ce n'était pas le duc de Bordeaux, ce n'était pas un enfant qu'on pouvait mettre en sentinelle dans le palais des Tuileries pour empêcher la république terroriste de passer.

La république terroriste dominait déjà dans les réunions de l'hôtel de ville, où l'on essayait de ressusciter la commune de Paris et le club des Jacobins, où Lafayette était débordé.

Jacques Laffitte, premier banquier de Paris, ne pouvait vouloir le désordre. Avant de faire de son hôtel le quartier général de la révolution, il essaya vainement d'obtenir du prince de Polignac le retrait des ordonnances du 25 juillet, et du duc de Raguse, la retraite des troupes royales. C'est seulement lorsqu'il fut convaincu que Charles X irait jusqu'au bout, que prévoyant sa défaite, il se préoccupa du remède au mal.

Le mal, c'était l'avènement de la république terroriste, le déchaînement de la populace enfiévrée, l'anarchie en haut et en bas, l'affole-

ment général, la guerre civile, la société ébranlée jusque dans ses fondements séculaires, le pillage des propriétés, la spoliation des riches, la démagogie enfin, la démagogie triomphante s'asseyant sur des ruines, à la voix enflammée d'Erostrates modernes, qui croyaient sortir glorieusement de leur obscurité, en attachant leur nom à la destruction furieuse de tous les principes, de toutes les institutions, de toutes les croyances du passé.

Ces démolisseurs incorrigibles ont existé de tout temps dans le monde et l'humanité. Mais, depuis 1793, ils ont un caractère particulier. Ceux de 1830 ressemblaient à ceux du règne de la Terreur. Ils leur ressemblaient d'autant plus, au lendemain des journées de juillet, qu'ils en étaient plus près et que pour ne pas retomber dans les excès de cette époque de triste mémoire et d'amer souvenir, il y avait hâte et nécessité d'opposer à leurs forces destructives une digue insurmontable. C'était du bon sens et de l'esprit politique. Jacques Laffitte avait à ce moment-là ces deux qualités.

L'idée de Jacques Laffitte fut adoptée par Casimir Périer, dont l'opposition aux ministres de Charles X était toujours restée dans des limites constitutionnelles; par François-Pierre-Guillaume Guizot, qui, récemment élu député, avait voté l'adresse des 221 ; par Adolphe Thiers, que sa maxime trop absolue : « Le roi règne et ne gouverne pas » avait rendu célèbre dans le journalisme politique; par l'éminent historien Mignet et l'illustre chansonnier Béranger.

C'est M. Thiers qui reçut la mission de se rendre au château de Neuilly. Le duc d'Orléans était absent. On a vu qu'il était au Raincy.

M. Thiers révèle à la duchesse d'Orléans et à la princesse Adélaïde la situation créée par un combat de trois jours dans les rues, où le

peuple était encore en armes, la résolution que la réunion de l'hôtel Laffitte a prise, dans l'intérêt de la sécurité générale, d'offrir au duc d'Orléans la couronne de France, parce que seul dans les circonstances où l'on se trouvait, dans les périls dont on était ménacé, il pouvait devenir un rempart légal et fort contre les débordements de la démagogie.

Il était temps. Les propositions les plus incendiaires affluaient à l'hôtel de ville. Il y eut un moment où l'on n'y songeait à rien moins qu'à faire revivre l'une des plus odieuses lois de la Convention, la loi des suspects. Audry de Puyraveau et Labbey de Pompières, révolutionnaires de tempérament et de doctrines, de la trempe des montagnards de la Convention, y poussaient aux mesures extrêmes.

Sous l'empire d'une impérieuse nécessité, une entente s'établit promptement entre le palais du Luxembourg où quelques pairs étaient accourus, et le palais Bourbon, où beaucoup de députés, signataires de l'adresse des 221, étaient réunis.

Ces députés rédigèrent immédiatement l'adresse suivante : « La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent de prier son Altesse royale Mgr le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général, et de lui exprimer le vœu de conserver les couleurs nationales; elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte.

Lorsqu'on démontrait au duc d'Orléans qu'il était le paratonnerre qui détournerait la foudre; lorsqu'on lui répétait qu'il s'agissait de préserver la France des tempêtes de la démagogie prêtes à éclater sur elle; lorsqu'on le suppliait d'empêcher le retour des excès de

1793, pouvait-il refuser? Le soir du 30 juillet, sur un conseil du prince de Talleyrand qui confirmait les avis de Jacques Laffite et appuyait la démarche que M. Thiers avait faite au château de Neuilly, il revint du Raincy à pied, et rentrait à Paris.

Le lendemain, dès huit heures du matin, le duc d'Orléans recevait au Palais-Royal la commission parlementaire qui venait lui présenter le message de la Chambre. Il hésitait encore à accepter, il hésitait à briser les liens de famille qui l'attachaient à Charles X. Mais on lui représenta le danger que courrait Paris, que courrait la France, que courrait la société, si on ne se hâtait pas d'arrêter les effrayants et audacieux progrès de la Révolution qui tournait à la démagogie. Ce langage le décida. Il y avait un péril à affronter. Il accepta d'être à la tête des lutteurs qui voulaient marcher courageusement avec lui au devant de la démagogie pour la combattre et la vaincre. Où est le conspirateur? Où est la conspiration?

Le duc d'Orléans rédigea alors la proclamation suivante :

« Habitants de Paris, les députés de la France, en ce moment réunis dans la capitale, ont exprimé le désir que je m'y rendisse pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie.

« En entrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées.

« Les Chambres vont se réunir; elles aviseront au moyen d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation. La Charte sera désormais une vérité. »

Le duc d'Orléans avait eu deux collaborateurs dans la rédaction de cette proclamation : le futur maréchal de France, comte François-Horace-Bastien Sebastiani, et André-Marie-Jean-Jacques Dupin, tous deux députés. C'était associer la Chambre à ses déclarations. Dans la journée, il se rendit à l'hôtel de ville où il fut reçu par Lafayette, et où fonctionnait la commission municipale qu'avait instituée M. Guizot et qui était composée de Casimir Périer, de Mauguin, dévoré d'un incroyable besoin d'activité, de Schonen, le futur parrain du divorce, d'Audry de Puyraveau, riche parisien, prédestiné à mourir pauvre à l'étranger, oublié et abandonné de ses amis, les modernes montagnards, et du futur pair et maréchal de France, Georges Mouton, comte de Lobau, qui allait bientôt devenir commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

En même temps la réunion des députés avait prudemment confié le poste de commandant de la place de Paris au général Etienne-Maurice, comte Gérard, dont l'autorité devait servir de contrepoids à l'influence de Lafayette.

Le comte Gérard devait devenir, lui aussi, maréchal et pair de France, il devait surtout s'illustrer par le siège et la prise de la citadelle d'Anvers, secondé par deux fils de Louis-Philippe, le duc d'Orléans et le duc de Nemours.

Lorsqu'il montait à cheval pour se rendre à l'hôtel de ville où était le nœud gordien de la situation, le duc d'Orléans savait qu'il pouvait rencontrer un assassin. Sur les marches de l'escalier du palais municipal, il trouva des prétoriens de la Révolution qui montaient la garde : « Messieurs, leur dit-il en gravissant cet escalier, c'est un ancien garde national qui vient rendre visite à son général. »

Après un rapide échange de paroles, celui que l'on appelait le

citoyen des deux mondes tendit la main au lieutenant-général du royaume, lui présenta un drapeau tricolore, le conduisit à l'une des fenêtres qui donnent sur la place et l'embrassa devant la foule assemblée sur cette place.

Elle applaudit avec frénésie. Aucune voix ne demanda plus la République. La monarchie de 1830 était faite.

La politique des ordonnances du 25 juillet était matériellement vaincue. Le palais du Louvre était occupé par les insurgés. Ils étaient entrés dans le palais des Tuileries. Ils remplissaient la place du Carrousel. Ils étaient maîtres de l'hôtel de ville. Le duc de Raguse, que Charles X avait tardivement investi d'une dictature militaire, sans que le prince de Polignac lui eût fourni les moyens de l'exercer avec succès, avait dû donner à l'armée royale l'ordre de se replier jusqu'à l'Arc de Triomphe, sa première station de retraite.

Les chroniqueurs ont placé ici une anecdote plus curieuse qu'importante.

Pendant que les troupes royales reculaient de la place du Carrousel à l'Arc de Triomphe, à travers les Champs-Elysées, à l'angle de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Florentin, une fenêtre de l'hôtel du prince de Talleyrand s'ouvrit avec prudence.

— Oh ! mon Dieu, que faites-vous, monsieur Kaiser ? s'écria du fond du salon une voix faible.

— Ne craignez rien, prince, répondit M. Kaiser. Les troupes royales battent en retraite, mais les combattants des barricades ne songent qu'à les poursuivre.

Alors le prince de Talleyrand fit quelques pas vers une pendule en disant : « Mettez en note que le 29 juillet 1830, à midi, la branche aînée des Bourbons a cessé de régner sur la France. »

La politique des ordonnances du 25 juillet, bien que matériellement vaincue, n'était pas moralement abattue. Elle résistait encore au château de Saint-Cloud. On y jetait par dessus le bord, pour alléger la situation, ces ordonnances tardivement rapportées, et le ministère Polignac remplacé par un cabinet où le duc de Mortemart, pair de France et ambassadeur de Charles X auprès du czar Nicolas Ier, avait la présidence du Conseil avec le portefeuille de ministre des affaires étrangères.

Puis, par la lettre autographe, datée de Rambouillet, le 2 août 1830, dont nous avons reproduit le premier paragraphe, Charles X abdiquait en faveur du duc d'Angoulême, qui abdiquait à son tour en faveur du duc de Bordeaux que l'on confiait au duc d'Orléans, nommé régent et confirmé dans ses fonctions de lieutenant-général du royaume.

Le duc d'Orléans n'était plus libre d'accepter cette situation. Les événements avaient marché. Paris et la France, qui n'eurent qu'une seule et même pensée, à cette heure grave et solennelle, repoussaient une solution qui avait le tort ou le malheur d'arriver après l'avortement de plusieurs tentatives de conciliation que les chefs du mouvement avaient faites auprès du prince de Polignac, auprès de Charles X, tentatives qu'une persévérante opiniâtreté, entretenue par de persistantes illusions, avait fait échouer, à l'heure encore opportune où la réconciliation entre la branche aînée de la dynastie des Bourbons et la nation était possible.

Le 3 août, les pairs et les députés se réunissaient au Palais-Bourbon. Louis-Philippe y faisait l'ouverture de la session. Voici le passage important du discours que lui inspirait la situation, qu'il avait acceptée, mais qu'il n'avait pas créée.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés,

« Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social n'existait plus; les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des citoyens, courait les plus graves dangers. Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Leur cause m'a paru juste; le péril immense; la nécessité, impérieuse; mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs qui, pour la première fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. »

Six jours après, de ce Palais-Bourbon où il venait d'entrer duc d'Orléans, Louis-Philippe sortait Roi des Français.

Le chef de la branche cadette de la dynastie des Bourbons, avant d'être Roi des Français, d'abord duc de Valois, puis duc de Chartres, était, depuis 1794, le sixième duc d'Orléans.

Le premier duc d'Orléans, frère de Louis XIV, était mort en 1701.

Le second duc d'Orléans est celui qui a gouverné la France sous la minorité de Louis XV, comme régent du royaume.

Le troisième duc d'Orléans était un érudit qui vivait surtout avec la science et qui fut toujours étranger à la politique et à l'armée.

Le quatrième duc d'Orléans a été un vaillant homme de guerre.

Le cinquième duc d'Orléans est celui qui a péri sur l'échafaud révolutionnaire en 1793.

La filiation de la famille d'Orléans était donc directe, lorsque

LOUIS-PHILIPPE Ier

NÉ EN 1773. — MORT EN 1850.

Louis-Philippe, qui appartenait à la descendance de Henri IV, est monté sur le trône de France. Il était Bourbon.

Que d'événements s'étaient accomplis du 25 juillet au 3 août qui avaient modifié la face de la France! Du 3 au 9 août, que de changements s'étaient réalisés dans les institutions constitutionnelles qu'avaient précédés et accompagnés de graves, d'importants débats dont toutes les solutions peuvent ne pas paraître également heureuses.

Le parti bonapartiste est peut-être le seul qui n'ait pas eu dans ces débats la parole haute. Mais au dehors des Chambres et dans les Chambres, l'esprit révolutionnaire avait tenu en échec l'esprit conservateur, et s'il n'avait pas triomphé dans les votes, s'il n'avait pas réussi à faire abolir l'inamovibilité de la magistrature que M. Dupin avait défendue avec énergie et sauvée du naufrage, il avait préparé la suppression de l'hérédité de la pairie.

Enfin, le parti légitimiste avait prononcé sur la chute de la branche aînée de la dynastie des Bourbons des discours qui étaient plutôt des oraisons funèbres que des protestations et des réserves, mais qui étaient empreints de dignité.

Le 4 août, la Chambre des députés s'était déclarée en permanence, afin de hâter la rédaction, le vote et l'acceptation de la charte nouvelle, qui est restée dans l'histoire la charte de 1830.

Il y avait urgence à aller vite, il y avait péril à marcher lentement. On a dit que la charte de 1830 était une charte bâclée. Nous aurions bien voulu les voir à l'œuvre, ceux qui parlent ainsi, nous aurions voulu les voir à l'œuvre, lorsque le peuple auquel, dans les heures de houle, se mêle toujours cette écume de la population que le vent de l'insurrection fait remonter des bas-fonds de la société à la surface, campait encore en armes dans la rue.

Fallait-il attendre, pour organiser les nouveaux pouvoirs publics, que la démagogie, qui veillait aux portes du Palais-Royal, de l'hôtel de ville et du palais Bourbon, qui était vaincue, qui était contenue, mais qui n'était pas rentrée dans ses repaires, eût le temps de retrouver son audace?

Il y eut plusieurs projets, plusieurs rédactions, plusieurs propositions, dont l'examen remplit les journées des 4 et 5 août. Le 6 août, la Chambre des députés entendit la lecture du travail définitif sorti de ces délibérations. Le 7, le rapport de M. Dupin sur ce travail fut mis en discussion.

Le trône fut déclaré vacant en fait et en droit, à une très forte majorité. La religion catholique devenait simplement la religion de la majorité des Français, ce qui n'était que la constatation d'un fait matériel et indéniable. Le système électif fut profondément modifié. On devint éligible à trente ans, électeur à vingt-cinq ans. Le cens fut abaissé pour les électeurs et les éligibles. Le texte de l'article 14, devenu l'article 13, fut nécessairement remanié. On ajourna la question de l'hérédité de la pairie.

La charte de 1830 fut votée au Palais-Bourbon par 219 voix contre 33. Elle fut envoyée par un message à la Chambre des pairs, qui l'adopta par 89 voix contre 10 voix, avec 14 bulletins blancs, après un grand discours de M. de Chateaubriand, discours qui fut son testament politique.

Mélangé de récriminations personnelles amères, ce discours était un éloquent plaidoyer, prononcé dans l'intérêt de la royauté du duc de Bordeaux. En voici la péroraison, qui mérite d'être rapportée, à raison du grand rôle qu'a rempli, pendant un demi-siècle, l'orateur qui l'a fait entendre :

« J'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissements dédaignés, il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes serments de fidélité. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais volontiers aux pieds de M. le duc d'Orléans, mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis et non pas un trône. »

Déjà tous les députés s'étaient rendus en corps au Palais-Royal où M. Laffitte lut au duc d'Orléans la déclaration qui lui donnait la couronne royale, sous le nom de Louis-Philippe Ier.

Le duc d'Orléans, que nous appellerons désormais le Roi, se montra presque aussitôt sur son balcon, entre Laffitte et La Fayette. C'est dans cette circonstance que le compagnon d'armes de Washington dit ce mot souvent répété : « Voici le prince qu'il nous faut, c'est la meilleure des républiques. »

La foule, qui stationnait sur la place du Palais-Royal, acclama le Roi. Le soir, Paris était illuminé.

Le surlendemain, 9 août, le Roi se rendit au Palais-Bourbon, où les pairs s'étaient réunis aux députés. Sur son passage, il fut salué par un immense concert d'acclamations enthousiastes.

Ce fut Casimir Périer, alors président de la Chambre des députés, qui lut la déclaration du 7 août. Puis, M. Pasquier, qui avait été nommé président de la Chambre des pairs, lui remit l'acte d'adhésion de ses collègues.

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés, dit alors le Roi, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs. J'en ai soigneusement pesé et médité toutes les expressions. J'accepte sans restriction ni

réticence les clauses et engagements que renferme cette déclaration, le titre de roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. » Voici le serment qu'il eut à prononcer : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la charte constitutionnelle, avec les modifications exprimées dans la déclaration, de ne gouverner que par les lois et selon les lois, de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Ce serment, Louis-Philippe l'a tenu, et ce n'est pas lui qui, le 24 février 1848, a rompu le pacte conclu le 9 août 1830.

Quatre maréchaux de France, Mortier, duc de Trévise, Macdonald, duc de Tarente, Oudinot, duc de Reggio et le comte Molitor offrirent au Roi, après le serment, les attributs et les insignes de la royauté, la couronne, le sceptre, le glaive, la main de justice.

Ce cérémonial s'était accompli aux cris de : Vive le roi! qui partaient de toute la salle. La monarchie de 1830 venait de recevoir le baptême.

Le Roi allait avoir une lourde et grande tâche à accomplir: l'alliance de l'ordre et de la liberté. Deux jours auparavant, le 7 août 1830, le père de famille avait dû régler des intérêts privés. Il avait fait donation à ses enfants, à l'exclusion du duc d'Orléans, qui devenait prince royal et l'héritier présomptif de la couronne, de ses biens patrimoniaux, placés sous le régime du droit commun. Cet acte était irréprochable et pourtant il a été injustement et amèrement reproché à Louis-Philippe par des adversaires dont l'hostilité était doublée d'ignorance.

Nous voilà donc forcés de réfuter une accusation imméritée et de rétablir la vérité.

L'acte de donation du 7 août 1730 a eu pour effet de partager, à l'exclusion du fils aîné, on vient de le voir, non entre les enfants du roi des Français, mais entre les enfants du duc d'Orléans, ses biens patrimoniaux et ses acquisitions personnelles ou sa fortune particulière et privée, dont il se réservait l'usufruit.

Cet acte de donation était-il régulier, était-il légal, était-il légitime ? Oui. Est-il exact de prétendre que Louis-Philippe, qui n'était d'ailleurs que le duc d'Orléans, qui ne devint le roi des Français que deux jours après, le 9 août 1830, devait en vertu des traditions et des lois monarchiques, faire don de ces biens patrimoniaux et de ces acquisitions personnelles au domaine de l'État ? Non.

D'abord, le 7 août 1830, Louis-Philippe n'était pas le Roi. Il n'était que lieutenant-général du royaume.

Les deux chambres, celle des pairs et celle des députés, avaient modifié la charte de 1814, devenue la charte de 1830, et décidé de proposer au duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, d'accepter la royauté, sous le titre de Louis-Philippe 1er, à la condition qu'il prêterait serment à cette charte nouvelle. Il pouvait refuser. Après deux jours d'examen et de réflexion, il se résigna à accepter la responsabilité du pouvoir suprême.

Le 9 août 1830, Louis-Philippe convoqua au Palais-Bourbon la chambre des pairs et la chambre des députés. Il fit cette convocation, non comme roi élu des Français, mais comme lieutenant général du royaume. C'est dans la séance de ce jour qu'eurent lieu son acceptation de la royauté et son serment à la charte. Alors, mais alors seulement il fut le Roi.

Mais, en admettant un instant que, dès le 7 août 1830, Louis-Philippe pût être considéré comme étant déjà roi, en fait, il serait encore inexact de dire qu'il avait l'obligation de priver ses enfants de ses biens patrimoniaux et de ses acquisitions personnelles, au profit du domaine de l'État.

Il nous serait facile de démontrer, historiquement et juridiquement, qu'à tous les points de vue et sous quelque face qu'on l'envisage, l'acte de donation du 7 août 1830 était, en droit civil et en droit monarchique, inattaquable.

Il y avait un précédent du même genre qu'il nous suffira de citer.

Le 9 novembre 1819, Charles X, héritier présomptif de la couronne, avait donné une partie de ses biens à son second fils, le duc de Berry, et s'en était réservé l'usufruit. Cet acte de donation n'était-il pas semblable à celui du 7 août 1830 ? Sous le règne de Louis-Philippe, on ne songea pas à en discuter la validité. Il fut respecté, il fut confirmé par l'article 3 de la loi du 8 avril 1834, article qui fut voté sans débat par les deux chambres.

La monarchie de 1830 allait avoir à franchir deux redoutables écueils, deux caps des tempêtes. Elle allait avoir à se faire respecter de l'Europe conservatrice, d'où l'ombre de la sainte alliance des rois n'avait pas encore tout à fait disparu, et à se faire redouter de la France révolutionnaire. Fonder au dedans l'ordre sous l'aile de la liberté et maintenir au dehors la paix, en faisant respecter le drapeau tricolore, c'était une rude et double tâche que Louis-Philippe pouvait seul accomplir, sans défaillance comme sans témérité. Il fallait sa haute sagesse, sa prudence consommée, son courage personnel, sa rare énergie pour maintenir dans les limites de la légalité un pouvoir

qu'il n'avait pas eu à conquérir, comme Henri IV, avec l'épée, mais qu'il devait conserver dans l'intérêt de la société, sourdement travaillée dans ses profondeurs par des passions et des exaltations dangereuses de nature diverse.

La France départementale était venue tout entière à la royauté du 9 août et s'était placée sous l'égide de cette royauté avec confiance avec entraînement, dans un unanime, dans un universel élan de sympathie et d'enthousiasme.

Mais, dans les entrailles de la population parisienne, il y avait bien des ferments d'agitations nouvelles. On y retrouvait, à côté des principes libéraux de 1789, le germe renaissant des aspirations démagogiques de 1793; il s'y cachait déjà ce suc empoisonneur de doctrines malsaines que développaient des génies du mal, des corrupteurs du peuple. Tous ces corrupteurs du peuple, tous ces génies du mal, n'avaient pas à un égal degré la conscience de ce qu'il y avait de semences de dépravation sourde dans leurs systèmes.

Ainsi l'école à laquelle appartenait Michel Chevalier et d'où sont sortis Émile et Isaac Péreire, Enfantin, Olinde Rodrigue, bien qu'elle ait contribué à matérialiser l'époque actuelle, ne voulait pas, ne croyait pas corrompre par la science le cœur des générations nouvelles.

Quelque peu théâtrale dans ses manifestations extérieures, rue Monsigny, qui fut son berceau, à la salle de la rue Taitbout, qui était son église, à Ménilmontant, qui fut son monastère, cette école comptait, parmi ses adeptes enthousiastes, des hommes d'une grande valeur, qui ont plus tard laissé de brillantes traces de leur passage dans la haute industrie, dans l'économie politique, dans l'art, dans la littérature, dans la haute banque, et qui ont imprimé à la civilisation moderne une puissante impulsion.

C'était presque des apôtres, et des apôtres éloquents qui attiraient à la salle de la rue Taitbout, le jour, où dans leur élégant costume d'hommes du monde, en tenue de salon, qui était leur uniforme de prédicateurs laïques, ils développaient, ils expliquaient leur système qu'ils appelaient leur religion, devant un public d'élite. Malheureusement cette religion n'était pas celle qui enseigne, comme le catholicisme, la résignation dans la pauvreté. Elle appelait tous les citoyens à boire à la même coupe l'ivresse des biens de ce monde. Elle ne disait pas aux pauvres de spolier les riches.

C'étaient des hommes jeunes, instruits, illuminés, qui ne parlaient pas du ciel, qui ne parlaient que de la terre à leurs auditeurs, mais qui n'attendaient l'accroissement des biens matériels pour tous et pour chacun que des miracles de l'industrie et des prodiges de l'art. Ils oubliaient l'âme. Aussi leur secte a-t-elle fini tristement dans le ridicule et l'immoralité.

Cette école, qui rêvait une organisation sociale, à la fois théocratique et despotique, basée sur les droits de la capacité personnelle, a eu trop de retentissement dans les premières années de la monarchie de 1830, pour qu'il n'y ait pas obligation d'en parler dans ce livre. Elle a développé, elle a presque créé en France les chemins de fer et les sociétés de crédit. Mais en surexcitant les appétits sensuels dans les prédications de la salle de la rue Taitbout, elle a, pour sa part, inoculé la maladie des appétits matériels à la société actuelle.

L'école fouriériste et l'église française que l'abbé Chatel a eu la prétention de fonder, ont été sans grand effet sur les masses qui ne pouvaient comprendre ni que l'on réglât les mouvements de l'âme comme une horloge, ni que l'on se dît catholique en dehors de l'autorité du souverain pontife.

L'école communiste avait pour chef Louis Blanc. C'était un Épiménide qui avait dormi trois mille ans sous les pyramides d'Égypte pour se réveiller dans la France du XIXe siècle, sans s'être aperçu que la terre des Pharaons et la terre des Bourbons ne pouvaient avoir entre elles aucune similitude. Sa grande valeur d'écrivain est incontestable, mais son *Organisation du travail* n'est qu'un appel à la révolution, puisqu'il faudrait, pour appliquer son système, commencer par tout détruire pour tout reconstruire.

Singulier apôtre de la liberté qui voudrait faire de tous les travailleurs des soldats ou des moines. Ce qu'il leur propose, en effet, c'est d'adopter une organisation calquée sur le modèle d'une caserne ou d'un couvent.

Cette œuvre n'avait pas encore paru dans les premiers jours de la monarchie de 1830, et Louis Blanc n'avait pas alors la grande autorité, la funeste influence qu'il a eue depuis sur les classes ouvrières. Mais l'école dont il devait devenir le grand prêtre était née et déjà, par les convoitises qu'elle excitait dans le peuple, elle était une force révolutionnaire qui minait souterrainement les bases fondamentales de toute société civilisée : la propriété, la religion, la famille.

C'est à cette force que Louis Blanc devait prêter un jour le prestige de sa plume, l'ascendant de sa parole, et sa doctrine a certainement une grande part de responsabilité dans l'insurrection de juin 1848 et aussi dans l'insurrection de mars 1871, car celle-ci a été faite pour ainsi dire à l'imitation de celle-là, dans des conditions différentes.

A côté des écoles qui avaient la prétention de refaire la société, de la base au sommet, il y avait ceux qui ne voulaient que la détruire, en montant, par le chemin des émeutes, à l'assaut et au renversement des pouvoirs publics.

C'était le monstre à dompter, le tigre à museler, dès le premier jour, dès la première heure.

Auparavant il fallait déterminer la situation de la monarchie de 1830 en Europe. C'était la tâche spéciale du pair de France, comte Louis-Mathieu Molé qui avait accepté le portefeuille de ministre des affaires étrangères dans le cabinet du 9 août, en même temps que le duc Victor de Broglie, également pair de France, prenait le portefeuille de ministre de l'instruction publique et que M. Guizot devenait ministre de l'intérieur, avec la tâche de réorganiser l'administration préfectorale.

La situation exterieure fut rapidement et heureusement réglée. L'Angleterre s'applaudissait de la chute de Charles X qui avait accompli sans elle et contre elle l'expédition d'Alger et qui négociait avec Nicolas Ier, successeur d'Alexandre Ier, un traité de partage de la Turquie, traité qui devait donner le Rhin à la France et Constantinople à la Russie. Elle se hâta de reconnaître la première Louis-Philippe Ier, comme Roi des Français.

L'exemple de l'Angleterre fut bientôt imité par l'Autriche et suivi par la Prusse, alors à la remorque de la cour de Vienne, où le prince de Metternich, favori de l'empereur François II, était souverain, sous le titre officiel de Président du conseil des ministres. Il accueillit très courtoisement le diplomate qui représentait à ce moment-là le gouvernement français auprès du gouvernement autrichien. Mais, à la fin de leur conversation, il prédit que bientôt il faudrait renverser la royauté du marquis de Lafayette; qui représentait la politique de la propagande révolutionnaire européenne.

« Alors, seulement, ajouta le prince de Metternich, le lieutenant

général sera véritablement roi. » Cette prédiction n'allait pas tarder à se réaliser.

Le czar Nicolas Ier était désappointé par la chute de Charles X. Il reconnut cependant Louis-Philippe Ier, comme roi des Français, mais avec une attitude moins amicale.

Avant la fin d'octobre 1830, l'Europe entière avait accepté la monarchie de 1830. Le duc de Modène, François IV, fit seul exception. Il mourut sans avoir eu de représentant diplomatique auprès du gouvernement français. Cette situation continua d'exister sous son fils François V. Elle durait encore le 24 février 1848. Fait singulier, c'est la fille et la sœur de ces deux princes qui était devenue, à Graetz, à la fin de 1846, la comtesse de Chambord. Cette princesse, qui avait survécu à son mari, est morte le 25 mars 1886.

Des orages allaient pourtant s'élever en Belgique, en Pologne, en Italie, qui allaient devenir comme la pierre de touche des idées réellement pacifiques de la monarchie de 1830.

Ces orages n'ont pas tous éclaté à la même heure, ni sous le même ministère. Mais selon notre système de grouper dans un même tableau les faits analogues, nous allons indiquer, les unes à la suite des autres, les difficultés extérieures qui appartiennent à la première période de la monarchie de 1830.

La question de Belgique était née sous le ministère du 9 août, alors que le comte Molé tenait le portefeuille des affaires étrangères.

Les traités de 1815 avaient fait un accouplement qui n'avait d'autre motif que de placer une puissante sentinelle européenne à la porte de la France, sur la frontière du nord. Ils avaient marié politiquement la Belgique avec la Hollande. Ces deux peuples soudés de force l'un à

l'autre, constituaient le royaume des Pays-Bas, dont La Haye était la capitale. Ce royaume avait été donné à la maison d'Orange-Nassau, dans la personne de Guillaume Ier, beau-frère du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III.

La Belgique aspirait depuis longtemps à son indépendance. Elle, qui avait quatre millions d'habitants, n'acceptait qu'en frémissant de colère le joug de la Hollande qui ne comptait que deux millions d'habitants. Elle nourrissait sans cesse des pensées de révolte.

Le 25 août 1830, après une représentation de la *Muette*, d'Auber, une révolution avait éclaté dans Bruxelles et s'était étendue rapidement à toute la Belgique.

Le roi de Prusse avait voulu marcher au secours du roi des Pays-Bas, en vertu des traités de 1815; il avait voulu intervenir entre la Hollande et la Belgique par les armes.

Louis-Philippe avait fait déclarer à la tribune de la Chambre des députés le principe de non-intervention par le comte Molé, son ministre des affaires étrangères.

En vertu d'instructions que lui avait données le Roi, le comte Molé fit demander le baron de Werther, qui représentait alors la Prusse, à l'hôtel du boulevard des Capucines. Voici la conversation qui paraît s'être engagée entre ces deux personnages:

« Est-il vrai, s'écria le comte Molé, que vous ayez un corps d'armée réuni sur la frontière hollandaise et que vous ayez l'intention d'intervenir dans les affaires de la Belgique. — Oui, vraiment, répondit le baron de Werther. — Mais, c'est la guerre, reprit le comte Molé. — Comment, la guerre, s'écria le baron de Werther, mais vous n'avez pas d'armée.

« Vous vous trompez, dit le comte Molé, blessé dans son orgueil national, et tenez pour certain que les soldats prussiens ne mettront pas le pied en Hollande sans rencontrer l'armée française entrant par la frontière de Belgique. »

Le diplomate, qui représentait la France à Berlin, y tint le même langage. Le roi de Prusse donna l'ordre à son armée déjà en marche de ne pas franchir la frontière hollandaise.

La France de 1830 fit reculer la Prusse de 1815. Il n'y eut pas de guerre, et la question de l'indépendance de la Belgique, que l'on traita dans un grand Congrès national de Bruxelles, fut portée devant la Conférence européenne de Londres, où le prince de Talleyrand représentait la France, comme ambassadeur du roi des Français auprès du roi d'Angleterre, conférence qui s'ouvrit en novembre 1830.

Vers la même époque, le Congrès s'assemblait à Bruxelles. On y vota l'indépendance de la Belgique, l'établissement d'une monarchie constitutionnelle avec une famille royale héréditaire, la déchéance avec exclusion perpétuelle de la maison d'Orange-Nassau qui régnait à La Haye.

Le congrès de Bruxelles eut ensuite des exigences qui se heurtaient aux intentions de la Conférence de Londres. Il songeait à deux candidats pour le jeune royaume de Belgique : au duc de Nemours, que la France eut la sagesse de lui refuser pour ne pas provoquer une guerre générale, au duc de Leuchtemberg qu'elle combattit parce qu'elle ne voulait pas d'un ennemi couronné à ses portes.

Après des échanges de vues interminables entre le Congrès de Bruxelles et la Conférence de Londres, le prince Léopold de Saxe-Cobourg, Allemand de naissance, Anglais d'adoption, Français de

cœur, fut élu roi de Belgique, le 4 juin, et prêta serment le 21 juillet, de 1831.

Le roi des Pays-Bas était irrité d'un dénouement qui dépossédait la maison d'Orange-Nassau de l'un des plus beaux fleurons de la couronne que les traités de 1815 lui avaient cédée. Il envahit la Belgique, où ses armées furent victorieuses.

Le 2 août 1831, Léopold Ier sollicita l'intervention de la France et de l'Angleterre, qui devaient agir comme déléguées de la Conférence européenne de Londres. Le comte Molé avait été remplacé par le général Sébastiani au ministère des affaires étrangères. Casimir Périer était ministre de l'intérieur et président du conseil des ministres.

Louis-Philippe fit appeler Casimir Périer et tous deux décidèrent sur le champ de faire entrer en Belgique une armée française de cinquante mille hommes.

Il devait y avoir deux expéditions, deux campagnes. Le maréchal Gérard devait les commander l'une et l'autre.

La première expédition fut rapide. Elle dura dix jours et chassa les troupes hollandaises du territoire belge.

La seconde expédition se fit sous le ministère du 11 octobre. Le duc de Broglie avait alors le portefeuille de ministre des affaires étrangères. Le roi de Hollande refusait de se soumettre à l'acte de la Conférence de Londres qu'on appelait les Vingt-quatre articles. Il refusait de rendre la citadelle d'Anvers à la Belgique.

La Conférence résolut de recourir à la force pour se faire obéir du roi de Hollande. La France reçut la mission d'agir au nom de l'Europe. Une armée de soixante et dix mille hommes entra en Belgique sous les ordres du maréchal Gérard.

Cette seconde expédition fut plus meurtrière et plus brillante. Deux fils du roi, le duc d'Orléans et le duc de Nemours étaient à l'avant-garde de cette armée. On fit le siège de la citadelle d'Anvers. Tous deux s'y firent remarquer par leur intrépidité.

La citadelle d'Anvers fut prise. L'indépendance du royaume de Belgique était dès lors assurée. Le 3 août 1832, le roi Léopold Ier avait épousé la princesse Marie-Louise, fille aînée de Louis-Philippe. Elle est morte en 1850.

La Pologne, à l'époque du ministère Casimir Périer, s'était soulevée contre la Russie. Elle fut écrasée. Ce fut, sans doute, un événement douloureux. Mais devait-on, pouvait-on la secourir du moment qu'il ne se produisait pas en Europe un mouvement général pour sa délivrance.

La Pologne s'est quelquefois plaint de l'indifférence avec laquelle les autres nations ont assisté à ses luttes héroïques contre des dominateurs étrangers. Ses récriminations ne sont pas toujours justes. Un mot a été dit à Varsovie même, qui est vrai, et qu'elle devrait se rappeler avant de prendre les armes sans aucune espérance. Ce mot disait : « Dieu est trop haut, la France est trop loin. »

On a beaucoup reproché au général Sébastiani d'avoir dit à la tribune de la Chambre des députés : « L'ordre règne à Varsovie » pour indiquer que le sang avait cessé de couler dans l'ancienne capitale de la Pologne.

Le mot n'était pas heureux. Il devait paraître cruel. Il aurait dû être accompagné, non de phrases d'encouragement pour la révolution polonaise, mais d'expressions de regret et de pitié pour cette France du nord. Mais il n'était pas plus dans les sentiments du ministère que dans le cœur du Roi et dans les opinions de la France. C'était

une de ces phrases irréfléchies qui peuvent échapper, surtout dans l'improvisation, à un soldat qui sait mieux manier l'épée que la parole. Ce soldat devait bientôt mériter le bâton de maréchal.

Sous le ministère de Casimir Périer, un incident s'était produit, qui avait amené un conflit entre la France et le Portugal. Il fut promptement et facilement réglé, sans laisser de traces ni à Paris, ni à Lisbonne.

Sous ce même ministère, des difficultés plus hautes et plus scabreuses surgirent en Italie. C'est dans ce pays qu'était née la charbonnerie, vulgairement appelée le carbonarisme. Des insurrections s'y étaient produites. Elles avaient été vaincues par les troupes de l'Autriche, excepté dans les Légations où elles n'étaient pas entrées. Grégoire XVI les y appelle à son secours.

C'était l'établissement de la suzeraineté de l'Autriche sur toute l'Italie centrale, comme elle existait déjà dans toute la haute Italie, excepté à Turin et à Gênes. L'expédition d'Ancône en devait être la contre-partie. Elle fut résolue, elle fut exécutée avec tant de rapidité qu'elle frappa d'étonnement l'Europe entière. L'effet fut foudroyant. C'était comme la révélation subite de la force et de l'énergie que sans rompre avec la politique de paix, que sans appel à la guerre, la monarchie de 1830 déploirait pour sauvegarder partout son intérêt et sa dignité, son prestige et son honneur.

Ce n'était pas une attaque dirigée contre la légitime autorité de Grégoire XVI dans les États de l'Église, puisque le drapeau français et le drapeau romain flottèrent l'un à côté de l'autre sur les murs de la citadelle d'Ancône.

Les ambassadeurs des grandes puissances vinrent cependant demander à Casimir Périer, qui était souffrant, des explications sur

cet acte de vigueur. Le baron de Werther, qui représentait la Prusse, s'écria : « Est-ce qu'il y a encore un droit public européen ? »

A ces mots, Casimir Périer se leva et s'avançant vers M. de Werther : « Le droit public européen, monsieur, dit-il, c'est moi qui le défends. Croyez-vous qu'il soit facile de maintenir les traités et la paix ? Il faut que l'honneur de la France aussi soit maintenu ; il demandait ce que je viens de faire. J'ai droit à la confiance de l'Europe et j'y ai compté. »

L'un des ambassadeurs étrangers, témoin de cette scène qu'il racontait, ajoutait : « Je vois encore cette grande figure pâle, debout dans sa robe de chambre flottante, la tête enveloppée d'un foulard rouge, et marchant sur nous avec colère. »

L'occupation d'Ancône avait demandé un jour et une nuit et n'avait pas coûté une goutte de sang. Ce n'était pas la révolution colportée en Italie, c'était simplement l'influence française établie à côté de l'influence autrichienne.

Le procès des quatre ministres de Charles X, signataires des ordonnances du 25 juillet, arrêtés et prisonniers, devait bientôt se dénouer devant la chambre des pairs, transformée en haute cour de justice.

Dans cette prévision, la chambre des députés qui s'était bornée à ordonner le dépôt aux Archives des actes d'abdication de Charles X et du duc d'Angoulême, voulut la condamnation de ces quatre ministres, alors détenus dans le fort de Vincennes, puisqu'elle les avait décrétés d'accusation. Mais elle ne voulait pas faire tomber leur

tête. Elle adopta d'urgence une proposition d'abolition de la peine de mort, en matière politique, qui eut la complète approbation du Roi.

On sait que Louis-Philippe, qui avait horreur du sang, était l'adversaire passionné de la peine de mort, en matière politique, et qu'il poussa ce principe à ses plus extrêmes limites, à l'égard de quelques-uns des misérables qui ont, à diverses reprises, attenté à sa vie. Il s'est souvent opposé à ce qu'on les envoyât à l'échafaud.

Une délégation de la chambre des députés alla trouver le Roi au Palais-Royal, où elle venait le supplier de prendre instantanément l'initiative de cette urgente et grande réforme. En même temps, M. Guizot, encore ministre de l'intérieur, présenta un projet de récompense aux citoyens blessés dans les journées de juillet.

La démagogie veillait; elle voulait du sang, elle voulait la tête des ministres de Charles X. Il y eut de l'agitation d'abord, puis du désordre dans les rues de Paris. Le peuple, excité par la lecture des journaux révolutionnaires, avait formé des rassemblements qui protestaient contre l'abolition de la peine de mort, en matière politique. On vint crier jusque sous les fenêtres du Palais-Royal, en chantant la *Parisienne*, de Casimir Delavigne, chant de victoire dont on faisait un chant de haine, de colère et de vengeance, *Mort aux ministres!*

Ces incidents devaient amener une crise ministérielle. Le cabinet parut condamner la politique de modération qui avait inspiré l'idée d'abolir, avant que la Cour des pairs fût appelée à rendre son arrêt dans le procès des ministres de Charles X, la peine de mort, en matière politique; M. Guizot, le duc de Broglie, le comte Molé, le baron Louis, ministre des finances, sortirent des conseils du gouvernement. On constitua le faible ministère du 2 novembre 1830.

M. Dupont, que l'on appelait Dupont de l'Eure, restait ministre de la justice. M. Camille-Hyacinthe Odilon Barrot, outre gonflée de vent, qui courba plus tard la tête sous cette virulente apostrophe de M. Guizot : « Je vous connais depuis cinquante ans, vous vous appelez Pétion, » restait préfet de la Seine. Tous deux formaient avec La Fayette, qu'on avait officiellement nommé commandant en chef des gardes nationales de France et qui volontiers se croyait le droit de traiter avec le Roi de puissance à puissance, une trilogie de mannequins politiques.

Laffitte était président du conseil, avec le portefeuille des finances. Ce n'était pas l'homme de la situation. Heureusement Marthe-Camille Bachasson, comte de Montalivet, venait de recevoir le portefeuille de ministre de l'intérieur. Le maréchal Gérard avait le portefeuille de ministre de la guerre, portefeuille qui passa bientôt aux mains du maréchal Soult. Celui de ministre des affaires étrangères était confié au général Sébastiani. Le comte d'Argout et M. Mérilhou complétaient le cabinet.

Ce n'était pas un grand ministère, un ministère de forte résistance conservatrice. Mais il fallait ménager Dupont de l'Eure, Odilon Barrot et La Fayette, dont les noms pouvaient aider, du moins on le supposait, associés à celui de Laffitte, à contenir la population qui demandait la tête des ministres de Charles X. Quatre d'entre eux seulement avaient été arrêtés : le prince de Polignac, Chantelauze, Guernon de Ranville et le comte de Peyronnet. L'instruction de leur procès était terminée. Le jour du jugement était arrivé. Épreuve redoutable pour l'ordre et la société, car des bandes d'énergumènes avaient déjà tenté de les enlever, non pour les sauver, mais pour les massacrer. C'est ce que la démagogie a de tout temps appelé la justice populaire.

Les ministres de Charles X comparaissaient le 15 décembre 1830, dans la matinée, devant la chambre des pairs. M. Pasquier présidait cette haute cour de justice. M. Jean-Charles Persil, futur pair de France, remplissait ce jour-là, au nom de la chambre des députés, les redoutables fonctions de procureur général, ou d'accusateur public.

Ce fut M. de Martignac qui défendit le prince de Polignac, son adversaire politique, son rival ministériel.

La défense, complétée par le futur président de la chambre des députés de 1848, Jean-Pierre Sauzet, fut admirable. Mais qu'aurait pu l'éloquence d'un Cicéron, l'éloquence d'un Mirabeau contre les inexorables nécessités politiques du moment. On ne pouvait acquitter le prince de Polignac sans soulever les tempêtes de l'opinion publique. On devait le condamner, et pour sauver sa tête que l'on demandait dans la rue, aux portes mêmes du palais du Luxembourg, avec ces vociférations particulières aux masses affolées qui ont soif de vengeance et de sang, on décida de le condamner, avec ses trois collègues, à la prison perpétuelle, avec déchéance de leurs titres, ordres et grades.

L'arrêt qui prononçait cette condamnation est du 21 décembre. C'est seulement à dix heures du soir que le Président de la chambre des pairs en donna lecture à ses collègues. Depuis six heures déjà les quatre condamnés étaient en sûreté dans le fort de Vincennes. Ils y étaient en sûreté parce que M. de Montalivet, qui avait promis au Roi de sauver leur vie, les avait arrachés, dès quatre heures du soir, à la démagogie en armes qui les attendait à leur sortie de la chambre des pairs pour les massacrer, comme en 1789, on avait massacré le prévôt des marchands, Flesselle, comme les dantonistes de 1792 avaient massacré pêle-mêle vieillards et femmes, prêtres et nobles, dans les

prisons où les entassaient les meneurs de la Commune de Paris et du club des Jacobins.

Le haut personnel des sociétés secrètes était en éveil. On assurait le lendemain qu'elles disposaient de trente mille soldats enrégimentés dans l'armée du mal et échelonnés sur la route que les ministres de Charles X devaient prendre. Il faisait déjà sombre. M. de Montalivet fait mettre la garde nationale sous les armes.

On fait alors sortir du palais du Luxembourg, par une porte dérobée, le prince de Polignac et ses trois collègues, on les fait monter dans une voiture que protége une escorte composée de deux cents chevaux, commandée par le général Fabvier.

M. de Montalivet se met lui-même à la tête de cette escorte, traverse Paris à cheval avec la voiture où sont les quatre ministres de Charles X que l'on conduit au fort de Vincennes. La foule amassée sur leur passage pour les enlever, recule devant sa courageuse et mâle attitude. Sa colère, sa fureur n'éclate qu'en imprécations, en vociférations brutales et sauvages.

A six heures du soir, du fort de Vincennes on tirait deux coups de canon. Ces deux coups de canon annoncaient au Roi que la vie du prince de Polignac et de ses trois collègues ne courait plus aucun danger.

La monarchie de 1830 avait, dans cette journée du 21 décembre, fait ses preuves. Le lendemain, dans tout Paris, dans toute la France, on savait qu'elle était la citadelle dans laquelle la société pourrait s'abriter avec sécurité dans l'ordre et dans la liberté.

C'est alors que s'accomplit la prophétie du prince de Metternich sur le marquis de Lafayette. Il n'avait pas servi la démagogie, il n'avait pas pactisé avec elle pendant que le procès des quatre ministres de

Charles X se déroulait devant la chambre des pairs; mais son attitude avait été, sinon équivoque, au moins faible.

On discutait alors à la chambre des députés la nouvelle organisation des gardes nationales. Dès le début, on y supprimait le commandement qui les avait placées dans tout le royaume sous l'autorité de Lafayette. Il comprit et donna sa démission.

On vivait à une époque encore très agitée où les luttes succédaient aux luttes, les périls aux périls, les incidents aux incidents. Il n'y avait plus l'ébranlement général de la société. Il y avait encore du trouble moral dans les esprits. On eut les déplorables journées des 14 et 15 février 1831. L'origine de ces journées était une idée malheureuse sans doute, mais au fond inoffensive. Le monde légitimiste eut la pensée de célébrer, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un service funèbre à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berry.

Rien n'était plus respectable, et il n'y aurait eu qu'à louer, si l'esprit de parti n'avait été au fond de cette solennité religieuse. Le monde légitimiste eut, sous la monarchie de 1830, un tort qu'il a cruellement expié. Alors qu'il aurait dû, sans attaquer la personne de Charles X, qui s'était trompé de bonne foi, se mêler activement aux affaires publiques, dans l'intérêt de la France, en se mettant toujours, comme le lui conseillait l'un de ses chefs les plus honorables et les plus honorés, le duc Paul de Noailles, du côté des principes conservateurs contre les doctrines révolutionnaires, il passait, de parti pris, nous ne dirons pas à la démagogie, mais à l'opposition systématique, ou il restait dans l'abstention, dont il ne sortait que pour faire acte ostensible d'hostilité contre une royauté devenue le dernier boulevard de tout l'ordre social.

Le monde légitimiste fut tout au plus imprudent le 14 février. La démagogie parisienne fut criminelle. Peut-elle être autre chose! Après le service funèbre, après la cérémonie religieuse, une bande d'énergumènes se rue sur l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, la pille, la saccage. C'était plus que du désordre; c'était de la profanation. Que fait pourtant le président du conseil, M. Laffitte? Que fait M. Odilon Barrot, préfet de la Seine? Que fait enfin le baron Jean-Jacques Baude, préfet de police? Ils se croisent les bras. La démagogie ne les imita pas, elle agit, elle se montra. Le lendemain elle se livre au sac du palais archiépiscopal qui n'est pas encore relevé de ses ruines, et il y a cinquante-cinq ans que cette dévastation a affligé, indigné la population catholique de Paris, il y a cinquante-cinq ans que le pasteur du premier diocèse de France n'a plus pour demeure épiscopale qu'un hôtel en location.

La mesure était comble. Le préfet de la Seine fut révoqué; le préfet de police fut révoqué. Le cabinet Laffitte tomba devant l'opinion publique.

On a parfois accusé Louis-Philippe d'ingratitude envers le promoteur de sa royauté. Rien de plus faux, de plus injuste.

Le Roi n'a pas abandonné Laffitte. Il l'a sauvé de la faillite qui devenait menaçante, en lui achetant sa forêt de Breteuil au prix de dix millions.

La vérité, c'est que Laffitte avait négligé sa maison de banque pendant sa présidence du conseil, et que cette maison de banque touchait à sa ruine. Il s'est relevé de cette situation difficile, pénible, puisqu'il a laissé une fortune considérable à sa fille, la princesse de la Moskowa, mère de celle qui a été la duchesse de Persigny. Mais au moment où il sortit du pouvoir, il n'y pouvait plus rester. Des considérations

privées s'unissaient à des considérations politiques pour rendre sa retraite inévitable.

Le grand ministère fut enfin constitué avec Casimir Périer que voulaient à la fois la chambre, la France, l'Europe. Il eut le portefeuille de l'intérieur, avec la présidence du conseil; le comte de Montalivet devenait ministre de l'instruction publique, le comte d'Argout échangea le portefeuille de ministre de la marine, qui fut donné à l'amiral de Rigny, contre le portefeuille de ministre du commerce; M. Félix Barthe, qui devait être pair de France et premier président de la cour des comptes, eut le portefeuille de ministre de la justice.

Le maréchal Soult restait à la guerre, le baron Louis redevint ministre des finances, et le général Sébastiani restait aux affaires étangères.

C'était un ministère d'ordre au dedans et de paix au dehors. Mais, au dehors comme au dedans, on avait à côtoyer bien des dangereux récifs.

Qu'était-ce que Casimir Périer, qui devenait un véritable président du conseil, dans toute l'acception du mot? Le Richelieu et le Mazarin, le Richelieu plutôt que le Mazarin de la France conservatrice et libérale, avec un Roi qui n'était pas aussi personnel et aussi autoritaire que Louis XIV, mais qui avait autrement de capacité et de volonté que Louis XIII.

« Casimir Périer, a dit M. Royer-Collard, avait reçu de la nature la plus éclatante des supériorités, un caractère énergique jusqu'à l'héroïsme, avec un esprit doué de ces instincts merveilleux qui sont comme la partie divine de l'art de gouverner. Sa haute stature, sa mâle et noble figure, son œil étincelant, n'étaient que le reflet d'une âme puissante, fière et dominatrice. On eût dit qu'il avait toujours

commandé, tant sa force pénétrait ses inférieurs, ses égaux, ses collègues. En dépit d'une opposition frondeuse, presque factieuse, dont le nombre et la complicité, directe ou indirecte, avec la démagogie parisienne, augmentaient encore l'audace et l'entraînement, il sut former, discipliner une majorité, et la faire manœuvrer comme un bataillon. Avec sa raison froide et sa nature passionnée, il agissait comme un aimant sur ces députés incertains, tiraillés en tous sens et indécis.

Profondément pénétré des idées d'ordre et d'autorité, Casimir Périer restait un libéral éclairé. Jamais il ne proposa de lois d'exception. Il voulait gouverner et gouverna avec la Charte, toute la Charte, rien que la Charte. Sa politique était d'ailleurs celle du Roi, celle de M. Guizot, du duc Victor de Broglie, du comte Molé. Mais il fut le premier, depuis 1830, à arborer nettement le drapeau de la résistance, affirmant sa volonté absolue de remettre la société ébranlée sur ses bases naturelles, de ramener l'unité, on pourrait dire l'homogénéité, dans le ministère, le calme dans les rues et dans les esprits, de contenir et de rassurer l'Europe, sans lui céder ; le premier, il sut apporter à la froide raison d'État l'appui de la conviction et de l'enthousiasme.

Cinq jours après la constitution du cabinet dont il était le chef, Casimir Périer exposait à la tribune du Palais-Bourbon sa politique intérieure et extérieure. Pas de propagande au dehors, pas d'aventure au dedans, et il était unanimement applaudi par une majorité compacte dont il obtenait, sans restriction, le concours et la confiance.

Voilà comment on comprenait, comment on pratiquait, sous la monarchie de 1830, l'art du gouvernement, comment on constituait de véritables majorités ministérielles sous cette monarchie cons-

titutionnelle et parlementaire modèle. Le pouvoir exécutif sachant et disant ce qu'il voulait, le pouvoir législatif savait, de son côté, ce qu'il devait vouloir, ce qu'il devait dire.

Casimir Périer avait eu le pouvoir et la volonté d'endiguer la démagogie. Il n'avait pu la supprimer. Elle s'agitait à Paris, elle s'agitait à Grenoble, elle s'agitait surtout à Lyon où éclata une formidable insurrection qui prit pour devise : Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! devise des socialistes d'alors, d'aujourd'hui et de demain.

Ignorants ou fous qui ne se disent pas que le travail ne renaît que dans une société qui est en pleine sécurité du présent et de l'avenir, parce qu'elle vit à l'ombre d'institutions qui lui assurent et lui donnent un lendemain.

La vérité est que la misère était grande à Lyon, parce que l'état d'agitation, l'état de trouble où l'on avait vécu en 1830 avait amené la stagnation des affaires.

Cependant la monarchie de 1830 était au moins un abri où la société pouvait attendre la renaissance de la prospérité commerciale, industrielle et financière. Que serait-il donc advenu si l'hôtel de ville, plus fort que la chambre des députés, plus écouté, plus obéi, eût proclamé, à la première heure, le 29 juillet, la République avec la présidence de l'utopiste Lafayette ?

L'insurrection de Lyon fut vaincue, fut comprimée, sans mesures et sans lois d'exception. Ce fut pour Casimir Périer un double triomphe. La mort l'attendait, presque foudroyante.

La chambre des députés avait commencé à organiser l'ordre et la liberté, lorsqu'un terrible fléau vint s'abattre sur Paris.

Ce fléau, c'est le choléra asiatique dont nous avons vu, de nos

propres yeux, les effrayants ravages. D'où venait ce fléau ? Des Indes. Quel en était le caractère ? On l'ignorait. Quel était le remède qui pouvait combattre le mal ? La science médicale ne le savait pas encore.

On mourait par centaines en un jour dans Paris, où de vrais tombereaux mortuaires chargeaient les victimes à la porte des maisons en deuil et les emmenaient aux différents cimetières de la grande cité, sans cérémonial et sans garantie. C'était effroyable et effrayant.

L'Hôtel-Dieu était encombré de cholériques. S'y rendre, c'était aller à la mort. Le Roi voulait le visiter. Le conseil des ministres s'y opposa. Ce fut le Prince Royal, septième duc d'Orléans qui, le 1er avril 1832, alla consoler, accompagné de Casimir Périer, dans des salles méphitiques, les moribonds atteints du fléau, qui gisaient sur leur grabat d'agonie, donnant à quelques-uns d'entre eux une poignée de main. C'était de l'héroïsme civil.

Est-ce dans cette visite que Casimir Périer a contracté le germe du mal qui devait l'emporter ? Peut-être. Le 16 mai, il mourait, le même jour qu'une illustration de la science, le même jour que le baron Cuvier. Ce fut un deuil public. Chacun sentait qu'un grand citoyen venait de descendre dans la tombe. Le conseil municipal rendit hommage à ce grand citoyen en lui accordant, à titre de récompense nationale, dans le cimetière de l'Est, le vaste terrain, entouré d'une grille où on lui a élevé une statue en bronze, sa fidèle image. Un jour de discussion animée, nous l'avons vu, presque dans cette pose, presque dans cette attitude, à la tribune du Palais-Bourbon, où, dans une éloquente improvisation, il foudroyait la gauche révolutionnaire, de sa parole vengeresse.

Le vide que la mort de Casimir Périer avait laissé dans les conseils du gouvernement et les rangs de la majorité, ne fut pas immédiatement comblé. Les funérailles du général Lamarque furent l'occasion d'une insurrection de deux jours, le 5 et le 6 juin 1832, insurrection qui ne fut guère qu'une échauffourée, mais dont le caractère ouvertement républicain révélait l'action des sociétés secrètes.

On dut dissoudre l'école polytechnique, l'artillerie de la garde nationale de la Seine et mettre Paris en état de siège. Il y a de pentes glissantes. Une fois entré dans la voie de la répression, le gouvernement ordonna l'arrestation de Berryer, du baron Hyde de Neuville, du duc de Fitz-James et de Chateaubriand. Ils étaient des adversaires de la monarchie de 1830. Étaient-ils des conspirateurs? C'est douteux. Une insurrection légitimiste s'était produite dans la Vendée. Elle était comprimée. Ils l'avaient déconseillée. Du reste, leur captivité fut douce et courte.

Il y avait de la fermentation dans les esprits, de l'irrésolution dans les chambres. Le Roi devait constituer un ministère. La négociation fut longue. Il en sortit le cabinet du 11 octobre où le maréchal Nicolas-Jean-de-Dieu Soult, duc de Dalmatie, eut le portefeuille de ministre de la guerre avec la présidence du conseil, plutôt honoraire que réelle.

Le maréchal Soult était une grande illustration militaire, mais ce n'était pas un véritable homme politique. La signification parlementaire de ce cabinet était dans la réunion de M. Thiers, qui avait le portefeuille de ministre de l'intérieur, du duc Victor de Broglie, qui prit le portefeuille de ministre des affaires étrangères, et de M. Guizot, qui accepta le portefeuille de l'instruction publique. C'est alors qu'il prépara et donna sa grande loi de 1833, qui est restée la charte fon-

damentale de l'enseignement primaire, qu'il a institué dans ses bases essentielles.

C'est ici que se place la triste affaire de l'arrestation de la duchesse de Berry, sur la dénonciation d'un misérable du nom de Simon Deutz qui vendit à M. Thiers, pour cinq cent mille francs, le secret de sa retraite dans la ville de Nantes.

Un homme d'État de la valeur de M. Thiers, qui aurait eu plus d'élévation dans le caractère, plus de dignité dans son attitude, plus de portée dans l'esprit, plus de noblesse de sentiment, aurait donné cinq cent mille francs, non pour faire arrêter, mais pour faire échapper la duchesse de Berry dont l'entreprise n'était qu'une aventure chevaleresque, sans danger pour l'État.

Le fait accompli, Louis-Philippe, qui était l'oncle par alliance de la duchesse de Berry et qui aurait voulu qu'elle fût immédiatement mise en liberté et conduite hors de France, mais qui était roi constitutionnel, forcé de compter avec le ministère, avec les chambres, avec l'opinion, dut accepter la situation que les événements avaient créée.

La duchesse de Berry, enceinte, fut enfermée dans la citadelle de Blaye, où elle fut traitée avec tous les respects dus à son rang et tous les égards dus à sa situation. La solution de cet incident fut inattendue. Dans la nuit du 9 au 10 mai 1833, cette princesse accoucha d'une fille et fit déclarer devant témoins, par son médecin accoucheur, que rien n'était plus régulier que la naissance de cette fille, attendu qu'elle avait épousé morganatiquement et secrètement le comte Hector de Luchesi-Palli, de la famille des princes de Campo-Formio, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme.

La duchesse de Berry fut ensuite, sur sa demande, conduite à Palerme. On sait qu'elle est morte à Venise.

Une insurrection beaucoup plus sanglante, beaucoup plus dangereuse que celle de la Vendée, éclata, le 9 avril 1834, dans la ville de Lyon. C'était la seconde. Elle fut beaucoup plus grave que la première.

Celle-ci était l'œuvre du comité central de la société secrète des Droits de l'homme, qui exploitait les souffrances de la classe ouvrière pour la pousser à la révolte.

Au fond, c'était un mouvement socialiste et communiste qui tendait à la destruction de la société autant et plus qu'au renversement de la monarchie. La bande des démolisseurs de l'époque préludait aux insurrections de 1848 et de 1871. Seulement elle avait établi son quartier-général à Lyon, d'où elle se proposait de le transporter à Paris, après une première victoire. Heureusement elle n'obtint pas cette première victoire. Elle fut vaincue.

Le 13 avril, dans la soirée, à l'heure même où la *Tribune*, organe de la démagogie, annonçait audacieusement aux Parisiens le triomphe des insurgés lyonnais, ces insurgés, après une terrible et sanglante bataille de cinq jours, déposaient les armes. Mais, le même jour et à la même heure, la lutte qui cessait dans la seconde ville du royaume recommençait dans la capitale.

Le gouvernement avait proposé, le parlement avait voté une loi sur les associations qui devenait aux mains du pouvoir une arme de défense sociale efficace contre les menées souterraines, l'action dissolvante et les complots permanents du socialisme et du communisme. Cette loi était une mesure de salut public. Mais elle désorganisait l'armée du mal.

Les chefs mystérieux ou connus de cette armée le comprirent, et avant que la loi sur les associations eut produit tous ses effets, ils

tentèrent un dernier effort, ils donnèrent à la Monarchie un dernier assaut, ils firent contre la société, qui organisait enfin sa défense, une dernière levée de boucliers. Il y eut une insurrection de deux jours, qui se cantonna dans les étroites et tortueuses rues du cloître Saint-Merry.

Dans ces rues, les insurgés ne furent pas des soldats de l'émeute. Ils furent les assassins de la troupe, qui eut de son côté des emportements inévitables. Ce sont ces emportements qui ont créé la légende des massacres de la rue Transnonnain.

De massacres, il n'y en eut point. Il y eut naturellement de terribles représailles dont la responsabilité remonte à ceux qui les avaient provoquées. L'insurrection de Paris fut vaincue comme l'avait été l'insurrection de Lyon.

C'était la seconde insurrection qui choisissait le quartier Saint Merry pour quartier-général. La première était celle de 1832, qui s'était produite à l'occasion des funérailles du général Lamarque. Thomas-Robert Bugeaud de la Piconnerie, qui devait être maréchal de France, duc d'Isly, et gouverneur général de l'Algérie, les avait combattues et réprimées l'une et l'autre. C'était avant tout un soldat, mais un soldat mêlé aux luttes politiques, un énergique défenseur de la Monarchie et de la société qui aurait vaincu le parti républicain, en 1848, comme il l'avait vaincu en 1832 et en 1834, si on lui avait laissé la liberté de le combattre.

Nous devons négliger des détails, des incidents, des émeutes passagères et des faits parlementaires qui n'ont pas laissé de traces durables dans l'histoire et qui ne sauraient entrer dans le cadre restreint de ce livre où, comme nous l'avons dit, on ne s'attache qu'aux grandes lignes et aux résultats importants.

Les faiseurs d'émeute, nous avons pu le remarquer personnellement, se groupaient généralement, en été, vers quatre heures, autour des portes Saint-Denis et Saint-Martin, au nombre d'environ trois mille. Puis arrivaient des troupes de la garnison de Paris, toujours précédées d'un bataillon de la garde nationale. Le rassemblement était promptement dispersé. Il en est un qui eut moins de courage. Ce fut celui que le maréchal Lobau, commandant en chef de la garde nationale de la Seine, dissipa avec des pompes à incendie.

Ce rassemblement menaçait, dans les palais du Louvre et des Tuileries, le local où était installé l'état-major général de la garde nationale de la Seine et qu'habitait le maréchal Lobau.

Le commandant en chef de la garde nationale de la Seine jugea vite que cette attaque n'était pas dangereuse. « Pas de coups de fusil, dit-il, pas de charge de cavalerie. Amenez-moi des pompes à incendie. » On dirigea alors sur le rassemblement, au lieu d'une fusillade, des colonnes d'eau. Il se dispersa aussitôt. Il y eut un vaudeville au lieu d'un drame.

La tâche de la monarchie de 1830 était quelquefois pénible, comme dans l'affaire de la duchesse de Berry, toujours laborieuse. Après les graves incidents du dehors et du dedans qui l'occupaient et la préoccupaient, elle avait à régler bien des questions spéciales dont nous aurons à donner, à la place opportune, la liste nombreuse.

Le gouvernement du Roi avait présenté, et les chambres avaient voté, l'importante loi politique sur les associations dont il vient d'être parlé. Une nouvelle loi électorale avait été faite, dès les premiers jours de la monarchie de 1830.

La chambre des députés était définitivement organisée, la chambre

des pairs n'avait qu'une organisation provisoire, qui devint alors également définitive.

On trancha une question, d'une haute importance, laissée en suspens, celle de la pairie, qui était héréditaire et qui devint viagère. Elle perdait son indépendance, elle perdait sa force.

Il est vrai que la pairie héréditaire de la Restauration n'avait pas sauvé Charles X. Elle avait eu assez d'indépendance pour l'avertir. Elle n'eut pas assez de force pour le maintenir. La pairie viagère de la monarchie de 1830 n'eut pas plus d'action en 1848. Mais le peuple était entré en scène, même contre la chambre élective. Que pouvait-elle faire?

Le gouvernement du Roi était respecté en Europe, consolidé en France. Au dehors, il avait applani les difficultés et détruit les préventions de la première heure. Au dedans, il avait rassuré les intérêts, en écrasant par d'énergiques résistances, en muselant par des mesures vigoureuses, la démagogie. Mais il était lui-même troublé par des dissentiments intérieurs.

Le cabinet conservateur du 11 octobre 1832 s'était péniblement constitué. Ce cabinet s'était déjà modifié, avait déjà été remanié, lorsque des dissentiments éclatèrent entre le maréchal Soult et quelques-uns de ses collègues, à l'occasion du système qu'il convenait d'adopter en Algérie à l'égard des populations indigènes de race arabe et de religion mahométane. Il se retira. Son départ fit passer la Présidence du conseil au duc Victor de Broglie, qui garda, ou plutôt qui reprit le portefeuille de ministre des affaires étrangères.

MM. Thiers et Guizot conservaient leurs portefeuilles. C'était comme un triumvirat.

Entre la démission du maréchal Soult et la formation de ce cabinet, qui fut celui du 12 mars 1835, ou plutôt celui du 11 octobre 1832, reconstitué, il y avait eu des ministres de circonstance et de passage, presque des intérimaires. Il n'y aurait pas à s'en occuper si, dans ces essais de replâtrage, comme on dirait aujourd'hui, ne s'était déjà produite la rivalité de M. Thiers et de M. Guizot, pour la Présidence du conseil. Ce fut le duc Victor de Broglie qui les départagea.

Le cabinet du 12 mars 1835 devait traverser de redoutables épreuves : l'attentat de Fieschi et les lois de septembre sur la liberté de la presse, ou plutôt contre la liberté de la presse. Mais avant de poursuivre le récit des événements qui devaient agiter et troubler la métropole, puisque nous avons prononcé le nom de l'Algérie, nous allons succinctement résumer tous les faits généraux qui se rattachent à cette France africaine.

La conquête définitive de l'Algérie est l'œuvre personnelle de Louis-Philippe qui, pour la conserver, n'eut pas seulement à lutter contre les désirs secrets de l'Angleterre, son alliée, qui aurait voulu que la France en fît volontairement l'abandon.

L'idée d'abandonner l'Algérie fermentait aussi en France, même à la chambre des députés, où elle eut pour premier apôtre M. Dupin.

M. Dupin était dans cette affaire un véritable chef de comptoir d'un négociant de la Cité, le quartier commerçant de Londres. Il ne songeait qu'à la balance du Doit et de l'Avoir, en francs et en centimes. C'était mesquin, c'était vulgaire.

Mais, pour la gloire de la France et pour son honneur, pour sa

dignité, pour son intérêt, Louis-Philippe était d'une trempe supérieure. Il était l'homme de la paix, sous son règne, car il avait dit, du vivant du duc d'Orléans : « La guerre, ce sera l'affaire de mon fils. »

Mais l'amour de la paix n'excluait pas la prévoyance de l'avenir. L'Algérie pouvait devenir une colonie productive. En attendant, elle était l'école pratique du soldat, école qui a puissamment contribué, en 1854 et en 1859, au succès de l'expédition de Crimée et de l'expédition de Lombardie. Qui a combattu à l'Alma, à Sébastopol, à Magenta et à Solférino ? L'armée d'Afrique.

Qui a formé cette armée d'Afrique ? Louis-Philippe, ou du moins, sous son règne et par sa volonté, ses fils, surtout le duc d'Orléans et le duc d'Aumale, avec le maréchal Bugeaud, le maréchal Soult de la monarchie de 1830. Ah ! si le duc d'Orléans n'était pas mort avant son père, que n'aurait-il pas fait de la France avec cette armée d'Afrique, lorsqu'il serait monté sur le trône par droit de naissance et d'hérédité !

Nous n'écrivons pas l'histoire spéciale de l'Algérie, nous n'avons donc qu'à signaler la marche des faits militaires, surtout de ceux auxquels les fils du Roi se sont trouvés mêlés sur cette terre d'Afrique que la dynastie des Bourbons a donnée à la France. Charles X y a planté le drapeau blanc, qui était le sien. Louis-Philippe y a promené, de victoire en victoire, de champ de bataille en champ de bataille, de péril en péril, le drapeau tricolore, qui était celui de la monarchie de 1830.

Louis-Philippe n'est pas allé combattre en personne Abdel-Kader, le chef de la résistance arabe, de la résistance kabyle, de la résistance mahométane, mais il y a envoyé, au péril plutôt qu'à l'honneur, quatre de ses fils, et surtout le prince royal, héritier présomptif de la

couronne, le duc d'Aumale qui, possesseur d'une immense fortune que lui avait léguée le duc de Bourbon, aimant le danger pour le danger, risquant sa vie pour risquer sa vie, et ne trouvant rien au-dessus du métier des armes qu'il aimait avec passion, rêvait de mettre jusqu'à son dernier jour son épée au service de sa patrie.

La question algérienne a, dans ce livre, comme elle l'a eu sous le règne de Louis-Philippe, une importance de premier ordre. Cependant elle n'est qu'un brillant épisode de ce règne si riche en bienfaits de tous genres. Nous allons donc la résumer en quelques pages dont nous empruntons les premiers éléments au récit inachevé des campagnes de l'armée d'Afrique, écrit par le duc d'Orléans, comme nous consultons utilement et fréquemment, pour l'histoire politique, parlementaire et diplomatique de la monarchie de 1830, l'excellent ouvrage de Victor Du Bled.

Sidi el-Mahidin, qui faisait remonter sa généalogie jusqu'au prophète Mahomet, exerçait à Mascara une autorité incontestée, s'étendant de la province d'Oran, de proche en proche, jusqu'au grand désert. Son fils, Sidi el-Nadji, Ouled Mahidin, connu sous le nom d'Abdel-Kader, avait hérité de cette autorité et entamé contre la France une lutte opiniâtre.

Il y avait eu une malheureuse affaire de la Macta, où le général Trezel avait essuyé un grand échec, où Abdel-Kader avait remporté un sérieux avantage. On avait été contraint de traiter avec lui. Il y avait paix, ou plutôt trêve.

C'est après cette affaire de la Macta, en 1835, que le maréchal Clauzel, accompagné du duc d'Orléans, vint prendre en Algérie la direction des opérations militaires, avec le commandement de l'occupation française, alors restreinte, alors limitée. Il se trouva en face

d'une nationalité arabe puissamment organisée, d'une armée arabe fortement disciplinée.

C'était l'œuvre d'Abdel-Kader, élu du peuple, élu de Dieu, qui imposait son autorité à toute la population musulmane qu'il fascinait et fanatisait, population dont il partageait les passions, dont il servait les intérêts.

Abdel-Kader avait inauguré son règne par le succès de la Macta où l'armée française avait essuyé, nous venons de le dire, un désastre que le maréchal Clauzel eut à réparer. Il résolut d'attaquer l'ennemi de notre domination au cœur même de sa puissance, à Mascara. C'était choisir hardiment le théâtre de la revanche. Cette revanche fut complète.

L'expédition de Mascara partit d'Oran où elle avait été préparée. On y employa pour la première fois les chameaux comme transports de l'armée.

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri, devenu, depuis l'avènement de son père au trône de France, le septième duc d'Orléans, et qui avait également le titre de prince royal, substitué à celui de Dauphin, était né à Palerme le 3 septembre 1810. Il n'avait donc que vingt ans en 1830. Il avait été successivement élevé au collège Henri IV et à l'École polytechnique. Nous avons dit qu'il avait accompagné le maréchal Gérard dans les deux expéditions de Belgique et qu'il s'était signalé surtout au siège d'Anvers. Il était donc naturel de le retrouver en Algérie. On était sûr de le rencontrer partout où il y avait des périls à braver, des ennemis de la France à combattre. Il était de l'expédition de Mascara.

Il y eut d'abord, sur la route, les combats du Sig et de l'Habra, où le duc d'Orléans, avec trois compagnies du 17e léger et du bataillon

d'Afrique, s'empara de positions qui pouvaient faire obstacle à la marche des troupes françaises et qu'occupaient des troupes arabes. Il y eut ensuite la pénible traversée du col de l'Atlas à travers des chemins impraticables. Enfin on entra dans Mascara qu'Abdel-Kader avait abandonné. On y retrouva et on y reprit les trophées qu'il avait conquis à la Macta.

On était à la fin de décembre 1835. L'armée française souffrait du froid et de la pluie. On se hâta de rentrer à Oran.

Après l'expédition de Mascara, l'expéditon de Tlemcen. Ici nous laissons la parole au duc d'Orléans.

« L'armée parcourt en cinq jours et demi, sans avoir brûlé une amorce, la route directe d'Oran à Tlemcen. Cette route, qui présente les traces d'une ancienne voie romaine, coupe perpendiculairement les rivières et les montagnes qui descendent de l'Atlas vers la mer.

« Le 13 janvier 1836, la colonne débouchait sur le vaste plateau de Tlemcen, qui occupe le centre d'un immense amphithéâtre de montagnes s'élevant majestueusement en gradins gigantesques. Des sources limpides, véritables mines d'or sous un climat brûlant, s'échappent avec profusion des cimes neigeuses de l'Atlas, dont elles relient les différents étages par de gracieuses et fraîches cascades, et, après avoir arrosé des forêts suspendues, comme les jardins de Babylone, au-dessus des divers ressauts de la montagne, ces eaux de cristal viennent se perdre dans la plaine sous les voûtes d'une riche végétation tropicale. Tous les climats, toutes les productions des divers pays se trouvent réunis dans cette magnifique oasis, remplie de beaux villages et garantie du vent desséchant du désert.

Ce lieu, déjà si riche des dons de la nature et encore enrichi par la main de l'homme, réaliserait les descriptions des *Mille et une Nuits*,

si les ruines qui encombrent le sol ne rappelaient que c'est en Europe maintenant que le vieil Orient, dépouillé de son prestige, doit venir admirer des merveilles rivales de celles dont il ne conserve plus même le souvenir.

« Ici, l'ouvrage de Dieu subsiste seul dans sa beauté primitive, l'œuvre des hommes disparaît.

« Trois villes mortes, mais dont le squelette est encore debout, Mansoura, Tlemcen et Méchouar, forment la réunion des capitales déchues que l'on confond sous le nom de Tlemcen.

« Leurs monuments, qui portent l'empreinte de tous les siècles et la trace de tous les règnes, attestent les longues luttes que toutes les races, toutes les religions, tour à tour triomphantes et vaincues, ont soutenues pour la possession de ces lieux vraiment privilégiés.

« Mais toutes ces races ont disparu, laissant leurs ossements mêlés dans d'innombrables cimetières. La dernière étincelle de vie vient de s'éteindre dans ce cadavre depuis longtemps paralysé : les Arabes ont fui cette ville si féconde pour eux en grands souvenirs.

« Les couloughlis accueillent, avec des illusions promptement détruites, les libérateurs qui mettent fin à un nouveau siége de Troie, auquel il ne manqua peut-être qu'un Homère.

« Pendant six longues années, cette brave garnison avait combattu tous les jours. Séparée, ignorée du reste du monde, sans espérance de secours, sans retraite ni capitulation possibles, destinée à s'éteindre au milieu des Arabes qui l'usaient sans la vaincre, elle a résisté à l'ennemi, au découragement, aux privations; elle a même résisté à l'aveugle complicité de la France avec Abd-el-Kader, n'ayant que quatre cents fusils pour huit cents hommes; c'était au milieu des rangs ennemis qu'elle cherchait les armes qui lui manquaient, dans

des luttes individuelles dont le singulier caractère rappelait les combats antiques.

« Le commandant de cette vaillante milice, vieillard de soixante et quinze ans, à l'œil de feu, à la barbe blanche, jeune au combat, vieux au conseil, toujours et partout chef digne et imposant, Mustapha-ben-Ismaïl remet aux Français les murailles de cette place qu'il avait gardée pour nous, sans nous et malgré nous.

« Fier du petit nombre de ses guerriers, montrant les brèches de Méchouar avec l'orgueil qu'un vieux soldat apporte à faire voir ses blessures, il s'adresse au maréchal Clauzel dans un langage noble et simple comme sa vie.

« Ces jours-ci, lui dit-il, j'ai perdu soixante de mes plus braves « enfants; mais en te voyant, j'oublie mes malheurs passés, je me « confie à ta réputation. Nous nous remettons à toi, moi, les miens, « et tout ce que nous avons; tu seras content de nous. »

« Mustapha a tenu fidèlement parole. »

L'expédition de Tlemcen, où était le duc d'Orléans qui s'y était deux fois signalé dans les combats de l'Isser, n'avait pas eu de résultats appréciables. Le maréchal Clauzel, revenu d'Oran à Alger, se mit en route pour aller chercher dans leurs cavernes les Hadjouts, auxiliaires d'Abd-el-Kader, qui nous faisaient la guerre en tirailleurs. On eut à franchir l'Atlas que l'on appelle dans le pays les Thermopyles de la Numidie. On réussit dans cette entreprise.

Établi à Nedroma, au centre du pays des Kabyles, depuis qu'il avait dû abandonner successivement Mascara et Tlemcen, Abd-el-Kader allait se trouver sur le chemin de l'armée française.

Le maréchal Clauzel voulait établir entre Tlemcen et la mer une ligne de communications régulières. Il donna l'ordre d'élever, à

l'embouchure de la Tafna, un poste retranché. Cet ordre fut exécuté à travers des dangers inouis, des combats nombreux, et finalement compromit le sort de nos armes. Des soldats français étaient bloqués à la Tafna. L'entreprise avait échoué. C'était un revers.

On s'émut en France. Le général Bugeaud fut envoyé en Algérie avec trois régiments pour y renforcer l'armée française. Il y rétablit vite la situation.

Le général Bugeaud et l'émir Abd-el-Kader se rencontrèrent au bord d'un ravin profond de la Sickack, qui formait, en tournant sur la gauche, un arc de cercle dont la route de Tlemcen était la corde. Sur la droite, la plaine était coupée par le cours encaissé de la rivière qu'on appelle l'Isser. Le plateau sur lequel devait s'engager l'action se trouvait ainsi fermé par trois ravins escarpés.

Abd-el-Kader avait sous ses ordres douze mille hommes. Le général Bugeaud n'en avait que huit mille.

Ces huit mille hommes marchaient sur trois colonnes. Au centre, était un convoi de ravitaillement et d'approvisionnement que le général Bugeaud conduisait à Tlemcen, et qu'Abd-el-Kader voulait enlever.

L'armée musulmane fut mise en déroute. L'armée française venait de remporter sur elle une brillante victoire.

Rappelé en France par les affaires d'Espagne, Bugeaud laissa de nouveau la direction des opérations militaires au maréchal Clauzel qui eut la malheureuse idée de les étendre avec des forces insuffisantes.

L'ambition du maréchal Clauzel était de conquérir toute la régence algérienne en s'emparant des places importantes qui n'étaient pas encore au pouvoir de l'armée française. Constantine fut la première de ces places dont il résolut le siège.

Hadji-Achmet régnait à Constantine, avec le titre de Bey, sur deux millions de sujets arabes et kabyles. Il avait l'appui de la Turquie. Il s'approvisionnait par Tunis. Sa capitale est, dit le duc d'Orléans, un de ces lieux privilégiés de la nature, voués à une destinée qui s'accomplit d'une manière constante et immuable à travers les siècles, malgré les transformations du sol et les révolutions de la politique.

Le rocher inaccessible sur lequel devait s'élever successivement la Cirta des Numides et des Romains, avant d'être la Constantine des Vandales, des Arabes et des Turcs, fut toujours l'antre inexpugnable des tyrans de l'Afrique. De ce nid d'aigle, planté au milieu du désert et qui n'avait encore connu de vainqueur que la famine, les maîtres de cette ville prédestinée ont toujours bravé des armées, vaincues d'avance, en été, par le manque d'eau, en hiver, par le manque de bois, en toute saison, par les obstacles naturels.

L'entreprise du maréchal Clauzel contre Hadji-Achmed qu'il voulait remplacer par Youssouf, chef d'escadron dans l'armée française, échoua. Ce fut plus qu'un échec, ce fut un désastre.

Le maréchal Clauzel était parti seul en avant avec le duc de Nemours qui commandait une brigade.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël, qui était le fils puîné de Louis-Philippe et portait le titre de duc de Nemours, est né à Paris le 25 octobre 1814. Il n'avait donc que seize ans en 1830. Cependant il voulut être, comme son frère, le duc d'Orléans, des deux expéditions de Belgique. En 1836, il était au milieu de l'armée d'Afrique, et, sous les ordres du maréchal Clauzel, il fit partie de cette expédition de Constantine, dont on croyait trouver les portes ouvertes, tandis que tout s'y préparait pour une opiniâtre résistance. Il fallut en faire le

siège, œuvre matériellement impossible avec le chiffre restreint de troupes que comptait l'armée assiégeante.

Le maréchal Clauzel dut battre en retraite. Il fut remplacé par le lieutenant général comte Denis de Damrémont nommé, le 12 février 1837, au commandement en chef de l'armée d'Afrique.

Le général Bugeaud, devenu libre, revenait également en Algérie. Il devait opérer dans la province ou la division d'Oran.

Pendant que le général Bugeaud préparait, par des marches habiles, le traité de paix qu'il devait bientôt signer avec Abd-el-Kader à la Tafna, le général Damrémont établissait un camp retranché à Boudouaou, dans une forte position stratégique, afin de contenir les tribus hostiles du pays des Issers, qui borde la plaine de la Metidja, à l'est d'Alger.

Damrémont avait livré aux tribus de l'Isser, sur la rivière et dans le village de Boudouaou, un combat acharné où la victoire était restée au drapeau de la France.

Le général Bugeaud ravitailla Tlemcen, ou plutôt alla délivrer la garnison de la faim, et décida l'évacuation de la place. Il résolut également la destruction de la Tafna. Il avait pour instruction l'occupation restreinte et la paix immédiate.

Le 30 mai 1837, une convention de paix reçut, à la Tafna, la signature du général français et le cachet du prince arabe. La France se réservait seulement, dans la province d'Oran et dans la province d'Alger, la possession de territoires limités.

Abd-el-Kader devenait maître de tout le pays compris entre Constantine et le Maroc, et il prenait possession des places de Tlemcen et de la Tafna.

L'armée française avait à prendre une éclatante revanche devant

Constantine où le bey Hadji-Achmet était encore debout. Le 23 juillet 1837, Damrémont alla prendre à Bone la direction d'un nouveau siège de cette cité presque imprenable, qui cette fois allait être prise.

En France, on attachait un grand prix au succès de cette entreprise, qui devait être une brillante victroie. On alla chercher dans sa retraite, pour lui confier la direction du service de l'artillerie, le lieutenant général Valée, qui fut bientôt le maréchal Valée.

Revenu à l'avant-garde de cette armée dont il avait déjà partagé les souffrances, le duc de Nemours reçut le commandement d'une brigade. Une escadre de cinq vaisseaux coupa les communications par mer de Con stantine avec Tunis et s'embossa devant la Goulette.

« Dans la matinée du 5 octobre 1837, d'après le récit du duc d'Orléans, dont nous allons textuellement reproduire les principaux passages, au monument de Souma, majestueux témoignage de la grandeur de ce peuple romain dont les Vandales eux-mêmes, ces terribles niveleurs, n'ont pu effacer la trace, l'armée salua d'un cri de joie Constantine, qui ressortait, éclairée par un soleil brillant, sur un fond de montagnes des formes les plus belles et des couleurs les plus riches.

« Le 6, on part, dès la pointe du jour, pour gravir le Mansoura, avant que les terres soient trop détrempées. Chaque pas de cette longue montée réveille de nouvelles douleurs ; ce sont les stations du Calvaire. Ici, on heurte les débris du convoi pillé par les Arabes ; plus loin, les ossements blanchis des Français décapités semblent avertir les chrétiens du sort qui peut les attendre de nouveau.

« Les hauteurs se couvrent de milliers de cavaliers : les uns attaquent l'arrière-garde ; les autres se groupent, immobiles, sur les divers

étages de montagnes, comme des spectateurs sur les gradins d'un vaste cirque.

« Au fond de l'arène, Constantine semble une fourmilière en proie à une agitation fébrile. Une population nombreuse couvre les places, les remparts et les toits, se serre autour d'immenses drapeaux rouges, ornés de divers emblèmes, et accompagne de ses cris de guerre le bruit de ses canons. Les Turcs seuls défendent les approches de la place en avant d'El-Kantara. La brigade du duc de Nemours débouche la première, les zouaves en tête, sur le Mansoura, et rejette vivement l'ennemi dans la ville. Le général en chef prend immédiatement ses dispositions d'attaque.

« Le duc de Nemours est nommé commandant du siège, avec le capitaine de Salles pour major de tranchée. Le général Trézel est chargé de la défense du Mansoura, où s'établissent le quartier-général et les parcs. Le poste de Coudiat-Aty est confié au général Rulhières, qui l'occupe promptement avec les troisième et quatrième brigades, sans autres pertes que celles occasionnées par les boulets de la place.

« Pour surveiller les sorties, sans trop livrer les hommes aux vues de la place, il fait immédiatement élever, par trois compagnies de sapeurs et deux bataillons, des retranchements en pierres sèches sur les crêtes les plus rapprochées de la ville ; les autres troupes sont disposées pour contenir l'ennemi extérieur. Achmed, en effet, a déjà pris ses contre-dispositions : sa cavalerie s'est rapprochée des lignes françaises, qu'elle enveloppe et menace, surtout vers Coudiat-Aty ; c'est là toujours le point décisif.

« Dès le premier coup d'œil, les commandants du génie et de l'artillerie ont reconnu que ce front est le seul où il soit possible

d'essayer une brèche ; mais, avant d'attaquer directement cette place hérissée de canons, il est nécessaire d'éteindre les feux de la casbah et de prendre de revers et d'enfilade les batteries du rempart de Coudiat-Aty, en se plaçant sur le prolongement de ce front autant que le permettra son extrême obliquité par rapport au Mansoura. Le personnel et le matériel de l'artillerie sont d'ailleurs trop peu nombreux pour conduire à la fois les deux attaques qui sont commandées, celle de Coudiat-Aty, par le chef d'escadron d'Armandy, et celle du Mansoura, par le chef d'escadron Maléchard.

« Sur ce dernier point, le général Valée a déterminé lui-même l'emplacement de trois batteries. La première, batterie du Roi, pour avoir moins de commandement et plus d'enfilade, prolonge à mi-côte la courtine de Coudiat-Aty, qu'elle doit battre à six cents mètres avec une pièce de vingt-quatre, deux de seize, et deux obusiers de six pouces. La deuxième, batterie d'Orléans, placée à la droite de la redoute tunisienne, combattra la casbah à huit cents mètres, avec les deux autres pièces de seize et deux obusiers de huit pouces. La troisième batterie recevra les trois mortiers, et tirera de la gauche de la redoute tunisienne sur tous les édifices et sur les batteries à ciel ouvert de la casbah.

« Enfin, le 9 au matin, le bruit des batteries, jusqu'alors muettes, du Mansoura et des obusiers de Coudiat-Aty réveille l'armée, engourdie dans la boue sous une calotte de nuages bas et lourds qui ressemblent au couvercle d'un tombeau. La violente canonnade, qui interrompt les tirailleries journalières, atteste le courage et l'adresse des artilleurs français et turcs.

« Au bout de quatre heures d'un feu très vif, le tir admirable des assiégeants a éteint toutes les batteries découvertes de la casbah et de

la ville; des pièces sont même démontées dans les casemates. Tout ce qu'on pouvait attendre de cette attaque était obtenu.

« Le siége entre dans une nouvelle phase : c'est à effectuer ou à empêcher l'ouverture de la brèche que vont tendre tous les efforts.

« Pendant la nuit, les assiégeants avaient recommencé à creuser dans le roc de la batterie de Nemours, placée en face de l'isthme de terre qui rattache la montagne de Coudiat-Aty à l'excroissance de granit sur laquelle est bâtie Constantine. Sur la portion la plus saillante de cette courtine sans fossés et sans glacis, les flanquements sont faibles et le mur est vu jusqu'au pied. En le masquant, Ben-Aïssa, qui défendait Constantine au nom du Bey, eût cru l'affaiblir, car les Arabes, comme les enfants, jugent seulement de la puissance d'une fortification d'après la première impression qu'elle leur cause. Mais il savait que ce serait là le point d'attaque, et il avait couronné le rempart d'une grande batterie casematée à onze embrasures, toutes armées de pièces de bronze et entrecoupées de créneaux réguliers. C'est à l'angle de cette batterie, limitée à gauche par une maison casematée avec deux embrasures et cinq autres plus loin, et flanquée, à droite, par la grande caserne à trois étages des janissaires, que le général Valée a reconnu le seul point où l'on puisse essayer une brèche.

« La construction de la batterie de Nemours à cinq cents mètres de ce formidable dispositif de défense, sans aucune communication couverte en arrière, et sous le feu plongeant et non combattu de la place, était déjà une œuvre hardie et difficile. Le général Valée tenta plus encore : sans attendre l'expérience du tir, dont il craignait que l'effet, à cette distance, ne fût trop lent sur une maçonnerie compacte et terrassée, il résolut de rapprocher plus tard les canons destinés à battre en brèche.

« L'ennemi sent l'étreinte des Français se resserrer et s'affermir; mais il voit leurs projets sans découragement, et combat avec une rage nouvelle pour reculer l'heure fatale.

« Le 10 au matin, un mouvement combiné s'opère contre les Français, obligés, par le feu du front de Coudiat-Aty, de suspendre la construction de la batterie de Nemours. Les cavaliers d'Achmed essayent de couper la communication entre Mansoura et Coudiat-Aty, et livrent plusieurs combats aux assiégeants, dont l'effectif diminue à mesure que les travaux et les dangers du siège commencent. Les sorties journalières de la garnison sont empreintes, cette fois, d'un caractère particulier de fureur, mais ne sont que de stériles protestations contre les avantages acquis à l'attaque; les Turcs surtout s'acharnent contre les retranchements de Coudiat-Aty.

« Le duc de Nemours et le général Damrémont s'élancent au delà du parapet. Six des officiers qui les suivent tombent frappés autour d'eux; mais les Turcs, chargés à la baïonnette de haut en bas, sur la pente la plus verticale de Coudiat-Aty, par les soldats de la légion étrangère, que le duc de Nemours excite en allemand, sont délogés des ravins où ils s'étaient blottis et rejetés en désordre jusque dans la place.

« La journée du 11 allait être décisive, et les Français ne sont point encore prêts à commencer le tir en brèche. La nouvelle batterie n'est point encore élevée: la dureté du roc de la batterie de Nemours en a retardé l'armement; les sacs à terre ont manqué pour les autres batteries, dont les parapets ont été faits en partie avec des pierres et des briques. La perplexité des chefs de l'armée s'accroît de moment en moment, car la limite du séjour possible devant la place, marquée par l'état des munitions de bouche et de guerre, s'approche avec une

effrayante rapidité. Mais la conscience de cette situation inspire à chacun un paroxysme d'efforts héroïques.

« Le capitaine d'artillerie Caffort amène en plein jour les pièces de la batterie de Nemours ; l'attaque de Coudiat-Aty ouvre aussitôt son feu. Il faut faire brèche, et faire brèche en six cents coups, ou périr, et périr sans gloire. L'armée, silencieuse et inquiète, suit avec angoisse les progrès d'un travail duquel dépend son destin.

« Enfin, à trois heures, un coup d'obusier, pointé par le général Valée lui-même, détermine le premier éboulement. La confiance renaît et s'annonce par les cris de joie des soldats, qui ne doutent plus de leur succès, puisque Constantine est accessible à leurs baïonnettes. Pour la première fois, un morne silence règne dans cette ville livide, éclairée par les pâles rayons du soleil d'automne qui vient de paraître.

« Le 12 au matin, le général en chef Damrémont, accompagné de tout son état-major, se rendait à la nouvelle batterie de brèche par un chemin entièrement vu de la place. Un premier boulet passe sur sa tête ; on l'engage à hâter le pas et à ne point dédaigner cet avertissement : « C'est égal, » répondit-il avec ce calme et ce courage qui le caractérisaient. Un second boulet ricoche aussitôt en avant, couvre de terre tout le groupe, et renverse le général en chef, qui tombe mort entre le duc de Nemours et le général Rulhières.

« Le bey de Constantine envoie un parlementaire au général Valée qui a dû prendre le commandement en chef par droit d'ancienneté.

« Il est trop tard, répond le général Valée ; nous ne traiterons que « dans Constantine. »

« Et il dicte ses ordres pour l'assaut.

« Le 13, à neuf heures du matin, après une furieuse mêlée de deux heures, Constantine est prise ; les soldats couronnent tous les édifices, et, se tournant vers l'armée qui les admire, ils annoncent leur triomphe par le cri unanimement répété de *Vive le Roi!*

« Le quartier général s'établit au palais du bey, séjour étincelant de toutes les féeries des *Mille et une Nuits*. Achmed en a retiré son trésor, mais il y a oublié son harem, destiné, selon les usages de l'Orient, où la femme n'est qu'une chose, à devenir le prix de la victoire.

« A la vue du drapeau tricolore arboré sur sa demeure, le Bey verse de grosses larmes, et fuit en poussant des imprécations. Il est détrôné, car il ne trouvera plus que des ennemis et point de refuge dans cette population nomade, contre laquelle les murs de Constantine servaient d'asile à sa tyrannie.

« Le 17 octobre, le colonel Bernelle, parti de Medjez-Amar dès l'arrivée du 61e régiment, envoyé de France, amena à Constantine un convoi de ravitaillement.

« Dans les rangs de cette colonne marchait le prince de Joinville, lieutenant de vaisseau à bord de l'*Hercule*, et qui se vengea bientôt au Mexique d'être arrivé trop tard cette fois pour partager les dangers de son frère, le duc de Nemours. »

La prise de Constantine remua profondément, en France, les esprits et les cœurs.

Le général comte Valée reçut le bâton de maréchal et garda le commandement en chef des troupes d'Algérie.

A la guerre, comme en politique, rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire. Le maréchal Valée était entré dans Constantine. Mais il fallait organiser la conquête, il fallait l'organiser en prévision

surtout de luttes nouvelles, il fallait l'organiser au moins dans les territoires où notre domination était reconnue.

Le maréchal Valée résolut d'opposer à ce qui constituait l'empire d'Abd-el-Kader, empire qu'il avait l'art de toujours accroître, de toujours étendre, en dehors des stipulations du traité de la Tafna, une barrière compacte par la création de communications faciles entre la province d'Alger et le beylik de Constantine. Il forma, dans le but de réaliser cette combinaison, un corps d'opération dont il prit lui-même la direction et qui se composait de trois divisions.

C'est alors que le duc d'Aumale fit ses débuts à l'armée d'Afrique.

Henri-Eugène-Philippe-Louis, duc d'Aumale, est né à Paris le 16 janvier 1822. Il avait dix-huit ans en 1840. Il avait été élevé, lui aussi, au collège Henri IV. Son instruction militaire s'était faite au camp de Fontainebleau. Ses deux frères, le duc d'Orléans et le duc de Nemours, avaient eu, sous la Restauration, le grade de colonel. Les temps étaient changés. On était sorti des vieilles traditions de l'ancienne Monarchie. C'est avec le simple grade de chef de bataillon qu'il servit d'abord, en 1840, dans l'armée d'Afrique, en qualité d'officier d'ordonnance de son frère aîné.

On a vu que le maréchal Valée avait formé trois divisions.

La première division, dont le centre était dans la province de Constantine, était commandée par le duc d'Orléans. Elle ne comprenait que six faibles bataillons des 2e et 17e légers, du 23e de ligne, quatre escadrons des 1er et 3e chasseurs, des spahis, un détachement de sapeurs et quatre obusiers de montagne.

Elle partit de Philippeville avec l'ordre de se porter de Constantine à Alger, en passant à Sétif, aux Portes de Fer et à Hamza, par une

marche d'environ cinq cents kilomètres, dans des contrées inconnues et à peu près inabordables.

La deuxième division, que commandait le lieutenant général Galbois, devait se borner à appuyer la première division jusqu'aux limites de la province de Constantine qui ne devait pas être dégarnie.

La troisième division, que commandait le lieutenant général Rulhières, comptait cinq bataillons, huit escadrons, une batterie de campagne et une compagnie du génie. Elle devait paraître sur l'Oued-Khadara au moment où la première division s'approcherait d'Alger, afin de la soutenir, en se portant à sa rencontre, lorsque la seconde division serait mise par la distance dans l'impossibilité de l'appuyer.

L'opération commença vers le 15 octobre 1839. Elle réussit à merveille. Mais le duc d'Orléans la jugea téméraire. « C'est, dit-il, un exemple bon à citer, mais jamais à imiter. »

Nous lui laissons la parole dans cette affaire où il était au premier rang.

« Jusqu'à Sétif, dont la colonne expéditionnaire compléta l'établissement, la marche fut une facile ovation au milieu des musulmans, qui, pour la première fois, recevaient en triomphe un prince chrétien ; mais là commençaient les difficultés.

« Les obstacles naturels étaient immenses; il était impossible de suivre la voie romaine de Sitifis à Césarée, qui, passant au sud des Portes de Fer, traversait les États de l'Émir. Il fallait cheminer à vol d'oiseau de Sétif à Alger, à travers des montagnes inconnues, inaccessibles, coupées par de nombreuses rivières, que les pluies pouvaient grossir en une nuit et qu'on n'avait aucun moyen de franchir, et

habitées par une population nombreuse et indépendante de Kabyles qui s'y étaient réfugiés.

« On était à la fin d'octobre, à l'époque où les chaleurs sont encore fortes et les pluies déjà fréquentes. La division du duc d'Orléans ne comptait que deux mille cinq cents baïonnettes et deux cent-cinquante sabres pour vaincre une résistance dont la probabilité s'augmentait en proportion de la faiblesse de la colonne, et pour escorter un convoi qui devait suffire à tous ses besoins, depuis Sétif jusqu'à Alger.

« Mais cette poignée de soldats endurcis, conduite par des officiers d'élite, était pleine d'enthousiasme, et se sentait entraînée par les difficultés mêmes vers une entreprise qui avait le charme de l'inconnu et du romanesque.

« La division d'Orléans, composée aussi légèrement que possible, franchit en neuf jours les soixante-huit lieues qui séparent Sétif d'Alger, malgré deux combats, quinze passages de rivière à gué, un convoi de neuf cents animaux très chargés, des montagnes affreuses sans chemins; et, non seulement elle n'y laisse ni un mulet, ni un homme en arrière, quoique l'infanterie porte six jours de vivres et soixante cartouches, mais elle enlève à l'ennemi des prisonniers et des chevaux.

« En partant de Sétif, les deux divisions d'Orléans et de Galbois font vingt-quatre lieues en trois jours, à la boussole, à travers pays ; cette course au clocher assure la réussite de l'expédition, en dérobant à l'ennemi le passage féerique des Bibans ou Portes de Fer.

« Ce défilé célèbre, et plus difficile encore que la renommée ne l'avait dit, est la seule entrée donnant accès, vers l'est, dans l'agglomération de montagnes sauvages et amorphes dont le Djurdjura est

le pic principal, et qui couvre près de douze cents lieues carrées de pays entre Bougie, Ouennougha et l'Oued-Kaddara.

« Un phénomène géologique extraordinaire a relevé verticalement sur une vaste surface, les couches horizontales des roches calcaires dont cette partie de l'Atlas est formée. L'action des siècles a détruit les couches plus friables qui remplissaient les intervalles de ces stratifications parallèles, en sorte qu'aujourd'hui ces murailles naturelles, distantes de quinze à trente mètres, se succèdent pendant près d'une lieue, s'élevant jusqu'à une hauteur de cent à deux cents mètres.

« La seule brèche pratiquée à travers ce feuilleté de montagnes grandioses a été frayée par l'Oued-Biban ou Bou-Kton, torrent salé dont le lit, encombré de cailloux roulés et de débris de toute espèce, n'a parfois qu'un mètre ou deux mètres de large. Il n'a point sillonné en ligne droite les faces verticales des rochers qui les surplombent, et il n'y a pas un recoin de ce sombre défilé où l'on ne soit à la fois vu de plusieurs de ces remparts, qui se donnent ainsi un flanquement mutuel, et dont le sommet, dentelé par une incroyable bizarrerie de la nature, est percé d'ouvertures ovales disposées comme des meurtrières.

« La pluie ou la moindre résistance rendent le passage impossible. Les eaux, arrêtées par les rétrécissements auxquels on a donné le nom de Portes de Fer, à cause de leur couleur noire, s'élèvent quelquefois jusqu'à trente pieds au-dessus du sol, puis s'échappent avec violence dans une étroite vallée qu'elles inondent entièrement; et telle est la disposition, unique sur le globe, de cette forteresse naturelle, que quelques hommes avec des pierres suffiraient pour y arrêter une armée, car celle-ci ne pourrait ni les voir, ni leur répondre. Les crêtes ne peuvent être ni couronnées régulièrement, étant toutes

parallèles et isolées entre elles en même temps que perpendiculaires à la direction du lit du torrent; ni tournées, car les ressauts de ces déchirements étranges se prolongent fort au loin jusqu'à un pêle-mêle de rochers anguleux, de maquis épineux et de précipices infranchissables.

« Aussi le duc d'Orléans renonça-t-il aux précautions militaires d'usage, dont l'essai infructueux eût demandé plusieurs jours et exigé dix mille hommes. Il lance à toute course les compagnies de voltigeurs commandées par le lieutenant-colonel Drolenvaux, qui traversent le défilé, en occupent l'issue et reviennent par les hauteurs, aussi loin que possible, au devant de la colonne; celle-ci, forte de moins de trois mille hommes, mit quatre heures à défiler, un par un, dans cet effroyable coupe-gorge.

« A peine l'arrière-garde en était-elle sortie, à peine les Cheikhs, les Beni-Abbès, retenus dans le passage comme guides et comme otages, étaient-ils rendus à leurs tribus, que quelques coups de fusil et un orage violent rendirent évident pour le dernier soldat le bonheur particulier qui avait protégé cette téméraire entreprise.

« Le maréchal Valée, justement fier d'avoir dirigé les soldats français dans cet enfer respecté par les Romains eux-mêmes, y puisa la conviction que cette fantastique combinaison de bouleversements impossibles à décrire n'a jamais été et ne sera jamais une route militaire, et qu'il fallait chercher ailleurs la communication régulière et habituelle d'Alger avec Constantine.

« Au delà des Portes de Fer, la colonne se trouva aux prises avec de nouvelles difficultés; ce fut d'abord le manque d'eau potable : la division qui, pendant cinquante-deux heures, côtoya les eaux magnésifères de l'Oued-Bou-Kton, endura le cruel supplice de la soif en

présence d'un liquide n'ayant de l'eau que l'apparence et que les animaux eux-mêmes refusaient avec dégoût. Calme dans les privations, infatigable dans les marches, la division, qui n'avait ni traînards ni malades, surprit ensuite, par une marche de nuit, le fort d'Hamza, carré étoilé, avec muraille de dix mètres de haut et onze pièces de canon sans affût. Ben-Salem, bey de Sébaou pour Abd-el-Kader, ne défendit pas ce poste, important cependant par la belle position militaire qu'il occupe sur une sorte de table commandant la réunion de trois vallées qui mènent à Alger, à Bougie et aux Portes de Fer, et au pied d'un col déprimé conduisant à Médéah. Mais, lorsque les Français furent engagés dans les montagnes affreuses qui séparent Hamza du Fondouk, et où le chemin, fréquemment coupé par les rivières qu'il faut passer à gué, est tantôt un escalier de rochers roulants encaissés sous une voûte de broussailles, tantôt un sentier en saillie sur des précipices, Ben-Salem protesta par les armes.

« Après deux affaires d'arrière-garde à Beni-Djaad et à Ben-Hini, où l'ennemi fut rudement repoussé, Ben-Salem s'éloigna, et, le 2 novembre 1839, la division d'Orléans terminait par une entrée triomphale à Alger une longue et périlleuse opération, dont les connaisseurs seuls apprécièrent le mérite, mais dont le côté romanesque frappa l'imagination du public, souvent injuste pour la prudence, mais toujours séduit par la témérité heureuse. »

La mort a surpris le duc d'Orléans avant qu'il ait pu terminer l'histoire de la conquête de toute l'Algérie. Il n'a même pu la continuer jusqu'au point où lui-même avait conduit cette conquête, que son frère, le duc d'Aumale, devait achever; mais il termina les notes que ses fils ont pieusement recueillies et publiées en constatant que les résultats de l'expédition des Portes de Fer étaient au-dessous des

dangers et des efforts de cette opération. Le pays était soumis. La route militaire qui devait relier Alger et Constantine n'était pas faite. Elle ne pouvait être construite que sur le territoire imprudemment cédé à Abd-el-Kader par le traité de la Tafna. La guerre allait le lui reprendre et nous le rendre.

La traversée des Portes de Fer ne devait pas être la dernière action d'éclat du duc d'Orléans sur la terre d'Afrique. A la reprise des hostilités, qu'Abd-el-Kader avait le premier rouvertes, il vint reprendre le commandement de sa division. Le jeune duc d'Aumale, on le sait déjà, alors chef de bataillon au 4e léger, était son officier d'ordonnance.

Sur l'ordre d'Abd-el-Kader, les beys de Milianah et de Médéah avaient donné le signal de la guerre. Ils avaient envahi la Mehdja. Le général Valée forma rapidement à Blidah, au sud d'Alger, un corps expéditionnaire qui comprenait deux divisions et une réserve. Il confia au duc d'Orléans le commandement de la première division, donna au lieutenant général de Rumigny celui de la seconde division et se mit à la tête de la réserve.

Le 27 avril, l'expédition franchit la Chiffa, qui était la limite de nos possessions, d'après le traité de la Tafna, qu'Abd-el-Kader venait de rompre. Le duc d'Orléans était en tête avec sa division.

A quatre heures, le corps expéditionnaire était réuni à quelque distance du lac Alloulat. L'ennemi déboucha par la gorge de l'Oued-Jer.

Le duc d'Orléans, qui était à l'aile droite, s'avance vers l'Oued-Jer, et envoie le duc d'Aumale porter au 1er régiment de chasseurs d'Afrique l'ordre de charger.

Le duc d'Aumale part au galop porter cet ordre et fond sur les

Arabes à la tête d'un escadron. L'ennemi est rejeté sur la rive droite de l'Oued-Jer et cherche un refuge sur les sommets de l'Affroun.

Le maréchal Valée voulait occuper Médéah, qui est au pied de la chaîne du petit Atlas. On ne peut y arriver qu'en franchissant le col de la Mouzaïa. C'est le duc d'Orléans qui reçut la mission difficile et périlleuse de s'emparer de ce point où Abd-el-Kader avait élevé des redoutes et placé des batteries. Il divise ses hommes en trois colonnes. Parti à quatre heures du matin, il donne, vers midi, le signal de l'attaque. Le duc d'Aumale était près de son frère. Il courut à pied, à la tête des grenadiers, l'épée haute, dans la dernière redoute. L'ennemi, délogé de ses positions prit la fuite. Deux jours après on entrait à Médéah.

Après ce brillant début, le duc d'Aumale qui venait de recevoir le baptême du feu, rentra en France, ainsi que le duc d'Orléans.

La guerre algérienne change de but et de caractère. Le ministère du 29 octobre 1840 était constitué. Le Roi put décider que toute l'Algérie serait conquise par nos armées et qu'elle deviendrait une terre de France, la France africaine, patriotique et grande pensée qui était heureusement réalisée le jour où commença la déplorable campagne des banquets.

C'est d'abord au général Bugeaud que fut donnée la mission de fonder, par la victoire et par l'épée, notre vaste colonie de la Méditerranée. A la même heure, le duc d'Aumale retournait à Alger avec le grade de lieutenant-colonel du 24e de ligne. Il y débarqua le 19 mars 1841.

Un mois après, le duc de Nemours, lui aussi, revenait en Algérie, où il prenait le commandement d'une division. Les deux frères se

distinguèrent, l'un dans une affaire de Médéah, l'autre dans une affaire de Milianah.

Le duc d'Aumale quittait momentanément l'Algérie avec le grade de colonel du 17e léger qu'il ramenait en France.

La rentrée en France du duc d'Aumale à la tête du 17e léger fut une longue ovation de Marseille à Paris, où il arrivait le 13 septembre 1841. Le prince royal et le duc de Nemours étaient accourus au devant de leur frère. Le peuple criait : Vive le Roi! Vive le duc d'Aumale! Vive le 17e léger!

Tout à coup un assassin, du nom de Quénisset, sort des rangs de la foule et décharge sur le duc d'Aumale son pistolet presque à bout portant. La balle n'atteignit que le cheval d'un officier de l'escorte. Ce cheval tomba foudroyé.

Le régiment continua sa marche vers le palais des Tuileries où le Roi venait le recevoir à la grille de la place du Carrousel.

L'indignation populaire fit justice du misérable qui avait attenté aux jours du duc d'Aumale qui demanda et obtint que son assassin ne montât pas sur l'échafaud.

Le duc d'Aumale retourna en Algérie en 1842 avec le grade de maréchal de camp.

Le général Bugeaud résolut d'intimider les populations de ces contrées. Il prépara une expédition, qui se composait de trois colonnes. Le duc d'Aumale eut le commandement de l'une de ces trois colonnes.

Cette expédition eut d'heureux résultats momentanés. Les tribus, qui s'étaient plusieurs fois soulevées à la voix d'Abd-el-Kader, abandonnèrent sa cause. Mais leur soumission laissait toujours debout la puissance du fanatique ennemi de la France. Le duc d'Aumale allait

lui porter le premier coup. Le gouverneur général lui avait confié le commandement supérieur de la province de Tittery dont Médéah était le siège.

Le duc d'Aumale s'était déjà signalé par plusieurs coups de main aussi heureux que hardis dans la province de Tittery qui échappa à Abd-el-Kader, lorsqu'il reçut l'importante et dangereuse mission de lui prendre sa smalah que gardaient cinq mille réguliers, et qui comprenait ses femmes, ses enfants, ses drapeaux, ses trésors, ses provisions, ses munitions; la smalah, qui était comme son sanctuaire, comme son foyer de famille!

Le 10 mai 1843, le duc d'Aumale, à la tête d'une poignée de braves, se dirige vers Goudgilah où l'on croit qu'est la smalah. On arrive à cette localité.

La smalah était déjà partie. Elle était allé camper près des sources du Taguin.

Le duc d'Aumale court à la tête de cinq cents cavaliers vers les sources du Taguin. Il les atteint; on aperçoit une ville de tentes installée près de ces sources. C'est la smalah.

Mais attaquer avec cinq cents cavaliers une garde de cinq mille réguliers, élite des tribus musulmanes, c'est aller à la mort. Autour du duc d'Aumale, on hésite, et comme on lui demande ce qu'on va faire : « Entrer là dedans, pardieu, » répond-il, en montrant la smalah. Il s'élance à la tête des cinq cents cavaliers qu'il commande et que son audace électrise.

Le combat dure deux heures. L'infanterie régulière d'Abd-el-Kader avait été tuée ou dispersée. On prit son trésor, toute sa correspondance, un canon, quatre drapeaux et l'on fit plus de trois mille prisonniers. Nos pertes étaient insignifiantes.

Ce coup d'audace, cet acte de bravoure fut l'événement du jour en France. En Algérie, il devint le signal du déclin de la fortune d'Abd-el-Kader que les populations musulmanes, qu'il entraînait au combat, commencèrent à ne plus croire invincible. Sa smalah prise, pour ces populations superstitieuses, il n'était plus le dieu.

Nous avons dit que nous n'écrivons pas l'histoire spéciale de l'Algérie. Il nous est donc permis et commandé de ne nous arrêter, surtout après l'expédition aussi heureuse que téméraire des Portes de Fer, qu'aux grandes lignes et plus particulièrement aux faits auxquels sera désormais glorieusement mêlé le nom du duc d'Aumale.

Est-ce parce qu'il était fils du Roi ?

Non, c'est parce que la présence des princes de la famille royale sur le seul théâtre où ils pussent alors exposer leur vie dans les jeux sanglants de la force et du hasard attestait l'importance que Louis-Philippe attachait à l'entière occupation et à la complète soumission de l'Algérie. Il faut insister sur ce détail, pour qu'il soit juste de rappeler à la France que si Charles X est tombé sur la prise d'Alger, la monarchie de 1830 s'est écroulée sur la conquête de l'Algérie.

Singulière destinée ! En 1814 la dynastie des Bourbons, reprenant possession du trône de Henri IV et de Louis XIV, comptait deux branches, la branche aînée et la branche cadette. L'une et l'autre sont parties pour l'exil, emportées par le vent des révolutions au delà de la Manche, vers la côte anglaise, et l'une et l'autre en partant font à la France, qui les rejette, un legs de puissance et de gloire.

Après la prise de la smalah d'Abd-el-Kader, le duc d'Aumale ne quitta l'Algérie que pour y revenir bientôt avec le grade de lieutenant-général et pour y prendre le commandement de la province de Constantine.

Dans l'intervalle, le duc d'Aumale avait épousé, en novembre 1844, la princesse Marie-Caroline-Augusta de Bourbon, fille du prince de Salerne, de la maison royale de Naples, qui est morte le 6 novembre 1869 et qui lui a donné deux fils, morts jeunes, l'un en 1866, avec le titre de prince de Condé, l'autre en 1873, avec le titre de duc de Guise.

Dans sa nouvelle situation, le commandant de la province de Constantine fit plusieurs expéditions militaires toutes couronnées de succès. Il fit davantage. Il jeta les bases d'une organisation administrative, d'une colonisation civile dont la France actuelle bénéficie encore.

L'homme de gouvernement se montrait après l'homme de guerre.

Deux faits viennent à l'appui de cette vérité. Le duc d'Aumale s'était mis à la poursuite du kalifat d'Abd-el-Kader, réfugié avec ses richesses dans l'oasis de Méchounèche, auprès des montagnes de l'Aurès. Un fort construit sur une arête très vive offrit de la résistance.

D'après le rapport officiel de cette affaire, il y eut un moment où le corps expéditionnaire parut prêt à reculer. Le duc d'Aumale fait avancer alors des obusiers et dirige leurs feux sur les crêtes, puis fait mettre la baïonnette au canon, défend aux soldats de tirer et s'avance résolument à leur tête. Les projectiles ne cessaient de tomber autour de lui. Le duc de Montpensier, qui l'accompagne, est atteint au front. Il continue sa course, arrive le premier, suivi de quelques hommes, au sommet de la montagne qu'abandonnent promptement les Arabes effrayés.

« Vous le voyez, dit alors le duc d'Aumale à ceux qui l'entouraient, voilà comment il faut aborder l'ennemi. »

La tribu des Haractas était inscrite au rôle des contributions de guerre pour cent mille francs. « Cette somme, dit le duc d'Aumale au chef de cette tribu, te donne droit à dix mille francs. Tes déprédations se sont élevées l'année dernière à cent quarante mille francs, c'est donc un total de deux cent cinquante mille francs à percevoir ; je m'en charge. » Quinze jours après, cette somme entrait dans le trésor de la province.

Les événements politiques se précipitaient en France ; les événements militaires se pressaient en Algérie.

En juin 1846, poursuivi, comme on dit vulgairement, l'épée dans les reins, par le duc d'Aumale, Abd-el-Kader s'était enfui dans le Maroc. Mais avant de prendre le chemin de l'exil, il avait donné à Bou-Homedi, qui en avait la garde, l'ordre de massacrer trois cents officiers et soldats français faits prisonniers l'année précédente. L'œuvre de la guerre était presque achevée. Il ne restait plus guère à soumettre que la Kabylie.

Le gouverneur général était devenu le maréchal Bugeaud, duc d'Isly. Après ce glorieux dénouement d'une brillante campagne, où il avait eu à défendre l'intérêt de la France contre l'empereur du Maroc, il émit un plan de colonisation qui exigeait le vote d'un crédit que la chambre des députés refusa. Il donna sa démission et fut remplacé par le duc d'Aumale.

Surveillé du côté de l'Algérie qu'il inquiétait encore et du côté du Maroc qu'il troublait toujours, Abd-el-Kader se trouvait dans une situation plus que difficile, lorsque le duc d'Aumale prit possession du poste de confiance auquel le Roi et le ministère l'avaient appelé.

Abd-el-Kader eut à soutenir une dernière lutte, non contre les soldats de la France, mais contre les tribus de la Kabylie. Puis il

voulut prendre le chemin du désert, mais il était dit qu'il serait prisonnier du duc d'Aumale.

C'est à Nemours, l'ancienne Djemaraa-Ghazaouah, qu'Abd-el-Kader fut conduit devant le nouveau gouverneur général qui le reçut entouré de son état-major, le fit embarquer pour Paris dès le lendemain, et attribua généreusement tout le mérite de cette importante soumission au maréchal duc d'Isly qui l'avait, il est vrai, préparée.

Le duc d'Aumale organisa l'Algérie qui fut divisée, comme la France, en départements et en communes. Il s'occupa de préparer une expédition dans la Kabylie, qui était encore indépendante et qu'il était nécessaire de soumettre à notre domination ou de rejeter dans le désert. Il se proposait ensuite de travailler laborieusement à l'assimilation aussi complète que possible des races indigènes conquises à la race conquérante, ce qui était le meilleur moyen de coloniser un pays qui avait été naguère le grenier d'abondance des conquérants et des maîtres du monde. On allait créer des villages européens.

La catastrophe du 24 février 1848 surprit le duc d'Aumale au milieu de ses préparatifs militaires et de ses préoccupations colonisatrices. Il donna sa démission de gouverneur général de l'Algérie.

Le 5 mars 1848, le duc d'Aumale quittait l'Algérie où il laissait de glorieux souvenirs, mais en la quittant il la remettait conquise et soumise aux mains du gouvernement provisoire. On s'est demandé alors en France et en Europe s'il n'aurait pas dû accourir à Paris avec l'armée d'Afrique, renverser ce gouvernement provisoire né d'une insurrection dont la victoire inattendue avait semé dans tous les départements la défiance et l'épouvante.

C'eût été la guerre civile. Elle ne pouvait entrer dans la pensée de

LE DUC D'AUMALE

NÉ EN 1822.

ce fils de Roi qui avait terminé ses adieux à ses compagnons d'armes par ces mots sortis de son cœur de patriote :

« Officiers, sous-officiers et soldats, j'avais espéré combattre encore avec vous pour la Patrie. Cet honneur m'est refusé, mais du fond de l'exil mon cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté nationale ; il triomphera de vos succès. Tous mes vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de la France. »

Voilà le prince, esclave de la discipline et du devoir jusqu'à l'abnégation ; voilà le général dont la République a par deux fois brisé la vaillante épée.

Dans son exil d'Angleterre, en 1848, comme dans sa retraite de Chantilly en 1871, époque de son élection comme membre de l'Académie française, le duc d'Aumale s'est adonné à l'histoire et à la critique militaires. Il a publié autrefois, sous divers pseudonymes, de remarquables écrits spéciaux. Aujourd'hui il achève son admirable étude sur les princes de la maison de Condé. L'homme de plume après l'homme de guerre. C'est César écrivant ses commentaires sur la guerre des Gaules.

Cette étude, le général duc d'Aumale la termine dans les tristesses d'un second exil, qui doit lui être d'autant plus douloureux qu'il est le résultat, non d'une révolution politique, mais d'une persécution personnelle.

Ce livre n'est pas une œuvre de polémique et de discussion actuelles. On comprendra cependant que nous devons consacrer quelques lignes spéciales à la grande figure du quatrième fils de Louis-Philippe, figure devenue doublement historique, par sa glorieuse participation aux faits de guerre de l'Algérie et par l'acte de donation à jamais mémorable, qui a fait l'Institut de France l'héritier

perpétuel du riche et magnifique domaine de Chantilly, avec toutes les forêts qui en dépendent, avec toutes les splendides et rares collections artistiques et littéraires que renferme la célèbre résidence des Condé.

M. Jules Grévy, Président de la République, avait suggéré, autorisé ou signé deux actes successifs, injustifiables et injustifiés, le premier également applicable, du reste, au duc de Chartres et au duc d'Alençon, le second atteignant tous les princes d'Orléans ; l'un, de février 1883, faisant sortir des cadres de l'activité, l'autre, de juillet 1886, rayant des cadres de l'armée, le général duc d'Aumale, qui avait pourtant présidé, avec une rare compétence, le procès Bazaine, en 1873, et formé avec une grande supériorité le corps des troupes de défense dont le siège est à Besançon.

Le dernier de ces deux actes d'hostilité comblait la mesure. Le général duc d'Aumale, dont on conçoit la légitime irritation, adressa alors à M. Jules Grévy une fière lettre, une lettre indignée dont voici le texte :

« Chantilly, le 11 juillet 1886.

« *A monsieur le Président de la République française.*

« Monsieur le Président,

« Il y a trois ans, sans prétexte, sans précédent, vous m'avez infligé la plus sévère des peines disciplinaires.

« J'ai gardé le silence.

« Il ne me convenait pas de rompre un lien qui, s'il me retenait dans votre dépendance, me rattachait à l'armée française.

« Aujourd'hui, en me faisant rayer des contrôles, vous me dégagez de cette contrainte, mais vous touchez à la Charte de l'armée.

« Sans tenir compte des titres conquis à la guerre ou garantis par la loi, vos ministres vont frapper, jusque dans le cadre de réserve des armées de terre et de mer, des hommes sans reproche, honorés par leurs services et par un dévouement légendaire à la Patrie.

« Je laisse à mes Conseils le soin de défendre, par des arguments de droit, une cause qui est celle de tous les officiers.

« Quant à moi, doyen de l'état-major général, ayant rempli, en paix comme en guerre, les plus hautes fonctions qu'un soldat puisse exercer, il m'appartient de vous rappeler que les grades militaires sont au dessus de votre atteinte, et je reste

« Le Général Henri d'Orléans,
« Duc d'Aumale. »

M. Jules Grévy, aurait dû, si vive que cette lettre pût lui paraître, se rappeler que le Prince qui l'avait écrite, lui avait servi de parrain pour la Toison d'Or.

Le Président de la République l'avait sans doute oublié. Il signa, le 13 juillet 1886, un décret qui expulsait le général duc d'Aumale.

Le général duc d'Aumale qui n'avait que traversé la députation, qui avait refusé un siège de sénateur, qui se bornait à présider le conseil général de l'Oise, en voisin de campagne, et non en homme de parti, s'est noblement vengé. Le jour même où le décret d'expulsion lui était signifié dans son château de Nouvion, il rédigeait et écrivait un codicille confirmant l'acte de donation du domaine de Chantilly, qu'il avait déjà inséré dans son testament de

1884, codicile qui a mis pour toujours, comme on vient de le voir, l'Institut de France en possession d'un legs unique dans l'histoire.

Ce legs est un événement, même dans ce siècle si fécond en événements de tous genres. Le fait accompli et connu, il nous paraît inutile d'entrer dans des détails qui appartiennent surtout au domaine de la publicité quotidienne. Il nous suffira d'ajouter que l'Institut de France l'a accueilli spontanément avec une gratitude enthousiaste, et que, dès l'origine, dès 1884, le comte de Paris s'était associé, de cœur et de sentiment, à ce grand acte.

Le décret d'expulsion du 13 juillet 1886 n'a pas été publié à l'*Officiel*. On s'est borné à le signifier, le lendemain, 14, au duc d'Aumale, qui quittait la France le surlendemain, 15, en voiture, par Anor, se rendant à Bruxelles où il a fixé sa résidence habituelle.

Il nous faut revenir d'Algérie en France où nous trouvons le gouvernement du Roi dans une nouvelle période de luttes intérieures et de difficultés extérieures.

Voici d'abord le rapide tableau des difficultés extérieures.

L'ordre de succession avait été changé en Espagne. Ferdinand VII avait abrogé, par une pragmatique sanction, la loi salique qui excluait les filles du trône; il était revenu à la législation antérieure au règne de Philippe V qui les admettait à régner.

Ferdinand VII, qui n'avait pas eu d'enfant de ses premières femmes, avait deux filles de sa quatrième femme, Marie-Christine de Bourbon, sa nièce et princesse du royaume des Deux-Siciles. Il avait également un frère dont la pragmatique sanction détruisait les espérances.

Marie-Christine était régente au nom de sa fille aînée, mineure, la princesse Isabelle, future reine d'Espagne. Don Carlos, frère de

Ferdinand VII, avait soulevé contre elle une partie du royaume. C'était la guerre civile.

En Portugal il existait une situation analogue.

Don Miguel avait engagé une lutte de famille qui dégénéra bientôt en guerre civile, contre sa nièce, Dona Maria da Gloria, fille de don Pedro Ier, qui l'avait instituée reine de Portugal, pendant que lui-même prenait la couronne impériale du Brésil qu'il abandonnait en 1831 à son fils, don Pedro II.

Le 22 avril 1834, un traité, dit traité de la quadruple alliance, avait été conclu et signé entre l'Espagne et le Portugal, l'Angleterre et la France.

Ce traité n'avait d'autre but, dans la pensée des cabinets de Londres et de Paris, que de rétablir la paix intérieure en Portugal et en Espagne, en prêtant un appui moral à Maria da Gloria et à Marie-Christine.

Le Portugal fut rapidement pacifié. Il n'en fut pas de même de l'Espagne, où les carlistes et les républicains s'alliaient contre la régente.

Des troubles d'un caractère démagogique éclatent à Madrid où la régente est forcée de signer un ordre qui remet en vigueur la constitution de 1812, qu'à la prière de Ferdinand VII, par ordre de Louis XVIII, le duc d'Angoulême était allé renverser à la tête d'une armée française.

Dans la dernière phase du ministère du 11 octobre 1832, devenu, on le sait, le ministère du 12 mars 1835, le duc de Broglie avait fait présenter par le ministre des finances Numann, peut-être en désaccord secret avec le Roi, un projet de conversion qui finalement amena sa retraite définitive des conseils du gouvernement. La ques-

tion de la conversion des rentes, dans laquelle M. de Villèle avait échoué, portait décidément malheur à ses partisans.

C'est alors que s'était formé le ministère du 22 février 1836, où, pour la première fois, M. Thiers eut la joie de réunir la présidence du conseil au poste de ministre des affaires étrangères. La question d'Espagne, à ce moment-là, était la question vive du jour.

M. Thiers proposa au Conseil d'intervenir en Espagne. C'était détourner au profit d'intérêts étrangers nos forces militaires mieux employées en Algérie, où les fils du Roi combattaient pour l'intérêt français.

Louis-Philippe s'opposa énergiquement à cette folie. M. Thiers donna sa démission.

On a raconté que dans le conseil des ministres, M. Thiers, qui se croyait sûr de l'emporter devant les chambres et d'y faire triompher sa politique, s'écria tout à coup, au milieu de la discussion : « Sire, il y a ici quelqu'un de plus fin que vous, c'est moi. — Non, répliqua Louis-Philippe, puisque vous me le dites. »

M. Thiers, qui se retirait sur un premier traité de quadruple alliance, devait se retirer de nouveau sur un autre traité de quadruple alliance, dans des conditions très différentes.

Le ministère du 6 septembre 1836 s'était constitué sous la présidence du comte Molé qui prit également le portefeuille de ministre des affaires étrangères. Ce fut lui qui eut la mission de combattre, devant la chambre des députés, la politique de l'intervention en Espagne.

L'événement prouva bientôt que M. Thiers avait trop présumé de son influence sur la chambre des députés. La question d'Espagne fut portée incidemment au Palais-Bourbon.

La majorité donna raison à la sagesse du Roi. Elle condamna la politique d'intervention de M. Thiers qui, dans cette circonstance, eut contre lui M. Guizot, qu'il devait bientôt avoir avec lui contre le comte Molé.

A l'intérieur, la période qui s'achevait, bien qu'elle eut été troublée par de grandes insurrections, bien qu'elle eut été attristée par de grands crimes, avait été remplie par de grandes réformes et de grands travaux.

Le gouvernement du Roi eut, dès 1834, époque à laquelle le portefeuille de ministre du commerce, des travaux publics et de l'agriculture, fut confié à Charles-Marie Tanneguy, comte Duchâtel, le sentiment des réformes douanières qu'exigeaient le progrès des idées, la marche du temps et l'intérêt des consommateurs. Il y eut, dès cette époque, d'intelligentes mesures d'ordre économique dont il sut prendre l'initiative.

C'est sur le désir et sous le patronage de cet éminent homme d'État que nous devions, lorsqu'il avait le portefeuille de l'intérieur, dans le cabinet du 29 octobre 1840, entrer dans la vie militante du journalisme politique en allant prendre à Angers la rédaction du *Journal de Maine et Loire*, feuille dévouée à la Monarchie et au Roi.

C'est également la monarchie de 1830 qui a donné une puissante et première impulsion au developpement de nos voies de communications générales, départementales et communales. On leur consacra des millions, utilement dépensés.

Il faut rendre justice à M. Thiers, véritable phénomène moral inexplicable, qui sut allier des qualités supérieures à bien des petitesses de conduite et à bien des défauts de caractère, qui eut des passions égoïstes et des ambitions coupables, funestes à son pays, qui

avait cependant l'instinct des grandes choses. En 1832, lorsqu'il passa du ministère de l'intérieur au ministère du commerce, des travaux publics et de l'agriculture, il eut l'heureuse idée de demander aux chambres, avec l'assentiment du Roi, un crédit de cent millions qu'elles eurent la sagesse d'accorder.

Ce crédit devait servir à relever du marasme dans lequel les événements l'avaient jeté, le travail industriel, agricole et commercial. Il fut enfin le point de départ d'un vaste mouvement imprimé aux grands travaux d'utilité publique. On replaça la statue de Napoléon Ier sur la colonne de la place Vendôme. On acheva l'église de la Madeleine, le palais du quai d'Orsay et l'Arc de l'Étoile.

Voici, du reste, le tableau général du labeur intérieur de la monarchie de 1830, tableau que nous empruntons à la belle histoire de la monarchie de juillet de Victor du Bled, histoire qui est aussi impartialement pensée qu'élégamment écrite :

« Notre législation criminelle réformée, la peine de mort abolie de fait en matière politique, le système pénitentiaire amélioré, le code de commerce et le code de procédure révisés.

« A aucune époque, les discussions législatives n'ont été plus approfondies, plus savantes; jamais on n'a fait plus de lois utiles au peuple. A citer parmi les réformes et les améliorations sociales : la suppression des jeux et des loteries, les lois sur l'instruction primaire, les chemins vicinaux, les aliénés, les caisses d'épargne, la compétence des juges de paix, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les chemins de fer, le travail des enfants dans les manufactures.

« La réforme hypothécaire était en préparation, ainsi que la création des sociétés de secours mutuels et des caisses de retraite pour la vieillesse.

« A citer encore, le rétablissement de l'École normale supérieure, la création de l'École d'Athènes, de quatorze nouveaux collèges royaux, de dix Facultés nouvelles, de trente-neuf chaires dans les Facultés existantes; l'œuvre de la collection des documents inédits de l'histoire de France; le nombre des salles d'asile décuplé, celui des écoles et des élèves plus que doublé.

« De 1830 à 1847, le gouvernement exécute pour un milliard cinq cent trente-huit millions de grands travaux publics; il se porte l'héritier de toutes les époques de notre histoire, il veut relever les œuvres de ses prédécesseurs, réunir toutes les traditions, tous les intérêts de la France. Il termine les canaux, les routes, les monuments de la Restauration, de l'ancienne monarchie. Puis viennent les entreprises nouvelles : plus de quatre mille trois cents églises, succursales et chapelles vicariales, un immense réseau de routes nationales, départementales, de chemins de grande communication, cinquante-cinq ports améliorés ou ouverts, surtout celui de Cherbourg qui absorba plus de quarante-neuf millions, les fortifications de Paris et de Lyon, deux mille kilomètres de chemins de fer en exploitation, deux mille cent quarante-quatre kilomètres en construction. »

Enfin, en 1841, on faisait un emprunt en trois pour cent, au taux de 84 fr. 75, et en 1848 le cinq pour cent dépassait le cours de 120 francs.

Ce labeur gouvernemental ne s'était pas accompli dans un calme profond. Après les deux grandes défaites du parti républicain à Lyon et à Paris, la chambre des Pairs avait été appelée à juger les chefs de la vaste conspiration de 1834, qui s'était étendue jusqu'à Grenoble.

Les incidents avaient succédé aux incidents. Il y eut le procès des

insurgés d'avril que la presse révolutionnaire qualifia de procès monstre, bien que, sur deux mille individus arrêtés, la chambre des pairs n'eût retenu que cent accusés environ.

Le jugement et la condamnation de ces incorrigibles démagogues n'émurent pas, du reste, le public qui resta indifférent à ce drame judiciaire. Mais un épouvantable attentat allait jeter l'indignation, l'horreur dans la population parisienne.

Le duc de Broglie était président du conseil, ministre des affaires étrangères. M. Thiers était redevenu ministre de l'intérieur et avait gardé les travaux publics. Le maréchal Maison, qui n'avait fait que passer au département des affaires étrangères, dans le cabinet Laffitte du 2 novembre 1830, avait ensuite représenté la France successivement à Vienne et à Pétersboug. Puis, en 1835, il avait échangé sa situation diplomatique contre le portefeuille de la guerre qu'il tint assez longtemps avec distinction. Ce devait être sa dernière station dans la vie publique.

A l'occasion des fêtes de juillet, en 1835, le 28, le Roi passa sur les grands boulevards une revue de la garde nationale de la Seine et de la garnison de Paris.

Un nombreux et brillant cortège accompagnait le Roi. A la hauteur du boulevard du Temple, éclata tout à coup la machine infernale de Fieschi, machine trop bien nommée. Il y eut beaucoup de victimes. Le maréchal Mortier, duc de Trévise, était du nombre.

Le cortège s'arrête indécis. Le Roi, qui n'a rien perdu de son calme, dit alors : « Allons, messieurs, il faut marcher, » et la revue continuée s'acheva sans autre incident, mais au milieu d'une émotion générale indescriptible.

Fieschi avait deux complices, un nommé Morey et un nommé

Pépin. Tous trois furent jugés par la chambre des pairs, condamnés et exécutés.

Un autre misérable, un autre monstre, du nom d'Alibaud, tira isolément sur le Roi qui se rendait en voiture, accompagné de la reine Marie-Amélie, du palais des Tuileries au château de Neuilly. Lui aussi fut jugé par la chambre des pairs, condamné et exécuté.

De ces deux abominables crimes, l'un avait précédé, l'autre avait suivi les lois de septembre 1835, lois qui modifiaient dans un sens restrictif et répressif la législation à coup sûr libérale, très libérale de la presse.

La doctrine du régicide, hardiment, ouvertement, cyniquement enseignée dans les bas-fonds de la société, dans les cavernes où la démagogie tenait ses séances secrètes, comme une religion de l'enfer, avouée d'ailleurs par les Pépin, par les Morey, par les Alibaud, qui se posaient en Brutus à la chambre des Pairs, était indirectement prêchée, hypocritement encouragée dans les journaux révolutionnaires.

Fallait-il enchaîner la licence de ces journaux, au risque de restreindre la liberté de penser et d'écrire ? C'est l'éternel dilemme depuis 1789. Ce qui est certain, c'est que les lois de septembre n'ont malheureusement pas sauvé la monarchie de 1830.

Après l'attentat d'Alibaud, il y eut, sous le premier ministère Molé, celui du 6 septembre 1836, l'attentat de Meunier, qui devait monter sur l'échafaud, mais dont le Roi commua la peine, et qui se rendit en Amérique ; il y eut enfin la première tentative du prince Louis-Napoléon Bonaparte, celle de Strasbourg, qui se dénoua également cette fois par son départ volontaire pour les États-Unis, sans qu'il y ait eu pour lui ni jugement, ni condamnation.

Les jours du ministère du 6 septembre 1836 étaient comptés. La

chambre des députés accueillit avec défaveur des lois d'apanage et de dotation qui, plus tard, devaient être votées sans difficulté. Il se retira devant des signes d'hostilité qui avaient tous les caractères d'une opposition personnelle.

Il avait cependant inauguré une politique de clémence. Le prince de Polignac était sorti du fort de Ham avec l'obligation plus douce de quitter la France. Il échangeait sa prison contre le bannissement, ses trois collègues étaient encore traités avec plus d'indulgence. Ils furent internés sur parole, chacun dans la ville qu'ils eurent la faculté de désigner. Enfin, on gracia beaucoup de condamnés politiques.

C'était le prélude de la grande mesure d'amnistie générale dont le comte Molé avait déjà la pensée pendant son premier ministère, mais que l'attentat de Meunier et la tentative de Strasbourg l'avaient forcé d'ajourner à un moment plus opportun. Il eut du reste à régler alors une question suisse, d'ailleurs sans gravité, qu'il avait trouvée dans l'héritage diplomatique de M. Thiers, et qu'il sut terminer pacifiquement, sans qu'il y eut froissement ni de part ni d'autre.

Il fallait reconstituer le ministère, ce qui, depuis quelque temps déjà, devenait le voile de Pénélope. Les rivalités accentuées de M. Thiers, chef du centre gauche, et de M. Guizot, chef du centre droit, rivalités de talent comme d'ambition et d'orgueil, rendaient toutes les combinaisons ministérielles difficiles, presque impossibles.

Les ministères se modifiaient, démissionnaient, se reconstituaient sur des questions de détail souvent futiles.

C'est à travers de nouveaux tiraillements qu'on arriva au ministère du 15 avril 1837, qui était le second ministère Molé, dont le premier acte fut de retirer les lois d'apanages et de dotation, qui ne paraissaient pas destinées à rallier une majorité à la chambre.

L'une de ces lois intéressait le duc de Nemours. Elle lui donnait le château de Rambouillet avec trois forêts.

Le duc de Nemours alla lui-même trouver le comte Molé pour le prier de retirer cette loi, si bien qu'après l'avoir présentée par conviction sous son premier ministère, il la condamna, par prudence, sous son second ministère.

Malgré toutes les crises intérieures que la monarchie de 1830 avait traversées, le pays était calme et prospère. Aussi, dans l'exposé des motifs du budget de 1838, le comte Duchâtel, devenu ministre des finances dans le cabinet du 6 septembre 1836, avait pu constater que, descendant dans toutes les classes, l'aisance leur apprenait à apprécier le bonheur de l'ordre et le prix de la liberté.

De 1830 à 1836, le produit des taxes indirectes était monté de cinq cent vingt-deux millions à six cent douze millions.

La prospérité était grande, le calme était profond.

Nous voyons une preuve de cette prospérité et de ce calme dans ce fait que les journaux quotidiens durent chercher ailleurs que dans le domaine de la politique des moyens d'attraction capables de retenir et d'augmenter leur public.

L'innovation des feuilletons publiant des romans inédits est de cette époque. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? C'est secondaire.

Il faut bien que cette innovation répondît aux mœurs, au caractère, aux dispositions du public, puisque la *Presse* et le *Siècle*, qui en ont pris l'initiative, ont forcé même le grave *Journal des Débats* d'imiter leur exemple.

Que de lecteurs ne s'abonnaient à la *Presse* que pour lire *Mathilde*, d'Eugène Sue, que publiait cette nouvelle feuille, et il n'est pas sûr que les *Mystères de Paris*, de ce même Eugène Sue, n'aient pas eu dans

le *Journal des Débats* plus d'attrait et de succès, au moins de curiosité, que ses beaux articles politiques et ses admirables articles littéraires.

Heureuse ou malheureuse, l'idée a si bien réussi qu'elle a persisté. Mais elle ne pouvait naître qu'à un moment où, rassuré dans le présent et confiant dans l'avenir, le public avait assez de sécurité pour chercher de frivoles distractions qui remplissaient les loisirs que lui faisait un gouvernement sur lequel, dans sa prospérité du jour et sans souci du lendemain, il pouvait enfin se reposer du soin de veiller au repos, aux intérêts et à la grandeur de la France.

Le ministère du 15 avril 1837, où le comte de Salvandy et le comte de Montalivet étaient les collègues du comte Molé, était né sous une heureuse étoile. Il a rendu l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois au service du culte. Il a inauguré son avènement par une amnistie générale, qui faisait de la monarchie de 1830 un gouvernement de clémence, de pardon et d'oubli. Il a présidé à un événement mémorable, au mariage du duc Ferdinand d'Orléans avec la princesse Hélène-Louise-Élisabeth de Mecklembourg. Il a vu l'ouverture des galeries historiques du musée de Versailles. Il a vu enfin la naissance du comte de Paris.

Trois jours après sa constitution, le ministère du 15 avril 1837 annonçait aux chambres le mariage du duc d'Orléans avec une princesse allemande, alliée à la famille impériale de Russie et à la famille royale de Prusse.

La dotation du prince royal fut de deux millions avec un million de frais d'établissement. On accorda un million pour la dot de la reine des Belges. Le douaire de la princesse Hélène fut fixé à trois cent mille francs. Il fut démontré, dans la discussion qui accompagna le vote, que les assertions du célèbre pamphlétaire de l'époque, le

vicomte de Cormenin, sur la liste civile du Roi, étaient des calomnies.

Le comte de Montalivet, qui eut la mission de réfuter ces assertions sans preuves, prouva par des chiffres et des faits que, loin d'économiser sur la somme qu'il recevait du Trésor, Louis-Philippe consacrait, au contraire, sa fortune personnelle à des dépenses qui profitaient à l'État, au domaine de la couronne, à la France.

Le Roi fut si heureux de pouvoir s'abandonner sans réserve, avec élan, au charme de la clémence qu'en signant l'acte d'amnistie que lui présentait M. Barthe, alors ministre de la justice, il l'embrassa avec effusion. C'est cependant contre ce prince, dont le cœur débordait de bonté, que bien des attentats ont été souvent commis, que bien des poignards ont été levés, que bien des pistolets ont été dirigés.

Ah ! la démagogie, qui voulait s'emparer de la France sentait donc que Louis-Philippe était le boulevard de l'ordre social et le drapeau de la sécurité publique. Ce boulevard elle voulait le renverser, ce drapeau elle voulait l'abattre.

L'amnistie précéda et prépara l'arrivée de la princesse Hélène, que le duc Victor de Broglie eut, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, l'honneur d'accompagner du grand-duché de Mecklembourg, sa patrie d'origine, en France, sa patrie d'adoption.

Sur les hauteurs de Berghem, la princesse Hélène eut la courtoisie de faire arrêter sa voiture et d'envoyer à l'ambassadeur extraordinaire du Roi un messager chargé de lui dire : « Monsieur le duc, Mme la princesse vous prie d'arrêter votre attention sur ces hauteurs. C'est dans ce lieu que votre aïeul, le maréchal de Broglie, a remporté une victoire mémorable. »

La duchesse Hélène d'Orléans, était une femme d'un grand cœur, d'un grand esprit, d'une instruction rare, d'une intelligence élevée,

qui eut dignement remplacé, sur le trône, par son inépuisable charité, la reine Marie-Amélie, si les événements ne lui eussent pas réservé le sort de Marie-Louise.

Il y a toutefois cette différence entre ces deux victimes de la destinée, que Marie-Louise n'était qu'un otage politique donné par l'impérial vaincu à l'impérial vainqueur, tandis que la princesse Hélène était venue de son plein gré en France pour y donner et y recevoir le bonheur, au sein d'une famille royale dont on a pu dire avec raison que tous les hommes y sont braves et que toutes les femmes y sont honnêtes.

Le 30 mai 1837, le mariage civil et le mariage religieux furent célébrés au palais de Fontainebleau. Il y eut des fêtes pendant trois semaines dans ce même palais. Elles s'achevèrent dans le palais de Versailles.

« J'ai assisté à bien des fêtes, disait le prince de Talleyrand; j'ai vécu dans toutes les maisons royales de l'Europe; mais je n'ai jamais vu suffire avec autant de magnificence, avec autant d'ordre et de goût, à un service aussi nombreux, aussi compliqué et qui ait duré aussi longtemps. »

Les fêtes de Fontainebleau et de Versailles se terminèrent par une fête parisienne où il y eut des accidents, comme il y en avait eu soixante-sept ans auparavant aux réjouissances publiques du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette. On put croire à un pronostic de triste augure.

Rien ne faisait pourtant prévoir la catastrophe du 24 février 1848.

C'est à cette période du règne de Louis-Philippe qu'appartient la fête nationale d'inauguration des galeries historiques du palais de

Versailles. Ce fut une intelligente et lumineuse pensée que celle de cette création merveilleuse.

Abandonné depuis le 6 octobre 1789, le palais de Versailles n'était pas seulement une somptueuse solitude inutile. Il était menacé par le temps qui fait les ruines, par les révolutions qui font la destruction, par l'homme qui fait les profanations. Louis-Philippe le préserva de tous les outrages et de toutes les dégradations, en le plaçant sous le patronage de l'histoire de France, écrite par le pinceau de toute une légion d'artistes.

Le 10 juin 1837, le peuple, inondant les galeries ouvertes à sa curiosité et à son admiration, resta émerveillé. La grandeur de l'idée et la beauté de l'invention le frappèrent d'étonnement. Avec quel argent cette surprise lui avait-elle été ménagée? Avec l'argent du Roi, qui avait pris sur sa fortune personnelle vingt-quatre millions pour opérer cette métamorphose. Il a également fait tous les frais de la restauration des palais de Fontainebleau, de Saint-Cloud et de Pau, ainsi que du monument élevé à la mémoire de saint Louis sur les ruines de Carthage, et de l'acquisition des tableaux de la galerie espagnole qu'il a donnée au musée du Louvre.

Voilà le prince que l'on accusait d'aimer l'argent et de thésauriser pour sa famille!

La liste civile des sciences, des lettres et des arts, de 1830 à 1848, s'éleva à la somme de cinquante et un millions de francs, consacrés au musée du Louvre, aux manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, à ce service ainsi qu'à celui des bibliothèques.

Le mariage de la princesse Marie, la seconde fille de Louis-Philippe, avec le duc Alexandre de Wurtemberg, suivit de près celui du prince royal avec la princesse Hélène.

On n'égalera jamais la statue de Jeanne d'Arc que l'on doit à la princesse Marie. C'est un vrai chef-d'œuvre; on y sent le souffle et l'inspiration du plus pur patriotisme guidant le ciseau de l'artiste sur le marbre qui se transfigure et devient la vierge de Vaucouleurs, telle que l'imagination la comprend et se la figure.

La princesse Marie est morte jeune, comme est morte la reine des Belges.

De 1836 à 1838, les rangs du passé s'éclaircirent. Le comte de Montlosier, le baron Louis, le comte Lobau, le prince de Talleyrand disparurent de la scène du monde où ils avaient joué, à des titres divers, un rôle important.

Mais, en l'an de grâce 1838, une nouvelle étoile brilla au ciel de la France. Le 24 août, la duchesse d'Orléans accouchait d'un fils qui reçut les noms de Louis-Philippe-Albert et le titre de comte de Paris, et que l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, vint ondoyer au palais des Tuileries.

Deux ans après, le 9 novembre 1840, la duchesse d'Orléans donnait au duc d'Orléans un second fils qui reçut les noms de Robert-Louis-Eugène-Ferdinand et le titre de duc de Chartres

Entre ces deux naissances, s'étaient noués les fils de ce que l'on appelle la grande coalition du centre droit, du centre gauche, de la gauche dynastique, de l'extrême gauche et de l'extrême droite de la chambre des députés, ligue formidable de talents et d'ambitions dont les attaques qui ne semblaient dirigées que contre le comte Molé passaient en réalité par-dessus sa tête pour aller atteindre le Roi.

C'est peut-être le premier coup de pioche porté à la monarchie de 1830, qui résistait énergiquement et efficacement à l'action dissol-

vante des sociétés secrètes, des conspirations républicaines et des journaux révolutionnaires, mais qui ne pouvait que recevoir un ébranlement irrémédiable des attaques inconscientes qu'une fraction importante de ses défenseurs naturels dirigeaient contre elle du haut de la tribune du Palais-Bourbon.

Le récit de cette coalition que Victor du Bled appelle spirituellement une Fronde parlementaire, n'offrirait plus qu'un médiocre intérêt rétrospectif, aujourd'hui que tous les premiers rôles de cette comédie parlementaire sont descendus dans la tombe, Guizot, Thiers, Odilon Barrot, Garnier-Pagès, Berryer, Dupin. Elle renversa le comte Molé, mais le chef du ministère du 15 avril 1837 tomba certes avec éclat, car il avait brillamment soutenu contre les plus grands orateurs de l'époque une lutte courageuse.

Avant de descendre du pouvoir, le comte Molé envoya le prince de Joinville, qui commandait la frégate la *Créole*, au Mexique. Ce brillant marin contribua au succès de cette expédition que dirigeait le contre-amiral Charles Baudin et qui força le Mexique de traiter aux conditions que lui imposait la France.

Le bombardement du fort de Saint-Jean-d'Ulloa et le combat de la Vera-Cruz furent les deux affaires de cette campagne. Dans ces deux affaires, le prince de Joinville fut admirable de courage. Un vieux loup de mer, comme on dit dans la marine, n'aurait pas montré plus de calme et d'intrépidité.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie, troisième fils de Louis-Philippe, qui porte le titre de prince de Joinville et qui a le grade de vice-amiral, est né au château de Neuilly, le 14 août 1818. Ses études furent surtout dirigées du côté de la marine. Il fut reçu enseigne, après l'examen que les règlements imposaient, à l'école navale de

Brest. Le 1er mai 1843, il a épousé, à Rio-Janeiro, la princesse Francesca-Carolina de Bragance, sœur de don Pedro II, empereur du Brésil. Il en a eu un fils et une fille.

Le fils, qui est né en novembre 1845, a reçu les prénoms de Pierre-Philippe-Jean-Marie et le titre de duc de Penthièvre. Il a le grade de lieutenant de vaisseau.

La fille, qui est née en août 1844, a reçu les prénoms de Françoise-Marie-Amélie. Elle a épousé, en juin 1863, son cousin germain, le duc de Chartres, dont nous aurons à dire plus loin la brillante carrière de soldat.

Le prince de Joinville commandait l'escadre d'évolution qui croisait, en 1845, sur les côtes du Maroc. Il bombarda Tanger et prit Mogador. En 1848, il se trouvait à Alger avec le duc d'Aumale et, de même que son frère remettait le commandement de l'armée, il remettait le commandement de son escadre.

Le prince de Joinville, qui est vice-amiral depuis 1845, était aux États-Unis, en 1861, pendant la guerre de sécession. C'est lui qui a présenté au président Lincoln, comme on le verra plus loin, le comte de Paris et le duc de Chartres. En 1870, il offrit vainement au gouvernement de la Défense nationale de servir, en simple volontaire, la France vaincue. On lui doit de remarquables études sur la marine française. Il vit aujourd'hui dans la retraite.

Une insurrection qui fut la dernière du règne, avant la campagne des banquets, débuta par un assassinat. Barbès tua d'un coup de pistolet, par surprise, le lieutenant Drouineau, qui commandait le poste de la Conciergerie. Arrêté dans la nuit, traduit pour meurtre et rébellion devant la Cour des pairs, il fut condamné à mort. Mais, à la prière du duc et de la duchesse d'Orléans, le Roi, contre l'avis du

conseil des ministres, commua sa peine. La prison remplaça pour lui l'échafaud.

L'insurrection du 12 mai 1839 avait misérablement échoué. Mais elle eut pour résultat que l'on dut improviser, sous la présidence du maréchal Soult, un ministère d'attente. Ce ministère d'attente prépara celui du 1er mars 1840, ministère homogène, tout centre gauche.

Le ministère improvisé du 12 mai n'eut qu'une existence obscure. Il n'avait fait cesser qu'en apparence l'interrègne gouvernemental qui avait encouragé Barbès dans sa folle équipée. La succession du ministère du 15 avril 1837 n'était pas réglée. M. Thiers s'agitait toujours. M. Guizot restait impénétrable. On lui offrit l'ambassade de Londres dont une question européenne et de première importance, la question d'Orient, faisait un poste très difficile. Il accepta. Il partit pour l'Angleterre, incertain sans doute entre le suzerain et le vassal, entre Méhémet-Ali et Abdul-Medjid, entre l'Égypte et la Turquie, mais sachant très bien que Louis-Philippe ne voudrait pas d'une guerre où la France donnerait son sang et son or pour un intérêt qui n'était pas directement son intérêt.

Le ministère du 15 avril 1837 avait vu le mariage du duc d'Orléans. Le ministère du 12 mai 1839 allait voir le mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire-Augusta-Antoinette, fille du prince Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur du roi de Portugal, nièce du roi des Belges, cousine de la reine d'Angleterre, et la principale héritière de la fortune des princes de Kohary. Elle est morte en 1857. On présenta, à cette occasion, un projet de loi de dotation spéciale. Ce projet de loi accordait au second fils du Roi une somme annuelle de cinq cent mille francs avec cinq cent mille francs de frais d'établissement.

M. Thiers noua contre ce projet de loi, ce que l'on appellerait aujourd'hui une intrigue de couloir. Il fut l'âme d'une conspiration parlementaire d'un genre nouveau.

Le 20 février 1840, l'ordre du jour de la séance de la chambre des députés portait que le projet de loi de dotation du duc de Nemours serait mis en discussion. Mais on passa au vote sans débat, aucun discours n'avait été prononcé ni pour ni contre. Les boules seules parlèrent. Les noires l'emportèrent sur les blanches. C'était le rejet. Le scrutin avait été secret.

M. Villemain, pair de France, qui faisait partie du ministère du 12 mai 1839, où il avait le portefeuille de l'instruction publique, dit alors ce mot connu et vrai : « C'est comme à Constantinople. Nous venons d'être étranglés entre deux portes par des muets. »

C'était la seconde fois que le duc de Nemours était l'occasion, le prétexte plutôt que le but, d'une manifestation parlementaire hostile. Jusque-là cependant il n'avait pas été mêlé très activement aux événements politiques du règne. Il n'en suivit même la marche, que lorsque la mort du prince royal lui fit décerner par une loi spéciale la régence, pour le cas où le comte de Paris, encore mineur, serait appelé au trône, loi qui le ramènera momentanément et personnellement en scène, le 24 février 1848. En 1840 sa vie avait été toute militaire.

On sait que l'Assemblée nationale de février 1871 a rapporté en juin, dès sa première année d'existence, les lois d'exil qui frappaient les deux branches de la maison de Bourbon.

Rentré librement en France avec toute la famille d'Orléans, le duc de Nemours se tint entièrement à l'écart des débats politiques. Il est général de division ; il donnait tout son temps et toute son activité

à une société qu'il présidait, qu'il dirigeait et qui intéresse l'armée. C'est la société de secours aux blessés militaires.

Le 24 juin 1884, le duc de Nemours donnait sa démission de président de cette société, résolution qui lui était inspirée et commandée par la loi qui expulsait le chef de la Maison de France.

Le duc de Nemours a eu deux fils et deux filles.

L'aîné des fils, qui est né en avril 1842, a reçu les prénoms de Louis-Philippe-Marie-Ferdinand-Gaston et le titre de comte d'Eu. Il a épousé, en octobre 1864, la princesse Isabelle, fille de don Pedro II, héritière présomptive de la couronne impériale du Brésil.

Le second, né en juillet 1844, a reçu les prénoms de Ferdinand-Philippe-Marie et le titre de duc d'Alençon. Il est capitaine d'artillerie et a épousé, en 1868, la princesse Sophie-Charlotte-Augusta, duchesse en Bavière.

L'aînée des filles, la princesse Marguerite-Adélaïde, née en 1856, a épousé, en 1872, le prince Ladislas Czatorisky.

La seconde, la princesse Blanche-Marie-Amélie-Caroline-Louise-Victoire, née en 1857, quelques jours seulement avant la mort de sa mère, n'est pas mariée.

L'étranglement du ministère du 12 mai 1839 amena l'avènement du ministère du 1er mars 1840, qui devait être un ministère de huit mois.

M. Thiers rentrait triomphant dans les conseils du gouvernement. Il y rentrait avec tout un bataillon de collègues du centre gauche, avec la présidence du conseil et le portefeuille de ministre des affaires étrangères. Il confia le portefeuille de ministre de l'intérieur à Charles-François-Marie comte de Rémusat, et le portefeuille de ministre de l'instruction publique à l'illustre Victor Cousin, qui était pair de

France. Il distribua les autres portefeuilles entre des spécialités comme l'amiral Roussin, qui eut la marine, ou des comparses, comme M. Vivien, qui eut la justice.

Au fond, dans sa vaniteuse présomption, M. Thiers se disait volontiers comme Médée : « Moi seul, et c'est assez. »

M. Alphonse de Lamartine, qui était un grand poète, un grand orateur; qui a eu le malheur de partir de la Restauration et de la monarchie pour arriver à la révolution et à la république; qui eut l'honneur de vaincre, à l'hôtel-de-ville, en 1848, le drapeau rouge; qui a vu défiler devant lui, devant l'Arc de triomphe de l'Étoile, trois cent mille gardes nationaux l'acclamant avec frénésie et qui est tombé ensuite dans l'impopularité, dans le discrédit et dans l'oubli, a fait, à la tribune du Palais-Bourbon, de M. Thiers, le plus fidèle portrait qui existe.

C'était dans la séance du 24 mai 1840 où M. Thiers, ayant à traverser le fameux défilé parlementaire des fonds secrets, prit la parole. Il se disait un ministre de transaction, ce que Lamartine modifia en lui répondant qu'il n'était qu'un ministre de transition.

La transition, c'était du centre gauche à la gauche dynastique, ce qui conduisait tout droit de la gauche dynastique à l'extrême-gauche, de la monarchie à la république.

Puis M. de Lamartine lança à M. Thiers cette apostrophe éloquente : « Vous, vous aimez, vous caressez, vous surexcitez le sentiment, le souvenir, la passion révolutionnaire; vous vous en vantez. Vous dites : Je suis un fils des révolutions, je suis né de leurs entrailles, c'est là qu'est ma force. Je retrouve de la puissance en y touchant, comme Antée retrouvait sa vigueur en touchant la terre. Vous aimez à secouer devant le peuple ces mots sonores, ces vieux

drapeaux, pour l'amener et l'appeler à vous ; le mot révolution dans votre bouche, c'est le morceau de drap rouge qu'on secoue devant le taureau pour l'exciter. Il y a encore autre chose en vous, il y a la passion de gouverner seul, de gouverner toujours, de gouverner avec la majorité, de gouverner avec la minorité, comme aujourd'hui, de gouverner envers et contre tous, de régner seul, de régner toujours, de régner à tout prix. »

Tracé de main de maître, ce portrait est resté juste, est resté fidèle.

M. Thiers l'a justifié à la veille de la campagne des banquets par son langage révolutionnaire. Il a été la fatalité de la monarchie de 1830 qu'il a désarmée, à la dernière heure, en brisant l'épée du maréchal Bugeaud, alors que cette épée allait la sauver.

M. Thiers semble n'avoir travaillé à élever la monarchie de 1830 que pour travailler à la renverser, et s'il a été l'un de ses premiers constructeurs, il a été aussi, il a été surtout l'un de ses derniers démolisseurs. Nous qui avons vécu tout le temps qu'il a vécu, nous rendrons toujours un éclatant hommage à sa haute valeur politique, à sa grande supériorité intellectuelle ; mais tout ce que nous en avons vu et su nous condamne à maudire la détestable influence qu'il a exercée de 1840 à 1848 sur la marche des événements. Il a fait par orgueil, il a fait par égoïsme, il a fait par ambition le malheur de son pays. Il a été l'homme funeste, l'homme néfaste.

Le 12 mai 1840, M. de Rémusat avait annoncé, du haut de la tribune du Palais-Bourbon, à la chambre des députés, que le prince de Joinville, par ordre du Roi, allait se rendre avec sa frégate *la Belle-Poule* à Sainte-Hélène pour y chercher les restes de Napoléon Ier et les ramener en France où, au prix d'un million, un magnifique tombeau allait lui être préparé sous le dôme des Invalides.

Instabilité des destinées ministérielles ! La frégate *la Belle-Poule* quitta le 7 juillet les côtes de France, elle arriva le 8 octobre devant Sainte-Hélène, et le 30 novembre elle entrait dans la rade de Cherbourg. Le ministère Thiers avait vécu.

L'idée de ramener en France les restes de Napoléon Ier appartenait à M. Thiers plutôt qu'au Roi. Elle fut un encouragement donné au prince Louis-Napoléon Bonaparte de renouveler à Boulogne sa tentative avortée de Strasbourg.

L'incident de Boulogne avait précédé la solennité du 15 décembre. Il se produisit sous le ministère du 1er mars. Il amena l'arrestation du prince Louis-Napoléon Bonaparte qui, cette fois, fut traduit devant la Chambre des pairs et condamné à dix ans de détention dans le fort de Ham, d'où il s'évada en 1846 avec la complicité secrète de Louis-Philippe. C'est du moins ce que disent les chroniques de l'époque.

La grosse affaire, la grave difficulté, la grande question du ministère du 1er mars 1840, c'était la lutte armée qui se poursuivait en Orient entre Méhémed-Ali, pacha d'Égyte et maître de la Syrie, et Abdul-Medjid, qui venait de succéder à Mahmoud II, premier acteur dans ce sanglant conflit.

L'antagonisme de la Turquie et de l'Égypte, qui portait surtout sur la possession de la Syrie, était le paravent derrière lequel se cachait l'antagonisme qui dure encore entre la Russie et l'Angleterre, en Orient, sur les rives du Bosphore, dans la mer Noire et dans le détroit des Dardanelles.

M. Thiers tenait résolument pour Méhémet-Ali. La Russie tenait énergiquement pour Abdul-Medjid. L'Autriche et la Prusse louvoyaient entre la Turquie et l'Égypte. L'Angleterre, dans ce conflit,

tenait uniquement contre la France, dont elle redoutait l'influence en Orient et la puissance dans la Méditerranée.

La France était avec l'Égypte, l'Angleterre fut avec la Turquie.

Lord Palmerston manœuvra beaucoup plus habilement et plus secrètement que M. Thiers, et manœuvra si habilement, si secrètement que, le 15 juillet 1840, un traité de quadruple alliance fut signé à Londres par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie qui rendait à la Turquie, pour l'enlever à l'Égypte, la Syrie.

Était-ce une insulte pour la France que l'ignorance dans laquelle on l'avait tenue de ce traité de quadruple alliance, dont le projet ne lui avait même pas été communiqué?

Le mot aurait dépassé la chose, mais c'était évidemment un procédé insolite. Connu tardivement en France, le traité du 15 juillet 1840 y produisit une émotion profonde et servit de prétexte à une recrudescence d'ardentes et d'hostiles polémiques dirigées bien plus contre le gouvernement du Roi que contre la conduite de l'Angleterre et l'attitude de l'Europe.

Le sentiment du patriotisme n'entrait pour rien, l'esprit de révolution entrait pour tout dans ces polémiques d'autant plus dangereuses que, correspondant à une surexcitation passagère dont la source était légitime, elles pouvaient plus facilement égarer le public ignorant du véritable état des choses.

Comme on l'a dit dans le moment même, il ne s'agissait guère que de savoir si les Syriens seraient bâtonnés par les Turcs ou par les Égyptiens. On était placé alors entre deux tyrannies, presque entre deux barbaries. L'abstention n'était-elle pas ce qu'il y avait encore de plus sage?

Que disait d'ailleurs l'amiral Roussin à M. Thiers, lorsqu'on lui

vantait les forces militaires et navales de l'Égypte. Voici son langage : « Vous parlez des forces du pacha, vous parlez de ses armées, de ses flottes. Mais il n'a que des apparences d'armée, des apparences de flotte. Tous ses soldats réunis ne résisteraient pas à un régiment européen. Quant à ses vaisseaux, je ne demande qu'une frégate, une seule pour les disperser et les brûler. J'ai vu de trop près ces troupes et ces marins pour les traiter autrement que comme de vaines fantasmagories. »

L'amiral Roussin avait été, en effet, ambassadeur de France à Constantinople.

La presse révolutionnaire ne se bornait pas à parler du sultan qu'on soutenait, du pacha qu'on abandonnait, elle s'efforçait de réveiller dans les masses la haine de la monarchie et l'idée du régicide.

Un traître, du nom de Darmès, et frotteur de sa profession, traduisit en acte le langage des feuilles radicales. Le 15 octobre 1840, à six heures du soir, le Roi retournait au château de Saint-Cloud, accompagné de la reine Marie-Amélie et de la princesse Adélaïde. Placé près du poste du pont de la Concorde, Darmès tira sur lui un coup de carabine. C'était un affilié de la société des *Travailleurs égalitaires*. Il expia son crime sur l'échafaud.

L'opinion publique commençait à dévier. L'attentat du pont de la Concorde la ramena vite aux idées d'ordre et de paix. Bientôt il ne devait plus rester du traité du 15 juillet 1840 d'autre trace que les fortifications de Paris.

Le Roi avait vivement ressenti ce qu'il y avait de blessant pour la France dans le procédé de l'Europe. Mais avant d'agir, il avait dû raisonner la situation. Il avait pris froidement et sagement son parti.

Après avoir mis dans une balance les avantages de la paix et dans l'autre balance les périls de la guerre, il s'était décidé pour la paix contre la guerre.

Les chambres étaient convoquées pour le 18 octobre. Le 20 octobre, M. Thiers soumit au Roi son projet de discours de la couronne. On y annonçait que l'armée allait être mise sur le pied de guerre. C'était inquiétant.

Ce projet ne fut pas accepté. Le cabinet Thiers donna sa démission collective le 22 octobre. Sept jours après, le ministère du 29 octobre, qui a été le dernier ministère de la monarchie de 1830, comme il en a été le plus long, était constitué.

M. Guizot prit le portefeuille des affaires étrangères, mais il laissa la présidence du conseil au maréchal Soult qui la garda cette fois pendant plusieurs années. Il ne la quitta qu'en 1847, lorsqu'il se retira de la vie publique, avec le titre honorifique de maréchal général qui n'avait été donné, sous l'ancienne monarchie qu'à Villars, à Maurice de Saxe et à Turenne. Il avait renoncé, dès 1845, au portefeuille de ministre de la guerre.

M. Guizot ne devint officiellement président du conseil qu'à ce moment-là. Mais, dès l'origine du cabinet du 29 octobre 1840, il en fut l'âme. Il y était politiquement secondé par le comte Duchâtel, qui eut le portefeuille de ministre de l'intérieur qu'il a gardé jusqu'au dernier jour de la monarchie de 1830.

Le personnel du ministère du 29 octobre 1840 a été remanié, à diverses reprises et pour des causes différentes. Mais, malgré les modifications qu'il dut subir, il était resté, par l'esprit qui l'animait, toujours le même, et il ne perdit son nom que lorsqu'il disparut avec la monarchie de 1830.

Ministre de la guerre en même temps que président du conseil, c'est le maréchal Soult qui fit construire les fortifications de Paris, sous l'habile direction du baron de Chabaud-Latour, alors capitaine du génie. La question d'Orient tomba dans des subtilités diplomatiques. Elle perdit alors toute sa gravité et M. Guizot concourut, d'accord avec l'Europe, à son règlement définitif. Le procédé du traité du 15 juillet fut effacé.

Le ministère du 29 octobre, qui allait durer, ne pouvait donner à la France des extensions de territoire. Ce n'était pas son rôle. Il acheva cependant la conquête de toute l'Algérie. Il avait une mission spéciale; il devait reconstituer le parti conservateur, que la coalition de 1839 avait désorganisé; il devait créer une majorité ministérielle homogène, compacte et disciplinée, sur laquelle le gouvernement du Roi pourrait s'appuyer avec confiance pour une longue période d'activité; il devait augmenter enfin la somme d'ordre et de liberté, de richesse et de sécurité dont on jouissait depuis les défaites du parti républicain de 1834, il devait favoriser le travail; cette mission, il l'a complètement remplie. C'est à ce ministère que sont dues deux lois de progrès matériel importantes : celle qui fixait définitivement les droits respectifs de l'État et du propriétaire en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, et celle qui déterminait le système de construction, les conditions d'établissement, le choix des lignes du réseau de chemins de fer. Ces deux lois étaient connexes; l'une est de 1841, l'autre est de 1842.

Dans un ordre de faits et d'idées plus élevé, le ministère du

29 octobre 1840 trouva la question de la liberté de l'enseignement engagée par la charte de 1830 même qui l'avait promise.

M. Guizot avait déjà doté, par la loi de 1833, l'instruction primaire de cette liberté. Il voulait, d'accord avec M. Villemain, en doter aussi, dès 1841, l'instruction secondaire.

Mais sur ce terrain, on rencontrait la question de la société de Jésus. On s'y heurtait à des préventions de très ancienne date que le temps n'avait pas dissipées.

Ceux qui réclamaient la liberté de l'enseignement attaquèrent l'Université, ce qui était une grande faute. Elle eut des défenseurs qui attaquèrent, à leur tour, la société de Jésus, qui vivait alors en France, tolérée, mais non autorisée.

Nous voulons épuiser d'un seul trait ce souvenir irritant. La question de la liberté de l'enseignement dans le domaine de l'instruction secondaire renaissait en 1845 avec M. de Salvandy, qui partageait dans cette question le libéralisme de M. Guizot, et elle renaissait dans les mêmes conditions qu'en 1841.

Le 2 mai 1845, le débat sur cette question fut porté devant la chambre des députés de 1842. Après un brillant débat de deux jours, dans lequel intervinrent MM. Dupin et Berryer, une majorité imposante vota un ordre du jour où il était dit que la chambre se reposait sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État.

Le ministère ne pouvait plus que se soumettre. Mais il n'y eut ni violence, ni décret d'expulsion, ni persécution. Il y eut une négociation laborieuse entre le gouvernement français et le Saint-Siège, et la difficulté se dénoua à Rome. Mais la liberté de l'enseignement, qui assure la liberté de conscience, fut ajournée.

L'année 1842, dans laquelle était née la chambre des députés, dont la société de Jésus troublait le sommeil, avait été marquée d'une croix noire. Au lendemain même des élections générales, le 13 juillet, dans la journée, surtout dans la soirée, dans tout Paris consterné, on apprenait la mort du duc d'Orléans.

Le duc d'Orléans mort! On ne voulait pas le croire. Toutes les figures étaient attristées, toutes les voix étaient altérées. Est-ce vrai? Est-ce possible? C'est ce qu'on entendait dans tous les groupes se formant dans tous les quartiers, dans toutes les rues. Enfin les détails arrivèrent, détails navrants.

On sut que le duc d'Orléans, qui allait partir pour une inspection militaire au camp de Saint-Omer, se rendait vers onze heures du matin, dans une voiture conduite à la daumont, au château de Neuilly, afin d'y prendre congé de la famille royale, qu'à la hauteur de la porte Maillot les chevaux s'étaient emportés et que, malgré le conseil du postillon qui le rassurait, il sauta sur la route et tomba. Sa tête porta sur un pavé. Il était vivant encore, mais il était mortellement blessé.

Cinq heures plus tard, le duc d'Orléans, qui n'avait pas repris connaissance, expira sans avoir prononcé une parole. Le Roi, la Reine, la princesse Adélaïde, des membres de la famille royale assistaient, avec des larmes dans les yeux, le désespoir dans le cœur, des sanglots dans la voix, à cette muette et terrible agonie.

Le duc d'Orléans avait dû être transporté, aussitôt après sa chute, dans une humble maison de la route de la Révolte, maison que remplace aujourd'hui la chapelle Saint-Ferdinand. Il était étendu sur un lit de modeste travailleur.

Quel tableau! Ah! quel peintre aurait pu peindre dans toute sa vérité

cette scène de désolation. Puis, qui aurait pu raconter, sans être brisé de douleur, le triste et pieux pélerinage de toute cette famille royale suivant à pied, de la route de la Révolte au château de Neuilly, le cadavre du fils adoré, du frère aimé, du neveu chéri. Comme la main de fer de la destinée s'appesantissait cruellement sur elle !

Toute la soirée du 13 juillet, dans Paris où, détail par détail, on entendait, par mille voix différentes, le récit navrant de toutes ces scènes déchirantes, on n'eut pas d'autre pensée que celle d'une profonde sympathie pour tant de douleurs. Le lendemain on commença à se dire avec anxiété, avec effroi, qu'un grand vide venait de se faire en France.

Le 13 juillet, la duchesse d'Orléans était absente de Paris. C'est le 14 juillet seulement, à Plombières, où le duc d'Orléans l'avait conduite et devait la rejoindre, qu'elle apprit la fatale nouvelle.

Le 30 juillet, le corps fut conduit solennellement de la chapelle du château de Neuilly, où il était resté, à Notre-Dame où il fut exposé pendant deux jours, où se fit, le 3 août, la cérémonie religieuse et d'où il fut transporté, le 4 août, à Dreux.

Les obsèques officielles furent magnifiques. Tout l'intérieur de Notre-Dame disparaissait entièrement sous des tentures noires semées de larmes d'argent.

Il nous a été donné d'assister à cette pieuse solennité. L'assistance était nombreuse. Pas une place n'était vide. Quel recueillement, quelle émotion dans cette foule qui priait, qui pleurait ! On eut dit toute une famille en larmes dont la pensée s'élevait vers Dieu, à travers la lumière des cierges et des nuages d'encens, pour lui demander de rendre la vie à ce fils du Roi, idole du peuple et de l'armée, espoir de de la patrie, mort si tristement, mort si jeune.

- Voir le Poème de V. Hugo

Les plus graves préoccupations se mêlaient aux plus grandes tristesses. Le Roi assurait le présent, mais qui assurait l'avenir?

Le duc d'Orléans était universellement aimé. Sa nature loyale lui créait de nombreuses et vives sympathies dans le peuple. L'armée l'adorait, et dans le monde des lettres et des arts il avait plus que des partisans, il avait de chauds amis. Ses relations personnelles, intimes dans le monde vivant étaient nombreuses. Les cercles parlementaires le savaient animé d'idées libérales et de sentiments patriotiques. Il semblait prédestiné à fondre, au jour opportun, toutes les fractions de gauche, toutes les fractions du centre et toutes les fractions de droite modérées dans un seul grand parti national qui aurait fait à la monarchie constitutionnelle des bases si solides et si durables que la démagogie aurait été impuissante à les jamais détruire.

Un accident avait anéanti en quelques minutes toutes ces brillantes perspectives de l'avenir. La France avait bien raison de porter le deuil du duc d'Orléans. Le futur paratonnerre qui devait la préserver de la foudre prochaine était brisé.

Voici ce que disait du duc d'Orléans un puissant et populaire écrivain, Alexandre Dumas, parlant de toute la famille royale de 1830 : « Quel merveilleux épanouissement d'une noble et vigoureuse famille ! cinq princes, tous beaux, tous braves, portant les plus illustres et les plus anciens noms de la chrétienté, riche faisceau dominé par un frère aîné à qui ses plus implacables ennemis ne savaient reprocher que sa beauté presque féminine, et ses amis que son courage presque insensé. Trois princesses, chez lesquelles la beauté, cette couronne des femmes, n'était qu'une qualité secondaire ; trois princesses, dont l'aînée, la princesse Louise, était citée pour sa religieuse bonté, dont la seconde, la princesse Marie, était illustre parmi les

artistes, dont la troisième, la princesse Clémentine, était presque célèbre par son esprit. »

On a beaucoup parlé du testament que le duc d'Orléans avait écrit au moment de son expédition des Portes de Fer. En voici les principaux extraits, ceux qui ont conservé leur intérêt et leur signification :

« C'est une grande et difficile tâche que de préparer le comte de Paris à la destinée qui l'attend ; car personne ne peut savoir, dès à présent, ce que sera cet enfant, lorsqu'il s'agira de reconstruire sur de nouvelles bases une société qui ne repose que sur des débris mutilés et mal assortis de ses organisations précédentes.

« Mais, que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi, ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit qu'à travers de grands obtacles et peut-être des flots de sang ; qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, qu'il soit catholique et défenseur passionné de la France. »

La duchesse d'Orléans mourut à son tour en 1858, elle mourut dans l'exil, en Angleterre, au château de Richemond, avant la reine Marie-Amélie. Voici quelles furent ses dernières volontés :

« Je recommande à mes fils de ne jamais oublier que la crainte de Dieu est le commencement de toute sagesse, qu'elle est un guide et une lumière dans la prospérité, et un appui dans l'infortune. Qu'ils restent fidèles aux préceptes de leur enfance ; qu'ils restent fidèles aussi à leur foi politique. Qu'ils la servent, soit par leur constance dans l'adversité et l'exil, soit par leur fermeté et leur patriotisme dévoués lorsque les événements les rendront à leur pays. Que la

France rendue à sa dignité et à sa liberté, que la France constitutionnelle puisse compter sur eux pour défendre son honneur, sa grandeur et ses intérêts, et qu'elle retrouve la sagesse de leur aïeul et les qualités chevaleresques de leur père. »

Le duc d'Orléans et la duchesse d'Orléans reposent aujourd'hui avec la princesse Adélaïde, qui est morte en 1847, assez à temps pour ne pas assister à la chute de la monarchie de 1830, avec Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie dans une église de Dreux où sont les sépultures de la branche cadette de la dynastie des Bourbons.

On doit cette église à l'aïeul du comte de Paris. Il en avait confié la construction à l'architecte Lefranc. Les vitraux, dessinés par Ingres et Delacroix, ont été exécutés à la manufacture de Sèvres. On doit à Jacques Pradier le remarquable monument du duc d'Orléans. Tout récemment, est venu prendre place auprès de ce monument le beau groupe de Mercié que l'on a tant admiré dans la salle de sculpture de l'exposition de 1886, représentant Louis-Philippe debout et Marie-Amélie agenouillée.

Le duc d'Orléans et la duchesse d'Orléans aimaient et protégeaient les artistes, comme le Roi, aimaient et protégeaient plus que lui les écrivains. Avant de poursuivre cette étude historique où bientôt à d'éclatants rayons vont se mêler des teintes sombres, nous devons signaler, à cette place opportune, le vaste mouvement artistique et littéraire qui, d'ailleurs, né vers 1820, commençait à s'arrêter et qui comprend toute une pléiade de noms illustres dans tous les genres, appartenant à la période de ce siècle que trois règnes de la dynastie des Bourbons ont remplie.

Chacun le sait, dans le domaine de la littérature, l'auteur du *Génie du Christianisme*, le vicomte de Chateaubriand, que l'on doit

compter également parmi les grands orateurs et les grands publicistes des règnes de Louis XVIII et de Charles X, avait frayé, sous l'empire, avec la baronne de Staël, qui a écrit *Corinne*, des voies nouvelles où était entré, après la chute de Napoléon Ier, à pleine voile, le monde des lettres que le monde des arts avait suivi à son tour dans ces voies nouvelles.

Ici nous n'avons pas de biographies à écrire. Nous n'avons qu'à donner une liste de noms célèbres qui doit comprendre les hommes d'État, les orateurs de la tribune, les orateurs de la chaire, les orateurs du barreau, les hommes de guerre, les jurisconsultes, les savants, les économistes, les historiens, les philosophes, les penseurs, les romanciers, les dramaturges, les poètes, les historiens, les critiques, les sculpteurs et les peintres.

Dans le nombre, il en est qui, à l'exemple du vicomte de Chateaubriand, ont eu plusieurs fleurons à leur couronne.

Ainsi Victor Hugo et Alphonse de Lamartine. Le premier a siégé à la chambre des pairs, le second à la chambre des députés, sous la monarchie de 1830. Mais tous deux ont débuté dans le monde de la poésie où ils resteront rois, couronnés pour la postérité comme pour leur siècle, sous la restauration.

Il en est de même de Thiers et de Guizot, rivaux dans l'art du gouvernement, rivaux comme historiens, comme écrivains, rivaux dans l'art de la parole, rivaux d'influence à la chambre des députés, rivaux partout et toujours, de 1830 à 1848.

Vient ensuite le prince de Talleyrand, qui datait de la Constituante, qui n'a conquis sa haute renommée que dans l'art de la diplomatie, où il fut un maître, sous la restauration et sous la monarchie de 1830, comme il l'avait été sous l'empire.

En tête de ceux qui n'ont été que des hommes d'État de premier ordre, doublés nécessairement d'un homme de tribune, on doit placer, par ordre de date, le duc de Richelieu, le duc Decazes, le comte de Villèle, le comte de Serre, le comte de Martignac, le duc Victor de Broglie, Casimir Périer, le comte Molé, le comte Duchâtel, le duc Pasquier.

Trois publicistes, trois écrivains, M. Villemain, M. de Salvandy, M. Cousin, qui était surtout un penseur, ont été portés, sous la monarchie de 1830, au ministère de l'instruction publique par des précédents littéraires qui remontaient à Louis XVIII et à Charles X.

Le premier empire avait légué à la restauration un grand jurisconsulte, Portalis, et la restauration légua à son tour au second empire un jurisconsulte éminent, Troplong. Tous deux formaient avec Dupin une remarquable trilogie de spécialistes, dont la race semble s'être perdue.

Dupin fut aussi un grand parlementaire avec son confrère, son ami Berryer, l'aigle du barreau, le Mirabeau de la tribune.

Les hommes de guerre de la dynastie des Bourbons de 1815 à 1848 furent surtout des vétérans de l'empire qui avaient survécu au désastre de Waterloo : Moncey, Mortier, Macdonald, Oudinot, Gérard, Lobau, Soult en tête, illustre phalange dont les rangs s'ouvrirent au maréchal Bugeaud, qu'elle accueillit comme un vieux frère d'armes, au duc d'Aumale qui peut-être aurait libéré le territoire avec son épée, si on eut eu la salutaire pensée d'en confier, en 1870, la défense à son patriotisme, à son courage, à sa loyauté, à sa science, à son honneur.

Dans les cadres de la marine figuraient encore l'amiral Roussin, l'amiral de Rigny, l'amiral Duperré, qui saluaient dans le prince

de Joinville l'héritier des Duguay-Trouin, des Duquesne et des Jean-Bart.

Dans le domaine de l'histoire, c'était plus qu'une renaissance, c'était la naissance d'un monde nouveau que découvraient les Thierry, les Michelet, les Sismondi, les Mignet.

Dans le domaine de l'économie politique, deux noms surgirent avec éclat, ceux d'Auguste Blanqui et de Michel Chevalier, qui faisaient contrepoids aux retentissantes utopies de Proudhon.

Il serait injuste d'oublier ces deux éloquents novateurs dans l'art de la prédication, Lacordaire et Ravignan, dont les sermons furent d'attrayantes causeries, le comte de Montalembert, catholique ardent et sincère qui a traversé comme un météore l'orageuse région des polémiques religieuses de l'époque, La Mennais qui est allé des doctrines théocratiques aux doctrines démagogiques, passant sans transition, avec *les Paroles d'un croyant*, d'un pôle à l'autre.

Dans le monde des lettres, à côté de ceux qui sont restés les grands maîtres du théâtre, de la poésie, du roman, on comptait Béranger, qui a élevé la chanson à la hauteur de l'ode, Casimir Delavigne, Eugène Scribe, Honoré de Balzac, la baronne Dudevant qu'on appelait de son vivant Georges Sand, Alexandre Dumas, dramaturge et romancier étincelant de verve et d'imagination et d'une fécondité inépuisable, Octave Feuillet, Jules Sandeau, Théophile Gautier, Alfred de Musset, Alfred de Vigny, Charles Nodier, Eugène Sue, Francis Ponsard, Émile Augier, presque tous à l'aurore de leur talent et de leur renommée.

Sous la plume incisive et attrayante des Sainte-Beuve, des Saint-Marc-Girardin, des Cuvillier-Fleury, la critique littéraire devenait un sacerdoce. Étincelante et spirituelle avec Jules Janin, la critique

dramatique devenait, avec Gustave Planche, une profonde étude psychologique du cœur humain.

La philosophie avait Jouffroy à côté de Cousin, les sciences avaient François Arago, Geoffroy-Saint-Hilaire, le baron Thenard, Jean-Baptiste Dumas, le baron Georges Cuvier.

Des sculpteurs comme Clesinger et Pradier; des peintres comme Ingres, Paul Delaroche, Ary Scheffer, Eugène Delacroix; Decamps, Léopold Robert, Meissonier; des compositeurs comme Auber, Spontini, Adolphe Adam, Boïeldieu, Halévy, Hérold, Rossini, Meyerbeer, Donizetti, Berlioz, Bellini, jetèrent un vif éclat surtout sous la monarchie de 1830.

Quand la France reverra-t-elle un pareil ensemble de talents supérieurs, de génies éminents dans tous les genres?

La mort du duc d'Orléans créa de nouveaux devoirs au ministère du 29 octobre. Il eut à présenter une loi de régence qui fut adoptée à de fortes majorités par la chambre des députés et la chambre des pairs, mais qu'une nouvelle commotion gouvernementale devait déchirer.

En 1843, il y eut un mariage dans la famille royale. Le 20 avril, la princesse Clémentine, aujourd'hui veuve, épousait un prince de Saxe-Cobourg-Gotha, dont elle a eu un fils, marié à la princesse Léopoldine, seconde fille de l'empereur actuel du Brésil.

La politique conservatrice du cabinet du 29 octobre avait amené l'apaisement dans les esprits. L'agitation avait disparu du parlement. La sécurité qui régnait partout, en France surtout, favorisait le travail, et dans tous les domaines de l'activité nationale, on créait de nouveaux éléments de richesse. Mais la race impie des régicides n'était pas éteinte.

En 1846, il y eut deux nouveaux attentats. Le 16 avril et le 29 juillet on tira sur le Roi qui échappa encore à ces deux tentatives d'assassinat. Rien ne désarmait, rien ne lassait la haine de la démagogie qui, forcée de se réfugier dans ses tavernes, ne savait qu'y former des monstres assez abandonnés de Dieu pour demander au régicide un triomphe qu'ils ne pouvaient plus attendre de l'opinion publique.

L'opinion publique était avec Louis-Philippe dont elle appréciait la sagesse, les vertus, le libéralisme et dont le régne donnait avec l'ordre, la paix et la sécurité, le repos et la prospérité.

Cependant on approchait de la grande et dernière crise politique et parlementaire. Il y eut en 1846 de nouvelles élections générales. La chambre des députés avait une durée constitutionnelle de cinq ans. Mais il était alors d'usage de la dissoudre à la fin de sa quatrième année d'existence. Celle de 1842 allait disparaître.

M. Thiers lança un manifeste qui était une déclaration de guerre à la fois au ministère du 29 octobre et à la monarchie de 1830 elle-même. L'ambition du chef du centre gauche se lassait d'attendre. Il imagina de monter à l'assaut du pouvoir porté par tous les adversaires de M. Guizot, dût-il pour le renverser aller jusqu'au Roi, jusqu'à la royauté. Le résultat des élections générales ne répondit pas à son espérance. La majorité ministérielle revint au Palais-Bourbon plus forte le lendemain que la veille. Au lieu de le décourager, cette défaite l'irrita. Il se préparait à passer franchement dans le camp de la révolution. Ce Rubicon, il ne tarda pas à le franchir.

Déjà des difficultés d'ordre trop secondaires, trop oubliées, si oubliées qu'on ne comprend plus aujourd'hui qu'on les ait alors

presque élevées à la hauteur de questions internationales, avaient surgi entre la France et l'Angleterre, qui duraient encore.

Au premier rang l'affaire du droit de visite.

La pensée de l'abolition de l'esclavage était déjà née en France, elle existait dans toute l'Europe. L'interdiction de la traite des nègres, cet odieux, cet immoral trafic de chair humaine, était un acheminement à la réalisation de cette pensée chrétienne.

Personne en Europe, surtout en France, pas plus qu'en Angleterre ne voulait que la traite des nègres fût libre.

La question qui se posait était celle-ci : Chaque nation exercera-t-elle, pour empêcher la traite des nègres, la police des mers sur les navires naviguant sous son pavillon et soupçonnés de transporter des marchés d'achat aux marchés de vente des cargaisons de marchandises humaines de race noire, ou bien cette police des mers, au lieu d'être individuelle, sera-t-elle générale, et toutes les marines européennes pourront-elles, en vertu de conventions spéciales, l'exercer réciproquement les unes à l'égard des autres ?

Compris dans ce dernier sens, le droit de visite annulait en fait l'application du principe de la liberté des mers que l'Angleterre ne contestait pas ouvertement, mais qu'elle n'admettait qu'à regret et qu'elle violait volontiers là où elle pouvait dire impunément que la force prime le droit.

Cependant le duc de Broglie, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, avait admis le droit de visite général et réciproque. Il n'avait vu là qu'une question d'humanité. Mais quelques incidents avaient ensuite démontré que l'Angleterre pratiquait ce droit de visite général et réciproque avec le projet de s'approprier la police exclusive des mers.

Le cabinet de Londres demanda que les premières conventions spéciales dans lesquelles le cabinet de Paris avait admis le droit de visite général et réciproque fussent étendues et complétées pour qu'il devînt plus efficace.

C'est alors que l'opinion publique s'alarma en France et que la chambre des députés demanda à M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères, par un paragraphe inséré dans l'adresse de 1845, non seulement de refuser l'extension du droit de visite général et réciproque, mais encore de négocier l'abolition des traités qui l'avaient établi entre la France et l'Angleterre.

Dans l'opinion publique, cette abolition était la revanche du traité du 15 juillet 1840 qui l'avait mise en défiance à l'égard de l'Angleterre.

La négociation que ce vote de la chambre imposait à M. Guizot était épineuse. Avec lord Palmerston, elle eût peut-être échoué. Elle réussit avec lord Aberdeen, qui l'avait remplacé. Le 29 mai 1845, les cabinets de Paris et de Londres signaient un traité qui maintenait la répression de la traite des nègres, mais qui supprimait le droit de visite général et réciproque.

C'était une double victoire, victoire au dehors, victoire au dedans, pour le cabinet du 29 octobre, que l'opposition parlementaire espérait faire tomber sur cette question. M. Guizot triomphait donc à Paris comme à Londres.

Une autre difficulté était également pendante entre les cabinets de Paris et de Londres, car il est à remarquer que pendant le long ministère du 29 octobre, la politique extérieure s'est presque exclusivement circonscrite dans un antagonisme universel entre la France et l'Angleterre.

On le voit, la monarchie de 1830 était loin de sacrifier les intérêts de la France à l'alliance anglaise. Elle étendait nos relations commerciales dans de lointaines contrées, sans s'inquiéter de ce qu'on pouvait en penser à Londres ; et si elle ne courait pas imprudemment les aventures de la guerre, elle savait, tout en conservant les avantages et les bénéfices de la paix, accroître dans le monde notre influence, notre prestige et notre autorité.

La monarchie de 1830 chercha constamment à développer notre commerce extérieur et notre marine marchande. Dans ce but, elle fondait des comptoirs, faisait des traités, prenait des positions dans de lointaines contrées. Elle avait spécialement établi le protectorat de la France sur les îles de la Société et l'archipel de Taïti, protectorat qui ne réveille plus que le souvenir humoristique de la reine Pomaré, mais que l'Angleterre vit avec déplaisir, avec jalousie.

Un nommé Pritchard, qui cumulait les fonctions de consul avec la profession de mouchard et le rôle de missionnaire, ameuta contre le protectorat de la France, d'abord la milice indigène, ensuite la presse anglaise. Avec de l'argent on l'apaisa. Mieux valait une indemnité pécuniaire qu'une rupture diplomatique.

M. Guizot dénoua également cette difficulté sans que l'alliance cordiale de la France et de l'Angleterre fût altérée.

Il est vrai que, dans le cours de ces dissentiments diplomatiques, et à l'heure même où ils étaient dans leur phase la plus vive et la plus grave, il y avait eu, entre la Reine d'Angleterre et le Roi des Français, un double et réciproque échange de visites amicales.

La reine Victoria avait pris l'initiative de ce courtois échange de visites. Le 27 décembre 1843, elle avait débarqué au Tréport et, conduite au château d'Eu, selon son désir, elle y était restée quelques jours.

Cette démarche de la Reine d'Angleterre produisit un effet considérable sur l'opinion publique en France et en Europe. Elle était la preuve manifeste de la haute situation morale que la monarchie de 1830 avait conquise dans le monde. Cette haute situation, on la devait au Roi, on la devait à la prudence et à l'habileté qu'il avait su déployer sur le trône où l'avait porté la volonté nationale se manifestant par l'organe des représentants officiels du pays, les députés de Paris et les députés des départements.

Le 8 octobre 1844, le Roi des Français avait rendu à la Reine d'Angleterre, au château de Windsor, la visite qu'elle lui avait faite au château d'Eu.

Ces deux actes de cordiale et réciproque amitié avaient dû faciliter la tâche de M. Guizot, à Londres d'abord, ensuite à Paris.

Le cabinet de Paris et le cabinet de Londres étaient également en conflit depuis longtemps en Grèce, où M. Jean Kolettis, que soutenait M. Guizot, s'efforçait d'établir, d'accord avec le Roi, qui était Othon Ier, une monarchie constitutionnelle, parlementaire et libérale.

En 1846, le cabinet de Londres, que présidait Robert Peel, tombait, lord Aberdeen sortait du ministère des affaires étrangères, lord Palmerston y rentrait et aussitôt le conflit arrivait à l'état aigu.

Mais en 1847, M. Kolettis, qui devait mourir cette même année, le 12 septembre, avait pu déjouer toutes les intrigues souterraines de lord Palmerston qui voulait faire d'Othon Ier un docile instrument du cabinet de Londres. Sa politique l'emportait, et avec elle l'influence française. L'influence anglaise était vaincue.

Il allait en être de même en Espagne. Là encore M. Guizot lutta contre lord Palmerston. La question des mariages espagnols est

connue. Aujourd'hui c'est de l'histoire rétrospective qui a perdu son intérêt avec son actualité. Sur quel terrain était placé le débat? Sur celui de l'antagonisme déjà ancien de l'intérêt français et de l'intérêt anglais à la cour de Madrid.

Le Portugal était devenu, par l'effet de diverses circonstances de vieille date, l'allié, presque le protégé, de l'Angleterre. On sait qu'un prince de Saxe-Cobourg-Gotha avait épousé la reine dona Maria II. Le prince Albert, mari de la Reine d'Angleterre, était aussi un Saxe-Cobourg-Gotha.

Le cabinet de Londres rêva d'asseoir l'influence prédominante de l'Angleterre en Espagne par le mariage de la reine Isabelle avec un autre prince de la maison de Saxe-Coboug-Gotha, avec cette arrière-pensée d'amener une sorte de subordination future de la cour de Madrid à la cour de Portugal. Toute cette machination était dirigée contre la France.

Ce que l'on appelle les mariages espagnols, où l'on n'a voulu voir qu'une ambition de famille, était donc une contre-mine tout à fait nationale. Dans cette circonstance, Louis-Philippe reprenait dans d'autres conditions et par d'autres moyens, la politique de Louis XIV. Les 10 et 11 octobre 1846, l'archevêque de Grenade célébrait, selon le cérémonial espagnol, dans l'église de Notre-Dame d'Atocha, le mariage de la reine Isabelle II avec le duc de Cadix, don François d'Assises, et celui d'Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, né le 31 janvier 1824, avec l'infante Marie-Louise-Ferdinande de Bourbon. Le duc de Montpensier n'a eu en France, sous la monarchie de 1830, qu'un rôle secondaire. Il est capitaine général dans l'armée espagnole. Il a depuis longtemps établi sa résidence habituelle à Séville, en Espagne.

Sœur de la reine Isabelle II, la duchesse de Montpensier, qui est née en 1832, a donné plusieurs enfants au duc de Montpensier; il ne leur reste qu'un fils et une fille.

Le fils, qui a les prénoms d'Antoine-Marie-Louis-Philippe-Jean-Florence, et qui est né le 23 février 1866, est infant d'Espagne.

La fille, qui a les prénoms de Marie-Isabelle-Françoise-d'Assise, et qui est née le 21 septembre 1848, a épousé, le 30 mai 1864, son cousin-germain, le comte de Paris.

La preuve est-elle faite pour démontrer la fausseté de cette accusation de la prétendue subordination du cabinet de Paris au cabinet de Londres sous le règne de Louis-Philippe.

L'action diplomatique du ministère du 29 octobre a été constamment libérale, conservatrice, pacifique, laborieuse et victorieuse.

Ainsi la Suisse, que sa faiblesse protégeait plus encore que sa neutralité, était livrée, dans les derniers temps de la monarchie de 1830, à une agitation radicale. Là encore M. Guizot rencontrait lord Palmerston. Là aussi, comme en Grèce, il y avait divergence d'opinion et rivalité d'influence entre les cabinets de Paris et de Londres.

Mais toutes les cours du Nord, celles de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin, s'inclinaient devant la haute sagesse de Louis-Philippe, et, à la veille de la catastrophe du 24 février 1848, elles reconnaissaient dans la monarchie de 1830 la modératrice éclairée de l'Europe et s'apprêtaient à traiter des affaires de Suisse avec la France, à l'exclusion de l'Angleterre.

Mais déjà la campagne des banquets était organisée, déjà la mine qui devait faire sauter la monarchie de 1830 était chargée. Elle allait éclater.

Tout renseignement rétrospectif devient superflu devant le fait

brutal, le fait accompli. On a dit que si Louis-Philippe avait imposé à M. Guizot l'adjonction des capacités aux censitaires à deux cents francs qui élisaient la chambre des députés, la question de la réforme électorale et parlementaire se serait immédiatement éteinte. Nous croyons que dans les villes, et surtout dans les campagnes, les classes industrielles, agricoles et commerciales voulaient davantage.

Si Louis-Philippe s'était brusquement et spontanément décidé à abaisser à cinquante francs le cens électoral, il aurait créé dans les campagnes, alors très conservatrices, un million d'électeurs qui se seraient voués, corps et âme, à la défense de la monarchie de 1830.

Inutiles et tardives réflexions. La réforme électorale et parlementaire était pour les uns, sans doute, un but; pour le grand nombre, cette question n'était qu'une arme de guerre. Elle était née en 1847, année de la mort de la princesse Adélaïde, sœur du Roi, dont elle était l'Égérie et qui, ne s'étant pas mariée, a pu instituer le duc de Montpensier son principal légataire. Elle est née enfin dans une série noire où de grandes inondations avaient succédé à de mauvaises récoltes, de sorte que les éléments conspiraient avec la démagogie pour disposer les esprits aux agitations et aux soulèvements.

Le gouvernement du Roi était innocent des malheurs et des souffrances que le peuple ne devait qu'à l'inclémence du ciel. Mais ce n'en était pas moins un ferment de trouble et de désordre qui venait s'ajouter aux excitations de la presse et de la tribune.

Les dynastiques du *Siècle* et les républicains du *National* faisaient alliance, conduits à l'assaut de la monarchie de 1830 par M. Thiers que suivait le centre gauche, qui était la Gironde à la Législative, qui était la Plaine à la Convention, et qui sera éternellement le complice inconscient de toutes les insurrections, le précurseur aveugle de

toutes les révolutions. C'est dans l'une de ses boutades de l'époque que Lamartine a dit que la France s'ennuyait. Oui, elle s'ennuyait de son bonheur. Bientôt après elle ne s'ennuyait plus. Elle n'en avait plus le loisir. Elle vivait entre l'épouvante de la veille et la terreur du lendemain.

Le premier banquet de la réforme électorale et parlementaire ouvrant cette campagne qui devait aboutir à l'effondrement d'une constitution et conduire la société au bord d'un abîme, est du 9 juillet 1847.

Le Château-Rouge servit de salle de banquet. Le lieu était bien choisi. L'orgie politique s'asseyait aux mêmes tables que les immondes orgies des viveurs et des viveuses de bas étage de l'époque.

Il y eut ensuite des banquets semblables dans quelques grandes villes de province. Dans ces banquets, où le nombre des convives était d'ailleurs restreint, ou prophétisait la République, on prêchait le socialisme. C'était un avertissement.

Dans le discours de la couronne de la session de 1848, que l'émeute allait clore brusquement, se trouvait cette phrase significative : « Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, des moyens assurés de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère Patrie. »

La discussion de l'Adresse de la chambre des députés fut ardente et passionnée. M. Thiers parla par les fenêtres du Palais-Bourbon aux passions ennemies, aux passions aveugles, pour leur donner de l'audace. Il avait dit avec une véhémence étrange : « Oui, je suis du

parti de la révolution en Europe! » C'était jeter de l'huile sur le feu, c'était attiser le foyer de l'incendie.

L'attaque de la rue n'était pas encore venue. Mais déjà la démagogie fourbissait ses armes. L'opposition parlementaire le savait. M. Hébert, alors ministre de la justice, ayant répondu à un défi de M. Odilon Barrot qui lui disait que la campagne des banquets continuerait, quoique le ministère annonçât son intention de les interdire : « le cabinet fera son devoir, » toute la gauche s'était levée en s'écriant : « Nous acceptons la menace. »

C'était une scène de la Convention.

L'attaque était trop audacieusement annoncée pour que le gouvernement du Roi ne prît pas toutes les mesures de défense qu'exigeait la situation. Malheureusement on n'alla pas jusqu'au bout. Le maréchal Bugeaud commandait tous les corps d'armée.

Le général vicomte Jean-François Jacqueminot, pair de France, était commandant en chef de la garde nationale de la Seine. Mais, sans passer à la République, dont elle ne voulait pas, elle passait à l'insurrection; elle était ou croyait être pour la réforme contre le ministère.

Les trois journées de février que Victor Hugo, qui a tout chanté, a chantées, sont plus près de ce temps-ci que les trois journées de juillet, que rappelle la colonne de la place de la Bastille ; elles ont été souvent racontées. Il n'y a pas d'utilité à en refaire l'histoire aussi attristante que lamentable, car il nous faudrait enregistrer toute une série de concessions malheureuses, d'aveuglements inouïs et de défaillances qui ressemblent à des trahisons, comme celle du général Marie-Alphonse Bedeau, qui a laissé pénétrer une bande d'énergumènes dans le Palais-Bourbon dont il lui était facile de défendre

l'entrée, sachant que la duchesse d'Orléans se trouvait avec ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres, dans la salle des séances de la chambre des députés.

On ne comprend que l'hésitation du Roi à faire tirer sur ce que l'on appelle le peuple, bien que souvent ce ne soit qu'un ramassis de vagabonds et de pillards que l'émeute attire, comme l'odeur de la chair fraîche attire les fauves. La garde nationale, était dans son opinion, la nation elle-même, et comme il entendait crier sur la place du Carrousel : *Vive la réforme !* il crut qu'il avait le devoir d'accorder à la milice parisienne ce qu'il avait refusé à l'opposition parlementaire. D'ailleurs il avait horreur du sang.

Une fois entré dans la voie des concessions, Louis-Philippe ne devait plus s'arrêter qu'au terme du chemin de l'exil.

Ce que l'on ne comprend pas, c'est la faiblesse, c'est la présomption de M. Thiers qui croit que son nom va calmer la tempête qu'il a soulevée, c'est que celui qui avait vaincu les républicains en 1834, dans les journées d'avril, par l'épée du maréchal Bugeaud, ait brisé cette épée.

Le 23, M. Duchâtel remit au maréchal Bugeaud l'ordre de faire avancer les troupes. Le 24, M. Thiers lui apporte l'ordre de faire retirer les troupes.

Ce fut une grande faute, dont M. Thiers a toute la responsabilité, car c'est lui qui en a donné le conseil, au moment même où le Roi l'appelait à la tête d'un ministère de réforme.

Le maréchal Bugeaud avait déclaré que si on le laissait faire, que si on le laissait agir, il rétablirait la situation et vaincrait l'insurrection. Mais M. Thiers ne l'a pas laissé faire, ne l'a pas laissé agir. Il n'a traversé le pouvoir, pendant quelques heures, que pour empêcher le sau-

vetage de la monarchie de 1830 qu'il avait jetée à la mer dans la séance du 12 février, que pour compromettre l'avenir de la France.

M. Thiers était le seul qui crût encore au prestige de son nom. Sa popularité avait sombré dans cette redoutable crise.

Dans cette séance du 12 février, son langage avait enflammé les esprits, enfiévré les imaginations.

A l'appel du *National*, on avait remplacé le banquet projeté par une manifestation populaire. Les masses étaient descendues dans la rue. Il fallait vaincre ou périr; mais, pour vaincre, il fallait combattre. Ministre d'un jour, il ne le voulut pas. Dieu peut lui pardonner, la France, jamais!

Du reste, un incident de la soirée du 23 vint prouver que dans les conciliabules des députés et des journaux de l'extrême gauche, que dans tout le parti radical, la résolution était prise de périr ou de vaincre. On croyait à la fin de l'insurrection désarmée par les premières concessions du gouvernement du Roi. Tout à coup une bande de démagogues armés apparaît, munie de torches, un drapeau rouge en tête, sur le boulevard des Capucines; elle avait avec elle un tombereau.

Donc cet incident était préparé, prémédité à l'avance. Le poste de garde du ministère des affaires étrangères sort, se montre à la porte. Un coup de feu part de la colonne des insurgés. Un soldat tombe mort. Le poste riposte. Il y a des blessés, il y a des tués. On place leurs cadavres sur le tombereau, on les promène à travers les quartiers populeux, au son du tocsin, à la lueur des torches, en agitant le drapeau rouge et en criant : Vengeance! Aux armes! Vengeance!

Le lendemain, dès l'aube, Paris était couvert de barricades. La bataille était inévitable. C'est alors que M. Thiers, que le Roi fait

appeler pour lui confier le pouvoir, désarme. Ce n'était à ce moment-là ni folie, ni trahison. Était-ce peur ou infatuation ?

Lorsqu'on a mis le feu à un baril de poudre, rien ne peut l'empêcher de sauter. M. Thiers ne fit pas rentrer l'insurrection dans ses cavernes. C'est elle qui bientôt s'installait à l'Hôtel de Ville, où se formait un gouvernement provisoire qui proclama la République.

La personne qui, dans cette journée de défaillance générale, a eu de l'héroïsme, c'est la duchesse d'Orléans. Le Roi, étant encore dans le palais des Tuileries, dont il s'apprêtait à sortir et qui allait être envahi et saccagé, abdiqua en faveur du comte de Paris, son petit-fils aîné.

On remarque dans cet acte d'abdication, écrit et signé en entier de la main de Louis-Philippe, une faute de français qu'expliquent trop naturellement les poignantes émotions et les graves préoccupations du moment. Le Roi l'avait remis au général de Lamoricière qui le portait à l'Hôtel de Ville, en l'agitant et en le montrant sur sa route, lorsque Charles Lagrange survenant tout à coup le lui arracha des mains. Il l'a gardé jusqu'à sa mort. Cependant il ne se considérait que comme le dépositaire de ce document historique. Il le légua à un pasteur protestant, du nom de Martin Pascaud, pour le rendre à la famille d'Orléans.

Le pasteur Martin Pascaud mit, en effet, l'acte d'abdication du 24 février 1848 à la disposition du comte de Paris, qui déclara ne pas réclamer un document qui appartenait à l'histoire. C'est alors que Jules Simon, ministre de l'instruction publique sous M. Thiers, après avoir fait constater par son collègue des affaires étrangères, Charles de Rémusat, l'authenticité de l'écriture et de la signature,

le fit déposer aux Archives nationales, où nous avons fait photographier cet important autographe dont voici le fac-similé.

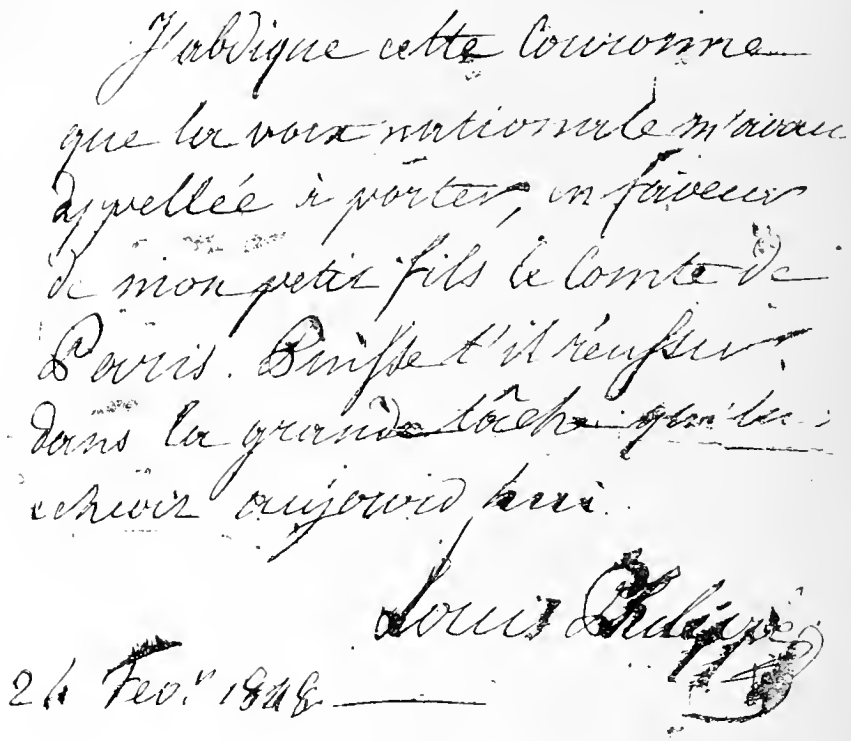
J'abdique cette Couronne
que la voix nationale m'avait
appellée à porter, en faveur
de mon petit fils le Comte de
Paris. Puisse-t'il réussir
dans la grande tâche que je
retrouve aujourd'hui.
Louis Philippe
24 Fev.r 1848

La famille royale quitte le palais des Tuileries pour se réfugier au château de Neuilly et y laisse la duchesse d'Orléans avec ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres. Elle n'a pas l'idée de fuir. Elle se place devant un portrait du duc d'Orléans. « C'est ici qu'il faut mourir, » dit-elle avec calme.

La duchesse d'Orléans se rend au Palais-Bourbon, où le duc de Nemours va la rejoindre. Sur sa route, on crie : Vive le comte de Paris, roi des Français! Vive Mme la duchesse d'Orléans, régente!

Au Palais-Bourbon, à la vue de la duchesse d'Orléans et du comte de Paris, les députés se lèvent et les acclament. M. Dupin monte à la tribune et annonce l'acte d'abdication de Louis-Philippe en faveur de son petit-fils. La duchesse d'Orléans veut parler. Sa voix se perd au milieu du tumulte. Des étudiants et des ouvriers en armes pénètrent alors dans la salle des séances. Ils arrivent jusqu'à l'hémicycle en criant : « La déchéance ! la déchéance ! » C'est une confusion générale. Celui-ci veut faire porter le comte de Paris par le peuple. Celui-là demande la proclamation de la République.

Lamartine se prononce pour la République. Une nouvelle bande armée de fusils, de couteaux et de piques se montre dans une tribune publique en criant : « A bas la chambre ! » Il en est qui visent la duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Chartres. Une femme et deux enfants !

Les députés quittent la salle des séances en masse. Entraînée dans cette fuite générale, la duchesse d'Orléans se réfugie avec ses deux enfants à l'Hôtel des Invalides.

Pendant que des hordes de mégères et d'ivrognes commençaient dans le palais des Tuileries une orgie, une saturnale qui dura douze heures, la duchesse d'Orléans délibérait, dans l'asile où elle s'était réfugiée, avec quelques fidèles amis. Elle voulait rester, et à ceux qui lui conseillaient de partir, en lui montrant la force irrésistible de l'ouragan révolutionnaire, elle répondait : « Je tiens à la vie de mon fils plus qu'à sa couronne, mais si sa vie est nécessaire à la France, il faut qu'un Roi, même un Roi de neuf ans, sache mourir. » Enfin, vers six heures du soir, les nouvelles qu'elle reçut de l'Hôtel de Ville où les meneurs de l'émeute populaire et les meneurs de l'émeute parlementaire s'entendaient pour se constituer en gouvernement

provisoire, la décidèrent à quitter Paris avec ses enfants. Elle gagna la frontière, se retira d'abord en Allemagne, et ne revit que l'année suivante, comme on va le dire, la famille royale, alors réunie en Angleterre, au château de Claremont, propriété du roi des Belges. où Louis-Philippe est mort, en 1850, où est morte la reine Marie-Amélie en 1866.

Le 24 février, le duc de Chartres n'avait que huit ans. Il partit pour l'exil et, comme son frère le comte de Paris, il suivit la duchesse d'Orléans dans les différentes stations, dans les divers séjours qu'elle fit, soit en Allemagne, soit en Angleterre. Mais après la mort de sa mère, le 23 novembre 1858, à l'âge de dix-huit ans, il quitta le château de Claremont et alla se faire recevoir élève à l'école spéciale de Turin, modelée sur l'école de Saint-Cyr, qui lui était fermée.

En 1859, à l'époque de l'alliance franco-italienne contre l'Autriche, le duc de Chartres venait d'être nommé sous-lieutenant au régiment de Nice-Cavalerie.

Ici se place un épisode intéressant de ses débuts dans la carrière des armes.

Un colonel du nom de Chabron, que le duc d'Orléans avait mené au feu en Algérie était à l'armée d'Italie. Un jour, le duc de Chartres vient remplir auprès de lui une mission délicate.

Le colonel Chabron ne connaissait pas le duc de Chartres. Il s'étonna, le croyant italien, qu'il parlât aussi bien le français.

— Mais je suis Français, mon colonel.

— Ah! Français! Tiens! Et vous servez l'Italie! Quel est donc votre nom?

— De Chartres.

Le colonel Chabron est remué, à ce nom qui lui rappelle le père, jusqu'au plus profond de son cœur.

— Buvons à votre père, dit-il, en tendant un verre au fils.

— Buvons à la France! mon colonel, reprend le duc de Chartres, les yeux pleins de larmes.

Après avoir fait dans l'armée italienne, en 1859, ses premières armes qu'il aurait voulu faire dans une armée française, le duc de Chartres accompagne, en 1862, le comte de Paris aux États-Unis où, pendant quelques mois, attaché à l'état-major de Mac-Clellan, l'un des généraux fédérés, il combat brillamment dans les rangs de l'armée du Potomac.

Vint l'année de malheur, l'année 1870, l'année de l'invasion allemande. Les désastres de la France où les ruines s'amoncellent, grandissent, d'heure en heure. Le duc de Chartres traverse la Manche et, sous le nom de Robert le Fort, il entre dans l'état-major de M. Estancelin, son seul confident, comme capitaine de garde nationale; puis il s'engage, comme simple soldat, dans un bataillon de mobiles de la Seine-Inférieure. Divers incidents l'amènent à prendre le commandement d'une compagnie de trente cavaliers qui bat le pays.

Bientôt le duc de Chartres, resté Robert le Fort, fut nommé chef d'escadron par Gambetta qui ne se doutait pas qu'il donnait de l'avancement à un fils de France, et fut attaché, avec ce nouveau grade, à l'état-major du général de division d'Argent, état-major qui fut licencié après que l'Assemblée nationale eut voté les préliminaires de paix.

Le général Chanzy avait demandé la croix pour le chef d'escadron Robert le Fort. Le duc de Chartres apprit qu'il était nommé chevalier de la légion d'honneur, pour actions d'éclat, le jour où, librement, il rentrait dans sa patrie.

Le général Le Flo, alors ministre de la guerre, savait que sous ce nom d'emprunt de Robert le Fort s'était caché le duc de Chartres. Il lui écrivit, en lui adressant son brevet, qu'il n'en avait encore signé aucun avec autant de joie que celui-là.

L'ancien volontaire des deux armées de Normandie et de la Loire, en 1870, avait vu s'ouvrir devant lui les cadres officiels de l'armée active. En 1878, il était promu colonel et bientôt appelé au commandement du 12e régiment de chasseurs, en garnison à Rouen. Il y était adoré pour ses qualités militaires et ses qualités privées. Il en était l'orgueil et la joie. Mais, en février 1883, il fut, on le sait, brutalement et brusquement arraché à une carrière qu'il parcourait avec autant d'éclat que d'amour.

A l'époque du choléra de Toulon et de Marseille, qui a sévi si cruellement dans ces deux villes pendant l'hiver de 1883 à 1884, le duc de Chartres s'est rappelé l'admirable conduite de son père, le duc d'Orléans, pendant le choléra de Paris, de l'hiver de 1832. Il s'est rendu, de sa personne, dans les deux cités contaminées pour y distribuer lui-même aux cholériques une somme de dix mille francs, au nom de sa famille. Bravoure et charité sont sœurs dans cette famille.

Le duc de Chartres, on le sait déjà, a épousé l'unique fille du prince de Joinville. Il en a eu plusieurs enfants. Il lui reste deux fils : Henri d'Orléans, né le 16 octobre 1867; Jean d'Orléans, né le 4 septembre 1874; ainsi que deux filles : la princesse Marie-Amélie-Françoise-Hélène, née le 13 janvier 1865, et mariée, le 21 octobre 1885, à un fils du roi de Danemark, le prince Waldemar, lieutenant de marine, né le 27 octobre 1858; la princesse Marguerite, née le 25 janvier 1869.

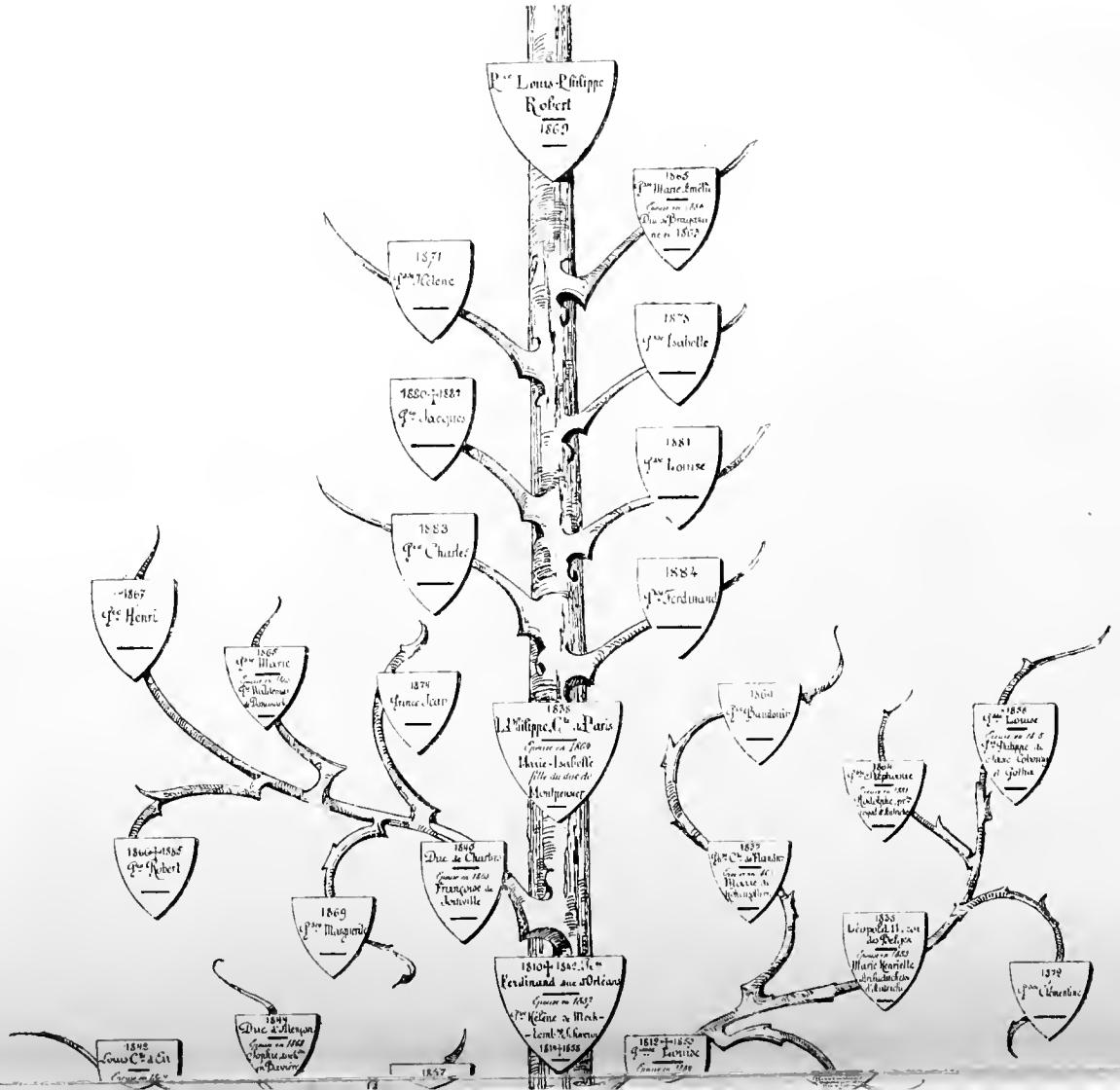
Pce Louis-Philippe Robert 1869
1865 Pce Marie-Amélie
1871 Pce Hélène
1878 Pce Isabelle
1880-†1881 Pce Jacques
1881 Pce Louise
1883 Pce Charles
1884 Pce Ferdinand
1867 Pce Henri
1865 Pce Marie
1874 Prince Jean
1838 L. Philippe, Cte de Paris
Marie-Isabelle fille du duc de Montpensier
1864 Pce Baudouin
1856 Pce Louise
1866-†1885 Pce Robert
1840 Duc de Chartres
Françoise de Joinville
1869 Pce Marguerite
1837 Pce Cte de Flandre
1835 Léopold II, roi des Belges
Marie Henriette
1879 Pce Clémentine
1810-†1842 Pce Ferdinand duc d'Orléans
1814-†1858
1844 Duc d'Alençon
1842 Louis Cte d'Eu
1857
1812-†1850 Pce Louise

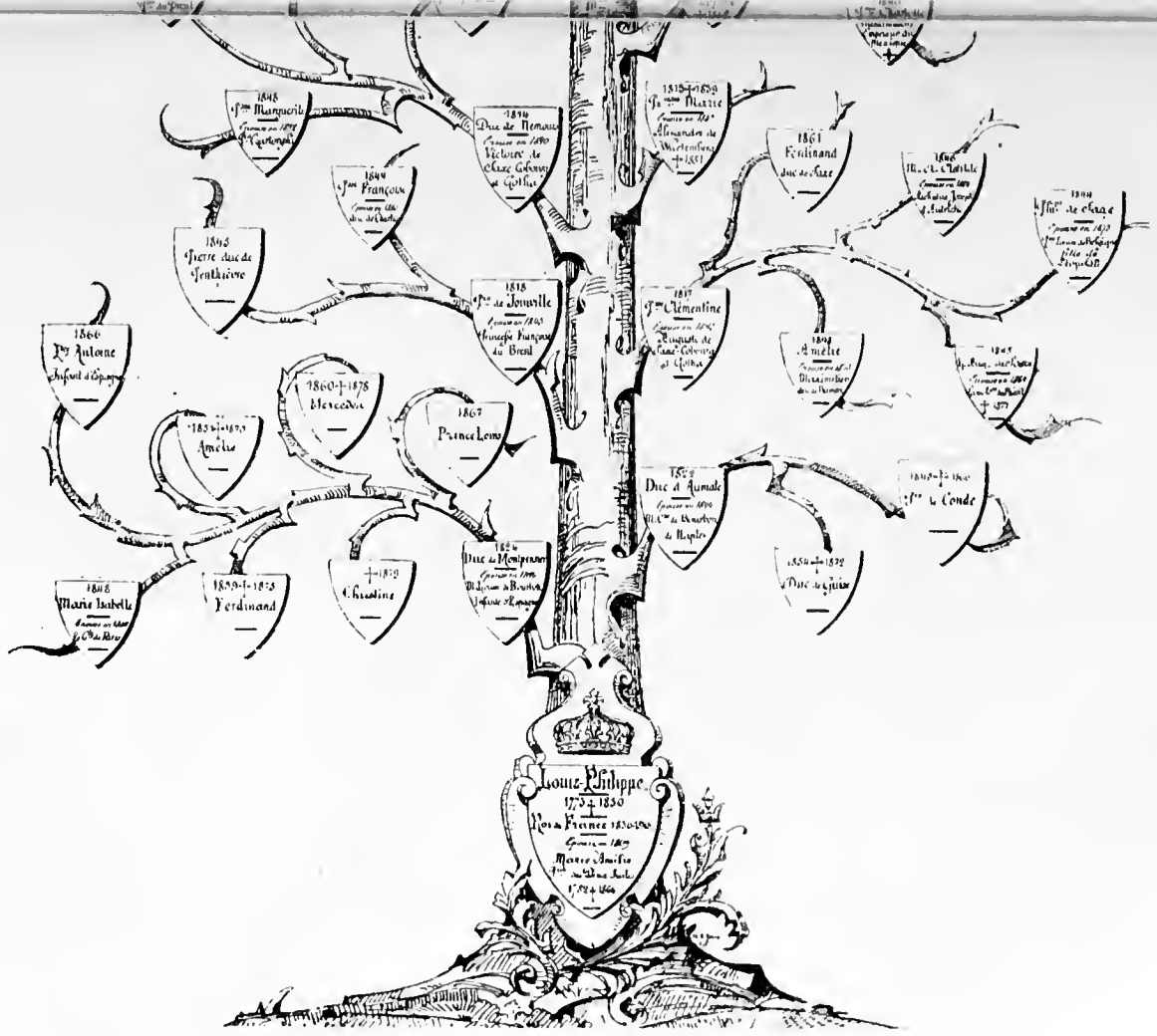

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE D'ORLÉANS

LE COMTE DE PARIS

Douloureux rapprochement! Sombre similitude!

Le duc de Bordeaux n'avait pas encore dix ans, lorsqu'il suivit dans l'exil la branche aînée de la dynastie des Bourbons dépossédée du trône de France par la révolution de 1830.

Le comte de Paris n'avait pas encore dix ans, lorsqu'il suivit dans l'exil la branche cadette de la dynastie des Bourbons renversée du trône de France par la catastrophe de 1848.

Charles X et le duc d'Angoulême avaient abdiqué en faveur du duc de Bordeaux qui n'a jamais régné, qui peut-être ne désirait pas régner.

Louis-Philippe avait abdiqué en faveur du comte de Paris, qui, lui aussi, n'a pas encore été appelé à régner, mais que la mort du duc de Bordeaux, décédé sans enfant, a fait le légitime héritier de Henri IV et de Louis XIV, et chef de la Maison de France, qui a eu pour fondateur Hugues Capet, arrière petit-fils de Robert le Fort, ou l'Angevin.

Depuis la mort du duc de Bordeaux, le comte de Paris porte d'azur à trois fleurs de lys d'or.

Le frère, les oncles et les cousins ont conservé, comme cadets, la brisure d'Orléans, au lambel d'argent sur les armes de France.

Telles sont les indications récentes que donne l'*Almanach de Gotha*, qui est le registre officiel de l'état civil des maisons souveraines et des maisons princières d'Europe.

On a vu dans notre préambule, les *Origines*, on a vu dans notre tableau sommaire des règnes de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, tout ce que la France a dû de grandeur, de puissance, d'agrandissement, de progrès et de prospérité, même dans les plus tristes périodes, dans les phases les plus troublées, à la race capétienne et surtout à la dynastie des Bourbons.

Ces temps sont loin de nous. Le comte de Paris personnifie une époque plus récente. Son rôle n'est plus celui de Henri IV et de Louis XIV. Il est plutôt celui de Louis XVIII venant se placer entre l'Europe et la France pour sauver le royaume de saint Louis, tout à la fois, de l'anarchie et du partage, et lui donner, par la charte de 1814, l'ordre, la paix et la liberté.

Ce régime, qui sera celui de la monarchie constitutionnelle, est soumis, comme tous les régimes politiques, à la loi du progrès. Si le comte de Paris était un jour appelé à prêter serment à une constitution, cette constitution ne serait sans doute pas un décalque, ni de la charte de 1814, ni même de la charte de 1830. Elle serait certainement plus démocratique.

Mais avant de discuter sur cette hypothèse, il faut d'abord se demander si elle se produira, quand et comment elle pourra se produire.

Quand et comment ? La question est hardie dans un pays comme la France, qui est le pays de l'imprévu, le pays où tout est possible. Laissons à l'avenir, laissons à Dieu le soin d'y répondre. Notre seul droit, notre seul devoir, c'est de démontrer que tout semble s'être réuni pour faire du comte de Paris ce que nous appellerons un véritable chef de gouvernement des temps modernes.

En 1872, dans la belle préface du livre de M. Yriarte sur les princes d'Orléans, M. Édouard Hervé s'exprimait ainsi :

« La situation du comte de Paris est plus délicate et son rôle plus difficile. La Providence, heureusement, en le plaçant au milieu de tant de dangers, lui a donné ce qu'il faut pour les éviter : un jugement infaillible, un inébranlable sang-froid, et enfin cette droiture de caractère qui est parfois plus habile que l'habileté elle-même. La France l'ignore et peut-être l'ignorera-t-elle toujours, mais depuis longtemps elle n'a pas eu un politique aussi précoce et aussi complet. C'est l'esprit méditatif et profond de Guillaume d'Orange, avec la bonne grâce et le charme qui manquaient au mélancolique fondateur de la monarchie constitutionnelle en Angleterre. »

Ce portrait, magistralement écrit, vrai hier, est encore vrai aujourd'hui.

Toutefois les lecteurs de ce livre feront cette réflexion naturelle et juste qu'entre Guillaume d'Orange et le comte de Paris, il y a une différence profonde.

Guillaume d'Orange était l'ennemi acharné de la France, l'adversaire opiniâtre de Louis XIV. Le comte de Paris, au contraire, aime passionnément la France, et Louis XIV serait, nous ne dirons pas son modèle, les temps ne sont plus les mêmes, mais son aïeul respecté, son prédécesseur admiré.

La duchesse d'Orléans avait décidé de se rendre d'abord à Eisenach, ville du grand duché de Saxe-Weimar, dans un château qui appartenait à la famille régnante. Quel triste voyage! C'est là que le comte de Paris apprit la terrible nouvelle des effroyables journées de juin ; là que, sous l'habile direction de son instituteur, M. Adolphe Régnier, il continua ses études.

Dans l'été de 1849, la duchesse d'Orléans quitta Eisenach et se

rendit en Angleterre auprès du Roi et de la Reine qu'elle revoyait pour la première fois depuis la terrible journée du 24 février 1848.

En dix-huit mois, le comte de Paris s'était transformé. Il était grave et réfléchi. On remarqua vite, au château de Claremont, cette attitude qui annonçait un caractère sérieux et une nature studieuse.

Nous avons parlé de la journée du 24 février 1848. Nous n'avons pas à y revenir à cette place.

Avant la mort de Louis-Philippe, le comte de Paris fit, sous les yeux de son royal aïeul, sa première communion dans la chapelle catholique française de King-street. Puis il reprit, avec la duchesse d'Orléans et le duc de Chartres, le chemin de l'Allemagne.

L'Allemagne de cette époque n'était pas l'Allemagne du prince de Bismarck. Elle était un curieux et instructif objet d'études. Le comte de Paris visita toute la Confédération germanique. Il connaît à fond ce pays qui joue maintenant un rôle si considérable en Europe. Il atteignait sa vingtième année. Il allait perdre sa mère, dont nous avons déjà dit la mort douce et soudaine. Il était devenu, l'année précédente, l'un des meilleurs élèves d'Hoffmann, le savant professeur de chimie de l'école des mines de Londres. Pendant que le duc de Chartres étudiait l'art militaire à l'école spéciale de Turin, il alla visiter l'Espagne.

Après la guerre d'Italie, le comte de Paris et le duc de Chartres mêlèrent quelque temps leur vie. Ils visitèrent ensemble l'Égypte, la Judée, la Syrie, la Turquie, la Grèce, le Liban, Constantinople, Athènes, les rivages qu'a chantés Homère dans l'*Iliade*, qu'il a décrits dans l'*Odyssée*, les contrées que Chateaubriant et Lamartine ont parcourues et dépeintes.

L'imagination du comte de Paris était encore pleine des souve-

nirs de l'antiquité qu'il avait étudiée avec son savant professeur, M. Adolphe Régnier. Frappé surtout de l'exactitude et de la vérité des récits d'Homère, il écrivit des lettres de voyage d'un caractère privé, mais qui auraient mérité d'être imprimées. Témoin des massacres du Liban, il a seulement publié à Londres, en 1865, un volume intitulé *Damas et le Liban*, où il a consigné les observations que ces massacres lui ont inspirées.

Le 30 août 1861, le comte de Paris s'embarquait pour New-York avec son frère, le duc de Chartres, et le prince de Joinville, son oncle. Les États-Unis étaient alors en pleine guerre civile. C'était une occasion pour les deux fils du duc d'Orléans de chercher à conquérir la gloire des champs de bataille.

Nous venons de dire quel a été le rôle, dans la guerre de sécession, du duc de Chartres qui, ne pouvant plus se battre en Italie, venait se battre en Amérique. Le comte de Paris, encore étranger aux émotions des champs de bataille, trouvait là une occasion toute naturelle de se familiariser avec elles.

Le comte de Paris fut autorisé, comme son frère, le duc de Chartres, à servir, à titre étranger, comme auxiliaire dans l'armée fédérale et attaché, comme lui, à l'état-major du général Mac-Clellan.

Pendant dix mois, le comte de Paris fut activement mêlé aux dangers et aux fatigues de la guerre de sécession. Il avait spécialement la mission de localiser tous les renseignements qu'on pourrait obtenir sur les plans de bataille et les forces de l'ennemi. Souvent il eut, dans des combats qui, ne se rattachant pas directement à l'action générale, n'ont pas eu de retentissement, l'occasion de risquer sa vie.

Ainsi, à Gaine's-Hill, lorsque les fédéraux durent plier devant les réserves confédérées, on vit le comte de Paris se jeter vaillamment,

comme le duc de Chartres, dans la mêlée, le sabre à la main, pour arrêter le mouvement.

Des considérations d'ordre politique qui déterminèrent le duc de Chartres à cesser sa participation à la guerre de sécession, décidèrent naturellement le comte de Paris à se démettre aussi des fonctions d'officier d'état-major qu'il remplissait auprès du général Mac-Clellan, commandant en chef de l'armée du Potomac.

Les deux fils du duc d'Orléans prirent ensemble congé du général Mac-Clellan et s'embarquèrent sur le Jame-River, sur une canonnière qui emportait les dépêches. Ils avaient servi plus de dix mois, du 28 septembre 1861 au 2 juillet 1862, dans l'armée fédérale. Ils avaient assisté au siége et à la prise de York-Town, ainsi qu'aux batailles de Williamsburg, de Fair-Oaks et de Gaine's-Hill.

Un témoignage récent est du reste arrivé d'Amérique en France, pendant que l'on discutait au Palais-Bourbon la question de l'expulsion des princes d'Orléans, témoignage qui, en dehors de cette question et de ce débat, prouve que le comte de Paris et le duc de Chartres ont laissé aux États-Unis de glorieux souvenirs et de vives sympathies.

Le comte de Paris recevait, dans les premiers jours de juin 1886, la lettre suivante :

« *A Monsieur le comte de Paris*,

« Venez chez nous : vous serez le bienvenu parmi vos anciens compagnons d'armes.

« Nous n'avons pas oublié les services que vous avez rendus à notre République dans la plus grave des crises.

« Aucun nom n'est parmi nous l'objet d'un plus respectueux souvenir que le vôtre et celui du duc de Chartres.

« Les vétérans de la grande guerre savent ce que vous avez fait et ce que vous pouvez faire.

« Une chaleureuse bienvenue vous attend ici.

« Général Daniel Butterfield. »

—

Le général Butterfield a reçu, immédiatement après l'arrivée de cette lettre, du comte de Paris, par télégraphe, la réponse suivante :

« Je vous suis bien reconnaissant pour votre aimable dépêche Dans ces jours si pénibles, un souvenir sincère de la part d'anciens camarades, venant de votre grande République, est une consolation et un encouragement. Malheureusement, l'Amérique est bien loin ; mais un voyage dans votre pays, jadis si bouleversé et aujourd'hui si prospère, répondrait à un de mes plus vifs désirs.

« Paris. »

La participation momentanée du comte de Paris à la guerre de sécession a cette importance capitale qu'elle est le point de départ de l'étude approfondie des questions ouvrières à laquelle il s'est livré.

En 1862, le comte de Paris était à Londres où venait de s'ouvrir une exposition universelle. Il fit de nombreuses visites aux produits et aux œuvres qui occupaient les emplacements réservés à la France, et dans chacune de ces visites, il eut l'occasion de s'entretenir avec des compatriotes. Beaucoup d'entre eux lui donnèrent publiquement

d'éclatantes marques d'une vive sympathie. Ils admiraient la variété de ses connaissances spéciales, la facilité avec laquelle son esprit saisissait vite toutes les notions, toutes les applications de la science industrielle. Sa courtoisie les charmait, sa personne les frappait. Sa taille est élevée, sa physionomie calme, son regard doux et profond, son front intelligent, son attitude posée. On sent l'homme qui réfléchit, qui médite, qui pense, mais la bonté rayonne sur sa figure et l'illumine d'une teinte attractive.

Mais l'illustre exilé, heureux de retrouver comme un coin de la France à l'exposition universelle de Londres de 1862, revint bientôt à ses préoccupations d'homme d'État qui doit tout voir, tout savoir. La *Famine du coton*, comme on disait alors, l'amenait, cette même année, à Manchester, où il étudia le vaste système de secours qui donnait du pain à la population du Lancashire.

C'est à cette époque que la *Revue des Deux-Mondes* publia, dans son numéro du 1er février 1863, la *Semaine de Noël dans le Lancashire.*

L'article était signé du nom d'Eugène Forcade. Mais il était du comte de Paris.

Ce n'était qu'un prélude. Toute la question sociale en France, comme en Angleterre, est dans la question ouvrière. Le comte de Paris se mit résolument à l'étudier sous toutes ses faces. Il chercha consciencieusement la solution du problème qui est loin encore d'être résolu. Il s'aboucha avec les fondateurs de la célèbre société des *Équitables Pionniers de Rochdale,* et là il trouva une source féconde d'indications sur la condition des classes laborieuses. Enfin, en 1868, il compulsa les *Blue-Books,* recueil officiel où se trouvaient sténographiées les séances de la Commission royale d'examen des *Trades Unions.* Puis il retourna à Manchester, où il vit de simples travailleurs

qui achevèrent son éducation pratique dans cet ordre de faits et d'idées.

Le comte de Paris publiait l'année suivante, en 1869, son livre si remarquable sur les *Associations ouvrières en Angleterre*, livre qui ne dut son succès qu'à l'abondance et à la sûreté des informations, à la sagesse des appréciations, au libéralisme et à l'élévation des idées, puisqu'il n'était pas signé.

Il ressort de ce livre que le chef actuel de la Maison de France croit surtout, dans ce que l'on peut appeler la question sociale, comme remède au mal, à l'efficacité du système de la participation industrielle, système qui fait passer l'ouvrier de la situation de simple salarié à celle d'associé.

Le comte de Paris a porté ses vues sur des questions d'un caractère plus gouvernemental, tout au moins politiques. En 1867, il avait publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, l'*Allemagne nouvelle*.

Le comte de Paris, on le voit, ne sachant pas ce que Dieu peut lui créer de devoirs, s'est préparé, en politique intérieure et en politique extérieure, au rôle d'un chef de gouvernement libéral, éclairé, prudent. Sa vie privée est toute de famille. C'est à la chapelle catholique de Kingston, près de Londres, qu'il a épousé sa cousine germaine, déjà nommée, qu'il avait connue dans ses excursions en Espagne. Elle lui a donné quatre fils et quatre filles.

Deux fils, le prince Charles et le prince Jacques, sont morts jeunes. Le fils aîné, qui est le huitième duc d'Orléans, est né le 6 février 1869, à Twickenham, en Angleterre. Il a reçu les prénoms de Louis-Philippe-Robert. Il est entré dans sa dix-huitième année. Mais le malheur lui vient avant l'âge. Une nouvelle loi de proscription le bannit de France et l'arrache à sa patrie avec son jeune frère, le prince

Ferdinand-François, né le 9 septembre 1884 au château d'Eu, résidence patrimoniale du comte de Paris, depuis la fin de son premier exil, et avec ses trois sœurs, la princesse Hélène-Louise-Henriette, également née à Twickenham, le 16 juin 1871, la princesse Marie-Isabelle, née au château d'Eu, le 7 mai 1878, la princesse Louise-Françoise, née à Cannes, le 24 février 1882. Sa sœur aînée, la princesse Marie-Amélie-Louise-Hélène, née à Twickenham, le 28 septembre 1865, et que la Reine, sa bisaïeule, a tenue sur les fonts baptismaux, a échappé à cette inique loi de proscription par son mariage avec don Charles-Ferdinand-Louis-Marie-Victor-Michel-Raphaël-Gabriel-Gonzague-Xavier-François-Joseph-Simon, duc de Bragance, prince royal de Portugal, et l'héritier présomptif de la couronne. Il est le fils aîné de don Louis Ier et de dona Maria-Pia, sœur de Humbert, roi d'Italie.

Le duc de Bragance avait vingt-deux ans. La princesse Amélie d'Orléans avait vingt ans. Ce mariage était tout d'inclination. Mais c'était aussi une grande alliance pour le chef de la Maison de France, une alliance qui attestait très haut le respect et la sympathie dont l'entoure, bien qu'il ne règne pas, l'Europe monarchique. En France, elle a été saluée avec enthousiasme par tous les royalistes de cœur et de doctrine qui y sont en grand nombre.

Cet enthousiasme s'est manifesté ouvertement, publiquement, par d'éclatantes et publiques démonstrations très légales, mais dont le caractère n'était pas douteux. Elles attestaient l'inaltérable et profond amour que la France, qui, dans la désolation et la détresse du présent, se réfugie dans l'attente et l'espérance de l'avenir, garde à la royale descendance de Louis-Philippe.

Ainsi, la princesse Amélie, aujourd'hui duchesse de Bragance,

devait quitter, avec sa famille, le château d'Eu le 10 mai 1886. La veille, il y avait fête populaire dans cette résidence.

A la demande des habitants de la ville d'Eu, qui désiraient saluer sa fille avant son départ pour Lisbonne, le comte de Paris avait fait ouvrir les jardins réservés du château. Quinze mille personnes sont accourues avec le désir de témoigner ostensiblement leur sympathie à la princesse Amélie qui laisse dans le pays de profonds regrets, surtout parmi les pauvres, les humbles, les petits, dont elle était le bon ange.

Le comte et la comtesse de Paris recevaient dans la galerie de Guise, où un lunch a été servi, toute la société de la ville et de la campagne, venue pour faire ses adieux à la princesse Amélie dont la corbeille de mariage était déjà pleine de riches cadeaux portant tous la marque de France, et auxquels la famille royale de Portugal a ensuite ajouté une parure en diamants de plus de six cent mille francs.

Il serait trop long de publier dans ce livre la liste entière de ces cadeaux, qui étaient surtout des manifestations de sympathie pure, qui cependant révélaient aussi le caractère d'une démonstration de sympathie politique. Citons les principaux.

Mme la comtesse de Paris a donné à sa fille un livre d'heures qui est une merveille. Ce livre, de forme presque carrée, de Paul Fontaine, est recouvert en maroquin blanc aux armes de France et de Bragance; il est doublé de maroquin bleu semé de fleur de lys d'or. Ce délicat objet d'art est renfermé dans un étui de maroquin bleu timbré d'un A en mosaïque, surmonté de la couronne royale.

Le duc d'Aumale a offert une broche en émeraudes et diamants.

Les princesses Hélène, Isabelle et Louise, le duc d'Orléans et le prince Ferdinand ont offert six grosses perles blanches.

La princesse Marguerite d'Orléans a offert une épingle et broche colimaçon en œil de tigre.

Don François d'Assises a offert un collier de perles.

Le prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha a offert une petite pendule marbre blanc et bronze doré.

La princesse Czartoriska, fille du duc de Nemours, a offert une broche avec trois gros diamants jaunes.

La princesse Elisabeth de Saxe-Weimar a offert un éventail rose, monté en nacre, avec chiffre en argent.

La princesse Max-Emmanuel de Bavière a offert un coffret en cuir avec peintures.

La princesse de Hohenzollern-Sigmaringen a offert un bracelet avec un gros diamant et deux saphirs.

La princesse Clémentine de Saxe-Cobourg-Gotha a offert cinq perles blanches.

Le grand-duc Wladimir a offert une fleur de lys en diamant.

Les dames de la ville d'Eu ont offert un christ en ivoire, dont le cadre d'ébène porte accolées les armes de la Maison de France et de la Maison de Bragance.

Un reliquaire de grande valeur artistique contenant une relique de saint Laurent, patron de l'église d'Eu, a été offert par le clergé de la ville.

Une vierge d'ivoire, ouvrage florentin du XVIe siècle, a été offert par Mgr l'archevêque de Rouen.

Un éventail orné de pierreries, sur lequel l'aquarelliste Eugène Lamy a retracé des faits se rattachant à l'histoire du château d'Eu, a été offert par les dames de la Seine-Inférieure.

Un plat décoré par le célèbre faïencier Avisseau, de Tours, aux

armes de la princesse Amélie et du duc de Bragance, a été offert par les dames de la Touraine.

Une statuette de Notre-Dame d'Auray, style ancien, en argent, exécutée dans les ateliers de M. Froment-Meurice, a été offerte par les dames de Bretagne.

Le cadeau offert par un groupe de Parisiens royalistes est un surtout de table en argent. Il représente le vaisseau armorial de la ville de Paris, soutenu par des sirènes, reposant sur un bassin dont les rebords sont ornés de têtes de dauphins.

Un paravent peint sur fond d'or a été offert par les dames de la Lorraine.

Un cœur vendéen en pierreries a été offert par les dames de la Loire-Inférieure.

Un service en porcelaine a été offert par les dames du Berry.

M. Édouard Bocher a eu l'heureuse idée d'offrir un éventail peint par Olivier de Penne et qui représente la chasse de Chantilly où la princesse Amélie a pour la première fois rencontré le duc de Bragance.

Le duc et la duchesse de La Rochefoucauld-Bisaccia ont offert une théière et deux tasses en vieux Sèvres.

M. et Mme Édouard Hervé ont offert une coupe en jade portée par un éléphant en argent massif, orné de pierres précieuses, objet d'art signé Mellerio.

La duchesse Decazes a offert une petite chaise à porteurs en vernis Martin.

La vicomtesse Greffulhe a offert un éventail en écaille blonde et plumes blanches, orné d'un écusson aux armes de France et de Portugal en diamants.

La duchesse d'Uzès a offert une montre ancienne en argent dans un cadre en velours.

Le duc et la duchesse de La Rochefoucauld-Doudeauville ont offert une fleur de lys en saphirs et diamants avec une aigrette.

Le samedi 15 mai, à l'occasion du mariage de leur fille aînée, le comte de Paris et la comtesse de Paris recevaient dans leurs appartements de la rue de Varennes, à l'hôtel Galliéra, comme cela se fait dans toutes les familles qui ont un rang dans la société parisienne.

Cette réception a été très brillante, très animée. Les hauts personnages de France que leur républicanisme n'attachait pas à leur foyer, ont franchi le seuil de cette demeure princière, l'ont franchi sans reproche et sans peur. Les diplomates étrangers, en résidence à Paris, y sont accourus pour présenter leurs hommages à la future duchesse de Bragance, qui doit devenir un jour reine de Portugal. On y a même vu des princes de race impériale ou royale. C'est tout simple. On n'efface pas par des révolutions successives de gouvernement huit siècles de l'histoire, et tout ce qu'on pourra dire ou faire n'empêchera pas le comte de Paris de descendre de Hugues Capet, de Philippe-Auguste, de saint Louis, de François Ier, de Henri IV et de Louis XIV ; lui-même ne pourrait pas détruire sa royale origine. Il ne peut pas renier ses ancêtres, il ne peut pas décliner sa glorieuse généalogie.

On est allé à l'hôtel Galliéra de la rue de Varennes, non comme on allait jadis au palais des Tuileries, au palais de Saint-Cloud, au palais de Versailles, ou, plus anciennement, au palais du Louvre, par devoir et par situation, mais par sympathie ou par courtoisie, comme on va dans une maison hospitalière, dans une famille amie.

Cependant, cette soirée du 15 mai 1886 marquera dans notre his-

toire politique et parlementaire. Elle a été le prétexte d'une explosion de haines, de colères, de terreurs et de jalousies depuis longtemps contenues dans les régions affolées où se réglent actuellement les destins de la France et qui allaient se traduire par un acte d'ostracisme d'une révoltante iniquité.

C'est le 17 mai que le comte de Paris, la comtesse de Paris et la princesse Amélie ont quitté Paris avec le duc d'Orléans et la princesse Hélène, pour se rendre à Lisbonne où le duc d'Aumale, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse de Chartres, le duc et la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha n'ont pas tardé à les rejoindre.

Le 22 mai, la bénédiction nuptiale était donnée au duc de Bragance et à la princesse Amélie dans l'église métropolitaine de San-Domingo par le cardinal don José, patriarche de Lisbonne. Le prince Amédée, de la famille royale d'Italie, et le prince Georges, de la famille royale d'Angleterre, assistaient officiellement, en grand uniforme, à cette auguste solennité où toutes les pompes religieuses se mêlaient à toutes les pompes royales.

Le voyage du comte de Paris, de la comtesse de Paris, de la princesse Amélie, du duc d'Orléans et de la princesse Hélène a été effectué, de Paris à la gare d'Irun, sans incident. Mais, de cette gare à Lisbonne, soit en Espagne, soit en Portugal, tout le trajet s'est accompli au milieu d'une série d'ovations sympathiques et de manifestations enthousiastes indescriptibles.

La princesse Amélie est d'une taille svelte, d'une charmante figure. Sa beauté égale son esprit et son cœur. Elle a tout pour plaire. Un diplomate auquel on disait qu'elle était pleine de grâces, répondit : « Elle est la grâce même. » Sa personne était donc pour beaucoup

dans les ovations du voyage et dans les enthousiasmes de la réception, mais la situation du comte de Paris qui représente la plus ancienne, la plus glorieuse et la plus nationale des maisons souveraines d'Europe, y était bien pour quelque chose.

C'est dans le trajet de France en Portugal par l'Espagne, à la station de Talvuera, que le comte de Paris apprit que le gouvernement allait présenter à la Chambre le projet d'expulsion qui est devenu la loi du 23 juin. En apprenant cette nouvelle, il ne songea qu'à son pays, et s'il fut profondément affligé, c'était surtout de voir qu'après cent ans de conflits et de discordes, l'ére des proscriptions n'était pas encore fermée et qu'on verrait de nouveau des fils de la France errer sans patrie sur le sol étranger.

Les fêtes du mariage de la princesse Amélie avec le duc de Bragance ont rempli tout Lisbonne de leur magnificence pendant plus d'une semaine. L'enthousiasme populaire a rehaussé l'éclat de ces fêtes, pendant lesquelles les acclamations de la foule n'ont pas cessé un seul jour de se confondre avec les acclamations de l'armée, et auxquelles l'Europe entière assistait par ses ambassadeurs extraordinaires.

M. Billot, qui représentait le gouvernement de la République française, tenait au roi de Portugal un langage qui ne faisait certes pas pressentir à ce moment-là le rôle que le président du conseil, ministre des affaires étrangères, allait jouer dans la question de l'expulsion des princes d'Orléans.

Voici l'allocution de M. Billot :

« Sire,

« M. le président de la République m'a fait parvenir des lettres spéciales qui m'accréditent, en qualité d'ambassadeur extraordinaire,

pour le représenter près de Votre Majesté au mariage de Son Altesse le prince royal.

« C'est à la fois un témoignage du vif intérêt que M. le président de la République porte à tout ce qui touche la famille de Votre Majesté et de la sympathie avec laquelle mon gouvernement envisage une union qui doit établir un lien de plus entre les deux nations.

« Votre Majesté a bien voulu me faire connaître qu'elle apprécie de même les conséquences de cet heureux événement pour les relations de la France avec le Portugal ; je suis heureux d'avoir une occasion nouvelle de l'en remercier en lui présentant l'hommage respectueux de mes félicitations. »

Le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc d'Aumale, le prince de Joinville, ont dû s'arracher aux joies d'une union dans laquelle M. Billot avait dit que M. Jules Grévy voyait un lien de plus entre la France et le Portugal, pour accourir à Paris où la nouvelle loi de bannissement, qui menaçait de leur fermer en 1886 les portes de la patrie qu'une décision de l'Assemblée de Versailles leur avait rouvertes en 1871, était en délibération au Palais-Bourbon.

Le 11 juin 1886, cette délibération sans nom aboutissait au vote d'une première loi des suspects, adoptée par 315 voix contre 232 voix sur 547 votants, à la majorité de 83 voix, loi dont voici le texte :

« Art. 1er. — Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture.

« Art. 2. — Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux autres membres de ces familles. L'interdiction est prononcée par un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres.

« Art. 3. — Celui qui, en violation de l'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. A l'expiration de sa peine, il sera reconduit à la frontière.

« Art. 4. — Les membres des familles ayant régné en France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique, ni aucun mandat électif. »

Cet article 4 atteint le duc de Nemours et le prince de Joinville, entrés dans les cadres de réserve, de retraite ou de disponibilité de la guerre ou de la marine, où leurs noms cesseront de figurer, comme il atteint le duc d'Alençon, le duc de Penthièvre, le duc de Chartres et le duc d'Aumale, rayés de ces mêmes cadres, par une fausse interprétation du texte voté. Là où il dit : *ne pourront entrer*, le ministère a lu : *devront sortir*.

La loi de bannissement et de proscription qui est, comme nous venons de le dire, une première loi des suspects, est donc en même temps une loi de confiscation, puisqu'elle confisque à tous les princes d'Orléans, appartenant à l'armée de terre ou à l'armée de mer, la propriété du grade qu'ils ont pu conquérir avec leur épée.

L'article 4 du texte voté le 11 juin 1886 par la Chambre des députés atteint encore, uniquement, sur le terrain électoral, le duc d'Aumale que le conseil général de l'Oise s'enorgueillissait d'avoir pour président, pour ainsi dire, à perpétuité, et qui est expulsé de cette assemblée départementale, comme s'il était un indigne ou un incapable.

Cet ostracisme enfin qui semble n'atteindre que la personne du

comte de Paris, chef de la maison de France, et la personne de son fils aîné, le duc d'Orléans, en réalité, frappe tous les princes et toutes les princesses d'Orléans, il frappe jusqu'aux enfants, car il laisse suspendue sur leurs têtes l'expulsion, la proscription, par simple décret du président de la République, et il leur crée en France une situation exceptionnelle. Là où l'on ne peut résider que par la tolérance du gouvernement, on est soumis au régime du bon plaisir.

Comme on l'a vu plus haut, le duc d'Aumale ne devait pas tarder à en faire la triste épreuve, la douloureuse expérience.

La loi que la Chambre des députés avait votée le 11 juin 1886, à la majorité de quatre-vingt-trois voix, a été adoptée, le 22 juin 1886, par le Sénat, à une majorité moindre, mais cependant inattendue. On espérait qu'elle serait repoussée au Luxembourg. Mais on n'a pas osé y faire échec au Palais-Bourbon. Elle était donc devenue définitive. Il n'y manquait plus qu'une formalité, celle de la promulgation. M. Jules Grévy, qui en est le véritable parrain, le véritable père, bien qu'il ait manœuvré souterrainement avec assez d'habileté pour en rejeter la responsabilité sur d'autres, s'est hâté de remplir cette formalité. L'*Officiel* l'a promulguée le mercredi 23 juin 1886, qui sera sa date dans l'histoire.

Nous ne faisons pas un journal, nous ne faisons pas de polémique; nous écrivons un livre, nous faisons de l'histoire. Mais cependant nous ne pouvons pas ne rien dire de l'étrange, de l'instructif débat qui a précédé, au Palais-Bourbon, le vote de la loi d'expulsion que le gouvernement a proposée, que le parlement a adoptée, et que l'*Officiel* a promulguée.

Nous ne pouvons pas ne point retenir de ce débat ce qui s'en dégage, comme esprit, comme portée; nous ne pouvons pas ne point

constater ce qui ressort du commentaire que le ministère lui-même a fait de cette loi de violence, née de la haine et de l'envie, et par quel langage il l'a justifiée. Quel a été le principal, on pourrait dire l'unique argument de M. de Freycinet pour la faire voter? Il a dit qu'il y avait en présence et en rivalité deux gouvernements, celui de la monarchie et celui de la république, et qu'il fallait que l'un sortît de France pour que l'autre y restât.

C'était s'exprimer, en d'autres termes et dans d'autres circonstances, comme s'exprimait Berryer parlant du duc de Bordeaux, dont il disait qu'il ne pouvait être en France que le premier de tous, le Roi.

Aussi M. Édouard Hervé, s'emparant de cet aveu, a-t-il eu raison de dire dans le *Soleil*, le lendemain :

« Hier, 11 juin 1886, M. de Saulces de Freycinet, président du conseil des ministres de la République française, a proclamé Louis-Philippe-Albert d'Orléans, comte de Paris,

« ROI DE FRANCE. »

D'après l'opinion de M. de Freycinet lui-même, c'est donc le ROI DE FRANCE qui, le 24 juin 1886, a quitté, chassé de sa patrie par les montagnards, par les jacobins modernes, avec son héritier présomptif, le château d'Eu, allant s'embarquer au Tréport dans des conditions qui ont fait dire à cinquante mille spectateurs ce mot que cent journaux ont répété et que six millions de lecteurs ont retenu : C'est un départ royal.

Le souvenir des circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi ce départ royal, mérite d'être conservé. Voici le récit sommaire de ces circonstances :

Le 22 juin 1886, le comte de Paris, la comtesse de Paris, le duc d'Orléans, le duc de Chartres, la duchesse de Chartres, le prince Henri d'Orléans, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, le duc d'Alençon, qui représentait son père, le duc de Nemours, malade, se rencontraient dans la soirée, avec les intimes et les fidèles, dans une vaste bibliothèque, située au premier étage de l'aile gauche du château d'Eu.

C'est dans cette pièce que le comte de Paris reçut la dépêche qui lui annonçait que le vote du Sénat était conforme au vote de la Chambre des députés. Il donna à haute voix lecture de cette dépêche à sa famille. Cette scène émouvante et inoubliable restera éternellement gravée dans la pensée de ceux auxquels il a été donné d'y assister.

Le comte de Paris alla s'asseoir entre ses deux oncles, le duc d'Aumale et le prince de Joinville, ayant en face de lui son frère, le duc de Chartres.

Le comte de Paris remercia le duc d'Aumale en termes émus d'être venu lui donner cette marque d'affection et de sympathie ; il adressa également d'amicales paroles au prince de Joinville et au duc de Chartres.

Les assistants s'étaient tous levés, silencieux devant la grandeur simple de cette scène; la comtesse de Paris allait de l'un à l'autre, relevant par un mot, par un serrement de main, les courages abattus.

La triste nouvelle circula vite dans la ville d'Eu et y causa une profonde émotion. La population de cette petite cité était dans la consternation, dans la désolation.

Dans toute la journée du mercredi 23, dans toute la matinée du jeudi 24, ce n'était que longues files de visiteurs, que processions

interminables de visiteuses qui venaient saluer avant son départ pour l'exil le chef de la Maison de France.

Sénateurs et députés, accourus de Paris, populations urbaines et populations rurales, bourgeois de la ville, maires de la campagne, ouvriers en blouse, agriculteurs en veste, industriels en redingote, tous se mêlaient au château d'Eu, et à tous l'héritier de Hugues Capet, de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV donnait cordialement la main.

C'était un spectacle à la fois attendrissant et instructif, qui navrait le cœur et élevait l'âme, que ce mélange de toutes les classes sociales, confondues dans une même manifestation monarchique. Bien des larmes ont été versées alors dans ce coin de la Normandie, qui était comme l'image localisée de la France. Mais, à travers ces larmes, les regards ne disaient pas : *Adieu!* ils disaient : *Au revoir!*

La comtesse de Paris avait jusqu'à l'approche du départ, fixé à une heure trente minutes, montré une héroïque fermeté. Mais de si universels témoignages de sympathie et le chagrin profond qui se lisait sur tous les visages attristés lui donnèrent, pendant les derniers défilés de visiteurs et de visiteuses, une commotion si vive qu'elle se mit alors à éclater en sanglots.

La route qui mène d'Eu au Tréport est magnifique. Le ciel était ensoleillé. Tout le long du trajet, on accourait sur le passage du comte de Paris, qui était dans une première calèche avec la comtesse de Paris, le duc d'Orléans et le duc de Chartres. Les mouchoirs s'agitaient et on criait : *Au revoir, Monseigneur!*

Maintenant, nous allons laisser la parole au chroniqueur du *Soleil*, témoin oculaire et auriculaire de ce qu'il raconte.

Voici son récit :

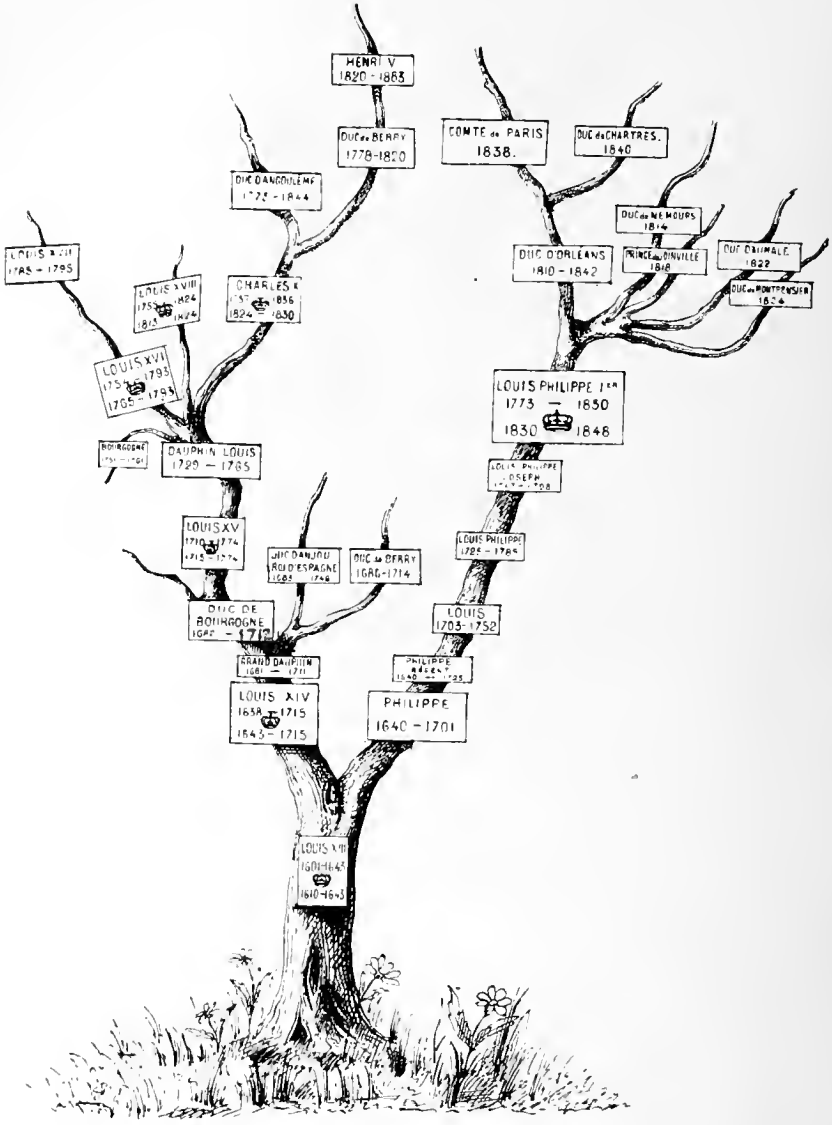

ARBRE GÉNÉALOGIQUE

EXPLIQUANT LES DROITS DU COMTE DE PARIS A LA COURONNE DE FRANCE

« A l'entrée du Tréport, malgré la défense qui en avait été faite par le préfet, plusieurs drapeaux tricolores voilés de crêpe avaient été mis aux fenêtres.

« Le coup d'œil de la ville, à l'arrivée, est absolument féerique.

« Les fenêtres, les quais du bassin, les hauteurs avoisinantes sont littéralement bondés de monde.

« Des gendarmes à cheval gardent l'entrée des deux ponts qui mènent au quai d'embarquement, prêts à en interdire l'accès. L'accueil fait à M. le comte de Paris et à sa famille, à leur entrée au Tréport, est très chaleureusement sympathique.

« Une foule énorme se massait depuis plusieurs heures tout autour du bassin dans lequel le paquebot *Victoria*, de la compagnie de Dieppe à Newhaven, nolisé par M. le comte de Paris, était entré la veille pour venir chercher l'exilé.

« Près de dix mille personnes avaient pris place sur les quais, aux fenêtres des maisons et des hôtels, partout, en un mot, d'où l'on pouvait espérer voir le départ.

« Le service d'ordre était fait par les brigades de gendarmerie de la ville et des environs, par le 24e de ligne et par des douaniers.

« Un espace libre avait été réservé sur le quai pour laisser passer M. le comte de Paris, sa famille et sa suite. Auprès de la passerelle par laquelle il devait s'embarquer sur le bateau s'étaient groupés quelques sénateurs, quelques députés, quelques journalistes, surtout les intimes, MM. Édouard Bocher et Édouard Hervé.

« Tous les autres assistants entouraient le bassin comme s'ils avaient pris place dans un immense cirque.

« A deux heures et demie précises, la voiture de M. le comte de Paris, marchant en tête du cortège, apparaît au fond de ce cirque,

devant l'hôtel d'Angleterre, et s'engage sur le pont qui conduit au quai d'embarquement.

« A ce moment, un silence solennel se fait dans la foule. Tous les cœurs sont serrés, tous les yeux se tournent vers le point par lequel arrive le prince.

« Les voitures, après avoir contourné le bassin, viennent s'arrêter en face du bateau.

« M. le comte de Paris, en redingote noire boutonnée, avec un chapeau à haute forme, descend de sa voiture, s'engage sur la passerelle et va prendre place sur le pont de la *Victoria*.

« Au moment précis où il met le pied sur le bateau, le pavillon national aux trois couleurs monte lentement au haut du grand mât et, s'abaissant par trois fois, salue le descendant des rois de France.

« A la vue du drapeau national, les acclamations éclatent. On crie : « Vive le comte de Paris ! »

« Dès que le silence se fait, le prince soulève son chapeau, salue à son tour le drapeau, et se tournant vers la foule massée sur le quai, crie à voix forte : « Vive la France ! »

« Autour de lui ont pris place : Mme la comtesse de Paris, le duc d'Orléans, le duc de Chartres et son fils aîné, le prince Henri; le duc de Noailles, le duc de la Trémoïlle, le marquis d'Harcourt, le comte d'Haussonville, le marquis de Beauvoir, Mme la vicomtesse de Butler, dame d'honneur de Mme la comtesse de Paris, le comte Olivier de Bondy, MM. de Chabaud-La Tour, Saint-Marc-Girardin, Aubry-Vitet, M. de Léris, M. Calla, ancien député de la Seine, MM. Gamard, Cochin, Despatys et Dufaure, conseillers municipaux de Paris, le baron de Noirfontaine, M. Camille Dupuy, secrétaire particulier du prince, et M. Froment, précepteur du duc d'Orléans.

« La passerelle est retirée; le bateau commence à déraper lentement. Les cris de : « Vive le comte de Paris! » redoublent. Ils prennent le caractère d'une ovation enthousiaste.

« Le comte de Paris, très ému, adresse à la foule ces mots : *Au revoir, à bientôt!*

« Le bateau commence à s'éloigner lentement, obligé de s'arrêter de temps en temps par suite de la difficulté de sortir du port à un moment où la marée n'est pas encore tout à fait haute. Les assistants veulent le suivre jusqu'au dernier moment. Ils se pressent le long du quai et se dirigent jusqu'à l'extrémité de la jetée en poussant les cris vingt fois répétés : « Vive la France! vive le comte de Paris! au « revoir, à bientôt! »

« Les acclamations ne s'arrêtent que lorsque le bateau sorti du port a pris la mer, faisant toujours flotter au haut du grand mât les couleurs nationales.

« On raconte dans la foule qu'on a offert au comte de Paris d'arborer un drapeau de soie portant, outre les couleurs nationales, les armes de sa maison, et qu'il a répondu : « Non, rien que la France, « rien que le drapeau français. »

« Après le départ, un grand silence se fait; tout le monde est dans le recueillement, la foule s'écoule lentement, le vide se fait dans ce vaste espace si animé un instant avant. »

Combien de temps s'écoulera-t-il entre le départ et le retour? Pendant combien d'années ou combien de mois le descendant, l'héritier, le représentant de ces princes, de ces soldats, de ces politiques, qui ont défendu, agrandi, amplifié le territoire, selon l'éloquent langage que Berryer tenait naguère, sera-t-il errant sur la terre étran-

gère? La loi de proscription du 23 juin 1886 lui a rendu sa liberté d'action et de parole.

Les événements peuvent seuls déterminer le mode et l'heure de l'action. Mais la parole a été prise, et a été prise royalement, le jour où la presse royaliste de Paris a publié le document qu'on va lire et qui termine logiquement ce livre.

C'est dans la traversée de Dieppe à Douvres que le comte de Paris a lu à ses fidèles compagnons de voyage, sur le bateau à vapeur qui l'emportait en Angleterre, son adieu officiel à la France. Le voici :

« Contraint de quitter le sol de mon pays, je proteste, au nom du droit, contre la violence qui m'est faite.

« Passionnément attaché à la Patrie, que ses malheurs m'ont rendue plus chère encore, j'y ai, jusqu'à présent, vécu sans enfreindre ses lois. Pour m'en arracher, l'on choisit le moment où je viens d'y rentrer, heureux d'avoir formé un lien nouveau entre la France et une nation amie.

« En me proscrivant on se venge sur moi des trois millions et demi de voix qui, le 4 octobre, ont condamné les fautes de la République, et l'on cherche à intimider ceux qui, chaque jour, se détachent d'elle.

« On poursuit en moi le principe monarchique dont le dépôt m'a été transmis par celui qui l'avait si noblement conservé.

« On veut séparer de la France le chef de la glorieuse famille qui l'a dirigée, pendant neuf siècles, dans l'œuvre de son unité nationale, et qui, associée au peuple, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a fondé sa grandeur et sa prospérité.

« On espère qu'elle a oublié le règne heureux et pacifique de mon aïeul Louis-Philippe et les jours plus récents où mon frère et mes

oncles, après avoir combattu sous son drapeau, servaient loyalement dans les rangs de sa vaillante armée.

« Ces calculs seront trompés.

« Instruite par l'expérience, la France ne se méprendra ni sur la cause, ni sur les auteurs des maux dont elle souffre. Elle reconnaîtra que la Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, peut seule y porter remède.

« Seule, cette Monarchie nationale dont je suis le représentant, peut réduire à l'impuissance les hommes de désordre qui menacent le repos du pays, assurer la liberté politique et religieuse, relever l'autorité, refaire la fortune publique.

« Seule, elle peut donner à notre société démocratique un gouvernement fort, ouvert à tous, supérieur aux partis et dont la stabilité sera pour l'Europe le gage d'une paix durable.

« Mon devoir est de travailler sans relâche à cette œuvre de salut. Avec l'aide de Dieu et le concours de tous ceux qui partagent ma foi dans l'avenir, je l'accomplirai.

« La République a peur : en me frappant, elle me désigne.

« J'ai confiance dans la France. A l'heure décisive je serai prêt.

« Eu, le 24 juin 1886.

« PHILIPPE,
« Comte de Paris. »

Le maire de Douvres et sa femme attendaient l'arrivée de la *Victoria* pour souhaiter la bienvenue au royal exilé sur la terre anglaise. Il y a eu là un courtois échange de paroles sympathiques.

Quelques instants plus tard, M. le comte de Paris recevait du capitaine de la *Victoria* le pavillon français qui avait flotté au haut du grand mât et, le montrant à ses fidèles qui retournaient en France, leur dit, les larmes aux yeux :

« C'est tout ce qu'il me reste de la France, mais je l'y rapporterai! »

A son débarquement à Douvres, à son arrivée à Tunbridge-Wells, son premier séjour hors de France, à son entrée dans l'hôtel du Calverley-Parck où la reine Marie-Amélie avait séjourné, le comte de Paris a été accueilli comme un martyr royal qui mérite les plus ardentes et les plus respectueuses sympathies du monde entier.

La comtesse de Paris, accompagnée du duc de Chartres, est retournée momentanément au château d'Eu pour y chercher le prince Ferdinand et les trois princesses Hélène, Isabelle et Louise qu'elle avait dû y laisser, et, de nouveau accompagnée des témoignages de respectueuse douleur que son départ provoquait dans toute la contrée, elle est allée rejoindre le comte de Paris et le duc d'Orléans en Angleterre, où a commencé le douloureux pèlerinage du descendant de Henri IV, à travers des villes et des populations étrangères où le cœur, l'âme et la pensée de la France vont le suivre jusqu'à ce que Dieu le lui rende.

ANNEXE

Ce livre s'est fermé sur le Manifeste du comte de Paris.

Depuis, le chef de la Maison de France a continué de s'adresser à son pays, dont l'avenir est sa préoccupation quotidienne.

C'est ce que M. Édouard Hervé constatait dans l'article qu'on va lire, article que le *Soleil* a publié le 16 décembre 1886.

« Le comte de Paris, du fond de son exil, ne cesse de suivre la situation critique de notre pays avec la même sollicitude et le même patriotisme que lorsqu'il était encore sur le sol de la France. Il continue à rédiger, suivant les occasions qui lui sont fournies par les événements, de courtes notes destinées à résumer pour ses amis sa pensée politique.

« L'une de ces notes avait été écrite, en septembre dernier, après la tentative faite par M. Raoul Duval pour constituer une droite républicaine. Le *Times*, sans la publier complètement, vient d'en donner des extraits qui en indiquent suffisamment la portée.

« Le prince reste fidèle aux idées qu'il a toujours exprimées. Il veut une opposition monarchique, mais une opposition qui en même temps n'abandonne jamais son caractère essentiellement conservateur. Si des mesures conservatrices étaient proposées par un groupe de républicains, ou même par un ministère républicain, la droite devrait les appuyer et les voter. Les républicains, jusqu'à présent, ne lui en ont pas fourni l'occasion, il est probable qu'ils ne la lui fourniront pas de longtemps.

« A la République, par conséquent de faire la preuve qu'elle est

capable d'autre chose que de désorganiser. Cette preuve, le parti républicain ne l'a jamais faite.

A la Monarchie de faire la preuve, suivant les propres expressions du prince, « que son rôle national et historique lui permet de s'adapter « à toutes les saines aspirations de la démocratie française. »

« Cette preuve, le parti monarchique la fera. »

Le *Soleil* fait suivre cette fière affirmation des extraits que voici, publiés par le *Times :*

« La France n'est ni oublieuse, ni ingrate, comme certains affectent de le croire, et l'injustice de l'exil l'a profondément blessée.

« Elle se rend parfaitement compte que des princes ont été frappés parce qu'ils faisaient peur à la République, et qu'ils sont tout désignés pour prendre sa place, le jour où elle s'écroulera.

« L'éclat des manifestations provoquées par son exil autour du chef de la Maison de France l'a, plus que tout autre, marqué pour cette tâche. Mais la Monarchie est le gouvernement en réserve. On ne risquera pas une révolution pour l'établir, mais le jour où la crise révolutionnaire prendra sa forme aiguë, le jour où la France sentira qu'il est temps d'échapper à ses menaces, ce jour-là, elle se hâtera de recourir à cette force qu'elle tient en réserve.

« La République n'a donc rien gagné à proscrire les princes. C'est par ses propres fautes qu'elle hâte sa chute, et, par la proscription, elle a seulement empêché les hommes de bonne volonté qui pouvaient lui apporter leur concours salutaire, de venir à elle. Mais, c'est justement parce que la France est édifiée sur la Monarchie, sur son représentant et sur son avenir, c'est parce qu'elle entend garder cette force pour l'heure de la crise, qu'il est inutile, qu'il est même imprudent de lui rappeler sans cesse et l'exil, et les princes, et la Monarchie.

« Donc, nous conjurons nos amis de ne laisser pénétrer dans leur cœur ni le découragement, ni la tristesse, ni même le doute que leurs adversaires voudraient leur instiller; mais nous leur conseillons en même temps de ne pas faire passer sans cesse devant les yeux de la France l'image de la maladie organique dont elle souffre, et qui, à cette heure, nécessiterait une opération grave devant laquelle elle recule.

« Parlons-lui de ses affaires journalières, de ses préoccupations impérieuses; par notre sollicitude, par nos soins, par le remède apporté à quelques-uns de ses maux, montrons-lui que nous sommes dignes de sa confiance.

« Ce n'est pas par des polémiques journalières contre la République que nous arriverons à inspirer à la France la foi qu'elle doit avoir en nous. C'est elle-même, frappée par le spectacle de nos efforts à la servir et à lui être utile, c'est elle-même, dont la pensée doit se tourner vers nous, c'est elle-même qui doit se dire ce qu'elle est sans nous, et ce qu'elle serait avec nous, surtout lorsqu'elle saura que le rôle national et historique de notre Monarchie lui permet de s'adapter à toutes les saines aspirations de la démocratie française.

« En suivant cette voie, faut-il encourager les promoteurs du nouveau groupe constitutionnel de la droite républicaine? Oui, s'il est pris de la gauche pour grossir les forces conservatrices de la Chambre. Non, s'il vient de droite, et s'il affaiblit ainsi son homogénéité et sa force parlementaire.

« La droite ne doit pas faire dans la Chambre de la politique anti-constitutionnelle. Elle doit combattre uniquement sur le terrain conservateur et pour les idées conservatrices. Elle doit tout entière suivre cette politique, qui convient aussi bien dans l'enceinte de l'Assemblée aux royalistes les plus intransigeants, qu'aux plus tran-

sigeants des anciens amis de M. Thiers. Elle ne doit laisser entamer par personne son bataillon compact. Mais, pour empêcher toute scission, il faut qu'elle évite les coalitions avec les radicaux, ne se rencontrant avec eux dans le vote que dans les questions où l'opinion publique ne saurait prendre le change. Il faut, par exemple, que, dans le cas éventuel d'un Congrès, elle ne renouvelle pas les scènes déplorables dont Versailles a été le témoin en décembre 1885. Aux avances de certains républicains, soi-disant conservateurs, elle pourra répondre alors :

« Constituez un groupe parmi vous qui soit prêt à défendre avec « nous les idées conservatrices, et nous marcherons avec vous. Si « vous êtes peu nombreux, nous serons battus ensemble. Si vous « nous apportez la majorité, nous soutiendrons loyalement le gou- « vernement conservateur que vous fonderez. Cela est plus pratique « et vaut mieux que les professions de foi de principes. Au lieu de « nous demander des déclarations républicaines qui nous couvriraient « de honte et de ridicule, prouvez-nous pratiquement que la Répu- « blique conservatrice est possible. Et, pour commencer, rompez « avec vos électeurs radicaux, en adoptant le programme conserva- « teur : réduction des nouveaux emplois publics et des charges du « Trésor, maintien du service militaire de cinq ans, direction de « l'armée confiée à un général étranger à la politique, fin de la persé- « cution religieuse, retour à la magistrature telle qu'elle était avant « l'épuration, fin de l'oppression des communes au profit de l'instruc- « tion laïque, abrogation des lois d'exception. »

« La droite doit donner son concours loyal aux républicains qui, acceptant ce programme, pourraient, grâce à ce concours, former un gouvernement résolu à l'appliquer. »

Deux jours après, le comte de Paris adressait de Londres à M. Édouard Hervé, qui a bien voulu nous la communiquer, une lettre autographe dont nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire en fac-similé les passages les plus significatifs, ceux dont on peut dire qu'ils complètent sa pensée.

Voici ces passages :

Sheen House
East Sheen.
Surrey.

18. 12. 86

Mon cher Monsieur Hervé

Je veux tout d'abord vous remercier de l'article que le Soleil d'hier a consacré aux fragments d'une note écrite par moi et publiée par le Times. Cet article mettait parfaitement en lumière la pensée politique qui a inspiré cette note. Le Soleil a dit tout ce qu'il fallait dire. Je regrette seulement qu'il n'ait pas eu le texte français lui-même qui n'a pas toujours été très exactement conservé à travers deux traductions

Le seul inconvénient des corrections faites à la Note et qui pourraient être nécessaires pour la publication est de ne pas montrer bien nettement qu'elle s'adresse uniquement aux députés, qu'elle ne traite que de la politique parlementaire.

La tactique dans la Chambre doit être purement conservatrice. Je n'impose pas à mes amis cette ligne de conduite dans le pays et devant les électeurs

Votre bien affectionné

Philippe Comte de Paris

ERRATA

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Nous avons remarqué dans les œuvres des historiens les plus estimés de fréquentes divergences sur la fixation des dates. Ils indiquent généralement la même année, mais ils diffèrent souvent sur le jour, parfois même sur le mois.

Ainsi, on donne communément la date du 27 août 1214 pour la bataille de Bouvines. Cependant, à la page 581 du premier volume de la troisième édition de l'*Art de vérifier les dates*, on lit ce qui suit : « L'an 1214, Philippe part de Péronne, le 23 juillet, pour rentrer en Flandre à la tête de cinquante mille hommes. Bataille donnée le 27 du même mois, un dimanche, à Bouvines, entre Lille et Tournay, près Cysoing. »

Ne nous croyant pas le droit de choisir entre ces deux versions, nous les avons indiquées l'une et l'autre.

Là où il y a désaccord entre les historiens modernes sur de simples fixations de jours, nous avons adopté ceux qui nous ont paru offrir le plus de certitude.

Ces réserves faites, nous avons rectifié dans cet errata simplement les dates et les indications que des erreurs typographiques ont rendues inexactes.

Page 2, ligne 6 : avait trois frères, *lisez :* avait six frères.

Page 5, ligne 2 : troisième, *lisez :* sixième.

Page 17, ligne 2 : les prétentions de la haute noblesse, *lisez :* les prétentions des chefs de la haute noblesse.

Page 57, ligne 12 : très longue est très accidentée, *lisez :* très longue et très accidentée.

Page 113, ligne 11 : d'après les règles, *lisez :* d'après des règles.

Page 123, ligne 12 : conjonctures, *lisez :* conjectures.

Pages 125 et 126, le premier paragraphe de la page 126 : Mais les regrets et les pleurs, appartient à la page 125, où il vient immédiatement après la 23e ligne, avant le dernier paragraphe : Il a déjà été dit.

Page 127, ligne 1 : le 21 septembre, *lisez :* le 27 septembre.

Page 150, ligne 21 : à ces trois seigneurs, *lisez :* à ces trois seigneurs qui s'en adjoignirent deux autres.

Même page, ligne 23 : les trois tenans, *lisez :* les cinq tenans.

Page 154, ligne 7 : disparu, *lisez :* disparus.

Page 156, ligne 2 : la sœur, *lisez :* la fille.

Même page, ligne 3 : beau-frère, *lisez :* gendre.

Page 158, dernière ligne : de 1514 à 1515, *lisez :* de 1614 à 1615.

Page 195, ligne 5 : dans Paris où le, *lisez :* dans Paris. Le...

Même page, ligne 23 : apportés, *lisez :* apportées.

Page 200, ligne 7 : son beau-père, *lisez :* son beau-frère.

Page 201, ligne 6 : où ils, *lisez :* où elles.

Page 222, ligne 1 : consolida, *lisez :* consolidèrent.

Page 224, ligne 5 : grave, *lisez :* brave.

Page 230, ligne 24 : Gassion, *lisez :* Gramont.

Page 243, ligne 2, après ces mots : frondeur obstiné, *lisez :* il.

Page 254, ligne 26 : Casimir Gallardin, *lisez :* Casimir Gaillardin.

Page 256, ligne 15 : ont produit, *lisez :* ont produits.

Page 276, ligne 8 : Innocent censura, *lisez :* Innocent XII censura.

Page 321, lignes 4 et 9 : Louis XV, *lisez :* Louis XIV.

Page 324, ligne 25 : des sciences et, *lisez :* des sciences, de celle.

Page 360, ligne 7 : 1648, *lisez :* 1748.

Page 366, ligne 10 : disparaître ou il, *lisez :* disparaître, ou il.

Page 367, ligne 1 : le 10 août, *lisez :* le 10 avril.

Même page, lignes 23 et 24 : signé le 3 novembre 1765 à Fontainebleau, *lisez :* signé le 10 février 1763 à Paris.

Page 368, dernière ligne : 15 août 1759, *lisez :* 15 août 1761.

Page 389, ligne 13 : 1791, *lisez :* 1792.

Page 392, ligne 11 : 1762, *lisez :* 1792.

Page 394, ligne 22 : le 16, *lisez :* le 14.

Page 395, lignes 1 et 2, après ces mots : La seconde question avait été écartée par un vote négatif, *lisez :* Le 16, on vota sur la troisième question.

Même page, ligne 13 : le 17 janvier, *lisez :* Le 16 janvier.

Page 401, ligne 3 : ses, *lisez :* ces.

Même page, ligne 19 : qui, *lisez :* et qui.

Page 403, ligne 7 : Tout autrement conduite eut été la guerre, tout autre eut été le partage, *lisez :* Toute autre conduite eût été la guerre, eût été le partage.

Page 406, ligne 7 : avait fait, *lisez :* devait faire.

Même page, ligne 10 : fit transporter ces restes de la chapelle expiatoire dans les caveaux, *lisez :* fit transporter ces restes dans les caveaux.

Page 423, ligne 5 : le 29 mars 1825, *lisez :* le 29 mai 1825.

Page 431, ligne 18 : au trône de France de Louis-Philippe 1er, *lisez :* Louis-Philippe 1er au trône de France.

Page 454, ligne 17 : 1834, *lisez :* 1832.

Page 456, ligne 1 . qui attiraient, *lisez :* qui prêchaient.

Page 517, ligne 26 : Numann, *lisez :* Humann.

Page 529, ligne 25 : à ce service, ainsi qu'à celui, *lisez :* ainsi qu'au service.

Page 535, ligne 3 : 1884, *lisez :* 1886.

Page 541, ligne 4 : le 18, *lisez :* le 28.

Page 556, ligne 27 : le 27 décembre, *lisez :* le 2 septembre.

ANGERS. — IMPRIMERIE BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4

ANNEXE SUPPLÉMENTAIRE

(15 Septembre 1887)

Ce livre allait être livré au Public, au moment ou les Instructions de Monsieur le comte de Paris aux représentants du parti monarchiste en France ont paru dans tous les journaux royalistes parisiens et ont été reproduites par tous les journaux royalistes de province. Malgré l'immense publicité que ces Instructions ont eues instantanément, nous avons pensé que nous ne pouvions nous dispenser, à raison de leur importance, de les insérer dans notre travail sur les Bourbons de France.

C'est un document qui appartient essentiellement au tableau de ce qu'a été la Monarchie dans le passé, puisqu'il le complète en montrant ce qu'elle serait dans l'avenir. Nous avons donc retardé de quelques jours la publication de cette étude historique, afin d'y comprendre le programme du 15 septembre 1887, programme qui a produit dans tout le pays une si profonde et si heureuse émotion.

Instructions de Monsieur le Comte de Paris aux Représentants du parti monarchiste en France.

A de graves périls a succédé un calme apparent. L'honneur en revient principalement aux monarchistes de la Chambre. Ils ont en effet compris que leur rôle était déterminé par leur nombre même. S'ils n'étaient qu'une faible minorité ils devraient se borner à d'éner-

giques et incessantes protestations. S'ils étaient la majorité, ils auraient à prendre la responsabilité du pouvoir. Mais assez nombreux pour peser d'un juste poids sur les décisions de l'Assemblée, la direction des affaires n'est cependant pas entre leurs mains. Ils ne doivent donc s'occuper aujourd'hui que de défendre les intérêts conservateurs et la fortune publique, sans aggraver les crises parlementaires dont la République donne le trop fréquent spectacle. C'est ce qu'ils ont fait avec un rare patriotisme dans une récente et mémorable circonstance. Ils ont ainsi bien mérité de la France conservatrice.

Mais ce calme apparent dissimule mal les périls de l'avenir. Les considérations électorales qui dominent une Chambre elle-même toute-puissante, stérilisent tous les efforts tentés pour rétablir l'ordre dans les finances. L'instabilité du pouvoir exécutif isole la France en Europe. La tranquillité matérielle est à peine assurée. Partout la faction triomphante opprime le reste des citoyens. Personne enfin n'a confiance dans le lendemain.

Cette situation impose d'autres devoirs aux monarchistes dans le pays. N'étant pas liés devant la nation comme ils le sont devant le Parlement, par un mandat limité, ils ont une tâche plus large à remplir. Ils doivent montrer à la France combien la Monarchie lui est nécessaire et combien le rétablissement en serait facile. Ils doivent la rassurer sur les dangers imaginaires de la transition, lui prouver que cette transition peut s'effectuer légalement. En vain le Congrès a-t-il proclamé l'éternité de la République. Ce qu'un Congrès a fait, un autre peut le défaire et le jour où la France aura manifesté clairement sa volonté, aucun obstacle de procédure n'empêchera la Monarchie de renaître.

Toutefois, instruit par une triste expérience, le pays croit peu aux transformations légales et régulières de son état politique. Son histoire, malheureusement, lui fournit trop de raisons de prévoir une de ces crises violentes qui semblent avoir pris, dans notre vie nationale, un caractère périodique. Si une telle crise se produit, la Monarchie peut et doit en sortir. Mais elle ne l'aura pas provoquée. La crise sera l'œuvre de certains républicains, soit que les passions et les souffrances populaires, exploitées par des ambitions criminelles, amènent des troubles civils, soit qu'une faction politique ait recours à la force pour s'emparer du pouvoir suprême. Le jour où la légalité aura été violée, la Monarchie apparaîtra comme l'instrument nécessaire du rétablissement de l'ordre et le gage de la concorde.

Mais il est bon que la France sache d'avance ce que sera cette Monarchie. Le moment est favorable pour le lui dire, pour l'avertir qu'elle ne marquera pas un retour en arrière. Il faut lui montrer que le principe de la tradition historique, avec sa merveilleuse souplesse, peut s'adapter aux institutions modernes ; qu'il apportera au gouvernement de notre société démocratique l'élément pondérateur qui manque sous le régime républicain et qu'il jouera dans cette société un rôle non moins efficace que dans les vieilles monarchies européennes qui se sont pacifiquement transformées.

Si la Monarchie Capétienne a constitué l'unité et développé la puissance de la France à travers toutes les vicissitudes de notre longue histoire, c'est qu'elle a eu pour origine de sa grande mission un véritable pacte national, pacte conclu aux premières heures de cette histoire entre ceux qui représentaient alors la France naissante et la famille dont le sort devait rester uni au sien dans la mauvaise comme

dans la bonne fortune. Pour fonder après tant de révolutions un gouvernement dont la base soit plus ferme et plus large qu'une simple prise de possession du pouvoir ou une délégation de la souveraineté du nombre, il faut faire revivre la tradition historique par un accord librement consenti entre la nation et la famille dépositaire de cette tradition. Cet engagement réciproque consacrant le droit historique et liant, comme tous les contrats, les générations futures, peut seul garantir à la fois la stabilité dont la France a besoin pour reprendre son rang en Europe, et la vraie liberté qui est surtout la protection des faibles.

Ce pacte ancien sera remis en vigueur, au nom de la France, soit par une assemblée constituante, soit par le vote populaire. Par cela même qu'elle est inusitée sous la Monarchie, cette dernière forme est plus solennelle et peut mieux convenir à un acte qui ne doit pas se renouveler. Elle permet de donner, sans retards, une assise solide à la constitution. Un gouvernement porté par l'opinion publique comme le sera la Monarchie le jour de son avènement, n'a rien à craindre de cette consultation directe de la nation.

C'est au suffrage universel direct que doit appartenir le choix des députés. Grâce à son origine antique et à son établissement nouveau, la Monarchie sera assez forte pour concilier la pratique du suffrage universel avec les garanties d'ordre que lui demandera le pays, dégoûté du parlementarisme républicain. Le pays voudra un gouvernement fort, parce qu'il comprend très bien que même le véritable régime parlementaire, celui qui, sous la Monarchie, a jeté tant d'éclat de 1815 à 1848, n'est pas compatible avec une Assemblée élue par le suffrage universel. Il faut modifier le mécanisme pour l'adapter à ce nouveau et puissant moteur. Sous la République, la Chambre gou-

verne sans contrôle. Sous la Monarchie, le Roi gouvernera avec le concours des Chambres.

A côté de la Chambre des députés, une autorité égale appartiendra au Sénat, en majeure partie électif, et qui réunira dans son sein les représentants des grandes forces et des grands intérêts sociaux. Entre ces deux Assemblées, la Royauté, ayant ses ministres pour interprètes, pouvant s'appuyer sur l'une ou sur l'autre, sera éclairée, guidée, mais non asservie. Il suffira d'une modification de nos pratiques parlementaires pour maintenir cet équilibre et prévenir toute domination exclusive de l'une ou l'autre Chambre. Le budget, au lieu d'être voté annuellement, sera désormais une loi ordinaire et ne pourra, par conséquent, être amendé que par l'accord des trois pouvoirs. Chaque année, la loi de finances ne comprendra que les modifications proposées par le gouvernement au budget antérieur. Si ces propositions sont rejetées, tous les services publics ne seront pas suspendus et les intérêts privés compromis, comme par le refus du budget. Et, cependant, les vrais principes constitutionnels seront scrupuleusement respectés, car aucun nouvel impôt ne pourra être établi, aucune dépense nouvelle ne sera décidée sans le consentement des élus de la nation.

A ces élus reviendra également la tâche de discuter librement toutes les questions qui intéressent le pays, d'écouter toutes les protestations que pourra soulever l'action gouvernementale. Si ces protestations sont légitimes, ils en seront les premiers interprètes et l'adhésion de l'autre assemblée ne leur fera pas défaut. Mais un caprice de la Chambre des députés ne pourra plus, à l'improviste, paralyser la vie publique et la politique nationale.

La Monarchie devra rétablir l'économie dans les finances, l'ordre

dans l'administration, l'indépendance dans l'exercice de la justice. Elle devra relever pacifiquement notre situation en Europe, nous faire respecter et rechercher par nos voisins. Les ministres qui la serviront dans cette grande entreprise, ne sauraient en poursuivre la réalisation avec persévérance s'ils ont la crainte de voir leurs efforts interrompus par un simple accident parlementaire. Ils se sentiront affranchis de cette crainte le jour où ils seront responsables, non plus devant une seule Chambre omnipotente, mais devant les trois pouvoirs investis de la puissance législative. Ainsi, les députés ne pouvant plus élever ou renverser les ministères, n'exerceront plus cette influence abusive qui est aussi funeste pour l'assemblée que pour l'administration.

Les Constitutions ne valent que par l'esprit dans lequel elles sont appliquées. La France le sait bien. Il importe donc, avant tout, de la convaincre que la Monarchie nouvelle saura satisfaire à la fois ses besoins conservateurs et sa passion de l'égalité.

Sous la protection du gouvernement monarchique, la France pourra recouvrer dans la paix et le travail sa prospérité d'autrefois. Grâce à la confiance inspirée par la solidité de ses institutions, elle aura l'autorité nécessaire pour traiter avec les puissances et poursuivre l'allègement simultané des charges militaires qui ruinent la vieille Europe au profit des autres parties du monde.

La Monarchie accordera à tous les cultes la protection qu'un gouvernement éclairé doit aux croyances qui consolent l'âme humaine des misères terrestres, élèvent les cœurs et fortifient les courages. Elle garantira au clergé le respect qui lui est dû pour l'accomplissement de sa mission. En restituant aux communes, dans le domaine des choses scolaires, l'indépendance qu'une législation tyrannique

leur a ravie, elle rendra à la France la liberté de l'éducation chrétienne. Elle assurera aux associations religieuses, comme aux autres, la liberté qui deviendra, sous certaines conditions d'ordre public, le droit commun de tous les Français, au lieu d'être, comme aujourd'hui, le privilège d'un parti. Ainsi sera rétablie la paix religieuse qu'une politique intolérante a si profondément troublée.

La Monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique en donnant à l'armée un chef incontesté et immuable. La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie.

La stabilité de son gouvernement lui permettra de s'appliquer avec suite à l'étude des problèmes que soulève la condition de nos populations laborieuses des villes et des campagnes, de poursuivre l'amélioration de leur sort et d'adoucir leurs souffrances. Loin d'exciter les unes contre les autres les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, elle s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

Dans notre société en transformation, une courte période de seize années a vu surgir, depuis le hameau jusqu'à la capitale, ce que les républicains ont appelé « les nouvelles couches ». Des hommes nouveaux sont arrivés en grand nombre à conquérir une part d'influence qu'ils ne possédaient pas encore. Ils l'auraient acquise sous tout autre gouvernement, car ce progrès légitime de leur condition est le fruit des bienfaits de l'instruction et de la lente ascension qui, à travers les siècles de notre histoire, a rapproché les différentes classes de la société. Mais ils croient la devoir à la République. Ils continueront à en jouir, il faut qu'ils le sachent, sous l'égide de la Monarchie. Le maintien du

suffrage universel pour toutes les fonctions actuellement électives et de la nomination des maires par les conseils municipaux dans les communes rurales, sera leur principale garantie.

De même, les modestes serviteurs de l'État qui ont gagné leur situation par leur travail ne seront pas menacés parce qu'ils la tiennent de la République. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurées de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part les exploiteurs et les indignes, qui avilissent leurs fonctions, auront seuls à redouter l'avénement d'un pouvoir honnête et juste.

La Monarchie ne sera pas la revanche d'un parti vainqueur sur un parti vaincu, le triomphe d'une classe sur une autre classe. En élevant au-dessus de toute compétition le dépositaire du pouvoir exécutif, elle fait de lui le gardien suprême de la loi devant laquelle tous seront égaux.

Que dès aujourd'hui tous les bons citoyens, tous les patriotes dont le régime actuel a déçu les espérances, compromis les intérêts, blessé la conscience, se joignent aux ouvriers de la première heure pour préparer le salut commun ! Qu'ils secondent les efforts de celui qui sera le roi de tous et le premier serviteur de la France !

ANNEXE A L'ERRATA

Page 355, ligne 6 : 1620, *lisez :* 1720.
Page 419, ligne 12 : Léopold Ier, *lisez :* Léopold II.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Dédicace.	
Les Origines	1
Henri IV	1
Louis XIII	127
Louis XIV	217
Louis XV	347
Louis XVI	373
Louis XVIII	399
Charles X	421
Louis-Philippe	435
Le Comte de Paris	571
Errata	605
Annexe supplémentaire	609
arbre généalogique de la Famille d'Orléans	570
arbre généalogique du Comte de Paris	593

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Le Comte de Paris	Frontispice.
Henri IV	1
Henri IV à Ivry	52
Louis XIII	161
Louis XIV	256
Louis XIV au passage du Rhin	299
Les grands hommes du siècle de Louis XIV	322
Louis XV à la bataille de Fontenoy	363
Louis XVI	373
Louis XVIII	401
Charles X	421
Louis-Philippe Ier	448
Le duc d'Aumale	513
Arbre généalogique de la famille d'Orléans	570
Arbre généalogique expliquant les droits du comte de Paris à la couronne de France	593

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.